This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49949 1

Digitized by Google

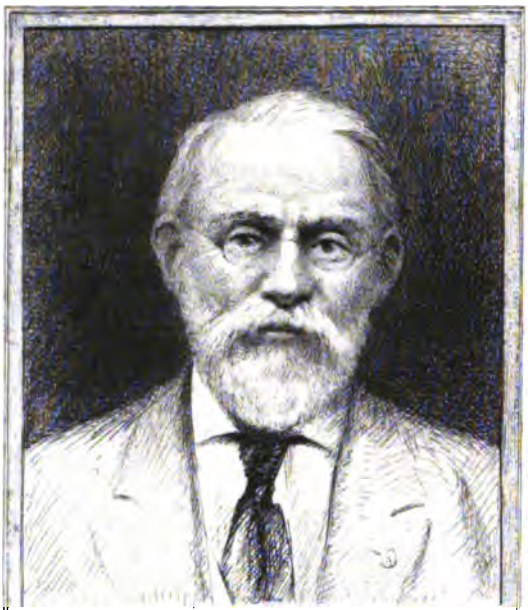

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.B341
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

3e Série — 6e Année
JANVIER 1907. Tome XXXVII

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de l'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRERES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCCVII

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

L'ANNÉE BRETONNE 1906

L'année 1906 est terminée.

Que va nous amener l'année 1907 ? Dieu seul le sait. Ce que nous savons, c'est qu'au point de vue breton, il lui sera difficile d'être plus mauvaise que la précédente.

Car en 1906 notre pays de Bretagne a vu ses libertés les plus chères, les plus légitimes, foulées aux pieds par le gouvernement français. Or, nous autres Bretons, nous avons droit à nos libertés. Voilà ce qu'il est facile de démontrer.

LES LIBERTÉS BRETONNES

François II, notre dernier duc, mourut le 9 septembre 1488. Il laissait le duché de Bretagne à sa fille Anne qui devint l'un des partis les plus brillants et les plus considérables de l'Europe. On devine que les prétendants à sa main furent nombreux : Maximilien duc d'Autriche et roi des Romains, Alain d'Albret, le vicomte de Rohan, le duc de Buckingham et un infant de Castille se mirent sur les rangs. Maximilien fut le plus heureux des cinq, mais son mariage, célébré seule-

Digitized by Google

ment par procuration, fut déclaré nul, et, finalement, la duchesse épousa le roi de France Charles VIII.

Il ne faudrait pas croire que le mariage d'Anne avec Charles VIII accomplit l'union de la Bretagne à la France; cette union ne fut déclarée définitivement qu'aux Etats de Bretagne tenus à Vannes au mois d'août 1532.

En attendant, Anne, dans ses contrats de mariage avec Charles VIII et Louis XII, prévoyait et formulait les cas où sa patrie pourrait retrouver son indépendance ; les édits de Charles VIII en juillet 1492, de Louis XII en janvier 1498 garantissaient les libertés et les privilèges de la Bretagne. Et les Etats de 1532 ne votèrent l'union qu'à une condition, c'est que la France respecterait les droits, libertés et privilèges du pays.

François Ier, roi de France, dans ses édits d'août et de septembre 1532 le promit solennellement : « Nous confirmons, y dit-il, ratifions et approuvons tous et chacun desdit privilèges, exemptions, franchises et libertés octroyés et concédés aux Bretons par nos prédécesseurs les ducs de Bretagne et dont ils ont ci-devant joui en chacun desdits états et pareillement au fait et administration de la justice, villes, lieux et communautés d'iceux pays et duché ;

« Il nous plaît conserver et agréer les privilèges dont les Bretons ont joui et usé dûment, à savoir que, par ci-après, comme il a été fait par ci-devant, aucune somme ne pourra leur être imposée si préalablement elle n'a été demandée aux Etats de Bretagne et par eux octroyée. »

Henri III, roi de France, garantit aussi lui nos libertés par acte du 20 août 1579.

Enfin, dit M. Barthélemy Pocquet, les Bretons sont

Digitized by Google

à la fois entêtés et formalistes. Afin que le souvenir des droits concédés ne pût jamais s'effacer de la mémoire des hommes, ils exigèrent qu'à chaque session des Etats de Bretagne, c'est-à-dire tous les deux ans, un nouveau contrat fût passé entre les représentants du Roi de France et ceux de la Bretagne, renouvelant, confirmant et rajeunissant, pour ainsi dire, les privilèges stipulés. Et les envoyés du Roi signaient ce contrat avec les délégués du Clergé breton, de la Noblesse bretonne et du Tiers Etat breton, et juraient de l'observer fidèlement et de le faire ratifier par le Prince.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution Française. Quand Louis XVI, aux prises avec de graves embarras financiers, convoqua les Etats Généraux du Royaume, le Clergé breton et la Noblesse bretonne s'abstinrent d'envoyer des députés à Versailles, on sait dans quel but de noble patriotisme breton ; le Tiers Etat breton fut donc seul représenté. Dans la nuit du 4 août 1789, ce dernier crut devoir renoncer aux privilèges et aux libertés séculaires de la Bretagne, mais il stipula que les Etats de Bretagne devraient approuver cette renonciation. Or jamais les Etats de Bretagne, jamais les représentants de nos départements bretons n'ont été appelés à ratifier l'abandon du 4 août 1789. Les libertés et les privilèges de la Bretagne sont donc aussi vivants à l'heure actuelle qu'avant la Révolution. La France est obligée de les respecter, et les Bretons sont en droit de les réclamer, de les exiger.

Le contrat de 1532 est synallagmatique, il oblige les deux pays et ne peut être déchiré que du consentement de ces deux pays.

Or, parmi les libertés bretonnes figurent : 1° le droit pour les Bretons de pratiquer la religion qu'ils veulent

Digitized by Google

et comme ils le veulent ; 2° le droit pour eux de ne payer aucun impôt qui n'ait été voté par la majorité de leurs représentants.

Les Députés et Sénateurs bretons peuvent donc décider si les lois religieuses et financières françaises seront appliquées ou non à la Bretagne. Si en majorité ils se prononcent contre, lesdites lois n'ont aucune valeur chez nous : elles sont nulles et non avenues.

Nous attendons un beau mouvement de nos représentants. Qu'ils se réunissent et opposent à la politique française un bloc d'autant plus inattaquable qu'il aura pour lui le bon droit et la justice.

Et qu'on ne nous objecte pas que la Bretagne est une nation morte, à jamais finie. Jamais notre petite patrie n'a montré autant de vitalité, de connaissance d'elle-même et de respect pour son passé.

LA BRETAGNE AGISSANTE

L'Association Bretonne, en raison des deuils cruels qui ont frappé son Directeur et le Président de sa section d'archéologie et d'histoire, n'a pas organisé de congrès en 1906. Cette décision, dont nous comprenons le motif, a été une déception pour le monde littéraire breton. On est accoutumé à voir revenir tous les ans ces grandes assises de l'Association Bretonne où se discutent les questions les plus importantes de notre histoire, et l'on n'oublie pas que c'est en leur sein que fut échafaudée la grande œuvre du tant regretté La Borderie qu'achève en ce moment avec une compétence sans égale M. Barthélemy Pocquet, l'auteur du *Duc d'Aiguillon et La Chalotais* et des *Origines de la Révolution en Bretagne*,

Digitized by Google

L'Association Bretonne a une revanche à prendre en 1907. Elle la prendra à Lamballe.

En revanche le bourg de Carnac voyait s'ouvrir le 2 septembre un des plus beaux congrès auxquels il nous ait été donné d'assister, celui de l'Union Régionaliste Bretonne.

On se fait, dans bien des milieux, une idée très fausse de l'Union Régionaliste Bretonne et du but qu'elle poursuit. Pour beaucoup de nos amis les membres de l'Union sont des *idéologues, déguisés en paysans bas-bretons*, et leurs assemblées, prétextes à *parlotes au sommet des dolmens* et à *invocations druidiques*. Tout d'abord il convient de distinguer absolument l'Union Régionaliste Bretonne des « Eisteddfods » du « Gorsedd » des bardes bretons. Les cérémonies que ceux-ci organisent sont les actes de réception de nouveaux bardes. Il n'y a là ni druidisme, ni religion : tout bonnement des réunions de poètes et d'écrivains qui continuent la tradition bardique d'outre-mer. Disons-le tout de suite : pour notre part, nous regrettons leurs costumes un peu excentriques qui, dans nos pays armoricains où l'esprit est légèrement saupoudré de sel gaulois celtique, prêtent légèrement à sourire ; disons aussi qu'à notre humble avis la cause des libertés sociales et régionales de la Bretagne ne gagnera pas beaucoup à ces « Eisteddfods ».

C'est là d'ailleurs une simple opinion personnelle.

Mais nous tenions à la donner, car il est d'excellents Bretons qui, confondant le « Gorsedd » et l'Union Régionaliste Bretonne, refusent d'entrer dans la seconde parce qu'ils désapprouvent le premier.

Il faut le répéter : L'Union Régionaliste Bretonne n'a rien à voir avec les cérémonies bardiques. Les

Digitized by Google

bardes bretons qui en font partie peuvent profiter de ses assises pour se réunir en « Eisteddfods », mais leurs cérémonies sont absolument en dehors de l'Union Régionaliste Bretonne qui, sans les désapprouver, les ignore.

Le but de l'Union Régionaliste Bretonne est le relèvement de la Patrie Bretonne, la conservation de sa langue, de ses costumes, de ses traditions, l'étude de son passé, l'amélioration de sa situation sociale et la poursuite d'une vaste décentralisation sur le terrain régional. Pour l'obtenir elle fait appel à la Haute tout autant qu'à la Basse-Bretagne.

Les séances de travail du Congrès ont été très chargées, les rapports très nombreux. L'œuvre marche à pas de géant. Cette année on s'est appliqué à étudier les moyens pratiques d'arrêter le recul de la langue bretonne. Des commissions envoyées tout exprès à Nos Seigneurs les Evêques des départements bretonnants ont reçu partout le plus gracieux accueil. Et puis l'épiscopat breton n'a-t-il pas maintenant à sa tête un enfant du pays, Mgr Dubourg, nommé par le Souverain Pontife, sur la demande des Bretons, au siège métropolitain de Bretagne ?

Le jour de la clôture une foule énorme se pressait dans un hangar de Carnac converti pour la circonstance en salle de spectacle. Et là, aux applaudissements frénétiques de tout l'auditoire, la troupe de Pluvigner joua la première représentation de *Sudarded Sant Korněli*, pièce bretonne légende en un acte et chef-d'œuvre de M. l'abbé Le Bayon. Le succès en fut tel qu'il fallut séance tenante donner deux représentations pour satisfaire le public.

On ne peut imaginer l'engouement du peuple bre-

Digitized by Google

ton pour le théâtre, aussi notre devoir est-il de soutenir les troupes populaires de notre pays. A la séance de la Chambre des députés du 15 février 1906 M. de L'Estourbeillon, Directeur de l'Union Régionaliste Bretonne, s'est efforcé dans un discours des plus intéressants d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'extension du théâtre populaire breton. L'intervention du vaillant député de Vannes n'a pas été inutile car il a été vigoureusement applaudi et le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux Arts s'est associé à ces applaudissements.

Mais il n'y a pas en Bretagne que la langue bretonne; il ne faut pas oublier que le français est parlé dans tous le pays gallo, et que le théâtre populaire y serait autant en honneur qu'en pays bretonnant si l'on voulait bien s'occuper de la question. Nous n'en voulons pour preuve que le triomphe remporté par *Notre-Dame Guesclin* de Botrel à la représentation qui en fut donnée en plein air par l'auteur au Vallon de la Fontaine-des-Eaux à Dinan le 2 septembre. On ne saurait trop remercier M. et Mme Botrel de la peine qu'ils se donnent pour faire aimer et connaître la Bretagne chez nous, en France et à l'étranger. L'an passé, c'était à Pont-Aven le pardon des Fleurs d'Ajoncs avec couronnement de la reine, concours de binious, de costumes anciens et modernes, représentation au Bois d'Amour de *Fleur d'Ajonc*, chansons de Botrel et poésies de Jaffrennou devant 10.000 personnes ; — puis le grand concert de Fribourg le 4 décembre dans une salle décorée aux armes de Bretagne et de Fribourg devant les professeurs de l'Université Suisse et les grandes familles fribourgeoises ; — la fête de février en Belgique où le poète salua les cités Belges de ces vers que nous te-

Digitized by Google

nons à reproduire parce qu'on y sent vibrer son patriotisme breton autant que son aversion pour la tyrannie sectaire :

Cités flamandes et wallonnes
Au cœur si tendre et si vibrant,
C'est au nom des cités bretonnes
Que vous salue un barde errant.

Au nom des Celtes d'Armorique,
Ses premiers vivats salûront
Les rudes Kymris de Belgique
Qui jamais n'ont courbé le front.

Car, malgré qu'elles se soient tues
Les voix libres de vos aïeux,
Vous restez les villes têtues
Qui n'ont pas renié leurs dieux :

De vous la Famille est chérie,
Vos foyers respectés, toujours ;
Sur les Autels de la Patrie
Brûle l'encens de vos Amours ;

Votre Foi demeure immortelle
Et vos pavés, nobles Cités,
Sont rouges du vieux sang fidèle
Répandu pour vos libertés !

∴

C'est au nom de la Race fière
Des buveurs du bon cidre d'or
Qu'à vos fils, les buveurs de bière,
J'adresse un gai salut encor :

Digitized by Google

Que leurs voix aux nôtres mêlées
Fêtent un Idéal pareil...
Car leurs chopes et nos bolées
Semblent contenir du soleil.

Que pour eux mon œuvre modeste
Ne soit que Joie et que Bonté,
Qu'un cri d'Amour, un chant céleste,
Un Hymne à la Fraternité !

*
* *

Fraternité ! Ce mot magique
En caractères triomphants
N'est pas sur tes murs, ô Belgique !
Mais dans le cœur de tes enfants...

Ceux qui pleurent, ceux qu'on exile
Peuvent sans peur franchir ton seuil.
Merci, Terre du Bon-Asile !
Merci, Pays du Bon-Accueil!

Pour ta Charité, Dieu le Père,
Trop blasphémé, te bénira
Au jour très proche où sa colère
Sur le vieux Monde éclatera...

A moins que sa Vengeance prête
N'hésite devant ta Douceur
Comme une avalanche s'arrête
Devant une innocente fleur !....

Cette année ce sont les triomphes de Nancy, de Suisse encore et le grand pardon des Fleurs de Blé Noir qui amena à Dinan les 1er et 2 septembre une foule énorme venue pour acclamer la Bretagne et son

Digitized by Google

barde gallo et pour assister aux fêtes organisées par lui : réception de la reine des Fleurs d'Ajonc par la reine des Fleurs de Blé Noir, foire bretonne, dîner breton, danses au biniou et représentation de *Notre-Dame Guesclin* jouée par l'auteur et MM. Camille Gorde, Amyot et R. Alexandre accompagnés des artistes du théâtre populaire de la Passion de Nancy et de ceux de la salle de la Rose de Dinan.

Dans un autre ordre d'idées le deuxième congrès préhistorique de France a été tenu à Vannes au mois d'août. Aucune ville de France ne pouvait être mieux choisie que l'antique capitale des Vénètes, située au centre du pays des mégalithes. Malheureusement ce congrès, auquel prirent part des professeurs allemands, belges et danois, ne semble pas avoir apporté beaucoup de lumière dans le domaine de la préhistoire. Il se passera encore du temps avant qu'on soit fixé définitivement sur la vraie destination des menhirs, des alignements et des cromlec'hs. Les fouilles patientes que M. d'Ault du Mesnil dirige si habilement au mont Saint-Michel de Carnac, fouilles qui ont amené la découverte d'une vingtaine de petits dolmens sépultures de corps incinérés, avanceront peut-être cette heure. En l'état actuel on peut dire avec le savant archéologue que les dolmens sont des tombeaux, les menhirs des obélisques ou monuments commémoratifs, les cromlec'hs des temples, et les alignements des allées sacrées.

C'est à Vannes aussi que s'est réuni en juillet le Congrès des Syndicats et des Comices Agricoles de Bretagne. Il faut applaudir aux groupements sur le terrain breton de toutes les forces intellectuelles qui surgissent

Digitized by Google

partout chez nous et se trouvent forcément un peu perdues. L'honneur de cette initiative appartient à M. le comte de Laubier, le dévoué secrétaire du syndicat agricole d'Ille-et-Vilaine.

LA BRETAGNE ARTISTIQUE

L'exposition des Artistes Bretons, ouverte au mois d'octobre à Nantes dans les Galeries Préaubert, a été comme toujours un événement considérable. Cette société qu'anime un profond sentiment de l'Art Breton compte aujourd'hui dix ans d'existence. Au banquet de vernissage, son sympathique président, M. Lorois, nous l'a montrée fondée par M. de Broca, puis se développant d'une façon surprenante malgré les malentendus qui auraient pu l'entraver. On a voulu voir dans ses membres, a-t-il dit, des mécontents cherchant à établir une concurrence à un groupement artistique existant déjà, alors que tout au contraire son but est de compléter l'œuvre de la première société. Celle-ci en effet développait le goût artistique local en faisant connaître les œuvres des artistes étrangers à la Bretagne. Les Artistes Bretons, eux, cherchaient à mettre en pratique cette éducation artistique en créant des producteurs locaux et en révélant leurs œuvres au public; ils s'établissaient ainsi sur les bases du régionalisme breton.

Il y a évidemment bien des médiocrités à passer sous silence à l'exposition des Artistes Bretons; mais, à côté, combien d'œuvres parfaites et originales! Comme partout, en tout cas, éclate l'amour du sol breton et le désir de le rendre tel qu'il est avec son ciel gris, sa mer sauvage, ses landes mauves et ses bois aux fontaines

Digitized by Google

silencieuses ! A signaler les envois de M. de Launay (la rue du Jersual à Dinan), de M. de Brem (Jersey), de M. Duportal (coins bretons), de M. le baron de Wismes (le Porteau), de M. Donatien Roy (la lande jaune; nuage sur la mer), de M. de la Nicollière; enfin de M. Lesage qui nous donne le portrait du poète Tiercelin, l'aimable directeur de l'*Hermine* et le chantre de *Nominoë*.

Il serait injuste de ne pas noter la XVIe exposition des Amis des Arts aux Galeries Préaubert : toutes les notabilités Nantaises du pinceau y ont aussi défilé et la vente des tableaux qui produit ordinairement une somme moyenne de 50.000 francs a dû, cette année encore, monter assez haut. Pourtant cette exposition était selon nous inférieure à celle de 1905 quoique nous ayons admiré les jolies œuvres bretonnes de MM. l'Abbé Boutin, Cagnard, Maisonneuve, de Wismes, etc.

A Rennes l'école régionale des Beaux Arts vient de remporter un beau succès à la suite du classement opéré par le jury de l'exposition des écoles départementales et d'art appliqué. Chaque école régionale de France avait été invitée par le Ministre à fournir un nombre égal de travaux et avait été prévenue inopinément, de façon à ce qu'il n'y eût ni préparation ni truquage. L'Ecole de Rennes s'est distinguée par son ensemble dans les différentes branches de l'enseignement ce qui lui a valu d'être classée première.

Terminons en annonçant la nomination dans la Légion d'Honneur de notre grand musicien Guy Ropartz dont une symphonie a été couronnée au concours du Prix Crescent et dont quatre œuvres ont été exécutées le 11 novembre aux Concerts du Conservatoire de Paris, — et la reprise à l'Opéra de *Thamara* le chef-d'œuvre de M. Bourgault Ducoudray président de la Section

Digitized by Google

des Beaux-Arts de l'Union Régionaliste Bretonne.

A-t-on le droit après cela de dire que la Bretagne n'a pas le sens artistique ?

LA BRETAGNE LITTÉRAIRE

Le quatrième volume de la grande histoire de Bretagne de La Borderie, continuée par M. Barthélémy Pocquet, vient enfin de paraître. Des esprits chagrins prophétisaient qu'il devait être au-dessous de ses trois aînés ; au contraire, ce volume nous semble le meilleur des quatre et nous en recommandons la lecture à tous ceux — ils sont légion, Dieu merci ! — qu'intéresse l'histoire de la patrie bretonne. En revanche, nous déplorons la décision qu'a prise la Faculté des Lettres de Rennes d'interrompre en plein succès et pour quelques années le cours que professait avec un talent hors de pair notre ami le M. le vicomte de Calan sur la Bretagne et les Bretons au XVIe siècle.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, qui vient de prendre un nouvel essor sous la direction de M. de Calan, a donné à ses membres en 1906 le *Journal inédit d'un Député de l'Ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence* (1717-1724), publié par M. le docteur de Closmadeuc, dont le titre nous montre tout l'intérêt, et le *Livre de Comptes de Claude de la Landelle* (1553-1556), publié par M. le comte de Laigue, détails sur la vie privée à Nantes et à Vannes au milieu du XVIe siècle. La Société annonce pour 1907 *La Correspondance des Contrôleurs Généraux avec les principaux personnages de Bretagne* (1688-1715) que publiera M. Letaconnoux, et le tome Ier de l'*Histoire inédite des Bretons* de Pierre Le Baud, que publiera avec des notes M. de Calan.

Digitized by Google

Les historiens et écrivains de chez nous n'ont guère chômé ces temps derniers, et l'année littéraire 1906 doit être classée parmi les plus fécondes que nous ayons eues.

Citons : *le Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, par M. Georges Dottin, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, merveilleuse compilation de tout ce qui intéresse le passé des peuples celtes ; — *Les Druides et les Dieux celtiques à forme d'animaux*, par M. d'Arbois de Jubainville, étude qui détruit bien des idées préconçues sur l'institution druidique ; — *Saint Servatius, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan*, par M. le chanoine Campion qui s'est fait le défenseur du patronage de saint Servatius à Aleth contre celui du saint breton Serwan ; — *Les Reliques bretonnes* de Montreuil-sur-Mer, par M. André Oheix, épisode de l'exode des reliques des saints de Bretagne lors des invasions normandes ; — *Bréviaires et Missels des Eglises et Abbayes Bretonnes de France antérieurs* au XVIIe siècle, par M. l'abbé F. Duine, véritable mine pour l'hagiographie bretonne ; — *Le Missel de Barbechat* (XIIe siècle), par M. Joseph Angot, précieux aussi lui pour notre hagiographie.

Répertoire Général de Biobliographie Bretonne (Gir-Gor) par M. René Kerviler, continuation de cette publication gigantesque qui enveloppe toute la Bretagne ; — *Le Folk-Lore de France, III, la Faune et la Flore*, par M. Paul Sébillot, où la Bretagne occupe une place quasi prépondérante.

Le Langage Cancalais, IIe partie, par M. Armand Dagnet et Joseph Mathurin, vocabulaire du parler de Cancale qui fait suite à la grammaire du même parler publiée par les mêmes auteurs au tome Ier ; — *L'Archipel des Glénans*, par M. le vicomte de Villiers du Terrage, monographie très complète d'un groupe

Digitized by Google

d'îles bretonnes ; — *Histoire de Belle-Ile*, par M. l'abbé Léandre Le Gallen, qui forme à elle seule toute une partie de l'Histoire de Bretagne ; — *Essai sur le Porhoët*, par M. le vicomte Hervé du Halgouet, où l'auteur nous retrace le passé du *pagus* dont Jocelin fut la capitale ; — *Notice sur Saint-Gravé* par le général de Kerdrel, enfant de la paroisse de Saint-Gravé, au pays de Redon ; — *La Maison de Retraite de Vannes au XVIIe siècle*, par le R. P. Honoré Chaurand, S. J., curieuse monographie locale ; — *Généalogie de la Maison de Monti*, par l'abbé Mecatti, publiée par M. le vicomte Paul de Freslon, le savant généalogiste breton.

Un Gentilhomme Apothicaire, le Comte de la Garaye, par M. Etienne Jac, histoire d'un gentilhomme Dinannais qui fut en son pays sous Louis XIV la providence des pauvres ; — *La Phrase et le Mot de Waterloo*, par M. Alfred Marquiset. Le général Cambronne a-t-il ou n'a-t-il pas prononcé le mot auquel il doit une partie de sa renommée ? — *La Mennais et Victor Hugo*, par M. Christian Maréchal ; rapports qui existèrent entre les deux écrivains ; — *Rois sans Couronnes*, par M. le baron Marc de Villiers du Terrage, étude sur les coureurs d'aventures célèbres parmi lesquels nous trouvons des Bretons.

Souvenirs d'un Vieux Nantais, par M. Victor Martin ; *Douze Bluettes treizainées* par Mme la comtesse du Faouëdic. Deux œuvres délicieuses ; — *Les Mystères de l'Hyménée*, par M. L. Michaud d'Humiac, comédie lyrique représentée le 2 septembre aux Arènes de Béziers.

Les Classes Rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution, par M. Henri Sée, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes ; — *Condition actuelle des serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles*,

Digitized by Google

par M. Jean Choleau, deux monographies très fouillées et qui peuvent compter parmi les meilleurs ouvrages bretons de ces dernières années.

Nominoë, drame en cinq actes, en vers, de M. Louis Tiercelin, œuvre capitale, où souffle, avec la grande poésie, l'amour ardent de la Bretagne.

Armor, épopée bretonne en 10 tableaux, musique, ombres et décors de M. Jacques Pohier, traduction en breton de M. Jaffrennou, destinée à faire vivre et vibrer le sentiment breton dans tous les salons d'Armor.

L'Almanach de l'Union Régionaliste Bretonne, pour 1907, où l'on trouve le calendrier des saints de Bretagne, les marchés, foires, renseignements et des variétés françaises et bretonnes signées de nos meilleurs écrivains bretons : de l'Estourbeillon, de Calan, Tiercelin, Botrel, Morvran, Jaffrennou, Le Berre, Rousse, de Gourcuff, La Guichardière, Jacob, Caurel, Bôcher, de Portgamp, Herrieu, etc. et Mmes la comtesse du Faouëdic, Madeleine Desroseaux, Mlle de Coutance. Prix : 0f15. En vente chez M. Simon, imprimeur à Rennes qui l'édite et en fait un vrai chef-d'œuvre, et dans les gares et librairies de Bretagne.

Nous empruntons au *Rapport du Comité de Préservation du Breton* pour 1905-1906 par M. F. Vallée, ce qui concerne les productions littéraires en langue bretonne :

Kenteliou Person Ars, par M. l'abbé Monnin, traduction bretonne de M. Pilven Le Sevellec ; — *Fontanella*, drame par M. F. Goyen ; — *Maro sant Tremeur*, drame par M. l'abbé Roudot ; — *Pasion Jezuz*, publié dans le Courrier du Finistère ; — *La Tour d'Auvergne*, pièce par M. Jaffrennou ; — *Kerhet de Baris*, pièce par M. Loeiz Herrieu. Enfin *Le Mystère breton de saint Crépin et saint*

Digitized by Google

Crépinien, publié par M. Victor Tourneur, bon spécimen d'un mystère breton du XVIIe siècle.

Qu'il nous soit permis de saluer les revues qui défendent sans se lasser notre petite patrie, sa langue et ses libertés : *La Revue de Bretagne*, l'*Hermine*, les *Annales de Bretagne*, le *Clocher Breton*, la *Revue Morbihannaise*, le *Pays Gallo*, la *Revue du Pays d'Aleth*, la *Jeune Bretagne*, la *Paroisse Bretonne de Paris*; *Bretoned Paris*. — Et les bretonnantes : *Ar Vro*, *Dihunamb*, *Feiz ha Breiz*.

Puis les journaux politiques qui mènent le même et bon combat : Le *Nouvelliste de Bretagne*, l'*Arvor*, l'*Indépendance Bretonne*, le *Journal de Rennes*, l'*Espérance du Peuple*, etc. ; — et les bretonnants : *Kroaz ar Vretoned*, *Ar Bobl*, *le Réveil Breton*.

En terminant signalons le mouvement régionaliste des Bretons de Paris qui arrivent à se grouper et vont bientôt se compter dans un annuaire qui sera toute une révélation. Leur colonie compte, dit-on, 180.000 âmes! Cette année ils ont fondé la *Mutualité Bretonne* qui garantira à ses membres de précieux avantages : remèdes contre le chômage, l'accident, la maladie ; rapatriements, placements gratuits, cours professionnels, etc., siège, 23, rue de Vaugirard ; — et le dîner bisannuel du *Fureteur Breton* sous la direction de M. Maurice Le Dault notre sympathique et aimé compatriote.

Non certes la nation Bretonne n'est pas en train de périr. Dans nos cinq départements, les naissances l'ont emporté considérablément sur les décès. Ayons donc conscience de notre force comme nous commençons à avoir conscience de notre vie et de nos libertés, et répétons avec Brizeux :

Nous ne sommes pas les derniers des Bretons!

R. DE LAIGUE.

Digitized by Google

LE DOUAIRE

DES DUCHESSES DE BRETAGNE

CONTRATS DE MARIAGE DES DUCS (1)

4° *Contrats de mariage de Jean III (1312-1341)* (2).

Jean III fut marié trois fois. Nous viendrons tout à l'heure à ses trois contrats de mariage ; mais auparavant il faut dire ses débats avec la duchesse Yolande à propos des dernières dispositions d'Arthur II.

Jean s'était empressé, nous l'avons vu, du vivant de son père, de faire du moins en partie l'assiette du douaire d'Yolande (3). Cet empressement semblait l'indice de sa parfaite soumission aux volontés de son père ; mais devenu duc il allait changer d'attitude.

La duchesse douairière réclama-t-elle trop vivement ses droits et ceux de ses enfants ? Les exécuteurs testamentaires agirent-ils avec trop de rigueur, comme

(1) Voir mois de décembre 1906.

(2) Les premières pages qui suivent ce titre pourraient *dérouter* le lecteur s'il n'était averti de l'ordre que je vais suivre. Le voici : je parlerai d'abord du *douaire* dont le duc Jean III a l'exécution. Je reviendrai ensuite à ses *contrats de mariage*. — Je suivrai le même ordre quand je parlerai de Pierre II et d'Arthur III.

(3) Ci-dessus p. 353. (T. II de 1906).

Digitized by Google

Jean III les en accusa un peu plus tard (1). A la réflexion, le duc trouva-t-il les libéralités paternelles trop onéreuses? Toujours est-il qu'en 1313, il imagina un moyen héroïque de s'en affranchir.

Il signala au pape Clément V le mariage de son père comme nul pour deux raisons : la clandestinité et le défaut de dispenses que la parenté des deux époux rendait nécessaires (2). L'annulation prononcée, le droit d'Yolande au douaire s'évanouissait, et ses enfants devenus illégitimes n'avaient rien à réclamer.

Mais le mariage n'avait pas été clandestin ; et les époux étant cousins seulement au degré qui suit celui de cousins issus de germains, le pape crut pouvoir se rendre au désir exprimé par le roi Philippe le Bel, et il repoussa la tardive requête de Jean III (3).

On peut croire que Jean, quelque peu honteux de l'injure faite à la mémoire de son père, se laissa facilement ramener par le roi à un accommodement. Il nomma pour arbitre Charles, comte de Valois, qui avait été son beau-père, Yolande en nomma un autre ; et ils dressèrent un projet d'accord que les parties acceptèrent, que le roi ratifia et dont voici les bases (4).

La rente de 8000# (660.000 fr.), faite aux enfants d'Yolande est assise sur les terres de Perche, Maine et Normandie, à défaut sur « rentes en deniers » de Nor-

(1) Plainte au pape Clément V (Morice, *Pr.* I, 1248). — Ce pape dont le nom va revenir était Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, intronisé en 1305 et qui transporta la résidence à Avignon (1309). Il avait dû pour une grande part sa nomination à Philippe le Bel. Mort en 1314.

(2) Voir ci-dessus, p. 350, note 1.

(3) Morice, *Pr.* I, 1248.

(4) Morice, *Pr.* I, 1237-41. Avril 1312 (1313 n. st.).

Digitized by Google

mandie et Champagne, et au cas d'insuffisance (très improbable) sur une terre en Bretagne.

Le douaire de 7000# (577,000 fr.) sera assis pour 4000# (330,000 fr.) sur la seigneurie de St-Aubin-du-Cormier. Le reste, 3000# (247,000 fr.) sera acquitté par le duc lui-même en deux termes égaux à Noël et à la St-Jean.

Enfin les 20,000# (1,650,000 fr.) en capital « ordonnées par le testament d'Arthur pour le mariage de ses cinq filles » seront payées comme suit : le duc remettra 10,000# (825,000 fr.) à Jeanne, l'aînée ; — et il paiera 14,000# en sept années à raison de 2000 à chaque jour de Noël.

Ainsi le duc aura payé 24,000# au lieu des 20,000# portées au testament. Il semble donc gratifier ses sœurs ou sa sœur Jeanne de 4000#.

Yolande et Jeanne, qui avait alors quatorze ans, comparaissent à l'acte pour l'approuver.

La paix était rétablie. D'autres débats survinrent huit ans après, à raison peut-être de l'inexécution du premier traité. Un second accord fut conclu à Vannes le 11 juin 1321. Il fut convenu que le douaire de la duchesse serait assis comme auparavant sur St-Aubin-du-Cormier, et en plus sur terres de Tréguier, Guérande, Dinan et Hédé. Il semble aussi que la somme de 10,000# appartient encore à Jeanne ; mais, pour ses deux sœurs cadettes, devenues seules héritières avec Jeanne, il n'est plus question que de 4000#, 2000 à chacune. En sorte que le legs de 20,000 # porté à 24,000 # par l'accord de 1313 aurait été définitivement réduit à 14,000 par l'accord de 1321 (1).

(1) Lobineau, *Hist.* p. 302. Il ajoute que ce second accord fut ratifié par le roi, en 1323 et 1324. — Mais il ne donne pas l'acte ou les actes à ses *Preuves* ; Morice non plus. En 1313, c'était Philippe

Digitized by Google

La duchesse Yolande mourut l'année suivante...

Avant de parvenir au trône, Jean III avait été marié deux fois. En 1298, son grand-père Jean II, l'avait fiancé à Isabelle de Valois. Elle mourut en 1309 ; et, l'année suivante, Jean épousa Isabelle de Castille. Devenu duc, il contracta un troisième mariage avec Jeanne de Savoie. Nous en dirons quelques mots plus tard. Parlons d'abord avec quelques détails des deux premiers contrats de mariage.

En même temps qu'il créait le duc Jean II pair de France (1), Philippe le Bel lui offrit pour son petit-fils Jean, déjà héritier de Limoges, et futur duc de Bretagne, la main d'Isabelle de Valois. Elle était nièce du roi, fille de son seul frère germain, Charles, comte de Valois, Alençon, Chartres et Anjou. Nous allons le

le Bel qui ratifiait, en 1323 et 1324, c'était Charles IV le Bel.

Arthur laissait cinq filles de son second mariage : Jeanne, Béatrix, Alix, Blanche et Marie.

Les 14000 ℔ étaient à partager entre les quatre sœurs, soit 3500 ℔ à chacune, 288 750 francs ; il fut entendu que la part de celle qui mourrait accroîterait aux autres. Or la troisième sœur, Blanche, mourut enfant : la quatrième, Marie, religieuse à Passy, se contenta d'une rente viagère de 400 ℔ (33000 fr.) (Lobineau. *Hist.*, p. 302. *Pr.* I. 1337). Il suit de là que les parts de Béatrix et d'Alix devaient être de 7000 ℔ (577 000 fr.). Mais il semble qu'elles furent réduites à 2000 ℔ (165000 fr.).

Jeanne épousa (1323) Robert de Flandre ; — Béatrix (contrat de 1315) Guy de X Laval ; et Alix (1329) suivant contrat de 1320, Bouchard, comte de Vendôme.

(1) Ci-dessus... p. 350. Nous avons dit que jusque-là les rois n'avaient donné aux souverains de Bretagne que le titre de *comte*. D'Argentré fait remarquer (*Hist.* f° 258-C) que « lors on ne mettait pas grande différence entre les deux titres. » Témoin les fils des rois dits comtes d'Evreux, de Dreux, d'Artois et non ducs.

Digitized by Google

voir, le roi tenait à s'attacher la Bretagne par un nouveau lien.

Né le 7 mars 1286, Jean avait huit ans, et Isabelle trois ou quatre. Le contrat de mariage où sont parties le comte et la comtesse de Valois, Jean II et son fils le futur duc Arthur II, fut dressé probablement en février 1297 (1298 n. st.), en tout cas avant le carême (1).

Le comte de Valois promit en dot une rente de 2500 # (environ 284.000 francs) assise sur la Roche-sur-Yon, et, s'il fallait un supplément, sur deux terres en Anjou, Maine, Chartres ou Perche. Le comte mit aussitôt ces terres aux mains du duc de Bretagne, apparemment en sûreté de ses engagements, mais à la condition que nous dirons plus loin.

En outre Charles de Valois promit en capital une somme de 20,000# (2.272.000 fr.) payable comme suit : 5000# (568,000 fr.) un mois avant la bénédiction du mariage ; 5000# dans l'année qui suivra ; 10.000#, (1.136.000 francs) dans les deux années suivantes.

Cette dernière somme doit être employée à l'achat d'une terre pour Isabelle et ses hoirs. Si elle meurt sans enfants, la somme de 20,000# ou les immeubles payés par elle ou partie d'elle reviendront aux père, mère ou héritiers d'Isabelle.

(1) Morice, *Pr.* I. 1123-1126.

Il est écrit dans l'acte, « le mardi avant les *Brandons* ». D. Morice met en note : « La fête ou cérémonie des *Brandons* se faisait les dimanches de septuagésime, sexagésime, quadragésime. » D'autres disent seulement quadragésime, 1er dimanche de carême. En cette année 1298 (n. st.) Pâques était le 6 avril, date qui fixe les dimanches ci-dessus aux dates 2, 9, 16, 23 février. Si on s'arrête à la quadragésime, 23 février, le mercredi des *cendres* étant le 19, le *mardi* précédent (mardi gras) était le 18.

Digitized by Google

Enfin, si elle meurt avant l'âge du mariage, le comte s'engage à donner Jeanne, une autre fille, à Jean, ou, s'il mourait aussi, à son frère Guy. Si Jeanne est morte ou mariée et que Jean meurt, une sœur cadette, Marguerite, épousera Guy.

De son côté le duc Jean II promet de rendre chaque année, jusqu'à la célébration du mariage, tous les profits de la terre de la Roche-sur-Yon et autres. Il n'en aura donc été que gardien durant tout ce temps.

Le duc constitue en douaire une rente de 2000# (227.000 francs) assise sur terres en Perche et Champagne, et au besoin en Bretagne ; et il ajoute « sauf le douaire qu'Isabelle devrait avoir par la coutume du pays en la terre de Jean par sa mère ; et le douaire qu'elle devrait avoir en nos terres de Bretagne et d'ailleurs, après la mort de nous, Arthur et Jean » (1).

Le duc consent à l'avance, dans les hypothèses prévues plus haut, aux mariages de Jean et de Guy avec les sœurs d'Isabelle.

Enfin une clause à signaler. Charles de Valois promet solennellement à Arthur, que « pour avoir consenti au mariage de son fils, il n'aura à souffrir aucun dommage à raison d'une coutume que l'on dit exister en Bretagne : « Si gentilhomme marie son fils aîné et « que le mariage soit fait de son assentiment, il lui

(1) « Nous » le duc qui parle, « Arthur » son fils, qui est présent, « Jean » le jeune fiancé.

Voilà un grand étalage d'espérances présentes ou lointaines !

« La terre de Jean par sa mère » c'est notamment la vicomté de Limoges. Quelle en était la coutume au point de vue du douaire à cette époque ? Nous ne le savons pas.

Mais en Bretagne, le douaire coutumier n'existant pas au profit des duchesses, la mort de l'aïeul, du père et de Jean ne pouvait rien changer à la situation de la douairière de Jean.

Digitized by Google

« doit bailler le tiers de sa terre en pourvéance... (1) »

Par le « tiers de la terre », il faut entendre la jouissance, l'usufruit. Le fils ne pourra ni vendre ni hypothéquer.

Comment le comte de Valois est-il si bien informé de cette coutume bretonne ? C'est Arthur qui l'en a instruit, parce qu'il entend se prémunir contre cette règle du duché. En effet il prend seulement l'engagement, après qu'il sera devenu duc, de verser chaque année à son fils une rente de 3000# (338.000 francs).

On peut conclure de là que, malgré ses termes absolus, la règle ne recevait pas une exécution bien rigoureuse, puisque des conventions pouvaient y être substituées dès le XIIIe siècle. Plus tard, elle recevra dans la Coutume écrite des adoucissements et des exceptions et finira par être sans application (2).

(1) Le comte emploie des termes équivalents. Je prends ceux que je trouve dans l'ordonnance datée de 1301 dite « ordonnance du duc Jean II en interprétation de l'assise du comte Geffroy ». (Hévin, *Questions féodales*, 2e pagination, p. 11, art. 5, — ou Morice, *Pr.* I, 1166). Cette prétendue ordonnance n'est qu'une « compilation de règles coutumières tirées de diverses sources ». La Borderie, *Hist.* III, 283, note 2.

(2) La règle ci-dessus est empruntée aux *Etablissements de Saint-Louis*, liv. I, chap. 19. L'article 5 ajoute : « et autant si le fils a été fait chevalier de l'assentement de son père. » La règle passa dans l'art. 212 de la Très Ancienne Coutume, avec une sorte de compensation : « En ce cas le père prendra le meuble de la femme au fils. » Cet article devint (en 1539) l'article 406 de l'Ancienne Coutume, et, en 1580, l'article passa dans l'article 460 de la Nouvelle, avec cette restriction très raisonnable : « excepté au cas où le fils aurait, de la succession de sa mère ou d'ailleurs, des biens suffisants pour s'entretenir honnêtement selon son état et qualité. »

Les jurisconsultes remarquent que cet » article n'est plus en usage et n'aurait d'application qu'au cas où il n'y aurait pas de contrat de mariage, qu'on ne manque jamais de faire entre les personnes de qualité dont il est question ici. » Président de la Bi-

Digitized by Google

Le mariage de Jean et d'Isabelle de Valois fut célébré. Nous avons dit que Jean devenu veuf en 1309 épousa l'année suivante Isabelle de Castille, cousine germaine de sa première femme (1).

Nous ne savons si Jean avait donné Limoges en douaire à Isabelle de Valois : c'est assez probable, puisque nous le voyons donner cette seigneurie à Isabelle de Castille, et plus tard à sa troisième épouse. Du reste, nous n'avons pas le contrat du second mariage avec Béatrix ; et le don de Limoges nous est appris par un acte du mois de mars 1312 (1313 nouv. st.) du roi Philippe-le-Bel (2).

Le roi approuve l'acte par lequel, avant son mariage, c'est-à-dire par le contrat du mariage célébré, comme nous l'avons dit, en 1310, Jean a donné *pour présent de noces*, à Isabelle la vicomté de Limoges pour en jouir pendant sa vie et les enfants qui naîtraient de son mariage. Le roi rappelle qu'une des conditions de la donation est qu'Isabelle recevra les hommages des fiefs de la vicomté ; et un autre que Jean « s'oblige à faire en sorte que son frère Guy laisse Isabelle en paisible jouissance ».

Cette obligation doit être une réponse à cette objec-

gotière de Perchambault. *Commentaires*, éd. de 1702, p. 591. Duparc-Poullain, *Coutumes*, t. III, p. 255-256.

C'est justement ce qu'a fait Arthur et « les conventions font la règle ».

(1) Dispenses accordées par Clément V, pour alliance au 3e degré. Morice *Pr.* I, 1230-1231. Isabelle de Valois était petite-fille de Philippe le Bel et d'Isabelle d'Aragon ; et Isabelle de Castille petite-fille d'une sœur d'Isabelle d'Aragon mariée à Alphonse X le Sage, roi de Castille.

(2) Morice, *Pr.* I, 1243. Le contrat de mariage sera mentionné dans un acte postérieur. Voir ci-dessous, p. 31, texte et note 1.

Digitized by Google

tion : « Mais Limoges est la principale seigneurie de votre mère. Que va dire votre frère Guy ? »

Or, après un an juste, un nouvel acte du roi, daté de mars 1313 (1314 nouv. st.) nous apprend que Guy a vivement réclamé son partage, que des amis sont intervenus, et ont ramené la paix entre le duc et Guy ; et, pour la cimenter, le roi ratifie, approuve et, à la demande des deux frères, confirme l'accord passé entre eux. Voici en résumé cet accord :

Jean donne à Guy en apanage et sans aucune réserve la vicomté de Limoges à deux conditions :

Guy renonce à quelques successions collatérales mentionnées dans l'acte ; et il paiera, chaque année, une rente de 2000 ℔ (110.000 fr.) à la duchesse Yolande sur son douaire (1).

Quand le duc signait cet acte, et quand le roi et son conseil le ratifiaient, duc, roi, et conseil du roi avaient apparemment oublié que, plusieurs années auparavant, le duc avait donné Limoges à Isabelle de Castille non seulement en douaire, mais en *don de noces*. Or, à la différence du douaire, dont l'ouverture est soumise à la condition de survie, le don de noces reçoit une exécution immédiate.

Que va dire Isabelle qui, elle, se souvient ? Isabelle proteste contre le don de l'apanage et n'obtient rien. Pour couper court à toute discussion, elle se met en possession. C'est au tour de Guy de se plaindre. Le duc n'écoutant rien, Guy s'empare de Limoges et s'y installe à main armée. Le duc le laisse faire. Isabelle recourt à son neveu Alphonse XI, roi de Castille. Il se joint à elle pour assigner Guy devant le parlement de France.

(1) Partage de Guy. Morice, *Pr.* I, 1248.

Digitized by Google

Le roi intervient ; et, au mois d'avril 1317, le parlement ratifie et rend exécutoire un accord entre les parties. La première condition de cet accord c'est la reconnaissance du douaire ou présent de noces fait à Isabelle (1).

Mais Guy a droit à un apanage. Son frère va le lui donner en Bretagne. En 1316, Guy a épousé Jeanne de Penthièvre, dite d'Avaugour, héritière du Goello, seul mais important débris de l'ancien comté de Penthièvre, comprenant environ cent paroisses entre le Gouet et le Trieux (2).

Jean III offrit à son frère l'ancien comté de Penthièvre, de l'Arguenon au Gouet, moins pourtant la seigneurie et le château de Jugon évalués 300 # de re-

(1) L'acte est daté « du mois d'avril 1317. » Il est donc postérieur au 3 avril, jour de Pâques qui commençait notre année 1317. — Il faut dire que Philippe le Bel qui statuait en 1313 était mort en novembre 1314, Louis X en juin 1316, et que en 1317, c'est Philippe le Long sacré le 9 janvier 1317, qui statue. — Dans les *Preuves*, cet acte est inexactement intitulé : *Douaire de la duchesse Isabeau de Castille.* — Morice, *Pr.* I, 1269-1273. Lobineau, *Pr.* 470-474). En réalité c'est un accord passé en conseil du roi. A remarquer que l'acte donne au don fait à Isabeau un double caractère, douaire et présent de noces et renvoie au contrat de mariage : « intractatu matrimonii celebrandi donarium seu donationem propter nuptias. » — Morice, 1270, haut de la page. Lobineau 471 (12e ligne). — Voir le résumé de cet acte table des *Preuves* de Lobineau, p. XXVIII.

On lit dans l'article 206 de la Nouvelle Coutume : « femme ne peut avoir don et douaire ensemble... » règle empruntée tardivement aux coutumes voisines, et qui doit s'entendre du cas où l'objet du douaire est distinct de la donation.

(2) Le Goello s'entend à cette époque moins la seigneurie de Quintin détachée vers 1227 (28 paroisses).

Jeanne était en même temps dame de Mayenne, au Maine.

Digitized by Google

venu (25.000 francs) (1) et plus le comté de Guingamp, les seigneuries et châteaux de Pontrieux, c'est-à-dire de Châteaulin-sur-Trieux, et de la Roche-Derrien, vers Tréguier.

Toutes ces seigneuries, sont évaluées 8000# de rente (660.000 francs). Il est convenu que Guy paiera chaque année sur le douaire de la duchesse Yolande la somme de 2000# (165000 fr.).

Guy se hâta d'accepter cet apanage au cœur de la Bretagne. Un terme de deux années est accordé à Isabelle pour choisir entre Limoges et les seigneuries bretonnes. C'est dire que les deux lots sont égaux.

Malheureusement pour la Bretagne, elle se tint à Limoges. Que n'a-t-elle choisi le Penthièvre ! A sa mort, le 24 juillet 1327, ce comté eût fait retour à la couronne, et une cause de divisions fatale à la Bretagne aurait été prévenue.

C'est ainsi que Jean III répara une première et presque incroyable maladresse par une seconde maladresse !

Maîtresse de l'ancien Penthièvre, Jeanne quitta le nom d'Avaugour pour reprendre celui de ses ancêtres de Penthièvré ; elle mourut en 1327 ; Guy la suivit en 1331. Ils laissaient une fille unique, dite comtesse de Penthièvre, âgée de quinze ans, dont Jean III fut le tuteur.

Un an auparavant (21 mars 1329, 1330 nouv. st.), le

(1) On a dit que la forteresse de Cesson fut exceptée de cet apanage ; mais elle n'est pas nommée dans l'acte. Qu'était-elle à cette époque ? La Tour de Cesson dont nous voyons les restes ne fut construite que par Jean IV, et achevée et couverte par Jean V, après 1407. V. Mandement de Jean V (16 avril 1407). *Actes de Jean V*, n° 558. *La Tour de Cesson*, par J. Trévédy, p. 36.

Digitized by Google

duc avait épousé Jeanne de Savoie et lui avait donné en douaire la vicomté de Limoges.

Presque au même temps, Jean de Montfort épousait Jeanne de Flandre. Un fils (qui sera Jean IV) leur naîtra en 1339. Le duc en sera le parrain ; mais il tiendra toujours le comte de Montfort éloigné des affaires.

Mais une question tourmente le duc : Va-t-il disposer du duché ? et en faveur de qui ? Selon le droit breton, le duché appartient à sa nièce et pupille, Jeanne de Penthièvre par représentation de son père Guy décédé. Selon la coutume française il appartient à Jean comte de Montfort (1).

Le duc n'osait décider entr'eux ; et, dans sa perplexité, il songeait à donner la Bretagne au roi de France par échange avec le duché d'Orléans. Son projet transpire ; ses barons viennent en troupe le trouver, et lui donner des conseils, qu'il n'a pas demandés, mais qu'il va suivre (2).

Chose curieuse ! Cette question de la succession de Bretagne sur laquelle le duc hésite, elle est nettement tranchée en Angleterre. En 1335, le roi Edouard III envoie une ambassade « à son très cher cousin le duc », pour demander sa « nièce et héritière » au nom de son frère le comte de Cornouaille. Il faut au roi pour

(1) Yolande n'avait pas prévu, semble-t-il, cette éventualité, lorsque trente ans auparavant, elle demandait à Philippe le Bel de déclarer que, son mariage ayant précédé l'érection de la Bretagne en pairie, elle et ses enfants suivraient la coutume bretonne. Elle n'avait songé qu'à empêcher Montfort d'entrer dans le domaine ducal. Ci-dessus, p. 352.

(2) D'Argentré. *Hist.* p. 271, v° F. : « Entre autres, le baron de Raiz Gérard III dit que « jà le duc d'Orléans ne serait duc de Bretagne ; « et qu'il aimerait mieux tenir les ducs de Bretagne et d'Orléans

Digitized by Google

son frère non la dame de Penthièvre mais la future duchesse : la Bretagne aux mains de son frère mari de la duchesse, sera aux Anglais une porte ouverte sur la France. (Décembre 1335) (1).

C'est pourquoi le duc répondit que sa parole était presque engagée ailleurs. Ce n'était pas tout à fait vrai ; mais bientôt, sur le conseil de ses barons, le duc entre plusieurs prétendants, choisit Charles de Châtillon dit de Blois, fils cadet de Guy, comte de Blois et de Marguerite, sœur de Philippe de Valois. Il était ainsi neveu du roi qui l'offrait au duc.

A ce moment, le duc montre sa nièce comme héritière du duché, si bien, que Charles de Blois, malgré les protestations de Montfort, reçoit, avec l'aveu du duc, l'hommage de plusieurs barons. Que Jean III déclare solennellement sa nièce héritière, et la Bretagne entière l'accueillera sans guerre, car Montfort n'a pas de parti en Bretagne. Non : il ne fera rien. Son testament est muet sur ce point : et son silence a déchaîné

« en sa gloriette (en prison) que de souffrir qu'ils missent les « barons en une telle briguedondaine». — « Tels étaient, remarque l'historien, les mots de ce temps-là. » Ajoutons : Tel était aussi le libre et patriotique langage que les barons faisaient entendre et que les ducs écoutaient.

Par *triquedondaine*, *triguedondaine*, on entendait *baliverne*. Un érudit confrère m'adresse cette curieuse note :

Le mot semble formé des deux mots *trique* et *dondaine*. *Trique*, en bas latin *trica*, signifie *tromperie*. La *dondaine* était une bouteille au fond percé de trous : en chantant dans le goulot, on obtenait une sorte d'écho. — *Triquedondaine* serait donc une *manigance finissant par un peu de vent*.

Ce mot a reçu d'autres sens notamment *babioles*, *bagatelles de toilette* et même *femme galante*.

(1) Morice, *Pr.* I, 1375. Et le roi Edouard fera vingt ans la guerre pour le compétiteur de Jeanne de Penthièvre ! Il a changé d'avis...

Digitized by Google

la guerre sur la Bretagne.

Le duc mourut à Caen, le 30 avril 1341, en revenant d'une expédition en Flandre. La douairière Jeanne de Savoie lui survécut jusqu'au 29 juin 1344 : elle avait quitté la Bretagne, et mourut au bois de Vincennes.

*
*

Charles de Blois, époux de Jeanne de Penthièvre. Jean de Bretagne, comte de Montfort.

Je n'ai à parler de l'un ni de l'autre. Que l'on reconnaisse *en droit* le titre de duc à Charles de Blois (du chef de sa femme) ou à Jean de Montfort, *en fait* aucun n'a été en réalité duc de Bretagne. Nous n'avons d'ailleurs aucune notion de leurs contrats de mariage ni des douaires qui ont pu appartenir à leurs veuves. Jeanne de Penthièvre porta pendant vingt ans le deuil de son mari enseveli à Guingamp ; ne quitta qu'une fois son tombeau pour aller saluer le duc Jean IV revenu de son exil en Angleterre (août 1379) ; et mourut le 10 septembre (1384) (1). Jeanne de Flandre, veuve de Jean de Montfort, passant en Angleterre avec le roi Edouard III, en mars 1343, fut frappée d'aliénation mentale à la fin de cette année, et mourut vers 1374 (2).

*
*

5° *Contrats de mariage de Jean IV (1364-1399).*

Jean IV fut marié trois fois :

1° En 1355, quand il était en Angleterre et dans sa

(1) Morice, *Pr.* I, 114. *Chronicon britannicum.*

(2) La Borderie, *Hist. de Bretagne*, III, 488-491.

Digitized by Google

quatorzième année, le roi Edouard III lui donna sa fille Marguerite (dite quelquefois Marie) qui mourut sept mois après, sans enfants.

2° Devenu duc, il épousa Jeanne de Holland (dite souvent d'Angleterre) dont la mère avait en secondes noces épousé le prince de Galles. Elle mourut sans enfants en 1384 (1).

3° Le 11 septembre 1386, le duc de Bourgogne donna pour épouse à son neveu Jean IV, une princesse française, sa nièce Jeanne, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Nous n'avons pas le contrat de mariage; mais par deux actes postérieurs, on voit les époux se faire donation mutuelle de tous leurs biens au profit du survivant, et le duc assigner à la duchesse pour douaire « la ville et le château de Nantes, le pays et le château de Guérande, la baronnie de Raiz, la châtellenie de Touffou et celle de La Guerche (2) ».

Quel était le revenu de ces seigneuries? C'est ce que je ne sais pas; mais je puis dire que le duc ne possédait la baronnie de Raiz qu'en vertu d'un acte d'échange nul pour lésion d'outre-moitié, auquel il allait être contraint de renoncer par peur du scandale (3).

(1) Lobineau, *Hist.*, p. 454.

(2) Lobineau, *Hist.*, p. 455.

(3) V. mon étude *Le duc Jean IV baron de Retz et Jeanne Chabot baronne de Retz.* — Le duc se dépassa bientôt lui-même en mauvaise foi : ne pouvant obtenir de Jeanne, même par violence, la vente de la baronnie, il s'en empara de vive force et la garda six ans Enfin le parlement de France le condamna à la restitution et à 108.000 *H* d'indemnité (environ six millions de notre monnaie). Arrêt définitif du 4 mars 1396 (n. st). Et quand il convient du mariage de sa fille aînée, Marie, avec le fils du comte de Derby (depuis le roi Henri V) il ose donner à sa fille la *baronnie de Raiz*, à propos de

Digitized by Google

Jean IV mourut le 2 novembre 1399. Sa veuve, devenue femme de Henri IV roi d'Angleterre, survécut jusqu'au 9 juillet 1437. Elle mourut à son château de Hawering-at-Bower, comté d'Essex. Le 11 août, elle fut inhumée en grande pompe dans la cathédrale de Cantorbéry (1).

Le duc et son frère de Richemont gardaient le respect et l'affection à la mère qui les avait abandonnés enfants pour devenir reine d'Angleterre (2). Mais comment son douaire était-il payé par Jean V? Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, deux mois avant sa mort, la reine déclarait que son fils lui devait 2250 écus, soit 2812 livres (environ 100.000 francs de nos jours); et elle-même devait 1000 écus ou 1250 livres (environ 50.000 francs (3). Mais, disons-le bien vite : il se peut que le reliquat du douaire fût le terme récemment échu ou même à échoir; et n'accusons pas Jean V d'avoir manqué d'égards à sa mère si malheureuse à cause de lui. Devenue veuve de Henri IV en 1413, la duchesse douairière de Bretagne, retenue prisonnière en Angleterre, comme otage de la neutralité de Jean V, avait été persécutée par Henri V, emprisonnée et accusée de maléfices; elle ne retrouva quelque faveur qu'après l'avènement (en 1425) du jeune roi Henri VI, son

laquelle il plaide depuis six ans! Ce contrat (qui n'eut pas d'exécution) se place entre un acte du 7 février 1394 (1395 n. st.) et un acte du 4 mai 1395 — Morice, *Pr.* II, 644-45.

(1) M. Cosneau. *Le Connétable...* p. 271.

(2) Arthur prisonnier à Azincourt (1415), obtint un congé en 1421, sans pouvoir venir en Bretagne; et son frère vint le voir sur le pont de Pontorson : « Ils parlèrent de leur mère, et, ils pleurèrent bien fort. » — Gruel, *Hist. d'Arthur III*, p. 189.

(3) M. Cosneau, *Le Connétable....* p. 271, texte et notes 8 et 9 et p. 272.

Digitized by Google

petit-neveu à la mode de Bretagne, et neveu propre de Jeanne de France, femme de Jean V (1).

6° *Contrat de mariage de Jean V (1399-1442)* (2).

En 1392, le duc Jean IV traite avec le roi Charles VI du mariage de son fils encore enfant, qui sera le duc Jean V, avec Jeanne de France. Le roi donne à sa fille 150 000 francs (ou livres) à 20 sols tournois, environ 8 millions 250 000 francs.

La disposition est ainsi conçue... : « et, pour cause dudit mariage a donné et donne mondit sieur (le roi) par ses lettres sur ce faites, pour une fois à ladite Madame Jeanne sa fille, la somme de cent cinquante mille francs d'or... »

Il ne faut pas que ces termes fassent illusion. Il ne s'agit pas ici d'une dot donnée en faveur du mariage, avec la réserve ordinaire des droits de Jeanne de France dans la succession de son père. Non, dans la pensée du roi, la somme de 150 000 livres représente tous les droits de sa fille dans la succession paternelle (3).

(1) Généalogie de France

	Le roi Jean le Bon.	
Charles V.	Jeanne femme de Charles II, roi de Navarre.	Philippe Le Hardi duc de Bourgogne.
Charles VI.	Jeanne de Navarre mariée à Jean IV puis au roi Henri IV.	Jean Sans-Peur.
Catherine de France mariée à Henri V.	Jean V et ses frères.	Philippe Le Bon. Mme de Guyenne etc.
Henri VI.	Enfants de Jean V, François Ier et autres.	Charles Le Téméraire.

(2) Pour ce contrat V. Lobineau, *Hist.*, p. 479, Morice, *Pr.* II, 592.

(3) Charles VI avait quatre filles. Il avait réglé que chacune recevrait 150.000 francs d'or pour dot et tout droit successoral. — Cet

Digitized by Google

Il est expressément convenu que, des 150.000 francs d'or, 110.000 (environ 6.050.000 francs actuels) seront employés en acquisition de terres pour Jeanne et ses enfants. Si elle meurt sans enfants ou que ses enfants meurent sans héritiers, ses terres feront retour au roi ou à ses héritiers. Les 40.000 livres restantes sont à la libre disposition du duc qui n'en devra pas compte. (2.200.000 fr.).

Le duc promettait comme douaire une rente de 12.000 liv. (660.000 francs) assise sur le comté de Montfort ; et, en cas d'insuffisance, sur toutes châtellenies que son fils Jean tient ou tiendra en Bretagne, Normandie, Maine et Anjou, au choix de Jeanne de France, excepté seulement « les cités et châtellenies de Rennes et Nantes ».

Le revenu du comté de Monfort est évalué, en 1315 environ 6.000 livres, soit la moitié du douaire promis(1). Il restait donc 6.000 livres de rente à asseoir sur d'autres seigneuries.

Et ce n'est pas tout. Avec quelle surprise on lit la clause suivante du traité !

« Et il sera en l'élection (au choix) de Madame Jeanne de prendre son douaire convenancier tel comme dit est (comme il vient d'être exprimé), ou son douaire coutumier selon les coutumes du pays (de Bretagne). »

Qu'est-ce à dire? Se peut-il que Jean IV, moins bien

arrangement de famille devait-il faire loi pour ses successeurs ? C'est très douteux. Voir sur ce point le *factum* pour la duchesse de Nemours publié aux *Pr.* de dom Morice, III, 1406-1418. La duchesse était fille de Renée, fille de Louis XII, odieusement frustrée par son beau-frère et protuteur François Ier. V. *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et Louis XII* (1899) par J. Trévédy.

(1) V. ci-dessus, p. 352, note 2.

Digitized by Google

instruit que son père, ne sache pas que le douaire coutumier n'existait pas en Bretagne au profit des duchesses? Présumer qu'un jour la douairière pourrait avoir intérêt à préférer le douaire coutumier à son douaire convenancier, c'est donner à entendre que le douaire coutumier pourra être de plus de 12.000 livres.

J'oserais croire que le duc a voulu jeter de la poudre aux yeux. Il fut toujours peu scrupuleux en affaires, et un mensonge ne lui coûta jamais (1).

Quoi qu'il en soit, il est clair que Jean IV, protégé des Anglais, et qui eut si longtemps les Français pour adversaires, a été ébloui de ce projet d'union d'une fille de France avec son fils, futur duc de Bretagne; de là cette promesse d'un douaire de 12.000 livres qu'aucun duc de Bretagne n'a jamais assigné à sa veuve.

La duchesse Jeanne mourut, jeune encore, le 20 septembre 1433. C'est une des plus pures et nobles figures du temps. Si elle eût survécu, elle eût mis obstacle aux compromettantes relations de son fils Gilles avec son neveu l'astucieux Henri VI, et ainsi sauvé François Ier de ses rigueurs envers son frère et Gilles d'une lamentable fin.

7° *Contrats de mariage et testament de François Ier* (*1442-1450*).

Dès 1430, un mariage avait été projeté entre François, comte de Monfort héritier de Bretagne, et Isabeau d'Ecosse, sœur du roi Jacques II (2). Mais le duc Jean V changeant d'avis demanda et obtint pour son fils la main d'Yolande d'Anjou, la sœur cadette de Marie, femme du roi Charles VII. La reine de Sicile, mère de la fiancée, avait promis une dot de 60.000 écus

(1) V. plus haut à propos de Raiz, p. 36 note 3.
(2) Lobineau, *Hist.* p. 585.

Digitized by Google

(environ 2.550.000 fr. de notre monnaie). Ne pouvant acquitter cette somme, elle donna à sa fille Beaufort-en-Vallée et Château-Fromont, en stipulant que ces deux seigneuries lui seraient rendues, si dans dix années, les 60.000 écus avaient été versés. — Le duc Jean V promit un douaire de 6.000 livres, soit à cette époque 247.500 fr. de notre monnaie.

Le douaire des duchesses de Bretagne va rester fixé à 6.000 livres; mais il faut remarquer que si le douaire est le même nominalement, la valeur de la livre va quelque peu varier au cours du XVe siècle.

Yolande d'Anjou mourut le 17 juillet 1440, sans laisser d'enfants; et le duc Jean V reprit son projet d'alliance avec une princesse d'Ecosse. Les conventions matrimoniales furent arrêtées en juillet 1441 (1). Le roi Jacques promit à sa sœur Isabelle cent mille saluts d'or, plus de trois millions de notre monnaie (2), et le douaire de la future duchesse fut fixé à 6.000 livres, (comme ci-dessus environ 247.500 francs).

Jean V, qui allait mourir le 28 août 1442, ne vit pas le mariage de son fils célébré en novembre (3).

Huit ans plus tard, le duc François Ier, nommé lieutenant général du roi, préparait une expédition qui allait délivrer la Normandie. Le 23 janvier 1450 (n. st.) il fait son testament. Il assigne en douaire à « sa bien-aimée sœur et compagne la duchesse » la châtellenie

(1) Lobineau, *Hist.*, p. 613, 618.

(2) Le salut d'or très petite monnaie d'or est compté pour 15 sous. Pour ramener le salut à la livre, il faut faire la double opération indiquée plus haut, 100.000 saluts × 15 = 1.500.000 sous ; — chiffre qui divisé par 20 donne 75.000 livres. Multipliant selon Leber, par 41.25, on obtient 3.093.750 francs de nos jours.

(3) Lobineau, *Hist.* p. 620, 621.

Digitized by Google

de Succinio et tout ce qui appartient au duc dans « l'île de Rhuys » ; les villes, chastels et seigneuries de Guérande, le Croisic, « l'île de Bats », sans en rien retenir sauf la justice en preuve de souveraineté (1).

Le chiffre de 6.000 livres n'est pas répété dans le testament ; nul doute que le revenu des seigneuries données ainsi en « usufruit et viage » ne soit égal sinon supérieur à 6.000 livres.

Le duc va revenir malade en Bretagne ; et, le 16 juin, au manoir de Plaisance près de Vannes, il ajoute à son testament un codicile, par lequel, fermant l'accès du trône à ses deux filles, il appelle à sa succession d'abord son frère Pierre, puis son oncle Richemont (2).

Un mois plus tard (18 juillet) le duc mourait. La duchesse allait vivre en Bretagne honorée de tous, jusqu'à la fin du siècle (3).

J. Trévédy,
ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Lobineau, *Pr.* 1118.

(2) Lobineau, *Pr.* 1120.

(3) Son décès se place entre le 27 juin 1495 et mars 1500 (n. st.). — Par un troisième testament (13 octobre 1485), elle avait ordonné sa sépulture dans la cathédrale de Nantes (Lobineau. *Hist.*, p. 755. *Pr.* 1438). Dix ans après, le 15 octobre 1494, elle fonde une messe à la cathédrale de Vannes, où elle ordonne sa sépulture. (Morice, *Pr.*, III, 773) ; et, le 15 octobre, elle faisait donation à son gendre, le vicomte de Rohan « de tous les biens qui lui appartenaient en vertu de son mariage », (Lobineau. *Hist.* p. 821. Morice. *Hist.* II, p. 229-230).

Elle vivait encore le 27 juin 1495. Ce jour le vicomte agit pour elle en qualité de mandataire. (Morice *Pr.* III, 774). Elle était décédée avant le 5 mars 1500 (n. st.) (Morice, III, 836, mémoire du Vte de Rohan, à cette date *après plusieurs procédures*). Le décès peut avoir suivi de près l'acte de 1495.

Lire dans (Morice (Taillandier) *Hist.* II, p. 229) les raisons qui déterminèrent la donation au vicomte de Rohan, mal récompensé « de son attachement à nos rois qui lui avait fait manquer le mariage d'Anne de Bretagne pour l'aîné de ses enfants » (!)

Digitized by Google

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE (1)

IV. — LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1876).

M. de Carné a tracé un curieux portrait de ce vieux gentilhomme dont le type se retrouvait encore à d'assez nombreux exemplaires sous la Restauration ; il avait été jadis en relations fort étroites avec quelques-unes des notabilités littéraires de son époque, en particulier avec Voltaire, et il avait passé plusieurs semestres à Ferney. Lui-même avait composé une tragédie en cinq actes contre le fanatisme des croisades, et le patriarche avait daigné en entendre quelques scènes. Aussi M. de Trésurin avait-il conservé pour Voltaire un véritable culte. Il ne lui reconnaissait qu'un seul tort, celui d'avoir concouru par ses idées au renversement de la monarchie dont il aurait été, vivant, le plus ardent dé-

(1) Voir la *Revue* de décembre 1906.

Digitized by Google

fenseur. Il abhorrait la Révolution et l'Empire, « la Révolution s'étant, disait-il, opérée sans motif et l'Empire n'ayant pas produit un seul grand homme. Son principal grief contre les temps nouveaux c'était l'insolente prétention de placer des divinités nouvelles à côté des divinités de l'Olympe philosophique dont il était demeuré le gardien jaloux. Tout confit dans les souvenirs de sa jeunesse, il traversait le XIXe siècle sans liens avec ses contemporains, et ne voulant prendre au sérieux ni leurs œuvres ni leurs intérêts ni leurs luttes. . Il entretenait une correspondance régulière avec le club international des échecs, passait ses journées au Café de la Régence et s'endormait le soir sur la *Quotidienne*, les pieds dans de chaudes pantoufles que lui préparait sa gouvernante Babet, ne recevant guère dans le joli appartement qu'il habitait alors rue de Tournon que deux ou trois chevaliers de Saint-Louis, ses anciens camarades au régiment de Condé. C'étaient de vieux débris de la guerre de Sept Ans, assez disposés à placer la bataille d'Hastenbeck à côté de la bataille d'Austerlitz, et s'accordant pour déclarer que le génie militaire du général Bonaparte, surfait par les ennemis de la monarchie légitime, ne s'élevait guère au-dessus de celui du général d'Estrées... (1) ».

Les instructions qu'il donna à son neveu lors de son arrivée furent d'une simplicité antique : « d'un ton où l'indolence tempérait la leçon, il me dit qu'il était charmé de me voir ; et me conseilla de tirer bon parti des nombreuses ressources qu'allait m'offrir Paris. Il ajouta que je vivrais à mes périls et risques et que, si je succombais aux dangers que cette ville présente à la

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 11 à 13.

Digitized by Google

jeunesse, je ne tarderais pas à le regretter, une bonne conduite n'étant pas moins nécessaire pour faire son chemin dans le monde que pour conserver sa santé. Il termina en m'invitant à visiter les curiosités de la capitale sans me faire écraser par les voitures. Muni de ces solides instructions je fus installé dans ma chambrette et je reçus pour mot d'ordre d'être exact aux repas, de rentrer sans bruit et surtout de ne pas m'exposer, en traversant le salon, à déranger l'échicquier que mon oncle tenait constamment en bataille contre ses adversaires d'Angleterre ou de Hollande (1) ».

Voilà donc Louis de Carné, laissé à 16 ans comme un esquif sans boussole, ce sont ses propres expressions, sur cet Océan dont il ne soupçonnait encore ni les orages, ni les écueils. Il arpentait Paris du matin au soir cherchant à tout hasard les moyens d'instruction qu'un bon collège aurait pu seul lui procurer, lorsqu'un jour, au milieu des affiches de spectacle, il avisa le programme semestriel des cours du collège de France et de la Faculté des lettres. Cette affiche décida de son avenir. Il absorba chaque jour sans trop les digérer une prodigieuse quantité de leçons sur les sujets les plus divers. Il allait de l'éloquence à la poésie, de l'histoire ancienne à l'histoire moderne, quelquefois même du droit public à la chimie, entrevoyant au milieu de cette confusion des perspectives dont le mystère l'attirait : « Tout y était plaisir et rien n'était travail, car le caractère de cette étrange éducation était d'être à la fois attrayante et passive ». Et quoi d'étonnant lorsque les professeurs s'appelaient Villemain, Guizot et Cou-

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 14.

Digitized by Google

sin : « J'avais élu domicile à la Sorbonne et à la place Cambrai, à ce point que l'appariteur me voyant passer des leçons de géographie de Me Barbier du Bocage au cours de droit des gens de M. de Portez, et me croyant dès lors de force à tout supporter, vint un jour me demander de vouloir bien servir d'auditoire au malheureux professeur de Chinois... »

Rien ne saurait peindre l'étonnement du vieillard lorsque, à l'heure du dîner, il interrogeait son neveu sur l'emploi de sa journée passée à peu près toute entière au Quartier Latin ; il se répandait alors en exclamations qui n'étaient pas toujours flatteuses pour l'amour-propre du jeune homme. Et ce fut bien pis lorsqu'au goût des choses intellectuelles celui-ci commença à joindre celui des intérêts politiques. Un jour qu'il le rencontra lisant le *Conservateur* et la *Minerve*, il lui prédit une place sur le canapé doctrinaire, point de mire habituel de ses sarcasmes, et le soir, il entassa plus d'anecdotes encore sur Genève et sur Ferney. « Le plus fervent Voltairien, remarque Louis de Carné, n'aurait pas résisté à ces douches d'eau glacée. Le grand homme, dont je voyais promener la figure au milieu de ses plats courtisans, m'inspirait un dégoût dans lequel l'ennui entrait assurément pour quelque chose. Je savais par cœur les détails touchant l'ambassade envoyée par Catherine II au frileux vieillard afin de lui porter des hommages et des fourrures ; je n'ignorais rien des querelles de M. de Voltaire avec le roi de Prusse, et j'étais au courant de tous les efforts tentés à Ferney pour s'y concilier la bienveillance de Mme du Barry, au premier temps de sa faveur. A la monotone histoire des accès de colère épileptique contre Fréron, Nonnotte ou Pompignan, au long ex-

Digitized by Google

posé des manœuvres journellement pratiquées par le patriarche pour déshonorer un adversaire ou grandir un disciple, je préférais, torture pour torture, les détails cent fois répétés de la vie génevoise et le tableau de cette petite société puritaine qui subissait à cette époque la double influence de Coppet et de Ferney (1) ». Et c'est ainsi que le culte de Voltaire ne put s'implanter dans l'esprit de Louis de Carné, grâce aux excès de zèle de ses principaux adorateurs. Des anecdotes d'un autre genre achevèrent la constitution de son état d'âme. Le dégoût de la frivolité sénile le rendit grave ; il accueillit avec ardeur les idées de son temps, en présence d'un débris d'une autre époque qui n'avait pas su lui inspirer le respect auquel avaient droit les ruines ; et il en vint à mépriser l'ancien régime auquel il reconnaissait si peu de titres pour insulter le nouveau. « A vingt ans, je me trouvais être, contrairement à ce qui avait lieu pour la plupart de mes contemporains très libéral et anti-voltairien décidé, séparant instinctivement ce que la jeunesse presque toute entière associait alors dans l'unité d'un autre symbole (2). »

Une antipathie invincible pour les sciences mathématiques l'ayant détourné de l'école militaire, malgré le vœu de sa famille, il prit sur lui, de suivre comme externe les cours de philosophie du collège Louis-Le-Grand pour obtenir le baccalauréat, puis, ayant obtenu des succès au concours général, il se fit inscrire à la Faculté de droit.

Le temps du droit est le meilleur de la vie, a écrit

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 18.
(2) *Ibid.*, p. 22.

Digitized by Google

Louis de Carné. Revêtu de la robe prétexte, le jeune homme, dans la plénitude de sa liberté enfin conquise, s'aventure en ce monde inconnu devant lui « comme l'oiseau qui use de ses jeunes ailes pour se perdre dans les profondeurs de l'horizon. » Cette période d'études de 1822 à 1825, au milieu de luttes politiques et littéraires également passionnées, fut, du reste, une des plus remarquables de l'histoire intellectuelle de la France. Deux courants contraires et très tranchés séparaient en deux camps la jeunesse. Le premier, étranger à la foi comme au respect, entré dans la vie à la fin d'une longue suspension du culte et de l'enseignement public ignorait tout en religion comme en histoire, et pour lui, une solidarité fatale s'était établie entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit antireligieux. Au contraire, la portion qui était demeurée chrétienne avait presque toujours vu, au foyer domestique, confondre les deux causes pour lesquelles on y avait souffert, « et le symbole religieux s'élargir en quelque sorte pour protéger par une sanction divine des intérêts d'un ordre très différent ». D'un côté les sociétés secrètes, de l'autre la congrégation constituaient un antagonisme d'idées et de croyances qui ne se révélaient nulle part sous des formes plus accusées que dans le Quartier Latin. Là, s'ouvrit en 1823 un vaste établissement pour la société des bonnes études, doté d'une bibliothèque expurgée, et ne recevant que la fine fleur des journaux royalistes. On y donnait des conférences et des lectures ; on y entendit l'ode à Louis XVII du jeune Victor Hugo ; et Louis de Carné s'y fit remarquer par quelques essais littéraires. Malheureusement il n'y avait là qu'une coterie comme bien d'autres, et le but que l'on s'y proposait, en associant des intérêts passagers au seul intérêt perma-

Digitized by Google

nent de l'humanité, déplut bientôt au jeune Breton, qui demeura étranger à certaines pratiques secrètes dont quelques confidences l'avaient parfois fait souffrir.

Il a raconté d'une façon fort originale quel fut pour lui le résultat de cette abstention : « Lorsque je fus admis à la fin de 1825 au ministère des Affaires étrangères, je fus introduit dans le cabinet d'un haut employé de ce département auquel je remis une lettre d'un personnage considérable de la droite dont le concours m'avait été des plus utiles. Ce fonctionnaire me fit un accueil très bienveillant, entama une conversation politique à laquelle je me mêlai avec une réserve qui dut lui donner une piètre idée de mon esprit et, me tendant enfin la main avec beaucoup de cordialité, il enlaça ses doigts aux miens d'une façon qui m'embarrassa sans que j'y attachasse d'ailleurs aucune signification précise. L'entretien fut de sa part plus encourageant qu'abandonné, ce Monsieur paraissant attendre jusqu'à la fin un mot ou un geste qui correspondît au mouvement dont le sens m'échappait. Lorsque, quelques jours après, il m'arriva de parler de cette entrevue à un homme pourvu de plus d'expérience que je n'en possédais moi-même et quand j'eus incidemment mentionné le geste qui m'avait étonné : Ah maladroit, s'écria-t-il, c'était la chaîne, il fallait passer le pouce dans l'anneau ; vous avez manqué votre fortune ! » (1).

Conclusion de cette éducation toute spontanée : les doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, représentées par un vieillard peu sérieux retrempent, chez Louis de Carné, la foi de son enfance ; et la maladresse d'un parti

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 31.

Digitized by Google

qui aspirait à transformer une opinion en croyance en servant les intérêts les plus élevés par des tentatives puériles fait de lui en partisan décidé du régime parlementaire : « Je dois, déclare-t-il dans ses *Souvenirs*, à une énergique réaction entre laquelle fut soumise ma jeunesse, la foi solide qui a consolé ma vie et mon inaltérable fidélité aux idées politiques auxquelles je concourus à donner un peu plus tard un premier organe au sein de la presse religieuse ».

(*A suivre*). RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

LA LIVRÉE DU BONHEUR

A MON AMI JACQUES DE LA FERLANDIÈRE.

AVANT-PROPOS.

« Il est plus d'une manière de peindre la nature, mon cher ami, et je les admets toutes, pourvu qu'elles aient de la vérité. Mais voilà bien en effet les coins de paysage comme je les préfère. C'est délicat, c'est senti, et c'est peint en même temps. C'est peint de près, sur place, d'après nature, mais sans crudité. Rien n'y sent la palette. Les couleurs ont toutes leur vérité et aussi une certaine tendresse. Elles sont passées au miroir intérieur.... (1) » Et c'est là le privilège d'une âme tout-à-fait poétique et tout-à-fait bretonne de saisir la physionomie de ces objets familiers, des coutumes ancestrales, des habitudes millénaires, de les écrire d'un doigt pieux et de nous faire, malgré certaines inexpériences savoureuses, respirer ainsi l'âme des choses.

Mais ce que je voudrais surtout dégager de ton travail, c'est le caractère de protestation que tu as su lui donner, sans âpreté, sans invectives, sans y mettre une âme de colère, — rien qu'en laissant parler ton cœur... Protestation contre l'opinion de jour en jour plus répandue que la Bretagne d'aujourd'hui n'est plus que la dernière page — oh ! belle et pittoresque

(1) SAINTE-BEUVE, *Notice sur Maurice de Guérin.*

Digitized by Google

encore !... — mais enfin, la dernière d'une grande histoire, que le souffle du Progrès viendra définitivement tourner demain.

Sans la connaître peut-être, la parole de Jules Janin a vibré en toi : « Ma Bretagne ne serait-elle plus qu'un lieu-commun ? »

Et, dans ton indignation, sans en attester les Dieux, sans prendre l'univers à témoin, un peu comme les vieux qui se contentent de branler la tête, ou les jeunes, pleins de feu, qui crient : « Qu'importe ! », tu nous a déroulé un récit fleurant bon le terroir, plein d'une sève archaïque et sincère. On y verra, crois-le bien, que la Bretagne n'est pas morte, mais on y trouvera aussi vérifiée une fois de plus, selon la jolie formule de Jules Lemaître : « Qu'on ne fait pas seulement de la peinture avec la tête et avec la main mais avec un cœur où fleurit quelque chose ».

RENÉ DELAUNAY.

Basse-Goulaine, 7 septembre 1905.

Digitized by Google

AU PAYS BRETON

LA LIVRÉE DU BONHEUR

(NOUVELLE)

A l'ami Joseph Angot.

I.

Le Pardon de Notre-Dame de la Clarté

On est au quinze août... Un soleil de plomb gravite dans un ciel sans nuages. Les landes bretonnes, aussi grillées par l'astre que par l'embrun marin, paraissent se vautrer, comme des lézards, sous ses rayons exténuants. La mer, elle aussi s'harmonise avec le reste de la nature : ses vagues dorées lèchent mollement le rivage, tant l'atmosphère semble lui peser. Les petites vaches bretonnes sont affalées le long des rochers géants et les crabes, enfouis dans le sable et la vase, ne trahissent leur retraite que par les bulles d'air qui viennent crever à la surface de l'onde endormie...

Tout est calme dans la nature. Calmes aussi sont les cœurs des vieux pêcheurs ploumanachiens... Aujourd'hui, les barques de pêche sont restées au port, les

Digitized by Google

filets suspendus aux cabanes, les avirons accrochés près des portes basses. Le temps promet cependant bonne pêche et des bancs de poissons, poursuivis par des marsouins, ont été signalés par les guetteurs, du haut des falaises ; mais, c'est le quinze août, et ces braves cœurs, toujours fidèles aux croyances anciennes, n'admettraient pas que l'on ait l'audace de s'embarquer le jour où il faut fêter leur bonne dame, la Vierge de la Clarté. Combien de fois cette Madone, dont ils avaient imploré le puissant secours, les a-t-elle conduits au port, par miracle, alors que la brume et la tempête furieuse leur voilaient les phares et confondaient les feux ? Ce serait une noire ingratitude, un sacrilège, une provocation même que de déroger à ce devoir. Aussi ont-ils ce matin-là, — les manches retroussées et la chemise ouverte, — lavé leurs figures halées et sorti du vieux coffre les vareuses les moins rapées. Puis, après avoir pris sur leur pain bis un morceau de « kik-sal » (1), ils sont partis en groupe, pour entendre la messe, vers cette chapelle vénérée qui les appelle, au son de ses vieilles cloches du haut de son coteau. Silencieux et recueillis, durant le parcours, se signant aux croix des carrefours, ils vont voir leur Mère, la tête découverte et le chapelet en main, joyeux et graves comme aux anciens jours...

.... Il est une heure et demie. Dans la chapelle gothique, il y a foule. Des centaines de cierges et de bougies brasillent devant la statue de l'excellente Dame de la Clarté, portant entre ses bras enfumés l'Enfant-Dieu. A ce moment qui précède les vêpres il y a de vrais remous humains dans la chapelle, où par les

(1) Kil-sal, lard.

Digitized by Google

trois portes, les entrées et les sorties continuellement se succèdent. Bretons et étrangers se coudoient ; les uns voulant prier, les autres simplement jouir du spectacle rare. Un prêtre est devant l'autel ; élevant les pans de son étole brodée sur les têtes d'enfants qu'on lui présente, il les bénit. De temps en temps on entend un petit bruit sec : c'est l'obole d'un humble qui tombe dans le vieux tronc sculpté en plein chêne breton. Les chaises sont rares et les pèlerins qui ont passé la nuit dans l'église se gardent bien jalousement de les céder....

Calme et paisible au milieu de ce bouhaha indescriptible une jeune pennerez prie avec ferveur dans un des coins les plus ombreux de la chapelle. Elle est grande, jolie sous sa coiffe blanche et peut avoir une vingtaine d'années. Ses cheveux bruns forment sur son front de petites et folles boucles, ses grands yeux noirs sont voilés par les larmes. Qui ne la connaît pas, cette gentille paysanne, la « belle Annick », comme on la nomme amicalement dans le pays perrosien ?... Elle vit avec sa mère, une pauvre vieille tannée et ridée par l'âge — par le chagrin aussi — et que les infirmités ont retenue, bien malgré elle, en bas, au bord de la grève. Son père — que Dieu lui fasse paix ! — est mort, noyé un soir d'orage entre les sombres récifs des Triagoz et les Sept-Iles et son corps, que l'on n'a jamais retrouvé, repose sans doute dans le cimetière de la ville d'Ys (1). C'est pour lui qu'elle prie et ses larmes coulent au souvenir de ce père bien-aimé qui l'adorait

(1) La ville d'Ys, dit la légende, était une citée fortifiée d'une étendue extraordinaire. La mer l'engloutit sous le règne du roi Gradlon. Les récifs des Triagoz auraient été — une ancienne tradition du pays de Perros le rapporte — une de ses nombreuses portes où grondait l'océan.

Digitized by Google

et l'emmenait en barque le dimanche quand cette gueuse de mer se faisait plus calme, — pour ne mugir que davantage ensuite et le mordre !

Elle prie aussi la Vierge douce afin qu'elle protège Jean-Marie, le beau gâs embarqué à bord d'une goëlette paimpolaise pour la grande pêche. Elle prie pour lui, parce qu'il est son compagnon d'enfance et que son cœur, — elle ne sait pourquoi — l'y contraint.

Plongée dans cette profonde méditation dont elle ne sortait que pour répondre à un salut ami, elle ne vit pas se placer presqu'en face d'elle un sous-officier d'infanterie. Le dos tourné à l'autel, en silence, avec un sourire sceptique sur les lèvres, il la regardait prier.

Trente ans, petit, blond, l'œil gourmand et bridé, la moustache alerte sur des dents fines de loup cruel, mais sans distinction : tel était l'homme au physique. Au moral on le disait impie, colère et, à la caserne, détesté de ses hommes. On l'accusait de basses besognes et de délation....

Il resta ainsi en contemplation de cette vierge mystique jusqu'au moment où la jeune fille releva la tête. Annick l'aperçut, et, devant ce regard aigu, elle baissa les paupières ; puis, la réflexion aidant, elle reconnut cet homme, et, levant de nouveau les yeux, un sourire assez froid vint plisser ses lèvres pourprées.

C'était en effet un enfant du pays. — Erwoan le Gaouyat, le camarade de ses premiers jeux. Que d'excellentes parties ils avaient faites ensemble, quand on allait cueillir la prunelle sauvage et pêcher la crevette...! Un flot de souvenirs déjà lointains revenait à sa pensée, comme d'un rêve renoué... Elle se sentait heureuse de le revoir, parfumée de toute l'âpre saveur des joies passées d'hier et qui ne reviendront plus.

Digitized by Google

Grâce au costume militaire elle le trouvait presque beau et son visage plus noble ; — son maintien seul l'offusquait... Elle voulut recommencer à prier, mais elle ne le pût : les souvenirs se mêlaient aux oraisons tant qu'enfin, lasse de balbutier des prières où l'âme ne jetait plus de sens, elle se leva lentement et s'efforça de gagner la porte principale, au milieu de la foule grouillante. Au bénitier, en granit verdi par le temps, quelqu'un lui tendit de l'eau bénite ; elle reconnut Erwoan et frisonna toute au conctact de sa main gantée. Dévotement elle se signa, tandis que lui s'efforçait d'esquisser tant bien que mal ce symbole de fidélité oublié. Puis, ils sortirent tous deux de la chapelle et arrivèrent sous le porche, où les mendiantes tendirent, en vain cette fois, vers Annick leurs mains tremblottantes. Elle était si occupée à recevoir les compliments du militaire qui connaissant sa coquetterie — c'était à peu près son unique défaut — se plaisait à la caresser ! Ses flatteries réussirent à lui atteindre l'âme : Annick se sentait vaguement heureuse et de plus en plus attirée vers lui. Ils causèrent des années écoulées, des événements heureux ou néfastes survenus depuis le départ d'Erwoan au régiment. Celui-ci complimentait Annick de sa jeunesse, de sa beauté ; et elle souriait contente de ces propos flatteurs grisée par la joie ambiante, le clair soleil, ses souvenirs de jeunesses remués, ses vingt ans épanouis, et le troublant regard de cet homme où tremblait son image...

— « Vous êtes charmante », dit enfin Erwoan, « mais cette coiffe, ce châle brodé, ce tablier, ce costume breton, en un mot, vous enlève bien des charmes et vous sont un bien piètre écrin ! »

— « Que dites-vous, Erwoan », reprit Annick dans

Digitized by Google

une belle et noble indignation, « oses-vous ainsi blasphémer le costume des Ancêtres? »

A cette apostrophe vigoureuse Erwoan baissa la tête. Il y en avait donc encore de ces gens comme autrefois aux idées surannées, ainsi qu'on les appelle en ville?..

Et ces idées démodées se logeaient donc parfois dans les têtes brunes ébouriffées et au fond de purs yeux moqueurs !

Et, il ajouta en guise d'excuse : « Ne vous offensez pas, Annick ; voyez-vous, j'ai perdu l'habitude de bien des choses au régiment ! »

Dès lors la conversation fut plus froide, Erwoan paraissait visiblement gêné, et quitta Annick sans retard, lui promettant d'aller bientôt la voir.

Le pardon battait son plein. Les vêpres venaient de commencer et, au dehors, de tous côtés, c'était une indescriptible cohue. Monté sur un amas de caisses, un chanteur clamait à en perdre haleine ses gwerz et ses sônious; les enfants, gonflant leurs bonnes grosses joues, soufflaient à qui mieux-mieux dans des mirlitons parisiens; les marchandes de gâteaux de Savoie, dans des discussions interrompues par les « Ma Doué » indignés des acheteurs, offraient leur succulente marchandise, saupoudrée de la poussière des pardons précédents. Les auberges regorgaient de pêcheurs qui, pour bien finir le pardon, buvaient maintes bolées de cidre ou de brûlant « gwin-ardant » (1), tout en jouant aux boules et fumant leurs inséparables brûle-gueules noircis. L'ivresse des hommes commençait à poindre ; presque permise ou du moins sans trop de gravité car c'était le pardon et ce n'est qu'une fois l'an qu'il arrive,

(1) Vin de feu, eau-de-vie.

Digitized by Google

— Du reste, Notre-Dame de la Clarté, connaissant ses enfants, saurait bien le leur pardonner de cueillir cette jouissance éphémère dans leurs pauvres vies si avares de bonheur !

Ce fut à travers cette foule bruyante qu'Annick, bouleversée par sa conversation avec Erwoan Le Gaouyat, dût passer. Sans rien voir, sans rien entendre, elle poursuivit son chemin, et certes, plus d'une mauvaise commère, la voyant marcher ainsi sans prendre garde à personne, elle que l'on savait d'ordinaire si affable envers tous, fit des gorges chaudes sur les motifs imaginaires de cette attitude inaccoutumée.

Non loin de la jolie vallée du premier Troïerou (1), ce chaos de Ploumanac'h, elle avisa un champ où ruminaient machinalement quelques vaches songeuses, allongées sur l'herbe rase. Annick souleva la clôture de bois et d'épines pour s'asseoir à l'ombre d'un pin maritime, qui sur sa tête balançait ses palmes ; et là sous le regard vaguement étonné des bêtes assoupies, elle se mit à penser.

Sans cesse, les paroles du beau sous-officier revenaient follement voltiger dans son cerveau bouleversé. « Paris », lui avait-il dit, « Paris c'est la ville idéale, la ville du progrès, des distractions, la ville où tous sont heureux, la ville du Rêve en un mot ; tout est beau à Paris !... » Et dans sa tête encore enfantine Paris sonnait comme un grelot, l'appelait avec une force irrésistible... Peu à peu, à mesure que la Grande-Ville tentaculaire lui semblait plus belle, sa Bretagne, son beau pays granitique, lui paraissait morne, silencieux et gris. La mer devenait monotone, et les landes cramoisies de bruyères

(1) Troïerou, vallée du Bas.

Digitized by Google

prenaient je ne sais quel aspect sanguinaire et méchant.. Elle se berçait dans les espérances que lui avait suscitées cette conversation, jusqu'au moment où cette phrase lui revenait dans toute son horreur, dans toute son indignité : « Cette coiffe, ce châle brodé, ce tablier, ce costume breton en un mot vous enlève bien des charmes ! »

Alors sa noble petite âme, amie du sol ancestral où l'attachaient son cœur et sa chair, bondissait d'indignation et de mépris pour cet homme qui reniait le costume porté par ses propres parents... Mais hâtivement et toujours l'image d'un Paris idéal et tentateur revenait et chassait cette fâcheuse impression.

Les cloches, à toute volée, chantaient la fin des vêpres. La procession allait sortir. Annick, à leur appel, se sentit soulagée de sa hantise comme par une vague caresse. Alerte, elle sauta sur un talus. Là, après avoir posé sa main blanche en écran au-dessus de ses yeux, elle jeta un coup d'œil sur la foule entassée aux bords de la route et grimpée sur les blocs de granit rose que des marteaux et des pics sacrilèges volent indignement au sein tenace du sol breton. De leurs petits pieds chaussés de bottines jaunes, quelques parisiennes semblaient frapper le roc brut comme pour dire : « ceci est à nous », et, avec quels regards dédaigneux, de superbes gommeux, en costume de flanelle et le monocle à l'œil, daignaient regarder les simples familles bretonnes qui se contentaient d'être joyeuses et de prier. Annick remarquait tout ceci avec un frisson de rage, car elle savait ce qu'étaient ces étrangers, et combien leur badin et léger scepticisme laissaient de ruines derrière eux sur cette terre d'Armor et dans les cœurs celtiques où, de-

Digitized by Google

puis des millénaires innombrables, les mêmes fleurs et les mêmes rêves éclosent pour embellir et parfumer de rudes vies d'âpres travailleurs...

L'antique croix processionnale à sonnettes émergea au sommet de la côte. Un Breton à cheveux gris en était le porteur et, fier de cet honneur, marchait droit sous son fardeau entre les deux choristes, chargés de lourds chandeliers guillochés. Les tambours et les clairons, scintillaient sous les rayons du soleil, venaient ensuite scandant majestueusement la marche. Derrière eux, un jeune vicaire, en surplis, s'efforçait de guider un troupeau d'enfants, stupéfaits de voir tant d'étrangers braquer sur eux des objectifs intimidants... Huit à dix petits marins se trouvaient au milieu de ce groupe et portaient sur leurs frêles épaules les frégates minuscules armées et pavoisées que, pour la circonstance, le sacristain avait décrochées des voûtes de la chapelle. Des Bretonnes en blanc, aux grandes coiffes découpées en barbettes comme un beau coquillage exotique, portant la statue de la Vierge passaient alors devant Annick. Cette vue la réconforta, comme un déni porté aux accusations d'Erwoan et elle se demanda comment on pouvait avoir l'audace de prétendre que le costume breton dépoétise et enlaidit celles qui le portent, surtout quand elles ont vingt ans, des cheveux soyeux qui ne demandent qu'à s'ébouriffer sous la guipure et des yeux clairs où les reflets changeants de la mer ont passé ! Le brancard de sainte Anne, porté par les veuves, vint après précédant la petite musique de Tréguier, et enfin, le clergé que suivait en masse profonde la foule compacte des pèlerins, des mères, des fiancées venant remplir un vœu ou prier pour les chers absents.

Digitized by Google

Dans sa simplicité, ce spectacle parlait plus au cœur que ne l'eût fait n'importe quelle grandiose cérémonie, et, à part ces appareils photographiques, les ombrelles et toilettes multicolores qui rappelaient à la réalité vulgaire, et le millésime attristant de 19.., on aurait pu encore se croire au temps où la Bretagne pouvait sans entrave fêter Dieu et ses Saints dans la langue de ses pères, le cœur intact sous le chupen et le bragou-braz des anciens.

Tranquillement la procession fit le tour de la croix de pierre grise puis elle remonta pour le salut, tandis que la basse-taille du chantre entonnait le cantique : « *A Itron Maria Sclerder* » dont, à pleine voix, les Bretons reprenaient pieusement le refrain.

... La foule s'est dispersée ; et tandis que les automobiles et les voitures ramènent les étrangers vers Trégastel et Ploumanac'h, les Bretons remontent au bourg atteler leurs carioles déjetées et branlantes.

Annick seule reste sur le talus ; elle ne voit pas, elle rêve.... Longtemps elle demeure ainsi jusqu'à ce qu'une voix lui crie : « Allons, Annick ! Il faut retourner vers maman God qui, seule sur la grève, doit trouver longue notre absence. Viens-tu ? » Alors, comme à regret, à l'appel de son frère Jacques, elle descend et reprend lentement le chemin du logis, les yeux tournés sans cesse vers la Clarté où quelque chose semble l'appeler, comme si un peu d'elle-même y était resté...

Dans la mer, le soleil éteint son disque de feu et ensanglante l'horizon de ses mourantes lueurs. Une légère brise venant du large se lève. Une brume dorée tremble sur les landes rousses. Et la nuit tombe...

(A suivre).

JACQUES DE LA FERLANDIÈRE.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Librairie Honoré Champion, éditeur, 5 quai Malaquais, Paris.

La vision de Tondale (Tnudgal) textes français, anglo-normand et irlandais, publiés pour la première fois par V. H. Friedel et Kuno Meyer, in-8°, 7 fr. 50.

Introduction (XX pages). — La personnalité de Marcus, auteur du récit original latin ; la date de la première transcription, l'endroit où elle fut faite et les personnages à qui elle est dédiée ; histoire des versions ou langues vulgaires.

I. — *Les versions françaises en prose.* — Elles sont au nombre de deux : celle du ms. de Paris P (Bibl. nat. ms. prs. 763, anc. 74813 Lancelot 130) et celle du ms. de Londres (Brit. Mus. add. 9771) ; toutes les deux sont du XIVe siècle : elles sont indépendantes l'une de l'autre. Celle de P est attribuée à « saint Bernars quant il escrit la uie saint Malachie » ; la langue appartient au Sud-Est du territoire. Celle de L. est une transcription française d'un texte du Nord-Est.

II. — *Le fragment anglo-normand.* — Fragm. d'une version en vers anglo-normand, conservé dans un ms. de Trinity College à Dublin, n° 312, XIVe siècle ; l'auteur paraît être du XIIIe.

III. — *The Irish Version.* — Traduction irlandaise d'après le ms. H. 3, 18 du Trinity College à Dublin, copie faite au XVIIe siècle sur un original plus ancien (début du XVIe s.), mais qui contient un nombre considérable de formes archaïques et de vocabulaires anciens. Cette version est accompagnée d'un glossaire.

Digitized by Google

L'AUTRE MONDE. — MYTHES ET LÉGENDES. — LE PURGATOIRE DE SAINT PATRICE, par Ph. de Félice.

LA FAMILLE CELTIQUE (ETUDE DE DROIT COMPARÉ), beau volume in-12. 4 fr., par H. d'Arbois de Jubainville, de l'Institut, prof. au Collège de France.

LES DRUIDES ET LES DIEUX CELTIQUES, A FORME D'ANIMAUX, beau volume in-12. 4 fr., par M. H. d'Arbois de Jubainville.

MANUEL POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE L'ANTIQUITÉ CELTIQUE, fort volume in-12. 5 fr. par M. Gorges Dottin, professeur à l'Université de Rennes.

LE MYSTÈRE BRETON DE SAINT CRÉPIN ET DE SAINT CRÉPINIEN, publié par Victor Tourneur, in-8°. 5 fr.

ESSAI SUR LE PORHOËT, le comté, sa capitale, ses seigneurs, par le vicomte du Halgouët. In-8°, planches, 4 fr.

PRIGENT DE COETIVY, amiral et bibliophile, par le duc de la Trémoille, membre de l'Institut. In-4°, portrait. 20 fr.
Documents importants sur le Mont Saint-Michel.

REVUE CELTIQUE, fondée par H. Gaidoz, publiée sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; E. Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, et G. Dottin, professeur à l'Université de Rennes. Paraît tous les trois mois. Tome XXVIII, Paris, 20 fr. — Départements et Union postale, 22 fr.
Collection complète 560 fr.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LE COMTE

CHARLES DE LA MONNERAYE [1]

(1812-1904).

Le 12 mars 1904 s'éteignait doucement une intelligence demeurée, malgré les ans, toujours jeune et brillante, un esprit sérieux et délicat que des amis nombreux, des hommes politiques, des chercheurs, et même des indifférents ont pu apprécier ou pressentir, soit dans des conversations intimes ou des réunions parlementaires, soit dans d'excellents articles d'histoire ou d'archéologie. Avec M. le comte Charles-Ange de la Monneraye disparaissait une physionomie dont nous voudrions graver les traits dans quelques cœurs fidèles, en essayant de résumer sa vie, ses travaux, son œuvre tout entière.

Si la jeunesse tranchée dans sa fleur a toujours eu le privilège d'exciter les regrets, le vieillard qui meurt après une longue existence toute remplie de belles actions, ne doit pas être pleuré seulement d'un petit nombre d'amis : de tels deuils méritent de s'étendre

(1) A part quelques additions plus ou moins importantes, cette notice n'est guère que le développement d'un éloge funèbre qui fut lu à la Société Polymathique dans la séance du 29 mars 1904.

Digitized by Google

plus loin. Dans des temps où le découragement envahit les cœurs, il peut être bon de montrer qu'au milieu de la mêlée humaine il se rencontre toujours des âmes nobles, fortes et pieuses qui, pour avoir passé modestes et trop souvent ignorées d'un certain nombre, n'en sont pas moins dignes de l'estime, de la sympathie et de la reconnaissance de tous.

La Bretagne a perdu dans M. le comte Charles de la Monneraye un de ses plus nobles enfants, un des hommes qui, dans le cours du siècle dernier, lui ont fait le plus d'honneur par le savoir, le courage politique, la constance dans les sentiments du plus pur royalisme, unis en lui à la plus haute vertu et à une piété aussi sincère qu'éclairée.

Il naquit sous le ciel mélancolique de la Bretagne, au lendemain de l'horrible tourmente qui déchira la France tout entière, pas trop loin de cet océan qui baigne les contours ou riants ou sauvages de cette vieille et mystérieuse terre d'Armorique, qu'il aima tant.

C'est à Rennes qu'il vit le jour, le 3 février 1812. Issu d'une famille illustrée dans la carrière des armes et dans celle de la haute magistrature bretonne, il eut pour père Pierre-Bruno-Jean de la Monneraye-Bourgneuf (1) et pour mère Marie-Jeanne-Philippine de la Grandière.

(1) Cette famille, originaire de l'évêché de Dol où on la voit comparaître aux réformations et aux montres dès le XVe siècle, porte pour armes : *d'or à la bande de gueules, chargée de 3 têtes de lion arrachées d'argent et accostée de deux serpents volants d'azur* (Nobl. de Courcy).

Digitized by Google

LE COMTE CHARLES DE LA MONNERAYE

Sénateur

Président du Conseil général du Morbihan.

(1812-1904)

Digitized by Google

Son père, Pierre-Bruno, né lui aussi à Rennes, le 14 novembre 1760, entra comme aspirant dans la Marine à l'âge de 17 ans. Sa carrière fut très brillante. En 1778 il se trouva, comme garde du pavillon amiral, à bord du vaisseau le *Saint-Esprit* commandé par le duc de Chartres, au combat d'Ouessant. En Amérique, il fit une bonne partie de la guerre de l'Indépendance. En 1779, il assistait à la prise de Grenade et il prit part à beaucoup de combats sur divers vaisseaux. L'année suivante, à la Martinique, il était à bord du vaisseau l'*Annibal* qui, pour protéger un convoi de navires marchands de 26 voiles, soutint seul l'effort de toute l'escadre anglaise et la força à s'éloigner après de nombreuses pertes : combat glorieux dont, cinquante ans après, les Martiniquais parlaient encore avec enthousiasme. Nous le voyons enfin, en 1782, faire partie de l'expédition envoyée dans la baie d'Hudson pour détruire les établissements anglais.

En 1789, étant à Rennes dans sa famille, il fut mêlé aux événements qui eurent lieu au Parlement de Bretagne. Deux ans plus tard il alla à Paris, vit qu'il ne pouvait y servir le Roi et partit pour les Pays-Bas. Il fit la campagne de 1792, mais il quitta l'armée et, au mois d'octobre, il s'embarqua pour Jersey où il retrouva sa mère ainsi que sa sœur. En 1795, il se rend en Angleterre, à Bath, rejoindre les régiments organisés par les émigrés. Un ordre l'envoie à Jersey préparer les logements pour ces régiments qui, sur un autre ordre, doivent se rendre directement à Quiberon. En 1796, il est nommé chevalier de Saint-Louis. Retourné en Angleterre avec sa mère, le brillant officier de marine vécut de leçons données et de travaux de cartonnage peints. Il rentra en France en 1801, et il épousa, le

Digitized by Google

31 juillet 1805, Mlle Marie de la Grandière, dont il eut trois fils et une fille. Charles était son troisième enfant.

En 1816, il fut nommé membre du Conseil municipal de Rennes et, en 1825, Charles X l'éleva au grade, bien mérité, de contre-amiral honoraire. En 1827, Madame la Dauphine étant venue à Rennes, Bruno de la Monneraye lui fut présenté d'abord avec le Conseil municipal, ensuite plus particulièrement comme Président du Comité central de l'*Association fraternelle des Chevaliers de Saint-Louis* et du *Mérite Militaire*, et, le lendemain, au bal donné à l'Hôtel-de-Ville en l'honneur de la princesse, comme Patron du Canot qui l'avait ramenée du château de la Prévalaye à Rennes. Le 31 octobre 1832, Pierre-Bruno-Jean de la Monneraye mourut au château du Cléyo, en Caro. « C'était une âme d'élite et un cœur d'or. » Les mémoires qu'il a laissés à ses enfants le prouvent surabondamment.

Marie-Jeanne-Philippine de la Grandière (1), née le 20 mai 1772 à Morlaix, fut une femme de grand mérite et aussi pieuse que son mari fut bon chrétien. Elle était le dernier enfant de Charles-Marie de la Grandière, chef d'escadre, né à Brest en 1729, et de Françoise-de-Paule Le Minihy du Rumain.

M. de la Grandière avait servi la France pendant 64 ans; le Roi l'avait fait Grand Cordon rouge et nommé membre de l'Association de Cincinnatus. Resté veuf, il obtint l'admission de sa fille à la Maison Royale de Saint-Cyr, fondée, comme on le sait, par Mme de Maintenon exclusivement pour l'éducation des

(1) De la Grandière porte *d'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules*. Cette famille est très connue dès le XIVe siècle.

Digitized by Google

jeunes filles de noble extraction. La Révolution l'y trouva. Son cousin germain, M. Chanu de Limur, la recueillit à Vannes jusqu'au moment où son père revint de l'émigration. Marie-Jeanne-Philippine de la Grandière, devenue femme de Bruno de la Monneraye, mourut en juillet 1855, au château du Cléyo (1).

Elevé par de tels parents, il était vraiment impossible que Charles de la Monneraye ne leur ressemblât pas et ne devint pas l'homme et le chrétien que nous avons connu, mettant le devoir au-dessus de tout. Il passa son enfance à Rennes où il reçut, sous l'aile de sa sainte mère, une première éducation religieuse, complétée, en 1820, par un pieux précepteur qui lui donna aussi des leçons de français et de latin en attendant son entrée, en 1821, comme demi-pensionnaire, au collège Royal de Rennes. Devenu plus grand, Charles fut conduit par son père, en octobre 1823, au collège de Sainte-Anne d'Auray, alors dirigé par les Révérends Pères Jésuites. Il y fit les études les plus brillantes et obtint de très nombreux succès. Tout s'alliait pour donner à Charles de la Monneraye cette heureuse, bonne et solide éducation qui prépare les belles destinées et pour promettre ce que devaient tenir bientôt ses débuts dans la vie, puis sa vie tout entière : un homme pieux, un soldat loyal, un savant consciencieux, un écrivain de talent et un homme politique toujours droit et ferme.

Un trait que nous tenons à citer dira combien, à cette jeune âme déjà forte et énergique, s'alliait un cœur aimant et profondément affectueux.

(1). Les notes ci-dessus d'après les renseignements de la famille et des documents.

Digitized by Google

Charles s'accusait, lui qui plus tard devait tant aimer l'étude, de n'avoir été jusqu'à l'âge de 13 à 14 ans qu'un « fieffé paresseux ». Au collège des Pères Jésuites, s'il se montrait, en récréation, l'un des plus ardents au jeu, par contre il ne travaillait pas ; réprimandes, punitions n'obtenaient rien. Un jour, à bout de ressources, le Père Chaignon, comprenant tout ce que pouvait donner cette intelligence si prompte et si ouverte et aussi peut-être ce jeune cœur déjà si ardent, prend à part l'écolier et, après l'avoir raisonné doucement, lui dit : — « Mon enfant, vous faites pleurer votre mère. » Faire pleurer sa mère ! et il l'aimait tant ! — Cette simple observation transforma complètement l'enfant. De ce jour, ce fut fini : Charles se mit à l'étude avec ardeur et, sa grande facilité aidant, il fut bientôt l'un des premiers de sa classe. Les années s'écoulèrent désormais pour lui heureuses, dans cette vie de prière et d'étude. Tout à son devoir, il ne négligea aucune branche des connaissances classiques. Sa piété simple et fervente, sa délicatesse, son caractère franc et aimable lui avaient gagné bien vite l'affection et l'estime de ses camarades qui tous connaissaient la loyauté de cette nature d'élite.

De telles études devaient être couronnées de succès. Septembre 1828 fut une date pour Charles de la Monneraye. Cinq ans après son entrée au Collège de Sainte-Anne d'Auray il passa brillamment l'examen d'admission à l'Ecole Royale militaire de Saint-Cyr où il entra, la même année, en novembre. Promu au grade de sergent la seconde année il fut envoyé, avec sa compagnie, à Saint-Cloud et à Rambouillet près de Charles X. C'est là qu'il vit de très près et commença à connaître

Digitized by Google

Monseigneur le duc de Bordeaux, dont plus tard il aima tant à rappeler la grâce aimable; il se plaisait aussi à raconter quelques anecdotes toutes à l'éloge du jeune prince.

Classé le 19e en sortant de Saint-Cyr, il fut désigné pour l'état-major et envoyé, comme il l'avait demandé, au 5e chasseur à cheval. Malheureusement trop courte, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, sa carrière militaire fut, par contre, très brillante. Il suivit avec distinction, dans l'armée, les traces glorieuses de ses ancêtres. Entré à l'Ecole de l'Etat-Major le premier janvier 1831, il en sortit le 3e et fut choisi pour relever la topographie de la France. Ce fut alors pour le jeune officier, devenu excellent cavalier, de longues chevauchées, pendant l'été, à travers l'Alsace, l'Yonne, la Manche et même le Midi. L'hiver, ses cartons pleins de notes et de relevés topographiques, il travaillait à Paris. Toujours gai, enjoué même, bien que très sérieux de sa nature, Charles de la Monneraye n'oubliait pas son cher foyer breton, dont il était parfois très éloigné au milieu de ses travaux et de ses plaisirs mondains. Les lettres qu'il écrivait alors respirent cet esprit de bon aloi auquel s'ajoute souvent une grâce charmante. On peut en juger par celle que nous transcrivons, où l'humour s'unit à une simplicité de bon goût et à de sincères et affectueux sentiments. Faite à Tonnerre, le 3 juillet 1837, elle s'adresse à son frère :

« Mathilde dit que je suis un ostrogoth, elle en a le
« droit et je partage même complètement son opinion
« sur mon compte. Mais vous, Monsieur, qui, au lieu de
« pratiquer l'oubli de l'offense, avez appellé sur ma tête

Digitized by Google

« les vengeances maternelles, vous êtes d'une cruauté « que je ne qualifierai pas, mais que j'appellerai atroce. « Parce que je suis déjà affligé de l'infirmité d'être pa- « resseux, est-ce une raison pour que vous le deveniez « aussi, vilain ex-juge auditeur, ex-ministère public que « vous êtes ? Devenez plus humain, Monsieur, ou à la « première entrevue, sans respect pour votre âge avancé « et vos cheveux absents, je vous f.... une pile exor- « bitante. Sans vous, maman aurait renoncé vingt fois « à son projet de rigueur ; mais vous, vous lui répétiez « mes fautes pour l'encourager, ô avocat totalement « inconnu, point du tout plaidant et aucunement con- « sultant !! J'ai véritablement contre vous une masse de « rancune et une grosse quantité de fiel. J'étais déjà fixé « par la conduite ingrate du gouvernement à mon égard, « et vous avez achevé de m'exaspérer. Je fais de la carte « de France, comme un petit tigre ; on place ma seconde « épaulette à 100 pas devant moi et quand, en ayant « fait 99, je crois la saisir, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *etc.*, on la porte « à 100 pas plus loin et ainsi de suite. Jusqu'à l'héri- « tier présomptif qui a jugé à propos de se marier « sans penser à nous, et en n'oubliant que nous. Aussi, « je le lui prédis et le lui souhaite de toutes mes « forces, il n'aura pour enfants que de vilains petits « moutards tout rabougris. Les garçons seront roux « et les filles seront rousses, enfin il sera affligé « tout plein dans sa lignée. Si le soleil de juillet ne « nous fait pas décidément éclore à un nouveau grade, « je pars pour Paris et je construis une machine in- « fernale pour prouver mon mécontentement à qui « de droit.

« Deux pages d'injures, c'est, je crois, assez pour « ceux qui sont condamnés à me lire, car pour moi j'en

Digitized by Google

« dirais d'ici à demain. Nous avons causé relations de « famille, politique, causons maintenant de Tonnerre « où j'ai l'honneur d'être votre serviteur. J'y suis de « retour depuis le 19 du mois de juin et j'y ai reçu le « 20 la lettre de maman. Voici à peu près la vie que j'y « mène. Je demeure avec M. de L. dans une maison où « nous avons chacun notre petite chambre à coucher « avec cabinet et une chambre commune que nous « avons décorée de trophées faits avec nos armes de « guerre et de chasse, d'un canapé et trois fauteuils « rouges, un piano, deux tables, trois chaises et enfin « de nos agréables personnes. Nous avons fait des vi- « sites à Tonnerre aux sommités aristocratiques, de « sorte que nous avons le droit d'aller tous les di- « manches perdre 3 ou 4 ₣ à la bouillote dans les salons « de cette capitale. J'aimerais mieux autre chose. Ceci « sont des généralités, descendons aux détails. Je me « lève tous les matins de 6 h. 1/2 à 7 heures ; je prends « une leçon de musique et de piano de 8 à 9 heures. « Je vais déjeuner à 10 ; à 11 je fume un cigare de con- « trebande ; à midi, je rentre dans mon domicile. C'est « à ce moment « ous'qu'il se présente un choix conséquent » d'occupations. Nous occuperons-nous de to- « pographies, ou de musique ; lirons-nous de l'allemand, « ou irons-nous faire des visites à Mesdames V.. D., « L'H., F., L., etc., etc. Voilà les noms de nos dames « les plus distinguées. Les visites obtiennent rarement « la préférence parce qu'elles sont peu amusantes. Vers « 4 heures, nous allons dessiner d'après nature, ou « nous baigner à la rivière. A 5 h. 1/2 nous dînons, et « comme il n'est pas d'usage à Tonnerre de faire des « visites le soir les jours sur semaine, nous avons le « droit d'aller nous promener où nous voulons jusqu'à

Digitized by Google

« l'heure de dormir. Nous prenons nos repas avec le « Sous-Inspecteur des Forêts et l'Ingénieur des Ponts- « et-Chaussées.

« Nous voyons assez souvent aussi un M. de M., subs- « titut du procureur du Roi, qui est fort bien et est notre « plus grande ressource. Nous n'avons encore vu aux « environs que le père de l'un de nos camarades, le mar- « quis de T. qui est affligé de 160,000 ₣ de rente, d'un « château et d'un parc magnifique.

« Comme amis de son fils, il nous a fait engager dès « son arrivée à aller le voir. Presque toutes les se « maines L. et moi nous y allons une fois. Il y a main- « tenant au château, outre la marquise de T., son gendre « et sa fille, M. et Mme de S. Je fais assez souvent de la « musique avec Madame qui m'accompagne et est excel- « lente musicienne. Nous avons reçu, il y a quelque « temps, la visite de Gustave de B. qui travaille à quel- « ques lieues d'ici et autour de l'habitation même de « son père. Nous sommes engagés à aller passer quel- « ques jours chez lui, mais ce ne sera qu'après une « bonne tournée que je vais faire la semaine pro- « chaine.

« Voilà, j'espère, des détails sur ce que je fais. Donne- « m'en aussi sur ce que vous faites au Clio, et si ta lettre « est bien longue bien longue, je ne te garderai plus de « rancune. Vous allez bientôt voir arriver l'aimable « Louis, ayant le droit de porter des palmes bleues à son « collet d'habit, ce qui est fort flatteur. Adieu mon frère, « embrassez bien maman pour moi et dites-lui que je « l'aime de tout mon cœur, et puis Mathilde, et puis « mes nièces, et puis toi-même si tu peux.

« Mille amitiés à Arthur et à Louis quand vous leur « écrirez.

Digitized by Google

« Je ne puis pas encore savoir à quelle époque je vous « rejoindrai, mais ce sera le plus tôt possible.

« Adieu de nouveau, je vous aime et vous embrasse « tous de tout cœur. »

« CHARLES ».

« Ne m'oubliez pas auprès de nos parents Grandière « et Monneraye. »

Cette lettre charmante, pleine de bonhomie et d'enjouement, esquisse bien la vie, toujours sérieuse et studieuse, des jeunes gentilshommes, officiers d'avenir, à cette époque presque oubliée et qui paraît déjà si éloignée de nous.

En 1839, nous retrouvons Charles de la Monneraye, le brillant officier, toujours animé de la même tendresse filiale que dans son enfance. Sa mère est veuve, âgée, souffrante, elle vient d'être atteinte dans ses plus chères affections par la mort de son fils aîné : elle est seule ! Le jeune officier n'hésite pas. Il souffre, car il aime passionnément une carrière qui s'ouvre devant lui si belle ! Il avait été nommé capitaine d'Etat-Major à 24 ans. Mais le devoir avant tout, et, le cœur broyé, il donne en pleurant sa démission. Après cette renonciation sublime il revient près de sa vieille mère, qu'il entourera désormais de ses soins et de son affection.

Rentré volontairement dans la vie privée, il ne s'attarda pas une seconde à l'inaction. Pour lui, la vie de famille ne fut point le désœuvrement d'un sybarite. Il sut se créer de nobles occupations et il n'abdiqua aucun de ses devoirs envers son pays.

Il voua ses loisirs à de vastes expériences et à d'in-

Digitized by Google

téressants travaux d'agriculture, au patronage actif et intelligent de ses humbles concitoyens et enfin à des études archéologiques qui le passionnèrent et furent le rayon de sa vie.

Un peu plus tard, comme on le verra, il ne se désintéressa point des affaires publiques, dont il avait le goût et l'intelligence à un degré des plus remarquables. Il devint membre du Conseil général du département du Morbihan, député et sénateur, et peu d'hommes, assurément, furent plus compétents que lui pour discuter et décider les questions si diverses et si complexes qui sont, chaque année, soumises à la trop rapide appréciation des Conseils des départements et des Chambres.

C'est à partir de ce moment que, vivant à la campagne, au château du Cléyo, Charles de la Monneraye s'adonna complètement aux recherches archéologiques. « Je travaillais une partie du jour, nous a-t-il dit sou-« vent à la fin de sa vie, reprenant avec joie la suite « des recherches que j'avais entreprises la veille et, « quand j'étais fatigué de feuilleter et de lire, j'allais à « mes travaux de culture qui m'intéressaient aussi « bien vivement. » Il examina et étudia avec soin tout ce qui pouvait pratiquement être appliqué à la culture de la région ; son exemple et ses conseils firent faire de grands progrès à l'agriculture si routinière du pays.

Toutes les questions archéologiques le passionnèrent également, mais plus particulièrement, à cette époque, celle des dolmens dont on ne connaissait pas encore bien ni l'âge ni la destination.

Il voulut *de visu* élucider le mystère qui enveloppait les cryptes dolméniques, et, le crayon à la main, il parcourut toute la péninsule armoricaine, dessinant, mesurant, annotant et observant ; mais les dalles de

Digitized by Google

pierres et les peulvans, sphinx impénétrables, gardèrent jalousement leur secret. Si de ce voyage il ne retira pas ce qu'il avait tant souhaité, la Bretagne du moins y gagna un très remarquable travail : *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne durant les XIe et XIIe siècles*, travail qui, copieusement illustré, fut honoré d'une médaille d'or de l'Institut.

Certes, cette œuvre est et restera l'une des plus sérieuses en la matière, mais combien ne doit-on pas regretter que M. de la Monneraye n'ait pas utilisé une multitude de notes, un nombre considérable de croquis et de dessins qu'il avait pris au cours de cette exploration archéologique, à une époque où la Bretagne possédait encore tant de monuments malheureusement disparus depuis !

Ces notes, il n'a pas songé à les publier. Toutefois il les gardait soigneusement, et, — soit qu'il ne se fût pas mis en route, comme tant d'autres, pour l'unique plaisir d'avoir beaucoup à raconter au retour, soit qu'il ait été jaloux de garder dans ses cartons plus d'un sujet dont il voulait plus tard tirer un meilleur parti, soit plutôt que, trop modeste et simple promeneur, philosophe pieux, il n'ait pas voulu nous dire les impressions agréables et fortes d'une âme aux sentiments élevés, qui aime l'air, la vie, l'espace ; d'un homme qui se rit des ennuis et des fatigues inséparables de pareils voyages, et qui se recueille devant les spectacles ou dans les grandes pensées que lui offrent et que lui inspirent le changement de lieu, la vue des monuments et l'aspect d'un pays enivrant de poésie et de parfum du passé, — il n'a consenti à nous donner que ce travail plein d'érudition, vraiment magistral, et qui, précisément, faisait espérer une suite de travaux de même envergure.

Digitized by Google

Et du reste M. de la Monneraye se montra toujours scrupuleux pour la publication de ses travaux. Qu'on en juge par une lettre qu'il écrivait à son éminent ami, le grand La Borderie, quelque temps avant de livrer à la critique des chercheurs cette magnifique étude sur l'*Histoire de l'architecture religieuse en Bretagne durant les XIe et XIIe siècles*.

Malheureusement le brouillon que nous possédons n'est pas daté. Il montre tout son scrupule d'écrivain, toute sa conscience de savant et de critique bienveillant. Quoiqu'il ne soit nullement question d'archéologie au début de cette lettre, nous croyons devoir la donner tout entière. Elle montrera combien ont toujours été élevés les sentiments de M. de la Monneraye.

« Mon cher La Borderie,

« Merci mille fois de votre bonne lettre qui m'a fait « le plus grand plaisir et à laquelle j'aurais répondu plus « tôt si, au milieu des préparatifs de mon départ, je « n'avais eu un surcroît de soucis ; une indisposition de « ma mère m'a donné pendant plusieurs jours d'assez « graves inquiétudes qui grâce à Dieu sont dissipées. « Vous voulez bien m'assurer de votre amitié, je vous « dirai franchement que j'y comptais déjà et que vous « avez toute la mienne. En quittant Rennes, ce que je « ferai mardi, j'emporte le regret d'avoir manqué à si peu « de jours près une nouvelle occasion de passer avec « vous quelques bons moments de causerie. Vous pouvez « encore, vous, avoir la prétention de mener *un peu* « votre vie ; pour moi, la mienne me chasse devant elle, « comme elle veut, où elle veut. C'est à grand'peine « que je lui dérobe quelques moments pour les employer « à mon gré. Chaque année serre sur moi quelque nou-

Digitized by Google

« velle bandelette jusqu'à ce que bientôt elles me laissent « en passant, immobile comme une momie, dans ma « case au milieu des landes du Morbihan. Vous, vous « allez dévorer la route, entrer dans la période la « plus active de votre existence, sillonner la grande « ville sur toutes ces voies qui conduisent à ses « Bibliothèques incomparables, à ses riches collections, « presque ses seuls Trésors. Cependant vous entendrez « sous les voûtes imposantes de Notre-Dame retentir « les accents religieux du plus grand de nos orateurs, « pauvre moine humble et frêle qui sonde d'une main « si sûre toutes nos plaies sociales et, nouveau saint « Bernard, prêche avec sa conscience et sa foi la croi- « sade contre les ennemis de Dieu. Vous irez aussi « entendre la parole de nos législateurs, de ces hom- « mes, l'élite de la nation, dit-on, qui sont chargés de « conduire la France à ses destinées. Ils vous paraîtront « bien petits et mesquins, ceux-là. Vous ne sentirez « pas leurs consciences et votre cœur restera froid, « quoiqu'ils parlent sans cesse du pays. Tous mes « vœux vous accompagneront dans le voyage que « vous allez faire à Babylone, et vous nous reviendrez « avec un riche butin d'études et de connaissances « acquises, aimant plus encore notre Bretagne s'il est « possible, comme on sent plus fortement l'amour « pour sa mère après un danger ou une absence, et il « se pourrait bien faire qu'au retour, quand vous « verrez les murs de Vitré, l'émotion vous gagne et « mouille vos yeux.

« Pour moi, comme je l'ai dit, je pars mardi pour « Lannion où je passerai une dizaine de jours, et, en « regagnant Rennes, je m'arrêterai chemin faisant quel- « ques jours à la Granville. Vous ne trouverez peut-

Digitized by Google

« être pas Kerdrel à Rennes le 27 ; il part pour « Vannes où vient de mourir presque subitement un « de ses oncles. J'ai donc gardé, d'après ce qu'il m'a « dit, votre in-folio Bénédictin, Barzas-Breiz, l'extrait « du cartulaire de Landaff et les deux parties de votre « essai sur l'histoire des institutions centrales de la « Bretagne. Je charge mon frère de remettre tout cela « à votre disposition. Je n'ai encore *rien trouvé à faire* « pour le prochain Congrès. Le difficile n'est pas de « s'occuper ; mais de mettre la main sur quelques « matières dont l'étude puisse s'achever pour un temps « si rapproché et au milieu des occupations forcées « qui coupent mon temps par lambeaux.

« J'ai lu votre dernier travail à tête reposée et avec « beaucoup d'intérêt. Au point de vue historique, je « le trouve excellent et destiné à ne laisser aucun « doute dans l'esprit de ceux qui le liront. Pour ma « part, j'en accepte toutes les conclusions. Il m'avait « semblé, je vous l'ai dit, en avoir entrevu quelques-« unes, mais c'était comme instinctivement et sans « démonstrations. J'aime beaucoup cette abondance « de textes dont vous enrichissez votre œuvre. Ils sont « le cachet de la conscience et exhalent dans les études « historiques un parfum de vérité et d'actualité qui « rendent présents, au point de vue littéraire, les « temps anciens. J'ajouterais maintenant quelques « critiques si je n'étais sûr que vous les feriez vous-« même. Quelques doubles emplois dans les idées, « quelques passages un peu prolixes et des périodes « souvent trop longues et que vous ne manquerez pas « de briser en les relisant.

« Vous me demandez des nouvelles de la dernière « séance archéologique de mercredi. J'ai peu de chose à

Digitized by Google

« vous en dire. Elle a été remplie tout entière par la « lecture d'un mémoire d'un Monsieur Renaud, archi- « viste de Saint-Malo, sur l'enceinte ancienne de Saint- « Malo et ses accroissements successifs, et celle de ma « notice sur l'architecture religieuse des XIe et XIIe siè- « cles en Bretagne. Tout cela n'offrait pas grand intérêt, « surtout la partie qui est mienne. Vous désireriez la « relire, dites-vous ; malgré votre franchise que j'aime, « je suis tenté de prendre cela pour de la politesse : « car vous l'avez entendue une fois et il me semble « que ce doit être *parfaitement* suffisant ; et puis « j'ai le projet pendant la quinzaine qui va s'écouler « d'aller revoir, ma notice à la main, les églises de « Brelevenez, de Perros, du Belec, et les ruines subli- « mes de Beauport. Je crains toujours de ne pas dire « assez vrai ; c'est pour cela que je n'aime pas à parler, « au moins en public. Quoi qu'il en soit, si j'en avais « un double je vous l'aurais laissé avec grand plaisir « comptant, pour me rassurer, sur votre indulgence « et sur mon peu de prétention. J'avais eu d'abord « le projet d'en faire une copie pour l'adresser à M. de « Caumont, mais j'ai pensé que cela n'en valait pas la « peine et ne l'ai point fait. Je n'ai garde d'oublier de « vous donner mon adresse puisque vous me promettez « de m'écrire quelques fois : à Rennes c'est : 1, rue « Saint-Sauveur, hôtel Varin ; à la campagne : au « Clio, commune de Caro, près et par Malestroit. Vos « lettres me feront le plus grand plaisir et j'y répondrai « longuement plutôt que d'une manière intéressante.

« Vous ne me dites pas vers quelle époque vous devez « vous rendre à Paris. Si c'est avant le Congrès, « serez-vous de retour pour y assister ? Je désire le « savoir. Si vous ne partiez pas avant le printemps, il

Digitized by Google

« ne serait pas impossible que nous puissions nous voir
« auparavant. Pourquoi, si vous allez au Congrès, ne
« viendriez-vous pas passer quelques jours avec moi
« à la campagne ? C'est à peu de chose près votre route,
« et nous nous rendrions ensuite à Quimper ensemble.
« Toute ma famille aurait grand plaisir à vous voir.
« Adieu, mon cher La Borderie, croyez que mon
« amitié pour n'être pas de vieille date ne vous en est
« pas moins acquise tout entière et à toujours. »

« CH. DE LA MONNERAYE ».

Cette lettre, comme toutes celles écrites par M. de la Monneraye, dénote une âme droite, franche, bien bretonne, toujours portée vers la grandeur des choses, tout en nous révélant aussi la bonté de son cœur. Ce ne fut que longtemps après, en 1883, qu'il livra à la publicité, dans le Bulletin archéologique de l'Association bretonne, son autre œuvre si remarquable et dont l'entreprise lui coûta tant de recherches consciencieuses, d'observations et de travail : *La Géographie ancienne et historique de la Bretagne.*

Comme tous les travaux basés sur les documents que nous ont laissés les auteurs anciens et sur l'archéologie des lieux, celui-ci fut en butte à la critique, et l'on se souvient encore de la joute intéressante que se livrèrent, à propos de la situation de plusieurs cités romaines, notre grand ingénieur et historien breton, M. de Kerviler et M. de la Monneraye (1). Les arguments serrés de l'un et de l'autre serviront désormais à toutes les recherches ultérieures, et le grand travail de notre vénéré ami sera toujours consulté avec fruit et retiendra la re-

(1) Congrès de l'Association bretonne à Lannion, en 1884.

Digitized by Google

connaissance de tous les érudits. Il sert, du reste, de base à toute la partie géographique du remarquable chapitre de M. de la Borderie sur les établissements romains, dans le premier volume de son *Histoire de Bretagne.*

Mais là ne se borneront pas les travaux historiques et archéologiques de M. de la Monneraye. Il avait, en effet, réuni — et cela depuis de bien longues années — un nombre considérable de fiches en vue d'entreprendre un grand travail sur les *Origines des populations françaises* et aussi sur *celles de l'Europe.*

Malheureusement M. de la Monneraye, comme toujours dans ses travaux scientifiques, trop consciencieux et à l'affût de tout ce qui pouvait contribuer à éclairer et à rendre plus intéressante la question qui le passionnait, très absorbé aussi par la belle carièrre politique où il déployait tant de cœur et de talent, ne put pas rédiger à temps un travail qui, nous en avons la conviction, ne l'aurait cédé en rien à ceux qu'il avait publiés précédemment (1).

Un tel chercheur, un tel érudit déjà connu par ses importants travaux, avait évidemment attiré l'attention de toutes les sociétés savantes ; aussi ambitionnaient-elles de l'avoir pour président.

La Société Polymathique du Morbihan, pour n'en citer qu'une, bien qu'il ne fût pas encore à cette époque membre résident, le nomma néanmoins à la vice-présidence en janvier 1888, ce qui, d'après les statuts de la même société, devait l'amener à la présidence l'année suivante.

(1) M. de la Monneraye a laissé un assez grand nombre de notes très intéressantes, que nous avons entre les mains ; nous espérons pouvoir utiliser un jour toutes celles qui sont au courant de la science actuelle.

Digitized by Google

Dès le 10 décembre 1888, M. le chanoine Le Mené, l'éminent historien et membre de la Société Polymathique, écrivait à M. de la Monneraye pour l'avertir qu'il serait prochainement installé au fauteuil présidentiel. Environ un mois plus tard, M. le docteur de Closmadeuc, l'une des gloires de la Société, écrivait de nouveau, le 15 janvier 1889, à M. de la Monneraye :

« Mon cher collègue, — La Société Polymathique « vient, aujourd'hui même, dans sa séance d'élection, « de me nommer vice-président, pour l'année 1889. « A cet honneur, s'ajoute pour moi celui de vous avoir « comme Président.

« La séance d'installation du nouveau bureau devant « avoir lieu le 29 courant, vous devez, suivant l'usage, « présider cette séance et inaugurer votre présidence « par une allocution. Je vous serai très obligé, mon « cher collègue, de nous dire quelles sont vos inten- « tions à cet égard. »

M. de la Monneraye répondait quelques jours après la lettre suivante à M. le docteur de Closmadeuc :

« Mon cher collègue, — Je me préparais, quand j'ai « reçu votre lettre, à écrire à l'abbé Le Mené qui, dans « le courant du mois de décembre, m'avait lui-même « écrit pour me faire connaître que l'élection et l'ins- « tallation du nouveau bureau de la Société Polyma- « thique devait être faite à la fin de janvier.

« Mon intention, que je lui ai exprimée plus d'une « fois et à vous aussi, je crois, était et elle est encore « de donner ma démission. Au moment où nos col- « lègues me firent l'honneur, bien inattendu, de me « nommer vice-président avec le droit acquis à la pré- « sidence l'an suivant, j'aurais cru, en ne l'acceptant

Digitized by Google

« pas, manquer aux égards et à la reconnaissance que « je dois à nos collègues pour le témoignage si honorable qu'ils ont voulu donner au plus ancien membre, « je crois, de la Société Polymathique. J'avais même « espéré que, pendant les mois de prorogation, l'occasion « se présenterait pour moi d'occuper le fauteuil de la « présidence et de pouvoir ainsi remercier nos collègues, comme je le désirais, et les prier de vouloir « bien me remplacer. A notre Société laborieuse il faut « un président habituellement présent et actif pour donner l'impulsion à ses travaux et diriger ses discussions. Je suis, vous le savez, par devoir, un absent... »

Là s'arrête malheureusement le brouillon que nous avons retrouvé. M. de la Monneraye ne fut pas, et cela malgré ses collègues qui le désiraient ardemment, président de la Société Polymathique, dont il était membre depuis le 28 mai 1860.

Il aimait beaucoup la Société Polymathique et ce fut pour lui une vraie privation de ne pas pouvoir répondre au désir exprimé par ses collègues. Pour elle, pour son musée archéologique, il enleva de ses vitrines du Cléyo et de Versailles ses plus beaux et ses plus intéressants objets. Car M. de la Monneraye était collectionneur et il avait recueilli, dans ses longs voyages, un peu de tous côtés, des objets de toutes sortes, mais plus particulièrement ceux qui se rattachaient au lointain passé de notre histoire. Ne fut-il jamais trompé dans ses achats? Certes il y aurait de la témérité à répondre négativement. Nous croyons toutefois qu'il fit une sérieuse sélection et qu'on peut affirmer l'authenticité de ceux qu'il offrit au musée de la Société Polymathique.

(*A suivre.*) AVENEAU DE LA GRANCIÈRE.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

À L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE (1)

VI. — LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1876).

II

Diplomate et Publiciste

(1825-1831).

En 1825 M. de Villèle institua au ministère des Affaires étrangères, alors occupé par le baron de Damas, une série d'attachés qui devaient accomplir un stage de deux ans dans les bureaux, puis un stage de quelques autres années dans le service actif des ambassades. Louis de Carné fit partie de cette promotion : « Je fus très utilement servi près du ministre, nous apprend-il, par l'abbé de Rohan qui avait bien voulu me faire inviter comme Breton à me présenter chez lui. Il s'occupait alors de recherches sur la Bretagne, dont l'histoire se confondait avec celle de sa propre maison. Il daigna me rappeler que ma famille avait contracté plusieurs alliances avec la sienne, honneur

(1) Voir la *Revue* de janvier 1907.

Digitized by Google

que je n'ignorais en aucune façon et sur laquelle une lecture, faite le matin même dans l'histoire généalogique du père Anselme, m'avait mis en mesure de lui fournir des dates et des détails dont la précision très peu méritoire produisit le meilleur effet. M'ayant interrogé sur mes projets d'avenir, M. de Rohan voulut bien m'offrir de la meilleure grâce du monde ses bons offices auprès du baron de Damas (1). » Ceci nous prouve que le jeune de Carné savait à l'occasion se faire valoir avec une habileté tout à fait diplomatique. On avait créé au ministère, sous le titre de bureau des attachés, une sorte d'école sous la direction du comte d'Hauterive, garde des archives et chef des chancelleries. M. de Carné a tracé de ce personnage un portrait tellement en relief que nous ne nous pardonnerions pas d'en priver nos lecteurs. C'est une de ces fleurs vivaces dont nous parlions au début de notre notice.

« Parmi tant de figures qui ont passé sous mes yeux, dit M. de Carné, celle de M. d'Hauterive reste éclairée comme un tableau de Rembrandt qui vit et respire par l'éclatant contraste de la lumière et des ombres. C'était un long et vigoureux septuagénaire, qui entretenait ses forces et son agileté par des exercices gymnastiques exécutés chaque jour en robe de chambre au coin de son feu ; il portait fièrement sa tête osseuse, animée par un regard de feu et de laquelle retombait sur ses épaules une épaisse broussaille de cheveux blancs. Son attitude et ses paroles dogmatiques rappelaient un chef d'ordre ou tout au moins un chef d'école, mais c'était la statue de la mobilité coulée en bronze. Il avait emprunté la solen-

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, page 50.

Digitized by Google

nelle austérité de ses formes aux habitudes de sa jeunesse passée dans la société de l'Oratoire, et la flexibilité de ses idées résultait d'un fond naturel de septicisme fortifié par les vicissitudes d'une vie écoulée au service des gouvernements les plus divers. Le comte d'Hauterive avait beaucoup trop d'esprit pour la faiblesse de son caractère. Appartenant un peu à la famille des hommes à une idée par jour, il surabondait en vues politiques, auxquelles il substituait sans nulle difficulté des idées contraires, selon le mouvement des vents et des flots. Son intelligence était si prompte, que pour lui les pensées ne se trouvaient jamais en retard sur les événements accomplis. Une disposition innée, singulière et fortifiée par l'habitude, le conduisait d'ailleurs à croire que la France avait toujours le meilleur des gouvernements possibles. Il ne doutait de la durée des pouvoirs qu'au lendemain de leur chute. Un manque de confiance lui aurait fait l'effet d'un manque de fidélité » (1).

Sous la direction éclairée de ce maître dont la conversation était fort piquante et la verve de souvenirs intarissable, Louis de Carné se plongea dans la lecture annotée des correspondances diplomatiques, y faisant la part des agents et celle des faits imprévus « qui venaient, aux heures décisives leur rappeler que la Providence est encore plus puissante qu'ils ne sont habiles ». Au commencement de l'année 1827, il fut appelé à se rendre comme attaché à Madrid avec l'assurance d'occuper dans une éventualité prochaine le poste de secrétaire de légation à Lisbonne. Nouveaux sujets d'études et cette fois *in anima vili*, car la péninsule

(1) L. de Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, page 63.

Digitized by Google

était alors l'objet principal des préoccupations du monde politique. En Espagne, où la France continuait son occupation, Ferdinand VII n'accueillait aucune pensée de clémence et s'était jeté dans les bras de la réaction absolutiste. En Portugal, la mort du vieux roi Jean VI, dont le fils don Pedro était empereur du Brésil, avait suscité plusieurs prétendants au trône et des troubles sérieux y étaient imminents. D'autre part, c'était encore le pays des guerilléros et des contrebandiers, le pays où l'étranger, au penchant des précipices, confiait sa vie à l'adresse d'un arriero, et au bon naturel de ses mules, où il traitait avec les bandits dans les gorges des Sierras, se mettant le jour au régime du chocolat et des pois chiches, et passant la nuit des pistolets à la ceinture dans une posada mal famée. Traversant un contrefort des montagnes de Ronda, entre Séville et Gibraltar, Louis de Carné rencontra ainsi, sans la souhaiter, une aventure de grand chemin et tomba dans un poste de contrebandiers dont il ne put se libérer qu'en leur abandonnant ses pistolets, sa longue-vue et son manteau.

Son séjour fut de peu de durée dans ces pays empreints d'un peu trop de couleur locale. Une révolution ayant éclaté à Lisbonne en faveur de dom Miguel, l'ambassade française dut se retirer du Portugal et Louis de Carné obtint l'autorisation de rentrer en France en passant par l'Angleterre. Son séjour à Londres lui fut très profitable; il passait ses journées dans le port, dans les docks et dans les bibliothèques, et ses nuits à la chambre des Communes et à la chambre des Lords. Il fut même favorisé d'une audience spéciale du célèbre O'Connel, celui que les Irlandais appelaient le libérateur. Comme cette entrevue eut une influence considé-

Digitized by Google

rable sur la carrière de Louis de Carné et décida de son avenir, nous devons nous y arrêter un instant. Charles X venait de signer les ordonnances du 16 juin 1828, qui fermaient en France les collèges des Jésuites et plaçaient les petits séminaires sous une sévère réglementation administrative. O'Connel avait ressenti de ces actes une vive indignation qu'il reportait sur les catholiques français : « Voilà donc, s'écria-t-il, à quoi ont abouti toutes les mesures impopulaires réclamées par les hommes religieux dans vos chambres sous la précédente administration. Voilà ce qui arrive lorsqu'on attend tout du pouvoir sans rien faire par soi-même et sans rien demander aux institutions de son pays ! La promulgation d'une loi, au moins inutile sur le sacrilège, a conduit tous les pères de famille à se voir privés du plus sacré de leurs droits, celui de protéger la foi et les mœurs de leurs enfants ; et les Jésuites qui, sans tenir aucun compte de la conduite des trois branches de la maison de Bourbon pendant le siècle dernier se sont si imprudemment compromis pour servir les intérêts de ces princes, les voilà soumis avec l'approbation évidente de l'opinion publique chez vous, à d'odieuses interdictions que l'Angleterre protestante ne connaît plus ! Si, au lieu de compter sur le gouvernement, vos prêtres avaient compté davantage sur eux-mêmes et sur la liberté, ils auraient eu plus facilement raison de vos philosophes sceptiques que je n'ai ici, moi, raison de vos fanatiques oppresseurs, et votre université qui va profiter de leur faute, ne corromprait plus les générations à leur source. Mais pour comprendre ceci il faut avoir confiance dans la liberté ; il faudrait surtout lorsqu'on la réclame pour soi-même la vouloir pour tout le monde, en se persuadant bien

Digitized by Google

que c'est presque toujours notre faute si nous ne savons pas la faire profiter à la vérité ». Je reçus ce jour-là, a déclaré lui-même Louis de Carné, ma confirmation politique (1).

A sa rentrée à Paris, notre voyageur fut témoin du dernier soupir de son grand-oncle le chevalier de Lesurin qui prit la mort plus au sérieux qu'il n'avait pris la vie ; et pendant deux ans il fut attaché à la direction politique du ministère des Affaires étrangères. A cette époque, un certain nombre de jeunes gens qui entendaient chaque matin sonner le glas de leurs plus chères croyances, se réunirent autour du baron d'Ekstein, écrivain d'une érudition immense qui, de 1825 à 1830, rédigea presque seul *le Catholique*, revue mensuelle dont le but était de révéler à la France les monuments sacrés de l'Inde antique, de vulgariser tous les travaux allemands en philologie et en histoire, et de joindre à ces études les aperçus les plus élevés sur les problèmes de la politique contemporaine, le tout, sous le sceau de la plus stricte orthodoxie. Mais une véritable conspiration du silence s'était organisée autour de cette revue dont l'auteur, aux yeux des savants, avait le tort d'être catholique et aux yeux des catholiques avait le tort d'être savant. Quelques jeunes gens parmi lesquels Louis de Carné s'étaient offerts pour prêter un modeste concours à sa tâche laborieuse : « Ensevelis sous une montagne de livres sanskrits, allemands et anglais, corrigeant un jour l'épreuve d'un travail sur les Védas, le lendemain mettant dans un français plus correct un article sur Victor Hugo ou bien une chronique parlementaire ; perdus dans une broussaille de textes et de

(1) Louis de Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 109.

Digitized by Google

citations enchevêtrées comme les lianes d'une forêt vierge, nous nous comparions aux utiles quadrupèdes qui vont flairant et déterrant des truffes dans les bois du Périgord (1) ». Et pendant ce temps, les hommes de foi, ou se taisaient, ou parlaient un langage de parti mille fois plus dangereux que le silence. Il fallait rajeunir cette apologétique et en même temps détourner les catholiques d'une solidarité périlleuse, lors d'une catastrophe déjà facile à pressentir. Telle fut l'origine du *Correspondant* dont le premier numéro parut le 10 mars 1829 et dont la revue du même titre actuelle fut l'héritière, mais sous une forme nouvelle, après un sommeil de neuf ans, de la fin de 1831 à 1840.

La grosse difficulté pour la fondation d'un journal semi-hebdomadaire était la question argent. M. Bailly fut heureusement pourvu des fonds nécessaires par une association fondée dans les rangs de la droite pour la défense de la religion catholique, sous la présidence d'honneur du duc d'Havré, capitaine des gardes du corps du roi. Il fut convenu que le journal deviendrait l'organe des réclamations adressées soit de la France soit de l'Etranger contre toutes les atteintes portées à la liberté religieuse ; et de cette pensée sortit le nom de Correspondant. Mais un tel patronage créait au début des difficultés politiques de nature assez délicates, car on se trouvait aux derniers jours du ministère Martignac, et les vieux royalistes de l'association n'entendaient déférer aux vœux de l'opposition en quelque matière que ce fut. Il fut donc nécessaire de manœuvrer d'abord avec beaucoup d'adresse pour tourner ce cap périlleux : « Il nous fallut surtout, pour devenir parfaite-

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 165.

Digitized by Google

ment maîtres du terrain, le décisif argument du succès. Et celui-ci ne nous manqua point. Le *Correspondant* réussit promptement, il fut très recherché même parmi les lecteurs du *Globe*, curieux de voir des hommes du monde, qui n'avaient passé ni par les séminaires, ni par l'école normale, aborder les questions philosophiques dont le journal de MM. Damiron et Jouffroy comptaient bien s'être assuré le monopole. En entendant des catholiques pousser le cri de saint Paul et se déclarer citoyens, le ton de la polémique se modifia, car, au lieu de témoigner aux morts une sorte de respect facile, on se vit dans le cas de compter avec des vivants résolus à ne point laisser célébrer leurs funérailles. »

La rédaction politique avait été attribuée à Louis de Carné, en partage avec l'auditeur de Cazalès qui devait bientôt entrer dans les ordres. Le président Riambourg écrivit une intéressante étude critique sur les études philosophiques contemporaines. Henri Gouraud et M. Foisset y apportaient des travaux littéraires; puis le naufrage de 1830 amena de précieuses épaves comme Franz de Champagny dont les articles incisifs, sur les actes arbitraires inséparables de toute révolution, furent très remarqués. Quand Montalembert vint se joindre à la rédaction, elle forma un bloc contre lequel *le Globe* fut impuissant à lutter ; il dut se réfugier dans le Saint-Simonisme ; mais quelle que fut l'habileté des collaborateurs, en présence du double problème qui se posait désastreux : — d'un côté faire comprendre à la royauté qu'elle s'engageait dans une entreprise impossible, en prétendant faire valoir son droit exclusif à choisir ses ministres suivant son goût personnel et donner à la charte une interprétation repoussée par la conscience publique, d'autre part conseiller prudem-

Digitized by Google

ment à l'Église de n'allier son sort ni à la fortune d'aucun gouvernement ni surtout à celle d'aucun homme, sans aller jusqu'aux théories du journal l'*Avenir* dans lequel Lamennais demandait la séparation radicale de l'Eglise et de l'Etat, — la situation était souvent pour eux fort délicate. Le ministère même, comme s'il avait voulu les compromettre, avait parfois recours à eux, et le prince de Polignac, à peu près maître de la presse d'Outre-Manche ayant entrepris de s'assurer de celle d'Outre-Rhin dans laquelle la *Gazette d'Augsbourg* occupait le premier rang, Louis de Carné dut écrire *par ordre*, plusieurs lettres à cette feuille, afin de concourir à rassurer l'opinion sur les plans du cabinet français auquel les agents diplomatiques accrédités à Paris, témoignaient les plus vives inquiétudes. Ces lettres dans lesquelles, à côté d'attaques au parti révolutionnaire qui dénaturait chaque jour les actes les plus inoffensifs du cabinet, était affirmée l'intention de respecter l'intégrité des institutions constitutionelles jurées par le monarque, furent reproduites et commentées par les journaux qui leur attribuèrent une portée plus considérable que de raison, le ministre n'en ayant pas pris personnellement connaissance : « je n'accomplis pas ce travail-là sans souffrance, déclare Louis de Carné, parce qu'il me révéla les difficultés de mener de front une carrière qui m'offrait un avenir assuré et une œuvre littéraire beaucoup plus chanceuse certainement, mais à laquelle m'attachaient des liens que chaque jour rendait et plus forts et plus doux » (1). Mais le prince n'avait pas oublié son polémiste, il le fit appeler, et lui exposa tout un programme dans lequel l'éligibilité à 30 ans ouvrirait

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 205.

Digitized by Google

à la jeunesse les portes de la Chambre. L'entretien fut très courtois, Louis de Carné put exposer et discuter toutes ses idées personnelles, mais il refusa sa collaboration directe et sortit, pétrifié d'épouvante, affirme-t-il, à la vue de la confiance tranquille du ministre : « Cet homme bienveillant et poli, qui autorisait la contradiction sans aucune peine, avait manifestement le parti pris de n'en tenir aucun compte, et sa tolérance venait surtout de son dédain ; il se considérait comme en pleine et complète possession de la vérité, et bravait le péril avec le calme de l'homme qui ne l'aperçoit pas. Je crus avoir sous les yeux l'un de ces somnambules qui marchent d'un pied dégagé sur le faîte des édifices et je compris que M. de Polignac était à la veille de pousser la royauté dans l'abîme en s'y précipitant le premier » (1). Le résultat le plus immédiat de cette audience fut que Louis de Carné, pour mieux conserver sa liberté d'action, donna sa démission d'attaché au ministère des affaires étrangères.

Ce fut en Bretagne, où il était venu prendre un congé dans sa famille, qu'il apprit la signature des ordonnances de juillet et la formidable insurrection dont leur promulgation fut suivie : « La foudre m'arrivait avec l'éclair. Durant une semaine, toutes les communications postales avec le département furent interrompues, des centres de résistance s'organisèrent dans la plupart des grandes villes, et les bruits les plus contradictoires parvinrent aux extrémités du royaume sans qu'on eut aucun moyen pour en contrôler l'exactitude. Je vécus dans un état d'angoisse dont je n'imaginais pas alors que la souffrance put jamais être dépassée... » De retour à Paris,

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 210.

Digitized by Google

Louis de Carné s'attacha plus exclusivement à la rédaction du *Correspondant* à qui les événements accomplis avaient donné, au sein de la jeunesse religieuse, une autorité imposant de nouveaux devoirs. L'attitude fut celle-ci : « adversaire résolu de ce pouvoir constituant qui venait d'être si funeste à ses fauteurs, nous n'admettions point qu'il eut été juste et politique de répondre à la violation de la charte par la violation de la loi d'hérédité, et nous regrettions pour la France une situation qui, en la séparant pour longtemps de toutes les monarchies continentales, la plaçait entre les déboires de la faiblesse et les périls de la témérité. Mais en nous reportant à la crise du sein de laquelle était sorti tout à coup l'établissement nouveau, comme une digue formée dans le lit d'un torrent par les débris que son cours accumule, en nous demandant surtout à quelles passions profiterait sa chute, nous n'hésitions ni sur la ligne à suivre, ni sur les conseils à donner. Les traditions domestiques qui rattachaient le plus grand nombre d'entre nous à la maison de Bourbon n'empêchèrent pas le *Correspondant,* alors dans la plénitude de sa courte influence, de donner à la monarchie nouvelle le concours le plus sincère, sous la seule condition que son gouvernement remplirait tous les engagements contractés envers la France. A titre de catholique, nous avions accueilli avec joie la solennelle promesse de la liberté d'enseignement introduite dans le texte même de la charte. A titre de citoyens, nous entendions faire profiter toutes les opinions indépendantes de l'extension garantie aux libertés publiques ; nous entretenions surtout l'espérance de rattacher au gouvernement du pays par l'application successive du principe électif à toutes les administrations locales les hommes honorables rejetés

Digitized by Google

par un scrupule de fidélité dans une retraite qui était une véritable calamité publique » (1).

Le *Correspondant* prit alors dans la vie de Louis de Carné la place prépondérante, la place assurée aux choses entreprises et poursuivies par conviction ; et certes, on n'en pouvait point concevoir de plus belles espérances qu'au moment même où l'œuvre allait disparaître devant une concurrence aussi redoutable qu'inattendue. L'abbé de La Mennais quitta tout d'un coup sa retraite de la Chesnaye pour venir fonder à Paris un journal quotidien l'*Avenir*, qui était destiné à préparer la séparation radicale de l'Eglise et de l'Etat et qui ne tarda pas à dépasser les feuilles républicaines par l'ardeur de ses aspirations démocratiques. Il n'avait pas encore rompu avec l'Eglise et ses collaborateurs étaient les abbés de Salinis et Gerbet, Henri Lacordaire et MM. de Coux et Montalembert qu'on avait détachés du *Correspondant*. Révolutionnaire par essence, ce journal réunissait l'action à la parole ; son comité organisait dans toute la France des associations locales ; il fondait une caisse alimentée par des souscriptions ; il intentait des procès, prenant à parti tantôt les feuilles adverses, tantôt le pouvoir, et pour conquérir, de haute lutte, la liberté de l'enseignement promise par la charte nouvelle il ouvrait des écoles sans autorisation ; là on attendait d'arrache pied le commissaire de police, et de la chaire de l'instituteur les rédacteurs de l'*Avenir* passaient tantôt devant la cour des pairs avec Montalembert, tantôt devant le jury avec La Mennais. Cette agitation exerça une désastreuse influence sur la situation matérielle et morale du *Correspondant*. « On lui

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 241.

Digitized by Google

reprochait une paleur que faisait ressortir davantage la physionomie enflammée du journal nouveau ; et c'était du fond des séminaires, où il avait d'abord été jugé si hardi, que partait l'anathème dirigé par l'Ecriture contre les tièdes ». Il fallut bientôt se résoudre à cesser la publication. Cazalès adressa, à la fin d'août 1831, des adieux émus aux lecteurs du *Correspondant* qui se transforma en une revue mensuelle intitulée la *Revue Européenne*. Louis de Carné fut chargé de l'introduction à la nouvelle Revue, dont la nouvelle livraison parut le 15 septembre 1831. Il y précisa la pensée politique et religieuse qui se déroulerait désormais sous des formes plus générales, et avec des allures plus libres. Cette transformation opportune, dégagea fort à propos les collaborateurs du *Correspondant* des embarras qu'allaient susciter les résolutions préparées à Rome, et dont le contre-coup sur l'*Avenir* était déjà trop facile à prévoir, car l'état d'esprit de La Mennais ne présentait plus de mystère pour ceux qui pouvaient l'observer de près.

Mais une simple collaboration à une Revue mensuelle n'était plus un élément suffisant pour un travailleur comme Louis de Carné. Ses goûts l'attiraient vers la presse ; malheureusement il ne rencontrait plus aucune feuille où il put développer la double pensée à laquelle il avait espéré de dévouer son existence. Il se rappela qu'il était avocat et se fit inscrire au tableau, mais ayant fait acquitter en cour d'assises un malfaiteur qu'il avait franchement cru innocent et qui le reçut aussitôt après à la Conciergerie, en lui disant : « Ma foi, monsieur, vous avez parlé comme un prédicateur, vous les avez tous mis dedans ; vous étiez sûr à votre air et c'était bien facile à voir que Français ne

Digitized by Google

reviendrait pas pour vous démentir... » (1), que, honteux comme le renard pris par la poule, c'est lui-même qui l'avoue, il replia sa robe d'avocat et renonça pour jamais à défendre la veuve et l'orphelin. Sa résolution fut aussitôt prise, celle de réserver ses frais d'éloquence pour la tribune ; mais il n'avait encore que 27 ans, et l'éligibilité en exigeait 30.

Il revint en Bretagne pour préparer de loin sa candidature, épousa Mlle du Marc'hallac'h qui revint ainsi habiter le château de ses ancêtres jadis passé par héritage dans la famille de Carné, puis il se fit élire en 1832 conseiller général du canton de Plougastel-St-Germain.

(*A suivre.*) RENÉ KERVILER.

(1) *Souvenirs de ma Jeunesse*, page 268.

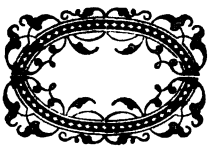

Digitized by Google

AU PAYS BRETON

LA LIVRÉE DU BONHEUR [1]

(NOUVELLE)

II

L'ENTREVUE

A quelques jours de là, Annick gardait dans la baie de Portz-Roland les chèvres de sa mère. Assise sur un rocher où croissait la casse-pierre, elle tricotait un gilet de laine brune, tout en chantonnant une complainte Trégoroise. La mer était d'huile; pas la moindre brise dans ce gentil hâvre encaissé. Un ruisselet glissait parmi les joncs et les fougères royales qui pliaient sous le faix des chevaliers et des culs-blancs. Les chèvres et leurs capricieux chevreaux sautaient de roches en roches, effrayant les diables des mer qui, éperdument, se jetaient entre les tentacules visqueuses des poulpes hideuses. Un cormoran plongeait et replongeait sans cesse tandis que des nuées de mouettes et de goëlands s'élevaient du blanc rocher de « Roc'h ar Stur [2] », en jetant dans l'air leurs cris discordants mais si bien harmonisés avec la sauvagerie grandiose de cet âpre pointe de terre celtique.

Un coup de fusil vint subitement troubler tout ce calme. Le cormoran disparut complètement, les oiseaux

(1) Voir la *Revue* de janvier 1907.
(2) Rocher du Gouvernail.

Digitized by Google

s'envolèrent à tire-d'ailes, les petites chèvres se campèrent la tête en avant prêtes à l'attaque, tandis qu'Annick, cessant de chanter et abandonnant son tricot, se dressait tout droite comme pour protester contre le perturbateur de cette paisible nature. Une figure rayonnante lui apparut alors derrière un talus d'ajonc. C'était un étranger, un fusil d'une main, et de l'autre, une mouette dont la robe immaculée était tachetée de sang. « Pauvre bête ! » songea Annick émue de pitié. L'oiseau inoffensif respirait encore et, sous la pression vigoureuse du chasseur pour l'étrangler, s'ébrouait dans la neige de ses plumes. La nature avait retrouvé son calme, mais non ses chansons et ses sourires. La petite Bretonne reprit son ouvrage interrompu par ce baigneur indifférent mais ne continua pas le chant commencé...

— « Bonjour Annick ! » cria bientôt derrière elle le chasseur brandissant son chapeau en geste de triomphe. La jeune fille se retourna et reconnut Erwoan, l'assassin de la mouette.

— « Je ne comptais certes pas avoir le plaisir de vous rencontrer ici ! » continua-t-il.

— « Tiens ! c'est vous, Erwoan ! » reprit Annick.

— « Cela vous étonne sans doute de ne plus me voir en uniforme, n'est-ce pas ? — Mais pouvais-je en conserver le costume puisque je ne suis plus... »

— « Ah ! vous n'êtes plus militaire ? » interrompit brusquement Annick.

— « Avais-je oublié de vous le dire l'autre jour ? » — Et, il lui expliqua comment il quittait l'armée pour embrasser une carrière plus lucrative, une position qui lui rapporterait au moins deux mille cinq cents francs sans compter les retours de bâton, — et de plus en ville !

En ville ! — A ce mot Annick se sentit de nouveau

Digitized by Google

assiégée par des idées de grandeurs, de vie facile, de jouissances sans fin, et, rêveuse, elle s'assit pour continuer à tricoter tandis qu'il pérorait toujours.

... Elle travaillait avec bien peu de goût, la pauvre enfant, et avec si peu d'attention qu'elle se piqua le doigt et le sang jaillit, teintant sa blanche main comme la mouette frappée par le plomb. Erwoan se pencha doucement, prit délicatement la main blessée et la porta à sa bouche. Annick rougit... Etait-ce confusion, était-ce plaisir?... Elle ne le savait elle-même. Son âme obscure tressaillait comme une eau pure, ridée par le vent, où les nuages ne peuvent plus se mirer. Quand le sang fut arrêté par l'eau de mer qui cicatrisa la piqûre, Erwoan recommença de plus belle ses flatteries du pardon, elle lui semblait la plus charmante des « pennerez », la plus charmante des Bretonnes qu'il avait vues; et à dessein, il appuyait sur ce mot « des Bretonnes » avec une pointe d'ironie et de dédain.

Erwoan aimait Annick sans encore se le déclarer ouvertement, car il voulait avant tout détruire l'amour du costume et des traditions si ancré dans cette petite tête têtue. Annick! Derrière ce nom tenait pourtant toute son enfance et les plus beaux rêves de son adolescence : deux choses qu'on ne peut jamais oublier. Mais son âme faible s'était pliée à la mesure des villes; et, quand il songeait : « Je ne veux pas plus tard avoir à rougir de ma femme! » c'était le mensonger et triste aveu d'un cœur trop flétri et trop avili pour pouvoir encore rougir de lui-même. Tandis que le chien s'ébattait dans l'onde, parmi les goëmons et les rochers, au grand effarouchement des chèvres, il continuait son œuvre méprisable et basse en grisant peu à peu l'innocente Annick. Insinuant et fourbe, il flattait la Bre-

Digitized by Google

tagne : c'était un tissu de sites séduisants, la mer y était du plus pur azur et charmeuse, les rochers des plus pittoresques... ; mais, ajoutait-il, ce n'était bon qu'en passant, durant la belle saison, car en hiver, lorsque tous les éléments sont déchaînés, il n'y a plus d'agréments, tout y est sombre, tout y est lugubre, tout y est sans âme...

A mesure qu'Erwoan parlait, la naïve Annick se sentait de plus en plus conquise à ses raisons. Loin de sa pensée, elle chassa les malheurs arrivés à Marie-Yvonne, son amie, qui, malgré ses parents, meuniers au premier moulin à mer, était partie à Paris connaître la privation, le chagrin. Puis, elle se mit à rêver de joie, de prospérité, de fortune même. Elle souriait aux espérances que faisaient naître en elle les paroles mensongères de ce parvenu dépaysé qui pour elle savait adoucir sa voix impérieuse et voiler de tendresse — ou de désir — ses yeux pâles d'un bleu d'acier. Et, comme il n'y avait personne pour combattre ce mal qui s'imposait en maître, devant ce beau garçon qui voulait bien l'aimer, elle laissa déborder ses sentiments enthousiastes à la grande joie de l'apostat.

Tandis qu'ils causaient de ce bonheur éphémère, le soleil s'était caché derrière les majestueuses aiguilles de granit rose du Skével. Les petites barques, toutes voiles dehors, tiraient des bordées capricieuses pour regagner le port et les peintres, disséminés çà et là sur la côte, pliaient méthodiquement leurs bagages, abandonnant à regret la magie silencieuse du paysage qu'ils avaient fixé.

Alors Annick se leva, serra son tricot, rassembla ses chèvres, tandis qu'Erwoan sifflait son chien et jetait son fusil sur l'épaule.

Digitized by Google

— « Kenavo » (1), dit Annick de sa voix argentine, en poussant devant elle, dans le petit chemin creux, son indiscipliné troupeau.

— « Je vous accompagne », reprit Erwoan, « car il est déjà tard, et le chemin des douaniers, bordé de crevasses est si dangereux ! A moins que cela ne vous ennuie, Annick !.. »

Les phares de l'Ile-aux-Moines (2) et de Ploumana'ch venaient de s'allumer. Le vent s'était levé au nord-ouest et les frappait au visage, apportant avec lui l'embrun dérobé aux flots. Les rochers prenaient des aspects fantastiques sous les lueurs de la lune. Les superstitieux auraient pu entendre un bruit argentin venant du fond de l'onde — des tours de la ville d'Ys — et apercevoir, dansant sur la lande, les vieilles sorcières et les poulpiquets maraudeurs...

Longtemps ils marchèrent tous deux côte à côte, sans rien dire, chacun livré à ses réflexions, à ses espérances, leurs deux âmes confondues dans la même douceur nocturne. Soudain, Annick murmura : « J'ai froid ! » et effectivement, elle, la petite Bretonne intrépide et forte qui ne se souciait pas des saisons et que le rude vent des « mois noirs » frappait jadis en pleine face sans la faire broncher, — tremblait et claquait des dents. Les leçons d'Erwoan commençaient à produire des fruits amolissants : la mer lui apparut d'une férocité inaccoutumée, le vent plus brutal, et les grandes landes où dansait la lune, d'une hantise farouche. Erwoan la couvrit de son manteau, dont il se dévêtit,

(1) Au revoir.

(2) L'Ile-aux-Moines fait partie de l'archipel des Sept-Iles avec l'île Rouzic, l'île Melban, l'île Bono, l'île Plate, l'île-aux-Moines, le Cerf, les Costans.

Digitized by Google

et, plus étroitement, pressa contre lui la petite Bretonne tendre, toute abandonnée à l'obscur désir qu'infusait en elle la tiède chaleur de sa vareuse — sa chaleur à lui — et qui prenait pour une confiante étreinte d'amour et de protection ce qui n'était que l'emprise implacable d'un désir brutal sur ses vingt ans, la cruelle et rageuse vengeance d'un déraciné contre la *Race* dont il ne pouvait se libérer.

Sur leur parcours, les bruyères agitaient leurs mille clochettes frêles comme pour sonner le glas au passage de ce déserteur du terroir et de sa proie et, là-bas, sur la colline du Cribou, le sémaphore agitait ses grands bras noirs en un signe de malédiction qu'ils ne remarquaient pas.

Ils pressèrent le pas, encourageant de la voix et du geste les pauvres chèvres qui, peu accoutumées à cette obscurité, ne savaient que penser et restaient blotties les unes contre les autour de leur bergère.

Ils atteignirent ainsi la grève de Saint-Guirec.

Aucun bruit en ce lieu, si ce n'est la vague qui battait le sable et le chien du vieil oncle Yan aboyant à la lune.

Une petite cabane, blanchie à la chaux et abritée derrière une roche, laissait filtrer par sa porte entr'ouverte un faible filet de lumière. Toute blanche au milieu de la grève, la grotte de Saint-Guirec se dressait, et aux entours, la mer commençait à monter.

— « Annick », dit alors Erwoan d'une voix dont le scepticisme était à peine voilé, « si nous piquions des épingles dans le nez vermoulu de ce bon Monsieur saint Guirec ! (1) »

(1) Il était autrefois une légende pleine de poésie. Saint Guirec serait un saint venu d'Irlande, comme presque tous les saints qui émigrèrent en Bretagne, sur une dalle de pierre. On lui fit une

Digitized by Google

Et la petite Bretonne murmura tout bas — « Oui ! » — avec un petit frisson, joyeuse qu'Erwoan ne se soit pas moqué davantage et que cette gracieuse légende fleurit encore son âme sans idéal. Escaladant les quelques rochers qui y conduisent, ils arrivèrent tous deux sur la plate-forme. Erwoan piqua résolument son épingle ; quant à Annick, elle frémit en la voyant lui échapper des mains. « Mauvais présage », songea-t-elle tout-bas. Elle en piqua une autre, car la première ils ne purent la retrouver. Puis ils redescendirent et Erwoan mumura : « Ma petite Annick, tu seras ma femme ! »

— « Si telle est la volonté de Dieu ! », reprit la pieuse Bretonne.

Alors méchamment le sceptique pensa : « Dieu ou diable, rien ne me l'arrachera ! »

Un goëland jeta un cri strident, en réponse à ce blasphème intime et alla se perdre dans la nuit.

La main dans la main, ils regagnèrent ensuite la chaumière : Erwoan riant de cette superstition comme il l'appelait, Annick se considérant comme engagée devant saint Guirec, qui avait reçu tant de serments.

Arrivée à sa porte, Annick quitta Erwoan, ferma rapidement et, ce soir-là, ce qu'elle ne faisait jamais, tira les verroux...

Dehors on n'entendait plus que les pas du « Monsieur » qui grinçaient sur le gravier de la grève et le vent, éternel rôdeur, qui se lamentait !

(A suivre). JACQUES DE LA FERLANDIÈRE.

grotte à l'endroit où, dit-on, il aborda et on y plaça sa statue. Elle était en bois et les fiancés, comme gage de fidélité, venaient y piquer des épingles. Aujourd'hui, depuis deux ans, la statue du saint est en pierre et la légende est morte.

Digitized by Google

AR GWENNEK

(Yez Treger).

War don : Livaden Ger-Iz (*Barzaz Breiz*).

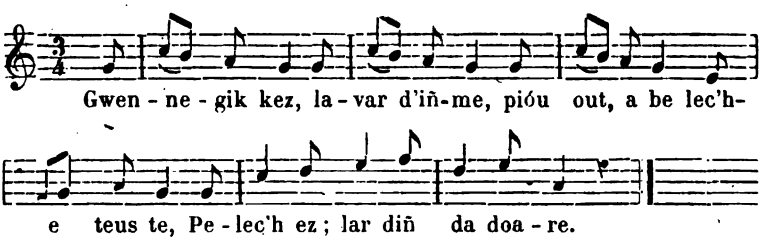

I

Gwennegik kez, lavar din-me :
Piout out ? A belec'h e teus te ?
Pelec'h ez ? Lar diñ da doare.

II

Me a deu dimez an Armel
Armel Itrôn pe Dimezel,
Ha deus gwestik wenn ar bugel.

III

Me deu eus yalc'h ac bugel mad,
Pa ve deus ker, pa ve koueriad,
Dén à vrezel pe merdead.

IV

Me deu eus yalc'h an dén a boan :
« Oh ! pa viñ maro, emean,
Me' mo ar barados 'vitan. »

V

Lec'h prenañ ganiñ eur zeyen,
Pe 'vid he zâl eur gurunen,
Ar plac'h ma ro vel aluzen.

VI

Me deu eus godel ar paour kez,
An emzivad, an intanvez
Leun a fe hag a garantez.

VII

Ma zalvoudegez 'zo bihan ;
Diouiñ a rer nebeut a vân.
En gwirione, kalz e tallañ.

VIII

Me 'ya da brenan ineou
Me had ar fe en-oll broiou
Me a dizec'h meur a daëlou.

Digitized by Google

IX

Drezoñ, bugale dilezet
A ve beñvet, a ve gwisket,
Ha herve Doué 've zavet.

X

Me a ro louzou d'ar c'hlanvour ;
Eur gwiskamant mad d'an dén [paour ;
Dan oll dud en ezom, zikour.

XI

Gwennegik, kerz, red d'an tiez,
Dre oll kass d'ar c'horfou buez
Ha d'ar sperejou levenez.

XII

En tu all d'ar mor glaz ive
Kerz ; disk d'an oll karet Doue...
D'id hon bennoz... ha trugare.

Kerfôd, ar 25 a c'houevreur 1907. BARZ MENEZ-BRE.

TRADUCTION

—

LE SOU

Air de : Livaden Ger-Iz. DIALECTE DE TRÉGUIER

1. Dis-moi, gentil petit sou : qui es-tu ? Quelle est ton origine ? Où vas-tu ? Renseigne-moi, je t'en prie.

2. Je viens du coffre-fort de la noble matrone ou de la riche demoiselle, ou bien encore de la blanche tire-lire de l'enfant.

3. Je viens de l'escarcelle de l'homme au cœur généreux, qu'il soit de la ville, ou qu'il habite la campagne, qu'il soit soldat ou marin.

4. Je viens de la bourse de l'homme de peine : Oh ! dit-il, ce petit sou me vaudra plus tard le paradis.

Digitized by Google

5. Au lieu de m'utiliser pour l'achat d'une robe soyeuse ou d'une élégante capeline, la jeune fille m'octroie en aumône.

6. Je viens de la poche de l'indigent, de l'orphelin, de la veuve à l'âme exubérante de foi et de charité.

7. Certes, bien petite est ma valeur réelle; aussi bien, de moi l'on fait peu de cas; pourtant, en réalité, je suis d'un fort grand prix.

8. Je vais acheter des âmes, je vais semer la bonne nouvelle dans les régions les plus lointaines; je sèche bien des larmes.

9. Par moi des enfants délaissés sont entretenus, instruits, et reçoivent une éducation chrétienne.

10. Au malade je procure le remède; le vêtement au pauvre; à tous ceux qui sont dans le besoin, assistance et reconfort.

11. Va, petit sou, va bien vite dans les chaumières; partout porte aux corps santé et vigueur; aux âmes donne liesse.

12. Vole aussi par delà la mer bleue, qu'en tous lieux, par toi, arrive le règne de Dieu! Sois béni! et reçois l'hommage de notre gratitude.

BARDE DU MENÉ BRÉ.

Digitized by Google

LE DOUAIRE

DES DUCHESSES DE BRETAGNE

CONTRATS DE MARIAGE DES DUCS (1)

8° Donation et testament de Pierre II (1450-1457).

Pierre II était un des exécuteurs testamentaires ; et il assura religieusement l'exécution des volontés de son frère, notamment en ce qui concernait le douaire de la duchesse Isabeau.

Son frère le roi d'Ecosse n'avait pas agréé — c'était assez naturel —, le codicile écartant du trône ses deux nièces. Une première fois, dès 1451, il pria le roi d'intervenir à ce propos ; et, en même temps, il se plaignait de Pierre II, disant que sa sœur était maltraitée, comme prisonnière en Bretagne et même privée de son douaire. En mars 1453, il envoya au roi une seconde ambassade réclamant de nouveau son intervention (2).

Le roi renvoya les ambassadeurs à la cour de Bretagne, en leur adjoignant un de ses conseillers et un notaire pour dresser procès-verbal de tout ce qui se dirait (3).

(1) Voir mois de janvier 1907.

(2) On sait les relations de l'Ecosse avec la France. — Marguerite, sœur aînée d'Isabeau, avait épousé le dauphin depuis Louis XI. Isabeau en épousant François fils de Jeanne de France était devenue nièce de Charles VII.

(3) Le notaire allait bien gagner ses *honoraires* et employer beaucoup de parchemin. Son minutieux rapport prend neuf colonnes

Digitized by Google

Ils trouvèrent le duc au manoir de l'évêque de Rennes à Bruz. Le duc s'expliqua très simplement et sans embarras, puis il renvoya les ambassadeurs interroger la duchesse à Rennes. Ils la virent sans témoins ; et elle leur déclara à plusieurs reprises qu'elle se trouvait si bien en Bretagne qu'elle comptait y passer sa vie ; que le duc était pour elle un frère plein d'attentions ; et qu'elle avait la paisible jouissance de son douaire. Elle ajouta même plaisamment qu'elle voudrait bien que le roi son frère payât aussi exactement sa dot dont elle n'avait encore rien reçu après dix ans de mariage.

La duchesse fit plus : le jour même elle écrivit au roi renouvelant les assurances qu'elle avait données aux ambassadeurs, et le priant d'intervenir pour lui obtenir le paiement de sa dot (1). Les ambassadeurs ou le roi Charles VII obtinrent-ils ce paiement ? C'est ce que nous ne savons pas.

Le 14 avril 1453, Pierre II constitua un douaire de 6.000 livres de rente au profit de Françoise d'Amboise. Comparurent à cet acte la duchesse, pour accepter le don, le connétable de Richemont et François, comte d'Etampes, pour le ratifier (2).

Sur quoi deux observations :

6.000 livres dans la moitié du XVe siècle, ne valent

du tome II des *Preuves* de D. Morice (1616-1625). Morice donne *in-extenso* ce factum plein de redites, quand il abrège si souvent des pièces importantes.

(1) Morice, *Pr.* 51 donne deux fois cette lettre, 1629-1630 — et par répétition, 1646-1647. — Isabeau se montre très affligée des rapports faits au roi à propos d'elle. Elle parle au roi avec une confiance presque filiale.

(2) Arch. Loire-Inférieure E., 18.

Digitized by Google

plus comme quelques années auparavant, 247.000 fr. ; il faut les réduire à 240.000 au plus (1).

Il convient de remarquer la présence à l'acte du connétable de Richemont successeur désigné de Pierre II, et celle du comte d'Etampes âgé de dix-huit ans, neveu de Pierre, qui, Pierre le présume, prendra la couronne après le comte de Richemont. Nul doute que le duc, en demandant leurs ratifications, n'ait voulu assurer à sa veuve la possession certaine du douaire.

Mais Pierre II ne s'en tint pas à ce premier acte. En septembre 1457, il était depuis longtemps malade. Le 5 de ce mois, sentant sa fin prochaine, au château de la Tour-Neuve à Nantes, il fit son testament (2).

Dans cet acte, le duc assigna à sa femme une rente de 6.000 fr. de rente « pour son droit de douaire (3). Dans une addition à cette disposition, le duc assigne pour douaire onze châtellenies ou seigneuries avec toutes leurs appartenances », notamment Guingamp dont il avait eu le titre et qu'il avait habité avec la duchesse (4).

Les onze seigneuries devaient rapporter un revenu net de plus de 6.000 livres ; mais le don fait à Françoise n'est pas un usufruit avec ses avantages éventuels et ses charges ; c'est une rente fixe à prendre sur le revenu de ces seigneuries jusqu'à concurrence de 6.000 livres « toutes charges déduites. »

Pierre II mourut le 22 septembre 1457, et son oncle le connétable de Richemont monta sur le trône.

(1) Voir ci-dessus p. 345 note 1. Selon Leber, 6000 ₶ n'auraient plus valu que 180.000, francs.

(2) Morice, *Pr.* II, 1706.

(3) Il réserve un compte à faire en faveur de Françoise à raison d'acquêts communs.

(4) Nous donnerons plus loin cette liste en regard d'une autre liste dressée par François II. Ci-dessous, p. 123, note 2.

Digitized by Google

9° *Contrats de mariage d'Arthur III.* (*1457-1458*).

Nous avons vu le comte de Richemont ratifier, en 1453, le douaire de 6.000 livres de rente constitué alors par Pierre II, et renouvelé par celui-ci dans son testament du 5 septembre 1457.

Pierre II motivait ainsi le don considérable qu'il faisait à sa pieuse épouse, sa sœur, comme il disait : « afin que, si par avant elle nous décédons, elle puisse continuer et maintenir après nous ses états et honneurs comme lui appartient, ayant égard à l'autorité et magnificence de la maison de Bretagne dont a été et est encore dame par son mariage, — à ce que même elle puisse plus curieusement vaquer et entendre en oraisons et autres bonnes œuvres et dévotions et prier Dieu pour nous... »

Le duc savait bien que le don fait à sa veuve serait employé surtout aux besoins des pauvres, au soulagement des lépreux alors nombreux en Bretagne, en charités de toute sorte ; mais il ne disait pas tout.

A ses derniers jours, prenant Françoise par la main et la recommandant à son oncle Richemont, il disait à celui-ci : « Je vous la rends, comme de vous je l'ai reçue... Ne pensez pas que jamais elle en épouse un autre après moi ; car je sais bien son intention et le vœu qu'elle a fait d'entrer en religion, si elle me survit (1) ».

Arthur avait marié Françoise d'Amboise ; il avait ratifié la donation de 1453, confirmée par le testament dont il était exécuteur ; il savait par son neveu mourant le vœu religieux de la duchesse veuve. Comment

(1) Sur ceci et ce qui suit Albert Le Grand, *Vies des Saints de Bretagne.* La B. Françoise d'Amboise, p. 557-559, Ed. Kerdanet.

Digitized by Google

comprendre les rigueurs dont il va se rendre coupable envers elle ?

Un des premiers actes d'Arthur, c'est de supprimer le douaire de Françoise : bien plus, il lui enlève des bijoux qu'elle a reçus de son mari ou de ses proches ; et pourquoi ? « Parce qu'il n'appartient pas à une veuve d'avoir tant de biens, ni à une nonne d'être si riche en joyaux. » Du moins appartient-il à une veuve d'avoir le douaire que son mari lui a donné, et que le successeur de son mari a d'avance ratifié. Que le connétable n'ait pas pardonné à Françoise de n'avoir pas voulu donner un fils à la Bretagne, cela se comprend : elle avait trompé son attente. Mais, après la mort de Pierre, que lui importait et à la Bretagne que la duchesse se remariât ? Il entra dans la colère du père de Françoise, de ses oncles de Rieux et de Montauban, et se livra envers la duchesse à une persécution indigne de lui.

Mais Françoise a sa vengeance prête : elle fermera les yeux du vieux duc, l'ensevelira de ses mains virginales, fera avec la permission de la duchesse les frais des obsèques, multipliera les prières et les aumônes pour le repos de son âme.

Nous reviendrons au douaire de la duchesse Françoise ; mais auparavant nous devons parler des contrats de mariage d'Arthur III.

Avant de monter sur le trône, le comte de Richemont fut marié trois fois.

Le 10 octobre 1423, il épousa sa cousine et son amie d'enfance à la cour de Bourgogne, Marguerite, sœur du duc Philippe le Bon, veuve (depuis 1415) de Louis, dauphin duc de Guyenne, frère aîné de Charles VII. — De-

Digitized by Google

venue comtesse de Richemont, elle continua à s'appeler Madame de Guyenne. — Elle mourut le 2 février 1442.

A l'été suivant, pendant une expédition en Guyenne, des amis du connétable lui firent épouser Jeanne, fille de Charles II, sire d'Albret. Le mariage fut célébré à Nérac, le 29 août 1442. Jeanne d'Albret mourut à la fin de septembre 1444.

Enfin en juillet 1445, Richemont épousa Catherine de Luxembourg, sœur du connétable comte de Saint-Pol, qui allait longtemps lui survivre.

Nous avons seulement le contrat de ce dernier mariage ; mais certains actes nous en disent assez sur les deux premiers.

Qui le croirait? En épousant Marguerite, sœur cadette du puissant duc de Bourgogne, Richemont faisait un mariage d'*inclination* ; mais ne faisait pas un riche mariage (1).

Philippe le Bon « savait que sa sœur désirait ce mariage ; et il exploita la situation de manière à rendre les futurs époux peu exigeants sur la dot. » Il fut convenu que, si Philippe mourait sans héritier (2), Marguerite aurait le duché... que, s'il avait un héritier, 100.000 ℔ (4.125.000 fr.) seraient payées soit avant, soit après sa mort, à sa sœur... » Enfin le duc promit une dot de 5.000 ℔ (206.000 francs).

(1) Nous n'avons pas le contrat de mariage signé le 14 avril 1423 ; mais une page de M. Cosneau (*Le Connétable*...) nous renseigne. Je ne puis que résumer cette page 73. Qu'on la lise et on sera édifié sur la parcimonie du duc étalant une magnificence royale. Avant son second mariage, Marguerite était réduite à 1200 ℔ de rente, moins de 50000 francs de nos jours.

(2) Né le 13 juin 1396, Philippe allait avoir vingt-sept ans. — Michelle de France, sa première femme, était morte sans enfant en 1422 ; mais il allait se remarier en 1424.

Digitized by Google

Mais pour obtenir ces conditions, Marguerite est contrainte à des renonciations que révèle son testament « remarquable, par les sentiments de piété, de résignation et de repentir qu'il exprime dans un langage simple, élevé, touchant » (1). Par deux fois, elle supplie instamment son frère de ne mettre aucun obstacle à l'exécution de ses dernières volontés ; et mal rassurée à cet égard, semble-t-il, mais sans aucune récrimination, elle lui rappelle ce qui suit :

Par son premier contrat de mariage avec le dauphin Louis, son père lui avait promis 3.000# de rente (123.000 francs) et 100.000 écus d'or (à 23 sous 115.000 livres, 4.743.000 francs). Or elle a renoncé à la rente de 3.000# « à la prière et requête » de son frère. — Ce n'est pas tout : « en faveur de lui » elle a renoncé à de grands droits, comme des successions de père et de mère, et n'a rien eu d'eux en meubles ni héritages (biens immobiliers) ». Bien plus : « quand elle voulut épouser son seigneur époux, à la prière et requête de son frère, elle lui quitta et délaissa la somme de 100.000 écus. »

Pourquoi rappelle-t-elle ces renonciations? Pour obtenir « qu'elle ne soit pas de pire condition, quant à son ordonnance de dernière volonté, que serait une autre personne de plus bas état, qui pourrait libéralement ordonner de ses biens pour le salut de son âme. »

Quand on lit ce testament, on se demande s'il ne restait pas *en propre* à Mme de Guyenne « tant seulement la châtellenie de Verdun-sur-Saône lui appartenant par apanage (2). »

(1) M. Cosneau, *Le Connétable*...:p. 329-30, et Appendice, LXXVIII. Testament, p. 586-596.

(2) Nous disons *en propre*, car elle possédait des seigneuries à elle données par le roi son cousin, mais à titre viager.

Digitized by Google

Le second mariage de Richemont fut célébré, avons nous dit, le 29 août 1442. Par le contrat dressé en juillet, Charles II, sire d'Albret, avait promis à sa fille une dot de 30.000 écus d'or (ou un million et demi de nos francs). Mais comment aurait-il pu s'acquitter ? Le 28 juillet, (c'est-à-dire avant même le mariage) le connétable lui en faisait remise entière (1).

Peut-être est-ce en remplacement de cette somme qu'en novembre suivant le sire d'Albret donna le comté de Dreux à Richemont ? Le connétable d'Albret, père de Charles II, l'avait reçu en don de Charles VI (1407) ; son fils n'en tirait rien puisqu'il était depuis longtemps aux mains des Anglais. Le sire d'Albret le donna à Richemont — à la charge de le conquérir, — à quoi le connétable ne manqua pas. Il était maître de Dreux l'année suivante.

Voilà ce que nous savons de ces deux contrats : nous ne savons pas les douaires promis par le comte de Richemont à ses deux premières femmes.

Le troisième contrat de mariage de Richemont est du 20 juin 1445. Comparaissent au contrat non seulement Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui va doter sa sœur Catherine ; mais son beau-frère Charles d'Anjou, comte du Maine, époux d'Isabelle de Luxembourg, et frère de la reine Marie.

(1) Sur ceci et ce qui suit M. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 338-339 — Appendice lxxix p. 603-604 — lxxx p. 604 — cx. p. 657.

En 1442, l'écu d'or valait 25 sous, 30.000 écus d'or font 37.500 livres, à 41.25 c'est en francs 1.546.875.

Jeanne d'Albret était sœur de Jean, qui fut père d'Alain le ridicule prétendant à la main d'Anne de Bretagne. Il était veuf de Françoise de Penthièvre (+ 1488) mère de Jean, que son mariage avec Catherine de Foix fit roi de Navarre, et qui fut le bisaïeul du roi Henri IV.

Digitized by Google

Le comte de Saint-Pol promettait à sa sœur en dot une rente annuelle de 3.000 livres, environ 123,000 fr. de notre monnaie, payable en deux termes égaux, à la Chandeleur et à la Madeleine (1). Il s'engageait en outre à verser aux mains du connétable, dans le délai de quatre années finissant en 1449, 5.000 écus d'or (5.750 livres) environ 257.000 fr. de notre monnaie (2). Enfin il se réservait la faculté de racheter la rente de 3.000 livres, en versant une fois à sa sœur, avant le terme de dix années (avant 1456), 10.000 livres (environ 412.000 fr.), ou bien en lui abandonnant en propriété une terre d'égale valeur. Moyennant ce paiement ou la délivrance de la terre, la rente annuelle de 3.000 livres serait réduite à 1.000 livres (41.000 francs environ).

Il semble que Louis de Luxembourg avait grand intérêt à réduire la rente de 3.000 à 1.000 livres ; s'il n'avait pas les 10.000 livres, il lui était facile de détacher de ses vastes domaines une terre de cette valeur. En même temps que comte de Saint-Pol, Marle, Soissons, n'était-il pas vicomte de Meaux, seigneur de la Fère, Enghien, Condé, Gravelines, etc.?

(1) 2 février et 22 juillet. V. le contrat de mariage. Morice, *Pr.* II. 1375-1378.

Charles d'Anjou comte du Maine, frère de la reine Marie, était adversaire de le Trémouille, et admirateur du connétable. Il fut le chef du complot contre la Trémouille. Juin 1433. A la journée de Sillé (avril 1434) il demandait la chevalerie au connétable qui le renvoyait à « plus grand seigneur que lui », son neveu duc d'Alençon ; et Charles d'Anjou répondait : « Non : par vous ou par personne. »

(2) Le comte du Maine s'engageait aussi à donner à Richemont une somme égale dans le même délai. Le comte de Saint-Pol ne donne les 5000 écus qu'à la condition qu'au cas de mort de sa sœur sans enfants cette somme lui fera retour. Il n'apparaît d'aucune réserve de ce genre stipulée par le comte du Maine.

Digitized by Google

Or, voici comme furent exécutées ces conventions.

Les quatre années passèrent avant que Catherine eût rien reçu des 5.000 écus promis. Ce n'est pas tout : plusieurs termes de la Chandeleur et de la Madeleine passèrent sans que la rente annuelle fût payée. Catherine et Richemont patientèrent ; mais enfin, après huit années, en 1453, il leur fallut assigner le comte de Saint-Pol au Parlement et ils obtinrent condamnation (1).

De son côté le connétable constitua à Catherine un douaire de 3.000 livres, égal à la dot que lui avait attribuée son frère ; ce douaire était assis moitié sur les terres de Richemont en Poitou, moitié sur ses terres de Bretagne.

Le connétable devenu duc de Bretagne porta ce douaire à 6.000 livres (de 180.000 à 240.000 francs) le faisant égal aux douaires des duchesses Isabelle et Françoise : il l'assit au moins pour partie sur Nantes et la seigneurie de Touffou, voisine de Nantes, assiette qui, semble-t-il, fut à peine suffisante (2).

Il semble bien que cet acte est du 17 juin 1458 (3). A

(1) M. Cosneau, *Le Connétable...* p. 352 note 3.

(2) Lobineau, *Preuves.*

1er compte de Landais (1460) p. 1260 = 5e compte (1466-1467) p. 1374 — « à valoir sur *le deffaut* des assignations du douaire cc livres (6 000 francs) non payé » (au bas). — Reg. de la Chancellerie, commencé le 8e octobre 1489 — « capitainerie de Touffou : procès entre le capitaine et la duchesse Catherine », p. 1522.

Voilà encore un acte qui démontrerait l'existence de Catherine après le 1er octobre 1489, date donnée sans preuves. V. ci-dessous, p. 124, note 1.

(3) Lobineau, (*Hist.* p. 673) confirme le chiffre du douaire ; mais il ne donne pas la date de l'acte.

M. Cosneau écrit (p. 352 note 5) que « le 17 juin *1448*, le comte de Richemont donna en douaire à Catherine la seigneurie de Torfou (lire Touffou.) » Cette seigneurie ducale n'était pas, en 1448, à

Digitized by Google

ce moment le duc préparait son fatal voyage à Vendôme, d'où il allait revenir malade, se croyant empoisonné. — Il allait mourir le 26 décembre.

Nous reviendrons plus loin à ce douaire.

10. — *Contrats de mariage de François II.* (*1458-1488*).

En 1435, François épousa Marguerite fille de François Ier, que son père avait, comme nous l'avons dit, exclue du trône ; mais que son mariage avec son cousin François II allait y ramener (1).

Dans les conventions matrimoniales approuvées par les Etats, il n'est pas question de douaire. Peut-être à ce moment François n'aurait-il pu, sans quelque témérité, promettre un douaire digne d'une future duchesse de Bretagne (2) ?

la disposition de Richemont. Il y a apparence qu'il faut lire *1458*. Arthur III devenu duc le 22 septembre 1457 n'a vu passer qu'un mois de juin, celui de 1458.

(1) François II était cousin germain de François Ier et *oncle à la mode de Bretagne* de Marguerite.

(2) François a dit un chroniqueur « était beau et de grande apparence, mais pauvre et dissetteux* ». Il n'avait pas trouvé le comté d'Etampes dans la succession paternelle, et il n'en eut jamais que le titre. Le 8 mai 1421, le dauphin, depuis Charles VII, donna le comté d'Etampes à Richard, et devenu roi, il confirma ce don. Mais Jean sans Peur s'en était emparé ; et Richard n'en eut jamais la possession non plus que son fils. La reine Anne l'obtint seulement en 1513**. Richard mourut en 1428, en laissant des dettes ; il avait assigné à sa veuve Marguerite d'Orléans un douaire d'une rente de 4.000 livres, environ 165.000 francs, assise sur Clisson et autres seigneuries dont le revenu devait à peine suffire.

Le portrait dessiné par La Marche en 1449 pouvait être encore ressemblant en 1455, lors du mariage de François. Ce mariage changea heureusement sa situation. Marguerite lui apporta les 100.000 écus d'or auxquels François Ier avait réduit chacune de ses filles. C'était une somme de 4.050.000 à 5.500.000 fr. de nos jours. Et

Digitized by Google

Au contraire, dans le traité de son second mariage, en 1471, François désormais duc assigne à Marguerite de Foix un douaire de 6.000 livres (de 180.000 à 240.000 francs), assis sur une seule châtellenie ou sur plusieurs voisines l'une de l'autre ; il lui donne la moitié de ses meubles et acquêts, plus une maison forte à la campagne (1).

Cette convention restera sans effet, la duchesse étant décédée, le 15 mai 1486.

*
* *

Il nous reste à dire en finissant comment furent exécutés par François II les douaires des veuves de ses trois prédécesseurs.

A la mort d'Arthur III, il y avait trois duchesses douairières en Bretagne : Isabeau d'Ecosse dont la fille aînée Marguerite était femme de François II, Françoise d'Amboise et Catherine de Luxembourg. Ces trois douaires étaient une lourde charge pour le trésor ducal.

pourtant, quatre ans plus tard, en 1459, quels sont les embarras d'argent du duc !

Pierre Landais qui, dans un an, sera trésorier de Bretagne, fournit au duc à crédit des draps de soie et de laine pour 1523 écus soit 2.053 livres ou au moins 61.590 francs sinon 71.855 ou même 82.120 fr.

Voilà une avance qui devra démontrer à tous que Landais n'était pas, en 1450, un *petit tailleur* ou *chaussetier*, *un homme de rien !* Il était après son père, *marchand de draps et soie*. Or ces marchands formaient à cette époque la riche bourgeoisie de Vitré commerçant avec l'Angleterre, l'Espagne et plus tard les Antilles et les Indes. Lire le curieux mémoire : Le *château Landais à Vitré* par l'érudit et regretté abbé Paris Jalobert.

* Olivier de la Marche, qui avait vu le jeune comte d'Etampes à la cour de Bourgogne, en 1449.

** Sur les vicissitudes d'Etampes, voir *Les Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne*, p. 62-67.

(1) Lobineau, *Hist.*, p. 713.

Digitized by Google

Le duc François n'hésita pas à accepter cette charge.

Au mois de juillet 1459, il ratifia le douaire de Catherine ; et, le 26 septembre, en ratifiant le douaire de la duchesse Françoise, il le porta de 6.000 à 7.000 livres à raison de la part de la duchesse dans les acquêts de sa communauté avec Pierre II (1).

Il augmentait ainsi de 30.000, 35.000 ou 40,000 la rente annuelle de Françoise. Remarquons que, dans l'acte du 26 septembre, le duc modifie la liste des seigneuries sur lesquelles Pierre II avait assis la rente de 6.000 livres. Preuve nouvelle que la constitution de douaire fait par un duc de Bretagne n'avait rien de définitif (2).

(1) Lobineau, *Hist.*, p. 673 et arch. Loire-Inf°, E. 18. Ci-dessus p. 113 note 2.

(2) Seigneuries nommées

1° dans le testament de Pierre II.	2° dans l'acte de ratification de François II.
Saint-Aubin du Cormier.	— Saint-Aubin du Cormier.
Guingamp.	— Guingamp.
Bourbriac (sans Avaugour).	— Bourbriac.
Duault.	— Duault.
Huelgoat.	— Huelgoat.
Landeleau.	— Landeleau.
Châteauneuf du Faou.	— Ch. neuf du Faou.
Châteaulin en Cornouaille.	— Ch. en Cornouaille.
Conq-Fouesnant-Rosporden *A B*.	— Conq-Fouesnant-Rosporden.
Gourin.	— Châteaulin sur Trieux.
Morlaix.	— La Roche-Derrien
	— Carhaix.
	— Le Gavre.

A. B. Ces trois seigneuries formaient une châtellenie unique dont le chef-lieu était Conq (Concarneau).

Le 1er compte de Landais (an 1460 Lobineau, *Pr.* 1260), nomme les mêmes seigneuries moins Conq-Fouesnant-Rosporden, et le Gavre, mais plus Goello, Châtelaudren. Ce qui doit s'entendre seigneurie de Châtelaudren, chef-lieu de la châtellenie de Goello.

Digitized by Google

Françoise d'Amboise allait vivre jusqu'au 4 novembre 1485, Catherine de Luxembourg jusqu'en 1492 (1), Isabeau d'Ecosse survivait, nous l'avons vu, en 1494 (2).

L'acquittement des deux derniers douaires loyalement ratifiés par François II ne subit-il jamais de retard dans les dernières années de son règne?

Ici il n'est plus question du douaire de Françoise d'Amboise éteint en 1485 : le douaire d'Isabeau d'Ecosse semble avoir été régulièrement payé : nous pouvons croire qu'il en a été de même de celui de Catherine. et que le reliquat acquitté dix ans plus tard, comme nous allons voir, n'est que le terme non encore échu à la mort de la duchesse en mars 1492 (3).

Un peu avant septembre 1502, la reine Anne payait à Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, petite-nièce de Catherine et son héritière, la somme de 2383

(1) Catherine est décédée en 1489 d'après le P. Anselme (p. 219 1re éd.). — Nous venons de voir qu'elle vivait après le 1er octobre 1489 (ci-dessus, p. 120 note 2. — La date de sa mort en 1475 donnée par Moréri (v° *Luxembourg*) est erronée, puisque le 19 avril 1484, Catherine faisait une donation au couvent des Chartreux de Nantes où reposait son mari et où elle-même voulait être inhumée (V. l'acte *Revue de Bretagne*, 1885, II, p. 16-17). – Récemment dans un mémoire *La Tapisserie de Formigny* (*Association Bretonne*, Session de Concarneau, 1905), j'ai suivi le P. Anselme ; mais je puis aujourd'hui me rectifier. Catherine est décédée à Nantes aux premiers mois de 1492, probablement en mars. Je publierai peut-être prochainement l'acte authentique qui fait preuve de cette date précise.

(2) Ci-dessus p. 42 et note 3.

(3) V. Lobineau, *Pr* 1590. Morice, *Pr*. III. 855 « Extrait d'un compte d'un trésorier de Bretagne commencé le 1er janvier MDI » et finissant le 28 septembre MDII — Vers la fin : « A Madame de Vendosme 2383 livres monnoye qui lui restent à payer (lisez qui restent à lui payer) du douaire de la feue duchesse, et 1400 escus pour la tapisserie de la bataille de Formigny ».

Nous expliquerons ces derniers mots *in fine*.

Digitized by Google

livres (environ 80.000 francs). C'était presque la moitié de la dernière année du douaire.

Ce retard à s'acquitter nous étonne plus qu'il n'étonnait aux temps où nous reporte cette étude (1).

Le paiement du douaire avait d'autant plus d'intérêt pour Catherine que, au moins pendant plusieurs années, son frère ne payait pas sa pension dotale.

Nous avons vu que le connétable et Catherine avaient été contraints (en 1458) de prendre arrêt contre le comte de Saint-Pol. Celui-ci profita-t-il de la leçon pendant la vie du connétable devenu duc de Bretagne ? On peut le présumer. Mais après la mort du duc en 1458, il semble bien que la dot fut très irrégulièrement payée.

Le comte avait succédé au duc Arthur III comme connétable en 1458 ; depuis dix années, il recevait les émoluments de cette charge, lorsque, en 1468, le roi Louis XI brouillé avec François II, prétendit punir Catherine de Luxembourg de sa résidence en Bretagne « à cause de la rébellion du duc ». Il déclara tous ses biens confisqués (2). Il ne pouvait atteindre ce qu'elle possédait en Bretagne; mais il confisqua sa dot de 3.000 livres, et il en fit don au comte de Saint-Pol, qui l'accepta. Il crut apparemment avoir une *juste cause* de ne plus rien payer par obéissance au roi.

L'obéissance au roi, le connétable l'avait plus d'une fois oubliée en de plus graves circonstances. Sept ans

(1) En ce temps-là on ne savait pas finir une affaire d'intérêt. En 1499, le Vte de Rohan demande. au nom de sa femme, fille de François Ier, la liquidation des successions de François Ier, Pierre II, et Arthur III, morts depuis 47, 42, 41 ans ; et de la communauté de François II avec Marguerite de Bretagne morte en septembre 1469.

(2) Lobineau, *Hist.*, p. 703.

Digitized by Google

après la confiscation dont nous venons de parler, les Anglais entraient en France, à l'appel du duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire. Louis XI s'humiliant devant le roi d'Angleterre achetait de lui à Pecquigny, une trêve de neuf ans, c'est-à-dire la paix; et le roi Edouard lui remettait des lettres compromettantes du comte de Saint-Pol. Huit jours après, Louis XI et le duc de Bourgogne concluaient une trêve de neuf ans; et une des conditions de cet accord c'était la mort du connétable. Le duc le livra traîtreusement au roi qui le fit juger pour crime de haute trahison. Il fut décapité à Paris le 19 décembre 1475.

Son fils Pierre hérita le comté de Saint-Pol et les seigneuries de son père; et à sa mort, en 1482, sa fille Marie, femme de Jacques de Savoie, fut son unique héritière. En 1492, devenue femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, elle hérita de sa grande tante Catherine, duchesse douairière de Bretagne.

Dans cette succession, elle recueillit un reliquat du douaire de Catherine, et des meubles parmi lesquels une tapisserie dite *de Formigny* qu'Anne de Bretagne acheta. La reine s'empressa d'en orner « la salle du château de Blois où se tenait le roi Louis XII ».

Le compte du trésorier de Bretagne de l'année 1502 nous apprend que la tapisserie fut payée la somme de 1.400 écus — 2.310 livres environ 62.000 à 69.000 francs (1).

La duchesse Catherine possédait des meubles d'une valeur considérable. Le 28 juin 1457, son mari, encore comte de Richemont, et Catherine s'étaient donné réciproquement, au survivant d'eux, leurs meubles éva-

(1) La reine payait en même temps le reliquat du douaire de Catherine, comme nous l'avons vu plus haut à la page 124.

Digitized by Google

lués 60.000 écus, 81.000 livres, soit 2.430.000, 2.835.000, 3.240.000 francs (1).

Parmi tous ces meubles, un des plus précieux aux yeux de Catherine devait être la *tapisserie de Formigny* ; c'était une suite de neuf ou dix tableaux représentant divers épisodes de la bataille. Cette tapisserie, commandée selon toute apparence par la duchesse Catherine, était pour elle, ce qu'elle devint pour la reine Anne, un monument à la gloire du vainqueur de Formigny (2).

Pour finir, nous donnerons quelques renseignements sur les douaires de nos deux duchesses Anne et Claude, en même temps reines de France.

Douaires des deux reines Anne et Claude.

Nous avons vu qu'en Bretagne toutes les veuves avaient droit à un douaire *coutumier*, nous dirions aujourd'hui *légal*, excepté les duchesses dont le douaire résultait ou des conventions matrimoniales ou de la bonne volonté des ducs.

C'est cette règle que Jean, comte de Montfort, disait en 1341, — nous l'avons vu plus haut — empruntée à la France (3).

(1) Le 1er chiffre donne l'évaluation de Leber, les deux autres les évaluations de M. de la Borderie. V. ci dessus note p. 345.

(2) Sur la tapisserie dite *de Fontainebleau* — et auparavant de *Formigny*, voir *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny*, par M. Lair, membre de l'institut ; *Un portrait du connétable de Richemont* par J. Trévédy, (Bull. de l'*Ass. Bret.*, 1904) ; - et *La Tapisserie* de *Formigny* par le même (Bull. de l'*Ass. Bret.*. 1905), suite au précédent mémoire après la trouvaille de l'article du compte de 1502 cité plus haut, p. 124.

(3) V. Ci-dessus p. 341 et suivantes.

Digitized by Google

En France, le droit commun pour les veuves autres que les reines était le douaire au tiers (1). Pour les reines, si le droit au douaire résulta « de l'usage et coutumes », il fut réglementé, dès le XIVe siècle, par une ordonnance de Charles V.

C'est seulement du douaire des reines que nous allons parler.

Dans le douaire il faut distinguer, nous l'avons vu, deux points : la *quotité* et l'*assiette* dite parfois *assignat*, c'est-à-dire l'indication des objets qui seront soumis au douaire.

La *quotité* pouvait être fixée même avant le mariage ; et elle était d'ordinaire établie dans le contrat. Nous en verrons plusieurs exemples. Elle était, d'ailleurs, extrêmement variable ; mais elle avait toujours le caractère de rente, de revenu à recevoir, non d'usufruit ou même de jouissance par mains (2).

(*A suivre*).

J. Trévédy,

ancien président du tribunal de Quimper.

(1) De là l'observation de Duparc-Poulain, (*Coutumes*, III, p. 232, sur l'article 455), à laquelle nous viendrons à propos du douaire de la reine Claude : « Le douaire au tiers est du commun usage en France ».

(2) Il en était autrement du douaire des duchesses de Bretagne, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Le Gérant : F. Chevalier.

Vannes. — Imp. Lafolye frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

GOUDELIN

GUILLAUME DE COATMEN

ET

MARIE DE GOUDELIN

LEUR TOMBEAU

Goudelin est sans contredit la plus belle et la plus riche paroisse du canton de Plouagat.

Elle est assise sur le versant occidental du Leff, qui, en la séparant de Lanvollon, la baigne dans une ravissante vallée.

La réputation de Goudelin, l'amabilité de ses habitants, un peu fiers, dit-on, sont aussi bien connues au pays français qu'au pays breton.

Le bourg de Goudelin est à peu près central ; il se trouve sur un plateau assez élevé. Son église n'a rien de remarquable, elle ne date que de 1832. Naguère, elle a subi quelques réparations intelligentes qui lui donnent toutefois un certain cachet (1). Sa belle tour dentelée domine tout le pays, et ses harmonieuses cloches font plaisir par leur joyeux carillon.

(1) M. Allain, curé-doyen de Lanvollon, était alors recteur de Goudelin, 1902.

Digitized by Google

N.-D. de l'Isle, chapelle située au nord du bourg, est plus en honneur que Saint-Pierre de Goudelin. On pourrait dire qu'elle est l'âme de la paroisse. Qui n'a vu ou entendu parler de son beau pardon ? Chaque année, on a hâte d'en lire la relation. Une des plus élogieuses est celle que nous devons à M. France, ancien vicaire général, ancien curé-archiprêtre de Lannion, qui était de Goudelin. Pour tout pèlerin qui a vu le pardon de N.-D. de l'Isle, la plume du savant M. France reste encore au-dessous de la réalité bien qu'il ait vanté, à juste raison, cette splendide fête de sa paroisse natale.

Goudelin, qui doit signifier sans doute : la joie, *gaudium*, — vu sa devise : *Joye sans fin*, — ou goude Len, Leff, Lin — paroisse au-delà du Leff, — remonte d'après les archives au XIIe siècle et même plus loin encore. Elles signalent ses anciens manoirs et ses vieilles forteresses, avec leurs rentes et leurs redevances à l'abbaye de Beauport.

Le premier seigneur de Goudelin, dont il est question, fut Rolland, époux de Unodes Budes en 1363 ; il était fils de Guillaume et de Jeanne Trogoff.

Son fils Jehan eut le même titre : il partit pour la croisade avec Jean Le Roux, duc de Bretagne. On ne sait s'il revint au pays.

Quoi qu'il en soit, nous voyons les seigneurs de Goudelin devenir puissants au XIVe siècle. Par leur influence, ils essaient de rivaliser avec les Coatmen de Tréméven, dont le fief du Goëllo était l'un des plus beaux de Penthièvre. Mais Goudelin ne tarda pas à être absorbé par la famille des Coatmen. Un mariage célèbre en fut la principale occasion.

Digitized by Google

Le comte Guillaume de Coatmen et vicomte de Plé-hédel épousa Marie, la riche héritière de Goudelin.

Marie de Goudelin était née à Porstrevenou, château renommé autrefois et par son agréable situation et la richesse de ses seigneurs.

C'était, dit-on, une des plus belles femmes de son temps ; aussi était-elle fort recherchée en mariage. Pour établir la paix et la concorde parmi les seigneurs du pays, elle préféra accepter la main de Guillaume de Coatmen, qui possédait déjà presque tout le Goëllo. Il demeurait dans son château, de l'autre côté du Leff dans la paroisse de Tréméven.

Ce château, qui n'existe plus, était situé au-dessus de la vallée du Leff, dans un site pittoresque, offrant de tous côtés un paysage charmant. Le donjon croulant avec ses ruines délabrées indique encore la splendeur de la maison des Coatmen, l'une des neuf baronnies de Bretagne (1). A peine son mariage célébré, Guillaume de Coatmen dut prendre les armes et partir avec ses soldats pour défendre Charles de Blois. Les Coatmen étaient du parti des Penthièvre.

Guillaume combattit à la Roche-Derrien où le duc fut fait prisonnier malgré ses prodiges de valeur, puis se retira à Porstrevenou. Là, il se plaisait et vivait heureux en chassant sur ses terres de Lesquildry.

Voyant que le parti Montfort allait triompher, Guillaume de Coatmen reprend l'épée et court à Auray. Il fut témoin de la mort de Charles de Blois le 29 oct. 1364.

Malgré cette défaite et cette victoire gagnée par Jean de Montfort, Guillaume, de retour à Goudelin, n'en fut pas moins fidèle à la cause des Penthièvre.

(1) Des fouilles commencées pourront donner d'heureux résultats.

Digitized by Google

Aussi entra-t-il dans la Ligue formée par Clisson, Dom Morice nous rapporte qu'il avait tramé dans un complot contre le duc Jean V qui devait faire ses Pâques à l'abbaye de Beauport. Le sire de l'Aigle, second fils de Marguerite de Clisson, se mit à la tête de cette ligue avec quarante hommes du pays de Limoges. « De Bo-« quen, ils vinrent au bois de Goudelin et aux tailles « près de l'hostel Goudelin ».

Le seigneur Messire Guillaume emmena le seigneur de l'Aigle et envoya des provisions de toutes sortes aux hommes restés dans le bois de Lesquildry. Ils prirent un jour de repos, ils gagnèrent de nuit « l'hostel de Rolland Péan » où Guillaume de Perrien et Thomas du Chef du Bois vinrent saluer les voyageurs et leur apporter force victuailles.....

Ils se rendirent à Beauport par Gommenéc'h et Pléhédel. L'abbé, sans doute par remords de conscience, refusa d'être de connivence avec eux. Le coup manqua donc, et le sire de l'Aigle et ses complices revinrent par Goudelin avant de quitter la Bretagne.

Guillaume de Coatmen et Marie de Goudelin leur offrirent à nouveau une généreuse hospitalité et les approvisionnèrent encore pour leur route.

Peu après, lorsque la duchesse de Bretagne eut annoncé que son mari était prisonnier à Chantoceaux, elle fit appel aux Etats. Aussitôt Guillaume de Coatmen, toujours attaché aux Penthièvre, se hâte d'aller à Guingamp. La défense de la place lui est confiée. Sa garnison n'est pas assez forte pour résister à l'ennemi.

Enveloppés de toutes parts, et voyant que toute la Bretagne s'élevait contre eux, les défenseurs de Guingamp se rendirent à des conditions honorables, deman-

Digitized by Google

dant la vie sauve. Chacun put se retirer chez soi et vivre en paix, il fallait toutefois reconnaître l'autorité du duc.

Un seul ne voulut point se soumettre : ce fut Guillaume de Coatmen. Il en fit trop, en faisant insérer au traité : « Que sous cette obéissance n'était aucunement « compris ne employé en plus large qu'il avait pré- « cedemment accoustumé de le faire. » (D. Morice.)

Ce qui signifiait, s'il reconnaissait l'autorité du duc, il n'en restait pas moins fidèle à son chef immédiat, le sire de Penthièvre.

Déclaré félon et coupable de haute trahison, Guillaume de Coatmen fut condamné à être décapité. Il versa son sang pour une noble cause. — Le sang versé, dit le proverbe, est le plus haut degré de l'honneur pour un vaincu.

Le bourreau, selon la tradition, lui trancha la tête dans la grande allée de Porstrevenou. Ce fut avec un grand courage et une grandeur d'âme qu'il reçut le coup fatal après avoir dit adieu à son épouse qu'il aimait à la folie.

Le Duc, voyant tant d'audace, en devint furieux. Il confisqua tous ses biens pour en gratifier les partisans de Montfort.

Porstrevenou ne tarda pas à être rasé de fond en comble avec Lesquildry. Aujourd'hui à la place de ces riches manoirs se voient de modestes fermes assez mal construites encore pour les remplacer. — Tout passe ici-bas.

Cette catastrophe, arrivée en 1420, fut pour Goudelin un coup de théâtre qui en modifia profondément toute l'organisation qu'il serait curieux d'étudier, même pour ceux qui ne connaissent point le pays.

Digitized by Google

Marie de Goudelin fut inconsolable de la perte de son mari qu'elle affectionnait tant. Ce n'était point une femme au cœur dur et hautaine à l'excès comme on l'a dit, loin de là. Le respect qu'elle eut pour les restes de son mari nous montre suffisamment ce qu'était la comtesse de Coatmen.

Dans ses mémoires, M. France a écrit ces lignes à son éloge, en 1894 :

« Pour perpétuer la mémoire de son mari, Marie de « Goudelin fit enterrer ses restes si aimés dans un en- « feu de l'église avec une pierre tumulaire artistement « travaillée. Elle s'y est fait représenter elle-même en « haut relief dans le costume de l'époque à côté du « cercueil de son époux. Aux quatre angles du mauso- « lée sont des religieux en prière et la croix, signe de « la résurrection glorieuse, est couchée sur le tombeau « retenue par deux anges. Autour du monument le « seul que nous connaissons de ce genre sont appendues « les différentes armoiries, aujourd'hui frustes des al- « liances des deux familles.

« On le voit encore quelque part sur le cimetière « mutilé par le temps et l'impitoyable main des enfants. « Dans l'église, il est remplacé par une pierre verdâtre « au niveau du pavé sur laquelle on a gravé une épée en « pal, qui est la principale pièce des armes de Goudelin ».

— dont nous reconnaissons la devise : *Joye sans fin*...

Fort de ce document, je me hâte de satisfaire ma curiosité, stimulée par un article paru naguère dans le *Journal des Débats*, je pars pour Goudelin. Le temps est beau, et la route est assez agréable le long du Leff. En moins de deux heures, j'arrive sans fatigue au bourg de Goudelin.

Digitized by Google

Entré à l'église, je cherche, mais en vain, l'enfeu signalé dans une chapelle. — J'y trouve cependant la grande pierre d'ardoise ci-dessus mentionnée. C'est une tombe plate en tuffeau vert sur laquelle sont gravées en creux une grande croix pommetée et une épée à gros pommeau et à croisée rabattue, telle que la portaient les chevaliers du douzième siècle.

Elle est placée tout près de la porte de la sacristie, en avant du confessionnal qui s'y trouve adjacent dans l'angle du bras de croix méridional de l'église.

C'était donc là que s'élevait le mausolée de Guillaume de Coatmen et de Marie de Goudelin.

Allons au cimetière pour admirer la fameuse pierre tombale de Marie de Goudelin « reléguée dans un coin sous l'égoût du toit de l'église.... »

Par deux fois, je fais le tour de l'église, je parcours le cimetière, je suis trompé dans mon attente. ... Point de Marie de Goudelin, c'est ainsi qu'on appelle cette pierre tumulaire.

Tout intrigué, je demande ce qu'elle est devenue : il m'est répondu aussitôt sur la place : « Dec'h d'an abarde « partiet eo Mari Goudelin, kasset eo bet d'he chapel « n'Enez ». « Hier l'après-midi, Marie de Goudelin est « partie d'ici, elle a été transportée à sa chapelle de « l'Isle ».

J'en félicite bientôt M. le recteur (1) ; le remerciant de sa cordiale hospitalité, je le remercie plus encore du document suivant qu'il me permet d'extraire de son registre paroissial au sujet de la pierre tombale de Marie de Goudelin.

« On a trouvé en donnant une nouvelle forme inté-

(1) M. l'abbé Le Querrec François, de Servel.

Digitized by Google

« rieure à l'église de Goudelin, sous un confessionnal « près la porte de la sacristie, une grande pierre qui « représente une femme couchée sur le dos, un coussin « sous la tête, les mains jointes sur la poitrine. A côté « d'elle, est un cercueil surmonté d'une croix avec « christ. Entre les deux, aux extrémités sont deux prê- « tres tenant des livres ouverts, deux écussons aussi « étant placés sur chaque côté du cercueil, mais les ar- « moiries sont entièrement effacées. Le reste de ce mo- « nument a été aussi mutilé pendant la Révolution.

« C'était probablement pour en couvrir quelque chose « qu'on l'avait enterrée.

« Suivant la tradition orale, cette pierre représente « la fameuse Marie de Porstrevenou, qui était toute « puissante dans le pays ; elle tua, dit-on, d'un coup de « poignard le domestique d'un des recteurs qui dételait « au profit de son maître le plus beau des chevaux, qui « avait conduit au cimetière le cadavre d'un chef de « famille et abolit ce droit si onéreux pour les héritiers « du défunt.

« On dit de plus qu'il y avait une pierre du refuge à « Porstrevenou ».

D'après le registre paroissial, la pierre de Marie de Goudelin était enterrée dans l'église.

Il me fallait une explication et je ne tardai pas à l'obtenir.

Accompagné de l'un des vicaires de la paroisse (1), je descendis à l'Isle. L'idée nous vint d'aller consulter le vieux sacristain de l'endroit, le vieux Jean Lachever, âgé de plus de 80 ans. Ce vieillard est bien conservé, il possède toutes ses facultés, et surtout

(1) M. l'abbé Nicol, Gme.

Digitized by Google

il est doué d'une mémoire prodigieuse. C'est le registre vivant de la localité. Son vieux père avait été sacristain avant lui, et cela après la Révolution.

Le bonhomme, nouveau Tityre, soignait sa chèvre près de sa demeure. Appelé, il nous aborde avec politesse et se montre fier de nous donner le renseignement demandé. Voici en deux mots ce qu'il nous raconta dans un breton bien correct.

« Le tombeau de Marie de Goudelin était tout près « de la sacristie autrefois, là où vous voyez une dalle « verte. En cet endroit était l'enfeu dans la muraille. « Je ne sais pourquoi, elle se trouvait au niveau du « pavé *tournée sans dessus dessous*. J'étais jeune, lors- « qu'elle avait été enlevée de cet endroit en 1832. Je « m'en souviens parfaitement.

« Mon père m'a raconté que le mausolée de Marie de « Goudelin avait un mètre de haut, qu'il fut démoli « pendant la Révolution et que les gens de Goudelin, « voulant conserver la tombe, l'avaient mise de la « sorte, en guise de pavé.

« L'église de Goudelin fut incendiée en 1831, quelques « jours après les rogations. Le feu, paraît-il, avait pris « par la lampe de l'église.

« En 1832, on construisit l'église actuelle plus grande « que l'ancienne. C'est alors que l'on retira du pavé « la tombe de Marie de Goudelin. On la laissa dans « l'église, pendant quelque temps, elle était encom- « brante, lorsque la porte du côté midi fut percée, on « profita de la circonstance pour mettre Marie de « Goudelin dans le cimetière tout près de cette porte. »

— C'est là qu'enfant, je l'ai vue moi-même pour la première fois à l'occasion d'un pardon de N.-D. de l'Isle ; il faut vous dire que je complétais le nombre des

Digitized by Google

élèves de M. Mordellès et, ma foi, les progrès n'ont pas été très sensibles depuis dans l'art musical, je puis l'avouer (1).

« En 1877, on fit transporter Marie de Goudelin pour « la faire voir aux Messieurs de Saint-Brieuc qui vou- « laient la garder. Elle resta avec eux quelques mois. « On eut du mal à l'obtenir, M. de Kergariou et la « noblesse du pays eurent beaucoup à faire. Enfin, « Marie de Goudelin revint à Goudelin et fut déposée « auprès de la tour, et hier elle est allée à l'Isle.

« Ce n'est pas une petite affaire que de transporter « ce bloc de pierre, il faut des charrettes assez larges, « les deux premières, qui furent à Saint-Brieuc, étaient « trop étroites. »

Nous quittâmes le vieux Jean, tout content de nous avoir dit ce qu'il savait sur la pierre tombale de Marie de Goudelin.

A peine avions-nous fait quelques réflexions sur le récit du sacristain, que nous étions déjà devant la chapelle de N.-D. de l'Isle.

Tout le monde le sait, c'est Marie de Goudelin qui la fit bâtir, au prix de beaucoup de peines. Il fallait construire dans un marécage : par trois fois, on reprit l'ouvrage. Après la mort de son mari, Marie de Goudelin quitta Porstrevenou et vint habiter à Coatmen, d'où elle voyait de là le bourg de Goudelin et le lieu qu'elle avait choisi pour bâtir une chapelle à N.-D. en souvenir d'un naufrage dans lequel un de ses fils, dit la légende, aurait été sauvé par sa puissante protection.

Comme nous le voyons, Marie de Goudelin avait su élever sur le penchant d'un charmant vallon ce sanc-

(1) L'année de ma troisième, 1877.

Digitized by Google

tuaire à N.-D., qui fait notre admiration avec sa tour monumentale, unique par son architecture dans tout le pays breton.

A la mort de son mari et après la chute de Porstrevenou, Marie, avons-nous dit, s'en vint à Coatmen. Elle n'y resta pas très longtemps. Lorsque la chapelle de l'Isle fut achevée, on dit qu'elle s'en fut terminer ses jours à l'ombre de ce sanctuaire, où l'on peut voir à présent sa belle pierre tombale. Sans tarder, celle-ci aura une place d'honneur. Le lieu en est heureusement tout trouvé.

M. le Curé de Lanvollon, naguère recteur de Goudelin, devait réaliser ce projet.... La pierre tombale de Marie de Goudelin ne serait donc pas restée... sous l'égoût du toit de l'église.

La description de cette pierre tumulaire a été faite plusieurs fois. J'ajouterai cependant qu'on n'y voit aucune date, aucune inscription. Elle mesure plus de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, son épaisseur a 0m20. Elle doit sortir des carrières du Gueaudet ou Yeodet en Goudelin, c'est le même granit que celui de la chapelle. Le travail est bien fait, les écussons, les anges sont un peu mutilés; la bordure a été écornée dans l'un des côtés, sans doute par le transport.

Chose à remarquer : on voit deux trous carrés dans le nord de la bordure, ce qui indiquerait probablement la place d'un grillage.

La vue de cette figure de châtelaine, revêtue du costume de dame du XVe siècle, appuyée sur un oreiller, les mains jointes et couchée près d'un cercueil en saillie, avec des anges, des écussons et la croix, ne cesse de vous frapper et de captiver votre attention.

Le voyageur qui descendra à l'Isle ne manquera pas

Digitized by Google

d'aller visiter son élégante chapelle et saluer le mausolée de Guillaume de Coatmen et de Marie de Porstrevenou.

La tour, si originale dans sa construction, en offrant l'hospitalité à l'ange traditionnel du pardon, donnera bientôt sous l'une de ses arcades grillées, une place d'honneur à la pieuse châtelaine, sa noble et généreuse fondatrice.

Honneur à Goudelin, à sa devise : *Joye sans fin*.

H. J.-Ls,
Recteur.

Tréméven, le 9 décembre 1905.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE (1)

VI. — LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1876).

III

Historien et Député

(1831-1863).

Louis de Carné, ne devant pas être éligible avant le mois de février 1834, songea d'abord à consolider sa réputation littéraire. Il réunit en volumes, en les remaniant, les plus importants des articles qu'il avait publiés pendant la période précédente. De là deux ouvrages intitulés : *Vues sur l'histoire contemporaine* ou essai sur l'histoire de la Restauration, en deux volumes qui parurent en 1833 ; et *Tableaux de l'histoire générale de l'Europe* de 1814 à 1830 en 3 volumes qui parurent en 1834. Il les fit suivre en 1835 par un drame historique intitulé *Guiscriff*, scènes de la Terreur dans une paroisse bretonne, qu'il fit réimprimer vingt ans plus tard sous

(1) Voir la *Revue* de février 1907.

Digitized by Google

le titre : *Un drame sous la Terreur.* C'est l'histoire très angoissante d'un jeune vicaire qui a accepté la Constitution civile du clergé et qui, étant devenu curé schismatique à Guiscriff, s'éprend d'une de ses paroissiennes. Louis de Carné parle souvent dans ses *Souvenirs* de l'enthousiasme que lui avaient inspiré les romans de Walter-Scot. Dans son histoire des Etats de Bretagne, il indique même certains épisodes qui pourraient fournir la matière d'études de ce genre. Son roman démontre qu'il était lui-même capable de rivaliser avec l'illustre Ecossais, mais ce n'était là pour lui qu'un simple délassement et des travaux plus sérieux captivaient son attention.

En 1835, il entra à la *Revue des Deux-Mondes* et jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante ans, il resta fidèle à ce recueil auquel il donna une centaine d'études sur la politique contemporaine, sur les grandes illustrations de l'histoire de France, et sur l'histoire du gouvernement représentatif. Même en reprenant sa place au nouveau *Correspondant* en 1843, il n'abandonna point cette Revue qui lui dut pendant cette période une part de son succès. Son premier article parut dans la livraison du 17 juillet 1835; il est intitulé : *Du Mouvement des partis en France.* Puis vinrent en septembre, *De la Démocratie et de l'Ecole républicaine* ; en novembre et en décembre, le *Système politique de la Monarchie de 1830* dans ses relations extérieures ; en mai et juin 1836, *La Belgique*, sa révolution et sa nationalité ; mais nous n'avons pas l'intention de reproduire ici une table de la *Revue des Deux-Mondes*, nous signalerons seulement les études sur la *Question d'Orient* en 1840, sur le connétable *Du Guesclin* en 1842, sur le cardinal *de Richelieu* en 1843, sur *Henri IV* en 1845, sur la Constitution de *L'unité nationale en France* en 1847,

Digitized by Google

sur les *Partis pendant la Révolution* en 1850, sur *Jeanne d'Arc* en 1856, sur *Louis XIV* en 1857, sur *Louis XV* en 1858; sur la *Nationalité bretonne* dans l'unité française en 1851; sur les *Etats de Bretagne* en 1857, sur l'*Expédition du Mékong* en 1872; et l'on pourra se faire une idée de la variété de ces études toutes marquées au coin de la plus stricte conscience : « Dans vos écrits comme dans vos discours, put lui dire Viennet en le recevant à l'Académie en 1864, il n'est pas un événement contemporain que vous n'ayez jugé, il n'est pas un danger que vous n'ayez signalé, pas un principe funeste que vous n'ayez combattu, pas une question que vous n'ayez essayé de résoudre, et comme historien vous avez marché avec honneur dans les voies de Plutarque en choisissant dans nos riches annales, quelques-uns des grands hommes qui les ont illustrés (1) ».

Dès ses débuts, il recevait de précieux encouragements. « Il n'est qu'un parti en France, lui écrivait Lamartine en 1834, c'est le parti social, c'est celui qu'appellent toutes les convictions, tous les besoins, c'est celui dont vous avez été un des précurseurs si distingués dans vos *vues* sur l'histoire contemporaine; je profite avec empressement de cette occasion pour vous faire connaître toute mon admiration pour votre bel ouvrage; c'est ainsi que l'on devrait écrire l'histoire du XIXe siècle..... » (2) et Montalembert : « Je regrette seulement d'après mon point de vue que vous soyez partout si entiché de l'alliance russe et plus encore

(1) Réponse de Viennet au discours de réception du comte de Carné à l'Académie, *Recueil de l'Académie*, 1859-1869, I, p. 195.

(2) Lettre inédite obligeamment communiquée par M. le comte Edmond de Carné. Toutes les fois que je mettrai en note la mention lettre inédite, le document proviendra de la même collection.

Digitized by Google

peut-être que dans des considérations sur la France vous n'ayez pas lancé quelque énergique protestation contre ce matérialisme politique qui est jusqu'à présent le seul résultat positif de notre démocratie industrielle; du reste, vous savez combien je sympathise avec vous, par combien de points nous nous touchons, combien j'apprécie votre talent et votre courage. Nous avons en commun la haine des libérâtres et du génoudisme nous les combattrons ensemble, j'espère, tant que Dieu nous prêtera vie. » Avec Victor Cousin la correspondance prenait un ton plus dégagé, presque amical. Vers l'époque de sa première condidature en 1837, Louis de Carné ayant écrit au philosophe pour lui transmettre une réclamation du conseil municipal de Quimper demandant que le collège communal fut transformé en collège royal comme on manisfestait l'intention de le faire pour Brest, Cousin lui répondit qu'il ne s'était agi pour Brest que d'un collège de plein exercice et qu'il faudrait que Quimper obtint d'abord ce degré, puis il ajouta : « voilà mon premier mot, mais ce n'est pas mon dernier ; et je vous assure que je suis très facile à séduire à toutes les causes qui vous intéressent. Venez donc bien vite me persuader, venez surtout persuader M. Guizot, vous ne le gagnerez sûrement qu'à la Chambre. Là est toute l'influence. Il n'y a plus d'administration, de services publics constitués et marchant régulièrement, selon les besoins réels qui se développent, non, il n'y a plus ou du moins je ne vois plus qu'un ministère travaillant sur 400 députés pour en tirer une majorité ». (1) Gagner les bonnes grâces de

(1) Lettre inédite. Cette lettre datée du 28 janvier 1837 se termine ainsi : « D'ailleurs je me renferme plus que jamais dans mes études et l'humble gouvernement de l'Ecole normale et du profes-

Digitized by Google

M. Guizot à la Chambre des députés elle-même, c'était bien le plus cher de ses désirs ; mais de la coupe aux lèvres il y a souvent une très longue distance. Malgré la décoration de la légion d'honneur qu'il reçut le 30 juin 1837, en récompense de ses travaux historiques, il échoua à Quimper au commencement de novembre. Ce ne fut cependant par la faute de Buloz qui attachait beaucoup d'importance à l'élection de son collaborateur, et lui écrivait le 26 août : « je me suis rendu chez M. Molé que j'ai trouvé parfait pour vous et pour moi. M. Keratry a en effet demandé la pairie et M. Molé m'a répondu obligeamment qu'il le nommerait quand ce ne serait que pour faciliter votre élection. M. Molé tient beaucoup à votre arrivée à la Chambre et vous regarderait comme l'élément d'un nouveau parti dont l'avènement est chose désirable. Il ne négligera rien pour vous faire réussir dans votre candidature. Soyez-en sûr. Il écrira à M. Keratry. Si vous craignez malgré cela que vous ayez des difficultés à Quimper, je vous engage à prendre toutes vos précautions et voici comment j'entendrais la chose. Vous pourriez dire à M. Keratry que vous savez d'une façon certaine qu'il sera

seur de philosophie. Auriez-vous la bonté de recueillir des renseignements qui viendront à votre connaissance sur l'état de la philosophie en Bretagne. Mon professeur de Nantes est un prêtre sage, modéré, instruit qui jouit d'une grande considération. Celui de Rennes est loin de me satisfaire entièrement mais les principes sont bons. M. Jeannelle, à Pontivy, est un jeune homme fort et capable, mais pour les régents de collèges communaux je n'en sais rien ou fort peu de chose. M. Qutin s'endort à Lorient et ne tient guère sa promesse. Êtes-vous un peu content de votre régent de Quimper ? Combien je désirerais qu'il se formât en Bretagne d'abord dans les chaires de l'Université puis ailleurs une philosophie morale religieuse et en même temps animée de l'esprit nouveau ! il serait digne de vous de concourir à cette bonne œuvre. »

Digitized by Google

promu à la pairie, que loin de se présenter à Quimper il devrait vous aider à Morlaix de sorte que vous soyez nommé dans ce dernier arrondissement, si vous veniez à échouer à Quimper. Voyez enfin, si ceci est convenable, car si vous avez Toulgoat à combattre à Quimper, vous avez aussi Blaque-Belair à Châteaulin ; celui-ci vous craint beaucoup comme concurrent à Châteaulin et est allé chez M. de Montalivet de qui je tiens la chose vous dénoncer comme légitimiste : M. de Montalivet lui répondit en souriant qu'il était tranquille sur votre légitimisme, et qu'il vous verrait avec plaisir à la Chambre. Tout ceci vous montre que vous avez beaucoup à lutter, mais on vous aidera de Paris : mandez-moi tout ce qu'il y a à faire, et vous verrez que nous aplanirons bien des obstacles, car il faut que vous soyez de la Chambre prochaine » (1). Nouvelle missive le

(1) Lettre inédite. — A propos de Keratry, nous rencontrons de lui une très curieuse lettre datée du 26 mars 1836 dans la Correspondance de M. de Carné. Il le félicite d'un de ses derniers articles de la *Revue Européenne* et il ajoute : « j'y ai trouvé une recherche d'expressions, même de mots détournés de leur véritable sens, que j'eusse voulu enlever dans votre intérêt à vos belles pages ; soyez persuadé mon jeune compatriote, qu'aucun motif personnnel n'a d'influence sur ce jugement, si vous le croyez un peu sévère. Il me revient en ce moment à la mémoire qu'en citant un grand nombre de jeunes écrivains lancés aujourd'hui dans la carrière dont j'ai parcouru quelques stades, mon nom ne se soit pas trouvé sous votre plume. 1500 exemplaires vendus depuis 7 mois, de mon dernier ouvrage sur 1600 de tirage pourraient m'en consoler si le libraire Ladvocat avait acquitté ses obligations envers moi, mais je crains d'avoir été dupe de ma confiance dans un troisième dont je souhaitais contribuer à relever la fortune. Aussi ai-je porté à M. Buloz une nouvelle qu'il a insérée dans la *Revue de Paris* de dimanche dernier ; je vous engage à la lire en présence de votre mère, si vous en avez le temps parce qu'elle a pour fond une aventure arrivée dans votre propre famille chez une de Carné que l'on désignait à Quimper sous le nom de *la Créole*.

Digitized by Google

11 novembre après l'échec : « J'ai été bien attristé de votre insuccès et avant que j'eus reçu votre lettre j'avais pris une initiative auprès de M. de Montalivet et de M. Molé. Je leur ai demandé qu'ils vous fissent arriver à Quimperlé, à la place de M. Tupinier qui doit opter, m'assure-t-on, pour Rochefort contre Audry de Puiravaux. On me l'a promis positivement. Mais est-ce sincère?.. si Thiers était au pouvoir nous trouverions chez lui plus de franchise et un véritable appui. C'est un autre homme ; il a une grande estime pour votre talent et je suis sûr qu'il serait heureux de vous appeler aux affaires s'il était rue des Capucins... » (1) De son côté Thiers lui-même confirmait quelques jours après le renseignement en disant : « Je regrette vivement que vous n'ayez pas réussi à Quimper, je serai bien heureux de vous voir à la Chambre et si je puis y contribuer je le ferai volontiers, je serai à Paris le 21 novembre, je m'entretiendrai de ce sujet avec M. Buloz et je pourrai peut-être vous être utile. Si vous étiez à Paris à cette époque, il serait plus facile de nous entendre » (2). Mais le fruit n'était pas encore mûr, il fallut attendre dix-huit mois et le comte de Carné fut enfin élu député de Quimper le 2 mars 1839, contre un candidat de la gauche, afin de combattre la coalition.

Il siégea pendant neuf ans à la chambre des députés, ayant été réélu le 9 juillet 1842, le 1er août 1846, et le 10 avril 1847. Il y garda une situation indépendante, vota tantôt pour, tantôt contre, et se fit principalement remarquer par son intervention énergique en faveur de la liberté d'enseignement et des congrégations religieuses. On a de lui de nombreux discours, en particulier dans

(1) Lettre inédite.
(2) Lettre inédite.

Digitized by Google

les discussions relatives aux projets d'adresse au roi, aux fonds secrets, au projet de la loi sur l'augmentation de nos forces navales dans le Levant, à la proposition Monnier sur la Légion d'honneur, au projet de la loi sur la propriété littéraire, à la pétition des Français habitant les bords de la Plata, aux interpellations sur Tahïti, aux projets de loi sur le conseil d'Etat et sur le régime législatif des colonies, à la proposition sur la translation du domicile politique, à la création des lignes de chemins de fer, à l'impôt sur le sel, etc. Sa lettre sur la liberté d'enseignement, publiée dans la *Revue de l'Armorique*, (de décembre 1842), fut reproduite dans le *Français de l'Ouest*, de 1843 et répandue ainsi dans toute la Bretagne : « Comme mandataire de nos concitoyens, lui disait Viennet, vous n'avez eu que l'ambition d'être utile à votre pays par les conseils d'une raison éclairée par les avertissements de votre expérience et la part que vous avez prise aux luttes de la tribune vous a fait remarquer à côté des grands orateurs que vous venez retrouver dans une atmosphère plus paisible » (1).

Nul homme, a remarqué Monsieur de Champagny, n'a plus vivement senti que le comte de Carné, les anxiétés et les amertumes de la vie politique. S'il y a eu, dans les assemblées, de ces tranquilles épicuriens pour lesquels toute la carrière parlementaire se résume en une fortune à faire ou une gloriole à obtenir, certes ce n'était pas lui. « On peut dire qu'il avait la fièvre de la politique, mais d'une politique, quand même il se fut trompé, toujours sincère, toujours patriotique, toujours chrétienne » (2).

(1) Réponse de Viennet au discours de réception de M. de Carné.

(2) De Champagny. *Le comte de Carné* (*Correspondant* du 25 février 1876).

Digitized by Google

Lamartine lui avait adressé en 1840 une lettre étrangement prophétique :

« .... Les choses sont pitoyables et les hommes usés, et quand ces hommes frappés à mort auront marché encore quelques années, relevés de terre par quelques habitudes et passions posthumes, ils auront fait enfin leur temps. Je ne prends plus cela au sérieux depuis déjà trois ans. La coalition a tué tous ceux qui y ont trempé. C'est un poison dont on ne revient pas. On l'a dans le sang, bien que la peau soit nette, toutes les insuffisances et toutes les inefficacités de ceux-ci viennent de là, si vous voulez chercher la racine à chacun de leurs actes. Nous les soutenons en honnêtes patriotes, mais de bonne foi, y croyons-nous, non. Après eux, bien pis qu'eux, vous avez les petits Judas, hanteurs de tous les partis ; vous savez comment ils se nomment. Ils font passer aux chambres leurs envies de médiocrité populaire... Si l'on remanie, rentrez quelque part, je le désirerais vivement ; moi, je suis plus vieux d'antécédent, je suis décidé à ne pas entrer qu'en un jour de tempête ; je pense que ce sera logiquement dans 5 ans ou 6 ans. J'aurai 55 ans, c'est l'âge. Adieu » (1). Quand la chose arriva en février 1848, Lamartine avait 57 ans, il n'était pas loin de compte.

Ayant été plus tard vivement attaqué par le *Pays* sur son attitude à cette époque, lorsqu'il se représenta en 1869 aux élections législatives qui sonnèrent le glas du second Empire, il répondit qu'il avait presque constamment voté avec la majorité mais qu'il n'avait pas cru que la fidélité à son parti l'autorisât jamais à méconnaître les inspirations de sa conscience : « Je m'en suis

(1) Lettres inédites.

Digitized by Google

séparé quelquefois, disait-il au *Pays*, précisément à l'occasion des questions sur lesquelles j'ai émis des votes exactement contraires à ceux que vous osez m'imputer. Lisez les journaux du temps et vous verrez que j'ai repoussé la *flétrissure*, que j'ai voté contre l'*indemnité Pritchard* et le *droit de visite*, et s'il vous convient de poursuivre le cours de vos investigations vous pourrez vous assurer que seul avec M. Berryer, au milieu d'une chambre ameutée, j'ai pris la parole pour combattre l'expulsion des ordres religieux en m'abritant derrière le grand orateur dont naguères vous insultiez la tombe. La haine est mauvaise conseillère et fait quelquefois perdre la mémoire. Malgré ces votes dont je ne cesserai de m'honorer, j'appartenais si peu à la gauche que, réélu 4 fois à Quimper, j'ai à chaque élection rencontré devant moi un concurrent ardemment soutenu par elle, dans le collège qui me nommait alors et devant lequel je vais me représenter bientôt. On sait tout cela et ce souvenir que vous réveillez si à propos me donne les meilleures espérances ».

On lui reprochait aussi d'avoir vivement intrigué pour obtenir le poste de directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, auquel il fut nommé en 1847, au moment de la mort de son père, et qui nécessita une nouvelle ratification des électeurs. Le comte de Carné répliqua ainsi :

« Toutes les questions qui m'avaient séparé du ministère du 28 octobre se trouvant en 1846 heureusement terminées par le rapport du traité de droit de visite et les mariages espagnols, je crus pouvoir avec l'assentiment de mes électeurs m'associer plus intimement à la politique du cabinet, en acceptant de M. Guizot la direction commerciale que l'état de

Digitized by Google

santé de M. le Cte de Lambert son titulaire, déjà frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, était sur le point de rendre vacante. Il fut convenu pour éviter une réélection que cette promotion serait insérée au *Moniteur* avant les élections fixées au 1er août 1846. Cependant M. Guizot, rencontrant un obstacle dans le refus de M. Lambert de prendre sa retraite, voulut bien m'écrire pour m'exprimer tous ses regrets de ne pouvoir terminer cette affaire dans le délai fixé, me donnant d'ailleurs l'assurance trop confirmée par un triste événement que cette attente ne pouvait être que fort courte. Un tel délai n'avait en soi nulle importance aux yeux d'un homme qui exerçait depuis neuf ans un mandat gratuit. Mais l'engagement pris avec moi et communiqué à mes électeurs n'avait pas tardé à devenir public. Il était tombé dans le domaine de cette presse qui faisait alors dans l'intérêt de la démagogie l'œuvre que vous faites aujourd'hui dans l'intérêt du pouvoir absolu. — A l'ouverture des chambres ma situation se trouva donc des plus délicates. Je n'étais plus en effet un député placé dans des conditions ordinaires, et je n'étais pas encore un fonctionnaire associé à l'action d'un cabinet et à sa fortune parlementaire. Je dus donc presser très vivement M. Guizot d'accomplir au plus vite l'engagement pris avec moi et je le fis non par l'impatience fébrile que vous me prêtez, mais par le souci de ma propre dignité personnelle. C'est dans ces circonstances que furent écrites quelques lettres intimes dérobées après le 24 février et dont l'éditeur (Vapereau) alors ardent républicain est aujourd'hui haut fonctionnaire de l'Empire (1) ».

Guizot lui écrivait en effet très amicalement le 18 décembre 1846, après lui avoir dit quelques temps

(1) Journal *Le Pays*, lettre datée de Quimper 27 mars 1869. « J'ai été bien indigné, lui écrivit Buloz le 6 mai 1848, que votre ami Lamartine ait laissé publier vos lettres dans cette noble publication que fait M. Tachereau. Je ne crois pas d'ailleurs que cela vous ait beaucoup ému, car il n'y a rien là qui doive vous faire grand mal, à moins qu'on ne fasse ces ridicules interprétations qui ont cours aujourd'hui. »

Digitized by Google

auparavant qu'il mettait un grand prix à le faire rentrer au plus tôt dans la carrière diplomatique et à l'y avoir comme collaborateur : « Aucune nouvelle vacance n'a eu lieu dans le corps diplomatique extérieur Européen. Je n'ai eu qu'à convertir des situations intérimaires en situations définitives. Il ne s'est guère passé de jours que je n'aie pensé à vous, que je n'aie cherché pour vous et je penserai et je chercherai jusqu'à ce que j'ai trouvé. Vous êtes ma plus vive, je dirai presque ma seule préoccupation de ce genre. J'ai promis, vous avez espéré. Vous êtes une excellente acquisition à faire pour les affaires et pour moi. Je me tiens pour engagé et je veux réussir, mais ni pour vous ni pour moi je ne dois réussir à tort et à travers. Votre nomination doit être convenable. Je ne crains guère le bruit, vous le savez, je saisirai la première occasion quelqu'humeur qu'en doivent prendre bien des gens. Mais encore faut-il une occasion, une possibilité. Je crois en vérité que j'en suis aussi impatient et que j'en serai aussi content que vous. Je ne désespère pas du poste à côté de moi, mais je ne le propose pas pour but unique. »

Après la révolution de 1848, le comte de Carné abandonna pendant vingt ans la politique active, s'occupant exclusivement des intérêts départementaux, au conseil général du Finistère dont il devint le président, et des études historiques qu'il envoyait depuis 1843, au nouveau *Correspondant* parallèlement à celles de la *Revue des Deux-Mondes* et qui servirent à composer ces deux volumes sur *les fondateurs de l'unité nationale.* Suger, Saint-Louis, Du Guesclin, Jeanne d'Arc, Louis XI, Henri IV, Richelieu et Mazarin, publiés en 1848 et réédités en 1856. Viennet lui-même dut s'incliner devant le souffle patriotique de ces études magistrales.

Digitized by Google

On nous pardonnera d'anticiper ici sur les événements et de dire deux mots de cette candidature de 1869, qui devait échouer devant la pression officielle de l'Empire et qui clot ce que nous aurons à dire de sa carrière de député. Il nous suffira, du reste, pour mettre les choses bien au point, de reproduire la première partie de sa profession de foi aux électeurs :

« Mes Chers Compatriotes,

Si je cède à d'honorables insistances en venant affronter après une longue retraite les hasards de cette vie politique dont m'avaient écarté les événements, c'est qu'il est des circonstances décisives ou les devoirs du citoyen l'emportent sur les convenances de l'homme privé et que l'appel adressé à la France m'a rendu pour mes idées une ambition que je n'éprouve plus pour ma personne.

Ces idées sont consignées dans des écrits nombreux, je pourrais donc me dispenser de les exposer puisque chacun est en mesure de les connaître et serait dans le cas de s'en prévaloir contre moi, si je ne leur demeurais pas fidèle. Je veux sous l'empire, ce que je voulais sous la monarchie constitutionnelle, lorsqu'en 1838, vous me fites l'honneur de m'envoyer à la chambre des députés. Je souhaite un pouvoir fort, mais sérieusement contrôlé par un corps législatif en mesure de faire toujours dominer la volonté du pays et de porter au pouvoir des ministres à l'exercer sous leur propre responsabilité. Si cette doctrine virile et sensée avait été conservée en France comme elle l'est dans tous les pays libres, nous n'aurions pas vu en 1860 l'unité de l'Italie enfanter la formidable unité allemande en rendant inévitable une agression contre la souveraineté pontificale qui garantit à Rome la sécurité de nos consciences, droit sacré qu'il appartient à notre gouvernement de défendre puisqu'il l'a laissé mettre en péril. Si la représentation nationale avait rencontré en face d'elle un cabinet

Digitized by Google

s'inspirant toujours de sa pensée, nous n'aurions pas englouti dans le gouffre du Mexique les ressources qui nous ont manqué en 1866 pour prévenir la guerre funeste qui a changé à notre détriment la situation politique de l'Europe ou pour la terminer par une intervention opportune... (1) »

Il est difficile de rencontrer pendant plus de quarante ans consécutifs une pareille continuité d'idées politiques. En juillet 1871, au scrutin de liste, le comte de Carné arriva pour les élections législatives complémentaires en tête de la liste conservatrice des départements du Finistère; mais la liste républicaine passa tout entière. Il refusa, pour raison de santé, la candidature sénatoriale qu'on lui offrit en 1875. Sa carrière législative était terminée.

(*A suivre*). RENÉ KERVILER.

(1) *Océan* du 19 avril 1869.

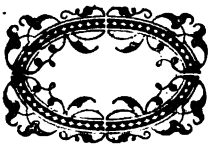

Digitized by Google

ROOSEBEKE

« Je me lo des Bretons, car il m'ont toudis servi loiaument et aidié à garder et à deffendre mon roiaulme contre mes ennemis..... Et faites li seigneur de Cliçon connestable de Franc, car, tout considéré, je n'y sai plus propice de li (1). »

C'est en ces termes que Charles V mourant recommandait à son fils un des meilleurs hommes de guerre qu'ait produits la Bretagne : Clisson, un peu oublié aujourd'hui, parce que la grande figure de son compagnon d'armes Duguesclin l'a éclipsé, lui a fait tort devant l'histoire. Beaucoup ne voient, en ce hardi batailleur brutal et sanguinaire, qu'une sorte de boucher d'Anglais ; ils sont tentés de lui refuser le titre d'habile capitaine. Ils se trompent beaucoup. L'étude de la bataille de Roosebeke est à cet égard des plus convaincantes. Le connétable remporta là, en même temps qu'une très grande victoire, un des plus étonnant succès qui aient jamais couronné les efforts d'un tacticien. Grâce aux ressources d'un art militaire consommé il sut tirer des circontances un tel parti qu'en une action de quelques heures il détruisit une armée puissante, réduisit à merci un adversaire fier de lui même, et justifia la confiance que le plus sage de nos rois avait mise en lui.

(1) Froissart, Liv. II, § 165.

Digitized by Google

*
* *

Avant de gagner Roosebeke, situé à portée de Courtray, il faut s'arrêter dans cette dernière ville et la parcourir pendant quelques heures. Ce n'est point du temps perdu. On y trouve plus d'un souvenir instructif. Les cités flamandes sont conservatrices. Presque toutes possèdent encore des témoins de l'époque brillante où elles constituaient dans le comté d'industrieuses petites républiques aux trois quarts libres, jalouses de leurs privilèges, et administrées par un conseil de nobles bourgeois. Pour être de pierre ces témoins vénérables n'en sont pas muets pour cela. A ceux qui lui prêtent une oreille attentive ils parlent d'un passé très curieux qu'ils aident à mieux comprendre.

*
* *

D'aspect aimable et propre, Courtray donne dans ses quartiers modernes une impression d'aisance calme et tranquille. On y file, on y tisse comme dans toute bonne cité flamande. On y ouvre des dentelles renommées. D'importants monuments témoignent de la prospérité actuelle à côté d'édifices plus anciens portant la marque de l'opulence passée : l'hôtel-de-ville entre autres très harmonieux avec ses fenêtres arrondies, son peuple de statues nichées sous dais ouvragés, sa balustrade à jour ornée de pinacles, sa riche parure de broderies légères.

A l'intérieur un tableau représente précisément l'assemblée de ces nobles bourgeois, gouverneurs de la ville à l'époque qui nous intéresse, ce sont gens de

Digitized by Google

métier : drapiers, poissonniers, brasseurs de miel comme Arteveld, aussi opiniâtres à se disputer les affaires commerciales qu'à guerroyer contre les voisins, amateurs aussi des plantureuses bombances s'il faut en croire le modelé gras de leurs joues, leur mine épanouie, les plis fourrés de ruse et de sensualité qui s'épanouissent autour de leurs yeux malins. A les regarder on trouve pleine de saveur, la boutade du grand Frédéric : « Voilà comme va le monde : il se gouverne par compères et par commères ».

La salle de délibérations de ces joyeux compères, puisque compères il y a, est belle. Son principal ornement réside dans une cheminée magnifique en ogival flamboyant dont le puissant linteau supporte une triple rangée de sculptures. La hiérarchie morale s'y trouve scrupuleusement respectée. En haut trônent les vertus ; au-dessous sont les vices. Entre eux Nos Seigneurs les conseillers étaient libres de faire un choix. Au dire des chroniqueurs ils ne prenaient pas tous exemple sur le fils d'Alcmène et la cheminée symbolique éclaira souvent toute autre chose que des pastorales. Quand Philippe Arteveld séjourna ici avant la bataille de Roosebeke il y tint véritable état de prince. Maître de la vaisselle d'or et d'argent du comte, qu'il avait chassé, il faisait corner et sonner par ses ménétriers devant son hôtel à l'heure des repas. Vêtu de sanguine et d'écarlate, fourré de menu vair, il donnait aux dames et aux demoiselles des soupers, des dîners et des banquets.

Sentant l'orage gronder du côté de la France, pénétré de l'incertitude de sa situation, il se hâtait d'en jouir. Notre noblesse « se courrouçait fort de voir telle ribaudaille gouverner le Comté de Flandre qui relevait de la couronne ». Le petit roi Charles VI et les Sei-

Digitized by Google

gneurs de Fleurs-de-Lis, ses oncles, levaient une armée. Arteveld, homme médiocre, qui devait plus à la renommée paternelle qu'à ses mérites propres, chercha « aide et renfort » du côté de l'Angleterre, mais en lui réclamant en même temps une vieille dette de 200 000 écus (1) contractée jadis par le roi Edouard. Suprême maladresse ! Il n'est pire sourd, que celui qui ne veut rendre. On le lui fit bien voir, en le laissant tout seul en face de la « puissance » du roi de France.

*
* *

De l'Hôtel-de-Ville, gardien jaloux de tous ces souvenirs on gagne le beffroi, vieux monument respectable, en briques noircies, pâtinées par le temps, couronné d'un diadème de cinq campaniles aigus, où nous retrouvâmes, d'après la chronique du bon duc Loys de Bourbon, après notre victoire de Roosebeke, les éperons d'or enlevés à nos chevaliers dans la funeste journée de 1302. En dépit de cette affirmation, les Flamands prétendent posséder encore ces trophées si précieux pour eux et pour leurs « hoirs », et qui, mieux que de longs traités, témoignent du degré de puissance militaire auquel ils avaient alors atteint.

Après de longues et vaines recherches, dans le but de les contempler, je gagnai par un dédale de petites rues tranquilles, de placettes ombragées, tout au long de béguinages silencieux et discrets, les bords de la Lys qui, la ville arrosée, s'enfuit dans la campagne sous les arches moussues d'un très vieux pont flanqué de tours massives : le Broël-Thoren.

« Le vingtième jour de novembre, de l'an de grâce

(1) Des *vieus* escus, dit Froissart.

Digitized by Google

1382, dit Froissart, le jeudi avant le samedi de l'avent », c'est-à-dire le soir même de la bataille de Roosebeke, il s'encombra de pitoyable façon de la foule éperdue de fuyards flamands. Lancés à leur poursuite, les nôtres galopant à fond de train ivres de joie, de vitesse et de sang, franchirent la Lys en quelques foulées puis « prindrent par la rue du Pont où estaient « les plus belles maisons, s'y logèrent et gaignèrent « moult biens », Bons coups et bons proufiçts, telle était la conception du soldat de cette époque. De consentement unanime la guerre devait nourrir et enrichir le guerrier. Notre idéal, grâce à Dieu, s'est quelque peu élevé depuis.

*
* *

Cet ost flamand en dissolution avait défilé sur le Broël-Thoren, quelques temps auparavant en très bel appareil alors qu'il accompagnait Arteveld dans son premier séjour ici. La puissance du Régent de Flandre était à ce moment fort redoutable. Son infanterie passait pour la meilleure de l'Europe. M. Henri Delpech, dont les études sur l'art militaire au XVIe siècle sont si dignes d'attention, y voit le modèle accompli des troupes à pied de ce temps.

« La population de cette riche province — la Flandre — avait en effet, observe-t-il, au plus haut degré le sentiment de l'effet collectif. Sa longue pratique du travail industriel, associé par les corporations, avait ajouté à cette tendance naturelle une prédisposition en faveur de la guerre méthodique. Grâce à la forte organisation des métiers, la vie en commun, l'esprit de corps, le respect de la hiérarchie avaient développé dans ce milieu l'idée de la discipline militaire. L'atta-

Digitized by Google

chement de l'ouvrier pour ses bannières religieuses, portant les armoiries de son métier, l'initiait à la règle du raliement au drapeau. L'existence telle qu'on la pratiquait dans ces immenses halles, où chaque industrie avait sa vie collective, ses chefs, sa police, peut-être même ses dépôts d'armes, n'était pas sans analogie avec l'existence actuelle de la caserne. »

Les premiers ils donnèrent l'exemple d'une troupe vêtue uniformément. Chaque ville habillait son contingent à ses couleurs et c'était un mélange pittoresque de pourpoints rayés de jaune et de bleu, chevronnés de noir et de blanc, ondoyés de vert et d'azur. Sur cet ensemble si gai flottait encore un pavois de flammes étincelantes brodées de devises et d'emblèmes, et comme une fraîche mosaïque faite des bannières multicolores de métiers.

Les armes étaient belles et les machines de guerre en parfait état. Les « bonnes cités » ne lésinaient point sur l'article coûteux des « engins à pouldre » et les Gantois entre autres s'étaient constitué une artillerie légère fort ingénieuse, montée sur brouettes bardées de fer, et pourvue de masques protecteurs derrière lesquels se blotissaient les servants, tout comme ceux d'aujourd'hui le font derrière les boucliers d'acier chromé.

Cette armée, parfaitement organisée, vint se ranger devant nous le 20 novembre 1382 sur le Mont d'Or — le Goldenberg. — Enivrés par le souvenir de la journée des Eperons, fiers de leur outillage perfectionné et de leur bonne mine, remplis de l'enthousiasme passionné qui les avait soulevés, les Flamands comptaient bien encore briser net l'élan de la gendarmerie française avec leurs grandes piques hautes de 18 pieds qu'ils fichaient solidement en terre la pointe menaçante.

Digitized by Google

*
* *

Je ne trouvai point facilement l'emplacement exact de la bataille. Peu de gens le connaissent: tout cela est si vieux ! Outre qu'il existe aux environs de Courtray deux Roosebeke souvent confondus par les cartographes et les historiens (1), les plans, anciens et modernes, placent le Goldenberg entre Courtray et Roosebeke, et cela d'après Froissart qui fait coucher le roi, dans cette dernière localité, le soir qui précéda l'action. Evidemment la simplicité des temps empêcha le connétable de Clisson d'attacher à l'avant-garde de son « ost » quelques officiers topographes : d'où l'erreur qui me fit chercher longtemps un mont dans une région très plate et dont tous les habitants doivent être de fougueux adeptes de cette Ligue pour le développement de la langue flamande qui continue sur le terrain linguistique la lutte séculaire menée contre l'attirance française et les forces centralisatrices. A mes questions ils répondent en flamingant. De guerre lasse je termine par où je devais commencer et gagne Roosebeke éloigné de quelques kilomètres. La Fortune m'y sourit enfin en me procurant, dans la personne d'un vieil instituteur retraité, le plus vénérable et le plus complaisant des guides, le plus documenté aussi car il a précisément composé jadis une étude sur la bataille de 1382.

*
* *

Le Goldenberg s'élève à l'ouest et non à l'est de Roosebeke (2), ce qui s'accorde, sinon avec Froissart,

(1) Le nôtre s'appelle West Roosebeke.
(2) Il n'est donc pas entre eux Courtray et Roosebeke.

Digitized by Google

du moins avec le chroniqueur du bon duc Loys lequel fait « délouger le roi d'Ypre pour tirer vers Bruges la veille du 20 novembre ». C'est d'ailleurs un simple mouvement de terrain, une butte d'un profil assez large dominant d'une quinzaine de mètres à peine, le terrain environnant auquel la relie une pente uniforme et douce. C'est bien le type des positions recherchées au moyen-âge par les généraux dont l'infanterie faisait la force. Celle-ci se formait en masse profonde hérissée. En arrière des piquiers bien ramassés à l'abri des grandes targes et genou en terre, les arbaletiers se groupaient par couples, l'un chargeant, l'autre tirant, et décochaient une pluie de carreaux.

On épuisait ainsi de son mieux la force de la gendarmerie assaillante pendant que sa propre cavalerie attendait, au centre de la formation, le moment de dévaler et d'attaquer à son tour ; on heurtait alors un adversaire fatigué et cela avec une force accrue par la vitesse acquise. C'était une application tactique de l'axiome mécanique bien connu que traduit la formule MV^2.

Du sommet de ce mamelon, on jouit d'un panorama calme et reposant : celui de la grasse Flandre qui s'étend au loin verdoyante et ondulée. Le village de Panchendaële coiffé d'ocre, le ruban argenté de la route d'Ypres par où déboucha l'armée française, quelques bosquets arrondis, des maisons de briques semées çà et là, contribuent à former un décor champêtre dont la couleur et la grâce vous enchantent.

Sur la gauche mon guide me montra des bouquets clairsemés où s'abritèrent les gens d'Arteveld la nuit qui précéda l'action. C'est l'Engelsveld des gens du pays, le champ des Anglais. Pourquoi ce nom puisque

Digitized by Google

le contingent britannique se réduisit, à cause de la maladresse diplomatique d'Arteveld à 200 archers directement attachés à sa personne? On ne saurait dire, mais il est certain que Philippe y servit à souper « grandement et largement à tous ses capitaines ». Il leur tint un beau discours : « Demain, dit-il, nous aurons affaire gaignée et l'honneur sera cent fois plus grand que si nous avions le secours des Anglais... Qu'on ne fasse aucun prisonnier si ce n'est le roi de France... car c'est un enfant. Nous l'amènerons à Gand pour apprendre à parler flamand »... Ligue hostile au développement de la langue française, serais-tu donc de fondation plus ancienne que tu ne l'imagines et déjà en germe dans l'esprit des bonnes gens du XIVe siècle ?

Puis le Régent développa ses intentions. On devait s'organiser serrément comme à la journée de Courtray, les gens se tenant les uns les autres par le bras, les piques baissées formant une sorte de hérisson gigantesque destiné à heurter « si asprement l'adversaire » que celui-ci en serait tout disloqué.

*
* *

En présence d'une formation si condensée, le connétable de Clisson prit les mesures les plus habiles et les plus propres à utiliser les qualités natives de notre soldat : la souplesse, l'agilité, les dispositions manœuvrières. Il n'abandonna point l'ordre en haie, en dépit de certains conseillers, car il le jugeait trop conforme au génie de notre race, mais il renforça puissamment son centre qui devait supporter le choc de l'énorme bélier flamand si celui-ci prenait l'of-

Digitized by Google

fensive, ce à quoi il espérait bien l'amener, et par conséquent commettait une faute irréparable. L'infanterie, à cette époque, devait s'en tenir au début d'une bataille, dans une stricte défensive quand elle avait à combattre de la cavalerie.

Pour amener les Flamands à l'abandon de leur tactique rationelle, Clisson refusa les ailes de façon à faire illusion sur sa véritable force, puis il sema sur son front un corps important d'archers et de gens de trait ,de machines légères, des perdriaux, d'espingoles destinés à escarmouches et à irriter l'adversaire, à faire pleuvoir sur lui une grêle de ces traits dont les bons archers décochaient jusqu'à douze à la minute. Le gigantesque hérisson ne saurait sans doute résister à la tentation de se mouvoir afin de secouer toute cette nuée de moucherons importuns pour ensuite défoncer, d'un seul coup de boutoir, la maigre armée dont ils prétendaient appuyer et voiler la faiblesse.

D'autant que la proie était tentante. La présence du jeune roi de 14 ans et des seigneurs de Fleurs-de-Lis ses oncles, le désir de venger la journée des Éperons, la soif des aventures orageuses avaient groupé autour de l'oriflamme la fleur de la chevalerie française. Fidèle à la tradition, encore aujourd'hui respectée, de se faire beau pour combattre, chaque chevalier avait revêtu sa cotte d'armes la plus brillante. Soigneusement polie par les écuyers,les armures reluisaient au soleil ; par dessus les heaumes surhaussés flottaient les pennons chargés d'armoiries multicolores et d'emblèmes ; aux flancs des chevaux, battaient les housses brodées et rebrodées d'or, les soies fastueuses, les lourds caparaçons.

Les Flamands donnèrent impétueusement dans le piège. C'étaient, raconte Froissart, les plus forts, les

Digitized by Google

plus hardis, les plus courageux, et qui tenaient le moins à leur vie de toute la Flandre. Ils se mirent en marche ; le choc fut violent, « pour le roi de France et pour ses gens. Bien il y eut des chevaliers et des écuyers morts ou blessés, car les Flamands, qui descendaient orgueilleusement et de grande volonté, venaient raides et durs et frappaient en avant de l'épaule et de la poitrine comme sangliers forcenés et ils étaient si forts entrelacés ensemble, qu'on ne pouvait ni les rompre ni les entr'ouvrir ».

Sous le poids de cette avalanche humaine notre front, renforcé avec tant de prévoyance, chancela cependant un instant. Il se ressaisit toutefois et l'action s'engagea brillante et confuse, l'énorme masse flamande se vit soumise à des allées et venues à des mouvements d'offensive et de recul qui commencèrent à la disloquer.

Le connétable de Clisson guettait l'instant favorable. Lorsqu'il vit l'armée ennemie devenir flottante il marcha vers elle (1). Les deux ailes, tenues jusque-là en retraite, se refermèrent comme les pinces d'un étau et pesèrent de tout leur poids sur les rangs flamands où la confusion commença de se mettre. Nos fantassins en profitèrent et s'efforcèrent d'ouvrir dans la carapace extérieure des brèches par où les lourds gendarmes pussent pénétrer et, par de grands coups de poitrail, en disjoindre les éléments. « Tant se plongea entre Flamands, le vaillant duc Loys de Bourbon, qu'il fut « rué à terre et blécié. Mais tost fut secouru par les « bons chevaliers et escuyers qui se pressèrent à le ré- « drécir en le soubtenant ». Mais tous nos chevaliers

(1) Ce sont les Bretons et les Picards qui entrèrent les premiers en bataille (*Chron. sommaire du vol. II*).

Digitized by Google

ne disposaient point d'un état-major complet d'assistants. Beaucoup furent entourés et tués, « ce qui fut dommage ».

De ce tourbillon humain sortaient, paraît-il, des clameurs si sauvages, un bruit d'armes entrechoquées tellement terrifiant que la mémoire n'en est pas perdue dans le pays. Vers Langenmark existerait encore un tilleul, remplacé d'âge en âge, et nommé, de tradition constante, l'arbre de l'alarme. Les habitants, groupés à son pied, écoutaient le tumulte de la bataille. « Si tous les forgerons de Paris et de Bruxelles eussent été ensemble, faisant leur métier, ils n'eussent pas mené ni fait si grande noise » (1).

Cependant le désordre devenait extrême dans la formation flamande pressée de toutes parts. On s'y renversait ; on s'y écrasait ; on s'y étouffait. Soulevés par la pression, les combattants ne pouvaient plus remuer bras ni jambes. Ils trébuchaient les uns sur les autres ou perdaient le souffle. Bientôt Arteveld que l'on voyait au centre, monté sur un beau genêt d'Espagne, disparut à son tour. En moins de 3 quarts d'heure le connétable n'eut plus devant lui qu'une cohue sans nom ; ses dispositions et ses manœuvres étaient couronnées d'un plein succès. Et, une extraordinaire victoire, remportée en un temps très court, devint la juste récompense de son habileté.

Rompus définitivement, les malheureux Flamands s'éparpillèrent à travers la campagne et cherchèrent, dans les fourrés voisins et jusque dans Courtray par le Broël-Thoren, un asile insuffisant à les protéger : « Les Bretons et les Français les chassaient à travers

(1) *Chron. Liv. II*, § *343*.

Digitized by Google

les fossés, les aulnaies, les bruyères : ici dix, ici vingt, ici trente, et les combattaient derechef et les tuaient s'ils étaient plus forts qu'eux. Les gendarmes les abattaient de toutes leurs forces... et leur donnaient de grands horions. » Les futaies qui furent témoins de ce carnage ferment au nord l'horizon visible du Goldenberg. Elles portent le nom évocateur de bois des Misères.

*
* *

Dans son langage plein de saveur Froissart assure que la grande victoire remportée par Clisson fut « très honorable et profitable pour la chretienté et pour toute noblesse et gentillesse ». Elle fut décisive à tous les points de vue, cela est certain. La bataille achevée, on laissa faire les pourchassants et on sonna les trompettes de retraite. Le camp fut assis dans l'Engelsveld, le pavillon royal, de soie vermeille, au milieu. Le petit roi reçut les félicitations de ses barons, et manifesta le désir de voir Philippe Arteveld. On fit crier partout une récompense de dix francs à qui donnerait des nouvelles du Régent. La gratification était belle. Tous les valets de courir, de scruter les tas de morts, hauts comme des javelles ou réguliers ainsi que les files d'épis coupés (1). Un ancien serviteur de Philippe le reconnut enfin, et son cadavre livide et violacé fut déposé devant le roi. On le tourna et le retourna pour savoir si le régent était mort de blessure, mais il n'en avait reçu aucune. Il avait péri étouffé, « estains en la presse (2) ».

Le bon Froissart, natif de Valenciennes en Hainaut, qui a consacré plusieurs pages captivantes à la mort du

(1) Les Flamands perdirent 26.000 hommes.
(2) *Chronique. Liv. II, § 343.*

Digitized by Google

premier des Arteveld, enregistra simplement celle du second sans s'apitoyer sur son sort. Notre adversaire infortuné du 20 novembre 1382 fut donc abandonné de tous. L'époque actuelle ne lui a pas accordé plus de pitié. Un cabaretier de Roosebeke cependant, suprême injure, fait servir son nom d'insigne à son estaminet. C'est le seul monument épigraphique qu'on lui ait consacré.

*
* *

Ils étaient cinq ouvriers dans cet établissement lorsque j'y entrais. Ils buvaient de ces grandes gouttes belges dénommées colbacqs, gendarmes ou veilleuses suivant qu'elles sont la deuxième puissance de la goutte simple ou qu'elles en contiennent cinq ou six.

Par une revanche de la morale plutôt que par un caprice du sort cet homme qui perdit son énergie et celle des siens dans des banquets offerts aux dames et aux demoiselles, préside donc encore aujourd'hui aux beuveries où s'usent peu à peu les forces de ses descendants. Au moins le triomphateur paraît-il devant la postérité dans une posture plus noble et plus digne de lui. S'il n'a pas non plus d'inscription lapidaire pompeuse ni de monument public rappelant à la foule ses rares vertus guerrières, au moins doit-il à la piété de ses descendants de revivre en un cadre plein de magnificence dans une effigie d'une singulière beauté.

C'est au cœur même de la Bretagne, dans le superbe château de Josselin, où il mourut, qu'il faut aller admirer la mâle figure, modelée par Frémiet, du troisième Breton qui sut porter, d'une main ferme, la lourde épée de connétable de France.

C^t^ DE MALLERAY.

Digitized by Google

LE COMTE

CHARLES DE LA MONNERAYE [1]

(1812-1904).

Nous avons tracé, à grands traits bien imparfaits, la carrière du savant consciencieux que fut M. de la Monneraye; occupons-nous maintenant de sa carrière politique si pure, si belle et si remarquablement remplie.

En mai 1842, M. de la Monneraye épousait Mlle Clotilde Robiou de Tronguindy dont il a eu plusieurs filles, et c'est l'année suivante, c'est-à-dire en 1843, qu'il fut nommé membre du Conseil général du Morbihan pour y représenter le canton de Malestroit. Son intelligence très lucide, ses belles qualités, son travail assidu pour se mettre au courant de toutes les questions que traite cette assemblée le firent bien vite remarquer. Aussi fut-il vite nommé vice-président, ce qui lui donna l'occasion de diriger souvent les séances, le président d'alors, M. Thomas de Mauduit, son cousin issu de germain, étant âgé et souvent malade. Plus tard, M. de la Monneraye fut appelé à la présidence du Conseil général qu'il garda pendant une durée de temps qui, si elle peut paraître invraisemblable, prouve surabondamment les qualités maîtresses dont il était doué, — 40 ans! Au témoignage de toutes les personnes qui l'ont connu, il présidait admirablement, sachant diriger les affaires avec

(1) Voir la *Revue* de février 1907.

Digitized by Google

un doigté parfait et en y mettant toujours une grande impartialité.

Les membres du Conseil général, en 1848, décidèrent qu'ils siégeraient à Vannes, en cas de Révolution. Aussi, lors du coup d'Etat de Napoléon III, dix-neuf sur trente-deux se rendirent immédiatement au rendez-vous convenu d'avance et délibérèrent dans un salon particulier. Là, ils rédigèrent et signèrent à l'unanimité contre le coup d'Etat une protestation dont on possède le texte. Deux autres membres empêchés envoyèrent leur adhésion ; enfin, trois membres, représentants du peuple, étaient incarcérés à Paris : MM. Charles Beslay, Paul de Kerdrel et de Keridec. Cette protestation fut ensuite portée au Préfet par trois membres. On croit que M. de la Monneraye, vice-président du Conseil général, fut l'un d'eux.

Après que Napoléon se fut fait nommer empereur, les légitimistes, selon les instructions du duc de Bordeaux, ne se présentèrent pas aux élections du Conseil général. M. de la Monneraye fit comme ses collègues légitimistes, et malgré les supplications des populations de Malestroit et de Caro qui tenaient à le garder pour représentant, il refusa tout d'abord énergiquement d'être candidat. C'est alors que ces braves gens usèrent de ruse et lui demandèrent d'accepter le mandat s'il était nommé. Croyant sincèrement qu'il ne le serait pas, car la préfecture avait désigné un candidat sérieux, il s'y engagea. Les électeurs du canton de Malestroit firent sortir son nom de l'urne avec une belle majorité. Depuis ce triomphe, la préfecture ne lui opposa plus personne. C'est ainsi qu'il a représenté ce canton jusqu'aux élections de 1892, sans interruption. A ce moment, prétendant que la présidence du Conseil général le

Digitized by Google

fatiguait, il résolut de se retirer et fut remplacé par M. du Boisbaudry. M. de la Monneraye avait alors 80 ans et siégeait au Conseil général depuis environ 50 ans !

Sa carrière politique, nous l'avons déjà dit, fut admirablement remplie. Successivement nous le voyons élu député en 1869, au Corps législatif, puis à l'Assemblée Nationale en 1870, et, lors de la formation du Sénat, entrer dans les rangs de la Haute-Assemblée où il fut deux fois réélu et qu'il ne quittera que le jour où il se croira vaincu par l'âge.

C'est ainsi qu'il prit part aux travaux de l'Assemblée Nationale à Bordeaux et ensuite à Versailles. Son expérience des affaires publiques lui donnait une légitime influence sur ses collègues. Il fut l un des membres les plus influents du parti royaliste, et même il présida quelque temps le groupe des chevau-légers.

Il était très écouté et apprécié dans les bureaux de la Chambre. Aussi fut-il nommé, en 1873 ou 1874, président d'une Commission composée de quatre députés, dont était M. Lamy, pour visiter les ports militaires de la France.

Au Sénat comme partout il fut l'homme du devoir. Fermement attaché à ses convictions politiques, il savait néanmoins renoncer pour un temps aux espérances les plus légitimes, dès qu'il lui apparaissait clairement que l'intérêt supérieur du pays exigeait ce sacrifice. Il en donna une preuve éclatante quand il fut question de proroger pour sept ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. En cette grave circonstance il n'hésita pas à émettre le vote que lui dictait sa conscience, mais l'accomplissement de ce devoir lui fut extrêmement pénible.

Digitized by Google

Une lettre admirable, retrouvée dans ses papiers, montre bien les violentes répugnances qu'il eut à surmonter et que l'on sent percer pour ainsi dire à chaque phrase. Nous ne savons auquel de ses amis elle était adressée, mais une telle lettre suffit à peindre un caractère, et nous nous en voudrions de ne pas la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Mon cher ami, — Lorsque vous recevrez cette lettre, « vous connaîtrez déjà l'œuvre douloureuse mais né- « cessaire que nous venons d'accomplir. Après le dé- « sastre qui est venu détruire nos espérances bien fon- « dées jusque-là, je le crois encore, je le crois toujours, « que nous restait-il à faire ?

« Dans l'état d'affolement de plus en plus dangereux « où est tombé ce pays, il a paru nécessaire de fortifier « le pouvoir du maréchal M-M, qui pouvait être ren- « versé d'un jour à l'autre, et de l'armer pour une lutte « sans trêve et sans merci contre les hommes de dé- « sordre qui ont fait ce que nous n'avons pu faire, s'en- « rôler tous sous un seul chef, dans un seul et même « parti. La question du reste nous était posée dans des « termes qui nous condamnaient immédiatement aux « plus graves déterminations ; il ne fallait plus se de- « mander si le gouvernement n'avait pas agi avec trop « de précipitation, je n'oserais pas du reste l'affirmer ; « devant les élections mauvaises qui se multiplient et « devant la faible majorité à laquelle nous sommes ré- « duits, il fallait accorder la force et une plus grande « liberté d'action à l'homme qui est en ce moment le « seul chef possible du parti de l'ordre en France [parce « que son autorité sur l'armée est encore intacte], ou « bien, il fallait assumer sur sa conscience la respon-

Digitized by Google

« sabilité du renversement de cet homme et de la chute « du pays dans une crise immédiate et terrible. Si je « vous disais nos combats, nos angoisses avant de « prendre un parti, je ne vous apprendrais rien : vous « le devinez. Quand le fait se présentait seul à moi, je « le repoussais parce qu'il offensait mes convictions et « mon espérance, mais quand je regardais en face la « responsabilité terrible qui s'imposait à nous, je re- « fusais d'en charger ma conscience et je me disais que « le pays nous avait, avant tout, donné le mandat de le « défendre contre la révolution et les plus grands dé- « sordres.

« Enfin cette nuit, tous les hommes de la droite « moins sept ou huit, je crois, nous avons accompli ce « que nous avons cru le suprême devoir. Quant aux « dissidents, ils se sont donné l'avantage personnel et « commode des éloges et des applaudissements de ceux « qui trouvent tout facile, parce qu'ils ne répondent de « rien. Que Dieu leur pardonne d'avoir mis la vanité « de leurs personnes au-dessus de la défense du pays. « Si cette parole amère qui m'échappe n'est pas vraie « pour tous, je suis sûr au moins qu'elle est vraie pour « plusieurs.

« Quant à moi, au moment où je déposais mon bulle- « tin dans l'urne du scrutin, je ne puis dire l'émotion « que j'ai ressentie ; jamais aucun vote ne m'a tant « coûté, mais je reste convaincu que j'ai fait mon « devoir.

« Je dois dire au reste que les plus dévoués légiti- « mistes, je puis presque ajouter les amis du comte de « Ch. ont fait comme moi ; Lucien Brun, La Ro- « chette, Carayon La Tour, Rhodez, Cazenove ont ac- « compli le même sacrifice. J'ajoute encore que voici

Digitized by Google

« les paroles qui nous avaient été transmises au nom « du comte de Ch. lui-même : « Monseigneur appré- « cie et comprend les graves difficultés de votre situa- « tion. Il ne peut pas vous dire : faites cela, mais ceux « de ses amis qui le feront sont sûrs de n'être ni blâ- « més ni désavoués. » Cela n'a pas empêché et n'empê- « chera pas les injures de tomber sur nous ; ce n'est pas « là ce que je redoutais ou qui peut m'inquiéter. Après « tout, nous sommes dans les mains de Dieu et je « garde des motifs, en conservant mes convictions, de « ne pas perdre mes espérances. »

M. de la Monneraye continua à siéger avec autorité au Sénat, même après avoir cessé d'être Conseiller général. Mais, à la fin de son mandat, rien ne put le décider à se porter de nouveau et c'est à partir de ce jour que M. de Lamarzelle le remplaça comme sénateur du Morbihan.

Voici en quels termes le *Morbihannais* annonçait à ses lecteurs la démission de M. de la Monneraye :

« C'est avec un profond regret que nous voyons un homme tel que M. de la Monneraye quitter la vie politique.

« L'année dernière déjà, notre vénérable représentant avait cru devoir abandonner l'Assemblée départementale, aux travaux de laquelle il avait si constamment et si utilement pris part et que la respectueuse confiance de ses collègues l'avait appelé à présider.

« Aujourd'hui M. de la Monneraye, fatigué par un labeur incessant, renonce à un mandat que nos amis du Morbihan lui avaient confié et renouvelé sans cesse depuis 24 ans.

Digitized by Google

« Toujours sur la brèche, on peut dire de M. le comte de la Monneraye qu'il combattit sans peur et sans reproche. Chrétien fervent, royaliste fidèle, il emporte dans sa retraite les regrets profonds, l'inaltérable et respectueuse estime de tous ceux qui, l'ayant approché, ont pu apprécier son caractère loyal, sa franchise et l'exquise bonté de son cœur.

« A l'encontre de certains hommes publics qui dissimulent sous une morgue hautaine leur nullité prétentieuse et de douteuses origines, M. le comte de la Monneraye s'est distingué sans cesse par une simplicité extrême et cette urbanité parfaite qui est la caractéristique de l'homme de race.

« Au moment de nous séparer d'un tel chef, qu'il nous soit permis de lui adresser l'hommage de notre respect et de saluer bien bas cet homme à l'âme forte, à l'intelligence élevée, dont toute la carrière fut un exemple, et qui demeure pour nous le modèle du vrai chrétien et du vrai gentilhomme fidèle à son Dieu et à son roi. »

P. DE L.

Sa résolution produisit une profonde impression sur ses collègues qui tous, pendant les longues années de labeur qu'il avait passées avec eux, avaient apprécié les hautes qualités de son âme non moins affectueuse qu'elle était droite et énergique. Voici, du reste, une lettre qui, signée par son ami M. Charles Chesnelong, peut donner une idée des regrets que causa cette détermination.

Digitized by Google

« *Paris, lundi 11 juin 1894.* »

« MON CHER ANCIEN COLLÈGUE ET AMI,

« Que ce mot « ancien collègue » me coûte à écrire et « que je regrette de ne plus échanger avec vous ces « intimes causeries qui m'étaient si bonnes, si chères, « si précieuses et si fortifiantes ! J'ai tant de respect « pour la droiture élevée de votre caractère et je trou- « vais tant de profit à me retremper au contact de votre « esprit si distingué et de votre si noble cœur ! C'est « assez dire combien je vous suis reconnaissant de la « visite que vous voulez bien m'annoncer. Je serai dans « ma chambre d'hôtel, rue de la Bienfaisance, 16, hôtel « Alexandre, demain mardi, après demain mercredi, « ou jeudi, le matin, de 9 heures à 11 heures, selon « votre gré et à votre choix. Je serai bien heureux de « passer quelques bons instants avec vous que j'honore « et que j'aime tant ; je ne le suis pas moins que vous « ayez pris la résolution de passer, chaque année, trois « ou quatre mois d'hiver à Versailles. Mon amitié ira « vous y chercher souvent, et ce sera une compensation « à mes regrets de ne plus vous voir chaque jour à cette « place, voisine de la mienne, que vous occupiez au « Sénat et que je ne sais plus regarder sans une affec- « tueuse mélancolie.

« En attendant le bonheur de vous serrer la main, je « vous envoie les meilleures assurances de mon sincère « et respectueux attachement. »

« CH. CHESNELONG ».

Après ce magnifique témoignage du regret profond qu'apporta à ses collègues son départ du Sénat, on lira

Digitized by Google

avec intérêt une lettre adressée par M. de la Monneraye à un de ses collègues. Lequel ? Malheureusement nous l'ignorons, ainsi que la date à laquelle elle fut envoyée. Le brouillon que nous avons retrouvé — tout entier de l'écriture de M. de la Monneraye — ne donne aucune indication précise. Mais on verra seulement combien ces lignes prouvent encore les qualités eminentes dont nous avons déjà parlé et aussi la sincérité du monarchiste convaincu et loyal. La voici :

« Mon cher Collègue,

« Vous voulez absolument quelques lignes de moi « en souvenir des années pendant lesquelles nous avons « milité ensemble avec un dévouement sans borne, « j'ose le dire, aux intérêts de notre pauvre pays. En « nous séparant bientôt nous emporterons, avec l'as- « surance d'avoir été constamment animés du désir de « faire le bien, le regret de n'avoir réussi, le plus sou- « vent, qu'à empêcher le mal.

« Toujours unis sur le terrain des négations, nous « n'avons jamais pu l'être fermement sur celui de « l'affirmation. Nous aurons défendu le présent, sans « avoir, quoi qu'on en dise, assuré l'avenir.

« Qu'il eût été beau, devant Dieu et devant les « hommes, d'avoir restauré en France une monarchie « chrétienne nous apportant avec elle tout ce que le « passé avait de bon, sans rien de ce qu'il avait de mauvais !

« Qu'il eût été honorable pour nous d'être les ouvriers « de cette grande œuvre ! Avec quelle ardeur je l'ai « souhaité, certain de n'obéir à aucun autre mobile « qu'au dévouement à mon pays.

Digitized by Google

« Nous allons nous séparer bientôt pour faire place « à une autre assemblée. Puissent nos successeurs, je « le désire encore plus que je ne l'espère, valoir mieux « que nous. Si les hasards de la vie nous donnent plus « tard l'occasion de nous rencontrer, nous rappellerons « nos souvenirs comme les soldats qui ont fait campagne « ensemble et qui, s'ils n'ont été vainqueurs, ont la « conscience du moins d'avoir fait leur devoir... »

†

Tous les lecteurs penseront comme nous, après avoir parcouru les pages qui précèdent, que M. de la Monneraye fut admirablement doué : une intelligence d'élite doublée d'une forte instruction, une grande facilité de parole, un cœur d'or, enfin un charme et une amabilité qui le faisait accueillir et rechercher partout.

Son activité, sa facilité de travail lui laissaient le temps, alors qu'il faisait de la topographie, d'aller dans le monde et de profiter des réunions qui avaient lieu dans le pays où il se trouvait.

En 1869, à Valognes, au bout de 21 ans, on n'avait pas perdu le souvenir du brillant officier, du charmant et aimable causeur qu'était le capitaine de la Monneraye. « Et, en 1870, rapporte une de ses nièces, un de « mes parents, blessé et soigné par la famille de Bodreau « — dans l'Yonne —, entendait encore évoquer le sou- « venir de mon oncle dans les meilleurs termes. » Pendant ses séjours à Paris il fréquentait beaucoup le monde et fut un des habitués des salons de Sophie Gay et de Camille Roqueplan. Toujours fort bien accueilli il y rencontrait les hommes marquants de ce temps-là.

M. de la Monneraye eut aussi un réel talent musi-

Digitized by Google

cal. Il possédait une belle voix de ténor qu'il perfectionna dans sa jeunesse sous la direction des meilleurs professeurs. « Dans mon enfance, nous a souvent ré-
« pété sa nièce, c'était pour moi un bonheur de pou-
« voir rester dans un coin du salon pendant que mon
« oncle chantait; pour obtenir cette faveur j'aurais
« promis tout ce qu'on aurait voulu. »

Le Cléyo était devenu peu à peu le rendez-vous de l'élite des travailleurs bretons. Là, attirés par l'hôte hospitalier, charmant et érudit qu'était M. de la Monneraye, siégeaient en vrai cénacle, MM. Arthur de la Borderie, Bizeul, l'abbé Marot, Aurélien de Courson, de Keranflec'h, tous savants modestes qui illustrèrent notre Bretagne. M. de Keranflec'h, l'auteur de travaux si intéressants sur les lec'hs, qu'il détermina peut-être le premier, devint même dans la suite son cousin par son mariage avec Mademoiselle de Lambilly. De combien de causeries historiques, de discussions archéologiques, les ombrages discrets du Cléyo, cette belle propriété tant aimée et soignée par M. de la Monneraye, ne furent-ils pas les témoins ! Inutile de dire que les fouilles, passe-temps favori du châtelain, devenaient souvent l'un des buts de ces réunions d'hommes érudits.

Les travaux de M. de la Monneraye, tant appréciés et toujours recherchés, témoignent de son talent d'écrivain. Mais, toujours soucieux de mieux faire, il soignait même sa correspondance journalière. Il excellait à écrire une simple lettre et celles de circonstances qu'on a conservées de lui — telles que lettres pour mariage, naissance, décès, — si difficiles à tourner, donnent une haute idée de la finesse de sa plume.

Digitized by Google

Avant de terminer, encore quelques traits qui nous ont échappé. Sa mère, pour laquelle on sait qu'il avait sacrifié avec tant d'abnégation sa carrière militaire qui s'annonçait si belle et qu'il aimait tant, était devenue, dès 1851, trop infirme pour voyager. De cette date, Charles de la Monneraye, sacrifiant ses goûts, renonça aux séjours à Rennes où il retrouvait ses amis. Au moment de la mort de cette mère vraiment si bien aimée, Charles de la Monneraye, dans un élan de piété filiale admirable, lui prit son chapelet, le baisa respectueusement et les témoins de cette scène touchante purent l'entendre pieusement murmurer : « Je le dirai tous les jours. » Simple détail, mais combien élevé de la part de ce grand cœur ! De ce jour date sans doute, nous a-t-on assuré, la grande dévotion du chapelet quotidiennement et si bien dit par M. de la Monneraye.

L'archéologue, l'historien, l'homme politique, quel qu'il soit, avec le sens inné, puis formé et cultivé, de la vérité et de la justice sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions, qualité évidemment fondamentale pour constituer le savant consciencieux et l'homme politique droit, ne peut toutefois exister ou établir solidement ses droits et son empire sans deux autres conditions non moins essentielles : un principe immuable et sacré auquel se rattachent, d'où découlent et où remontent toutes ses appréciations et tous ses jugements ; et, en second lieu, une facilité, une justesse, un talent d'expression que donnent seules les fortes études littéraires : en un mot, sans le sentiment religieux et sans le style.

Si merveilleusement doués, si savants et compétents que puissent être dans les questions archéologiques et

Digitized by Google

même politiques des hommes qui en ont fait l'occupation et la passion de leur vie, leur valeur manque de force véritable et pour ainsi dire de consistance et de corps, quand le sentiment religieux leur fait défaut; leur influence et leur autorité est bornée au petit cercle des initiés, est condamnée à l'isolement ou à l'obscurité, quand le style leur manque, quand une plume élégante, fidèle et sûre ne se fait pas l'interprète de leurs sentiments et de leurs idées. Ces deux qualités précieuses, M. de la Monneraye les possédait à un haut degré.

Certes, la politique et l'archéologie suffiraient à remplir une vie ordinaire, mais pour lui ce n'était pas encore assez. Il ne se croyait point, par là, suffisamment quitte envers Dieu et envers les hommes. Aucune des œuvres tentées de nos jours pour servir la cause du bien ne lui est restée étrangère. Il s'est intéressé à tout, s'est toujours trouvé prêt à contribuer de tout son pouvoir à des œuvres hier encore florissantes et qui, aujourd'hui menacées par la bourrasque impie sévissant sur notre France, chancellent sur leurs bases. Il a rendu service à tous, avec empressement, mais modestement et sans bruit, et jusqu'au dernier jour M. le comte de la Monneraye est demeuré fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée.

La belle pensée suivante, que nous avons eu la bonne fortune de retrouver parmi ses papiers, montre bien toute la vigueur et la ténacité de son caractère.

« Il faut en ce temps se défendre avec courage contre « le découragement pour faire son devoir. »

Ces deux lignes disent toute l'énergique volonté de sa grande âme bretonne.

Mais c'est surtout au pied des autels qu'on put savoir la piété et presque la sainteté de cette âme profondé-

Digitized by Google

ment chrétienne, qui avait traversé collèges, écoles, pays, milieux et temps de toutes sortes, dans l'espace de près d'un siècle, sans jamais s'y altérer.

S'il n'est pas permis de soulever le voile sous lequel la foi abrite et enveloppe ses fils, et où se réfugiait de plus en plus l'humilité du grand croyant, du moins ne doit-il pas être interdit aux témoins de tant de qualités devenues avec l'âge des vertus, de déplorer encore une fois, en terminant, une perte non moins sensible à la religion qu'au monde savant et qu'à tous ceux qui avaient le bonheur de lui être attachés par le sang, par l'alliance ou par l'amitié.

La fin de M. le comte de la Monneraye a été admirable et telle qu'on pouvait l'attendre d'un pareil chrétien. Depuis quelques années, depuis quelques mois surtout, pour lui tout cédait devant la grande pensée, la grande préoccupation de l'Eternité. « Je suis vieux, bien vieux, disait-il souvent, le bon Dieu m'appellera bientôt : je dois me préparer « au grand passage ». Il s'y est préparé dans le calme d'une conscience droite et simple, allant à Dieu avec la plus entière confiance : « Il est juste, répétait-il souvent, mais je le crois bon et miséricordieux plus encore, s'il est possible. » — « Je suis mauvais, disait-il encore, mais Dieu est si bon ! »

Ces pensées consolantes et fortes, il les puisait à pleines pages dans l'admirable livre de l'Imitation de Jésus-Christ dont chaque soir il se faisait lire un chapitre.

Dès que M. de la Monneraye se sentit frappé, tout souci des choses de ce monde sembla disparaître pour lui ; ses pensées étaient plus haut. La veille de sa mort, voyant près de lui son petit-fils : « Tu vas faire ta pre-

Digitized by Google

mière communion, mon enfant ; il te faut la bien faire : une bonne première communion mène généralement à une bonne vie et une bonne vie mène à une bonne mort. »

Ni plainte ni murmure ne montait à ses lèvres ; si devant des soins pénibles il semblait hésiter un instant, ces mots : « pour le bon Dieu » le rendaient aussitôt docile comme un enfant. « La volonté de Dieu... oui, toute sa volonté », répétait-il souvent.

Aussi les grâces les plus précieuses de la dernière heure lui ont été accordées, et les témoins de sa mort aiment à se dire que la Vierge Immaculée, qu'il aimait d'un si filial amour, s'est en quelque sorte penchée sur ce lit de souffrance et d'agonie. Combien de fois il a redit, sans se lasser jamais, cette prière que, selon son expression simple et charmante, il « arrangeait à sa manière » : « Sainte Marie, mère de Dieu *et ma mère*, priez pour moi, pauvre pécheur, maintenant et à l'heure de ma mort. »

Il a quitté la terre avec une résignation sans bornes, avec une sérénité incomparable, plein de confiance dans la miséricorde du Père céleste. Lui aussi, n'avait-il pas le droit de se rendre ce témoignage : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne que décerne le Dieu de justice à ceux qui l'aiment. » — « *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi ; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus justus judex.* »

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE.

Digitized by Google

AU PAYS BRETON

LA LIVRÉE DU BONHEUR [1]

(NOUVELLE)

III

La Veillée

Neuf heures sonnaient à l'horloge coloriée de la petite maison de la vieille God. Au dehors, la nuit tombante prenait dans son manteau sombre les îlots granitiques qui se profilaient à peine sur les eaux.

Tout respirait la propreté dans l'humble logis, depuis les poutrelles noires et vermoulues du plafond où pendait le « kik-sal kroug (2) » jusqu'au sol bossué de terre battue. Les cuivres de l'antique armoire reluisaient comme du neuf à la lueur des deux bougies et du feu d'ajonc qui se consumait en pétillant dans l'âtre gigantesque, sous l'énorme marmite suspendue à la crémaillère des vieux temps.

Tout, dans cet intérieur breton, avait un bon cachet de

(1) Voir la *Revue* de février 1907.
(2) Lard pendu.

Digitized by Google

vieillerie, le cachet de ces choses vénérables autour desquelles on a beaucoup vécu et qui retiennent dans les encoignures familières un peu de l'âme de ceux qui ne sont plus...

Une femme ridée, cassée, disposait sur la table en bois blanc, — sur la maie à pâte, — quelques tasses à café et des cuillères en fer battu, avec toute la symétrie que lui permettaient ses mains tremblottantes. Elle avait sorti ce qu'elle possédait de mieux, la pauvre vieille, car elle allait recevoir Monsieur le Curé de Perros et voulait lui faire honneur.

Une porte basse s'entr'ouvrit sans bruit, et la tête d'une jolie paysanne s'y encadra : c'était Annick. Doucement elle s'avança puis, ayant vu que sa mère seule était là, elle s'approcha d'elle et lui demanda : « Maman, voulez-vous que je vous aide ? »

— « Merci, ma petite », reprit la vieille, « j'ai fini. Ma Doué (1) ! comme tu as été longue à t'habiller ; il est vrai que tu es bien gentille ainsi !.. » Et fière de son enfant comme si jamais elle ne l'avait tant remarquée, elle étendit ses bras décharnés, se leva autant qu'elle le pût sur la pointe de ses sabots-chouken et embrassa sa fille qu'elle buvait de ses yeux éteints.

... On frappa à la porte : c'était les invités ou plutôt la famille.

Un gâs fort, aux épaules larges, au teint hâlé, rentra le premier : c'était Jacques, le frère d'Annick. Il donnait le bras au vieux curé dont les cheveux blancs ressemblaient à l'écume que la mer, dans ses moments de rage, bave sur la côte. Derrière eux venait une grosse matronne, réputée dans tout Ploumanac'h pour

(1) Mon Dieu

Digitized by Google

sa « bonne » langue et que personne n'eût regardée si elle n'avait été l'épouse de ce beau vieillard qui venait après elle, en compagnie d'Erwoan, l'amoureux d'Annick.

Quel contraste entre ces deux derniers si différents d'âge et de tournure. Le vieux, quoique courant vers la soixantième année, était encore vert : sa large poitrine, ses bras musclés attestaient sa vigueur ; sa physionomie respirait la bonté, l'honnêteté, la franchise rude ; en un mot, le Breton des anciens jours tel qu'on peut se le représenter, dans toute la noblesse et la pureté de sa race. Le jeune homme au contraire n'était qu'un « scribiton (1) » auprès de lui : obligé pour parler au vieillard de relever la tête, il penchait son corps en arrière car il était voûté et n'avait pas de cou, ses yeux étaient vagues au milieu de son visage dur et méchant ; quiconque lui serrait la main tressaillait involontairement au contact de cette chair flasque et molle qui ne connaissait plus l'énergie amicale des franches étreintes. C'était le Breton dégénéré, le Breton émigré à la ville, étiolé et abâtardi, qui, pour avoir courbé sa tête sur les fanges modernes, n'avait plus assez de vaillance pour la relever et croyait s'affranchir en criant qu'il n'y a plus d'étoiles ! On ferma la porte...

Le vieux curé s'avança, appuyé sur son bâton, vers son hôtesse : « Bonjour, God ! » lui dit-il, « il y a bien longtemps que je ne vous ai vue.... Vous devez être bien heureuse ce soir ? » Et, tirant de sa soutane la tabatière qui ne le quittait jamais, il offrit une prise à la vieille femme dont les joues ridées s'empourprèrent de veines rougeâtres. Puis le curé alla s'asseoir sur le « banc-

(1) Rachitique, dégénéré.

Digitized by Google

tossel » tandis que chacun, se serrant un peu, se casait autour de la table. God prit l'unique escabeau, le plaça près du curé et s'y assit : « Jacques », dit-elle à son fils, « va donc chercher au bas de l'armoire la bouteille de notre meilleur cidre que j'ai conservée pour M. le Curé »..... et avant que celui-ci eût eu le temps de remercier : « On est si heureux de vous revoir, c'est si rare... et vous êtes si bon ! » Le curé serra la main de sa vieille paroissienne et accepta la bolée de cidre que lui tendait Jacques.

Après avoir bu une gorgée de ce bon cidre blond, Yan, en qualité de tuteur d'Annick, dit avec émotion : « Comme vous le savez tous, mes bons amis, nous sommes réunis ici ce soir afin que Monsieur le Curé bénisse ces deux jeunes gens qui se sont promis. Erwoan me semble être un excellent garçon : nous avons beaucoup causé ensemble. Je crois qu'Annick sera heureuse avec lui car il m'a semblé être Breton dans le cœur et catholique dans l'âme ». — Erwoan sursauta. — « De plus », continua l'oncle Yan, « il est bon Français ; au reste, qu'ai-je besoin de plaider plus longtemps en sa faveur, le grade qu'il avait en sortant du régiment n'en dit-il pas assez? » — Erwoan avait baissé la tête comme par modestie, mais en réalité pour cacher la honte que ces compliments immérités amenaient sur son front déshabitué des saines pudeurs. Ses sentiments de catholique et de Breton...? Il y avait beau temps qu'il s'en était débarrassé, de ces « bêtises » ! Quant aux grades acquis, c'était moins à la pointe de l'épée qu'à coups de fiches — et de délations profitables, qu'il les avait conquis. L'oncle ajouta : « Pour ma nièce, ma chère petite Annick, vous la connaissez aussi bien que moi. Tout Ploumanac'h l'affectionne, et elle sera, j'en

Digitized by Google

suis sûr, aussi bonne épouse qu'elle a été bonne fille ! »

Le vieux Yan se rassit brusquement, lampa goûlument une gorgée de cidre pour essayer de chasser l'émotion qui l'étreignait à la gorge et s'enfonça dans l'ombre du buffet sculpté à coups de hache où la lumière blanche ne venait pas danser.

Jacques avait l'air de peu goûter les compliments adressés à son futur beau-frère, et fiévreusement agitait le fagot d'ajonc qui lançait en brasillant de petites étincelles jusqu'au milieu de l'habitation.

Le curé parla après l'oncle Yan, il fit entrevoir les difficultés de la vie, les devoirs qui incombaient aux époux, la consolation que la religion apportait dans l'adversité et il finit en bénissant les jeunes gens agenouillés tous deux devant lui.

Ils étaient fiancés devant Dieu et devant les hommes...

— « Allons, dit la vieille God, prenez maintenant du café, du pain, du beurre ! »

— « Mais nous venons de manger !... » s'écria Erwoan.

— « Pauvre enfant ! » pensa Yan, « il a oublié cette coutume bretonne, la place commune prise au foyer et la fraction du pain ! »

Hélas ! il en avait oublié bien d'autres, et, tandis que l'on coupait de larges morceaux de pain dans l'énorme miche et que l'on savourait le café, sans chicorée ce soir-là, il voulut parler, mais ne le put ; les mots s'accrochaient à sa gorge.

Annick, une branche de genêt fleuri au corsage, allait, charmante servante, offrir du beurre aux uns et aux autres.

Enfin Erwoan se disposa à causer. Il était blême et lui, ordinairement si hardi et frondeur, tremblait, les yeux

Digitized by Google

baissés sur le café dont il semblait s'inspirer pour exposer ses tristes desseins

— « Il est une chose que nous n'avons pas encore réglée », balbutia-t-il, « la question du costume!.. »

Toutes les oreilles se tendirent au mot et l'on se pencha pour mieux entendre.

— « La question du costume? » interrogea Jacques en regardant sa petite sœur si gentille en paysanne. « Je ne comprends pas!.... »

Elle comprenait bien, elle, la pauvre Annick, et cette guerre déjà entreprise par Erwoan lui revenait clairement à la pensée. Pouvait-il donc haïr à ce point la petite poésie en dentelle de sa coiffe et la vertu de souvenir enclose dans son grand châle majestueux dont les pointes se croissent de même depuis des mille ans que nos grand'mères les portent!

— « Eh oui, » reprit l'ancien sous-officier, « Annick ne peut garder le costume!. »

Ces mots bouleversèrent toute la maison : les lits-clos grincèrent, le vaissellier gémit et ses assiettes s'entrechoquèrent, semblait-il ; le « casset-loaïo (1) », suspendu aux poutres, se mit à tourner, et il sembla même à la vieille God voir l'ombre furtive des ancêtres passer fiévreusement dans les cadres de la petite fenêtre grillée, devant laquelle passa en criant un épervier tenant dans ses serres une alouette.....

— « Elle ne peut garder son costume », s'exclama Jacques, « et pourquoi, Monsieur? »

Erwoan furieux s'était levé. Le curé commanda le silence et pria le fiancé d'Annick d'exposer ses raisons.

Il le fit presque cyniquement en jetant vers Jacques,

(1) Porte-cuillières.

Digitized by Google

qui le regardait en face, des regards méchants. Sa femme ne pouvait en effet garder son costume breton, elle se ferait trop remarquer parmi les autres femmes de fonctionnaires ; il ne voulait pas avoir à en rougir...

Jacques ne le laissa pas terminer et, avant que le curé eût eu le temps de s'interposer une seconde fois : « Vous êtes donc jaloux, lui dit-il, puisque vous avez peur, Monsieur, que l'on remarque votre femme ? — Ou vous aimez donc bien peu ma sœur que votre affection dépende de quelques plumes de chapeaux ou d'un de vos méchants collets de damoiseaux ? »

Il était tombé juste : Erwoan était jaloux et de plus orgueilleux. Le ressort de cette âme était brisé ; elle n'était plus qu'ambitieuse et basse.

Annick était atterrée et son oncle, le vieux Yan, calme en apparence, n'en était pas moins irrité.

Un silence assez long suivit cette longue apostrophe.

Erwoan savait parfaitement qu'il n'alléguait que de mauvaises raisons, mais il en existait une vraie qu'il ne pouvait donner : c'est qu'étant au régiment, lui, le beau sous-officier, s'était vanté bien haut de ne jamais épouser une paysanne en coiffe, et que son esprit fort, qui se croyait libéré des notions usées de traditions et de patrie, avait la faiblesse de se croire tenu par des paroles de fanfaron et des serments de corps-de-garde.

Yan rompit le premier le silence : après s'être levé et arc-bouté contre le buffet, il s'adressa à l'apostat : « Comment, malheureux, osez-vous bafouer ce costume breton que tous vos parents ont porté ? — Comment pouvez-vous songer enlever à Annick un costume que sa famille n'a jamais délaissé ?... Serait-elle donc bien déplacée, cette gentille coiffe, parmi les chapeaux à fla-fla de la grande ville ? Se permettrait-on de rire

Digitized by Google

de ce châle brodé, de ce tablier ? — Non, n'est-ce pas, il n'y aurait que les sots à le faire ou bien n'aurez-vous pas de poings au bout des bras au service des plaisantins? Alors, pourquoi combattre le costume, pourquoi chercher à le faire renier avec tout un passé ? Annick, ma chère enfant, viens ici ! — et le vieil oncle conduisit sa petite pupille près la fenêtre. — « Vois-tu tes ancêtres, continua-t-il; eh bien, dis-moi, en est-il un qui ne soit autrement qu'en Breton ? »

Annick ne pouvait répondre tant elle sanglotait. — « Ne quitte jamais ce costume, ma chère petite, c'est la livrée du bonheur ; malheur à ceux qui s'en séparent. Je vois trois raisons qui doivent t'empêcher de le quitter : d'abord l'amour du terroir, l'amour de ta douce Bretagne ; ensuite, l'amour de ta vieille mère. Je t'assure, tu pourrais lui porter un rude coup en reniant ce costume qu'elle aura jusqu'au tombeau. Ton amour-propre enfin, je te veux belle, tu le sais, chacun t'admire ici en Bretonne, mais quand tu seras « en dame », tu seras insignifiante et tu passeras inaperçue!.. excepté ici où l'on te montrera au doigt ! »

Comme exténué de cette argumentation, le vieillard s'affaissa sur son banc et des pleurs lents vinrent perler sur les paupières de ce rude marin.

La pauvre vieille God était consternée, et c'est à peine si de temps à autre elle avait la force de relever la tête, à l'appel du bon curé qui lui proposait du tabac.

Tous se taisaient et personne ne semblait vouloir répondre à cette vigoureuse défense des traditions.

La femme de Yan, la vieille commère, éleva enfin la voix et dit :

— « J'en conviens, quitter le costume est fort ennuyeux !...

Digitized by Google

— Dites sacrilège, indigne ! reprit Jacques.

— Mais songez aussi, continua-t-elle, quelle position inespérée s'offre à Annick, elle sera riche, très riche ! » Et à ces mots un rire épais et sensuel courut sur ses lèvres de mégère.

Ce fut encore Jacques qui l'interrompit : « Qu'importe la fortune, dit-il, est-ce cela qui fait le bonheur ? La joie se vend-elle au marché ? Pour moi, je préférerais manger mon pain sec tous les jours que d'acheter quoi que ce soit à ce prix de lâcheté ! »

Yan lui serra la main : « Bien parlé, mon fieu, tu es un vrai Breton, toi », lui murmura-t-il à l'oreille.

Le curé ne savait que dire. Il était indigné mais voilait ses sentiments afin de ne pas influencer sur les opinions. Ce faux orgueil, il l'aurait peut-être excusé d'un étranger, mais d'un Breton, d'un enfant du pays...

La pauvre God n'approuvait certes pas cette idée et sa tête ratatinée se secouait de temps en temps assez significative.

Seule donc la vieille mégère était pour Erwoan. Souvent, très souvent elle s'était emportée contre des Bretonnes qui quittaient le costume, mais aujourd'hui, que l'intérêt s'y mêlait, elle prêchait l'apostasie avec une éloquence inhabituelle.

(*A suivre*). JACQUES DE LA FERLANDIÈRE.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imp. LAFOLYE frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

UN SEIGNEUR BRETON A LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

RIWALLON — RUALDUS ADOBED — RUALDUS DOLENSIS

La Broderie de Bayeux (1), appelée plus souvent et à tort la tapisserie de la reine Mathilde, puisqu'elle fut confectionnée, non pas au onzième siècle par la femme de Guillaume le Conquérant, mais bien au douzième par l'impératrice Mathilde ou simplement, sous sa direction et son patronage, représente dans une de ses parties, un fait qui intéresse l'histoire de la Haute Bretagne.

Nous sommes en 1064. Guillaume et Harold ont franchi Le Couesnon. Le prince Saxon et le duc normand qui, deux ans plus tard, doivent se mesurer à

(1) La Broderie de Bayeux a été l'objet, en France et en Angleterre, de très nombreuses études Elle constitue, en effet, un document des plus intéressants pour l'histoire de ces deux pays. M. Smart Le Thieullier en a fait une description très minutieuse avec des commentaires généralement exacts. Son étude a été traduite par M. Léchaudé d'Anisy. Mais la meilleure dissertation sur ce sujet a été écrite par l'abbé de La Rue : « *Recherches sur la Tapisserie de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands* ». (*Nouveaux essais*, Caen, 1832, tome I, p. 182-292). Cet auteur affirme, avec beaucoup de raison, que la tapisserie n'offre aucun caractère intrinsèque ni extrinsèque appartenant exclusivement au XIe siècle et qu'il ne lui manque, au contraire, aucun de ceux qui caractérisent le XIIe siècle. Cette opinion est d'ailleurs, partagée par des savants anglais, d'une grande autorité : Hume, Lyttleton et Strutt.

Digitized by Google

Hastings, chevauchent de compagnie et sont liés d'une étroite amitié. Harold, dans les gués de la baie du Mont Saint-Michel, dont la silhouette est grossièrement figurée, a retiré, de sa main, plusieurs soldats, s'enlisant au milieu des tangues ou sables mouvants : *Trahebat eos de arena*. Ils arrivent à Dol : *Et venerunt ad Dol*.

Rivallon, sire de Combourg, dit aussi Rivallon de Dol, ou Rouault de Dol (Rualdus Dolensis), frère de l'archevêque Junguené, y est assiégé par Conan II, duc de Bretagne, contre l'autorité duquel il a soulevé un certain nombre de seigneurs du comté de Rennes. Il est enfermé dans la Tour de Dol et assiégé par le duc. Le château de Dol, *turris*, est représenté par une tour ou, plus exactement, par une construction triangulaire dont la partie supérieure est crénelée d'un seul côté. Deux portes romanes s'ouvrent à sa base ; un portail du même style, flanqué de chaque côté, d'une tourelle et formant châtelet, donne un accès direct et unique à la forteresse. Celle-ci est construite sur un tertre arrondi, en forme de motte, ayant, au versant, un escalier d'une vingtaine de marches.

L'armée normande arrive, Guillaume et Harold en tête, les lances pointées en avant. Du sommet de la tour, descend au moyen d'une corde un homme casqué, mais désarmé. C'est, à n'en pas douter, un messager de Rivallon, allant annoncer à Guillaume la fuite de Conan. On voit en effet, immédiatement après cette scène, Conan se dirigeant avec précipitation vers Rennes : *Conan fugam vertit Rednes*.

L'armée normande entre à Dol. Rivallon, grâce à Guillaume, est débarrassé de Conan, mais il fait aussitôt observer à son libérateur que ce serait exactement la même chose pour lui d'être pillé par les Normands ou

Digitized by Google

saccagé par les Bretons, attardés dans ses domaines ; et le duc de Normandie prend aussitôt la direction de Dinan.

On sait comment se termina la guerre de Guillaume contre Conan de Bretagne, celui-là même qui, très habilement, devait susciter au futur Conquérant les plus grandes difficultés, à la veille de l'expédition contre Harold. Il est à remarquer qu'Ordéric Vital parle à peine, de cette guerre de 1064. Seule, la Broderie de Bayeux nous a conservé le souvenir du siège de Dinan, passé sous silence par les chroniqueurs de l'époque. La laine a surpassé le burin de l'histoire.

Quelques années s'écoulent. La Normandie s'est enrichie d'un royaume. Les Bretons se sont vaillamment battus à Hastings et le Conquérant récompense maintenant avec générosité ceux qui l'ont suivi dans sa périlleuse aventure. Nous retrouvons Rivallon possesseur de biens importants dans la Grande Ile.

Le sire de Dol ou de Combourg figure, en effet, au Domesday sous le nom de Rualdus Adobed. Sa part de conquête est enregistrée sous cette appellation dans la partie du *Liber Censualis* relative au Devonshire. Il tenait en baronnie Lamberton-Bridge et vingt-sept autres manoirs qui en dépendaient dans le comté de Devon. *L'Exon Domesday*, dont l'original est déposé au chapitre de la cathédrale d'Exeter et qui renferme les comtés de Cornwall, de Devon, de Dorset, de Sommeset et de Wilts, nous fait connaître le nom des terres et leurs revenus. Le tableau ci-joint en est extrait (1).

(1) Je dois cette communication à l'extrême obligeance du Chanoine Bibliothécaire de la Cathédrale d'Exeter, le Très-Révérend W. J. Edmonds. Je lui adresse, ici, mes plus sincères remerciements.

Digitized by Google

Exon Domesday	Hodie	Value	
Lanbretona.	Lamarton.	£. 12.	
Brige.	Bridge.	sh. 50.	
Wenforda.	Wanford.	15.	
Panerton.	Panson.	20.	
Tamarlade.	Tamarland.	10.	
Pach.	Peek.	5.	
Chiemparbera.	Kimber.	10.	
Radecliva.	Radecliffe.	5.	
Potaford.	Portford.	20.	
Wera.	Wear. (Gifford).	40.	
Hochevilla.	Huxwell.	5.	
Holnham.	Holham.	10.	
Mirlanda.	Marland.	30.	
Tucabeara.	Twigberre.	15.	
Winescota.	Winscot.	15.	
Lovecota.	Lovacot.	4.	d. 2.
Tucabeara.	Twigberre.	4.	
Hancheforda.	Henkford.	3.	d. 4.
Loba.	Lob.	20.	
Polham with Prawmby.		£. 3.	
Crochevella.		15.	
Sigeford.		5.	
Pochehella.	Ponghell.	5.	
Dochorda.	Dockworthy.	sh. 5.	
Aveton.		£. 3.	
Alfelmerton.	Yealmston.	sh. 15.	
Hainemardon.	Hemmerdon.	10.	
Wicherche.	Whitechurch.	70.	
Machesville.		3.	

Digitized by Google

Les cinq dernières possessions ne sont pas mentionnées dans l'*Exon Domesday*, mais figurent dans l'Exchequer Domesday. Ruald avait aussi, à Exeter, une maison qui payait au roi le droit coutumier, qu'il occupait in *Exonia*, *in terra occupata*. (*Exon. Dom. Add.*, p. 494).

Voici comment l'*Exon Domesday* détaille « The land of Ruald Adobat (or Adobed, dans l'Exchequer Domesday) dans le Devonshire, *in Devensira* (1) :

« Rualdus has a manor called Lanbretona (hodie Lamarton) which Ordulph held T. R. E. and it paid geld for a hide and a half. This 17 ploughs can till. Thereof R(uald) has $\frac{1}{2}$ hide ande 5 ploughs in demesne and the villeins one hide and twelve ploughs. There R(uald) has 34 villeins, 16 serfs, 5 swincherds, 4 beasts, 20 twine, 75 sheep, 3 mills paying, 9 shellings a year, wood (land) seven furlongs long by 3 broard, 40 acres of meadow, pasture 1 $\frac{1}{3}$ leagues long by 1 broad, worth 12 pounds; when Ruald received it, was worth 9 pounds. Fol. 411.

Sigeforda, hodie Sidford. — Rualdus habet 1 man-

(1) Traduction. Ruault possède un manoir appelé Lanbretona (aujourd hui Lamarton), qu'Ordulph possédait du temps du roi Edouard ; il paie le geld pour une hide et demie. Dix-sept charruées y sont jointes. En ce nombre Ruault possède, en domaine, $\frac{1}{2}$ hide et 5 charruées ; les vilains 1 hide et 12 charruées. Là, Ruault possède 34 vilains, 16 serfs, 5 porchers, 4 bêtes, 10 paires de bœufs, 75 moutons, 3 moulins loués 9 shellings par an ; une terre boisée, ayant 7 furlongs de long et trois de large ($1407^{ms} \times 603^{m} = 848.421^{m2}$ où près de 85 hectares) 40 acres de pré ; (l'acre valant à peu près 40 ares 45, le pré avait pour superficie un peu plus de 16 hectares) une pâture d'une lieue, un tiers de long sur une lieue de large. (A cette époque la lieue valait le mille ; la pâture décrite avait donc une surface de 340 hectares), valant 12 livres ; quand Ruault la reçut elle ne valait que 9 livres ». *Note :* Les mesures anglaises étant essentiellement variables à cette époque et changeant même de valeur suivant les comtés et même les centenies, l'évaluation précédente n'est qu'approximative.

Digitized by Google

sionem quæ vocabur Sigeforda, quam tenuit Bristritius ea die qua rex Eduardus fuit vivus et mortuus et reddidit geldum pro 1 virga. Hanc potest arare [una] carruca et dimidio. Modo tenet hanc Salomon de Rualdus. In ea habet Salomon IIII boves et Voves et x capras et I vaccam et VI agros nemoris et VII agros pascuae et valet per annum V solidos et quando Rualdus accepit valebat III Solidos. Fol 114. b. Voir aussi Devonshire, folios 114 b. 115. Ed Nichols (1).

Mais pourquoi le nom de Rualdus est-il suivi du mot Adobed? C'est le seul exemple de Domesday-Book.

On trouve cette expression dans de nombreux romans de chevalerie. *Le Roman de Garin* dit :

> Ricart s'en vet à Laon, la cité,
> En sa compagne trois cens *des adobez* (II. 64. 3).

Et *le Roman de Girard de Vienne :*

> Mes d'une chose me dites vérité,
> Se oncques fûtes chevalier *adobé*.

(1) Traduction « Sigeforda, aujourd'hui Sidfort : Ruault y possède une maison appelée Sigeford, que tenait Bristritius le jour où le roi vivait et mourait ; il payait le geld pour une vergée (mesure extrêmement variable dans le D. B. ; en général il y avait 4 vergées à l'acre). Il faut une charrue et demie pour labourer cette terre maintenant c'est *Salomon de Ruault* qui le tient. En elle, le dit Salomon a 4 bœufs, 5 brebis et 10 chèvres 1 vache, 5 acres de forêt, 8 de pâtures valant par an 3 sols, et quand Ruault le reçut elle ne valait que 3 sols ». Cet extrait et le précédent démontrent l'importance des biens reçus par Rivallon puisqu'il y a, au Domesday, près de 30 articles de ce genre, le concernant et que Sigeford est une des plus petites possessions de cette énumération. Il semble ainsi que le seigneur breton ait fait souche en Angleterre puisque, au moment de la transcription des enquêtes des hauts commissionnaires, vers 1086 la terre de Sigeford était aux mains de Salomon. Enfin l'augmentation du revenu des terres prouve que Ruald ou sa descendance exploitaient les biens concédés par Guillaume avec soin et intelligence.

Digitized by Google

A une époque plus rapprochée de la conquête, celle où Wace écrivait son Roman de Brut, le trouvère disait :

Cil que del mur pièces jetoient,
A grand dolor se desfendoient :
De novel erent *adobé*
Et de l'asalt erent hasté.
(Vers 6414-6418). Edition de Lincy.

Marie de France dans *Yvenec* s'exprime ainsi :

Quand il fut venu en aé
A chevalier l'unt *adoubé*.

Adober ou adouber signifie donc armer chevalier ; la cérémonie d'investiture porte même quelquefois le nom d'adoubement. Dans certaines chartes latines, on lit assez souvent *miles adobatus*.

L'expression s'est conservée dans la langue anglaise : *to dub*. Palsgrave, (Esclarcissement de la Langue Francoyse London : 1530), écrit to *adubbe*. L'aphérèse de l'*A* est conforme à cette particularité de l'anglo-normand qui consiste dans la tendance à l'abréviation. C'est le retranchement initial. C'est ainsi que les verbes abaier, abeter, acater ont donné *to bay*, *to bait*, *to cater*. Il en est de même pour un grand nombre de substantifs et le vieil anglais, comparé à l'anglais moderne, nous offre souvent l'exemple d'aphérèses semblables. Ainsi, dans Halliwel on trouve *grement* pour agreement, *to noynte* pour to anoint, etc.

Faut-il enfin chercher dans l'*adouber* du vieux français et dans le *to dub* anglais, l'allemand *dubban* frapper, à cause du coup donné au chevalier, quand on l'armait ? Non n'osons pas le prétendre. Nous y verrions plutôt le mot *ados*, qui signifie protection, *arme* et qui

Digitized by Google

est assez souvent employé dans les petites épopées du Moyen-Age et les Romans de la Chevalerie.

Au mort tous les *ados* osta,
Roman de la Violette, vers 1471.

François ont esté à repos
Et ont de secors bon ados.
Partanopus de Blois, vers 2432.

Benoist de Saint-More, dans *la Chronique des Ducs de Normandie* dit :

Racet ni aureit ni *ados*
Chron. vers 26963.

Dans Tristan, *Ados* prend la forme d'*adoul* qui est bien voisine d'adouber.

Un osa prendre ses *adoul*
Tristan, vers 111.

Rualdus aurait été, croyons-nous, armé chevalier par Guillaume qui n'était pas prodigue de cet honneur, après la prise de Dol, en dédommagement du mal fait aux domaines de Ruald par les troupes normandes lancées à la poursuite d'un ennemi commun. On objectera, peut-être, que l'armement du seigneur breton ne figure pas sur la Broderie de Bayeux, tandis que celui de Harold y est minutieusement figuré. La réponse est facile. Il ne faut pas oublier que la Broderie avait surtout pour but de commémorer la conquête *et les faits antérieurs s'y rattachant directement.* Rualdus n'y figure que dans un épisode secondaire ou plutôt préparatoire : son armement n'avait pour personne, excepté pour lui, l'importance de l'investiture du prince saxon.

ETIENNE DUPONT

Digitized by Google

NOS POÈTES

LECONTE DE LISLE [1]

SOUVENIRS DE JEUNESSE

La partie la plus riche de l'île de la Réunion est tournée vers l'Inde, avec Saint-Denis pour capitale.

L'autre région, stérile sur ses bords, regarde l'Afrique qui déchaîne ses moussons sur Saint-Paul, ville natale de Leconte de Lisle exposée aux vents brûlants de l'équateur, ville bâtie au milieu d'une rade foraine, ceinte d'une ligne de montagnes couronnées de pitons chauves.

La vie se traîne accablante dans ces pays calcinés...

Sous la varangue basse aux stores de Manille
A l'ombre des manguiers où grimpe la vanille...

Elle s'écoule oiseuse et passive, à voir onduler les plaines de maïs ou voltiger les colibris roses, à entendre bourdonner les abeilles d'or dans les champs de canne à sucre,

Dont la peau d'ambre mûr s'ouvre au jus attiédi.

La griserie monte de ces cassolettes, comme d'un encensoir parfumé qui mêle :

A l'arôme des bois l'odeur des sucreries.

(1) Issu d'une famille bretonne quoique né à l'île Bourbon.

Digitized by Google

Haschich énivrant qui vous pénètre, s'infiltre en votre sang, se loge dans les lobes du cerveau. La pensée flotte indécise, comme la brise embaumée, avant de se perdre dans les profondeurs de l'horizon. Elle sinue le long des flancs abrupts des coteaux arides et se glisse dans les plis cachés des vallons, où la végétation des tropiques étale toute sa munificence. Elle escalade les cimes neigeuses des Mornes et se suspend aux arêtes vives des montagnes, ou bien elle descend par bonds les pentes, en rampant sur la terre asséchée des rives où beuglent les bœufs de Tamatave.

A part cela, rien qui prenne un essor. Pas de sensation. Le rêve paresseusement s'étire d'un lourd sommeil des sens et se prolonge sans trêve jusqu'à l'éclatante lumière de midi...

Midi. Roi des Etés, épandu dans la plaine,
Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu.
Tout se tait. L'air flamboie et brûle sans haleine;
La Terre est assoupie en sa robe de feu.

Rêve qui s'endort parmi les caféiers odorants et s'évanouit le soir en une berçante mélodie, comme le vent qui des hauteurs se lève le matin et...

... le long des ravins emplis d'ombres,
Agite doucement les tamariniers sombres.

Tels sont les climats torrides sous lesquels Charles-Marie Leconte de Lisle vit le jour : le 23 octobre 1818, au milieu des sauvages grandeurs de l'Océan Indien.

Son nom ne lui vient point de ce qu'il est né dans une île, car sa famille paternelle, d'origine normande, descend directement de Michel Le Conte, sieur de Lisle et de Préval, mort à Pontorson le 15 octobre 1730,

Digitized by Google

dont notre grand poète possédait l'extrait de sépulture.

Cette famille résida plus tard à Avranches, puis à Dinan. La branche aînée porta le nom de Le Conte de Lisle et la branche cadette celui de Le Conte de Préval ; celle-ci depuis 1792 ne prend plus que le nom patronymique de Le Conte, que le poète simplifia en Leconte, d'un seul mot.

Son grand-père, un Malouin, a laissé des poésies restées populaires en Bretagne, avant la Restauration, pendant laquelle son père se rendit à Bourbon, où il se maria à Mlle Suzanne-Elysée de Riscourt de Lanux, dont la famille, originaire du Languedoc, habite la colonie depuis 1740. Par sa mère, Leconte de Lisle se trouvait petit-neveu, affirme-t-on, du capitaine Evariste de Parny, le célèbre chevalier de Parny, le gai poète du XVIIIe siècle.

Charles Leconte de Lisle conserva donc le nom que sa famille a toujours porté en Normandie, en Bretagne, à Bourbon où son enfance, bercée au son des *calaous*, s'est écoulée jusqu'à trois ans. Il fit, vers cet âge, un premier voyage en France avec sa famille, qui se fixa à Nantes et demeura dans la rue Gresset. Combien de fois Leconte de Lisle me parla-t-il des promenades publiques de cette ville, où tout enfant il jouait !

Son âme contemplative se forma de bonne heure aux riants sites de la Loire et s'épanouit plus tard aux grands aspects de l'île Bourbon, quand il y revint avec les siens, vers l'âge de dix ans, au milieu des riches floraisons de la partie orientale de l'île, sous les bois, dans les montagnes, au bord de la mer.

Leconte de Lisle partageait son temps entre les plaisirs de la chasse et les leçons de latin que lui donnait son père, son unique professeur, un homme instruit qui

Digitized by Google

n'exerçait plus la médecine mais qui la pratiquait par dévouement, pour soigner les noirs de la colonie.

Pour élever sa nombreuse famille, le docteur Leconte de Lisle récoltait du sucre ; il avait des plantations de cannes qu'on coupait lorsque celles-ci étaient mûres, comme chacun sait, et broyait ensuite dans les cylindres pour en exprimer le jus, qui, cristallisé au four sans forme de petits cubes, s'expédie sur tous les points du globe.

Le planteur eut voulu voir son fils Charles partager ses goûts de culture, pour le remplacer au besoin ou lui succéder un jour. Mais le futur poète, rudement élevé par son père, songea peut-être à s'affranchir de sa tutelle, ses études classiques terminées, et à entreprendre de lointaines expéditions pour gagner son indépendance.

Le père y consentit, nourrissant probablement le secret espoir que son fils se créerait des relations utiles à son commerce, Le jeune Charles partit pour Madagascar ; il voyagea dans l'Inde, à Pondichéry, à Ceylan, et rapporta de ces longues pérégrinations, à travers le monde, de curieux souvenirs qu'il nous a racontés, d'ineffaçables impressions qu'il a mises dans ses livres.

De retour à Bourbon, son imagination devenue plus exaltée à la vue des beautés de l'Extrême-Orient, qu'il avait traversé, plus ardente à la pensée d'entrevoir d'autres Paradis Perdus, l'entraîna hors de son île.

Y peser des balles de coton ? Fi donc !

Y juger la *bonne quatrième ?* Peuh !

Sourd à toute idée de négoce, rétif à tout esprit de commerce, Charles Leconte de Lisle s'embarqua donc un jour *pour France*, comme on dit aux Colonies, sous prétexte d'y venir faire son droit, d'y entrer dans la

Digitized by Google

magistrature... que sais-je ! Mille beaux projets germaient certainement dans son cerveau, brûlant du désir de fuir cette fournaise de nos possessions tropicales, afin de conquérir sa liberté d'abord et de vivre ensuite selon ses préférences d'une culture plus intellectuelle.

Sur le navire qui l'amenait en France, il fit escale à Cap-Town, goûta à ce délicieux vin de Constance si apprécié des connaisseurs qui vont au Cap de Bonne-Espérance, visita les contrées fertiles de ces pays, où les moutons promènent leur queue gonflée de graisse dans une brouette attachée à leur arrière-train.

Il parcourut ces rivages pestilentiels qui, à plus de dix lieues à la ronde, en mer, répandent des odeurs nauséabondes de suif pourri, et, où, des bandes de chiens errants viennent, comme des chacals à jamais repus, s'y disputer entre eux des lambeaux de chairs mortes.

Leurs aboiements ont suggéré plus tard à l'auteur des *Poèmes Barbares* l'idée d'écrire les *Chiens hurleurs*.

Ces débuts de la vie de Leconte de Lisle sont peu connus, car il en parlait rarement, a-t-on dit, et personne parmi celles qui le fréquentaient à cette époque, ne nous les a racontés.

Poursuivant sa route, le navire qui l'emmenait franchit l'Equateur et toucha Sainte-Hélène. Leconte de Lisle en profita pour descendre à terre ; puis il passa en vue de l'Ascension, reconnut le majestueux pic de Ténériffe, et, poussé par les vents contraires jusqu'au banc de Terre-Neuve, mit 117 jours avant d'arriver au port.

Il avait cette fois vingt ans quand il débarqua en France.

Parti pour Rennes, il devint étudiant et fit beaucoup

Digitized by Google

de vers mais pas de droit. Il sillonna à pied la Bretagne avec le peintre Th. Rousseau, faillit être enlizé dans les sables mouvants du Mont Saint-Michel et se vit rappeler à Bourbon, vers 1843, après deux années d'absence.

L'Europe n'était point alors reliee avec l'Afrique ou l'Amérique par des lignes de transatlantiques faisant des services réguliers. Pour se rendre d'un port à un autre, sur un point quelconque du globe, il fallait trouver passage sur un navire en partance. Des mois entiers s'écoulaient souvent, avant de pouvoir rencontrer une occasion favorable. Mais Nantes était une des villes le plus en rapport avec l'île de la Réunion ; des voiliers s'y rendaient ou en revenaient fréquemment ; à l'aller : avec d'entiers chargements de mules du Poitou ; au retour : avec de pleines cargaisons de riz, de sucre ou de café.

Mon père, qui commandait un grand trois-mâts appelé la *Thélaïre*, se trouvait sur rade à l'embouchure de la Loire, attendant des vents propices pour sortir du fleuve, quand il reçut une lettre de ses armateurs lui annonçant qu'ils avaient accordé le passage sur son navire à un jeune étudiant, d'une très bonne famille de Bourbon. L'auteur de mes jours, qui connaissait depuis longtemps les principales familles de l'île, se porta immédiatement à la rencontre de son passager.

Il vit arriver la diligence et en descendre un jeune homme timide, fluet et mince, très modestement vêtu, qu'il emmena à son bord. Puis, la *Thélaïre* appareilla, toutes voiles dehors, emportant le futur auteur des *Poèmes Barbares*, *Antiques* et *Tragiques*.

Ah ! les vers de la vingtième année pleins d'amour et de jeunesse, ces vers déclamés sous le ciel étoilé des

Digitized by Google

Tropiques, dans le morne grondement des lames qui ébranlaient la coque du bâtiment !... Tant d'œuvres écloses sous la voûte azurée, pendant que le navire glissait sur l'onde immobile, œuvres emportées par le vent du soir ou l'ouragan des nuits et qui n'ont pas vu la lumière sous nos froids climats ! Souffles de vie et d'indépendance qui gonflaient la poitrine du poète, auréole de gloire qui illuminait sa tête, rayonnante d'espoirs, dans le silence mystérieux des ténèbres, pendant que les voiles du vaisseau s'enflaient à la brise !

Que de projets d'avenir lentement caressés par le poète, entre cette voûte céleste pavée d'or et l'infini profond de la mer ! Que d'heures envolées sur la dunette, dans le fracas des vagues et l'embrun de l'Océan, ou passées en causeries intimes avec le capitaine, dans le brouillard des pipes ! Que de curieuses confidences échangées mutuellement par ces deux hommes dont le plus vieux — mon père — qui ne comptait alors que trente ans, avait déjà effectué plusieurs fois le tour du monde et essuyé maints naufrages !...

Que de curieuses confidences, dis-je, sur leurs regrets, sur leurs ambitions, interrompus sous les nuées noires des ouragans déchaînés sur l'Océan On n'a qu'à relire les *Poèmes Tragiques* de Leconte de Lisle pour se pénétrer des sublimes spectacles de la mer, au milieu du rugissement des flots, signes précurseurs de terribles orages souvent paraphés du coup d'aile hardi d'un *Albatros* tournoyant dans les airs, malmené par la tourmente.

Je demandais, un jour, à l'un de ces deux camarades, après avoir grandi à côté de l'autre :

— Cher maître, pendant ces traversées de deux mois, à quoi occupiez-vous vos journées ?

Digitized by Google

— A fumer une pipe, pour laquelle votre père avait confectionné un culot, afin que les étincelles échappées ne missent par le feu aux balles de foin, entassées sur le pont, à l'usage des mules... ou à jouer aux cartes quand le capitaine était de bonne humeur, sinon à songer au néant des choses de ce monde quand la houle était dure, à courir après la rime rebelle quand nous n'étions pas trop aspergés d'eau, à appâter d'un morceau de lard un énorme hameçon pour capturer les requins (le *Sacra Fames* des *Poèmes Tragiques*) quand il y avait calme plat, ou, encore à haler sur les drisses et à me mêler aux manœuvres du bord.

Et ce petit tableau, sans signature, représentant une Bretonne, que vous aviez offert à mon père... Est-ce vous qui l'aviez peint?

Cette croûte sans valeur, fit-il en ajustant son monocle sur son œil railleur? Souvenir d'un ami... Je n'ai jamais tenu un pinceau de ma vie que pour peindre, avec les matelots de la *Thélaïre* qui nous portait, la lisse et les sabords du navire, en rade de l'île Maurice.

En effet, huit jours après la toilette complète du bâtiment, ils levaient l'ancre pour se diriger vers l'île de la Réunion.

Capitaine et passager descendaient au quartier de la Possession, situé entre les villes de Saint-Denis et de Saint-Paul. Tous deux traversaient la pointe des Galets, passaient à gué quelques rivières ombragées et s'engageaient au milieu d'une route de Bois-Noirs, de grands rosiers du Bengale tapissant ou encadrant d'élégantes villas, fermées aux cuisants rayons du soleil. Oh ! ces brusques retours parmi les sentiers embaumés de vétiver ! Quelle pompe éclatante de végé-

Digitized by Google

tation magnifique ! Quels effluves balsamiques sortant des bois, se répandant de toutes parts !

La mémoire du poète en avait gardé d'ineffaçables impressions, comme du reste de mille autres choses, par exemple l'accueil empressé des créoles à recevoir toute famille insulaire fraîchement débarquée. Il me parlait du nombre considérable de parents et d'amis venus à leur rencontre, quand ils arrivèrent de France à Bourbon : les hommes à cheval, les dames en *manchy*, des jeunes filles en palanquin ; il me décrivait tout le cortège, suivi d'une foule de négresses, qui s'accompagnaient du *bobre* malgache, ou de superbes noirs faisant tamtam sur leurs tambourins.

Impressions restées aussi éblouissantes aux yeux du barde créole qu'inaltérables dans le cœur du colon. Lui parlait-on de cette longue chaussée, bordée de tamariniers et de bananiers, qui menait à la propriété du *Bernica*, celle de son père, qu'il a chantée dans ses *Poèmes Barbares* ?...

Son âme vibrait comme une lyre au crissement aigu du zéphyr dans le fin feuillage des bambous et aux trilles légers des oiseaux sur les palmiers géants. Il me citait, comme si je les eusse connues, les habitations rencontrées de-ci et de-là, au hasard du chemin, avec leurs varangues closes de nattes bariolées, sur lesquelles la pourpre du soleil couchant jette ses feux étincelants ; il me racontait les repas de bienvenue, homériques et succulents, faits après l'ascension des montagnes, composés des fruits les plus savoureux de la colonie et des mets les plus étranges de la région : plats de riz safrané, cabris marrons rôtis tout entiers, tortues cuites et servies dans leur carapace, suivant les vieilles coutumes conservées par les indigènes.

Digitized by Google

Et ces conversations étaient pleines d'agrément, car Leconte de Lisle était un causeur plein d'abandon et de cordialité avec ses amis. Il fallait l'entendre énumérer ses voyages et les sites de telles contrées ou les curiosités de telles autres, narrer par exemple le débarquement des bœufs de Madagascar, qu'on hissait de la cale des navires, amarrés par les cornes — leur large corps se balançant dans l'espace — et qu'on laissait plonger dans l'eau, d'où ils regagnaient la terre à la nage, sans qu'on s'occupât plus d'eux que pour les recueillir sur le rivage.

(*A suivre*). GEORGE BASTARD.

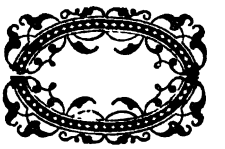

Digitized by Google

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE (1)

VI. — LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1876).

IV

L'Académie Française

(1863-1876).

Ayant perdu sa femme qui lui laissait deux filles et quatre fils, le comte de Carné éprouva un profond déchirement intérieur et se réfugia dans l'étude pour préparer une candidature à l'Académie française, où il comptait déjà beaucoup d'amis : je continue dans ma retraite agricole et littéraire, écrivait-il à M. de Chazelles, « à mener de toutes les existences la meilleure pour la santé de l'esprit et du corps, et Dieu a permis que je trouvasse sous ma main, au milieu de la catastrophe qui a bouleversé ma vie, ce bonheur que j'avais

(1) Voir la *Revue* de mars 1907.

Digitized by Google

si longtemps poursuivi au loin. Je travaille non pas beaucoup, mais régulièrement, et je vais être en mesure de fournir à la *Revue des Deux-Mondes* une série d'études dans lesquelles toutes les grandes questions seront abordées avec l'indépendance que les partis m'ont faite » (1).

Il s'agit de la suite de ces articles sur la bourgeoisie et la Révolution française depuis 1789 qui, réunis en volumes sous le titre : *Etudes sur l'histoire du gouvernement représentatif en France* de 1789 à 1848, avaient été couronnées par l'Académie française en 1855. C'est en somme une histoire philosophique de la Révolution française, de ses développements et de ses conséquences. dans laquelle l'auteur recherche de quelle inspiration elle est issue, si elle est conforme ou contraire au développement légitime de l'esprit humain, distingue ce que l'esprit de parti s'attache à confondre, explique par le jeu des passions et par la mauvaise conduite, les extrémités trop souvent justifiées par la prétendue fatalité des circonstances et replace autant que possible les effets sous la lumière de leurs causes, en restituant à chacun sa responsabilité tout entière. Montalembert fut enthousiasmé : « ... Je ne résiste pas à l'envie de vous dire, lui écrivait-il le 8 janvier 1850, combien je suis content de votre second article, je vous avoue que je n'avais pas trop goûté le premier où vous disiez beaucoup trop de bien selon moi des deux puissances qui ont enfanté tout le mal qui nous dévore, savoir la royauté et la bourgeoisie, mais dans le second vous rendez justice à qui de droit, avec une énergie et une franchise qui m'ont été au cœur. Tant que les honnêtes

(1) Lettre inédite.

Digitized by Google

gens de tous les partis, tant que les anciens amis de la liberté surtout, n'auront pas compris et proclamé la vérité sur 1789, nous ne ferons pas le moindre progrès vers le bien. C'est à vous, mon cher ami, aux hommes courageux et laborieux comme vous, qu'il appartient de prêcher la vérité et de la prêcher sans détour et sans réserve aux hommes qui l'ont si longtemps méconnue, persécutée et trahie » (1).

Et lorsque le volume eut paru, il revint à la charge. « J'ai été frappé, toute sympathie d'amitié à part, du mérite et de la supériorité de votre livre. Je trouve bien que, malgré votre juste sévérité pour les hommes de 1789 au point de vue religieux, vous n'avez pas encore assez châtié le cruel orgueil de ces matamores qui ont sacrifié la liberté à une égalité chimérique, foulé aux pieds leurs mandats, repoussé la main que leur tendait un roi honnête homme, et qui, pour refaire la société, ont démoli et profané l'histoire. Mais enfin vous en avez encore plus dit dans ce sens que tous les autres écrivains libéraux. Je ne dis rien de ceux qui ont fait plus de mal que de bien en attaquant systématiquement toute idée de réforme et de liberté; je suis pour les idées de 1789, mais j'avoue que les hommes de cette époque m'inspirent, à quelques exceptions près, une répulsion profonde; laissons là du reste un très léger dissentiment. Je le répète, l'aspect général de votre livre me paraît excellent, le style est bon. Mais c'est surtout l'*acte* qui me plaît dans ce livre. C'est encore plus une bonne et courageuse action qu'un bon livre et c'est par là qu'elle se distingue des productions contemporaines » (2).

(1) Lettre inédite.
(2) Lettre inédite.

Digitized by Google

Le livre était excellent, mais la situation politique était délicate à ce début du second Empire, et Buloz avait été obligé plusieurs fois de corriger lui-même sur les épreuves des expressions qui lui avaient fait craindre la chute de l'épée de Damoclès qu'on appelait alors l'avertissement. Il y eut quelques tiraillements à l'Académie au sujet du prix et le comte de Carné fut sur le point de retirer son livre du Concours. Il ne fut tranquillisé que lorsque Guizot lui écrivit le 8 juillet 1855 : « Votre question a été enfin définitivement décidée par l'Académie tout entière et le prix vous est maintenu malgré deux abstentions et deux *non*. La discussion a été peu de chose, on ne dit rien quand on ne veut pas tout dire. On a renvoyé à la commission pour la fixation de la somme. C'est l'usage. Je suppose qu'elle fera son rapport à ce sujet, la semaine prochaine, et que tout sera terminé. Si j'avais été d'avis que vous retirassiez votre ouvrage du concours, j'aurais répondu sur le champ à votre dernière lettre, mais ce n'était mon avis, parce que c'eut été une faiblesse et de votre part et de la part de l'Académie, parce que j'avais la confiance que le prix vous serait maintenu et parce que je ne crois pas que le moment d'une candidature académique soit venu pour vous. Si vous vous présentiez pour la place qu'a laissée vacante M. de Lacretelle, vous trouveriez presque tous vos amis, (moi le premier) engagé comme on s'engage pour M. de Falloux. Il ne vous convient pas, je pense, de lutter contre lui et de lutter sans la moindre chance de succès. »

Le rapport de Villemain sur les rapports littéraires de l'année 1855, fut très élogieux et très développé sur le livre du comte de Carné dont le grand mérite est de ne par croire la liberté légale impossible en France,

Digitized by Google

parce qu'elle a subi dès l'abord un immense échec. Le secrétaire perpétuel terminait ainsi : « A part sa préférence pour une forme de gouvernement plus équitable et plus libre sans être moins forte, le comte de Carné s'attache à montrer l'indispensable appui que la polique doit toujours emprunter à la morale, c'est-à-dire le fonds de croyance publique, de vertus domestiques, de droits inviolables, sur lesquels a besoin de s'appuyer l'action de l'Etat; puis, à cette théorie générale, à ce sentiment élevé de la civilisation moderne, il joint tout le scrupule inquiet, toute la probité du patriotisme. Ne séparant pas ce qu'il désire de ce qu'il juge praticable, croyant la liberté nécessaire, mais ne la voulant que graduelle et judicieuse, il estimait que, sur cette route difficile, il ne peut y avoir de stations et de repos, mais que jamais le principe ne doit être oublié ni le but désavoué » (1).

L'heure paraissait à Guizot prématurée pour que le comte de Carné songeât à poser une candidature académique en 1856. Le moment devint plus favorable deux ans plus tard après la mort d'Alfred de Musset. En 1858. Guizot lui écrivit que la place du poète serait certainement réservée pour Victor de Laprade, mais il ajoutait : « M. Briffaut a été bien malade, mourant, on m'écrit qu'il ressuscite. D'autres personnes ne paraissent pas croire à une longue résurrection ; s'il vient à nous manquer, il n'y aura pas à hésiter, ce sera le moment de pousser votre chance. Je la crois bonne et je m'y emploierai de mon mieux ; vous aurez, pour concurrent hors de nos rangs peut-être M. Liadière, et certainement M. de Marcellus. Pensez bien à ce dernier,

(1) *Recueil des discours* de l'Académie, période 1850 à 1859, I, 597.

Digitized by Google

et prenez vos précautions à son sujet, ce sera un concurrent sérieux. Villemain lui veut du bien. Soignez d'avance les voix qui penchent beaucoup plus vers vous que vers lui. M.de Rémusat, M.Cousin, M. de Montalembert, M. de Tocqueville, M. Mignet, M. Thiers. Occupez-vous aussi du journal des débats, Saint-Marc-Girardin et Sacy. Tout cela est subordonné à la santé de M. Briffaut et, même s'il lui arrivait malheur, l'élection n'aurait lieu que dans le cours de l'hiver prochain, mais il faut vous attacher à cette chance et la soigner d'avance, car je le répète elle sera bonne ». Briffaut mourut en effet pendant cette même année, mais ce fut Jules Sandeau qui lui succéda.

En 1859, survint la mort de M. de Tocqueville. Plusieurs amis engagèrent le comte de Carné à se présenter de nouveau : « Votre candidature lui écrivait Montalembert le 11 mai 1859, est plus naturelle et plus légitime que jamais depuis la perte de cet illustre confrère. Je ne pense pas que Marcellus veuille ou puisse se représenter, mais je ne puis vous cacher que je redoute pour vous la concurrence du père Lacordaire. Un ami qui m'est arrivé de Paris il y a quelques jours, et le seul homme que j'ai vu venant de là depuis trois mois, me dit qu'on en parlait beaucoup, surtout Cousin ; il est vrai que celui-ci y met une condition que le P. Lacordaire n'acceptera jamais, celle de la renonciation à son habit de religieux pour paraître devant l'Académie ! ! *risum teneatis*. D'un autre côté ce qui vaudrait au P. Lacordaire diverses voix qu'il n'aurait pas eues l'an dernier, c'est l'attitude à mon sens très fâcheuse qu'il a prise sur la guerre d'Italie dont il s'est fait le prôneur déclaré. J'ai évité de lui écrire dernièrement précisément à cause

Digitized by Google

de ce dissentiment funeste entre nous... » (1), et Buloz confirmait ces renseignements le 8 juin en informant le comte de Carné que l'élection académique était remise à sept mois et qu'il aurait le temps d'ici là de se préparer des influences, mais il le prévenait que Villemain inclinait pour M. de Marcellus, Cousin pour le P. Lacordaire, Rémusat pour Henri Martin et Guizot pour Cuvillier Fleury, enfin que M. de Loménie se hâtait de terminer un nouveau volume pour avoir le droit de se présenter. Aussi quelle mêlée de candidats cela va faire, si vous n'obtenez pas que M. Guizot soit ferme pour vous, et refuse d'admettre la candidature de M. Cuvillier Fleury, car c'est celle qui peut vous enlever le plus de voix » (2).

Il fallut encore baisser pavillon. Lacordaire fut élu, et le comte de Carné s'en consola en publiant un nouvel ouvrage intitulé : la *Monarchie française au XVIIIe siècle* ; Etudes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV (3). Il n'y ménageait guère le pouvoir absolu et encore moins la conduite privée des deux rois, au grand applaudissement de Montalembert, qui fut ravi de ce livre : « Sans doute il déplaira à quelques aveugles admirateurs du grand roi et de l'ancien régime, mais qu'y faire ? Je suis bien d'avis de ménager les légitimistes parce que, malgré quelques défections honteuses, ils sont restés encore plus debout que les orléanistes, et aussi parce que leurs journaux tels que le *Journal de Rennes*, l'*Union de l'Ouest*, l'*Union Franc-Comtoise* restent la plupart fidèles à la cause du gouvernement représentatif, mais il ne faut pas leur sacrifier la vérité historique,

(1) Lettre inédite.
(2) Lettre inédite.
(3) Paris, Didier, 1859, in-8°.

Digitized by Google

ni les grandes leçons qui en ressortent pour le présent. »

En 1860, il augmenta encore ses labeurs en prenant la direction de l'*Ami de la Religion* à la place de l'abbé Sisson. Il reçut de Mgr Sibour, en juillet 1861, des compliments très flatteurs sur les articles qu'il venait de publier dans ce journal sur notre politique extérieure et en particulier sur les affaires de Rome ; mais il ne devait pas garder longtemps ce poste de bataille car l'*Ami de la Religion* succomba au mois de décembre suivant. Montalembert en apprenant cette fatale nouvelle lui écrivait le 17 : « J'en conclus qu'un parti, une opinion qui ne peut pas trouver 120.000 francs pour maintenir le seul organe un peu efficace et puissant de sa pensée est à la fois indigne et incapable de vivre. C'est aussi la conclusion qu'il a été permis et même nécessaire de tirer de ce qui s'est passé l'hiver dernier pour la France libérale, mais la dissolution si récente de la société de S. V. de Paul aggrave encore le crime que viennent de commettre les évêques et les catholiques libéraux en laissant confisquer par l'ennemi l'*Ami de la Religion*. Ils montrent ainsi que rien ne les tirera de leur torpeur. Soit : il faut savoir s'y résigner comme vous le faites, mon cher ami, avec une dignité, un calme, une élevation vraiment chrétienne dont je suis vraiment touché. Vous êtes particulièrement atteint par cette catastrophe ; car vous vous étiez dévoué à cette œuvre avec une ardeur qui vous sera comptée devant Dieu si ce n'est devant les hommes d'aujourd'hui peu faits pour vous comprendre et vous suivre. Que voulez-vous, mon cher ami, nous avons fait notre temps... Je ne doute pas que le *Correspondant* ne suive de près l'*ami* dans sa tombe ».

Enfin la mort de Biot lui ouvrit, en 1863, les portes

Digitized by Google

de l'Académie française et il y fut reçu par Viennet le 4 février 1864. Dans son discours de réception il attribua modestement son élection à la bienveillante indulgence avec laquelle la compagnie accorde quelquefois à la persévérance dans les mêmes travaux et surtout à la fidélité aux mêmes pensées le prix qu'elle ne refuse jamais à des qualités plus éminentes ; puis il entama un magnifique éloge de Biot, ce savant multiple, mathématicien, astronome, physicien, chimiste « qui se jouait dans le champ de la création et semblait porter légèrement le poids de toutes ces merveilles ». Cet éloge est un des morceaux qui m'ont le plus surpris dans toute l'œuvre du comte de Carné ; il nous a déclaré dans ses *Souvenirs de jeunesse* qu'il était entré au cours de philosophie du collège Louis Le Grand parce qu'il ne se sentait aucune aptitude pour les sciences, et voici qu'il nous déroule toute la carrière scientifique de son prédécesseur avec une précision de détail, une sûreté d'exposition que n'eût pas désavouées un professeur au Collège de France. Il y a là un témoignage éclatant de la puissance d'assimilation aux choses les plus diverses que peut procurer une gymnastique soutenue de l'esprit.

Viennet lui répondit en protestant contre son attitude un peu trop effacée : « C'est une fort belle qualité sans doute, lui dit-il, que la persévérance dans le bien et surtout dans le goût des lettres et des études, mais nous n'en sommes pas réduits encore à la triste nécessité d'en faire un titre académique ; et, en lui attribuant les suffrages qui vous ont appelé dans notre sein, vous avez fait preuve d'une excessive modestie. Prenez-y garde, vous ne connaissez pas votre siècle. S'il se plaît souvent à rabaisser ceux qui s'élèvent, il ne fait pas

Digitized by Google

toujours comme le dieu du Psalmiste qui se plaît aussi à relever les humbles. Il trouve plus piquant de les prendre au mot. L'Académie ne vous imitera point. Il est de la dignité d'un corps comme le nôtre de dire hautement ce qu'il vaut. La modestie ne lui est pas imposée ; la gloire de nos ancêtres ne le permettait pas et nous acceptons tous les éloges que vous nous donnez. Nous y voyons la certitude que l'honneur de nous appartenir ne sera pas seulement à vos yeux un titre à inscrire sur le frontispice d'un livre ou à graver sur le marbre d'un tombeau. Vous serez un académicien sévère parce que votre conscience est esclave des devoirs qu'elle s'impose et qu'après tout on peut être fier de venir se rattacher à cette longue chaîne d'illustrations qui remonte à la plus belle époque de notre littérature » (1).

Le comte de Carné fut en effet un académicien très sérieux, même zélé ; et le discours sur les prix de vertu qu'il prononça dans la séance publique du 20 août 1868 est l'un des meilleurs de cette série dont les difficultés s'accroissent de jour en jour par le fait même de la monotonie de leur cadre. Si j'avais le loisir de dépouiller ici la correspondance qu'il entretint jusqu'à sa mort avec plusieurs de ses collègues, je pourrais constater de près quelle part il prit à la préparation d'un grand nombre d'élections, tantôt pour obtenir celle de Franz de Champagny, tantôt pour faire échec à Littré. Les lettres qu'il recevait de M. de Falloux, du duc de Broglie ou de l'évêque d'Orléans démontrent que son caractère inspirait à tous confiance et respect.

(1) Réponse de Viennet au discours de réception de M. de Carné au *Recueil des discours* de l'Académie de 1860 à 1869. I, 194.

Digitized by Google

Le comte de Carné n'était pas de ceux qui se reposent après leurs succès. Ayant épuisé l'histoire du gouvernement représentatif en France depuis 1889, il en recherchа les origines ou les assimilations dans certaines de nos provinces avant l'époque révolutionnaire et il en retrouva un véritable prototype en Bretagne. De là ses deux volumes sur les *Etats de Bretagne* qui furent publiés en 1868 et suscitèrent quelques critiques de détails, mais qui seront toujours consultés avec fruit par les historiens de notre province parce que personne n'avait jusque-là essayé d'en faire une monographie complète.

On discutera sans doute longtemps encore la question de savoir si la Bretagne, solidement appuyée sur son contrat d'union, eut raison de s'opposer avec autant d'énergie aux exigences fiscales de la royauté et aux actes illégaux du ministère. C'est la thèse que soutiennent avec M. de Carné la plupart des historiens bretons ; mais ce que l'on ne contestera guère c'est la conclusion qui semble ressortir de ces deux volumes, à savoir que la ruine des libertés locales, et l'influence de la centralisation sur l'esprit politique des provinces conduisent à l'abaissement des caractères et préparent fatalement les voies soit à l'anarchie soit au despotisme ; et que l'active participation du pays à son gouvernement est l'impérieux besoin de tous les peuples honnêtes.

A cette époque, son fils aîné Louis-Marie de Carné, attaché au ministère des affaires étrangères et secrétaire de la commission d'exploration du Mé-Kong dirigée par Doudart de la Grée de 1865 à 1868, revint en France épuisé par les fatigues qu'il avait éprouvées dans le Laos et le Yunam ; pour essayer de rétablir sa santé, il s'installa avec son père dans la charmante résidence du Pérennou au bas de la rivière de Quimper, où le comte de

Digitized by Google

Carné passait depuis quelques temps la saison d'été chez sa fille aînée Mme de Rodellec du Porzic (1). Il y rédigea sur son exploration d'intéressants récits qui furent publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1869 et 1870, et bientôt réunis en volumes par le comte de Carné sous le titre de *Voyage en Indo-Chine* (2) avec une notice émue sur ce fils bien aimé fauché à la fleur de l'âge en 1871.

Les angoisses paternelles du comte de Carné étaient encore augmentées au même moment par les angoisses patriotiques que lui causaient les événements de la guerre de 1870 et les désastres de la Commune. Pour tâcher de les calmer, il écrivit alors ces *Souvenirs de ma jeunesse* dont nous avons cité de si pittoresques extraits au début de cette notice : « Vous êtes un admirable peintre de souvenirs, lui écrivait Falloux, et votre esprit s'entend merveilleusement avec votre cœur ». Ecoutez ce début : « Au Pérennou, 30 octobre 1870.

« La pluie bat mes fenêtres et, sur la mer qui m'environne, l'orage roule en grondant comme une canonnade lointaine. A l'impassible ciel d'azur qui semblait insulter à mes souffrances succède un ciel triste comme mon âme, toute promenade est mpossible, rien d'ailleurs ne m'intéresse à cette heure dans ces lieux désertés où je demeure comme écrasé sous le poids de mes pensées. Mon Dieu, combien a été rapide dans sa course la trombe qui vient de passer sur mon pays en m'atteignant dans le repos de mon foyer ; et que votre Providence fait bien de nous cacher l'avenir pour nous laisser au moins savourer en paix la passagère douceur de nos jours heureux ! A l'ouverture de cette année fatale, sur laquelle se levèrent de

(1) Le Pérennou appartenait à l'abbé du Marhallach, beau-frère de M. de Carné qui, entré dans les ordres après son veuvage, avait donné cette résidence à sa nièce.

(2) Paris, 1872, in-18 de XIX 522 p. avec une carte.

Digitized by Google

fatales espérances, je jouissais de l'éclatant triomphe obtenu par les idées auxquelles j'avais consacré ma vie, je voyais mon pays rentrer, en faisant l'économie d'une révolution, en possession de la liberté politique imposée au mauvais vouloir du second empire par le sentiment national résolument manifesté ; je croyais enfin d'une foi ferme, que rien n'ébranlerait ni dans la paix, ni dans la guerre, la couronne qu'il portait au front depuis tant de siècles. Nous voici cependant, après une courte lutte, encore plus humiliante que désastreuse, plongés dans un abîme où tournoient comme dans une ronde infernale les plus honteuses divisions, la conquête, la misère, la dissolution sociale ; voici que la nation se réveille chaque matin pour apprendre l'écroulement d'un empire dans la boue, la capitulation de places réputées imprenables, l'impéritie ou la faiblesse de généraux qui ne font plus entrer la mort au nombre des chances que laisse toujours la fortune pour échapper à la honte ; et pour que rien ne manque à cette série de prodiges voici que la capitale du monde se trouve sur un parcours de vingt lieues assez hermétiquement investie pour ne pouvoir communiquer avec lui que par des pigeons voyageurs ! Dans cette ville de 2 millions d'âmes menacées par la famine, par le fer et par le feu, se sont renfermés pour la défendre la plupart des êtres chéris pour lesquels je tiens encore à la vie. De mes quatre fils, un seul reste auprès de moi, c'est celui que ma tendresse dispute depuis deux ans à la mort, noble cœur, aujourd'hui plus torturé par le sentiment de son impuissance que par l'aiguillon de ses douleurs.

« Le caractère de cette crise sans exemple suscite en mon esprit je ne sais quelle religieuse terreur ; j'ai tout tenté pour me dérober par l'étude à cette sorte d'obsession : ni l'histoire ne me fournit d'analogie pour comprendre, ni la politique d'inductions pour conclure, tant l'invraisemblance de nos malheurs l'emporte encore sur leur étendue ! J'ai voulu compléter mon histoire du gouvernement représentatif en la poussant jusqu'au rétablissement du régime parlementaire, imposé au pouvoir personnel par la volonté du pays, mais,

Digitized by Google

repris en présence de tant de problèmes nouveaux, ce travail m'a fait éprouver une douleur dont je ne soupçonnais pas l'amertume, celle de douter sur la fin de sa carrière des idées qu'on avait le plus fidèlement servies... (1) »

Nous voudrions pouvoir encore continuer cette citation, car rien ne peint mieux le caractère d'un homme que de pareils souvenirs, mais nous l'arrêtons ici pour rapprocher ce dernier regret, de celui qu'éprouvait à peu près de la même façon le comte de Saint-Aulaire, en se sentant près de la tombe. L'heure approchait aussi pour le comte de Carné. Il publia encore en 1873 une étude sur Mme Swetchine dans laquelle, écrivait M. de Falloux, « ceux qui ont connu cette éminente femme ont la consolation de la voir revivre un instant et ceux qui ne la connaissent pas sont puissamment aidés pour la deviner » ; — puis en 1875 une étude très approfondie sur Châteaubriand dans le but de réhabiliter les mémoires d'Outre-Tombe et qu'il nous suffit de mentionner car nous y avons fait de larges emprunts dans la seconde notice de ce volume. Enfin après avoir été chargé de l'inscription latine du magnifique tombeau de la Moricière dans la cathédrale de Nantes, il prononça, comme président du conseil général du Finistère, le discours de bienvenue au maréchal de Mac-Mahon, président de la République lors de son voyage à Quimper et il mourut au château du Pérennou le 12 février 1876. Ses funérailles furent ce que devaient être celles d'un chrétien comme lui : « Son humilité avait d'avance repoussé l'hommage d'un discours prononcé sur sa tombe, mais son évêque, dans l'église même de Plomelin, ne put se dispenser de parler de l'homme de bien devant

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 1 à 3.

Digitized by Google

les personnes de toutes les classes et les 600 paysans qui s'y pressaient en foule »(1). Il laissait deux fils : Edmond, comte de Carné-Marcein qui habite le château de Kerouzien près le Pérennou, et Olivier, lieutenant de vaisseau, qui a publié sous le pseudonyme d'Olivier de Ceinmarc, anagramme de Marcein, plusieurs ouvrages, en particulier sur les doctrines des congrès ouvriers, et qui est mort prématurément en 1892 après avoir fait reconstruire le château du Marc'hallac'h. Le comte de Carné fut remplacé à l'Académie française par Charles Blanc qui prononça son éloge auquel répondit Camille Rousset.

Pendant toute sa vie notre académicien fut un travailleur acharné ; de là, l'importance de sa production littéraire qui paraît au premier abord très diverse malgré sa grande unité M. de Champagny, lui écrivant un jour de ne pas laisser passer une année entière hors de Paris, ajoutait : « Ce n'est pas que vous ayez besoin de venir reprendre le mouvement et l'activité intellectuelle, elle est incessante chez vous, vous vivez et vous vous mouvez sur vous même ; je vous admire et ne vous conçois pas » (2). Et cette production fut toujours généreuse et patriotique, concentrée autour de ce double but simultané, la défense des intérêts de la religion et de ceux du régime parlementaire : le bien en tout, lui disait Lamartine en constatant la communauté de goûts et de pensée qu'il partageait avec lui. « le bien en tout, voilà notre devise sous toute forme, sous tout régime, sous tout drapeau. Laissons les passions se moquer de nous ; les anges et les hommes nous loueront de

(1) De Champagny, notice sur le comte de Carné.
(2) Lettre inédite.

Digitized by Google

cette devise quand leurs mauvaises rages de convention seront mortes et remortes » (1).

Cette intensité de production provenait sans doute d'une faculté que nous avons signalée, à propos de l'analyse des travaux de Biot et qui lui permettait de s'assimiler en fort peu de temps les travaux les plus divers. Il y a un don que j'ai remarqué en lui, dit M. de Champagny : « C'est la facilité avec laquelle après une lecture rapide, une ou deux conversations, un court voyage, il savait se faire sur tel homme, telle époque, tel pays, tel sujet, un ensemble d'idées générales, lucides, bien coordonnées, incomplètes sans doute quant aux détails, mais lumineuses et concordantes. M. de Carné disait en plaisantant une femme qui le connaissait bien, aurait traversé un pays la nuit en voiture fermée, il aurait causé avec quelques postillons ou quelque aubergiste, il en saurait plus sur les sentiments et la situation politique de ce pays que vous après un mois de séjour et d'étude. C'était essentiellement un esprit synthétique ».

Je n'ajouterai qu'un mot et ce sera un mot de gratitude. D'un caractère naturellement affable et bienveillant, il accueillait volontiers les jeunes, pour leur donner d'utiles conseils ou même un patronage très effectif. J'en puis donner un témoignage personnel et je n'oublirai jamais que le comte de Carné a bien voulu spontanément guider mes premiers pas dans la carrière des lettres.

René Kerviler.

(1) Lettre inédite.

Digitized by Google

AU PAYS BRETON

LA LIVRÉE DU BONHEUR

(NOUVELLE) (1)

Le silence menaçait de durer fort longtemps.

Annick hésitait beaucoup : les paroles calmes mais vigoureuses de son oncle, les répliques passionnées de son frère, les gestes de sa mère, le silence du curé, la question d'intérêt soulevée par sa tante et qui flattait son orgueil : tout cela la troublait. Une lutte intime se livrait violente entre son caractère orgueilleux et l'amour du terroir et du costume...

— « Allons! Annick », dit enfin le curé, « c'est à toi qu'il convient de tout décider. Tu es jeune, tu n'as pas encore d'expérience, aussi je supplie Dieu de t'inspirer dans ta décision ! »

La petite Bretonne jeta un long regard mélancolique sur le crucifix placé au fond du lit-clos, puis, le front haut, elle murmura noblement : « Je n'accepte pas à cette condition ! »

Mûe comme par un ressort, sa mère se leva et alla l'embrasser en lui disant : « C'est ainsi que j'aurais fait à ta place ! »

(1) Voir la livraison de mars 1907.

Digitized by Google

Le curé ne 'put retenir un soupir de soulagement. Quant au vieux Yan, il pleurait comme un enfant, tandis que Jacques disait : « Je le savais bien, Annick, ne nous aurait jamais fait ce chagrin ; elle a un trop bon petit cœur ! »

La tante murmura timidement : « Elle est folle ! », en jetant un regard vers Erwoan, terrassé par le refus catégorique de sa fiancée. Ce fut au tour de celui-ci de lutter : devait-il céder et accepter le costume ? Devait-il au contraire s'obstiner et quitter ce pays aux idées arriérées ?... Céder ? Ah non ! que diraient ses amis ? Lui, épousant une paysanne en coiffe, lui, le beau sous-officier, lui.... ah jamais ! Il s'en irait donc... mais pourtant il voulait Annick comme femme, rien ne l'en empêcherait.... Du reste, ne l'avait-il pas dit, le soir à la grotte de Saint-Guirec : « Rien ne me l'arrachera, ni Dieu, ni le diable. »... Alors... ?

Subitement, sa face s'illumina ; il venait de trouver le moyen de tout concilier : une fois qu'Annick serait mariée, il saurait bien la forcer, coûte que coûte, à quitter le costume. Aussi dit-il : « J'accepte le costume » et, mentant effrontément, il ajouta : « je n'avais fait ceci que pour éprouver le caractère tenace de ma chère promise ! »

— « Drôle de procédé ! » dit Jacques en regardant son oncle avec intelligence.

Tout était donc arrangé, Annick épouserait Erwoan et conserverait son costume. Du moins le croyait-elle ainsi.

— « Maintenant que tout est décidé », dit le curé, « je vais regagner Perros. Dimanche prochain, moi-même, je monterai en chaire après le prône et je bannierai le mariage ! » — Il offrit une dernière prise amicale à God, puis il sortit suivi des invités.

Digitized by Google

Annick souffla les bougies..... Peu après le calme régna dans la petite chaumière, tandis que dans l'âtre le feu jetait ses dernières lueurs mourantes comme des hoquets, aux cris apeurés et plaintifs du grillon familier.

. . . . . .

Cette nuit-là, Jean-Marie, le pauvre marin d'Islande eut durant son quart de pêche un terrible cauchemar. (Il l'a raconté depuis....) Pour la première fois, depuis qu'il songeait à Annick, il sentit sur son cœur une main de glace se poser et l'étreindre, tandis que, brisé d'une douleur qu'il ne s'expliquait pas, il se laissait aller dans son petit doris au clapotis éternel et berceur d'une mer immensément brumeuse et grise, où les fanaux clignotants de la flotille luisaient seuls, et lugubrement, près des noirs bateaux endormis...

IV

La mansarde de Paris

.... Dans une de ces hautes maisons de Montmartre où logent une foule de pauvres ménages ouvriers, où l'on entend continuellement les pleurs des marmots, les cris disputeurs des ivrognes, où l'air pestilentiel atrophie la santé et aigrit les esprits, de nouveaux locataires viennent de s'établir il y a quinze jours.

C'est au sixième, dans une seule mansarde, que loge cette famille composée du père, de la mère et de deux tout jeunes enfants. Ce sont des Bretons, de ceux qui, séduits par le mirage trompeur de la grande ville, y

Digitized by Google

viennent flétrir leurs robustes santés et puiser les mauvais germes qui y fourmillent.

Le père, contre-maître ajusteur, est ivrogne fieffé. Jamais il ne rapporte sa paie intacte à la maison, heureux encore lorsqu'il ne l'a pas dépensée entièrement dans les tavernes louches. La mère reste au logis avec ses enfants ; elle est soigneuse, économe, bonne ; sa physionomie terreuse et plombée est empreinte d'une profonde tristesse, et le sourire ne trouve plus de place sur ses lèvres décolorées que lorsqu'elle veut calmer les cris de ses bambins affamés. Certes nul ne pourrait reconnaître cette Bretonne, nul ne pourrait soupçonner que cette femme misérable est la « belle Annick » de Ploumanac'h, la paysanne joyeuse de jadis, vigoureuse et pleine de santé !

Du reste, elle n'a plus son costume, sa petite coiffette ; elle est en « dame » maintenant, et la parole du vieil oncle Yan s'est, hélas ! réalisée : « Malheur à ceux qui abandonnent le costume ancestral ; c'est la livrée du bonheur !... »

. . . . . .

Annick s'était mariée à l'église de Perros puis, durant plusieurs années, elle avait vécu heureuse dans un bourg breton où l'appelait la position de son mari. Mais celui-ci reprit vite ses habitudes de régiment, il redevint joueur acharné et le plus ferme pilier du café de l'endroit. Finalement, il fit tant et si bien qu'il s'endetta et se vit retirer la place d'administration qu'il avait obtenue. C'était alors qu'ils étaient venus chercher fortune à Paris — pour y trouver la misère noire !

Au moment où nous pénétrons dans le taudis mal éclairé, mal aéré, Annick, près du foyer, rassemble des brindilles de mauvais bois sous la marmite. — Une

Digitized by Google

table, trois chaises, deux lits ou plutôt deux grabats forment tout leur mobilier. Les murs blanchis à la chaux sont nus ; seuls, près de la cheminée, pendent quelques primes de journaux illustrés, représentant nos hommes d'Etat. Les deux garçons, couchés sur le même grabat, venaient de fermer les yeux...

Annick, muette et les larmes aux paupières, resta quelques instants à les regarder ; ensuite elle s'en alla vers la petite fenêtre et s'abandonna à ses réflexions. Au dehors planait la fumée d'un boulanger voisin qui ne pouvait s'élever dans l'air lourd et étouffait tout le quartier.

Le petit coin de Bretagne où s'étaient écoulées ses premières années, les landes, les genêts, les ajoncs, la mer: tout cela l'absorba bientôt, comme chaque soir. Combien il eût été préférable et plus doux de continuer à vivre près de ces choses chéries, d'y vivre humblement mais avec du pain assuré... et de la paix plein l'âme.

Alors, la misère lui revenait et la serrait à la gorge encore plus poignante que jamais : il allait falloir tendre la main, essuyer des refus. Son orgueil se révoltait à cette pensée. Elle aurait bien accepté l'aumône des sœurs, celle qui s'enveloppe de discrétion et de tendresse ; mais celle qu'une administration princière distribue au nom du peuple-roi aux « ayant-droits » ou celle que jette un passant indifférent ? Non, jamais si elle eût été seule elle ne l'aurait acceptée, mais elle était mère, et, en mère chrétienne, elle connaissait son devoir. Annick en effet dans l'atmosphère délétère où elle s'étiolait, n'avait point perdu la foi, et c'est là seulement qu'elle puisait ses consolations, là d'où elle tirait la force de lutter, de tout accepter comme elle le faisait si bien avec tant de dévouement... si amoureu-

Digitized by Google

sement encore! — Oh, la ville! la ville!!! — Et ce mot revenait sans cesse mais non plus, comme le jour du pardon de la Clarté, pour la fasciner, mais bien pour la torturer comme un remords...

Un coup brutal ébranla la porte. Annick se leva et ouvrit...

Un homme presque ivre-mort entra, se cramponnant au chambranle de la porte ; la barbe, les cheveux embrouillés, la face enluminée par l'alcool, le gilet débraillé. ...

Annick le considéra avec pitié. Erwoan jurant, sans un geste d'amitié ou du moins de bonjour, alla s'affaler sur une des chaises et, de sa voix éraillée, hurla : « A manger ! »

Annick se sentit bondir d'indignation : servir un homme pour qui l'alcool était tout, qui ne donnait aucune marque d'amitié.... non jamais ! — elle n'était pas sa servante après tout ?

— « A manger ! » redemanda Erwoan avec colère. « J'ai faim ! — J'ai travaillé, moi ! Allons, débrouille-toi, fainéante ! »

Annick jeta sur ses fils endormis un long regard, comme à la source où elle puisait le courage, et, résignée, apporta le maigre souper sur la table.

— « C'est tout ? » interrogea l'ivrogne, « et l'argent que je te donne, qu'en fais-tu donc, voleuse ? »

Cinglée par cette injure imméritée, la pauvre femme sursauta.

— « L'argent que tu gagnes, malheureux », lui dit-elle, « c'est toi qui le bois ! »

— « Et après ! » reprit la brute, « n'en ai-je pas le droit ? Ne suis-je pas le maître ici ?... »

Annick ne le savait que trop, aussi elle se tût. Du

Digitized by Google

reste, à quoi bon essayer de raisonner avec un homme dénué du bon-sens.

— « Tiens », ajouta-t-il, « voilà ; va me chercher de quoi manger ! Fais vite, paresseuse ! » et il jeta un écu de cent sous sur la table.

Annick prit la pièce. C'était là toute la paie attendue, c'était là ce qui devait suffire aux nécessités de son ménage durant toute la semaine et encore, il fallait la dépenser tout de suite ?...

Elle sortit, descendit les six étages, puis les remonta en s'aidant à la corde crasseuse qui servait de rampe à ce raidillon.

Lorsqu'elle rentra avec quelques tranches de charcuterie, l'ivrogne dormait affalé sur la table.

Elle prit bien garde de le réveiller. « Ce sera pour demain », dit-elle en regardant ses maigres victuailles ; puis, doucement elle prit son indigne mari sous les bras et le poussa vers le lit.

Pour elle, à la lueur d'une petite lampe, elle se mit à ravauder des bas et des blouses de travail.

Ainsi s'écoulaient les jours de cette malheureuse dépaysée : tout son dévouement, tous ses labeurs ne recevaient en échange que les boutades, les injures et souvent les coups de cette brute. Mais Annick supportait tout en silence et sans se plaindre car, en son âme juste et droite, elle reconnaissait que personne ne l'avait poussée à prendre Erwoan pour mari et que ceci était la rançon de cela.

Un soir Erwoan rentra plus tard et plus saoul que de coutume, il était aussi plus surexcité. Il sortait d'une conférence « émancipatrice » de Tivoli-Vauxhall où, dans un superbe pathos, des révoltés russes avaient fait l'apologie de leurs camarades « lâchement assassinés

Digitized by Google

par le sanguinaire autocrate, par le Czar rouge. » Lorsqu'il rentra dans la chambre, il s'en fallut de peu qu'il ne voulût partir immédiatement n'importe où, au hasard, exterminer les affameurs de peuples, les traîneurs de sabres et les curés, pour asseoir sur les ruines des bourgeois la République Universelle où chacun serait maître enfin !

Ses cris redoublés de « A bas l'autocrate ! » réveillèrent en sursaut les enfants qui crièrent, effrayés de voir leur père en pareil état.

Annick ne savait que faire ; calmer son mari était téméraire, car il était fou et brandissait éperdument un énorme coutelas de cuisine, frappant les ombres dans l'obscurité.

Subitement l'ivrogne s'affala, un cri terrible retentit. Annick se précipita. Erwoan était immobile, mort, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, qui le guettait depuis longtemps. La pauvre femme perdit connaissance.

Des voisins, au bruit, arrivèrent dans la mansarde où gisaient, inanimés, les deux corps l'un sur l'autre. Les uns s'occupèrent de calmer les enfants, tandis que les autres ramenaient Annick à la vie.

...Puis, le calme se rétablit ; les petits enfants se rendormirent. Annick et une de ses voisines restèrent seules près d'Erwoan.

Par la fenêtre, la lune promenait sur le cadavre ses pâles lueurs comme de froides et lugubres caresses sous lesquelles les traits figés semblaient encore se tordre et hideusement grimacer.

Digitized by Google

V

Le Retour au Pays

Par le petit sentier bordé de précipices qui conduit à la grève de Saint-Guirec, lorsque l'on vient du port de Ploumanac'h, le facteur boiteux s'avançait en chantant. Le vent gonflait sa blouse bleue d'uniforme et la parfumait de l'odeur du fenouil en fleur. Rarement il avait suivi ce chemin : — la cabane de la vieille God était la seule où il conduisît, et Dieu sait que l'on y recevait peu de lettres ! aussi le facteur s'appuyait sur sa canne noueuse afin de ne pas déraper dans cet étroit sentier couvert de graviers roulants.

Arrivé à la porte basse, il frappa, puis pressé, sans attendre de réponse, il entra.

— « Bonjour-der », dit-il en tendant une lettre à Jacques qui était seul alors.

— « Kenavarc'hoas (1) », lui répondit celui-ci, alors que déjà le facteur repartait, porteur insouciant de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Jacques regarda attentivement la lettre avant de l'ouvrir et la retourna longuement. Elle était bien pour lui et portait le cachet de Paris. Plusieurs fois il hésita de briser l'enveloppe car c'était, à n'en pas douter, l'écriture d'Annick et il redoutait un malheur nouveau. Enfin il la déchira et déchiffra ces quelques lignes tremblées par l'émotion et mouillées de larmes :

(1) A demain.

Digitized by Google

CHER JACQUES,

« Je ne sais si mon bon oncle Yan pensait dire si juste lorsqu'un soir, tu t'en souviens, il nous disait : « Malheur à ceux qui quittent le costume ; pour nous c'est la livrée du bonheur ». Ce n'est que trop vrai, hélas ! depuis que j'ai quitté ce costume, le malheur s'est abattu sur nous pour ne nous plus quitter et, tout récemment encore, mon pauvre mari est mort. Paris ! cette affreuse ville si dure aux petits, aux pauvres, aux déracinés, Paris me fait horreur. Je ne veux plus y vivre : mes enfants y dépérissent et moi, j'ai peur de ne pouvoir résister suffisamment pour les élever ; aussi, comptant sur votre bonté à tous j'arriverai demain soir à Lannion. Ne t'inquiète pas des bagages : les débris de deux ans de misères, et les ruines d'une jeunessse et d'un amour trompé sont bien légers à porter. A bientôt ; embrasse pour moi maman et l'oncle Yan.

Ta petite sœur.

ANNICK.

Jacques relut plusieurs fois la lettre. Il ne pouvait en croire ses yeux. Il fallait qu'elle eût bien souffert, cette pauvre Annick pour forcer son orgueil à un tel aveu, puis ému et songeant que l'homme tombé n'est plus à blâmer mais à relever et à plaindre. »

« Pauvre sœur », songea-t-il, « pourquoi nous as-tu ainsi quittés, toi que nous chérissions d'une si pure d'une si forte affection ? — Pourquoi as-tu voulu t'élever au-dessus de ta condition et déserter le pays ? — Pourquoi avoir épousé un « Monsieur » qui t'a fait

Digitized by Google

renier le passé et a voulu te déraciner de la terre et de tes morts ? »

Séchant ensuite quelques larmes, il se demanda comment annoncer cette nouvelle à sa mère qui était allée chercher des pommes de terre à son petit champ sablonneux.... Courbée sur son sac, et tenant d'une main la tranche ébréchée, la vieille rentrait à ce moment.

Jacques se trouva surpris : comment lui apprendre qu'il y avait une lettre d'Annick ? Mais God le savait, et c'est pour cela qu'en toute hâte elle revenait à la côte. Le facteur en passant lui avait lancé ces mots : « Il y a une lettre de Paris, mère God ! d'Annick probablement ! »

— « Tu as reçu une lettre de Paris ? » dit-elle à son fils qui la déchargeait de son fardeau.

— « Oui », répondit celui-ci, « Annick va peut-être venir nous voir ! »

— « Ah ! elle n'est pas sûre ? » reprit la vieille déconcertée.

— « A peu près », continua Jacques avec ménagement.

— « Oh ! ma Doué, si cela était vrai ! »

— « Eh bien oui, maman, elle arrive demain et pour toujours ! »

— « Est-ce possible ? — pour toujours ? »

— « Oui, pour toujours ! »

— « J'aurai donc le plaisir de mourir près de vous deux », ajouta la vieille en s'agenouillant devant un vieux christ pour offrir ses actions de grâce au maître de son logis et de ses pensées.

Son fils la considérait, respectueux et en silence, uni de cœur à cette reconnaissance qu'elle exprimait pour tous.

Digitized by Google

— « Et lui ? » interroga-t-elle ensuite.

— « Il est mort ! »

— « Que Dieu aie son âme ! oh ! ma petite Annick, comme tu as dû souffrir... Et si loin de nous... »

Puis elle prit sa capeline de laine brune et elle-même alla porter à l'oncle Yan la bonne nouvelle.

Tandis que, trottinant ainsi, la vieille God s'en allait chez l'oncle qui demeurait au port, Jacques prit le chemin du phare.

Blei-gwen (1), le superbe terre-neuve, aboya joyeusement à son arrivée et le gardien, un robuste Breton, s'avança vers lui, les bras tendus.

— « Bonjour ami », lui dit-il, « quel bon vent « t'amène sur mon domaine ? »

Le gardien n'était autre que Jean-Marie, le pêcheur d'Islande, l'amoureux silencieux d'Annick. Il dût lire sur le visage rayonnant de Jacques la réponse, la seule qui pouvait ainsi l'éclairer, car il ajouta aussitôt : « Est-ce vrai ? »

— « Tu l'as deviné », reprit Jacques, « elle revient ! »

.... Et leurs yeux clairs buvaient leurs âmes où l'image d'Annick encore embrumée de distance, de temps et d'affection, tremblait avec des palpitations d'oiseau et des parfums de fleurs.....

. . . . . .

Le lendemain, vers les cinq heures, la vieille God, l'oncle Yan et la famille de Jacques attendaient impatiemment l'arrivée d'Annick. Les petits enfants de Jacques demandaient instamment des explications sur leurs jeunes cousins et grillaient de les voir ; quant à

(1) Blei gwen, loup-blanc.

Digitized by Google

l'oncle, il ne fit que courir du détour du chemin à l'horloge et de l'horloge au détour du chemin.

Jacques était parti au matin-jour pour Lannion avec le char-à-bancs de son oncle. A l'heure de l'arrivée, il se rendit à la gare où huit ans auparavant il avait conduit sa malheureuse sœur. Comme elle devait être changée depuis lors, elle que le chagrin et les privations avaient si durement atteinte ?

Enfin le train siffla, une bouffée de fumée grisâtre s'éleva au sommet d'un bosquet de sombres sapins et la locomotive apparut dévalant, en serrant ses freins, la côte qui aboutit à la station. Les employés firent reculer les personnes accourues à la rencontre de parents, d'amis, de l'inconnu bien souvent, et la locomotive stoppa près du trottoir dans une fumée noirâtre, comme essoufflée de la course folle qu'elle venait d'achever.

D'un compartiment de troisième classe, une femme vieillie s'apprêtait à descendre. Elle portait sur les bras un bébé et poussait devant elle un petit garçon. Jacques reconnut sa sœur ; il prit l'un des marmots, serra Annick contre son cœur, en silence, longuement dans une de ces étreintes muettes où l'on met tout son être et où lui, comme pour un tendre pardon, mettait toute l'âme intime et profonde du pays ; — puis, il l'entraîna vers la sortie. Jacques les plaça dans la cariole, retira la petite malle des bagages et fouetta son cheval qui reprit au trot le chemin de la maison.

La première émotion passée, ils causèrent des malheurs arrivés. Annick raconta ses cruelles souffrances, sans acrimonie aucune contre son mari, mais au contraire avec une sorte de douleur de sa perte. Jacques s'efforçait d'admirer ses enfants au teint pâle, que le

Digitized by Google

bon air de Ploumanac'h allait ragaillardir et pour ainsi dire faire éclore.

Le clocher de la Clarté apparut enfin tout rose dans le ciel d'azur. Le cheval se sentant approcher redoublait de vitesse et bientôt, par la route où le granit s'étend en grandes nappes planes, ils rentrèrent dans le petit bourg.

Annick voulut y descendre. Prenant ses deux enfants, elle alla les mettre sous la protection de Notre-Dame de la Clarté. Puis, elle regagna le portail tout en jetant un mélancolique regard vers le coin où jadis elle était en prière quand elle vit Erwoan pour la première fois. — Elle remonta en voiture et bientôt on atteignit l'entrée de Ploumanac'h.

L'oncle Yan, grillant d'impatience, était venu à leur rencontre. Après avoir embrassé Annick, comme il se sentait gagner par l'émotion et les larmes, il fit signe à Jacques de continuer et il prit un chemin de traverse conduisant chez sa sœur où il arriva en même temps que la voiture.

God se jeta au cou de sa fille retrouvée. — « Te voilà », lui dit-elle d'une voix entrecoupée de sanglots. « Oh ! que Notre-Dame de la Clarté soit bénie !... et ces deux gentils petits, ajouta-t-elle, comme je suis heureuse d'être leur grand'mère ! »

Jacques présenta sa femme à Annick ainsi que ses petits enfants, jeunes Bretons à grosses têtes rondes et joufflues.

Toute la famille était au complet si ce n'est la femme de Yan qui était morte il y avait déjà trois ans et reposait dans le cimetière de Perros, regrettée de personne sauf de l'oncle qui, chaque dimanche, la grand-messe achevée, allait prier sur sa tombe... Joyeuses.

Digitized by Google

les petites chèvres vinrent fêter leur ancienne bergère qui les caressa les unes après les autres, tandis qu'elle répondait aux questions qui, sans interruption, lui étaient posées.

On entra dans la chaumière. Rien n'était changé pour le mobilier, c'était aussi le même train de vie, seule la table était plus opulente depuis le mariage de Jacques. Il avait épousé une riche paysanne de Pommerit et s'était efforcé depuis d'adoucir les derniers jours de sa mère en lui donnant tout le confortable possible et le repos après ses longs labeurs.

La porte s'ouvrit soudain et le vieux curé de Perros, plus cassé et appuyé sur le même bâton que jadis, entra :

— « Bonjour, mes enfants ! » dit-il. « J'ai appris par Jobic, le petit pêcheur de Menuses, qu'Annick était de retour au pays et me trouvant par hasard à Ploumanac'h, je n'ai pas voulu m'en aller sans venir la voir ! »

Annick s'avança vers le vieillard qui l'embrassa paternellement et lui glissa tout bas à l'oreille : « J'ai souvent prié pour toi, ma petite brebis du Bon-Dieu ! »

— « Merci », lui répondit-elle, « moi non plus je n'ai pas oublié Dieu ! »

— « Elle a le cœur toujours breton, s'écria joyeusement le digne prêtre, « la ville a terni sa beauté mais n'a pas atteint la noblesse de son âme. Que Dieu soit loué ! — Oh ! les beaux petits chrétiens », ajouta-t-il en considérant avec bienveillance les deux enfants d'Annick qui, rougissante, répondit : « — Ne dites pas chrétiens, Monsieur le curé, car, hélas ! ils ne sont pas baptisés ; leur père ne l'a pas voulu ! »

— « L'Impie !» murmura Jacques.

Digitized by Google

— « Ami », reprit Annick avec douceur, « pardonne-lui, il était bon, mais faible et les autres l'ont perdu ! »
— « Il faut qu'ils soient baptisés », dit le curé, « et si je ne vous dérange pas je me propose comme parrain de l'un d'eux ! »

— « Ah certes ! » dit God, « que vous êtes donc bon, Monsieur le curé. Jamais je n'aurais osé vous demander cette faveur ».

Il fut décidé que le baptême aurait lieu le surlendemain, que l'aîné s'appellerait Erwoan (1), comme son père, et le second Gueltas (2).

— « Après-demain, dit alors le curé, le dîner aura lieu à la cure et, comme je suis le parrain, je vais aller demain chercher les dragées à Lannion pour ma marraine, n'est-ce pas God ?

— « Je n'ai plus de dents », reprit la vieille !

— « Tu nous les passeras, grand'mère, dit l'un des enfants de Jacques, nous les aimons bien, tu sais... »

Sur cette réflexion du petit gourmand, le curé monta en voiture et Jacques le reconduisit à Perros...

Les fils d'Annick, entraînés par leurs cousins, allèrent jouer sur le sable roux parsemé de coquillages, où tout les étonnait, où l'air vif les grisait et leur battait les tempes... Un peu plus tard, le gardien du phare monta plus allègrement que de coutume les marches de la tour blanche dont le feu rouge brilla bientôt après, tremblant comme une petite flamme d'espérance allumée sur le tombeau blanchi du passé.

(1) Erwoan, Yves.
(2) Gueltas, Gildas.

Digitized by Google

VI

La Tempête

— « Largue tout, Erwoan, fais vite le gâs, car il faut regagner le port avant le grain ! »

Erwoan largua tout et la barque, aux deux voiles brunes gonflées par le vent qui commençait à souffler violemment, fendit avec rapidité l'onde violacée.

La journée avait pourtant été belle et la pêche excellente, mais, sur le soir, à l'heure du plein, le vent s'était tout à coup levé et avait surpris ces pêcheurs près de l'île Tomé.

La barque était montée par trois hommes : l'oncle Jacques et ses deux neveux Erwoan et Gueltas. Tous deux, depuis leur retour en Bretagne, s'étaient prodigieusement développés : de chétifs qu'ils avaient été autrefois, ils étaient maintenant forts et robustes. C'étaient deux « beaux brins de gâs », comme le disait l'oncle Yan avec fierté en montrant leurs bras musclés qui, selon lui, pourraient terrasser saint Samson s'il lui prenait fantaisie de venir reprendre son bâton abandonné près des Troïerou (1).

— « Gare à la bourrasque ! » dit Jacques au moment où ils allaient doubler la pointe de Ploumanac'h.

La mer était féroce à cet endroit. Avec frénésie, elle arrivait de la haute mer et venait se briser en

(1) La légende prétend que, dans une de ses excursions en Bretagne, saint Samson déposa son bâton en cet endroit et qu'il se transforma en rocher.

Digitized by Google

fracas contre le roc inaltérable, puis montait en énormes trombes dans les cavités pour retomber en gerbes écumantes et recommencer l'attaque. Le vent nord-ouest les poussait sur les écueils à fleur d'eau.

La barque tangua, l'eau embarqua un peu, mais le périlleux promontoire fut doublé sans accident.

Ils rentraient dans ces mille petits détroits hérissés de rochers quand tout à coup l'un des mâts cassa net. L'oncle Yan se leva, mit un pied sur le gouvernail pour en assurer la direction puis, saisissant son couteau, il coupe les cordages et jette le tout à la mer.

— « Allons Erwoan, mon fieu, un coup de main ! amène l'autre voile, il fait trop de vent pour la conserver. Et toi, Gueltas, aux avirons et que ton patron nous conserve ! »

Gueltas saisit un aviron, Erwoan prit l'autre et tous deux avec ensemble frappèrent l'onde courroucée tandis qu'au gouvernail leur oncle les encourageait de la voix et du geste : « Allons ! les petits, hardi, nous approchons ! »

Et les petits faisaient merveille...Tandis qu'ils étaient ainsi entre la vie et la mort, Annick, comme folle, courait sur le rivage ; toutes les barques étaient en effet au port, seule celle de ses bien-aimés était encore au large. Aussi, courut-elle au phare demander si le gardien n'avait rien vu.

Jean-Marie avait bien remarqué une barque mais maintenant elle devait être rentrée au port.

Annick repartit, suivie du gardien, criant, appelant ses enfants, sans recevoir d'autre réponse que le grondement continuel de la mer.

Les goëlands, précurseurs de gros temps, couraient

Digitized by Google

follement dans l'air, et les éclairs, accompagnés de roulements de tonnerre, vinrent s'ajouter à l'effroyable tempête.

Agités, ils suivaient tous deux la côte. — « Hélas », s'écria Annick, en apercevant sur le rivage un mât brisé où pendait une loque brune, matriculée de noir, « ces épaves sont à eux, je les reconnais... Mon Dieu ! ils sont perdus ! »

Tout à coup ils aperçurent trois têtes émergeant à peine des eaux glauques. Annick, plus par amour maternel que par ses yeux voilés de pleurs, reconnut ses fils dont l'un d'eux allait au loin à la dérive.

Elle courut alors au port.

— « Des amis !... mes enfants, mes pauvres fils se meurent près de Costa-Gres, à deux pas d'ici ! »

Ce fut tout ce qu'elle put dire aux marins qui attendaient avec anxiété leurs camarades, elle s'évanouit.

Une barque, la plus solide, fut aussitôt lancée à la mer et les plus vieux loups de mer après s'être signés, s'en allèrent, enviés, jalousés par ceux qui restaient, aux secours des malheureux en perdition.

..... L'oncle Jacques, accompagné de son plus jeune neveu qu'il aidait, gagna enfin la côte. Ils se croyaient suivis par Erwoan ; mais, hélas ! il n'en était rien. En vain interrogèrent-ils le golfe furieux dont les remous s'élançaient vers eux ne voulant pas laisser échapper ses victimes, aucun appel, aucun cri que celui des mouettes. — « Il est perdu », gémit Jacques, « que va devenir sa pauvre mère ».

Un éclair effrayant brisa alors les nuages gris. Là-bas, sur le bord d'une île, ils aperçurent deux corps l'un près de l'autre. Ils étaient encaissés dans les rochers ;

Digitized by Google

la mer montait toujours et allait bientôt les engloutir....

L'oncle Jacques se jeta à la mer qui se retirait de dessus des galets avec un bruit sinistre semblable à un mauvais ricanement. Il lutta contre ces flots déchaînés mais, après de nombreux efforts, dût y renoncer : la mer le jetait sur les rochers où son corps se déchirait inutilement. Il remonta désespéré sur le rivage où la mer gagnait toujours. Le torse des malheureux naufragés apparaissait seul au-dessus de l'eau.

La barque des sauveteurs apparut à ce moment au sommet d'une immense vague. Sous l'impulsion que lui donnait les six bons rameurs, elle arriva rapidement près des corps et, au moyen de gaffes, car les écueils ne permettaient pas d'approcher, on les attira à bord.

Jacques et son jeune neveu se rendirent alors en hâte au port, où tous étaient en émoi. Du haut d'un rocher le syndic, une longue-vue à la main, fouillait l'ombre, cherchait à découvrir les péripéties de ce drame. Enfin la barque apparut dans le petit goulet et vint atterrir à la cale.

— « Ils vivent encore », s'écria le pilote, « mais... ! » et il secoua la tête.

Les marins, tremblants de froid, car ils avaient quitté leurs inséparables vareuses de laine pour en couvrir les naufragés, descendirent les corps avec mille précautions et les étendirent près du feu sur des matelas de varech; puis, on fit couler entre leurs dents serrés quelques gouttes de la meilleure eau-de-vie.

Peu à peu, les malheureux reprirent connaissance et enfin, comme réveillés d'un long rêve, ils ouvrirent bientôt de grands yeux hébétés.

Digitized by Google

Annick rentrait à ce moment. Avec quels transports elle serra contre son cœur ses enfants retrouvés; comme elle remercia Notre-Dame de la Clarté de les avoir pris sous sa vigilante protection! Dans sa joie, égoïste peut-être, mais si compréhensible pour une mère retrouvant ses fils qu'elle croyait perdus à jamais, elle oublia l'autre naufragé et son frère qui, il est vrai, n'avait guère besoin que l'on s'occupa de lui, et versait double ration aux sauveteurs qui l'écoutaient vanter le courage, la vigueur et le sang-froid de ses neveux.

Les premiers transports passés, Annick se pencha sur le second corps. Elle blémit: c'était Jean-Marie le gardien du phare.

Celui-ci sourit doucement en voyant son trouble et murmura amoureusement: « Annick! » tandis qu'elle balbutiait: « Jean-Marie!.. »

Que de choses dans un regard! Annick comprit tout: Jean-Marie s'était jeté à la mer, avait nagé jusqu'à Erwoan qui allait au large emporté par le courant, puis l'avait ramené sur le sable où, à bout de force, il avait perdu ses sens. — Jean-Marie avait sauvé son fils; il avait risqué sa vie pour lui, — pour elle aussi un peu! — Combien elle lui devait! pourrait-elle jamais s'acquitter de cette dette envers lui!

— « Jean-Marie », dit-elle, « comment vous exprimerai-je toute ma reconnaissance? »

— « Vous le savez bien, Annick! » Annick rougit. Depuis longtemps en effet Jean-Marie l'avait demandée comme épouse et toujours elle s'y était refusée par scrupule du passé, par fatigue de la vie; mais, cette fois, il eût été ingrat de le faire; du reste, elle l'aimait, aussi, s'inclinant près de lui, elle dit: — « Eh bien, oui! Jean-Marie, j'accepte! »

Digitized by Google

— « Merci, Annick ! » reprit le gardien.... « Oserai-je encore vous demander quelque chose ? » continua-t-il.

— D'un signe de tête Annick lui dit : « Oui ! »

— « La nuit tombe et la côte est dangereuse », ajouta alors Jean-Marie, « allez au phare, chère promise, et que ce soir, grâce à vous, le feu sauvegarde les navires en détresse et conserve à leurs mères les petits moussaillons ! »

Annick partit et, peu à près la lanterne haute du phare montra son œil clair dans la brume.

Quand Annick fut de retour, les deux naufragés étaient bien empaquetés, couchés sur des civières et prêts à regagner leur logis. Le convoi se mit en marche et arriva à la grotte de Saint-Guirec que la mer descendante venait de laisser à sec.

— « Annick », dit Jean-Marie, « avez-vous des épingles ? »

— « Une seule », reprit celle-ci, après avoir fouillé sa coiffe chiffonnée par la tempête et détrempée par la brume.

La lune crevait alors l'épais rideau de nuages et son pâle rayon vint effleurer la grotte du Saint.

Jean-Marie aperçut quelque chose briller à terre :

— « Annick, » dit-il, en se redressant sur le brancard, « voyez-vous à terre ? »

Annick se pencha. C'était une épingle à tête noire, longue, rouillée, que les remous de la tempête venaient, sans doute, d'exhumer des couches profondes où elle s'enfonçait, semblable à celle qui jadis s'était échappée de sa main tremblante et qu'en vain elle s'était efforcée de retrouver.

Annick la crut reconnaître et piqua les deux épingles

Digitized by Google

dans le nez du saint mutilé dont la face camuse semblait sourire aux fiancés.

Puis, on reprit la marche et il ne resta plus sur la plage que les empreintes des pieds gravées dans le sable et les épingles fichées à la figure vermoulue de Monsieur saint Guirec, où leur ombre tremblante aux rayons de la lune mettait la vie d'un frisson coûtumier.....

*
* *

..... Depuis lors de nombreuses années se sont écoulées. Sous sa coiffe blanche de lin, Annick a blanchi. Heureuse, elle a vu s'écouler ses jours dans le phare que Jean-Marie vient de quitter pour prendre sa retraite. C'est la maison de la vieille God qu'ils habitent maintenant.

Tous leurs enfants sont restés au pays, ainsi que ceux de Jacques. Personne n'a quitté le sol breton. L'odyssée lamentable d'Annick a servi de leçon. Près de son frère, l'oncle Yan, la vieille God repose dans le cimetière de Perros, non loin de son curé.....

Si, un soir, vous passez près la grève de Saint-Guirec, arrêtez-vous et écoutez..... Alors, vous entendrez peut-être aux entours des voix jeunes et vieilles mêlées au refrain des vagues et aux murmures endormeurs de la lande chanter la Bretagne sauvage où l'on vit heureux, où l'on vit caché, où l'on vit enraciné surtout jusqu'au soir où la mort vient nous prendre « assoupis sur le seuil où notre mère est morte!»—Et, comme le soleil se couchera triomphant sur la mer sauvage qui l'étreint au delà des îles vêtues d'ombres violettes, la mer paraîtra toute d'argent entre les rochers noirs

Digitized by Google

où elle se brise, écume et rage, la lande sera poudrée de l'or roux des genêts et du mauve éteint des bruyères, l'âpre brise vous fouettera au visage les parfums mêlés de la mer et des champs..... L'âme flottante des vieux pays celtiques tremblera en vous et vous irez vous aussi répétant :

Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons ;
Le vieux sang de tes fils coule encore dans nos veines,
O terre de granit, recouverte de chênes !

(A. Brizeux, *Marie*).

Perros-Guirec,
Juillet-Septembre 1905.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La forteresse de Kergunus, en Trégune (Finistère), « est un plateau fortifié, pris dans une sorte de promontoire qui s'avance dans un vallon, séparé du reste du terrain par des douves », et dont trois tours flanquent les trois angles. M. le chanoine J.-M. Abgrall *(Vestiges du vieux château de Kergunus en Trégunc (Finistère);* Quimper, Leprince, 1906), la croit postérieure aux mottes féodales du Finistère qui peuvent être datées du Xe siècle, mais antérieure au XIIe. D'après la description scrupuleuse que nous en fait le savant archéologue, on se trouverait en face d'un des monuments les plus intéressants de notre pays.

La terrible guerre de Sécession, qui amena le triomphe des Etats-Unis Américains du Nord, ruina ceux du Sud. Depuis 25 ans une évolution remarquable a transformé ces derniers. Les filatures de coton s'y sont multipliées et la production du fer et de la houille y a plus que décuplé. Notre ami M. Yann Morvran-Goblet *(Le Réveil des Etats-Unis du Sud à l'aube du XXe siècle;* Tours, Emmanuel Rivière, 1906) nous fait voir le présent des Etats-Unis du Sud en même temps qu'il soulève le voile de leur avenir pour nous en faire apercevoir les riches destinées.

On sait que le gouvernement Français chargea le regretté Luzel de rechercher et d'acquérir les œuvres manuscrites bretonnes égarées çà et là dans nos campagnes. Le fruit de ses trouvailles a été déposé par lui à la Bibliothèque Natio-

Digitized by Google

nale. M. Victor Tourneur a eu l'excellente idée d'extraire de ce fonds le Mystère de saint Crépin et de saint Crépinien et de le publier in-extenso (*Le Mystère breton de saint Crépin et de saint Crépinien* ; Paris, Champion, 1906). Il nous fournit un exemple nouveau de ce que fut le théâtre celtique en Bretagne Armoricaine au XVIIe siècle, et l'exemple ne pouvait être mieux choisi, « le mystère en question ne procédant pas du mystère français et ne remontant pas non plus à la vie latine ». Son caractère très breton peut même en faire un type du genre et M. Victor Tournier l'a mis admirablement en lumière par une introduction très complète et une traduction rigoureusement fidèle qui suit pas à pas le texte celtique.

Le *Dictionnaire Topographique du Département de la Loire-Inférieure*, par M Quilgars, dont la *Revue de Bretagne* a salué la première annonce avec infiniment de plaisir, vient de paraître (Nantes, Durance, 1906). Pour échafauder cette œuvre de premier intérêt et en faire un monument de premier ordre, il n'y avait qu'un moyen à prendre : s'inspirer du plan que se traça M. Rozensweig lorsqu'il composa le Dictionnaire du Morbihan et suivre la même voie que lui. C'est ce qu'a fait M. Quilgars. Son introduction comprend des observations sur l'orthographe des noms de lieux (ces pauvres noms de lieux qu'on estropie d'une façon désolante), sur leurs origines gauloise, gallo-romaine, bretonne et française, — plus une étude de géographie descriptive et de géographie historique de tout point remarquable. Du Dictionnaire proprement dit nous ne dirons que du bien : Il y a certes des lacunes (la perfection est-elle de ce monde ?) ; par exemple on n'y trouve pas les anciennes formes d'Etriel, en Saint-Nicolas de Redon, au IXe siècle *Strear* (Cartulaire de Redon, p. 25), *Estriar* (id. p. 49), — celle de Cavardin (et non Cavardun) dans la même commune, au XIIe siècle *Cavarzen* (id.) p. 301), — celle de Caha, même commune, jadis *Cahas* (id. p. 301). — Le Dreneuc, en Fégréac, ne s'appelle pas le Druneuc et c'est une habitation,

Digitized by Google

ancienne seigneurie, ce que le Dictionnaire ne dit pas, etc. En somme, M. Quilgars a rendu un service énorme à tous les chercheurs Bretons. Ils lui en sauront gré, nous n'en doutons pas.

S'il est un livre peu banal c'est le dernier ouvrage de M. le baron Marc de Villiers du Terrage. Sous ce titre *Rois sans Couronne* (Paris, Perrin, 1906), il nous conte l'histoire de tous ces *conquistadores* et *roitelets*, quelques-uns seigneurs véritables comme le Roi d'Yvetot, la plupart souverains de royaumes éphémères et de châteaux en Espagne que leur esprit aventureux entraîna réellement et pour un temps aux pays des rêves. Dans le défilé si vivant des *Rois sans Couronne* que la baguette magique de M. de Villiers du Terrage a ressuscités un instant pour notre plus grand amusement et notre instruction, signalons le groupe des Bretons : Cudenec, roi d'une partie de Madagascar (XIXe siècle) et le marquis de Rays dont tout le monde se rappelle le fameux Port Breton.

Pourquoi Vercingétorix a-t-il renvoyé sa cavalerie d'Alesia ? M. Salomon Reinach nous fournit la réponse dans une brochure très étudiée (Paris, Champion, 1906) où il nous démontre que les Gaulois auraient cru faire un sacrilège en mangeant de la viande de cheval. Vercingétorix assiégé aima mieux perdre près d'un million et demi de rations que de se rendre coupable d'un sacrilège.

Belle-Ile constitue l'une des parties les plus particulières et les plus pittoresques de la côte bretonne, son passé fait corps avec celui de la Bretagne et, par suite de sa situation toute spéciale, son histoire se fond dans notre histoire nationale. La monographie de Belle-Ile qui vient de paraître (*Belle-Ile, histoire politique, religieuse et militaire; mœurs, usages; marine, pêche, agriculture; biographies Belliloises.* — Vannes, Lafolye, 1906) est due à la plume du P. Léandre Le Gallen, prêtre des Missions Africaines de Lyon, ancien maire de Sauzon. Nous ne croyons pas nous tromper en déclarant

Digitized by Google

qu'elle forme l'une des œuvres bretonnes les plus remarquables de l'année 1906. Rien n'a échappé à l'œil sagace de M. Le Gallen qui a tout décrit de son île natale avec un amour vraiment filial : origines, conversion, invasions, sièges, batailles, féodalité, chouannerie, curiosités, noms, industrie, agriculture, sol, personnages célèbres, le tout en 638 pages dont la dernière est aussi attachante que la première. Ainsi que le dit si bien Monseigneur l'Evêque de Vannes, les historiens de l'avenir n'oublieront pas d'écrire le nom du P. Le Gallen à côté de tous ceux dont s'honore la grande île Vannetaise.

M. le Vte Hervé du Halgouet, un nouveau venu dans le monde littéraire breton, a publié tout récemment un *Essai sur le Porhoët* qui a été très remarqué (Paris, Champion, 1906. Prix : 4 fr.). Combien y a-t-il, hélas ! de Bretons modernes à ignorer jusqu'au nom de Porhoët ! Combien, en tout cas, à ne savoir où le placer exactement ! Apanage des comtes de la maison de Rennes, ducs de Bretagne, il fut donné à l'un de leurs cadets, Guethenoc, dont le fils construisit le château de Josselin qui en fut la capitale. M. du Halgouet passe en revue la généalogie des comtes de Porhoët et des vicomtes de Rohan leurs successeurs, l'organisation administrative et judiciaire et les anciennes coutumes du pays. Il n'a pas cru avec raison que l'histoire de Josselin se terminait avec celle du Porhoët et il poursuit son étude jusqu'à nos jours. En somme, il mérite les félicitations et les remerciements de tous les Bretons, notamment des habitants du Haut Vannetais.

M. Henri Sée, professeur à l'Université de Rennes, auteur de *Louis XI et les Villes*, *les Etats de Bretagne au XVIe siècle*, *les Classes rurales en Bretagne au Moyen-Age* et *les Classes rurales et le Régime Domanial en France au Moyen-Age*, nous devait le complément de ses travaux si remarquables en poussant ceux-ci jusqu'en 1789. Aussi sa dernière étude, *les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution* (Paris, Giard

Digitized by Google

et Brière, 1906, prix, 10 fr.), était-il attendu avec impatience. On ne saurait s'imaginer le nombre de documents consultés par M. Sée et les détails de toutes sortes qu'il donne sur la condition personnelle des paysans, l'organisation de la propriété foncière, le régime seigneurial, les divers modes de location des terres et la main-d'œuvre agricole, la fiscalité royale, l'exploitation agricole et la vie matérielle et morale des campagnes. Et l'auteur ajoute que « la Bretagne est sans aucun doute l'un des pays où le servage a disparu le plus tôt, où la personne du paysan semble avoir été le plus rapidement émancipée. Même au Moyen-Age les serfs y ont été peu nombreux. » Cette conclusion n'est-elle pas tout à l'honneur de la Bretagne, et la preuve de son amour antique pour la Liberté ?

A signaler :

Une *Notice sur Saint-Gravé* (Vannes, Lafolye, 1906), par le général Audren de Kerdrel, qui n'est, nous l'espérons, que la préface d'une histoire complète que l'auteur, enfant du pays, ne manquera pas d'écrire sur cette partie si intéressante des landes de Lanvaux.

L'*Archipel des Glénans en Basse Bretagne*, par le Vte de Villiers du Terrage (Saint-Brieuc, Prud'homme, 1906), avec carte, excellente monographie de ces petites îles qui jadis « avec Groix, Belle-Ile, Houat et Hœdic étaient les débris d'une chaîne de montagnes actuellement submergée, qui, dans les temps préhistoriques, s'étendait de Penmarc'h à l'embouchure de la Loire, parallèlement à la côte sud de Bretagne » (p. 1).

La *Généalogie de la Maison de Monti* par l'abbé Mecatti, archiviste de la maison de Médicis, publiée et annotée par le Vte Paul de Freslon (Nantes, Dugas, 1906), le savant généalogiste breton, qui l'a copiée à Florence même sur le manuscrit original.

Digitized by Google

Langue Bretonne

Sudarded Sant Korněli (légende sacrée de Carnac), drame lyrique en un acte et en vers avec traduction française par J. Le Bayon. Cette pièce qui eut aux assises de l'*Union Régionaliste Bretonne* à Carnac en 1906 un succès inouï, est le chef-d'œuvre de M. Le Bayon à qui nous devons déjà tant et de jolies comédies bretonnes en dialecte de Vannes. Sujet admirablement traité en une langue pure et châtiée. Que ne met-on ainsi sur la scène nos anciennes légendes locales de Basse et de Haute-Bretagne !

René de Laigue.

La maison Bahon-Rault, de Rennes, édite de ravissantes images de saints bretons sur les dessins de Busnel, à des prix dérisoires, pour la propagande. Parus : saint Yves, saint Amand et saint Melaine, Notre-Dame de Bonne Nouvelle, etc. C'est une œuvre artistique et religieuse essentiellement bretonne.

Le Gérant : F. CHEVALIER

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

ALIÉNOR DE BRETAGNE

QUELQUES DÉTAILS RELATIFS A SA CAPTIVITÉ

(1203-1241)

L'adversité semble avoir poursuivi Aliénor de Bretagne jusque par-delà le tombeau. En raison des espérances que faisaient concevoir les vaillants débuts de son jeune frère Arthur, en raison surtout du lugubre mystère qui enveloppe sa fin, les regrets des contemporains, les sympathies de la postérité sont allés à celui-ci presque exclusivement. Aujourd'hui encore il est toute une race frémissante au seul souvenir de cet adolescent, tombé victime d'une main qui chercha à se cacher, mais que beaucoup n'hésitèrent pas à désigner. Aliénor n'a pas joui de cette sorte d'auréole posthume. Pour elle au contraire l'oubli est venu de bonne heure et, avec l'oubli, le silence s'est fait autour de sa mémoire. Les chroniques du temps ne manquent pas, il est vrai, de rappeler avec une sorte d'apitoiement sa longue infortune ; mais leurs allusions glissent rapides et discrètes. Elles ne font guère qu'enregistrer les mêmes détails. Les histoires plus récentes ont gardé — et pour cause — une semblable réserve (1). En sorte

(1) Par exemple A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, 1899, p. 292. Le dernier historien anglais de Jean Sans-Terre, Miss Norgate (1902), n'est guère plus explicite.

Digitized by Google

que tout ce qu'il nous est permis d'affirmer de cette existence, qui atteignit au moins les limites d'une longévité ordinaire, se borne en résumé à une demi-douzaine de faits et autant de dates. Que raconter au surplus d'une prisonnière, qui, durant près de trente-huit ans, fut gardée à vue dans l'un ou l'autre des donjons d'Angleterre ?

Et pourtant elle demeure attachante par le peu que l'on en sait, la personnalité de cette fille de Bretagne, vraie perle de beauté — nous dit un rimeur (1) — et qui eut aussi en partage, ce semble, la virilité du caractère, cet ornement qui rehausse si fort la femme. Dans ses veines coulait le sang de trois races généreuses et illustres. Elle avait pour aïeul le fondateur de l' « Empire angevin » et, par sa naissance, par son rang elle pouvait aspirer, tout du moins l'y invitait, aux plus hautes, sinon aux plus riantes destinées. Beaux rêves, par malheur ; et, qui, s'ils furent caressés, reçurent des événements une série de cruels démentis.

Aliénor comptait un an d'âge, deux tout au plus, quand le duc Geoffroy, son père, trouva la mort dans un tournoi à Paris (19 avril 1186). De suite cependant la politique prétendit s'emparer de cette enfant comme d'un futur enjeu (2). Elle n'en avait pas dix que derechef son nom apparaissait dans les combinaisons de la

(1) *Chronicle of Pierre de Langtoft*, édit. Th. Wright, t. II, p. 124 :

Arthur avayt un soer.
Plus bele creature ne fust cel houre en vye

(2) « Eodem anno Philippus rex Franciae postulavit ab Henrico rege Angliae custodiam filiae Gaufridi, comitis Britanniae, quam ipse moriens reliquit sibi haeredem... » *Chronica Mag. Rog. de Houedene*, édit. Stubbs, t. II, p. 314.

Digitized by Google

diplomatie. Je veux parler des stipulations débattues entre l'empereur Henri VI et Richard Cœur-de-Lion au moment où ce dernier, prisonnier de l'Allemand, cherchait par tous les moyens à recouvrer sa liberté. L'épisode est connu ; il suffira d'en rappeler ici les grandes lignes. Sur la fin de l'année 1192, Richard, revenant de Palestine, avait été jeté par une tempête sur les côtes de l'Adriatique et forcé d'atterrir près d'Aquilée. Mais, par suite d'anciens démêlés avec le César germanique, tout séjour sur le territoire impérial devenait souverainement périlleux pour lui. Il se hâta de fuir sous un déguisement. Par malheur, déjà il avait été reconnu, signalé et poursuivi. Les émissaires de Léopold d'Autriche se saisirent de lui dans le voisinage de Vienne, et le duc s'empressa de livrer cette capture à Henri VI. Le Hohenstaufen, rapace comme un oiseau de proie, n'eut qu'un souci : tirer le plus d'argent et d'avantages possibles d'une bonne fortune aussi inespérée — et Richard, maté par plus d'un an de réclusion, dût souscrire d'onéreuses et humiliantes conditions. L'une de celles-là était que sa nièce deviendrait belle-fille du duc d'Autriche et serait remise à la garde de celui-ci dans un délai de sept mois, à partir du jour où le roi anglais aurait remis le pied sur ses terres (1). Et il fallut s'exécuter car Léopold, indisposé par quelque retard, menaçait de se montrer intraitable (2). La

(1) Le chroniqueur Roger de Hoveden nous a conservé le texte officiel du traité, dont toutes les clauses paraissent avoir été arrêtées définitivement le 29 juin 1193. *Chronica*... III, p. 216.

(2) Le duc d'Autriche ne parlait de rien moins que de massacrer tous les otages anglais qui lui avaient été livrés. Baudoin de Béthune, l'un d'eux, fut alors député vers Richard pour le presser de remplir ses engagements. Roger de Hoveden, *Chronica*, III, p. 275.

Digitized by Google

pauvre petite fiancée partit donc pour l'Allemagne, conduite par Baudoin de Béthune. Mais elle n'avait pas encore atteint le terme du voyage lorsque la mort soudaine du duc, dans laquelle les contemporains virent un châtiment du Ciel, vint la rendre à la Bretagne (fin de décembre 1194). Baudoin, à la première nouvelle de cet accident, s'était hâté de rebrousser chemin : il considérait — et avec raison — sa mission comme achevée (1).

Un an ne s'était pas écoulé, que déjà un nouveau projet matrimonial s'agitait au sujet d'Aliénor. Cette fois il s'agissait d'un rapprochement entre Richard et la Maison capétienne. On était très ému alors par une rumeur venue d'au-delà des Pyrénées. Les armes chrétiennes avaient, disait-on, subi de ce côté un rude échec. Et rien n'était plus vrai. Vers la mi-juillet 1195, les troupes de « l'empereur d'Afrique » Abou-Youssouf-Yacoub, s'étaient en effet rencontrées avec les troupes castillanes près d'Alarcos, et la déroute de ces dernières avait été complète. Or, pour Richard comme pour Philippe-Auguste, la Castille était une nation amie, une alliée. Les deux adversaires convinrent donc d'imposer trêve à leurs inimitiés réciproques, et des pourparlers de paix s'engagèrent. Il fut convenu entre autres que le prince Louis, héritier du trône de France, épouserait la sœur d'Arthur. Puis, des deux côtés, l'on s'engagea à des restitutions de territoires et de forteresses. Richard promit même une dot en argent (2). Ceci se passait dans le courant de l'automne ; mais l'intervention de l'empereur d'Allemagne, vis-à-vis duquel

(1) Roger de Hoveden, *Chronica*, III, p. 278.
(2) Roger de Hoveden, *Chronica*, III, p. 302.

Digitized by Google

Richard conservait des engagements, vint tout rompre. Aliénor n'entrevit qu'un instant la perspective de ceindre une couronne, et c'est à Blanche de Castille, sa jeune amie, qu'il était réservé de donner saint Louis au royaume très chrétien.

Constatation étrange ! A mesure qu'Aliénor avance en âge, l'ombre de tristesse et désolation qui pesa sur sa vie entière semble grandir et s'étendre. Rien — pas un indice dans ce sombre, qui nous laisse deviner qu'un rayon de joie, un sourire fugitif en soient venus d'aventure égayer l'austère continuité. Bien au contraire. Autour de cette adolescente, toujours des scènes violentes ou douloureuses. Elle est témoin des odieux procédés de Richard d'Angleterre envers sa mère ; elle voit les routiers de Mercadier lancés à la poursuite de son frère ; elle assiste au sac de la Bretagne par ce ramassis d'aventuriers. Quelques années passent, apportant l'illusion d'un répit. Et puis, voici qu'éclate la querelle entre Jean Sans-Terre et Arthur, querelle suivie d'une lutte qui ressemble à un duel à mort. L'un des deux combattants devait fatalement succomber. Le sort favorisa Jean Sans-Terre et la problématique victoire de Mirebeau lui livra son adversaire (31 juillet 1er août 1202). L'on sait le reste.

A quel moment précis et par quel jeu des circonstances Aliénor tomba-t-elle aux mains du meurtrier de son frère? Voilà ce que les contemporains ne disent pas, ce qu'il nous faudra probablement ignorer toujours. Le caractère de Jean, ses façons ordinaires de procéder nous autorisent toutefois à penser qu'il agit sans bruit, sans violence apparente, à la dérobée. Il y a du félin dans les allures du dernier des fils d'Aliénor de Guienne, si ondoyante elle-même. L'héritière de Bre-

Digitized by Google

tagne était orpheline (1) : peut-être l'attira-t-il près de lui par surprise. Peut-être encore alla-t-elle d'elle-même, inconsciemment, au-devant du péril en tentant auprès de son oncle quelque démarche personnelle en faveur d'Arthur. Sur ce second drame de famille on ne sait rien de positif en somme, et le champ demeure libre à toutes les hypothèses (2).

Il est bien plus aisé de pénétrer les motifs qui déterminèrent le roi Jean, déjà maître de la personne d'Arthur, à se saisir également de celle d'Aliénor. Les droits de ces deux enfants de son frère à la couronne d'Angleterre primaient les siens. Ceci est hors conteste. Sans doute il demeure très vrai que Richard, avant de rendre l'âme, avait désigné le comte de Mortain à son entourage comme le successeur de son choix : il est non moins vrai que Jean put se faire couronner à Rouen, puis à Westminster sans qu'autour de lui s'élevât une seule réclamation en faveur de ses neveux de Bretagne. Mais cette sorte de fait accompli ne supprimait pas le principe d'hérédité en faveur du frère et de la sœur. Ils conservaient toute liberté de s'en prévaloir et l'attitude belliqueuse d'Arthur prouve assez qu'il entendait n'y pas renoncer. Situation épineuse, grosse de conflits futurs, et dont l'entourage royal lui-même pressentait les périls avec un mélange

(1) La comtesse Constance était morte le 4 septembre 1201.

(2) M. de la Borderie raconte d'après les chroniques bretonnes (*Hist. de Bretagne,* t. III, p. 292) que Jean Sans-Terre osa se présenter devant les Etats de Bretagne réunis à Vannes en 1203, pour réclamer le gouvernement du duché. Si le fait est exact, on pourrait conjecturer que ces Etats se tinrent vers le mois de septembre, car à cette époque le roi anglais était assez proche. Le 16 il séjournait à Montfort, le 17 à Mortain, du 19 au 23 il fut à Dol. Le 28, on le retrouve à Falaise.

Digitized by Google

d'inquiétude et d'irritation. On le vit bien à la suite d'une suprême démarche de la noblesse angevine et bretonne auprès de Jean Sans-Terre pour obtenir que son jeune duc, alors emprisonné au château de Falaise, lui fut rendu. Le refus du roi devint le signal de la reprise des hostilités, et les courtisans anglais exaspérés intervinrent alors pour suggérer à leur maître un procédé aussi brutal que cruel de mettre Arthur hors d'état de soutenir désormais ses prétentions. L'avis ne pouvait être que bien accueilli ; mais la prudente décision du chambellan Hubert de Bourg spécialement préposé à la garde du noble captif, en arrêta l'exécution (1). Ce n'était que partie remise : seulement la grosse tour de Rouen n'a jamais livré son lugubre secret.

Aliénor aussi était un embarras ; qui ne le devine ? La hâte du roi anglais à s'assurer d'elle le démontre suffisamment. Eût-il frayeur de la voir renouveler les prouesses de leur commune aïeule Mathilde l'« Emperesse » ? Rien d'impossible à cette supposition. On n'avait pas eu le temps encore d'oublier cette petite-fille du Conquérant courant elle-même à la reconquête des états paternels, et obligeant à force d'énergie et de ténacité l'occupant à lui céder la place. Le précédent existait donc, et Jean Sans-Terre n'avait certes pas les qualités morales et guerrières d'Etienne de Blois. La jeune duchesse de Bretagne au contraire semblait de taille et d'humeur à mener une nouvelle chevauchée de ce genre à la tête de ses fidèles. Beau rêve fugitif une fois de plus, celui-là ! Les mains anglaises n'ont pas

(1) Raoul de Coggeshall, *Chronicum anglicanum*, dans Rer. gallic. SS. t. XVIII, p. 96-97.

Digitized by Google

l'habitude de lâcher prise : elles l'ont appris à l'histoire et au monde. Aussi n'est-ce pas en conquérante, mais bien en qualité de sûreté et d'ôtage, sinon déjà comme prisonnière, qu'Aliénor atterrit à Southwick avec la suite de son oncle, le 6 décembre 1203 (1).

*
* *

Un mot au sujet des documents d'où j'ai extrait en grande partie les renseignements qui vont suivre. Ces textes ne sont point inédits ; la publication qui les renferme remonte au moins à trois quarts de siècle en arrière (2). Ils n'offrent pas non plus une très grande variété, car la littérature des plumitifs de la chancellerie royale d'Angleterre manque d'ordinaire et d'imagination et de fraîcheur. Leur verve ne se traduit guère que par les croquis grotesques ou bizarres, dont ils ont agrémenté certaines marges de leurs interminables parchemins. A bon droit cependant sir Thomas Duffus Hardy en signalait jadis l'extrême intérêt dans l'Intro-

(1) « Rex Johannes... transfretavit... cepit Arthurum nepotem « suum.... ad quem secundum leges Anglicanas Regni Angliae successio pertinebat..... Sororemque ejus Alienoram, dictam la Brette, secum traduxit in Angliam et in castris munitissimis tutissime custodiri fecit sub custodia quattuor militum... ne forte sobolem procrearet, quae jus in regno Angliae posteris temporibus posset haereditatis titulo vendicare ». *Chronicon Thomae Wykes*, ad annum 1202, ap. Luart, *Annales monastici*, t. IV, p. 51. — Le Chroniqueur, bien renseigné par ailleurs, se trompe quant à l'année. Jean Sans-Terre ne repassa de l'autre côté du détroit que tout à la fin de 1203. Il prit la mer à Barfleur le 5 décembre. *Rot. litt. pat.* I, p. 37 ; *Rot. Normaniæ*, p. 119. Voir aussi Raoul de Coggeshall, *Rer. gallic. SS.* t. XVIII, p. 98.

(2) Le premier volume des *Rotuli litterarum clausarum* a paru en 1833, le second date de 1844.

Digitized by Google

duction qu'il a écrite pour les *Rotuli litterarum clausarum*. On sait si peu de chose sur l'illustre prisonnière, dit-il en substance, que les moindres détails la concernant prennent de suite importance pour nous (1). Et pourtant, malgré ces indications, malgré cette invite discrète, il ne paraît pas que beaucoup de chercheurs ni d'érudits se soient mis en peine de dépouiller dans ce but déterminé la volumineuse correspondance administrative de Jean Sans-Terre et de son fils. Cette circonstance fortuite m'a tenté, elle m'a encouragé à l'œuvre. Elle me vaudra peut-être la bonne fortune d'être suivi jusqu'au bout de ces pages par quelque lecteur courageux.

Disons-le de suite à la décharge de la Bretagne et de la France : dans ces deux pays on eût le souci de soustraire Aliénor au sort qui la menaçait. La tentative de Philippe-Auguste, celle-là vient la première en date, nous est connue en raccourci par la Chronique de Raoul de Coggeshall (2) et on a le droit, en vérité, de se demander si elle fut très avisée. C'était vers la mi-carême de de l'année 1204 et, en ce temps-là, les affaires de Jean Sans-Terre allaient si mal en Normandie qu'il tenta une démarche auprès de son ennemi pour obtenir quelque trêve ou paix. Mais Philippe se prévalant de ses précédents succès, le prit de très haut avec les envoyés anglais et, avant de traiter avec eux de toute autre question, il exigea qu'au préalable Arthur de Bretagne lui fut remis vivant. A défaut du frère, sur le trépas duquel commençaient à circuler de vagues récits, il réclamait la main de la sœur, avec toutes les terres conti-

(1) Duffus Hardy, *Op. cit.* General Introduction, p. XXXVI.
(2) Raoul de Goggeshall, *loc. cit.*, p. 98.

Digitized by Google

nentales dont elle était l'héritière. C'était atteindre le monarque anglais dans le plus vif de ses intérêts : c'était en quelque sorte acquérir prise sur lui. Comme bien on pense, les pourparlers n'allèrent pas plus avant.

Entamées avec plus de mesure, les négociations des Bretons se prolongèrent davantage. Nous avons là-dessus le témoignage d'Aliénor elle-même. Le 27 mai 1208, elle adressait en effet une lettre pressante aux trois évêques de Nantes, de Vannes et de Cornouailles, à Eudes du Pont, à Geoffroy L'Épine, à Olivier de Rugy et à Payen de Malestroit. Rien n'est touchant comme ces lignes toutes à la confiance. La jeune duchesse y remercie ses amés prélats et ses fidèles barons d'un précédent message qu'ils lui avaient fait parvenir. Elle les conjure de ne pas perdre de temps ; de venir au plus vite s'entendre avec son royal oncle. Toute hésitation doit cesser : leur démarche ne peut leur apporter que profit et honneur (1). Et pour elle-même ce sera, Dieu aidant, la liberté. Jean Sans-Terre affectait de fait une bienveillance voisine de la conciliation. De Southampton, il expédiait même à son tour, le 29 mai suivant, des saufs-conduits aux mandataires désignés par sa nièce, et il les invitait à se rendre près de sa personne (2). Par malheur, aucun détail de ce qui se passa ensuite ne nous a été conservé.

Cinq ans s'écoulent après cela — durant lesquels les faits et gestes d'Aliénor nous échappent totalement. Il n'est plus question d'elle, plus question de sa libération. Quand elle nous réapparaît, l'illusion n'est plus possible

(1) Rymer's *Fœdera*.. [Record Edit.] I. p. 101. D. Morice, *Preuves* II col. 811 a reproduit ce texte.

(2) Rymer, *ibid*.

Digitized by Google

sur le sort qui demeure le sien. Elle est bien réellement prisonnière, et ce sera la sèche correspondance des *Rotuli*, qui désormais nous aidera à la suivre dans chacun de ses déplacements.

C'est à Corfe (1) qu'on la trouve tout d'abord dans le courant de l'été de 1213. Depuis combien de temps séjournait-elle dans cette forteresse au renom sinistre, où Jean Sans-Terre laissait mourir de faim les malheureux que lui avait livrés la défaite (2) ? Je ne le saurais dire. Elle était là sous la garde de Robert de Vypont (3), un geôlier dont il faut retenir le nom, avec deux autres captives de haut lignage comme elle, victimes également des tyrannies de la politique, Marguerite et Isabelle d'Ecosse (4). Là encore se trouvait momentanément, et déjà peut-être en disgrâce, l'épouse royale en personne, Isabelle d'Angoulême. Le roi était venu passer quelques jours à Corfe sur la fin du mois de juin. Avant de s'éloigner, il manda au maire et aux prévôts de Winchester d'avoir à pourvoir les quatre nobles dames

(1) A 29 kil. de Dorchester, dans une péninsule entre la baie de Poole et la Manche, appelée l'île de Purbeck. D'énormes pans du Donjon couronnent encore la colline : plus bas, des débris de murailles et de tours dessinent une partie de l'enceinte. Rien d'imposant comme cet ensemble.

(2) Tel fut le sort de vingt-deux gentilshommes poitevins, saisis à Mirebeau. *Annales de Margan*, ap. Luart. *Annales Monastici*, I. p. 26.

(3) C'est lui qui avait gardé Arthur de Bretagne dans la tour de Rouen. Il devint constable du château de Carlisle en 1217. (*Pat. Rolls*, I. 94). L'année d'après on le trouve Sherif dans le Cumberland (*Ibid.* I. 161).

(4) En 1209 Jean Sans-Terre s'était avancé contre l'Ecosse avec des forces considérables pour tirer vengeance du roi de ce pays. Guillaume-le-Lion qui, disait-on, avait prêté appui aux Gallois dans une récente prise d'armes. Guillaume implora la paix et livra ses deux filles comme ôtages.

Digitized by Google

d'un habillement complet et conformément aux instructions que leur transmettrait le fidèle Robert de Vypont (1). Or, cet habillement, nous le savons par une missive subséquente, se composait tout simplement d'une tunique de vair, d'un surtout garni de « bis » et de menu vair, d'une paire de chaussures légères (2).

Pas la moindre superfluité, on voit. C'était même si peu qu'aux approches de l'hiver, il fallut y ajouter, au moins pour Aliénor, une cape fourrée et une pelisse de petit-gris (3), bien que déjà quelque peu auparavant elle eût bénéficié d'un supplément d'effets de ce genre. Jean Sans-Terre avait aussi ordonné qu'il fut délivré à sa nièce vingt-trois aunes de toile de lin et une selle de haquenée (4). Mais ce dernier objet apparemment

(1) « Rex Majori et Prepositis Wyntonie .. Mandamus vobis quod « habere faciatis domine Regine et nepti nostre et duabus filiabus « Regis Scottie, que sunt apud Corfam, robas et cappas et alia eis « ad vestitum necessaria sicut dilectus et fidelis noster Robertus « de Veteri Ponte vobis mandabit per litteras suas patentes, et cus- « tum quod ad hoc posueritis per visum et testimonium computa- « bitur vobis ad scaccarium. Teste me ipso, apud Corfam, XXIX die Junii, anno... XV° ». *Rot. litt. claus.* I. p. 157.

(2) « Mandamus vobis quod sub festinacione nobis habere facia- « tis ad opus nepotis nostre et duarum filiarum Regis Scottie ro- « bas de viridi encre, scilicet tunicas et supertunicas cum penulis « de bissis et furraturis de minuto vario... Preterea ad opus trium « puellarum suarum de viridi claro, scilicet tunicas et supertunicas « et pallia cum penulis de minuto vario vel cuniculorum et furra- « turis de agnis ; et ad opus omnium praedictarum nepotis nostre « et filiarum Regis Scottie et trium puellarum suarum calciamenta, « scilicet stivalia... Apud Craneburnam, VI die Julii, anno XV ». *Rot. litt. claus.* I, p. 144B.

(3) *Rot. litt. claus* I, p. 155.

(4) « Et xxiij ulnas de bona linea tela... et ad opus nepotis « nostre unam sellam cum lorennis deauratis... » *Rot. litt. claus* I. 144B.

Digitized by Google

mit du temps à venir, car au mois d'août suivant le roi y faisant allusion, invitait les magistrats de Winchester à n'en plus différer l'envoi (1).

L'année 1214 nous réserve une surprise. Tout aux débuts, Aliénor repassa la Manche et elle fit un séjour de presque six mois dans les provinces anglaises du continent. C'est le bon abbé cistercien Raoul de Coggeshall qui nous met au fait de ce voyage (2). Quant aux motifs, on ne les entrevoit guère que dans quelque marchandage diplomatique demeuré secret ou inaccompli. Jean Sans-Terre était hanté alors d'idées de revanche. Après avoir assuré tant bien que mal la paix dans ses états insulaires, il venait d'entrer dans la coalition allemande contre la France et, tandis qu'Othon de Brunswick, son neveu, se concertait avec le comte de Flandre et avec les seigneurs de la région française du nord pour accabler Philippe-Auguste, lui débarquait en personne à la Rochelle, à la tête d'un corps d'armée, le 15 février 1214. Le 21 janvier précédent il était passé à Corfe (3), et c'est à ce moment sans doute que, pour un temps, il avait arraché sa nièce à une réclusion forcée. Mais un mandement daté de Niort (15 juillet 1214) va nous mettre à même d'apprécier les sollicitudes vraiment royales de cet oncle envers la fille de son frère. La pièce est adressée à Pierre de

(1) « Sine dilacione mittatis usque Corfe... unam sellam pulcram « cum sambuca de Scarletta et lorrenis deauratis... » *Ibid.* I, p. 150B.

(2) Raoul de Coggeshal, *Op. cit.*, p. 106.

(3) Jean Sans-Terre séjourna à Clarendon, dans le Wilts, du 23 au 25 janvier. Du 27 au 29, on le trouve à Porchester ; le 30 il était à Stansted, le 31 à Portsmouth. Le 9 février suivant, il s'embarquait à Yarmouth et faisait voile pour la France.

Digitized by Google

Maulay, un personnage que nous retrouverons plus loin, et Aliénor de Bretagne y apparaît rabaissée sur le même pied que la femme de son geôlier, Robert de Vypont. Jean Sans-Terre enjoint de faire délivrer à l'une et à l'autre un costume semblable : manteau, tunique et cendal (1). Quelques aunes de toile « bonne et fine » sont concédées en sus à la petite-fille de Henri II d'Angleterre pour la façon de quelques chemises et serviettes. Mais, comme si déjà il avait regret de tant de générosité, le souverain insiste pour que l'on ne prenne pas à même la pièce de tissu plus délicat réservée à ses propres usages. S'il ne s'en rencontre pas d'autre, mieux vaut, ajoute-t-il, en acheter à nos frais, de convenable pour la prisonnière (2). Mesquinerie bien en rapport avec ce que nous savons par ailleurs du caractère de ce triste prince !

*
* *

Jean Sans-Terre rentra dans son royaume d'Outre-Manche vaincu, honni, amoindri plus que jamais (octobre 1214). Les deux années qu'il vécut encore furent deux années de guerre civile, et il eut la suprême humiliation de voir le fils de son adversaire de France

(1) « Rex Petro de Maulay... Mandamus vobis quod habere fa-
« ciatis nepti nostre, que est in custodia Roberti de Veteri Ponte
« unam robam de scarletto, pallium scilicet et tunicam cum cen-
« dalo, et aliam uxori ejusdem Roberti...

(2) « Faciatis eciam habere eidem nepti nostre lineam telam bo-
« nam et delicatam ad iiij^{or} vel quinque camisias faciendas et iiij^{or}
« lintheamina ; non tamen de magis delicata tela nostra capiatis,
« set pocius, si preter magis delicatam telam nostram nullam ad
« hoc competentem habuerimus, ematis eam de denariis nostris
« sicut melius poteritis... Apud Niortum ; XV die julii, anno..
« XVI°. » *Rott. lit. claus.* I, p. 168».

Digitized by Google

débarquer sur le sol anglais, y faire acte de souverain, se lancer à sa poursuite à la tête de ses mercenaires. Il mourut en désespéré, et sur son trépas coururent des récits terrifiants. Ce fut un enfant de neuf ans qui recueillit le lourd héritage de tant d'erreurs politiques et de prévarications privées. Par bonheur ce roi enfant, abandonné même par sa propre mère, rencontra chez les deux italiens Pandulfe et Gualo successivement légats du pape en Angleterre, chez le vieux comte de Pembroke, Guillaume le Maréchal, chez Ranulf, comte de Chester et chez quelques autres des dévouements à toute épreuve. L'énergie, l'habileté de ces hommes eurent assez vite rétabli en meilleur état les affaires d'Angleterre.

Quant à Aliénor de Bretagne, elle avait été de nouveau internée à Corfe, et cela très probablement dès le retour avec son oncle en 1214 (1). Mais durant les troubles auxquels je viens de faire allusion, les *Rotuli*, tenus à jour d'une manière si exacte pourtant, ne renferment plus la moindre information à son sujet. Ce n'est que sur la fin du mois de juillet 1221 (2), que reprend la série régulière de ce que j'appelerais volontiers les bons de dépense de notre héroïne sur le trésor royal.

Dans l'intervalle une sorte de coup d'état vint brusquement troubler la quiétude des habitants de Corfe. Piere de Maulay, qui en était gouverneur, avait fait serment à Jean Sans-Terre de ne livrer cette forteresse au jeune Henri III, que lorsque ce prince serait parvenu

(1) Jean Sans-Terre séjourna à Corfe du 18 au 20 octobre 1214.

(2) « Ordre aux gens de l'Echiquier d'allouer à Pierre de Maulay « une somme de sept mille marcs pour couvrir différents débours « qu'il avait dû faire, notamment pour les dépenses d'Aliénor. « Westminster, 29 juillet 1221. » *Rot. litt. Claus.* I, p. 466[a].

Digitized by Google

à l'âge d'homme (1). Mais le conseil de régence ne crut pas devoir maintenir cette volonté suprême du défunt. A tort ou à raison. Pierre de Maulay était soupçonné d'entretenir de secrètes intelligences avec le roi de France dans le but de lui livrer Aliénor. On prétendait même que l'évêque de Winchester, Pierre des Roches, était complice dans l'affaire (2). Bref, Maulay, appréhendé au corps, dut faire remise bon gré mal gré au justicier Hubert de Bourg et à ses collègues, du dépôt intégral qui lui avait été confié, c'est-à-dire du château lui-même et de son armement ; des prisonnières et du trésorqui s'y trouvait (3) (4 juin 1221).

Du moins, de cet incident Aliénor et la compagne qui lui restait recueillirent avantage (4). De suite leur situation matérielle devint meilleure, et la cour, à partir de ce moment leur témoigna plus d'égards, se montra plus attentive à procurer à l'une et à l'autre un certain bien-être. C'est ainsi que dès septembre 1221, le sheriff de Southampton est invité à remettre à Saher

(1) Raoul de Coggeshall, *Op. cit.*, p. 115. — *Memoriale Fratris Walteri de Coventria*, édit. Stubbs, II, p. 260.

(2) *Memoriale...*, II. p. 260.

(3) « Rex omnibus baillivis et fidelibus suis.. salutem. Sciatis nos « recepisse a dilecto et fideli nostro Petro de Malo Lacu per ma- « nus dilectorum et fidelium nostrorum. H. de Burgo, justitiarii « nostri, W. comitis Sarresburie, W. comitis Marescalli et W. Bri- « wer, die Veneris in septimana Pentecostes, Anno regni nostri « V° castrum nostrum de Corf cum Alienora cognata nostra et « Ysabella sorore regis Scottorum, et jocalibus, balistis et ceteris « rebus nostris, quas dominus J. Rex, pater noster, eidem P. com- « miserat in eodem castro custodiendas... Apud Westmonaste- « rium xxij die novembris, anno 6°. » *Patent Rolls. Hen. III.* t. I., p. 321.

(4) Marguerite d'Ecosse était sur le point d'épouser le Justicier Hubert de Bourg.

Digitized by Google

d'Aldham une quantité d'étoffes et de fourrures suffisante pour renouveler une partie du vestiaire des nobles princesses (1). Un peu plus tard, aux débuts de décembre, une note destinée aux gens de l'Echiquier nous apprend qu'il a été délivré aux prisonnières : deux courtes-pointes de soie du prix de trente sols, un denier ; deux couvertures de « bis » ayant coûté quarante-deux sols, un denier ; six aunes de *scarlet* du prix de vingt-trois sols, destinés à faire deux autres couvertures ; puis quarante aunes de toile de lin, revenant à vingt-et-un sols. En outre leur suivante avait été habillée de neuf. Débours total : six livres, quatorze sols, deux deniers (2). C'était presque de la prodigalité, si l'on compare avec les mises de fonds de Jean Sans-Terre.

La maladie vint à son tour jeter une diversion dans cette désespérante monotonie. Vers le milieu de l'année 1222, l'état d'Aliénor avait nécessité la présence d'un médecin de Londres, Me. Jean de Beauchamp. Celui-ci eut recours aux médicaments (3). Peut-être conseilla-t-il aussi un changement d'air et de milieu, car dès les premiers jours du mois d'août, la convalescente était installée au château de Gloucester, avec deux suivantes et un certain train de maison. Toutefois (4) une autre raison a bien pu motiver également un déplacement de ce genre : la préoccupation de déjouer les

(1) *Rotuli litt. claus.* I, 470.

(2) *Rotuli litt. claus.* I, p. 483B.

(3) Ce digne praticien perdit même son palefroi durant le voyage du retour. A titre de compensation les gens de l'Echiquier reçurent ordre de lui verser un supplément de trois marcs d'argent. *Rotuli litt. claus.* I, 499B.

(4) *Rotuli litt. claus.* I, p. 507B.

Digitized by Google

arrangements imputés à Pierre de Maulay au sujet de la prisonnière et de son évasion. Le choix de la forteresse de Gloucester autoriserait assez cette supposition, de même que le luxe de précautions déployé autour d'Aliénor et le nombre de gardiens attachés à sa personne. Trois chevaliers : Gautier de Saint-Ouen, Richard de la Lande et Gilbert de Greinville ne la quittent pas : ils ont constamment à leur disposition huit hommes d'armes et six chevaux. Enfin, détail curieux, avant l'arrivée de la duchesse on avait eu soin de faire évacuer les geôles du château, dont les habitants allèrent séjourner temporairement dans celles de l'abbé de Cirencester (1).

Ce premier séjour d'Aliénor à Gloucester dura près d'un an (19 août 1222-20 juillet 1223), et rien ne fut épargné, semble-t-il, pour le lui rendre moins pénible. Les subsides alloués par le trésor pour sa subsistance étaient presque larges : ils montaient au chiffre de dix sols par jour (2). D'autre part, les fourrures, les étoffes précieuses, les pièces d'ameublement, les menus objets lui étaient dispensés sans trop compter avec la dépense. Jamais certainement les *Rotuli* n'ont enregistré à son occasion le détail d'autant d'emplettes, que durant ce laps de temps (3). Voici par exemple une lettre d'avis au trésorier, en date du 19 août 1222 : on y lit que Nicolas Kipping de Winchester a fourni à la noble cliente dix-neuf aunes de vair, à trente-quatre deniers l'aune ; trois aunes et un quart de brunette

(1) *Rotuli litt. claus.* I, p. 556. — Cirencester, vulgairement Cicester, petite ville à 25 kil. de Gloucester. Il y avait là une conventualité de Chanoines réguliers depuis 1117.

(2) *Rotuli litt. claus.* I, p. 538.

(3) *Rotuli litt. claus.* I, p. 508, 510_B, 523, 546_B.

Digitized by Google

noire, un chaperon et un cendal. Un autre marchand de la même ville lui a livré un mantelet de « bis » et une fourrure de menu vair (1). Deux autres documents du même genre, l'un de mars, l'autre de juillet, 1223 accusent l'achat : de deux « chalons », d'un « drap de Reims » de trois *doublets*, de quatre nappes, de deux bassins, de deux corbeilles, de quatre-vingt-six aunes de toile de lin ; de treize aunes de *haubergette*, d'un chaperon de « cendal de Lukes », d'un autre de « cendal de Melan », de chaussures, de gants (2). Il n'est pas jusqu'à Alexandre, le maître-queux de la duchesse, qui n'émarge au budget pour la somme de seize deniers, prix d'un « complet » en drap roux ou gros bleu, au choix ! (3)

(*A suivre*).

Dom Léon Guilloreau,
moine bénédictin.

Appuldurcombe-Wroxall,
Ile de Wight.

(1) *Rotuli litt. claus.* I, p. 508B.
(2) *Rotuli litt. claus.* I, p. 538, 555-56.
(3) *Rotuli litt. claus.* I, p. 538.

Digitized by Google

QUESTIONS HÉRALDIQUES BRETONNES

LES GROUPEMENTS D'ARMOIRIES PAR PAYS

La manière dont on comprend ordinairement la construction d'un armorial n'est pas sans avoir des avantages. L'ordre alphabétique simplifie considérablement les recherches, et, grâce à lui, la vérification des états nobiliaires peut se faire en un instant. D'un coup d'œil, le propriétaire contemporain apprend ce qu'il doit graver sur sa porte ou sculpter sur sa cheminée, la fiancée incertaine peut juger de la plus ou moins ancienne extraction de celui dont elle va porter le nom. et le brasseur d'affaires peu scrupuleux se paie le plaisir d'établir des listes ronflantes destinées à attirer les capitalistes en mal d'argent à placer.

Je crois que l'étude bien comprise des armoiries pourrait offrir un intérêt plus général si l'héraldiste, en se séparant nettement du généalogiste, voulait bien s'inquiéter davantage de leur valeur intrinsèque et faire passer l'examen de leurs détails avant celui des familles qui les ont portées. En un mot, la comparaison entre eux des divers écussons d'un même pays de-

Digitized by Google

vrait apporter une part considérable à l'édification de son histoire ; surtout quand ce pays a possédé et possède encore comme la Bretagne une quantité de maisons d'antiquité chevaleresque.

Il y a quelque temps, j'étais en train d'établir la généalogie de la famille de Téhillac (1) qui blasonnait, on le sait, *de gueules à trois croissants d'argent*, quand l'idée me vint de rechercher si d'autres familles, sorties comme elle des bords de la Vilaine ou des environs de Guérande, ne possédaient pas des armes similaires. Je me mis au travail et m'aperçus vite que ses voisins les de la Lande, de Maurac, de Bogat, Guillermo, de Trévélec, de Saint-Martin, Guyomart, de Bogier, Jollan, du Dréseuc, etc., portaient aussi des croissants. Cette découverte fut pour moi un trait de lumière, et je restai convaincu qu'il était possible de faire des groupements d'armoiries semblables ou à peu près semblables, groupements correspondant à des contrées déterminées et représentant des familles sorties d'une même souche ou ayant servi ensemble sous une même bannière. Résolu à baser mon opinion sur des fondements sérieux, quasi inébranlables, je pris pour but de mes recherches des pièces héraldiques peu répandues, faciles par conséquent à déterminer, comme le léopard, la quintefeuille, l'ancolie et les pots, et je me posai cette question :

Où trouve-t-on, en Bretagne, chez les familles d'ancienne extraction noble bretonne, le plus de léopards, de quintefeuilles, d'ancolies et de pots?

La réponse fut curieuse. On va pouvoir en juger.

(1) Téhillac, jadis trêve de Missillac, fait partie maintenant du canton de la Roche-Bernard.

Digitized by Google

*
* *

Les Léopards

Les anciennes familles bretonnes qui portent des léopards sont au nombre d'environ soixante-dix (1) d'après l'Armorial de Courcy :

Léopards d'or : Berthelot, de Boiséon, Brignon, de Cahideuc, Le Campion, Chasant, L'Evesque, du Faou, de la Guerche, Guiton, de la Haye, de Kermel, de Kerprigent, de Keryven, Le Picart, du Plessix-Balisson, Le Prévost, de la Roche, Rogier, Le Ségaler, de Taillefer, Uguet.

Léopards d'argent : Le Bart, du Boishardy, de Bréhant, Chalet, de la Costardaye, de l'Espinay, Le Goullec, de Guémadeuc, de Kersaudy, de la Lande, de Langan, de Saint-Marc, Sorel.

Léopards de gueules : Abelin, du Cleuzmeur, de la Bouexière de Montfromery, Morel, Névet, Picot.

Léopards d'azur : Cheminée, Gallou, de Keradreux, Oury.

Léopards de sable : du Boishamon, Chertier, Douart, Flambart, de Keralio, Ploërmel, de Quemper, Le Roch, du Rocher, du Trévou, de la Villecanio.

Léopards d'hermines : de Broël, de Muzillac.

Sceaux : Barbechat, du Boishardy, du Hautbois, Mahé, Payen, la Roche-Derrien, de Saint-Gilles, Trégoezel, du Vergier.

(1) Il est bien entendu que je n'ai relevé que les familles d'ancienne extraction et originaires de Bretagne ou y figurant dès le XIIe siècle. Au nombre des soixante-dix j'ai fait figurer les villes de Ploërmel et de la Roche-Derrien.

Digitized by Google

Au point de vue territorial, ou, pour s'exprimer plus clairement, au point de vue des pays dont elles sont originaires, ces familles peuvent se diviser en plusieurs groupes dont les principaux sont situés sur les côtes nord de la péninsule entre Lannion et Cancale. Sur les soixante-dix, l'Evêché de Nantes n'en prend pour sa part que quatre ; et encore trois d'entre elles Barbechat, du Vergier (*alias* un lion), Douart (ancienneté ?) sont douteuses. L'Evêché de Vannes n'en prend que cinq dont une, du Hautbois (variante), est douteuse. L'Evêché de Cornouaille n'en prend lui aussi que cinq dont quatre sortent des environs de Quimper. A l'Evêché de Léon n'en revient qu'une, peut-être deux. L'Evêché de Rennes en a sept placées une à Saint-Marc-sur-Couaisnon, deux à Saint-Erblon, une à la Guerche, et les autres entre Rennes et Vitré.

Il reste donc un nombre d'environ cinquante familles à grouper dans le nord de la Bretagne entre Lannion et Cancale. Voici la classification que j'ai cru devoir leur donner.

1° *Groupe de Lannion.*

A Servel (deux), Pleumeur-Bodou (une), Ploubezre (une), Trévou (une). Total : 5.

2° *Groupe de Tréguier-Paimpol.*

A Coatréven (une), Pleubihan (deux), Quemper-Guézennec (une), Plouguiel (une). Plus la Roche-Derrien. Total : 5.

3° *Groupe de Lamballe.*

Ce groupe est le plus important de tous et forme l'exemple le plus frappant de ma théorie.

Digitized by Google

A Saint-Potan (quatre), Meslin (deux), Dinan (deux), Ploubalay (une), Pléven (une), Créhen (une), Matignon (une), Hénansal (une), Pléneuf (une), Noyal (une), Hénon (une), Langueux (une). Total : 17.

4° *Groupe de Saint-Malo.*

A Saint-Méloir-des-Ondes (deux), La Gouesnière (une), Carfantin (une), Cuguen (une). Total : 5.

5° *Groupe de Montfort.*

A Saint-Malon (deux), Iffendic (une), Médréac (une), Langan (une), Saint-Onen (une), La Chapelle-Chaussée (une), Guipel (une). Total : 8.

A ces cinq groupes il faut ajouter Ploërmel, Lanouée (une), Le Gouray (une), Saint-Maudan (une).

Ceci posé d'où vient cette particularité si frappante que les familles portant des léopards sont pour les trois quarts originaires du département actuel des Côtes-du-Nord ou des environs de Montfort, Saint-Malo, Ploërmel qui l'avoisinent ?

Ces familles auraient-elles guerroyé sous les ducs Normands dont les armes représentaient deux léopards, à la conquête d'Angleterre par exemple, et auraient-elles retenu un souvenir de la bannière de Normandie ?

Les quintefeuilles

La destinée des quintefeuilles en Bretagne paraît avoir été la même à peu près que celle des léopards. Peu ou point à Nantes, quelques exemples à Vannes, Quimper et Rennes, un certain nombre aux environs de Ploërmel, enfin la plus grande quantité — sept ou

Digitized by Google

huit sur dix — sur les côtes de la Manche ou du Léon occidental. Les léopards s'arrêtaient à Lannion ; les quintefeuilles, elles, s'étendent jusqu'à l'extrémité de la péninsule. Le centre des premiers était à Lamballe ; celui des secondes va de Lannion à Lesneven.

Il y a environ cent quarante familles anciennes d'origine bretonne à porter dans leurs armes des quintefeuilles. Elles se disposent comme il suit :

Quintefeuilles d'or : du Bois, de Bossant, de Castellou, de la Celle, Droniou, de la Forest, Jobert, Jubin, de Kerbrat, de Kerguien, de Kerprigent, du Liziart, de Lochrist, Marc'hec, de la Morinière, Le Nuz, Ogier, de Plouer, de la Rive, Sassier, Le Ségaler, de Villeneuve.

Quintefeuilles d'argent : d'Aiguillon, du Bot, Boullays, de Brémeur, Cadio, Canaber, du Cellier, de Coetgonien, de Couespelle, de Crémeur, Eder, Gayon, Gicquel, Le Gouz, de Kerbihan, de Kerduel, de Kersulgar, de Lambilly, de la Lande, de Lannion, Morin, Le Nobletz, de Parscau, Péan, Perret, de Perrien, des Portes, Prévost, de la Roche, de la Rochéon, Rouxel, de la Soraye, Validire.

Quintefeuilles de gueules : d'Arz, Le Baud, de Bellingant, Bernier, Le Bihan, du Bois, de la Brehonnière, Chatillac, du Chastellier, Cheville, de Coetcongar, de Coetinizan, de Coetlestremeur, de Coetquis, de Coetrieux, Denis, Gascoing, de Gaulay, Gicquel, Gillouart, Guillemot, Henry, de l'Isle, de la Jousselinaye, de Kerbouric, Le Lagadec, Lancelin, Lestourdu, de Logan, Le Luzec, de Martigné, Meastrius, de Mesanhay, Le Meur, L'Olivier, de Penarpont, du Plessix, de Ploesquellec, Le Prestre, de Quilliguiziau, Raison, Rivoalen, Rolland, Le Vayer.

Digitized by Google

Quintefeuilles d'azur : Fleuriot, Goaffuec, de Kerléguer, Le Léac, Quéméneur, Le Roux, de Toulgoët.

Quintefeuilles de sinople : Le Brun, Le Vayer.

Quintefeuilles de sable : de Coetquelven, Le Corre, d'Estimbrieuc, Gauthier, Hélias, de Kerbiquet, de Kerléguer, de Lescoat, Le Long, Martin, de la Motte, Olivier, de Rosily, de Sérent.

Quintefeuilles d'hermines : d'Ancenis, Annor.

Sceaux : de Baulon, de la Barre, du Boisgarnier, Le Bras, de Chefdubois, de Forges, de la Goulle, des Hayes, Huirion, Jegou, de Kerautret, de Kerrosec, Séglien, du Vergier.

Sur les cent quarante familles que je viens de citer, quatre seulement appartiennent à l'Evêché de Nantes : d'Ancenis, du Cellier (originaire de Ligné près Ancenis), du Vergier et Eder (toutes deux entre Guérande et la Vilaine), soit deux à l'extrême est et deux à l'extrême ouest,.... et c'est tout. Encore Eder, à cause de son nom, paraît-il plutôt sorti du nord de la Bretagne que de Missillac où est située la Haye Eder.

L'Evêché de Vannes en a dix dont deux vont se rattacher au groupe de Ploërmel en l'Evêché de Saint-Malo. Trois avoisinent Guémené-sur-Scorff : à Lignol (deux), à Ploërdut (une). Deux touchent Lorient : à Plœmeur (une), à Kervignac (une). Deux touchent Auray : Plœren (une), Brech (une). Une est douteuse.

L'Evêché de Cornouaille en possède six dont une se rattachera au groupe de Quintin, une est douteuse, et les quatre autres avoisinent Quimper : à Ergué Gabéric (deux), à Quimper (une), à Plonéis (une).

L'Evêché de Rennes en a huit dont quatre au pays de Rétiers : à Forges (une), à Rannée (une), à Martigné-Ferchaud (une), à Ercé en la Mée (une), — deux aux

Digitized by Google

environs de Rennes : au Rheu (une), à Laillé (une) auxquelles il convient sans doute de joindre trois familles de l'Evêché de Saint-Malo : à Montfort (une), à Guignen (une), à Baulon (une) pour faire un groupe de cinq, — enfin deux au nord : à Louvigné-du-Désert (une), et à Saint-Aubin du Cormier (une).

L'Evêché de Saint-Malo en a huit. J'en ai détaché trois pour en faire un groupe aux environs de Rennes. Les cinq autres : à Guégon (une), à Taupont (une), à Néant (une), à Loyat (une), et à Ménéac (une) forment avec les deux que j'ai détachées de Vannes à Sérent (une), à Guéhenno (une), un groupe important de sept familles autour de Ploërmel.

Ces quarante familles — environ — retirées, il va s'agir de grouper les autres, celles du nord de la Bretagne, soit une centaine, autour de certains points de concentration, comme je l'ai fait pour les léopards.

Les points, en question, en allant de l'est à l'ouest, sont les suivants : Lamballe-Dinan, Moncontour, Quintin, Châtelaudren, Bourbriac-Carhaix, Lannion, Guingamp, Morlaix, Saint-Pol, Lesneven et Saint-Renan.

1° *Groupe de Lamballe-Dinan.*

A Hénansal (trois), Maroué (deux), Lamballe (une), Saint-Potan (une), Pluduno (une), Plouër (une). Total : 9.

2° *Groupe de Moncontour.*

A Hénon (deux). Total : 2.

3° *Groupe de Quintin.*

A Saint-Brandan (trois), Merléac (une). Total : 4.

Digitized by Google

4° *Groupe de Châtelaudren.*

A Plouagat (une), Plélo (une), Pordic (une), Saint-Donan (une). Total : 4.

5° *Groupe de Bourbriac-Carhaix.*

A Bourbriac (une), Plougonver (une), Plésidy (une), Lanrivain (une), Trébrivant (une), Plévin (une), Plusquellec (une). Total : 7.

6° *Groupe de Lannion, Tréguier, Guingamp.*

A Lannion (deux), Pluzunet (deux), Plouha (deux), Pleumeur-Bodou (trois), Perros-Guirrec (quatre), Saint-Michel-en-Grève (une), Louannec (une), Kermaria-Sulard (une), Ploulech (une), Buhulien (une), Berhet (une), Penvénan (une), Pédernec (une), Camlez (une), Servel (une), Squiffiec (une), Plouisy (une), Tonquédec (une), Langoat (une), Yvias (une). Total : 28.

7° *Groupe de Morlaix-Saint-Pol.*

A Ploujean (trois), Minihy (trois), Morlaix (deux), Plougasnou (deux), Lanmeur (une), Plougoulm (une), Guerlesquin (une), Plouigneau (une), Saint-Martin-des-Champs (une), Saint-Thégonnec (une). Total : 16.

8° *Groupe de Lesneven.*

A Plouguerneau (quatre), Plabennec (deux), Plounéventer (deux), Plounévez-Lochrist (deux), Guisseny (deux), Lannilis (une), Saint-Frégant (une), Plouider (une), Lanhouarneau (une), Gouesnou (une), Guimiliau (une), Plounéour-Trez (une). Total : 19.

Digitized by Google

9° *Groupe de Saint-Renan.*

A Plouzané (deux), Ploumoguer (deux), Ploudalmezeau (deux). Total : 6.

Bien que je ne veuille naturellement citer que des familles très anciennes, qu'il me soit permis de faire la remarque qu'autour de Lannion presque toutes les familles récentes ont pris pour armes des quintefeuilles.

Et maintenant pourquoi cette abondance de quintefeuilles dans le nord de notre province ? Peut-être arriverai-je un jour à en trouver la raison. Pour le moment « *Sub judice lis est.* »

Les ancolies

Après le léopard, symbole de la « meschanceté » (1), après la sévère quintefeuille, passons aux ancolies, ces gracieuses petites fleurs que le vulgaire se plaît à nommer gants de Notre-Dame, herbe de lion et fleurs de parfait amour. Elles ne nous retiendront malheureusement pas longtemps car elles ne figurent que sur six blasons bretons.

Des familles qui les portent une (de Trémen) est de Plouzané près Saint-Renan, mais Pol de Courcy lui donne une variante : des primevères épanouies. Nous l'écarterons donc comme douteuse.

Les cinq qui restent d'Ardaine, du Boberil, Botherel, du Feu et de Freslon appartiennent à l'Evêché de Rennes, et, fait remarquable, si deux d'entre elles d'Ardaine et du Feu sont originaires du pays de Fougères, les trois autres se touchent aux portes de Rennes dans les paroisses du Rheu et de l'Hermitage.

(1) *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie,* par André Favyn, édition de 1620.

Digitized by Google

Les pots

D'après Courcy vingt-deux familles bretonnes bien déterminées portent des pots ou marmites.

Une (du Marc'hallac'h) est de la Cornouaille, une autre (Gaupicher) de Loudéac, enfin une troisième (Gaultier) peut être attribuée à l'Evêché de Nantes.

Les dix-neuf autres font partie du département actuel d'Ille-et-Vilaine, et peuvent être rangées en trois groupes : 1° le groupe de Rennes, allant de Rennes à Bécherel ; 2° le groupe d'Antrain-Dol ; 3° le groupe de Vitré ; 4° le groupe du sud-ouest.

Le premier comprend : d'Appigné, de Beaumont, de Linnes, de Maillechat, Marcille, de Montbourcher, Pinot, du Plessix, Le Roux, du Tronchay.

Le second : Le Bouteiller, Chesnel, de Launay, Marie, de Sceaux.

Le troisième : Téhel, du Val et aussi Marcille, de Montbourcher et Le Roux.

Le quatrième : Le Berruyer et Mouraud.

Les champs de vair

Avant de conclure je veux répondre d'avance à une objection qui me sera faite.

« Tout ceci est bel et bien, me dira-t-on, mais vous n'avez pas parlé du fond des armes. Or le champ rentre-t-il comme les pièces dans votre règle ? »

Voici ma réponse.

L'étude des émaux qui colorent le champ des armoiries bretonnes serait à peu près impossible à faire au

Digitized by Google

point de vue d'un classement territorial quelconque ; pour entreprendre ce travail il faudrait une dose de patience que je n'ai pas. Pourtant au lieu d'un émail on peut examiner une fourrure, le vair par exemple, et arriver au même résultat.

D'après Courcy onze familles portent chez nous un champ de vair. Ces familles sont les suivantes :

De Blain-Pontchâteau, de Châteaugiron, de Lohéac, de Keroulay, de Penmeur, Le Poileux, Anger, de Baulon, de Blossac, de la Fonchays, de la Motte.

Or de ces onze familles il faut retrancher d'après moi : 1° de Keroulay, comme douteux (voir dans Courcy la différence qui existe entre les armes des Keroulay ou Kerrivoalen et celles des Keroulaoüen) ; — 2° très probablement de Penmeur qui doit être une mauvaise lecture ; 3° Le Poileux qui, lui, est certainement une mauvaise lecture du mot Lohéac ;

Sur les huit qui restent définitivement six sont de Lohéac ou des environs : Anger (de Lieuron), de Baulon (de Baulon), de Blossac (de Goven), de la Fonchays (Saint-Malo-de-Phily), de Lohéac (de Lohéac), de la Motte (de Pipriac-Comblessac).

Cette coïncidence est au moins étrange et peut fournir la matière à une foule de suppositions. La plus logique est de penser que les familles en question s'armaient ou se sont armées dans une circonstance mémorable sous les ordres d'un chevalier de la maison de Lohéac. L'explication vaut ce qu'elle vaut et c'est avec elle que je terminerai un travail où j'ai dû abuser plus d'une fois de la patience de mes lecteurs.

Cte René de Laigue.

Digitized by Google

NOS POÈTES

LECONTE DE LISLE

SOUVENIRS DE JEUNESSE

(*Suite*) (1)

La vaste érudition de Leconte de Lisle ajoutait un prix inestimable à ces récits. Rien qui ne parût et qu'il n'eût lu, rien qu'il ne connût et sur quoi il ne pût donner son opinion. Ses entretiens sur Beaudelaire, George Sand, Flaubert étaient fort agréables. On peut dire que sa veillesse était aussi érudite que sa jeunesse avait été studieuse. Malgré tous les enchantements de l'île Bourbon, avec sa nature luxuriante d'une part et son âpreté sauvage de l'autre, Leconte de Lisle m'avouait qu'après quinze mois passés là-bas : à *crever* d'ennui et de chaleur dans un pays, disait-il, où le colon soldait sa note de tailleur par l'envoi d'un sac ou d'un ballotin de marchandises, et où, lui, étranger à tout trafic, ne connaissait rien « à la bonne quatrième ni au sucre de premier jet » il avait des nostalgies formidables de retour en France.

Rencontrant mon père, à Saint-Paul, vers 1845, il lui dit :

— Ah ! mon cher capitaine, combien je suis heureux de vous revoir ! Mais combien je serais plus heureux de me rembarquer avec vous !

— Eh bien ! venez...

(1) Voir la Revue d'avril 1907.

Digitized by Google

— Ah ! fit-il... Le voyage coûte cher et je n'ai pas d'argent.

— Qu'à cela ne tienne, riposta mon père. Je vous emmène pour rien.

Et je crois bien que Leconte de Lisle repartit sur la *Thélaïre*, pour atterrir peu après à Saint-Nazaire, l'avant-port de Nantes, ayant accompli cinq fois les longues traversées de Bourbon. En mettant le pied à terre, il reçut d'un étudiant qu'il avait connu à Rennes, M. Villeneuve, si je ne me trompe, une lettre qui l'invitait à l'aller rejoindre à Brest. Rendu dans cette ville, Leconte de Lisle fut présenté à Paul de Flotte qui l'amena à Paris.

Cet officier de marine, très intelligent, d'ailleurs, mais qui avait des qualités trop multiples pour réussir, était en permission régulière de 29 jours. Il employa tout son temps à faire de la chimie, dans la rue des Beaux-Arts, avec Tessier du Mothay, qui inventa la lumière oxhydrique. Le génie de la science le poussa même un jour jusqu'à vouloir transmuter de vils métaux en métaux précieux. Le contraire se produisit : une cuillère d'argent, au lieu de se transformer en or, se trouva coulée en plomb.

Paul de Flotte, refroidi par cet insuccès, se lança dans la politique, et, quand les journées de juin 1848 arrivèrent, il fut saisi dans une taverne anglaise de la rue Saint-Marc, enfermé dans les casemates de Romainville, condamné à plusieurs mois de prison et interné sans jugement à Belle-Ile-en-Mer. Il recouvra néanmoins sa liberté lors d'une amnistie et fut nommé représentant du peuple avec Vidal et Eugène Sue. Il s'enfuit au coup d'Etat.

Engagé avec Garibald pour l'expédition de Sicile,

Digitized by Google

il reçut, dit-on, une balle dans la tête, après son débarquement à Reggio. Parti en congé régulier de 29 jours, il était resté absent 29 ans !

Leconte de Lisle, au contraire, venu à Paris en 1847, ne quitta plus jamais cette ville...

Ville auguste, cerveau du monde, orgueil de l'homme,
Ruche immortelle des esprits,
Phare allumé dans l'ombre où sont Athène et Rome,
Astre des nations, Paris !
O nef inébranlable aux flots comme aux rafales !

. . . . . .

On lui proposa 1800 fr. par an, pour collaborer à *la Démocratie pacifique*, publiée par Cantagrel, Considérant... Ce début était tentant. Il accepta l'offre, écrivit des articles qui lui furent payés en sus de ses émoluments, et, son père, qui jusque-là n'avait guère délié les cordons de sa bourse, doubla les appointements.

Mais les journées de 1848 firent crouler le journal, et ses espoirs s'évanouirent, comme d'ailleurs s'étaient envolés ceux de Paul de Flotte, enfermé dans son cabanon. Et Leconte de Lisle rêvant aussi de liberté, pour lui comme pour les autres : les noirs bâtonnés, dont il avait encore dans les oreilles les cris de souffrance, réunit vingt-six de ses compatriotes, auxquels il fit signer une protestation en faveur de l'émancipation nègre.

Cet acte, tout humanitaire en soi, porta atteinte à la prospérité des colonies. Les créoles de Bourbon, furieux de cette initiative philanthropique qui causait leur ruine, ressentirent une vive colère contre Leconte de Lisle auquel ils écrivirent qu'il serait fusillé s'il remet-

Digitized by Google

tait les pieds dans la colonie. Son père, en même temps, lui coupa les vivres.

Nous comprenons parfaitement, dans ces conditions, que le poète n'éprouvât nulle envie de retourner dans son île, ni à ce moment ni plus tard quand il perdit son père, car sa mère revint en France pour y mourir vers 1875.

J'ai goûté peu de joie et j'ai l'âme assouvie
Des jours nouveaux non moins que des siècles anciens.
Dans les sables stériles où dorment tous les miens
Que ne puis-je finir le songe de ma vie !

Que ne puis-je, couché dans le chiendent amer,
Chair inerte, vouée au temps qui la dévore.
M'engloutir dans la nuit qui n'aura point d'aurore,
Au grondement immense et morne de la mer !

Ces vers, quoi qu'on ait dit, ne sont pas d'un désespéré ; ils sont d'un désabusé, réduit à professer le grec et le latin, en circulant dans nos rues, sous la pluie ou la neige, pour donner des leçons dites d'humanité à trois francs le cachet. Lui, l'enfant des horizons clairs, qui ne rêvait que d'indépendance et de fierté, il se vit forcé, l'esprit ensoleillé de rimes d'or, de marcher dans la boue pour enseigner aux potaches les beautés d'Homère ou de Virgile.

Tels furent les pénibles débuts de ce courageux poète, né pour l'affranchissement au pays de l'esclavage et obligé pour gagner sa vie, au pays des libertés, de traduire les *Idylles de Théocrite*, les *Hymnes Orphiques* et les *Odes anacréontiques* d'*Hésiode*, les œuvres complètes d'*Eschyle*, celles d'*Horace*, de *Sophocle*, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, lui, l'auteur merveilleux des *Poèmes antiques* (1852), *Barbares* (1862) *et Tragiques* (1884).

Digitized by Google

Derniers Poèmes (1895) terminèrent la série de ses œuvres, tenues captives, comme en serre chaude, sous le climat brûlant de Bourbon et écloses comme des floraisons printanières sur les bords plus frais de la Seine. J'ai conservé des vers que Leconte de Lisle m'a donnés et qui ne figurent point dans ses ouvrages ; les voici :

Mondes ! Poussière d'or

Mondes ! Poussière d'or, soleils des nuits sublimes,
Gloires, qui flamboyez dans l'espace sans fin
Où l'Esprit éperdu s'envole et plonge en vain !
Vous épanchez sur nous, du fond des bleus abîmes,
La bienheureuse paix du silence divin,
Gloires, qui flamboyez dans l'espace sans fin,
Mondes ! Poussière d'or, soleils des nuits sublimes !

Beaux Astres, Paradis bercés aux vents sublimes !
De siècle en siècle, hélas ! d'heure en heure, et sans fin,
Tels que nous qui passons, ombres d'un songe vain,
L'inévitable Mort, d'abîmes en abîmes,
Vous entraîne à jamais vers le Néant divin,
De siècle en siècle, hélas ! d'heure en heure, et sans fin,
Beaux Astres, Paradis bercés aux vents sublimes !

Digitized by Google

Mondes, soleils, amour, Illusions sublimes,
Mensonges immortels, espérances sans fin,
Désirs, splendeurs ! Si tout est éphémère et vain
Dans nos cœurs aussi bien qu'en vos profonds abîmes
Votre Instant est sacré, votre Rêve est divin,
Mensonges immortels, espérances sans fin,
Mondes, soleils, amour, Illusions sublimes !

Leconte de Lisle

Depuis l'époque, déjà lointaine, où Leconte de Lisle s'installait au cinquième étage d'une maison située : boulevard des Invalides, dans laquelle se donnèrent rendez-vous les Parnassiens : François Coppée, Sully Prudhomme, Armand Silvestre, Catulle Mendès, Villiers de l'Isle-Adam, Léon Dierx, jusqu'à la date plus rapprochée vers laquelle il vint occuper son modeste appartement de l'Ecole des Mines (64, boulevard Saint-Michel), l'académicien qui succéda à Victor Hugo n'a mené qu'une vie de calme, de travail et de solitude.

Il recevait ses amis le samedi soir ou ses intimes chaque matin, et, il lui arrivait d'aller ouvrir lui-même la porte à ses visiteurs. Dans le petit cénacle d'admirateurs, qui se renouvela souvent durant les dix dernières années de sa vie, il faut citer parmi ceux de la première heure qui ne se démentirent jamais : l'académicien José-Maria de Heredia, l'hellé-

Digitized by Google

niste Louis Ménard, le sculpteur Christophe. Mme Judith Gautier, fille de Théophile Gautier... Dans la pléïade des plus jeunes, dont je ne fus pas le moins empressé, se montraient les plus assidus à ses réunions hebdomadaires : Henry Houssaye, Robert de Bonnières, Edmond Haraucourt, Gilbert-Augustin Thierry, Henry de Guerne, Léon Barracand, Henry de Régnier, tous poètes, romanciers ou historiens, les uns oubliés ou morts, les autres devenus membres de l'Académie Française.

Parmi les invités du poète il y avait quelquefois un grand nègre, originaire de T... garçon très intelligent et fort instruit que tout Paris a connu. Leconte de Lisle possédait un caniche noir, du nom de *Max*, qui témoignait la plus grande joie au visiteur dès qu'il l'apercevait.

— Sympathie des couleurs, me dit à voix basse le poète, en accentuant d'un large rire expansif, ces paroles caustiques, car Leconte de Lisle savait manier habilement l'ironie.

La dernière fois que je vis Leconte de Lisle, un dimanche après-midi qui, depuis plus d'un an remplaçait ses soirées du samedi, je le trouvai seul dans son cabinet de travail. Dès mon entrée, il m'interpella, comme du reste tous ceux qui l'approchèrent ce jour-là, en me disant :

— Mon ami, c'est un moribond que vous venez voir.

Malgré la tristesse que me causa le vue de ses traits anémiés, je fis un effort pour sourire et changer le ton de la conversation. Nous parlâmes de ses voyages, de certaines expressions maritimes qu'il affectionnait, l'une d'elles qu'il avait entendu appliquer par un mate-

Digitized by Google

lot à sa femme, avec laquelle il se disputait sur le quai :

— Prends garde, fit-il, que j'te brasse à culer tout à l'heure!... Expression dérivée de « brasser à culer » qui veut dire mettre les bras des vergues de telle façon que cela fera reculer le navire, et qui, au figuré, signifie : que je t'envoie promener.

Et, de l'argot des matelots, dont il évoquait le souvenir en riant, nous en vînmes à parler de la *Thélaïre*, puis de son capitaine, aussi dur et exigeant à bord pour ses hommes, me disait-il, qu'il était excellent et dévoué pour tout le monde, à terre.

— Je le conçois, ajoutait-il, avec les matelots il faut une poigne de fer.

— Je me rappelle, fit-il, lors de notre premier voyage ; nous étions dans les parages du Cap, avec un temps épouvantable, naviguant « aux bas ris sous le grand hunier » quand le capitaine jugea prudent de naviguer à sec de toile.

Les hommes montèrent aussitôt dans la mâture, pour serrer la voilure, malgré le fort roulis et les grains de pluie qui les aveuglaient, qui, fouettés par le vent, leur meurtrissaient la figure.

Ils allaient redescendre sur le pont quand, la voile, mal *carguée*, *déralingua*. Le capitaine leur intima l'ordre de remonter sur la vergue, mais ils semblèrent refuser, et, celui-ci sauta sur une arme à feu, en les menaçant de les cribler de plomb s'ils n'obéissaient pas.

— Qu'allez-vous faire, demanda inquiet Leconte de Lisle ?

— Ne craignez rien, lui répondit mon père ; je ne tirerai pas, mais ma menace sera efficace.

En effet, la besogne était terminée peu après et, toute

Digitized by Google

crainte disparaissait de voir sinon la mâture emportée, du moins la voile mise en lambeaux.

Mais les hommes maugréaient en regagnant le poste d'équipage.

— Ils vont nous jeter par-dessus le bord, murmura Leconte de Lisle.

— Moi, peut-être, répliqua froidement le capitaine, mais assurément pas vous.

— Pourquoi ?

— Parce qu'ils vous garderont comme leur seul espoir de salut. Incapables de se diriger, ils espéreront que vous saurez les conduire à bon port.

Et le mauvais temps continuait toujours. Le navire, balayé par la mer, prenait des *embardées* énormes, en se relevant à la lame.

— Quels coups de chien, fit Leconte de Lisle au moment où le navire donnait une bande plus inquiétante... Mais nous allons couler, capitaine, s'écria-t-il !

— Pas de danger, riposta mon père, le navire flotte encore.... Il flotte toujours, reprit-il un instant après...

Il flotta si bien que grâce aux précautions prises, le navire arriva en effet à Bourbon, d'où Leconte de Lisle revint quelques années après pour se fixer à Paris, en continuant de correspondre avec quelques amis.

Les lignes qui suivent témoignent de son caractère essentiellement bon mais rempli d'amertume et de résignation...

Paris, 18 février 188...

Non, mon cher capitaine, je ne vous ai pas oublié. Je me suis toujours souvenu avec un bien sincère plaisir de ma traversée sur la *Th*... et de nos excellentes causeries, et de votre constante obligeance pour votre jeune passager qui n'a plus

Digitized by Google

de cheveux aujourd'hui, et que vous ne reconnaîtriez probablement pas.

Il y a bien des années de cela, cher Monsieur, bien des années inutilement vécues, quoi qu'elles aient abouti pour moi à siéger en habit vert au bout du Pont-des-Arts.

C'est qu'il n'y a rien de meilleur au fond que la jeunesse, et que toute réalité quelle qu'elle soit, ne vaut ni le désir, ni l'espérance. Aussi, cher Monsieur, ai-je été heureux de recevoir la première visite de votre fils, puisqu'il me rappelait, en me parlant de vous, le temps où j'étais jeune, où j'avais foi en l'avenir qui me réservait, comme à tant d'autres, tant de désillusions et beaucoup de chagrins. Enfin, telle est la vie, et nos protestations n'y changeront rien.

Je vous plains de tout cœur de souffrir aussi cruellement, vous qui étiez fort comme un chêne et doué d'une activité et d'une énergie si grandes ; mais je vois du moins que votre tête et votre main sont toujours aussi fermes qu'autrefois. Pour mon propre compte, je suis bourrelé de rhumatismes ; j'aimerais mieux l'être de remords. Je n'en sais rien... mais il me semble que ces derniers doivent faire infiniment moins mal.

Croyez, mon cher capitaine...

LECONTE DE LISLE

L'Empire, dans les derniers jours de son règne : en août 1870, lui alloua une modeste pension, en y ajoutant la croix ; Leconte de Lisle se vit promu officier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1883.

Mais la chute du régime impérial le priva de ces faibles ressources, et, François Coppée, dans un élan de générosité fort rare, lui céda en 1871 sa place de sous-bibliothécaire au Luxembourg.

Leconte de Lisle se présenta à l'Académie française en 1873, puis deux fois en 1877 : lorsque furent élus le duc d'Audiffret-Pasquier et Victorien Sardou.

Digitized by Google

A cette dernière élection, il obtint deux voix dont celle de Victor Hugo, qu'il remercia le lendemain par cette hautaine réponse : — Merci, Maître, je suis élu !

Le 11 février 1886, l'Académie française l'appelait à s'asseoir dans le siège de l'impérissable auteur de la *Légende des Siècles*, qui, par son vote, l'avait désigné avec ostentation aux suffrages de ses collègues ; il y était reçu l'année suivante, en séance solennelle, par Alexandre Dumas fils chargé de prononcer son éloge.

Leconte de Lisle (Charles-Marie-René), né à Saint-Paul (île Bourbon) en 1818, succombait chez des amis à Louveciennes, le 18 juillet 1894, à 7 heures du soir, des suites d'une influenza compliquée d'une maladie de cœur qui détermina une hémorragie.

Son corps, ramené à l'église Saint-Sulpice, fut inhumé, le 22 juillet, au cimetière Montparnasse, où plusieurs discours furent prononcés par M. Leygues, ministre de l'instruction publique ; MM. Gaston Boissier et J.-M. de Heredia, membres de l'Académie française.

Son buste, dû au ciseau du sculpteur Puech, orne le jardin du Luxembourg, que le poète traversait chaque jour pour se rendre à la bibliothèque, en quittant son petit appartement du boulevard Saint-Michel, qu'il occupait en raison de ses fonctions d'archiviste du Sénat.

Leconte de Lisle a laissé un drame, qui fut joué sans succès au théâtre de l'Odéon, en 1872, mais repris, dans ces dernières années, avec accompagnement de chants, etc.

Voici d'ailleurs la liste de ses œuvres complètes, la plupart parues à l'origine chez Poulet-Malassis et éditées ensuite chez Lemerre :

TRADUCTIONS. — ESCHYLE (Œuvres complètes) ; — HOMÈRE. *Iliade*, *Odyssée*, *Hymnes*, *Epigrammes*, *Batrakhomyo-*

Digitized by Google

makhie : — HÉSIODE. *Hymnes orphiques*, *Théocrite*, *Bion*, *Moskhos*, *Tyrtée*, *Odes anacréontiques* ; — SOPHOCLE ; — EURIPIDE.

ÉDITION ELZÉVIRIENNE. — HORACE (Texte et traduction, 2 volumes) ; — HISTOIRE DU CHRISTIANISME ; — LE SACRE DE PARIS : — DISCOURS DE RÉCEPTION à l'Académie française.

POÉSIE. — POÈMES BARBARES ; — POÈMES ANTIQUES ; — POÈMES TRAGIQUES ; — DERNIERS POÈMES.

THÉATRE. — LES ÉRINNYES, drame antique en deux parties, en vers. — L'APOLLONIDE, poème lyrique en trois parties.

Un de nos écrivains traçait en ces termes le portrait du chef de l'école parnassienne où il se trouve très fidèlement dépeint : « Sa large et solide carrure, dit-il, sa haute taille, sa belle face régulière soigneusement rasée, pleine et ronde, le sourire moqueur de sa bouche, la vivacité pénétrante de son œil à laquelle un monocle enchâssé perpétuellement dans l'œil donnait je ne sais quoi de provocant, tout en lui attestait une inépuisable jeunesse. Mais, depuis six mois, le poète n'était plus que l'ombre de lui-même... Sa mort, en dépit de sa soudaineté apparente, ne surprit aucun de ceux qui vivaient dans l'intimité du grand poète et qui avaient pu constater les ravages exercés sur lui par l'affection des bronches, dont il avait été atteint pendant l'hiver. »

Rien n'est plus exact. On ne saurait ajouter un trait à ce tableau.

GEORGE BASTARD

Digitized by Google

LE DOUAIRE

DES DUCHESSES DE BRETAGNE

CONTRATS DE MARIAGE DES DUCS (1)

Au contraire l'*assiette* « ne pouvait avoir lieu durant le mariage », c'est-à-dire avant que le droit au douaire ne fût ouvert par la mort du roi.

Nous devons la révélation de cette règle au roi Charles VI, et il nous en donne la raison : c'est que « l'assiette du douaire est comme un don fait à la douairière, et le mari ne peut faire don à sa femme » (2). C'est donc (et nous le verrons par des exemples) le successeur du roi décédé qui constitue le douaire de la veuve de celui-ci.

Le roi Charles VI viola ces règles en faveur d'Isabeau de Bavière : pour éviter tout débat sur l'assiette établie par lui, il proclame la violation qu'il fait des usages de ces prédécesseurs ; et c'est ainsi qu'il nous en fait la révélation (3).

(1) Voir la livraison de février 1907.

(2) Raison très contestable. Le *don* est réellement l'*attribution* du douaire faite à la femme ; l'*assiette* n'est que l'*exécution* du don.

(3) *Ordonnances des Rois*, t. X , p. 98.

En 1394, Isabeau de Bavière reçoit en *assiette* de *douaire* 25 000 ₶ de rente sur plusieurs terres et seigneuries, notamment sur le revenu du pont de Melun, Moret, Pons, Nemours, Meaux, Crécy en Brie. — Par lettres du 25 mai 1413, art. 137, Charles VI déclare qu'il a abandonné à la reine les terres de Melun, Crécy et autres, « ce qui

Digitized by Google

Ce n'est pas tout : Voici deux autres règles établies ou peut-être simplement confirmées par Charles V, (ordonnance d'octobre 1374), que son fils semble encore avoir méconnues, mais qui subsistèrent. Je n'ai pu retrouver cette ordonnance : mais il nous suffit que ses dispositions soient reproduites, rajeunies de style, dans les articles 330 et 332 de l'ordonnance de Blois (mai 1579) (1).

Art. 330. — « Le douaire des reines ne pourra être « constitué en terres sinon jusqu'à la valeur de 3.333 « escus soleil de revenu annuel portant titre de du- « ché ou comté (2)... et le surplus sera assigné sur les « aides, tailles et autres deniers extraordinaires, à les « prendre par mains des receveurs d'iceux » (3).

On reconnaîtra que le texte de l'ordonnance de 1374 a été rajeuni en 1579. Charles V n'a pu compter par écus d'or, monnaie frappée pour la première fois par Charles VI en mars 1384 (1385 n. st.). La somme de

est contre les usaiges, coustumes et commune observance gardez et observez en France, par lesquels assiette de douaire ne doit avoir lieu durant et constant le mariage de deux conjoints, ne (ni) don fait par le mary à femme, et aussi contre la commune observance de nos prédécesseurs roys de France. »

Nos prédécesseurs... C'est bien le malheureux roi qui parle ou que l'indigne reine fait parler.

25.000 ℔ = 1.375 000 fr. valeur actuelle.

(1) J'emprunte cette citation à la *Conférence des ordonnances royaux* de Guénois et Charondas Le Caron. Ed. de 1607, p. 870, note 7. Cet « article (320) est pris de l'ordonnance de Charles V du mois d'octobre 1374. »

(2) Dans la table il est écrit : *Trois cent trente-trois.* Le mot *mil* (sic) a été omis. C'est la seule faute de typographie que j'ai relevée dans ce bouquin merveilleusement imprimé de 1042 pages de texte chargées de notes, sans compter 260 pages de tables : en tout 1302 pages.

(3) Par revenus extraordinaires on entend ici en général les impositions dont le produit est éventuel et variable : aux aides et tailles ajouter les *greniers à sel.*

Digitized by Google

3.333 écus d'or soleil représente-t-elle la somme indiquée par Charles V jusqu'à concurrence de laquelle le douaire pouvait être constitué en terres ?

Or cette somme, en comptant l'écu d'or à 27 sous, donne 4499 ou 4500 livres, qui, en 1579, représentent 45.000 de nos jours, au minimum, ou 67.000 au maximum (1). Nous verrons tout à l'heure que le surplus du douaire à constituer sur les aides, greniers à sel, etc. pourra être bien plus considérable.

Art. 332. — « Les douairières (reines) ne jouissant de « leurs douaires en terres, mais la possession du do- « maine demeurant à nous et nos successeurs (2), elles « perçoivent ce qu'elles doivent avoir de leurs douaires « par les mains des fermiers. Leur sera néanmoins « laissé un château ou maison pour leur demeure. Pour « sûreté du paiement des fermages, les fermiers s'obli- « geront par corps envers les douairières et donneront « bonne caution. »

Ainsi, sauf en ce qui concerne le château qui leur est « laissé » comme résidence, les reines douairières, moins bien traitées que leurs sujettes, n'ont l'usufruit, la possession d'aucun bien. Leur douaire est une rente à recevoir des fermiers.

Voilà des précautions qui semblent bien irrévérencieuses pour les reines douairières. On dirait des sûretés prises à l'avance contre leur mauvaise administration présumée.

(1) Pour obtenir le rapport de la livre de ce temps au franc de nos jours, Leber prend pour chiffre multiplicateur 10. — 4500*ff* = 45.000 fr. La Borderie propose les chiffres 20 ou 15 sur la fin du siècle, 15 donne 67.000 fr.

(2) Remarquez : il ne s'agit pas de réserve de *la propriété*, mais de la *possession*, qui appartient de droit à l'usufruitier.

Digitized by Google

En ce qui concerne les « revenus extraordinaires » nous verrons combien ces perceptions fractionnaires étaient multipliées et incommodes.

Nous avons dit que la quotité du douaire des reines était très variable. Nous avons pu retrouver le chiffre de trois douaires du XIVe siècle, nous y ajouterons le chiffre du douaire fixé par Charles VI. Si nous ramenons ces chiffres à la valeur de la monnaie actuelle, ils représentent des sommes variant de 2.562.500 à 825.000 francs de nos jours. Selon la règle, ces douaires sont constitués non par le roi pour la reine qu'il laissera veuve ; mais par le fils ou le successeur du roi décédé en faveur de la reine veuve de celui-ci (1).

(1) Sur le douaire des reines, voir Choppin, œuvres, t. II, p. 255, 1re pagination : *Les trois livres du domaine de la couronne de France.* Ed. de Etienne Richer (1634), traduite de l'édition latine de 1605 Il écrit :

« C'est l'ordinaire de régler le douaire des reines et le réduire à « une pension annuelle, au lieu de laquelle sont assignées des sei- « gneuries pour en jouir durant leur vie. »

Qu'on se reporte aux textes cités plus haut, on verra combien cette phrase est inexacte ici.

A la suite, Choppin mentionne, par malheur incomplètement, cinq douaires de reines auxquels nous ajoutons le douaire établi par Charles VI.

Je prends les chiffres multiplicateurs indiqués par Leber pour ramener les monnaies des XIV et XVIe siècles à la valeur actuelle.

1° Philippe le Long (V)	1317.	. 20.000₶ ×	82.50 =	1.650.000
2° Philippe VI de Valois	1332.	. 25.000₶ ×	id. =	2.562.000
3° Charles V à la reine Jeanne.	1365.	. 15.000₶ ×	55 =	825.000
4° Charles VI	1394.	. 25.000₶ ×	55 =	1.375.000
5° Charles IX décembre	1559.	. 6.000₶ ×	15 =	900.000
6° Le même	1560.	. 60.000₶ ×	15 =	900.000

(Douaire stipulé dans le contrat de mariage de Marie Stuart).

Nous trouvons dans ces brèves indications l'exécution de la règle

Digitized by Google

Ces détails pourront paraître trop longs. Peut-être auront-ils pour excuse que les principes et les faits rappelés ici sont peu connus et qu'ils expliquent ce que nous allons dire à propos des douaires d'Anne de Bretagne et de sa fille ?

*
* *

Contrats de mariage d'Anne de Bretagne (1491-1514).

Louis XI étant encore dauphin avait épousé, en 1451, Charlotte de Savoie qui allait lui survivre. Leur contrat de mariage avait-il fixé la quotité du douaire? La modicité de ce douaire pourrait le faire supposer. Quoi qu'il en soit à la mort du roi, il restait à faire l'assiette du douaire; et Charles VIII, ou plutôt Mme de Beaujeu, régente, s'acquitta aussitôt de ce devoir, puisque Louis XI étant mort, le 30 août 1483, Charlotte de Savoie jouissait de son douaire avant le 1er décembre suivant, date de sa mort.

Par son contrat de mariage du 6 décembre 1491,

posée plus haut que l'*assiette* du douaire ne se fait qu'après l'ouverture du droit et par le successeur du roi décédé.

En 1317, Philippe le Long ne songeait pas au douaire de sa femme Jeanne de Bourgogne accusée d'adultère ; et constituait le douaire de Clémence de Hongrie, veuve, en 1314, de Louis X.

Philippe de Valois, en 1328, constituait le douaire de Jeanne d'Evreux, veuve la même année de Charles IV, et qui, mettant au monde une fille posthume, lui avait ouvert l'accès au trône.

Charles V avait perdu sa femme Jeanne de Bourbon en 1378 et il lui survécut jusqu'en 1380. Jeanne dont il constitue le douaire est Jeanne d'Auvergne, seconde femme de son père.

Charles VI constitue, comme nous l'avons vu p. 159, le douaire de sa femme Isabeau de Bavière.

Charles IX (20 décembre 1559) constitue le douaire de sa mère Catherine de Médicis, veuve le 10 juillet 1559. Le même (1560) constitue le douaire de Marie Stuart, veuve le 5 décembre 1560.

Digitized by Google

Charles VIII accorda à la duchesse Anne « tout, tant et tel douaire qu'il avait voulu, consenti et constitué à sa mère ». Ainsi voilà la quotité et (contrairement à la règle ancienne) l'*assiette* du douaire établie (1).

Charles VIII mourut le 7 avril 1498. En septembre suivant, avant que la nullité de son mariage fut prononcée, Louis XII préparait son mariage avec la reine Anne ; et, le 20 de ce mois, « il lui assignait le douaire promis par le contrat de mariage avec Charles VIII, y changeant peu de chose » (2).

En faisant ce changement peu important, Louis XII n'avait-il pas voulu marquer son droit de faire l'assiette du douaire ?

Quelques mois plus tard (7 janvier 1499) dans le contrat de mariage de Louis XII, il est écrit que la reine continuera à jouir du douaire qu'elle a de Charles VIII, et « que Louis XII lui en accorde un second de même importance » (3).

L'acte établissant le douaire de Charlotte de Savoie avait été annexé au contrat de mariage de Charles VIII,

(1) Voici l'indication des actes et livres consultés ci-après :
Contrat de mariage de Charles VIII. Lobineau, *Hist.* p. 817. *Preuves*, 1543. — Morice, *Hist.* II, 213. *Pr.* III, 711. — D'Argentré, *Hist.* f° 789-791 et suiv.

Contrat de mariage de Louis XII. Lobineau, *Hist.*, p. 826. *Pr.* 1560. — Morice, *Hist.*, II, p. 228. *Pr.* III, 811. — D'Argentré, *Hist.*, p. 807.

Contrat de mariage de Claude. D'Argentré, *Hist.*, p. 811 et suiv. — Lobineau, *Hist.*, p. 831.

Mort de Charles VIII. D'Argentré, Livre XII, chap. LXII, p. 804. — Morice, *Hist.*, II. 225.

(2) Lobineau *Hist.*, p. 824.

(3) Morice (D. Taillandier), *Hist.*, II, p. 225, dit que, après la mort de Charles VIII, « Louis XII commença par lui assigner 10.400 ₶ de douaire » ; et il renvoie à d'Argentré. Celui-ci au même lieu, donne simplement, comme nous verrons, la quotité et la composition du douaire constitué par le contrat de mariage de 1491.

Digitized by Google

et celui-ci s'engagea à l'exécuter, « comme incorporé » à ce contrat.

Mais, en imprimant les contrats de 1491 et 1499, nos historiens bénédictins et d'Argentré ont omis de donner l'annexe ; heureusement qu'à propos de la mort de Charles VIII d'Argentré donne les détails qui suivent :

« Le douaire de la reine Anne de 10.400 # fut assis sur la ville et le grenier à sel de Chinon, le comté de Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, traite des blés et vins du pays de Saintonge, le comté de Pézenas, le petit scel de Montpellier (1), le grenier à sel de Pézenas, Narbonne et Montpellier ».

Voilà donc un douaire assis pour la moindre part sur Chinon et le comté de Saintonge et pour le reste sur des revenus éventuels en plusieurs provinces. Ajoutons-y un revenu égal de 10.400 # donné par Louis XII. Il n'y a pas à parler de l'assiette de ce second douaire, qui n'allait pas s'ouvrir, Louis XII ayant survécu à la reine.

Or 10.400 livres de la fin du XVe siècle représentent en monnaie actuelle 312.000 francs selon la moindre évaluation, 364.000, selon une évaluation moyenne ou 416.000, selon une autre.

Je crois sage de m'arrêter à l'évaluation moyenne, 364.000 francs (2).

(1) Il est imprimé « le petit seel » il faut lire « le petit *scel* » (sceau). On appelait « grand sceau » le sceau du roi qui est aux mains du chancelier ; et, par opposition, on nommait « petit-scel » les sceaux du parlement, puis des présidiaux (établis en 1552) et même des bailliages.

(2) Pour la 2e moitié du XVe siècle, Leber donne comme chiffre multiplicateur, *30*. — La Borderie trouve ce chiffre trop faible et donne « *35* ou même *40*. » — Il est clair que *40* doit se

Digitized by Google

Ce douaire de 364.000 francs est inférieur de plus de moitié à celui que Charles V avait assigné à Jeanne d'Auvergne (825.000). Or celui-ci est de beaucoup le moindre des cinq douaires mentionnés plus haut (1). Il s'ensuit que la reine Charlotte de Savoie et la reine Anne furent les moins bien « endouairées », des reines dont nous pouvons parler.

*
* *

Contrat de mariage de la reine Claude (1514-1524).

Le contrat de mariage de Claude est du 22 mai 1506. Née le 15 octobre 1499, elle avait cinq ans et demi. Son fiancé François, duc de Valois et comte d'Angoulême, né le 12 septembre 1494, avait onze ans et demi. Ces deux enfants comparurent en personne au contrat où le roi, la reine Anne et Louise de Savoie, mère de François, stipulaient pour eux.

Deux hypothèses devaient êtres prévues : Claude serait-elle veuve du duc de Valois ou du roi de France François 1er ? Donc deux douaires étaient à prévoir. Ainsi fut-il fait.

« Si douaire a lieu et que ledit sieur parvienne à la couronne, en ce cas, la dite dame aura le douaire que les autres roynes de France ont accoutumé d'avoir ; et, ledit sieur ne parvenant pas à la couronne, (la dame) sera douée au tiers des terres et seigneuries de iceluy sieur (2) ».

rapporter au début de la période indiquée, et *35* aux dernières années ; — d'autant que le même auteur donne *30* pour le 1er quart du XVIe siècle au lieu de 27, indiqué par Leber.

(1) Ci-dessus, p. 303-304.

(2) C'est sur cette phrase que Duparc-Poulain (*Coutumes de*

Digitized by Google

Pour le cas où François ne sera pas roi, voilà le douaire de sa veuve *constitué* ; mais il en est autrement du douaire que Claude aurait à réclamer au cas où François aurait régné : la phrase ci-dessus exprime simplement le *droit au douaire* qui appartient à Claude ; mais elle n'indique pas la quotité du douaire qui reste à fixer.

Anne de Bretagne, plus avisée que Louis XII, n'aimait pas François d'Angoulême, vain, prodigue et adulé par sa mère et sa sœur ; elle ne voyait pas en lui le mari qu'il fallait à sa fille simple, douce et timide. Elle retarda le mariage ; mais dès qu'elle eut fermé les yeux (9 janvier 1514), Louis XII en ordonna la célébration (18 mai) (1).

Le 1er janvier suivant, François Ier était roi.

Nous avons dit que le douaire de Claude, en tant que reine, était à fixer. François Ier ne s'en mettra pas en peine : il se préoccupe surtout d'avoir la Bretagne dans sa main.

Louis XII avait attribué le duché à Claude « sauf les droits de sa seconde fille Renée » ; mais il en avait

Bretagne, III, p. 232, sur l'article 455, note n° 7) écrit : « Le douaire au tiers est du commun usage en France, et ainsi stipulé dans le contrat de la duchesse Claude avec le duc de Valois, depuis le roi François Ier ». — Oui : mais la stipulation n'a trait qu'au cas où François ne serait pas roi ; c'est-à-dire en faveur de Claude *douairière de Valois*. — Remarquons d'autre part que, si le douaire au tiers est de droit *commun*, il n'est pas *universel* en France. Ex. la coutume de Paris : douaire *à la moitié*. — Sur ce point curieux, Brillon, *Dict des arrêts* (1711) I. V° *Douaire*.

(1) Chose curieuse : d'Argentré, Lobineau, Morice ne donnent pas la date du mariage de la dernière duchesse de Bretagne ! Bouchard, qui est contemporain dit : 18e jour de mai 1514 (f° 277 V° 7 et 278 v°). — Cette date se trouve aussi dans du Tillet, *Chronique abrégée des rois de France*, p. 148.

Digitized by Google

gardé l'administration; François Ier la convoite; et du Prat, alors premier président du parlement et bientôt chancelier, finit par arracher au roi qui faiblit et va bientôt mourir les lettres par lesquelles il abandonne à son gendre l'administration de la Bretagne, « sauf les droits de Renée » 27 octobre 1514.

François devenu roi, le titre d'administrateur du duché de Bretagne, comme époux de la duchesse, ne lui suffit plus. Le 22 avril, il obtient de Claude l'usufruit de la Bretagne, sa vie durant. Mais il lui faut plus encore. Le 28 juin, il se fait donner la Bretagne comme héritage à perpétuité, au cas où il survivrait à la reine sans enfants (1).

Cette rapacité conjugale est peu chevaleresque ; mais ce qui est odieux en ces actes dictés par le roi et du Prat, c'est qu'il n'est plus question des droits de Renée.

Ces actes sont les premiers d'une série d'actes qui vont assurer la spoliation de Renée dont le roi son beau-frère s'est fait le *protuteur* pour se dispenser de lui faire nommer un tuteur (2).

(1) Lobineau mentionne ces trois actes (*Hist.* p. 838.) A ses *Preuves* il ne donne que le second acte, du 25 avril 1505. Les trois actes sont imprimés aux *Preuves* de D. Morice, III, 925, 939-40.

(2) La reine explique (ou plutôt du Prat explique pour elle) le motif de ces libéralités ; et un de ces motifs c'est que le roi a bien voulu se charger de marier Renée. — Morice. *Pr.* III, 939. Le roi va se payer par ses mains de ses peines et soins.

Lobineau écrit (*Hist.* p. 840) : « Le chancelier du Prat fit ce mariage (le mariage de Renée avec Hercule d'Est), où il eut beaucoup plus d'égards aux intérêts de la couronne qu'à ceux de la princesse. »

Cette phrase piqua ma curiosité, et j'ai essayé une liquidation des successions de la reine Anne et de Louis XII. On y voit des faits comme ceux-ci :

Renée n'a pas de tuteur. François Ier s'est déclaré son protuteur, et il va la marier. Il évalue sa fortune, 1° (en 1515) (mariage avec le prince d'Autriche depuis l'Empereur Charles-Quint), à 31.560,000 fr.

Digitized by Google

La condition « si le roi survit sans enfants » ne s'accomplit pas. Claude eut sept enfants parmi lesquels trois fils dont François, l'aîné, né en 1518, qui sera couronné duc de Bretagne à Rennes, le 13 août 1532, et qui meurt en 1536, laissant l'espérance du trône à son cadet qui sera Henri II (1).

La reine Claude était morte à vingt-quatre ans, le 20 juillet 1524.

Quelques années plus tard, Marguerite, reine de Navarre, écrivait de sa belle-sœur, en guise d'oraison funèbre : « Point de cour sans dame, disait-il (le roi « François Ier). Mais le roi était jeune, fort sujet à son « plaisir et avait une femme fort fâcheuse à laquelle « les passe-temps de son mari ne plaisaient point. « C'est pourquoi le roi menait toujours avec lui sa « sœur, qui était de joyeuse vie et de meilleure compa-

de notre monnaie ; — 2° en 1519 (mariage avec le futur marquis de Bandebourg) à 13,262,000 ; — 3° en 1528, (mariage avec Hercule d'Est de Ferrare), 10.125.000 qui sont transformés en une rente mal payée. — Les revenus perçus de 1515 à 1528 sont comptés pour rien : dans ces 13 années, la fortune de Renée a diminué de 20 millions : — Une transaction *lésionnaire* intervient, après 42 ans, le 23 décembre 1570, V. Morice, *Pr.* III, 1405-1418. — Voir dans *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (1899) la *Liquidation* très incomplète faute de pièces.

(1) D'Argentré a écrit par inadvertance : « François, né le dernier jour d'avril 1517 (vieux style) et baptisé le 25 du même mois ». f° 818 V°.

Bouchard écrit (f° 287 v°) : François né l'an 1517, au mois de mars fut baptisé le 25 avril 1518. (Notre année 1518 avait commencé le 4 avril). Plus loin *Appendice*. Extrait de l'édition de 1518, on lit : François né le derain jour de février 1517, fut baptisé le 25e jour d'avril après Pâques.

Voilà les dates : le manuscrit d'Argentré portait peut-être *février* au lieu d'*avril*. Voilà une faute d'impression répétée d'édition en édition jusqu'à la dernière, en 1668, p. 716!

Digitized by Google

« gnie qu'il était possible, toutefois sage et femme de « bien » (1).

Pauvre jeune reine! Elle aime uniquement son mari qui en aime d'autres. Au gré de sa belle-sœur, pour n'être pas *fâcheuse*, il aurait fallu apparemment que Claude pût dire ces mots qu'Euripide prête à Andromaque : « Cher Hector, si Vénus t'inspirait quelques faiblesses, j'aimais, à cause de toi, les femmes que tu aimais. »

(*Fin*).

J. Trévédy,
ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Contes de la reine de Navarre, p. 36, Ed. Jacob (1841).

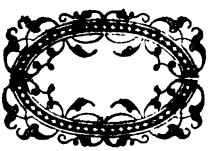

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

	NOMS DES DUCS	FEMMES DES DUCS	QUOTITÉ DES DOMAINES	ÉVALUATIONS ACTUELLES	
P. 346 (1906)	Jean le Roux.	Blanche de Champagne.	Revenu du tiers du domaine.		non douairière.
P. 348	Jean II.	Béatrix d'Angleterre.	Sans renseignements.		non douairière.
P. 349	Arthur II.	1° Marie de Limoges 2° Yolande de Dreux.	4 000 # 7.000 #	455.000 fr. 577.500 fr.	non duchesse. douairière.
P. 23 (1907)	Jean III.	1° Isabelle de Valois. 2° Béatrix de Castille. 3° Jeanne de Savoie.	2 000 # Revenu de Limoges. Revenu de Limoges.	227 000 fr.	non duchesse. non duchesse. douairière.
P. 35	Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre		Jean Comte de Montfort et Jeanne de Flandre.		
P. 35	Jean IV.	1° Marguerite d'Angleterre 2° Jeanne de Holand. 3° Jeanne de Navarre.	Sans renseignements. Sans renseignements. Un douaire.		non duchesse. non douairière. douairière.
P. 38	Jean V.	Jeanne de France.	12.000 #	660.000 fr.	douairière.
P. 40	François Ier.	1° Yolande d'Anjou. 2° Isabelle d'Ecosse.	6 000 # 6 000 #	247.000 fr. 247.000 fr.	non duchesse. douairière.
P. 111	Pierre II.	Françoise d'Amboise.	6.000 # puis 8 000 #	180.000 à 240.000 240.000 à 320 000	douairière.
P. 114	Arthur III.	1° Marguerite de Bourgogne. 2° Jeanne d'Albret. 3° Catherine de Luxembourg.	Sans renseignements. Sans renseignements. 3 000 # puis 6 000 #	 90.000 à 120.000 180 000 à 240 000	non duchesse. non duchesse. douairière.
P. 121	François II.	1° Marguerite de Bretagne.	Sans renseignements.		non douairière.
P. 127		2° Marguerite de Foix.	6 000 #	180.000 à 240.000	non douairière.
		Douaires des reines Anne et Claude.			
P. 304	Charles VIII.	Reine Anne.	10.400	364.000 (moyenne).	douairière
P. 305	Louis XII.	La même.	10.400	364.000 id.	non douairière.
P. 307	François Ier.	Reine Claude. (comme duchesse de Valois)	tiers des revenus de so[illegible]		non douairière.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

A TWICE CROWNED QUEEN, ANNE OF BRITANNY by Constance, Countess de la Warr. — London, Eveleigh Nash, 1906, in-8°, de XI-228 pages. Avec portraits. Prix : 7 s. 6 d. net. Reliure toile.

Tout le monde connaît, et les lecteurs de la *Revue de Bretagne* plus que les autres, la vie si féconde de l'illustre duchesse Anne, fiancée d'abord au roi des Romains, puis mariée au roi de France Charles VII, enfin au bon Père du Peuple Louis XII. Mme de la Warr a pensé qu'il serait utile de faire connaître aux lettrés anglais cette figure si attrayante. A peine quelques articles en effet ont-ils été publiés de l'autre côté du détroit sur la duchesse Anne, dans l'*Edinburgh Review* (1855), t. XXXIII, p. 143, dans le *New Monthly Magazine* (1856), t. CVIII, p. 114. M. Olivier de Gourcuff a traité le sujet ici même en 1884 (p. 317 à 320).

Mme de la Warr, dans son livre, n'a pas cherché à produire une œuvre d'érudition. Elle s'en prend toutefois à de bons documents comme les Dames illustres de Brantôme, la chronique de Jean d'Auton, les lettres de Louis XII ; elle connaît les ouvrages de Lobineau, de Le Roux de Lincy, de Lacroix, de Zeller. Mais son travail à elle vise plutôt à fournir l'objet d'une lecture agréable. L'auteur fait de la vulgarisation.

S'il fallait critiquer dans le détail ce très joli livre, peut-être qu'une ou deux réflexions surgiraient dans l'esprit : Peut-on dire par exemple (p. 53) que saint François de Paule *was a simple Franciscan ?* Est-ce bien à l'année 1499 (p. 113) que débutent les guerres d'Italie ? N'est-ce pas en 1498 ?

Digitized by Google

Mais il y a mieux à faire : Mme de la Warr a merveilleusement dessiné le caractère de la duchesse Anne. Elle a, par sa fine analyse, superbement diagnostiqué l'âme très sympathique de sa chère Bretonne têtue, et c'est ce que le lecteur doit par-dessus tout retenir.

F. Ubald d'Alençon.

*
* *

Dans sa séance du 10 avril 1907, le Conseil général de Maine-et-Loire a voté une subvention de 700 fr. à M. l'abbé Uzureau, directeur-fondateur de l'*Anjou Historique*. Nous adressons nos félicitations à notre collaborateur.

*
* *

L'Autre Monde, Mythes et Légendes, Le Purgatoire de saint Patrice, par Philippe de Félice. — Paris, Champion, 1906.

M. de Félice a étudié dans ce livre avec beaucoup de soin les différentes formes de la légende qui plaçait dans une île du lac de Derg en Irlande une des entrées de l'Autre Monde et retraçait d'après les visions des pèlerins qui prétendaient y avoir pénétré, le sort des justes et des pécheurs. Il y a joint une étude très curieuse sur l'idée que se sont faite les différents peuples, Egyptiens, Chaldéens, Hébreux, Romains, etc., de la destinée qui après la mort attend chacun de nous selon les œuvres de sa vie. Malheureusement M. de Félice s'exprime constamment comme si les dogmes chrétiens de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis constituaient ce qu'il appelle des mythes. Au lieu d'y voir une conception théologique surchargée dans certains milieux populaires peu instruits ou peu réfléchis de détails empruntés à des sources très différentes, il s'exprime toujours comme si ces dogmes étaient de pures inventions de l'esprit humain, de sorte qu'il lui arrive d'intervertir l'histoire de leur développement, pla-

Digitized by Google

çant au point de départ ce qui n'est qu'au point d'arrivée, et prenant pour élément essentiel ce qui n'est que détail accessoire. C. C.

*
* *

LE MAITRE DE LA MORT, par Mme Marguerite Alotte de la Fuye, drame lyrique en un prologue et trois actes, joué au Théâtre de la Passion, à Nancy et à l'Externat des Enfants-Nantais. (Paris, Plon, 1906, 2 fr. 50).

Pour des raisons qui ne sont pas toutes littéraires, — certaines sont mieux que littéraires ! — le *Maître de la Mort* a exercé dans le public français qui pense et qui croit une impression profonde et semble destiné à vibrer encore longuement dans bien des esprits, bien des cœurs — et bien des consciences. Joseph Ageorges dans le *Mois Littéraire*, Edouard Trogan dans le *Correspondant*, Henry de France dans la *Vérité Française* en ont signalé le côté supérieur. Un chroniqueur très indépendant, François de Niou a traduit tout son enthousiasme aux lecteurs de l'*Echo de Paris*. La plupart des critiques se sont arrêtés aux côtés pittoresques de mise en scène ou de perfection littéraire ; ce qui prouve que Mme Alotte de la Fuye a eu raison de tenter, avec une délicatesse infinie, le procès de la veulerie contemporaine et de le faire avec la musique des beaux vers puisque c'est la seule façon de se faire comprendre des aveugles, — ou des aveuglés, — qui ont l'oreille plus délicate et plus sensible que la conscience.

— « C'est un drame bien « nouveau » ! a-t-on dit, rééditant une banalité qui salue d'ordinaire tout ce que l'on ne comprend pas, tout ce qui flagelle, tout ce qui étonne, et que l'on avait déjà entendue à propos des suaves volumes de Mme R. Montlaur, *Le Rayon*, *Après la Neuvième Heure*. Nouveau? Hélas, oui ! — « Pourquoi, hélas ? » me demandera-t-on. Parce qu'une petite pensée de Le Play me poursuit et m'im-

Digitized by Google

portune de son évidence : « Le nouveau est simplement ce qui a été oublié ». En sommes-nous donc au point de remarquer la « nouveauté » d'une œuvre parce qu'elle est poétique, française, chrétienne ? parce qu'elle a des qualités d'invention qui dépassent la versification habituelle plus ou moins savante mais sans rien de plus, des qualités de clarté et de luminosité qui la rendent compréhensible, vibrante, rayonnante, des qualités de spiritualité pure et consciente. — (pas de cette spiritualité vague qu'on a pu regarder à raison comme une faiblesse de l'âme, comme une impuissance de la nature humaine perdue dans les nuages avant d'atteindre le ciel bleu) ; parce que cette œuvre est tout cela avec une sorte d'alacrité, de vaillance bien française, avec tout l'orgueil d'une vérité préservée et conquise ?

On a signalé dans ce volume le difficile maniement des allusions profondes, des correspondances émouvantes entre la réalité contemporaine et la fiction évangélique. Le drame est cependant mieux qu'une de ces œuvres d' « actualité » que l'on feuillette distraitement et qu'après avoir parcourues il est impossible de résumer ou même de caractériser d'un mot parce qu'aucune pensée ne les domine. Après les livres-miroirs, où les jeunesses flétries ont pu compter leurs rides précoces en voici donc un tout pur et cristalin, — O fons Bandusiæ, splendidior vitro !... — où un Français peut mirer sa noblesse, où un chrétien peut contempler ses espérances et entrevoir sa couronne. Le livre de Mme Alotte de la Fuye est un beau et bon livre parce qu'il témoigne la vitalité d'une race qui malgré les conquêtes, les assimilations et ses faiblesses, a conservé la force de coordonner sa conscience, d'écouter en elle le murmure profond de l'hérédité, et le droit, — que revendiquait naguère Coppée — d'exprimer en Français des idées Françaises !

Joseph Angot.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA GAZETTE DE FRANCE, depuis l'origine jusqu'à la Révolution, par le Marquis de Granges de Surgères. — 4 vol., in-4°, Paris, H. Leclerc, rue Saint-Honoré, 1905.

Lorsqu'ont paru les premiers volumes de cet important travail, les revues et les Journaux, l'ont annoncé avec tout l'éloge qu'il méritait, mais avec cette restriction que, pour juger l'ensemble de l'ouvrage, il était nécessaire d'attendre le répertoire accompagnant le dernier volume.

Aujourd'hui, la publication est complète : quatre volumes grand in-4°, contenant environ 1000 pages et suivis d'une table méthodique, très développée. C'est un merveilleux arsenal pour l'érudit, l'historien, le savant et pour tous ceux qui ont souci de la gloire du passé. De nos jours, l'histoire n'embrasse plus seulement le récit des faits historiques ou politiques ; ce que l'on recherche, c'est la vie même du pays, des familles, des hommes qui ont marqué, qui ont eu un rôle, grand ou petit, sur la scène de l'histoire.

Rien ne pouvait renseigner d'une façon plus précise que les notes insérées au jour le jour dans la *Gazette*, qui fut pendant de longues années le journal officiel de la France. Commencée sous Louis XIII, le 30 mai 1631, la *Gazette* fut publiée jusqu'en 1790. Mais comment songer à exploiter cet immense répertoire de plus de deux cent mille pages d'un texte serré. Pourtant, c'est là que se retrouvent, ainsi que nous l'a dit l'éminent critique de la *Gazette de France*, M. Ed. Biré, les plus précieux renseignements. Tous les faits concernant la vie publique ou domestique des représentants de la noblesse, des membres du clergé ou de la magistrature, de ceux qui appartenaient à l'armée ou à la marine ainsi que des savants, des hommes de lettres et des artistes.

« Voici rapidement énumérées les principales notions que que contient l'ouvrage du marquis de Surgères : les mariages, les naissances, et les décès.

Les grâces, distinctions ou décorations obtenues du roi,

Digitized by Google

les présentations à la Cour, les contrats de mariage signés par Leurs Majestés et la famille Royale.

Les érections de terres, les collations de titres, les lettres de noblesse accordées à la bourgeoisie.

Les nominations aux emplois à l'armée, les actions d'éclat accomplies au cours des guerres, les noms de ceux qui furent tués ou blessés à l'ennemi.

Les opérations des escadres, les prises faites par nos hardis corsaires pendant nos guerres contre l'Angleterre.

Les Missions à l'Etranger, diplomatiques, scientifiques, artistiques ou secrètes.

Les nominations aux évêchés, abbayes, prieurés ou bénéfices ecclésiastiques quelconques.

Les élections et réceptions aux Académies, les ouvrages couronnés ;

Les observations ou découvertes scientifiques ;

Les diverses productions artistiques, tableaux, gravures, etc., etc.

Comme on le voit, l'ensemble de ces annotations comprend tout ce qui peut intéresser les familles et les chercheurs. On s'étonnera qu'un seul érudit ait eu le courage d'entreprendre la tâche colossale d'extraire la substance de toute la collection de la *Gazette de France*, de 1631 à 1790. Il faut avoir vu à l'œuvre le marquis de Surgères pour savoir de quelle puissance de travail il était doué ; jamais notes de Bénédictins ne furent rédigées avec plus de clarté et de précision. C'est la suprême correction de cette œuvre qui lui donne une valeur inappréciable.

Grâce à l'ordre méthodique de ses fiches, la mort même de l'auteur n'a pu interrompre cette publication. Dans son avant-propos, l'auteur annonçait ainsi le but de son œuvre. « Mettre aux mains des travailleurs un livre conçu et exécuté suivant toutes les règles de l'érudition moderne ; offrir au public un outil perfectionné, affiné et prêt à rendre à ceux qui sauront en user les plus larges services, tel est le but que nous avons poursuivi. Les soins que nous avons apportés à

Digitized by Google

l'établissement du texte de ce *Répertoire*, les renvois dont nous l'avons enrichi, non moins que l'attention minutieuse avec laquelle nous avons composé l'Index et l'ample table des matières qui le terminent, ne nous font pas désespérer de l'avoir atteint. »

Disons que ce but a été pleinement atteint et que son répertoire sera une source très pure de renseignements très précis, d'une indiscutable authenticité.

Une publication formant le complément de la précédente, paraîtra sous ce titre : « *En 1814 et 1815.* » C'est un répertoire également tiré de la *Gazette de France* et donnant sur les hommes, les institutions, les événements de cette importante époque historique les indications les plus précieuses. La pensée du marquis de Surgères, en entreprenant ce travail, était de suppléer aux Annuaires que l'on cherche en vain pour cette période.

Il est facile de saisir tout l'intérêt de ce nouvel ouvrage, qui formera un seul volume (1).

Vte DE LISLE.

*
* *

LA BRETAGNE ET LES BRETONS AU XVIe SIÈCLE, par M. le vicomte de Calan. Par fascicules (1 fr. 50 chaque) ou par soucription. — Librairie Bahon-Rault, 17-19, rue Le Bastard, Rennes.

Cet ouvrage comporte la série des cours que le distingué historien fit avec tant de succès à la Faculté des Lettres de Rennes de 1902 à 1906.

Il importait que ces cours remplis de faits peu connus ou inédits, fruit de longues recherches faites par l'auteur non seulement dans les Bibliothèques et les archives publiques

(1) Les souscriptions sont reçues chez Mme la M^ise^ de Granges de Surgères, 66, rue Saint-Clément, Nantes, et chez M. H. Le Clerc, Editeur, 219, rue Saint-Honoré, Paris. Un vol. in-4°, prix 5 fr. 35.

Digitized by Google

mais encore dans les archives particulières, pussent être conservées autrement que dans le souvenir de l'auditoire favorisé de la Faculté rennaise.

M. de Calan a donné 65 conférences : un fascicule de 32 pages contenant deux à trois conférences paraîtra tous les mois. L'ouvrage terminé formera un beau et fort volume in-8° qui sera coté en librairie 16 fr. net.

Les personnes qui désirent souscrire n'auront qu'à écrire à M. Bahon-Rault, libraire, 17-19, rue Le Bastard, Rennes. L'ouvrage, dont le premier fascicule sera expédié de suite, leur sera laissé *au prix de faveur de 12 fr.* quel que soit le nombre des fascicules ; ces souscripteurs auront en outre droit à la reliure (1) gratuite du volume faite dans les ateliers Bahon-Rault. La souscription sera close le 30 juin 1907.

La période de notre histoire, à laquelle sont consacrées les leçons contenues dans ce volume, est une des plus curieuses et des moins étudiées jusqu'ici. Elle s'étend du mariage de la duchesse Anne avec le roi de France Charles VIII (1491) à la nomination du duc de Mercœur comme gouverneur de Bretagne (1582), c'est-à-dire au début de la Ligue.

Principaux sujets traités : Voyage en Bretagne des rois et reines de France, fêtes données à cette occasion. — Officiers et marins bretons au service de France (Rohan, Porzemoguer, du Chastel, etc.). — L'Épiscopat breton, le bienheureux Yves Mahyeuc. — Négociations en vue de l'union définitive de la Bretagne et de la France. — Voyage de découvertes de Jacques Cartier. — Débuts et décadence du protestantisme, etc., etc.

Le premier fascicule contient entre autres les portraits d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, les fêtes de leur mariage, la conspiration de Pierre Le Pennec, etc.

(1) 1/2 Reliure façon veau, dorures (La reliure non utilisée ne saurait être remplacée par une surremise ou avantage quelconque).

Le Gérant : F. CHEVALIER

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

RENÉ DE KERVILER

Chaque fois qu'il apparaissait dans un de nos Congrès bretons, où sa venue était pour tous une joie, nous le retrouvions toujours jeune de pensée et vivant de cœur, l'esprit alerte, sans cesse préoccupé de nouveaux sujets d'étude, le patriotisme toujours en éveil sur tout ce qui pouvait glorifier la Bretagne ; si bien que nous oubliions la paralysie cruelle qui chaque jour l'enserrait un peu plus, et nous en arrivions à croire qu'il avait encore un long avenir devant lui. Brusquement la mort nous l'a ravi, l'arrachant à sa table de travail ; mais notre souvenir nous le montrera toujours, bataillant le bon combat pour la Bretagne, et lui conquérant une gloire nouvelle de l'illustration même qu'il se créait en parlant d'elle.

La *Revue de Bretagne* dont il fut l'un des plus actifs collaborateurs tient, sur sur sa tombe à peine fermée, à joindre ses regrets à ceux du pays tout entier.

René Pocard du Cosquer de Kerviler naquit à Vannes le 13 novembre 1842. Il fit au collège des Jésuites de très brillantes études, et je me rappelle qu'il était un de ces glorieux anciens élèves que nos maîtres nous citaient toujours en exemple. Entré à l'école Polytechnique en 1862 il en sortit dans les premiers et fut nommé en 1866 ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Chargé d'abord de différentes missions d'études en Angleterre, en Bel-

Digitized by Google

gique et en Hollande, il fut ensuite envoyé à Tarbes, à Saint-Brieuc et à Nantes. En 1874 il fut appelé à Saint-Nazaire ; il devait consacrer au développement de notre grand port breton plus de vingt années d'inlassable activité, et y donner des preuves multiples de son merveilleux esprit d'initiative, c'est à lui que nous devons entre autres la construction du bassin de Penhouët, et l'on sait que les formes qu'il y a inaugurées sont devenues aujourd'hui classiques. Quand il prit sa retraite avec le grade d'inspecteur général, il laissait sur nos falaises bretonnes une œuvre qui fera longtemps l'admiration de tous.

Tout en rendant hommage au savant ingénieur, nous n'avons pas ici à détailler ses mérites professionnels. Le littérateur et l'historien nous appartiennent au contraire complètement. La plus grande partie de son labeur en ce genre a été consacré à la Bretagne. Il n'en a pas fait cependant l'objet exclusif de ses études ; il savait que l'exclusivisme n'est pas scientifique, et que pour bien connaître un pays c'est un mauvais moyen de ne jamais regarder que lui seul. Sa culture intellectuelle était d'ailleurs trop étendue et son esprit trop judicieux pour qu'il risquât jamais de tomber dans le superficiel et le hâtif. Aussi, de toutes ses excursions en pays étrangers, revenait-il vers la Bretagne d'un cœur plus ardent et d'une curiosité plus avertie.

Donner ici une liste de toutes ses œuvres suffirait à remplir plusieurs pages de cette revue. Chacune mériterait une mention, car rien de ce que traçait la plume de cet érudit n'était insignifiant, mais il faut se borner, et je ne puis indiquer ici que les plus importantes. Ce sont d'abord ses recherches sur l'époque préhistorique, et au premier rang son remar-

Digitized by Google

quable travail sur le *Chronomètre de Penhouët*, et ses recherches ingénieuses sur les connaissances mathématiques des constructeurs de nos mégalithes. Il se passionna pour notre archéologie gallo-romaine, et s'il n'arriva pas toujours à faire triompher ses opinions, du moins obligea-t-il fréquemment ses adversaires à serrer de plus près les données sur lesquelles ils s'appuyaient, au plus grand bénéfice de la science. L'Académie Française fût l'un des sujets préférés de ses études. Nombreux sont les académiciens qui lui doivent une de ces biographies aussi complètes que méthodiques dans lesquelles il excellait. Nos académiciens bretons plus que tous autres attirèrent son attention. Il n'oublia même pas ceux qui nous avaient oubliés et ne se souvenaient plus guère de leur commune origine bretonne ; bon gré mal gré il nous restitua Chapelain et les Soubise. Il réhabilita Trublet, si injustement dénigré par Voltaire, il nous révéla le grand et noble rôle de Paul Hay du Châtelet près de Richelieu. Nos Académiciens du XIXe siècle allaient eux aussi se voir portraiturer de main de maître, Préameneu, Chateaubriand, Duval, Quélen, Saint-Aulaire, Carné, avaient déjà leur notice. La mort a interrompu l'œuvre monumentale. C'est un regret de plus pour tous ceux qui se réjouissaient de la voir se rapprocher de son terme.

Les députés Bretons de nos assemblées révolutionnaires ont longtemps retenu son attention. Chacun sait vaguement qu'à ce moment troublé comme à toutes les époques similaires de l'histoire de France, nos compatriotes ont joué un rôle des plus importants. Mais on ignorait d'une façon presque complète le rôle individuel de chacun d'eux. Il s'agissait de déterminer ce rôle,

Digitized by Google

de fixer les responsabilités des chefs du mouvement, de retrouver la trace de ceux qui n'avaient été que des figurants obscurs dans le grand drame révolutionnaire. Deux séries de notices sur les députés de la Constituante et de la Législative commencèrent par déblayer le terrain. Puis, M. de Kerviler reprit avec plus de détails la biographie des Constituants bretons. Sous sa plume les physionomies s'animèrent, les documents inédits, lettres, mémoires, vinrent en grand nombre nous livrer le secret de ces âmes. On peut dire qu'il a ainsi redonné la vie à ces morts d'une grande époque.

Chez M. de Kerviler l'archéologue et l'historien se doublaient d'un bibliographe éminent. Là encore, parmi tant de monographies intéressantes, allons tout droit à l'œuvre capitale, à la *Bio-Bliographie bretonne*. Ce devait être dans sa pensée à la fois comme un recueil de généalogies de toutes les familles célèbres de notre province, de brèves notices sur toutes ses notabilités, l'indication de tout ce qu'on avait écrit sur elles, la liste de tous les travaux, livres, brochures, articles dus à la plume d'un Breton. Cette œuvre immense dont d'autres n'eussent même pas osé concevoir le plan, il l'a conduite à la moitié. Il terminait la lettre G. quand la mort vint le surprendre.

Avant de me taire sur l'œuvre littéraire de ce grand travailleur, je m'en voudrais de ne pas rappeler qu'il fut un de nos meilleurs poètes, un poète à la fois vibrant et précis, chez qui la flamme de l'imagination ne s'alimentait jamais à la banalité ni au vague de la pensée. Il maniait avec une dextérité rare le sonnet, cette pierre de touche des vrais maîtres.

Ce n'est donc pas seulement à son foyer que la mort de cet homme éminent laisse un grand vide. Toutes nos

Digitized by Google

sociétés bretonnes dont il était un membre si actif, l'*Association Bretonne*, les *Bibliophiles Bretons*, l'*Union Régionaliste*, qui le comptèrent toujours parmi leurs plus hauts dignitaires, ressentiront cruellement cette perte. Pour tous ceux qui le connurent et qui toujours furent conquis par son charme et l'aimèrent, une seule consolation demeure, la foi en la récompense éternelle que mérita ce parfait chrétien. Que sa famille, à laquelle il laisse un si bel exemple et de si nobles traditions, nous permette de lui exprimer ici nos douloureuses condoléances.

Vte Ch. de Calan.

Digitized by Google

ALIÉNOR DE BRETAGNE

QUELQUES DÉTAILS RELATIFS A SA CAPTIVITÉ

(1203-1241)

(SUITE) [1]

De Gloucester, Aliénor fut dirigée vers le milieu du mois d'août 1223 sur la forteresse de Marlborough (2), dans le Wiltshire. On ignore les motifs de ce transfert. Ce qui apparaît plus clairement, c'est que la surveillance, dont la prisonnière n'avait cessé d'être l'objet, tendait à augmenter de rigueur. Le fait est sensible, même durant la dernière moitié du séjour à Gloucester. A cette époque, Gautier de Saint-Ouen, celui des chevaliers attachés à sa personne auquel obéissaient les autres, étant tombé gravement malade, le conseil royal nomma pour le remplacer Robert Le Loup, lequel arriva muni d'amples pouvoirs, et amenant avec lui dix sergents à cheval et quatre arbalètriers. Ces nouveaux venus étaient destinés à renforcer le corps des gardiens subalternes déjà sur place. Les arbalètriers reçurent

(1) Voir la livraison de février 1907.

(2) A 40 kil. N. de Salisbury. L'emplacement du château est aujourd'hui occupé par un grand collège.

Digitized by Google

pour consigne de surveiller de nuit les deux postes du Donjon : leurs compagnons devaient, eux, séjourner sans relâche dans les casernements de l'une des enceintes (1).

En dépit de ces mesures préventives Aliénor ne resta pas plus de huit mois à Marlborough. Le château était en mauvais état, et nous savons qu'aux débuts du printemps de 1224, des travaux de réfection et d'armement y furent entrepris (2). Il fallut décamper et se rendre à Bristol (3), ce qui eut lieu vraisemblablement dès les premiers jours de mars. La décision dût être assez prompte, car rien de convenable n'était préparé là pour

(1) « Rex Radulfo Musard salutem. Quia audivimus quod Walterus de Sancto Audoeno infirmatur ad mortem, quod moleste ferimus, mittimus ad vos dilectum et fidelem nostrum Robertum Lupum ut custodie cognate nostre simul cum aliis ad hoc assignatis intendat ; quem sic in castrum nostrum Gloucestrie et turrim admittatis, ita quod corpus suum intrans sit et exiens in turri, set familia sua exterius sit in castro. Mittimus etiam ad vos cum eodem Roberto in municionem et securitatem ejusdem castri decem servientes equites, videlicet Albinum, Gerardum de la Barre, Willelmum de Azay, Johannem Magnum, Gilebertum de Vilers, Guillinum, Radulfum Pagani, Warinum Cokerel, Henricum de Maundevilla et Walterum Anglicum ; et quatuor balistarios pedites, scilicet Petrum Balistarium, Johannem de Tudela, Petrum Blundum et Heine Pe de chevales. Et vobis mandamus quod de predictis balistariis, quos et quot idem Robertus vobis dicet, jacere faciatis singulis noctibus infra duas portas turris, et servientes predicti jaceant in castro exterius ubi sint diebus et noctibus commorantes. Si vero de predicto Waltero de Sancto Audoeno humanitus contigerit, quod absit, contra casum illum et alios, si qui emerserint, operemini per consilium ipsius Roberti quod bene sit... Apud Westmonasterium, XV die Maii, anno.. 7. » *Rot. litt. claus.*, I., p. 546.

(2) *Rotuli litt. claus.*, I, p. 428, 588B, 589.

(3) Ville maritime assise à la limite des comtés de Gloucester et de Somerset. La vieille cité est située au sommet d'une colline, qui domine la vallée d'une vingtaine de mètres.

Digitized by Google

recevoir la prisonnière, et c'est à la hâte qu'Hubert de Bourg lui fit accommoder un appartement (1).

De toutes ces étapes successives de forteresse en forteresse celle de Bristol fait époque. Elle demeure la plus longue de toutes, puisqu'elle se prolongea durant dix ans entiers ; elle marque aussi, semble-t-il, dans l'existence de la sœur d'Arthur de Bretagne comme une phase nouvelle. Du côté de la cour et des conseillers rien de changé en apparence. Son royal cousin lui adresse de temps en temps de petits cadeaux : des friandises, des victuailles. Tantôt c'est un panier d'amandes et un couffin de figues (2); tantôt c'est un chevreuil ou un daim (3). Des vins de choix lui sont réservés, et sa table en est toujours pourvue (4). D'autre part, le trésor continue très assidûment à acquitter les frais de dépense de la noble prisonnière et ceux de ses gardiens. Cet argent est fourni alternativement et par les gens de l'Echiquier et par les baillis de Bristol (5). Parfois même, dans les moments de gêne imprévue, on a recours à des bailleurs de fonds bénévoles (6). Enfin c'est entre les mains de Robert Le Loup, puis ensuite entre celles de ses remplaçants qu'est versé ce numéraire, dont chaque semaine il doit justifier de l'emploi par devant une commission créée à cet effet (7).

(1) *Rotuli litt. claus.*, I, p. 590B. Les frais d'installation se montèrent à douze marcs. *Ibid.* I, 604.

(2) Woodstock, 13 nov. 1223. « Habere faciatis nuncio Roberti « Lupi... Unum freellum de ficubus et aliud de alemandis ad opus « Alienore, cognate nostre... » *Rot. litt. claus.*, I, p. 575B.

(3) *Rotuli litt. claus.*, I, p. 604 ; II. p. 137.

(4) *Rotuli litt. claus.*, I, p. 604, 614B, 620 ; II. p. 22B, 92, 95B.

(5) *Rotuli litt. claus.*, I. p. 565, 575B, 588B, 614B, 626 ; II. 9B, 53, 102B. 111B.

(6) *Rotuli litt. claus*, I, p 588B. Il s'agit de Jean, évêque de Bath.

(7) *Rotuli litt. claus*, I, p. 624.

Digitized by Google

Plus aucune mention, par contre, sauf deux fois peut-être, ni de robes, ni d'ajustements, ni de toilettes (1). Les pensées d'Aliénor, si tant est qu'elle ait cédé un instant au goût pour la parure, paraissent avoir pris un cours plus sérieux. Elle touchait à l'âge mûr, et — autant que nous en pouvons juger par les *Rotuli* — la pratique de l'aumône, les exercices de piété entrent pour une plus large part dans sa vie. Près d'elle on constate la présence d'un chapelain à demeure (2). Par ailleurs, il serait presque facile d'établir le budget de ses œuvres charitables (3).

Ce qui en revanche ne se modifie pas — loin de là — c'est la vigilance jalouse, ce sont les précautions méticuleuses, sans cesse multipliées, autour de cette faible femme. Aliénor de Bretagne continue d'être gardée à vue comme le plus dangereux des criminels. Quatre huissiers veillent aux portes, il y a sept vigies dans les tours (4). En outre, deux fois la semaine quatre bourgeois de Bristol sont convoqués au château pour en faire la visite en compagnie des trois baillis et s'assurer ainsi qu'aucune négligence ne se glisse dans le service de surveillance (5). Plusieurs clefs ferment l'appartement de la prisonnière, et l'on constate non sans surprise que l'une d'elle demeure aux mains du cha-

(1) *Rotuli litt. claus*, I, p. 624, II. p. 111B.

(2) *Rotuli litt. claus.* II. 96B.

(3) *Rotuli litt. claus.*, II. p. 22B, 111B.

(4) *Rotuli litt. claus.*, I, p. 624.

(5) « Rex Balliis suis Bristoll, salutem. Mandamus vobis quod « assumptis vobiscum iiijor de legalioribus et melioribus hominibus « ville vestre, singuli septem accedatis semel vel bis ad castrum « nostrum Bristollie ad visitandum custodiam ejusdem castri et « cognate nostre et ad videndum quod salva sit ejus custodia... « Apud Fairford', IX die octobris... » *Rot. litt. claus.*, I, 624; II, 9B.

Digitized by Google

pelain, ou en son absence, entre celles de son clerc (1). D'autre part le mouvement de va-et-vient est assez fréquent parmi le haut personnel des gardiens. En 1224, par exemple, Raoul Willington remplace Robert Le Loup (2). Autour de ce nouveau personnage on rencontre Gautier de Saint-Ouen, lequel nous est déjà connu (3), puis Jean Le Petit, Raoul de Hurleigh, Richard de la Lande, Robert de Tourville, Roger le Povre, Guillaume de Putot, Barthélemy Pèche, Robert de Bruyères, tous noms de terroir ou qualificatifs caractéristiques qui semblent bien dénoter le brabaçon ou le routier. Entre ces hommes la bonne harmonie ne régnait pas toujours, et l'intervention du roi était parfois nécessaire pour les ramener à une concorde d'où dépendait le bon accomplissement de leur service. C'est ainsi qu'aux débuts de l'année 1225, Jean le Petit et Raoul de Hurleigh quittèrent la forteresse (4) : le second alla faire un tour en Gascogne (5). Assez peu de temps après toutefois on les retrouve à leur premier poste.

La publication de sir Duffus Hardy s'interrompait à l'année 1227. Après être demeurée en souffrance pendant près d'un demi-siècle, elle vient d'être reprise enfin par l'Administration du *Record Office* et deux nouveaux volumes embrassant la période comprise entre 1227 et 1234, ont paru au cours des années pas-

(1) *Rotuli litt. claus.* II, p. 199B.

(2) *Patent Rolls*... Hen. III, t. I, p. 474, — Robert Le Loup devint par la suite constable de Kenilworth [co. Warwick]. *Rot. lit. claus.* II, 101B, 116.

(3) Gautier de Saint-Ouen mourut à la fin de 1226, ou aux débuts de l'année suivante. *Rot. litt. claus.*, II, 167B.

(4) *Rotuli litt. claus.*, II, p. 12B.

(5) *Rotuli litt. claus.*, II, p. 59.

Digitized by Google

sées (1). En ce qui concerne Aliénor de Bretagne, nous aurons peu de chose à glaner dans cette continuation. Tout au plus y constate-t-on qu'Henri III n'a pas encore totalement oublié sa cousine. De loin en loin il lui adresse quelque présent, mais peu ruineux pour le trésor. Ce sont les daims, les cerfs et les chevreuils des forêts royales de Chippenham, de Dean et de Wendip qui en font exclusivement les frais (2). Comme détails de dépense, je relève simplement ceci : deux paires de guimpes de soie achetées en juillet 1228 (3), et un envoi de vin ordonné à la date du 26 mai 1234 (4). Pas autre chose. Une pareille pénurie de renseignements serait faite pour intriguer, si une convention passée en 1229 entre le roi et le successeur de Raoul de Willington ne venait à propos nous fournir éclaircissement. Aux termes de ce contrat, Guillaume de Putot, le nouveau constable se chargeait de subvenir, moyennant un revenu fixe assis sur divers impôts, tant à l'entretien de la prisonnière, qu'à celui d'une partie de la garnison (5).

(1) *Close Rolls of the reign of Henri III preserved in the Public Record Office*, printed under the superintendance of the deputy Keeper of the Records. Vol. I, A. D. 1227-1231. London, 1902, in-4°; vol. II, A. D. 1231-1234 London, 1905.

(2) *Close Rolls*, I, p. 3, 533; II, p. 101, 219, 487, 488. — Chippenham se trouve dans le Wiltshire ; Dean dans le Gloucestershire ; Wendip dans le Somerset.

(3) « Rex vicecomitibus Lond' salutem. Precipimus vobis quod « duo paria Winplarum de Serico emi et liberari faciatis Rembal « do nuncio Radulfi de Wylinton' constabularii Bristoll' deferenda « usque Bristoll' ad opus Alienore cognate nostre... Apud Westm. « XV die Julii, anno.. xij. » *Close Rolls*, I, p. 65.

(4) *Close Rolls*, II, p. 431. L'ordre est adressé de Gloucester.

(5) « Rex pro custodia castrorum Bristoll' et Glouc' et comitatus « Glouc', que Willelmus de Putot custodiet ad custum suum, et « pro exhibitione Alienore, cognate regis, morantis in predicto

Digitized by Google

Par suite de ce marché à forfait, les clercs de la chancellerie n'eurent plus de mandements à enrôler : nous demeurons ainsi privés de leurs écritures — et notre curiosité en demeure mal satisfaite.

En 1223 Guillaume de Putot (1) était remplacé par Pierre de Ryvall et celui-ci par Roger Alis. Mais la forteresse de Bristol dût voir à peine ces deux derniers fonctionnaires, car dès le mois de mai de l'année suivante, on trouve en charge Guillaume Talbot qui, par contre, fournit un plus long stage. Nous aurons occasion de le rencontrer plus loin. Puisque nous voici parmi le personnel de la geôle, enregistrons encore, ne fut-ce que pour les sauver de l'oubli, quelques noms de sergents nouveaux arrivés. Ils s'appelaient : Raoul et Pierre Blond, Henri de la Chapelle, Guillaume Fitz Warin (2), Richard Bourdon (3), Henri de Bray (4) je dois ajouter qué, pas plus que leurs devanciers, ces braves gens ne semblent être demeurés fort stables (5).

« castro Bristoll', et omnium aliorum tam militum servientium « quam aliorum morantium tam in predicto castro Bristoll' quam « in predicto castro Glouc' quibus omnibus necessaria inveniet « preterquam X servientibus peditibus morantibus in predicto « castro Bristoll', qui erunt ad liberationes regis ; concessit eidem « Willelmo dominus rex, quamdiu ei placuerit, proficuum comi- « tatus Glouc' et exitum bertone sue Bristoll' et sexaginta marcas « per annum et cervisiam de prisa Bristoll', que valet per annum « C Sol. Et mandatum est baronibus de Scaccario quod sic fieri et « irrotulari faciant... Apud Mereton, primo die novembris « [anno 14°] » *Close Rolls*, I, p. 257.

(1) A cette date il est préposé avec Guibert de Rue à la garde du bac de Hauteclive. *Close Rolls*, II, p. 547.

(2) *Close Rolls*, I, p. 150.

(3) *Close Rolls*, I, p. 533.

(4) *Close Rolls*, II, p. 332.

(5) En mars 1233, Guillaume Fitz Warin est constable de Briavelles. *Close Rolls*, II, 553.

Digitized by Google

Si le temps passe et les hommes avec le temps, il nous faut néanmoins constater une dernière fois que les sentiments de la cour anglaise envers sa victime sont, eux du moins, restés tels qu'aux premiers jours. L'infortune et les ans ont eu beau s'accumuler sur la tête d'Aliénor, Henri III, aussi insensible que son père, ne témoigne ni clémence, ni pitié. Loin de là. Lorsqu'en 1234 la forteresse de Bristol est remise à Guillaume Talbot, le monarque n'a qu'une préoccupation qu'il exprime crûment : acquérir la certitude que la captive demeure dans sa rigoureuse réclusion ; dans le cas contraire, l'y replonger sans adoucissement, ni rémission (1). Cela n'a rien de bien chevaleresque, et l'on aimerait en vérité à surprendre au cœur du Plantagenet d'autres plus nobles sentiments.

Par suite de la lenteur que mettent à paraître les *Close Rolls* du Record Office, sept années de la vie de notre héroïne — les sept dernières — échappent en partie à nos investigations. La lacune est regrettable, je suis le premier à en convenir ; cependant nous pou-

(1) « Mandatum est Wilelmo Thalebot quod in fide qua domino « regi tenetur, ex quo Rogerus Aliz cum ipso Willelmo moram fa- « cere non curat ad custodiam castri Bristolli et Alienore consan- « guinee domini regis omnem quam poterit apponat diligentiam « circa custodiam castri predicti et predicte Alienore. Precepit « enim dominus rex vicecomiti suo Glouc' quod sub eadem con- « ditione et eodem modo quo eidem Alienore et custodibus suis « necessaria invenit tempore quo castrum de Bristollo et predicta « consanguinea domini regis extitit in manu Petri de Ryvall', « ad idem in omnibus eidem Willelmo necessaria inveniat. Et si « forte custodia talis qualis tempore predicto circa ipsam deputata « fuit satis sufficiens non fuerit, vel etiam provisio facta de sus- « tentatione sua et custodum suorum, id domino regi scire faciat et « rex ad hoc consilium apponet... Apud Wudestok', VI die Maii. « — *Close Rolls*, II, p. 418-419.

Digitized by Google

vons nous en consoler. Il est fort peu probable en effet, eu égard à ce que nous a livré la portion déjà imprimée, que les rouleaux encore inédits nous réservent de grandes surprises. Non. A défaut de mieux et pour tenir lieu de conclusion, voici simplement quelques menus faits recueillis de droite et de gauche. Ils ont leur intérêt. Et puis le lecteur possèdera ainsi, malgré tout, la série sommairement, très sommairement complète des tristes destinées de celle à la mémoire de qui ces pages demeurent consacrées.

Il paraîtrait qu'à la longue le sort de la « Vierge bretonne », son étroite réclusion avaient fini par émouvoir l'opinion, même en Angleterre. Ce sentiment d'humanité, très louable quoique un peu tardif, éclata à l'improviste durant l'une des séances du Parlement, qui s'était ouvert à Westminster le 2 février 1234, et ce fut l'archevêque Edmond Rich qui s'en fit l'interprète au nom de ses collègues dans l'épiscopat. Cet homme, il faut le dire, était un saint — et l'Eglise l'honore comme tel (1). Henri III, alors plus que jamais livré aux détestables influences de Pierre des Roches et du parti des « étrangers », guerroyait contre ses propres barons. Le pays souffrait cruellement de ces déchirements. Résumant dans une grave allocution les motifs qui tenaient l'Angleterre éloignée de son roi, l'austère prélat rappela hardiment la situation faite de longue date à Aliénor de Bretagne. Il ne craignit pas de mettre sur le compte

(1) Le bienheureux archevêque Edmond tient à la France par plusieurs liens. Avant d'enseigner à Oxford, il avait fréquenté l'Université de Paris. C'était un homme de trempe énergique. Promu à l'archevêché de Cantorbéry en 1234, il rencontra de nombreux déboires dans sa charge. Mal en cour, disgracié à Rome, il se retira à l'abbaye de Pontigny et mourut à Soisy le 16 novembre 1240.

Digitized by Google

des conseillers d'Henri les mesures dont elle était victime, ainsi que nombre d'autres nobles dames — la sœur du monarque elle-même — que les pervers retenaient toutes sous bonne garde, aiguillonnés par d'inqualifiables motifs d'avarice et de cupidité (1).

Aucune mesure libératrice, est-il besoin de l'ajouter, ne suivit cette démarche généreuse. Aliénor demeura prisonnière comme par le passé. Seulement en 1235, on jugea bon de la faire changer d'air : elle revint à Gloucester, et, au mois de mai de cette année, Henri III daignait permettre qu'elle y reçut quelques visites : celle, entre autres, de quelques Dominicains et Franciscains convoqués par elle ; puis celle d'une noble et pieuse femme, Marguerite Biseth (2). Un dernier document imprimé nous parle d'elle ; c'est une lettre de décharge en faveur de Guillaume Talbot, constable de Gloucester (3 novembre 1237). Ce personnage, y est-il relaté, a remis la forteresse aux mains du roi, ainsi que la cousine du Souverain « saine et en bonne santé (3) ».

Encore une fois Aliénor devait revoir Bristol : c'est là qu'elle rendit son âme à Dieu, le 10 août 1241 (4). On déposa d'abord sa dépouille mortelle dans l'église

(1) Matthæi Parisiensis *Chronica Majora*, édit. Madden. III. p. 27.

(2) P. Marchegay, *Documents inédits*. Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes, t. IX, 1869, p. 199-201. Je dois à M. R. Blanchard, archiviste de la ville de Nantes, l'indication et la communication toute gracieuse de cet article : qu'il veuille bien agréer ici mes remerciements.

(3) Rymer's, *Fœdera*. [Record Edition] t. I[1], p. 234. — D. Morice, *Preuves*... I. col. 906.

(4) Annales de Wigornia, ap. Luart, Ann. monastici, IV. p. 433. — *Annales Londonienses*, dans *Chronicles of the reigns of Edw I, Edw II*, vol. II, p. 38. — Matth. Paris. *Historia Anglorum*, II, 456 ; III, 284 *Chronica Majora*, IV. 163, 175. — Les Annales de Thewkesbury placent ce décès en 1240 ; mais à tort, semble-t-il.

Digitized by Google

du prieuré bénédictin de Saint-Jacques ; puis, sur l'ordre d'Henri III, tout aux débuts du mois de décembre de la même année, elle fut transportée dans le Wiltshire, chez les moniales d'Amesbury (1). Ce monastère, habité et sanctifié depuis plus d'un demi-siècle par les filles de Robert d'Arbrissel, réunissait à la fois des souvenirs bretons et angevins. C'était une sorte de prolongement de la terre natale. Pour ce motif sans aucun doute la sœur d'Arthur de Bretagne voulut, d'une volonté formelle y dormir son dernier sommeil (2). Amesbury a perdu ses nonnes depuis longtemps, mais il demeure tout probable qu'aujourd'hui encore les restes de la noble prisonnière reposent ignorés en ce coin de terre le seul d'Outre-Manche, disons-le bien haut, qui lui ait été franchement hospitalier.

Dom Léon Guilloreau,
moine bénédictin.

Appuldurcombe-Wroxall,
Ile de Wight.

(1) Village à 13 kil. N. de Salisbury.
(2) *Monasticon anglic.* 2e édit. t. II, p. 333-334.

Digitized by Google

GUÉRAUD-BOISJOLY

CHEF DE DIVISION DANS L'ARMÉE DE CHARETTE

Le premier chef de la division de Vieillevigne, dans l'armée de Charette, en 1793, fut Gabriel-Esprit Vrignaud.

C'était un sellier de ce bourg, qui avait servi sous Louis XVI pendant sept ans, et qu'à cause de cela les insurgés choisirent pour les commander.

A ce moment, d'après le récit de François Loiret, né à Vieillevigne en 1778, et qui y fut plus de cinquante ans concierge de la mairie (*Bibliothèque de Nantes, manuscrit 1483*), ils avaient à leur tête « un M. Poisson qui avait « porté la soutane et qui demeurait au Chêne de Vieil- « levigne. Les révoltés avaient des faulx, des piques, « des bâtons. C'était un lundi. » (11 mars 1793).

Les débuts de l'insurrection dans cette paroisse ne furent pas très sanglants. Si l'on s'en rapporte au même témoin, « à Vieillevigne il n'y eut point de vengeance, « point de massacres, si ce n'est le père et deux enfants « Lefebvre qui furent tués auprès du bourg par les « hommes de Charette, parce qu'ils dirent qu'ils vou- « laient faire une administration et qu'ils étaient « patauds ».

Les archives de la Mairie et les actes de l'état-civil furent brûlés. Les républicains du pays ayant été mis en prison, « des hommes révoltés qui venaient du côté

Digitized by Google

de Saint-Denis » manifestèrent l'intention de les massacrer, tandis qu'on sonnait le tocsin qui ne cessa de tinter pendant trois jours. Mais le vicaire, M. Bizeul, s'y opposa. Il vivait « caché dans la campagne, habillé « en veste bleue et un pantalon rayé, un gilet blanc et « un bonnet d'étoffe jaune ». Il se mit « le dos devant la porte de la prison » et dit : « Vous commencerez par me tuer, si vous voulez « tuer ces Messieurs ».

On emmena plus tard les prisonniers à Montaigu L'abbé Bizeul suivit pour les protéger « les patriotes attachés deux à deux » jusque dans cette ville « où au moment d'un combat les trois quarts échappèrent ».

Vrignaud était brave, intelligent, mais manquait d'instruction. Il était complètement dominé par la marquise de Goulaine, ennemie personnelle de Charette, qui suscita entre ces deux chefs une rivalité dont M. Bittard des Portes a raconté les péripéties dans son excellent ouvrage : *Charette et la Guerre de Vendée*. Seul de sa famille il était royaliste. Ses frères et ses sœurs étaient républicains. « Bel homme », il avait épousé une demoiselle Lemaistre de Saint-Etienne-de-Corcoué et vivait dans l'aisance. A l'époque de la Révolution il avait trois enfants qui moururent en bas-âge, sauf une fille nommée Marie qui lui survécut et se maria avec un sieur Prou, de la Guichère en Legé. En 1825, tombée dans la misère et chargée de quatre enfants, elle sollicita des secours du gouvernement de la Restauration.

La division de Vieillevigne était forte d'environ 1500 hommes. Gabriel Vrignaud avait alors sous ses ordres, en qualité de commandant en second, Thomas-Préneuf qui eut les deux jambes coupées, mais vécut longtemps après ces terribles blessures. Guéraud-Boisjoly était son aide de camp.

Digitized by Google

Guéraud-Boisjoly, fils de François-Pierre Guéraud, « noble homme, demeurant à Vieillevigne », et de Marie Beziau, appartenait à une ancienne famille bourgeoise.

Son ancêtre Laurent Guéraud, sieur de Boisjoly, licencié en droit, avait été procureur fiscal de la châtellenie de Vieillevigne vers le milieu du XVIIIe siècle.

Il était l'aîné des fils de François Guéraud et avait quatre frères, dont deux pour les distinguer portaient comme lui un nom de terre, Guéraud-Gobinière et Guéraud-la-Houssaye. Les plus jeunes se nommaient Guillaume, né en 1779, et Laurent, né en 1781.

Le père de ces cinq garçons était mort avant la Révolution. Guéraud-Boisjoly avait 22 ou 23 ans en 1793. Il était d'un caractère ardent, passionné, et exerçait une grande influence sur son frère Guéraud-Gobinière, « charmant jeune homme », d'une nature très douce.

Quand éclata l'insurrection, Guéraud-Boisjoly habitait Nantes et faisait partie de la Garde Nationale. Comme tel il fut forcé de marcher avec les Républicains dans leur première attaque contre Machecoul; mais là il prit un mouchoir blanc et l'agitant il passa du côté des royalistes en criant : « Je suis Guéraud de Vieillevigne. » Il en fut reçu à bras ouverts et Vrignaud le prit pour aide de camp. Il fit alors venir à Vieillevigne ses frères Guéraud-Gobinière et Guéraud-la-Houssaye qui étaient en pension à Nantes et les décida à s'enrôler dans l'armée royaliste.

Tous trois suivirent vaillamment les hasards de la guerre sous les ordres de Vrignaud dont Guéraud-Gobinière fut aide de camp comme son frère aîné. François Loiret, le témoin cité plus haut, les vit un jour partir de Vieillevigne pour une expédition avec leur chef. Ils

Digitized by Google

étaient, dit-il, « en habits bourgeois et des plumes blanches à leurs chapeaux. »

Au commencement de mai 1793, après des alternatives de revers et de succès, Charette, dont l'influence avait effacé peu à peu celle de tous les chefs voisins, fit connaître son projet de reprendre Machecoul dont les Républicains s'étaient emparés. Mais à cette occasion une mutinerie éclata parmi ses bandes. A force de sang-froid et d'énergie, il réussit à l'apaiser, et la division de Vieillevigne qui y avait pris part « le pria de « lui nommer des officiers. Il conserva le commande- « ment en chef à M. Vrigneau (Vrignaud), dit le Bou- « vier-Desmortiers (*Vie du général Charette*, page 61), « et lui donna M. Bertaud (Barteau) pour adjoint. « MM. Guéreau (Guéraud-Boisjoly et Guéraud-Gobi- « nière) eurent les grades de major et aide-major. »

Ce fut seulement en juin que Charette put attaquer Machecoul. Cette ville était alors occupée par une garnison de 1300 hommes. Il fit appel au concours de Vrignaud qui lui amena le 9 juin sa division à Legé où elle fut accueillie au son des violons et des binious. Les autres divisions du Pays-de-Retz et du Bas-Poitou commandées par La Cathelinière, Savin et Joly avaient marché de leurs côtés, en sorte que toutes ces forces assaillirent Machecoul dans la journée du 10.

Deux bataillons républicains repoussés par Charette s'étaient réfugiés sur la butte des Moulins de la Chaume d'où leurs canons foudroyaient les royalistes. Vrignaud voulut enlever cette position. Ecrasés par la mitraille et la mousqueterie ses soldats reculent ; il les rappelle et marche en avant, mais tombe aussitôt mortellement blessé. On l'emporta expirant pendant que Charette et Joly, à la tête de 200 cavaliers et appuyés par la bande

Digitized by Google

du Loroux, s'emparaient de la butte et rejetaient les Bleus dans la ville qui bientôt, grâce à Savin devenu maître du château, resta au pouvoir des insurgés.

Le lendemain, après des funérailles solennelles célébrées en l'honneur de Vrignaud, Charette qui avait des ménagements à garder vis-à-vis de l'ombrageuse division de Vieillevigne « traita, dit M. Bittard des Portes, « le commandant en second de la division, un cultiva- « teur nommé Barteau, comme le successeur naturel « de Vrignault. Celui-ci était sympathique aux paysans « qui l'acclamèrent ainsi que Guéraud, capitaine de « paroisse, promu major de la division. »

D'après Le Bouvier-Desmortiers (page 89), « Guéraud (Guéraud-Boisjoly) fut nommé commandant en second » et non pas major, puisqu'il avait déjà ce grade.

Sur « l'*Etat des anciens officiers de la division de Vieillevigne de l'armée catholique et royale de la Vendée depuis 1793-1794 et 1795* » dressé à Vieillevigne, le 11 novembre 1814, par M. Grelier du Fougeroux, ancien député de la Vendée, Barteau ne figure point parmi les commandants en second ni parmi les chefs de division. Il est probable qu'après l'attaque de Nantes (29 juin) où il accompagna Charette, il fut pour quelque motif inconnu remplacé très promptement par Guéraud-Boisjoly qui est porté comme chef de division immédiatement après Vrignaud sur la liste de M. Grelier du Fougeroux.

Quand au mois de septembre 1793 les troupes de Charette se réunirent à la grande Armée Vendéenne pour combattre et vaincre à Torfou la fameuse armée de Mayence, la mère des cinq enfants Guéraud quitta Vieillevigne avec les deux petits, Guillaume et Laurent, âgés alors le premier de 14 ans et le second de 12. Elle suivit les bandes où combattaient ses trois autres fils.

Digitized by Google

Elle dut être poussée à prendre cette décision par eux et aussi probablement par Mlle Thérèse Pineau du Pavillon, ancienne religieuse de Saint-Charles de Nantes, ardente royaliste quoique belle-sœur de Pierre Francheteau, maire de Légé, massacré par les insurgés et dont elle avait recueilli chez elle trois enfants orphelins, un garçon de neuf ans nommé Joseph, et deux filles, Marie et Rose, la dernière de huit ans et l'autre de dix. Avec ces pauvres petits, l'intrépide religieuse s'était jointe à l'armée royaliste et avait traversé Montaigu où Mme Goupilleau, femme du Conventionnel, essaya vainement de la dissuader « d'emmener ainsi à « l'aventure des enfants aussi jeunes et offrit même de « les garder chez elle ».

Mme veuve Guéraud associa son sort à celui de cette famille et de la foule immense de fuyards qui après la défaite de Cholet s'achemina vers la Loire. Son fils, Guéraud-la-Houssaye, périt au passage du fleuve, dit François Loiret. Son autre fils Guéraud-Gobinière mourut également à la Grande Armée, on ne sait en quelles circonstances. Elle-même fut tuée à La Flèche, après d'affreuses misères dont peut donner l'idée un récit que j'ai publié et qui fut dicté dans sa vieillesse par la petite Rose Francheteau devenue Mme Laurent Guéraud.

Guillaume pris par les Républicains à Laval et Laurent ramené à Nantes finirent par être réunis à Vieillevigne où on leur donna comme tuteur M. Luc Delavauguyon.

Quant à Guéraud-Boisjoly, il ne s'était pas séparé de Charette et combattit auprès de lui, à la tête de sa division de Vieillevigne, jusqu'à sa mort que Crétineau-Joly a racontée dans les termes suivants : « Vers les

Digitized by Google

derniers jours d'avril (1794) », dit-il, (*Histoire de la Vendée Militaire,* tome 2, page 231, édition Drochon), Charette, apprenant que la petite armée rassemblée par Sapinaud au centre de la Vendée était très menacée par les Républicains, « se portait en personne du côté « de Pouzauges, afin de délivrer cette nouvelle division « entourée de forces supérieures. Lorsque le général « parut, le combat était engagé et Sapinaud reculait. « Tout-à-coup Guérin d'un côté, Charette de l'autre « s'élancent sur les Bleus. Sapinaud, à ce secours ines- « péré, rallie ses soldats; il les ramène à la charge. « Après trois heures de mêlée, les Républicains sont « repoussés, Guéraud (le typographe par erreur a im- « primé Guéroult), chef divisionnaire de Vieillevigne, « se jette à leur poursuite; il est tué. Ses soldats, pour « venger cette mort, s'acharnent avec plus de fureur « sur les Bleus qui, dans un désordre complet, se laissent « massacrer sans se défendre ».

Le lieu précis où succomba Guéraud-Boisjoly est Bazoges-en-Paillers.

Il eut pour successeur, comme chef de la division de Vieillevigne, Dulac, officier républicain qui avait passé dans les rangs royalistes et mourut de maladie, en 1794, aux environs de Saint-Etienne-de-Corcoué.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

UN GRAND PÈLERINAGE

ET UN CHARMANT PAYS

PAR L'ABBÉ LOUIS GERVY

L'étude historique, dont la *Revue de Bretagne* commence aujourd'hui la publication, est la première partie d'un volumineux travail sur Paimpont, sa Madone, son Pèlerinage, son monastère, sa forêt, que l'abbé Louis Gervy, mon compatriote, jadis vicaire à Paimpont et depuis vicaire à Pleine-Fougères, m'avait communiqué quelques semaines avant sa mort, 8 janvier 1904. Il ne se doutait pas alors que sa carrière d'apôtre et d'écrivain dût être si tôt interrompue.

Doué d'un remarquable tempérament oratoire et littéraire, l'abbé Louis Gervy prêcha et écrivit beaucoup. Ses sermons furent appréciés et fructueux ; il laissa de nombreux manuscrits, mais trop modeste, il ne se fit point imprimer. Aussi est-ce pour moi un devoir d'amitié de le faire à sa place.

Son caractère communicatif et franc, bruyamment joyeux et discrètement caustique, avait groupé autour de lui des amis nombreux que sa conversation charmait et égayait tout ensemble. Ils seront heureux de retrouver ici, dans son style abondant et fleuri, dans ses pensées élevées ou touchantes, quelque chose de son cœur.

Les amis de l'histoire bretonne liront avec plaisir et profit ces récits à la fois poétiques et documentés. Ils apprendront à mieux connaître ce coin délicieux de Bretagne, imprégné de vie religieuse et parfumé de légendes, qui s'appelle Paimpont et Brocéliande, et ils regretteront la mort prématurée de celui qui fut leur historien et leur chantre ému.

JOSEPH MATHURIN.

Digitized by Google

I

La grotte

C'est dans une grotte délabrée, au milieu des bergers et des troupeaux, qu'a voulu naître le divin Fils de Marie. C'est dans une grotte, au pied des monts Pyrénéens, que la Vierge Immaculée a daigné apparaître à l'humble Bergère de Bartrès. C'est aussi une grotte et le voisinage des pâtres, des bûcherons et des charbonniers, à la foi légendaire, que Notre-Dame de Paimpont a choisis pour séjourner au milieu de nous.

A une distance de quelques cents mètres seulement du bourg de Paimpont, dans la direction N.-N.-O., à l'un des plus gracieux contours d'un majestueux étang (1), unique séparation des terres de la « Bonne Mère » et du Temple de son divin Fils, au pied de la Haute-Forêt aux vastes horizons (2), s'élève, au milieu d'un « béni landier », construit en scories des Forges, le monument connu sous le nom de la *Grotte*. On y arrive à l'été, en quittant la chaussée pour longer les bords de la pièce d'eau. A l'hiver et en temps de pèlerinage, on laisse la grande route de Gaël pour suivre une allée bordée, d'un côté, de jeunes sapins du pays; de l'autre, de chênes plusieurs fois séculaires qui ont, sans doute, donné leur appellation à la ferme voisine. Un poteau, planté à l'entrée de l'avenue, indique d'ailleurs, le « chemin de la Grotte ».

(1) Cet étang le plus grand de Brocéliande après celui du Pas-du-Houx, mesure près de 80 hectares.

(2) Cette colline, la plus élevée du département, atteint une altitude de 255 mètres... Elle l'emporte de 7 mètres sur sa concurrente de la Chapelle-Janson.

Digitized by Google

Si l'amélioration de cette propriété désormais sacrée et la plupart des plantations sont dues au bon goût et aux soins dévoués de M. l'abbé Théaudin, recteur de Paimpont, l'honneur de l'initiative et de l'exécution des grands travaux revient à son prédécesseur, M. l'abbé Sauvé, aujourd'hui curé-doyen de La Guerche, et aussi à ses intrépides vicaires dont quelques-uns auraient même, dit-on, trouvé dans cette tourbe qu'il s'agissait de dessécher et d'affermir des germes de maladies mortelles. La Reine du Ciel, pour laquelle travaillaient ces dévots, s'est chargée de récompenser outre-tombe ceux qui sont morts, pour ainsi dire, à la tâche, les outils près d'eux, l'amour de Marie au cœur et sur les lèvres son nom si doux. Tous les appels à cette chrétienne population furent entendus et bientôt le marécage présenta l'aspect d'un jardin anglais traversé par des allées dont le tracé est irréprochable et accidenté par des corbeilles sur lesquelles les lys et les roses, fleurs préférées de la Vierge, attirent, à la belle saison, les regards souriants de la Madone. L'artiste chrétien, en rapprochant de notre Grotte la majestueuse colline qui fait le fond de ce panorama, se donne, un instant, la douce illusion de sa sœur de Lourdes.

Mais n'anticipons pas. Le but de ce travail est de montrer, d'après les documents que nous avons pu nous procurer, les origines de notre célèbre pèlerinage. Le livre de paroisse que nous avons sous les yeux a été pour nous, il faut le reconnaître, une inspiration et un secours.

Voici d'abord une légende plus pieuse qu'autorisée qui montrera, au moins, la vivacité de la confiance de notre peuple en Marie.

Digitized by Google

II

Légende de la Fontaine de Vignouse ! !

Cette fontaine, à l'eau claire et limpide, se trouve sur le bord même de la route qui conduit à Saint-Méen. Les paysans lui attribuent des vertus merveilleuses. Aussi, malgré le danger qu'elle présente pour les attelages, peut-être à cause de la vénération dont elle est l'objet, la voierie elle-même a cru, jusqu'ici, devoir la respecter.

Donc, au village voisin, habitait un brave bûcheron du nom de Genouvrier. Son épouse, bonne fille de Paimpont, lui avait donné plusieurs enfants.

De bon matin, Jérôme, après avoir envoyé à son Dieu le cordial salut de l'ouvrier chrétien, se rendait en sifflant dans la forêt. Sous le fil de sa hache et le vigoureux effort de son bras, les chênes les plus durs et les plus gros tombaient comme paille jaunissante. Le soir, le sourire, les caresses des siens lui faisaient oublier les sueurs et les ennuis d'une journée solitaire. Mais la mort jalouse avait aiguisé sa faulx si terrible, et Jérôme tomba sous ses coups et se coucha tristement pour dormir son sommeil éternel. Quelle fut longue et silencieuse la veillée du mort ! A la faible lueur d'un cierge béni, veuve et orphelins, agenouillés dans la douleur au pied du lit funèbre, pleuraient sans mot dire. Leurs larmes aussi étaient des prières. Au loin, dans la vieille église, quelques glas se détachèrent soudain de la cloche des trépassés, tandis que le vent errait sur la bruyère et que des bruits mystérieux, sortant des ravins voisins, venaient augmenter la terreur des petits enfants serrés près de leur mère. C'était déjà

Digitized by Google

trop pour la veuve de sa propre douleur ; la douleur de ses enfants la força, à son tour, de se mettre au lit. Une nourriture substantielle, un peu de vin auraient réparé ses forces épuisées. Mais que faire quand on n'a ni avoir ni pouvoir ? Elle allait oublier ses chers petits abandonnés et appeler la cruelle Ravisseuse de tous ses vœux, quand elle se souvint de la charité inépuisable du curé de Paimpont, si bon naguère pour Jérôme souffrant.

« Marie, dit-elle à l'une de ses petites filles, prends « cette cruche, mon enfant, va à Paimpont demander « à M. le Curé un peu de vin pour ta mère si faible et si « malade. Il aime à se montrer la Providence du « pauvre... »

Et Marie se mit aussitôt en route, non sans pleurer le long du chemin, car elle comprenait que sa mère souffrait et allait peut-être mourir.

Arrivée auprès de la fontaine depuis appelée Vignouse, voilà qu'elle aperçut tout-à-coup une belle dame.

La dame s'avança gracieusement vers l'orpheline, et, la prenant par la main d'un air de douce compassion :

« Où vas-tu ? ma petite Marie, lui demanda-t-elle. Pourquoi pleures-tu ?

— « Ma mère est malade, belle dame. Je vais à Paim- « pont chercher du vin pour elle ».

— « Ah ! tu vas chercher du vin pour ta mère ma- « lade : mais as-tu de l'argent au moins ? »

— « Dame ! non ! Je n'ai pas d'argent.

— « Comment feras-tu alors ? Les aubergistes, ces « gens qui donnent trop souvent à boire à ceux qui « n'en ont pas besoin, ne te donneront pas du vin si « tu n'as pas d'argent ».

Digitized by Google

— « C'est vrai, çà, répondit l'enfant. Mais M. le Curé « m'en donnera, lui »

« Et si ta mère a trop grand besoin et est morte à ton retour? »

A ces mots, la pauvre petite Marie se mit à pleurer à chaudes larmes.

— « Ne pleure pas, mon enfant, dit la bonne Dame « d'une voix émue. Ne pleure pas. Ta mère ne mourra « point et sera bientôt guérie. Crois bien ce que je te dis, « et, puisque tu as besoin de vin, puise dans cette fon- « taine : l'eau se changera en vin. »

— « Bien sûr, dit l'enfant à moitié convaincue, ce se- « ra du vin et ma mère sera guérie? »

— « Ce sera du vin et ta mère guérira ; car vois-tu, « mon enfant, je suis plus puissante que la maladie, plus « puissante que la mort même. Le vent se tait à mon « approche, les fleurs s'inclinent sur mon passage, et « l'herbe se courbe à peine sous mes pas. Va, dis à tous « que tu as vu la Vierge Marie, et que la Reine du Ciel « a guéri ta mère. Adieu, mon enfant, sois bien sage, « et je te mettrai dans mon beau Paradis. »

En disant ces mots, Celle qui est assise dans le Ciel, à la droite de Dieu, se pencha vers l'enfant qu'Elle embrassa au front. Marie étendit ses bras ; mais l'apparition glissa entre ses mains et s'évanouit dans le Ciel sous la forme d'une petite lueur bleue.

L'enfant puisa dans la fontaine et le prodige s'accomplit, et la pauvre mère, après avoir bu du vin miraculeux, fut aussitôt guérie et put reprendre au foyer du pauvre logis une place où elle était si nécessaire.

Que d'autres accueillent par un sourire ce naïf récit. Libre à eux. Pour moi, ô belle, ô bonne Dame de Vignouse, puissante Protectrice et céleste marraine de

Digitized by Google

Marie Genouvrier l'orpheline, douce guérisseuse de la veuve du bûcheron, j'aime à vous saluer et à vous reconnaître, à la lueur incertaine de la légende, comme la messagère et l'introductrice au milieu de nous de Celle qui doit embaumer les pages de notre histoire paroissiale, la belle, la bonne *Notre-Dame de Paimpont*.

Il en est temps, de la légende passons à l'histoire....

III

Le saint Roi Judicael et Notre-Dame de Paimpont

Vers 513, de nombreux émigrés bretons, sous la conduite d'un prince nommé Riwal ou Judual, abordèrent aux côtes septentrionales de notre province. Roi de la Domnonée insulaire, ce Riwal donna à la partie de l'Armorique qu'il adoptait pour nouvelle patrie le nom du pays qu'il venait de quitter. Ainsi fut fondé chez nous le royaume de Domnonée, qui, s'étendant de l'embouchure du Couësnon au cours du Kéflent, renfermait à peu près le terrain occupé plus tard par les quatre évêchés de Dol, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier.

A la fin du VIe siècle, Juthaël ou Judhaël, fils de Judual, lui succéda sur le trône de la Domnonée. Pendant qu'il était jeune, Juthaël chassait, un jour, dans le pays de Léon lorsqu'il entra, bien fatigué, sous le toit d'un comte nommé Ausoch, pour y passer la nuit. En l'absence du comte, le roi fut reçu avec tous les égards recommandés par les lois de l'hospitalité par sa fille, la belle et vertueuse princesse Prizelle. Ausoch,

Digitized by Google

à son retour, fut heureux de voir dans son palais le prince de Bretagne. Après le souper, on le conduisit dans l'appartement qui lui était destiné pour la nuit. Pendant son sommeil, Juthaël eût un songe. Il s'imagina qu'il était au milieu de sa chère Bretagne, assis sur trône d'ivoire, sur le sommet d'une montagne très élevée. Il vit devant lui une colonne dont la base était de fer poli, où étaient suspendues des lances, des épées et d'autres armes guerrières. L'autre moitié de la colonne était d'or avec des rameaux où étaient suspendus des calices, des encensoirs, des étoles, des évangiles. Pendant qu'il était dans l'admiration, le Ciel s'ouvrit, et il vit, au pied de la colonne, Prizelle, qui lui dit avec respect et soumission qu'elle avait été destinée à la garde de cette colonne et qu'elle devait la lui remettre à lui et non à un autre. Aussitôt après son réveil, Juthaël très inquiet envoya consulter Taliésin et lui demander l'explication de ce songe. Taliésin répondit au prince que, s'il épousait Prizelle, il naîtrait d'elle un fils qui serait grand dans la milice de ce monde et plus grand encore dans la milice du Seigneur.

En conséquence de cette vision, Juthaël épousa Prizelle et de leur union naquit un fils auquel on donna le nom de Judicaël. Judicaël devint l'aîné d'une famille de saints et de saintes. Saint lui-même, il eut pour frères SS. Judoc ou Josse et Winnoc, et pour sœurs saintes Eurielle et Onenne, celle-ci en grande vénération dans la paroisse de Tréhorenteuc. Juthaël mort, Judicaël, en sa qualié de fils aîné, était appelé à lui succéder sans l'ignoble complot tramé par Rethwal, gouverneur du prince cadet Haëloch. Non-seulement Judicaël se vit ravir le trône, mais il n'échappa à la mort qu'en revêtant l'habit monacal dans le monastère

Digitized by Google

de Saint-Jean-de-Gaël dont saint Méen était abbé. Il serait trop long de raconter la fin tragique du cruel gouverneur et l'intervention de saint Malo qui obtint du roi fratricide la restitution du trône indignement usurpé à son frère Judicaël. Ce dernier, élevé dans la piété par saint Gouesnou à la cour du comte Ausoch, son aïeul, avait embrassé de bon cœur les obligations de la vie monastique. Mais, lorsqu'eut lieu la renonciation d'Haëloch, Judicaël était privé des excellents conseils de saint Méen, mort depuis quelque temps. Quoi qu'il en soit, Saint-Jean-de-Gaël vit le noble moine, séduit peut-être par des suggestions trompeuses, laisser croître sa chevelure et sa barbe, rentrer dans le monde et monter sur le trône de ses pères.

Devenu roi de la Domnonée, Judicaël, dit Pierre Le Baud, « gouverna saintement et louablement son pays « et ses sujets qu'il défendit des assauts des ennemis... « Avec le saint homme Maclou (saint Malo) continue « un vieil historien, avait le roi Judicaël grand fami- « liarisé et très volontiers ouait (écoutait) ses sermons; « car il était continuellement tendant à la vie spiri- « tuelle et à honorer les hommes ecclésiastiques, très- « ententif consolateur des désolés, récepteur des pauvres, « hôte des pèlerins, défenseur des veuves, père des « peuples, releveur des misérables et fracteur des or- « gueilleux... Et il fit édifier plusieurs monastères, et « ceux qui étaient brisés par ancienneté fit réparer au « mieux; il s'abstint par sept ans de boire vin, sans « qu'aucun en eût connaissance fors son bouteiller, « duquel il avait la foi qu'il le tiendrait secret.

« En revanche, il exerçait l'hospitalité d'une manière « vraiment royale. « Rien, nous dit Ingomar, ne pou- « vait se comparer à l'abondance de ses festins. Nobles

Digitized by Google

« ou plébéiens, pauvres ou étrangers, il faisait à tous « joyeux accueil. Jamais, dans son palais, on ne de- « manda à un hôte : — d'où es-tu? que viens-tu faire « ici? — Mais tout ce qu'il désirait, on le lui donnait « sur-le-champ, et, quand il voulait partir, toujours on « lui faisait un présent... »

Aujourd'hui du château des rois de Domnonée, construit à Gaël sur les bords du Meu, et théâtre de si grandes largesses mêlées à de si austères pénitences, il ne reste plus que quelques vestiges. Mais, toujours au-dessus de ces ruines, planera le souvenir de beaux traits comme celui-ci. Laissons encore la parole à son historien : « Judicaël voyageait une nuit par un temps « affreux. La pluie, tombant à flots, rendait les chemins « presque impraticables, et les ténèbres ajoutaient à « l'horreur de cette scène. Une rivière, Le Meu, que les « eaux du Ciel avaient fait déborder, se présente sur « son passage : il se met en mesure de la traverser. « C'était chose assez facile pour lui ainsi que pour les « cavaliers qui l'accompagnaient. Mais un pauvre lé- « preux, sans secours, sans abri, étendu seul sur le « bord du torrent, regardait tristement les ondes trou- « blées, qui lui opposaient un obstacle infranchissable. « Il implorait en vain du regard et de la voix les com- « pagnons du roi, les suppliant humblement de le « prendre en croupe et de le transporter de l'autre côté « du Meu. Tous les hommes de l'escorte passèrent « outre sans prendre garde à ses lamentations. Or, le « lépreux, dit la légende, c'était Jésus-Christ.

« Judicaël venait le dernier. Aussitôt qu'il eut aperçu « le pauvre infirme, il fut saisi de compassion, le prit « entre ses bras, et, le tenant avec précaution serré « contre sa poitrine, il poussa sa monture dans le fleuve

Digitized by Google

« débordé et atteignit bientôt la rive opposée. Il voulut « alors mettre à terre son précieux fardeau, mais le « lépreux avait disparu. Au même instant, une voix « céleste se fit entendre : O mon serviteur Judicaël! « disait la voix, je te proclame dès cette heure bien- « heureux : mais tu le deviendras encore davantage, « quand je t'exalterai parmi les anges, parce que tu as « pris soin de moi parmi les hommes. »

Pour achever le portrait de ce saint roi, disons, toujours avec son chroniqueur, que « justicier exact, incorruptible, jamais on ne le vit faire acception des personnes, encore bien moins céder à la menace, à l'arrogance. Au contraire, nul prince mieux que lui ne sut faire la police de ses états et réprimer énergiquement les perturbateurs... » On le vit d'ailleurs « fort et vaillant dans les combats. »

Sous un tel chef, on le comprend, les Bretons « ignoraient la peur ». Aussi, osèrent-ils, au temps du roi Dagobert, guerroyer contre les Francs eux-mêmes, leurs puissants voisins. Ce fut à cette occasion que saint Eloy, évêque de Noyon, fut envoyé au roi de la Domnonée pour lui demander satisfaction. Il le trouva au château de Gaël, conclut avec lui un traité et lui fit promettre d'aller le confirmer à la Cour de Dagobert. Quelle dut être belle et édifiante l'entrevue de ces deux saints!

Judicaël, après avoir retenu saint Eloy le plus longtemps possible partit pour la France, accompagné d'une suite si nombreuse d'officiers et de seigneurs que saint Ouen, chancelier de France, n'a pas craint d'appeler cette escorte « une armée ». Cela montre, ajoute Dom Lobineau, que son humilité ne l'empêchait nullement de soutenir, à l'occasion, la majesté de son rang. Le traité ratifié, les deux rois se séparèrent, le Breton

Digitized by Google

fit de grands présents au Mérovingien qui promit de prendre sa revanche lors de son retour en Bretagne.

Cependant, au sein de tant de grandeurs, dans l'exercice de si belles vertus, Judicaël ne cessait de songer à la douce solitude du monastère de Gaël et de soupirer après le repos du cloître. Il remit le sceptre à l'aîné de ses fils, tout jeune encore, et lui donna comme régent l'un de ses propres frères. Puis, renonçant à la couronne de Domnonée, il entra simple moine dans l'abbaye de Saint-Jean-de-Gaël que, depuis la mort de son fondateur, on appelait déjà Saint-Méen.

Saint Judicaël avait 43 ans quand il échangea la pourpre contre la bure. Il vécut encore de longues années dans son cher monastère, éloigné de tout commerce mondain, pratiquant les plus rudes vertus, soumis aux dernières obligations de la discipline, préparant même de ses mains royales le repas des moines. Il mourut à à Saint-Méen le 16 décembre 652, un dimanche.

« Connaissant par une lumière divine qu'il était sur le point de mourir, Judicaël, dit Lobineau, fit convoquer tous ses frères en présence desquels il se confessa et demanda très humblement pardon de tous les péchés de sa vie, se recommanda affectueusement aux prières de la communauté et reçut le précieux viatique du corps de Jésus-Christ après quoi le saint roi rendit paisiblement son âme à Dieu, le 9e jour avant la Nativité de Notre-Seigneur. » C'est ainsi que saint Judicaël, suivant le mot de sa légende, était passé successivement du monastère au royaume terrestre, du palais au cloître et du cloître au ciel.

On rendit au corps de saint Judicaël tous les honneurs qu'il avait fuis pendant sa vie. Toutes les familles de la Domnonée tinrent à se faire représenter aux ob-

Digitized by Google

sèques de celui auquel la voix du peuple décernait déjà le glorieux titre de saint et bientôt son tombeau devint à Saint-Meén le but de nombreux pèlerinages.

Tel est le fils de promesse, tel est l'enfant de bénédiction, tel est le pieux et puissant roi qui eut le premier l'idée de placer la sainte Vierge au milieu de Brocéliande. La cantate si populaire à Paimpont le dit :

Digne élu du trône,
Saint Judicaël
Choisit pour patronne
La Reine du Ciel.

Il bâtit sur le bord d'un lac, nous apprend un ancien parchemin, à l'endroit où la tradition porte qu'il y avait un dolmen ou autel druidique, un sanctuaire qu'il dédia à la Mère de Dieu, sous le nom de Notre-Dame de Paimpont. Il le fit desservir par des religieux qu'il tira de l'abbaye de Saint-Méen et fut ainsi le fondateur du monastère de Paimpont. La paroisse l'honore toujours comme son second patron. Il octroya ensuite (636-640) une charte par laquelle il donna, à tous ceux qui voudraient se fixer dans cette forêt, des terrains et des droits particuliers.

IV

Notre-Dame de Paimpont et le moyen-age

Le Pélerinage
Le plus en renom.
Fut au moyen âge
Celui de Paimpont.

Peut-être ce couplet de la légende ne paraîtra-t-il à quelque esprit superficiel et étranger à notre histoire

Digitized by Google

qu'une pieuse exagération poétique inspirée à l'auteur par la passion de ce pays des enchantements. En fait, à partir du jour où elle fut choisie pour réparer tant d'outrages faits à l'humanité et sécher le sang des captifs, sang qui, si l'on en croit le poète Lucain et l'historien Tacite, avait coulé tant de fois dans nos forêts sous le couteau des Druides, la Mère de Dieu ne cessa de se montrer la mère de son peuple d'acquisition et de défendre cette contrée. Sa protection se manifesta d'abord par cette source merveilleuse qui jaillit soudain, sous le pied de saint Judicaël, au « Pré-des-Carrés ».

On vit de tous côtés accourir au sanctuaire de Marie des paralytiques, des aveugles, des sourds, des malades de toutes espèces qui étaient soulagés ou guéris selon la vivacité de leur foi. Bientôt son nom vola au loin et l'on ne parlait que de la puissance de Notre-Dame de Penpont. Un autel lui fut même consacré dans l'église cathédrale de Rennes ; des vœux, des offrandes étaient continuellement déposés devant son image. A Penpont, un pèlerinage avait lieu presque tous les jours ; mais les saints jours, les jours de dévotion étaient surtout le lundi et la semaine de la Pentecôte.

« Pendant la quinzaine de la Pentecôte, disent nos vieilles chroniques, il y a en la dite abbaye de Paimpont, assemblée de peuples qui viennent de toutes parts en pélerinage pour y honorer la très sainte Vierge, Patronne de la dite abbaye. »

« La paroisse de Concoret y venait processionnellement le lundi de la Pentecôte de temps immémorial. Cette procession existait avant que le droit d'usage fût établi c'est-à-dire avant 1288. Il est probable qu'elle

Digitized by Google

remontait jusqu'à la fondation de l'église de Concoret (850), soit que ses fondateurs, qui résidaient dans l'enceinte de Paimpont et qui la mirent sous la protection de la sainte Vierge l'aient ainsi voulu, soit que ses premiers desservants, les religieux de Saint-Méen, auxquels ceux de Paimpont étaient soumis, avaient eux-mêmes établi cette procession.

« Or, depuis le droit d'usage, voici quel était l'ordre de la Procession. Un prêtre de Concoret se rendait, entre 10 et 11 heures du matin, au bout occidental de la chaussée de Paimpont, où il se revêtait d'un surplis et d'une étole, et l'on élevait la croix et la bannière. Les usagers, ornés de hallebardes, de fusils, ou de bâtons, se rangeaient en deux rangs, après avoir été évoqués par un officier du seigneur de Brandereuc, comme ancien prévôt du baron de Gaël, propriétaire de la forêt. Le prêtre entonnait le *Veni Creator*, et la procession se rendait au portail de l'avenue des litières, où celle des chanoines venait au-devant. Les deux processions, se rencontrant, se donnaient mutuellement le salut, et s'unissaient pour n'en former qu'une seule qui se rendait à l'église, à l'autel de Saint-André. Le prêtre de Concoret y célébrait la messe, après laquelle on s'en retournait dans le même ordre jusqu'au portail de l'avenue des litières. Alors les deux processions se séparaient. Celle des chanoines réguliers retournait à son église, et celle de Concoret abattait sa croix et sa bannière. Le prêtre de Concoret conservait l'étole qu'il avait apportée et les chanoines réguliers portaient la leur.

« Les usagers accompagnaient la procession militairement jusqu'à la fin. Ils ornaient ordinairement leurs hallebardes de lauriers, de fleurs et de rubans.

Digitized by Google

« Le 31 mai 1773, seconde fête de la Pentecôte, MM. Vincent Guillotin et Pierre Alys, curé et prêtre de Concoret, allèrent conduire la procession à Paimpont suivant l'usage. Les chanoines réguliers venant au-devant d'eux au portail des litières leur présentèrent une étole et leur dirent de quitter la leur. M. Pierre Alys, qui en était revêtu, s'y refusa, craignant par là de préjudicier aux droits du recteur de Concoret. Alors les chanoines réguliers sommèrent la procession de rétrograder, ce qui fut fait. Néanmoins M. Guillotin, curé de Concoret, alla dire la messe à l'autel de saint André. Mais quelques particuliers de Concoret, en allant l'entendre, firent du trouble dans l'église. Les officiers civils de Paimpont, à l'instigation du Prieur, en rapportèrent procès-verbal et intentèrent un procès au Général de Concoret, au siège royal de Ploërmel, lequel procès fut jugé le 25 septembre suivant, aux dépens dudit général de Concoret, qui fit pour cet objet une levée de deniers de 600 # à la suite de la capitation.

« Je ne crois pas que, depuis cette époque, Concoret soit retourné en procession à Paimpont. Mais les juges de Ploërmel, en condamnant le général de Concoret à payer 10 # d'amende à l'église de Paimpont, à cause du scandale qu'on y avait fait, et aux frais de la procédure, ne décidèrent rien sur l'article de la procession (1). »

Il faut l'avouer, ce sont là des scènes regrettables, mais qui, sans doute, n'ont eu d'autre cause qu'une certaine antypathie de paroisse, certains froissements comme il en arrivait assez fréquemment entre vassaux

(1) (Extrait d'un registre dressé par M. Guillotin, prêtre de Concoret).

Digitized by Google

et suzerains, tout au plus des malentendus de voisinage.

Le pèlerinage ne perdit rien de son éclat et de sa vigueur. Témoins ces faits extraordinaires qui se produisirent à différentes époques et que l'on nous a conservés. On a vu plusieurs fois, raconte-t-on, accourir à Notre-Dame de Paimpont, comme à Notre-Dame du Roncier à Josselin, des personnes qui hurlaient comme des loups et aboyaient comme des chiens. On affirme que ces faits sont authentiques et qu'ils se sont renouvelés à plusieurs reprises et dans des temps différents. Laissons le rire à l'esprit philosophique. Il lui appartient toujours de traiter de ruses et de supercheries inventées par les prêtres les faits les mieux démontrés de l'histoire. Si Voltaire a des enfants, Dieu a ses croyants et la Sainte Vierge ses fidèles.

Voici un des nombreux miracles que je parviens à déchiffrer dans les lignes poudreuses de l'original.

« Une femme mariée se trouva, un jour, prise de vertige. Elle éprouva des crispations surprenantes. Elle grinçait des dents, la bouche était remplie d'écume, elle aboyait comme un chien, elle se roulait par terre et serait tombée dans le feu et dans l'eau, si on ne l'avait pas surveillée. Tantôt elle était raide comme un bois, et immobile comme une pierre, tantôt elle se débattait avec une telle vigueur que les plus forts hommes pouvaient à peine la contenir. Dans un de ses moments lucides, elle dit : menez-moi à Notre-Dame de Paimpont. Lorsqu'elle fut arrivée, elle opposa beaucoup de difficultés pour entrer dans l'église. Conduite de force, elle fut saisie d'une agitation extraordinaire, et placée devant la statue de Notre-Dame de Paimpont, elle recouvra le calme et la santé ».

Dieu avait mis son cachet, et Marie montré, une

Digitized by Google

fois de plus, combien elle tenait à être vénérée dans ce sanctuaire mille fois béni... Continuez, ô Notre-Dame, de guérir ceux qui aboient comme des chiens contre votre culte et la religion de votre divin Fils et qui hurlent comme des loups dans la langue de l'impiété et du blasphème !..

V

Notre-Dame de Paimpont et l'Invasion Normande

Une horde impie
Voulut empêcher
La Vierge Marie
De nous protéger.

Lorsqu'une œuvre de salut touche à son apogée, lorsqu'une dévotion parvient à s'implanter sur un sol privilégié, le démon fait rage, toutes les puissances de l'Enfer s'unissent pour un dernier et terrible assaut. La Providence, pour éprouver la foi des siens, permet, à un certain moment, de ces catastrophes qui amènent sur les lèvres de l'impie le sourire ironique vieux comme le monde : Pauvre délaissé, où est donc ton Dieu ? *Ubi est Deus tuus ?...*

Le sanctuaire de Notre-Dame de Paimpont n'échappa pas à la loi générale. Jaloux de sa renommée, le maudit lui suscita des adversaires acharnés dans la personne de ces pirates du Nord qui, à la fin du IXe siècle et au commencement du Xe, s'abattirent sur la Petite Bretagne comme une nuée de vautours. Ils mirent tout à feu et à sang. Possédés par le génie de la destruction, les farouches Vandales réduisirent à l'état de ruines le Palais de la Vierge. Un siècle s'écoula, et seules les

Digitized by Google

ronces et les épines couvrent la terre sainte que foulaient naguère les milliers de pèlerins. Ce ne fut que vers le commencement du XIe siècle, qu'un prince de Bretagne reprit l'œuvre de saint Judicaël et rétablit le sanctuaire plus beau et plus majestueux que jamais. Un siècle plus tard, ce sanctuaire devint une abbaye de chanoines réguliers, qui, en 1649, accepta la réforme de sainte Geneviève.

VI

Statue miraculeuse de Notre Dame de Paimpont

Dom François Plaine, religieux bénédictin de l'abbaye de Ligugé, et, après lui, M. le chanoine Guillotin, parlent d'une translation de la statue très vénérée de Notre-Dame de Paimpont dans l'église abbatiale de Saint-Melaine de Rennes. Voici comment s'exprime le premier dans son ouvrage intitulé : *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes* (*Page 8.*)

« Vers le même temps (XIe siècle) ou même antérieurement, la statue miraculeuse de Notre-Dame de Paimpont fut apportée à Rennes et placée dans l'Eglise abbatiale de Saint-Melaine. La Sainte Vierge n'a pas cessé depuis lors d'être entourée en ce lieu des hommages de la vénération publique, *bien que l'antique statue ait été reportée plus tard à son oratoire primitif.*

Le savant bénédictin ajoute en note :

« Les renseignements que je donne ici m'ont été fournis par le vénérable M. Meslé, curé actuel de Notre-Dame en Saint-Melaine. La tradition constante, dont ce témoignage est le fidèle écho, ne détermine que vaguement *le fait de cette translation.* Mais le fait a dû évidemment se produire avant l'introduction des cha-

Digitized by Google

noines réguliers dans le monastère de Paimpont c'est-à-dire avant le XIIIe siècle (1199), car les chanoines qui avaient supplanté les religieux bénédictins ne se fussent pas avisés d'aller chercher un refuge dans le monastère, bénédictin aussi, de Saint-Melaine. »

Le vénérable auteur du *Pouillé historique* (t. II, p. 694-695), quand il en vient à parler de l'enlèvement de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Paimpont, n'ose employer que des formules vagues, des « on croit, on prétend ». « Ce qui est certain, ajoute-t-il, c'est qu'une statue portant écrit sur son socle : Notre Dame de Paimpont, se trouve encore dans l'église Notre-Dame de Rennes. Comme à Paimpont, c'est aux fêtes de la Pentecôte qu'on l'honore dans l'Eglise. Ces jours-là, de très nombreux fidèles viennent baiser la statue et prier à ses pieds, en se faisant évangéliser par les prêtres de la paroisse ».

Concluons en disant que l'enlèvement de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Paimpont est un fait qui n'est rien moins que prouvé. L'ancienne feuille que nous avons sous les yeux dit, on l'a vu plus haut, qu'un autel fut consacré à Notre-Dame de Paimpont dans la cathédrale de Rennes, dans la chapelle où les chanoines prébendés de l'abbaye de Paimpont disaient ordinairement la messe à cette cathédrale. Rien d'étonnant que, pour satisfaire leur dévotion à la Sainte Vierge et se rappeler la puissance miséricordieuse de celle qu'on entourait d'une si religieuse vénération dans leur église abbatiale, ces chanoines aient fait placer à leur autel et dans leur chapelle une petite statue portant écrit sur son socle : Notre-Dame de Paimpont. Cette statue aurait été transférée à Sainte-Melaine l'époque où cette église devint cathédrale.

Digitized by Google

Cette statue est, du reste, de dimension trop modeste pour une statue Patronale et n'approche nullement des proportions relativement gigantesques et de la forme sous certains rapports artistique de celle qui couronne le maître-autel de l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de Paimpont.

VII

Notre-Dame de Paimpont et la « Fontaine de la Vierge »

Revenons à saint Judicaël.

L'hymne pour ainsi dire national de Paimpont dit de lui : traduisant en vers d'un rythme facile la tradition populaire :

Il part. — Dans sa course,
Il voit à ses pieds
Jaillir une source...
Au Pré-des-Carrés

De temps immémorial, nos aïeux ne firent jamais de pèlerinage à Notre-Dame-de-Paimpont sans se rendre, dans la journée, à la *Fontaine de la Vierge* dont l'eau a toujours passé pour avoir une vertu curative extraordinaire. Je puise les renseignements que je donnerai dans ce chapitre dans le cahier ou livre de paroisse.

Cette source vénérée se trouve à 500 mètres de l'église en traversant l'étang. Elle aurait jailli, selon la légende, sous le pied de saint Judicaël. Les pèlerins s'y rendaient jadis par la chaussée, dite des moines, que l'on voit encore quand l'eau de l'étang a baissé par l'effet de la sécheresse ou de l'écoulement. De la place des litières,

Digitized by Google

sise auprès de l'église, on arrivait à une porte qui ouvre actuellement l'étable des religieuses. Ce passage n'est connu que sous le nom de chemin des Pèlerins, qui correspondait précisément avec l'extrémité de la chaussée.

Aux mauvais jours de la fin du siècle dernier, le champ où se trouve la source bénie fut vendu comme terrain national, ainsi que tous les biens appartenant aux religieux. Par suite, le concours des fidèles y devint plus rare et la seule manifestation locale un peu importante que la tradition mentionne eut lieu en 1870. M. l'abbé Joly, mort dernièrement curé-doyen de Saint-Léonard de Fougères, alors recteur de Paimpont, y conduisit processionnellement la paroisse, afin d'implorer le secours tout-puissant de la très sainte Vierge sur les jeunes gens de la localité qui couraient les plus grands périls dans la guerre Franco-Allemande.

VIII

Rétablissement du pèlerinage de Notre-Dame de Paimpont

Miroir de Justice,
Bénissez la main,
La main donatrice
De votre terrain.

A l'époque où nous sommes arrivés, la ferme des Chênes, qui appartient aujourd'hui à la famille Levesque de Nantes, était la propriété de Mme veuve Feury de Plélan. Devenu recteur de Paimpont, M. l'abbé Sauvé, jeta un regard d'envie sur le terrain de la

Digitized by Google

Fontaine et pensa devoir engager des pourparlers à l'effet d'en obtenir la cession.

« A mon arrivée à Paimpont (mars 1883), a-t-il écrit lui-même, la pensée de travailler à faire revivre l'ancien pélerinage de Notre-Dame de Paimpont prit aussitôt le dessus sur toutes les autres préoccupations du moment. J'en fis part à mes aimables et zélés confrères qui se demandaient comme moi si ce désert ne retrouverait pas un jour la vie ; si cette solitude n'était pas destinée à refleurir ; si ces sentiers couverts d'ajoncs et de bruyères ne reverraient plus jamais les longues files de pélerins du temps passé, les antiques et célèbres processions du moyen-âge ; en un mot, si ce lieu tant aimé et fréquenté des âges précédents, témoin des manifestations éclatantes de la foi et de la piété de nos aïeux, le rendez-vous journalier des malades, des infirmes, des âmes en peine, ne reconquerrait pas bientôt sa sainteté et sa gloire. Et nous prierons tous de notre mieux Notre-Dame de Paimpont d'exaucer nos pieux désirs. »

Un an à peine s'était écoulé. Au partage des biens de Mme Fleury, le lot de Paimpont échut à Mlle Marie Fleury. Le mardi 11 mars 1884, Mlle Fleury vint au presbytère de Paimpont accompagné de son notaire pour signer l'acte de donation pure et simple d'un hectare du Pré-des-Carrés où se trouve la fontaine bénie et d'un chemin pour y conduire, Notre-Dame de Paimpont rentrait en possession de son apanage douze fois séculaire, et la généreuse donatrice déclarait enthousiasmée que c'était le jour le plus heureux de sa vie.

Le dimanche 1er juin, fête de la Pentecôte, la paroisse entière se rendait à la source miraculeuse, auprès de laquelle avait été dressée une grotte en papier-

Digitized by Google

rocher. M. l'abbé Evenot, vicaire à Mauron, monté sur une chaire rustique artistement faite, donna à la foule nombreuse de fidèles une éloquente et onctueuse instruction de circonstance. Laissons toujours la parole au pieux rédacteur du livre de paroisse.

« La Sainte Vierge demandait un monument en ce lieu. Le plan fut trouvé au livre du Cantique des Cantiques. *Quasi platanus exaltata sum Juxta aquam in plateis*. Les matériaux seront trouvés là où on ne les supposait guère, dans les ravins avoisinant l'étang du Pas-du-Houx ensevelis sous terre depuis des siècles. Une grotte, offrant une certaine imitation de celle de Lourdes, est décidée. Elle sera en scories de fer. M. Parriche, célèbre rocailleur de Nantes, émerveillé de la beauté comme de l'originalité de ces matériaux tout nouveaux pour lui, commence l'oratoire en juillet 1884. L'œuvre est achevée à la fin de septembre. Les blocs de scories, liés ensemble par un ciment de Vassy, simulent on ne peut mieux la forme d'un rocher naturel.

Le monument terminé, il fallait en rendre l'abord accessible, ce qui nécessitait d'immenses travaux, vu l'état marécageux du landier. Un appel est adressé du haut de la chaire à tous les habitants de la paroisse qui viennent, plusieurs semaines durant, un village succédant à un autre village, transformer complètement le terrain de naguère. De charmants petits bassins sont creusés ; le courant d'eau qui doit les alimenter est détourné de manière à réaliser le plan conçu.

Le dimanche 24 septembre 1885 a lieu la bénédiction de la Grotte. Nous reproduisons l'article inséré dans la *Semaine religieuse de Rennes*, sous ce titre :

Digitized by Google

Pèlerinage de Notre-Dame de Paimpont,

« Depuis le VIIe siècle, la Très Sainte Vierge a été l'objet d'un culte particulier dans la paroisse de Paimpont. Chaque année, les fêtes de la Pentecôte amenaient de nombreux pélerins qui, croix et bannières en tête, venaient près de son image sainte, réclamer son puissant secours. Nos annales bretonnes rapportent, en effet, que ce fut un des pélerinages les plus fréquentés du moyen-âge.

La tourmente révolutionnaire, dans sa fureur impie essaya, en vain, d'éloigner de ce lieu vénéré les pieux fidèles que leur foi y ramenait toujours. La terre bénie fut vendue. La fontaine qui, dit-on, jaillit miraculeusement sous les pieds de saint Judicaël, devenue propriété privée, ne fut plus pour le peuple d'un accès aussi facile.

Par un heureux concours de circonstances vraiment providentielles, M. l'abbé Sauvé, recteur de Paimpont, a pu devenir, au nom de Marie, l'acquéreur de cette terre qu'elle-même s'était choisie, et que nos pieux ancêtres, pendant de longs siècles lui avaient consacrée. Prenant pour but de son zèle la restauration du culte de Notre-Dame de Paimpont, M. le Recteur conçut le projet d'élever un monument digne de la Mère de Dieu. Il confia l'exécution de son travail à un entrepreneur habile qui, avec un rare talent, a su tirer profit des scories de fer gardées sous terre depuis 200 ans, comme si Dieu avait voulu relier le présent au passé. Ces matériaux, disposés avec art, forment une grotte monumentale qui, par l'élégance de sa forme et

Digitized by Google

la solidité de sa structure, fera l'admiration de nos descendants.

Déjà la sainte Vierge au commencement de cette année, avait montré sa maternelle protection en faisant tout à coup cesser une épidémie terrible (la variole) qui, en quelques semaines, avait plongé dans la consternation de nombreuses familles et menaçait d'étendre ses ravages sur des hameaux que jusqu'alors elle n'avait pas visités. Aussi les habitants ayant vu là une marque particulière de la protection de Marie sont venus en foule préparer la manifestation de dimanche dernier.

Pendant près d'un mois, à l'époque où le salaire de nos pauvres bûcherons est le plus élevé, on les a vus, en nombre de plus de six cents venir de 9 et 11 kilomètres, apportant sur leur robustes épaules, avec leur frugal repas, les outils dont ils devaient se servir pour accomplir un travail vraiment admirable. En effet, au milieu d'une lande marécageuse, on voit aujourd'hui se dessiner les allées gracieuses d'un vaste jardin. Le sol a été nivelé, desséché, des bassins aux eaux limpides font entendre le doux murmure de leurs cascades qui charment les oreilles en même temps que les yeux.

Une statue reproduisant le modèle vénéré depuis des siècles de Notre-Dame de Paimpont, sortie des mains d'un habile statuaire de Paris M. Bouthéry, attendait son couronnement. Dimanche, en ce jour béni, où notre population était accoutumée à venir prier aux pieds de la Reine des Cieux, nous avons été les heureux témoins d'un spectacle inconnu, même aux siècles de foi.

M. Le Supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Méen, voulant nous donner une nouvelle preuve de son affection, est venu par sa présence rehausser l'éclat de cette fête. L'excellente musique de son collège a fait en-

Digitized by Google

tendre, pendant la sainte messe et la procession, les plus beaux morceaux de son répertoire.

Plus de 6.000 personnes, accourues des paroisses voisines, suivaient notre Patronne, portée par 24 jeunes gens sur un trône splendidement décoré.

Partout sur les parcours de la procession, la foule recueillie implorait avec foi le secours de la Très Sainte Vierge. On sentait un souffle de grâces parcourir les rangs pressés de ce peuple, qui, d'une seule voix, répétait à l'envi ce refrain d'un cantique inspiré par l'amour de Marie (1) :

Enfants de Paimpont,
Chantons, bénissons
La Mère d'amour que tous nous aimons,
En cet heureux Jour, exaltons le nom
De Notre-Dame de Paimpont.

LOUIS GERVY.

(1) Air : *Nous venons encor*
Du pays d'Arvor.

Digitized by Google

UN MARIAGE AUTORISÉ

PAR LE CONVENTIONNEL CARRIER

Le chef-lieu de la commune du Grand-Fougeray se trouve presque à la limite de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.

De son ancien château-fort, jadis célèbre, il ne reste plus que le donjon. C'est encore une tour superbe, à quatre étages, qui possède des salles immenses pouvant contenir 600 soldats.

Il y a, en outre, de nombreuses petites chambres qui, sans doute, étaient occupées par les officiers, et des cachots où l'on enfermait les prisonniers. On peut encore lire, sur quelques pierres de ces cachots, les dernières pensées des malheureux qui sont morts dans ces tristes réduits.

Ce fut là, que Du Guesclin fit son premier exploit de guerre. Accompagné de quelques soldats, déguisés comme lui en bûcherons et portant des fagots sur leur dos, ils allèrent offrir ce bois aux Anglais qui occupaient le château. Ils furent autorisés à y entrer, et, avec les armes qu'ils avaient sous leurs blouses, massacrèrent les sentinelles, et secondés par les leurs, cachés dans les environs, ils chassèrent l'ennemi du pays.

Digitized by Google

∴

Enfant, j'allais passer mes vacances au Grand-Fougeray, et mon plus grand plaisir était de courir dans les escaliers et les salles du donjon. La vieille femme, qui en avait la garde, m'avait pris en affection, et me racontait des histoires qui charmaient ma jeune imagination.

Tout en me faisant voir un four, qui se trouve dans l'une des salles, et qui, disait-elle, servait aux assiégés à cuire le pain, elle ajoutait qu'on y avait trouvé le casque d'un guerrier qui, croyait-on, était celui de Du Guesclin. Puis elle me chantait la complainte relatant le fait d'armes du Connétable.

Dans la forêt, sous les chênes,
Du Guesclin va se cacher (*bis*)
Aveç trois bons gars de Rennes,
En bûch'rons s'sont déguisés.
Vol, m'alouett', chante m'alouette,
Dans la lande et dans les prés.

Un fagot *dessur* la tête,
Et de gros sabots aux pieds (*bis*)
A la fil' les uns des autr's,
A Foug'ray s'en sont allés.
Vol' m'alouett', chant' m'alouette,
Dans la lande et dans les prés.

Au *châtiau*, devant la porte,
Tout *dret* se sont arrêtés (*bis*)
L'ennemi, par la fenêtre,
Les regarde s'avancer.
Vol' m'alouett', chant' m'alouette,
Dans la lande et dans les prés.

Digitized by Google

Du Guesclin dit à tue-tête :
— Du bois voulez-vous ach'ter ?
— Entrez vit' foutues canailles,
Cinq deniers venez chercher.
Vol' m'alouett', chant' m'alouette,
Sur la lande et dans les prés.

Les bons gars, *desur* leurs z'haches
Aussitôt ils ont sauté (*bis*)
Se dem'nant comme des diables,
Les Anglais ont émondés.
Vol' m'alouett', chant' m'alouette,
Sur la lande et dans les prés.

A cett' heur' c'nest plus de même,
Les soldats ont *ben* du *dé* (1) (*bis*)
Du Guesclin est dans les chaînes,
Des Anglais c'est l'prisonnier.
Vol' m'alouett', chant' m'alouette,
Sur la lande et dans les prés.

A tout prix, cher Connétable,
Ta rançon il faut payer (*bis*)
Femm's et fill's filent la qu'nouille
Pour rach'ter leur chevalier.
Vol' m'alouett', chant' m'alouette,
Sur la lande et dans les prés.

Après la légende, passons à l'histoire.

A l'époque de la Révolution, le marquis Loquet de Granville, dernier seigneur de Fougeray, fut forcé d'émigrer. Il laissa au château sa femme jeune et jolie, ne supposant pas qu'on put l'inquiéter.

(1) Dé : deuil, chagrin.

Digitized by Google

Mais vinrent les jours terribles, et elle fut arrêtée, puis conduite à Rennes pour être jugée.

Là, il fut décidé qu'elle ferait partie d'un convoi de prisonniers, que l'on expédiait à Carrier, qui venait de quitter cette ville pour se rendre à Nantes.

Lorsqu'elle passa près de Fougeray, à l'endroit que l'on appelait alors, comme aujourd'hui, la Belle-Etoile, elle versa d'abondantes larmes

L'officier, commandant les soldats qui accompagnaient le convoi, entendit les sanglots de la prisonnière et en eut pitié.

Il la questionna, et apprit qu'il avait devant lui la marquise Loquet de Granville, qu'elle traversait en ce moment ses terres, et que son château était là, à une toute petite distance, derrière les arbres.

Ce commandant du détachement était un jeune homme aux manières distinguées, originaire de Lamballe, appelé Chapelier. Vivement impressionné par les larmes de sa charmante prisonnière, il n'osa la consoler, convaincu qu'il était qu'en la conduisant à Carrier, elle n'échapperait pas à la mort.

Tout à coup, il lui prit la main et dit :

— Je ne connais qu'un moyen de vous sauver ; mais il est inutile que je vous le dise, vous ne l'accepterez pas.

— N'importe, répondit-elle, parlez je vous prie ; je suis trop jeune pour mourir, puis... j'ai peur de la mort.

L'officier reprit :

— Votre mari étant en exil, n'existe plus pour son pays, et la loi républicaine vous laisse la vie sauve si vous épousez un patriote. Consentiriez-vous à m'accorder votre main ?

La jeune femme, à cette question, devint pâle, baissa les yeux, ne répondit pas.

Digitized by Google

— Réfléchissez jusqu'à Nantes ajouta Chapelier, et là, vous me ferez connaître votre réponse.

Quand Mme de Granville approcha de la demeure du farouche proconsul, elle s'avança vers l'officier et lui dit : « Je ne veux pas mourir ! »

Carrier donna son consentement au mariage, qui se fit aussitôt.

Lorsque les temps devinrent plus calmes, Chapelier donna sa démission et habita, avec sa femme, le château de Fougeray. On disait, en les voyant ensemble tous les deux : « Leurs amours durèrent de la Belle-Etoile au pont de la Quirielle. »

Le marquis avait émigré en Hollande. Ses amis qui allèrent le rejoindre dans ce pays, et qui savaient que sa femme avait changé de nom, ne le lui dirent pas ; et comme il mourut d'une fièvre putride, quelque temps plus tard, toujours en exil, il ignora le mariage de son épouse avec un sans-culotte.

La ci-devant marquise regretta-t-elle ce qu'elle avait fait ? Elle ne le dit jamais à personne ; mais la tristesse empreinte sur sa figure faisait peine à voir.

Elle alla en s'affaiblissant, et mourut jeune, sans enfant, laissant sa fortune à l'homme qui lui avait sauvé la vie.

ADOLPHE ORAIN.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

M. Jean Charruau, le religieux, d'origine nantaise, dont j'ai signalé de précédents ouvrages aux lecteurs de cette *Revue*, date du couvent du collège Saint-Joseph de Marouffe (Belgique) la préface qu'il vient d'écrire pour le récit de la conversion au catholicisme d'une Anglaise protestante, Mistress Fanny Pittar. Cette conversion qui lutta contre de grands obstacles, qui résista à toutes les épreuves, peut être qualifiée d'héroïque et le titre du livre *Ames Vaillantes*, les sous-titres *Vers la Lumière*, *Pour la Foi*, s'appliquent bien à M. Pittar et à ses enfants. C'est l'un d'eux, le Père Joseph Pittar, qui a traduit, vers 1860, dans un français pieusement calqué sur l'anglais original l'autobiographie maternelle. M. Jean Charruau s'engage, en mettant les mots « première partie », sur la couverture du livre, à nous présenter d'autres *Ames Vaillantes*: ce livre fait désirer la suite de la série, il recommande à l'admiration des caractères de la trempe la plus rare, que la grâce divine a véritablement touchés (Paul Téqui, éditeur. rue de Tournon, 1907).

*
* *

Connaissez-vous Robin ? C'est un mouton. Connaissez-vous le vieil Olivier, dit Oly ? C'est un berger de Barbentane. Le berger octogénaire avait deux amis, le chien *Pataud* et Robin le bélier, guide de son troupeau. Un chien enragé étrangla *Pataud*, un mauvais garnement assomma Robin. Quoiqu'Oly fût un berger philosophe, il mourut du chagrin causé par ce dernier malheur, non sans avoir légué la précieuse « sonnaille de Robin » à M. Bout de Charlemont. Du simple récit des infortunes du vieil Oly, notre compatriote breton, naturalisé provençal, a fait un petit chef-d'œuvre d'émotion, de grâce et d'humour, illustré de jolis dessins de M. F. Chevalier.

Digitized by Google

*
* *

A côté des Bretons exilés, il y a les Bretons assimilés. Un joli volume de vers nous arrive sous ce titre mélancolique, *Cendres de Rêves* (Imprimerie des Annales politiques et littéraires, Paris). L'auteur, Mlle Alice Clère, n'est point Bretonne d'origine ; mais ainsi que nous l'apprend dans une charmante préface, M. Robert de la Villehervé, c'est au bord de l'Océan breton, sous le soleil de Perros-Guirec et les frondaisons de Fouesnant, qu'elle a écrit aux « heures heureuses », qu'elle a le mieux chanté. Pourquoi ne dirai-je pas que les *Rêves d'Armor* sont la meilleure partie du volume? Il s'exhale des *Adieux à Fouesnant*, de *Grisaille bretonne*, de vingt autres pièces qui suivent, un parfum de campagne fleurie que nous ne respirons pas toujours, chez les poètes mêmes du terroir. Sans me demander si la Bretagne n'est pas souvent mieux comprise par ceux qui viennent à elle que par ceux qui viennent d'elle, je cite, sans commentaire, ces vers où la Bretagne « cher, unique pays », est préférée à l'Amérique, à la Suisse, à l'Algérie :

Et je te reconnus pour t'avoir tant cherchée,
O campagne d'Armor modestement cachée
Sous les arceaux touffus de tes sentiers couverts,
Où le ciel apparaît voilé de rameaux verts :
Tu me devins sacrée ainsi qu'une patrie...

Ailleurs, dans l'*Herbe qui sent bon* (quel joli titre !) le poète rencontre deux villageoises, décrit la chaumière pleine de meubles bretons, décrit aussi les deux sœurs :

Et toutes deux étaient charmantes en leurs poses
Charmantes de candeur, simples, douces et roses,
Sous les flots empourprés des finissants rayons ;
Leurs coiffes ressemblaient à de blancs papillons
Ayant abandonné le vol ou la montagne :
Et leurs yeux, où flottait l'âme de la Bretagne,
Avaient cet infini qui se voile ou qui bruit...
Yeux profonds, yeux d'azur pâle, cerclés de nuit.

Ici, Mlle Alice Clère a senti passer en elle l'*Ame de la Bretagne* et l'esprit de Brizeux.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

Eisteddfod nationale de Swansea. District de Glamorgan. (Galles Sud) du 20 au 24 août 1907.

Monsieur et cher Compatriote,

Lors des Fêtes Celtiques organisées par la Ville de Saint-Brieuc au mois de juillet 1906, et auxquelles fut invitée officiellement par la Municipalité une délégation du *Gorsedd* des Bardes Gallois, qui est la société considérée comme le corps constitué national de la Principauté, le Vénérable Archi-Druide Even Rees (Dyved) se faisant l'interprète de tous ses confrères, pendant l'assemblée publique tenue au parc de la Préfecture, invita d'une façon générale les Bretons à rendre aux Gallois leur visite, et à assister à l'Eisteddfod de Swansea.

L'Archi-Druide ajouta que la Corporation des Druides, Bardes, et Ovates de Cambrie avait résolu d'offrir à cette occasion un riche Etendard commémoratif aux membres du Gorsedd breton et aux délégués, dans le but de prouver au monde entier l'amitié indissoluble qui unit toujours les rameaux épars de la noble et vaillante race des Celtes et des Gaulois.

L'*Union Régionaliste Bretonne* a cru de son devoir de s'occuper de répondre à l'aimable invitation des Gallois. Elle m'a confié le 20 avril dernier, au Congrès tenu à Questembert, pouvoirs pour tenter l'organisation d'une grande délégation, et plusieurs de ses membres se sont inscrits séance tenante.

Sur mes démarches, la Compagnie Anglo-Française de Navigation entre Saint-Brieuc et Plymouth a bien voulu consentir à mettre à notre disposition le steamer neuf *Devonia*, qui jettera l'ancre au port du Légué à Saint-Brieuc, le 18 août, pour embarquer les délégués et les conduire après 10 heures de navigation, à Plymouth, où ils prendront le train pour Swansea, par Bristol (5 heures de chemin de fer).

Digitized by Google

Ce voyage est offert par la Cie à des conditions des plus avantageuses, puisqu'elle consent une réduction de 40 °/₀ environ sur les tarifs ordinaires.

Voici les prix du Billet aller et retour, Saint-Brieuc-Swansea valable 7 jours :

1° Pont du vapeur, avec abri, et 3me de chemin de fer 50 fr. ;

2° Salon du vapeur, et 3me de chemin de fer, 61 fr. 60 ;

3° Salon du vapeur, et 2me de chemin de fer, 68 fr. 60.

Je ne saurais assez vous engager, Monsieur et cher Compatriote, à profiter de ces avantages inappréciables pour visiter une *Eistedd/od* au Pays de Galles. Les fêtes splendides que vous y verrez verseront en votre cœur breton de grandes jouissances ; elles augmenteront votre foi dans les destinées de votre Race ; elles vous fourniront l'exemple le plus réel qui soit pour rénover la Bretagne, lorsque vous verrez par vous-même ce que les Gallois ont su faire pour développer leur nationalité tout en conservant leurs traditions les plus reculées.

Je vous prie, si vous désirez vous joindre à la délégation, de m'adresser votre adhésion *avant le 14 Juillet 1907*, dernier délai pour profiter des billets à prix réduits.

JAFFRENNOU,
(*Barde Taldir*)
CARHAIX.

*
* *

M. E. Renart, 30, rue Jacob, Paris, éditeur du *Répertoire général des Collectionneurs*, quatorzième année, prépare pour 1907 une nouvelle édition de son travail. L'insertion est gratuite pour les Amateurs et aussi pour les Marchands qui favorisent l'éditeur de leur souscription. Toutes les personnes qui s'intéressent au mouvement de la Curiosité ont avantage à figurer dans cet ouvrage que consultent les Officiers ministériels et les Experts pour l'envoi des Catalogues des ventes dont ils sont chargés.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXVII — PREMIER SEMESTRE

ANGOT (Joseph). *Le Maître de la Mort*, par Mme Marguerite Alotte de la Fuye. Mai.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vte). Le comte Charles de la Monneraye (1812-1904). I. Février. 65. — II. (Fin). Mars. 169.

BARDE DU MENÉ BRÉ (Le). Ar Gwennek (Le Sou). Février. 108.

BASTARD (George). Nos Poètes : Leconte de Lisle. I. Avril. 201. — II. (Fin). Mai. 288.

DE CALAN (Vte Charles). *L'Autre Monde, Mythes et Légendes*, *Le Purgatoire de Saint-Patrice*, par Philippe de Félice. Mai. — René de Kerviler. Juin. 321.

DUPONT. Un Seigneur Breton à la Conquête de l'Angleterre. Riwallon, Rualdus Adobed, Rualdus Dolensis. Avril. 193.

DE LA FERLANDIÈRE. La Livrée du Bonheur. I. Janvier. 51. — II. Février. 101. — III. Mars. 184. — IV. (Fin). Avril. 227.

GERVY (L'Abbé Louis). Un Grand Pèlerinage et un Charmant Pays. Juin. 344.

DE GOURCUFF (Vte Olivier). *Ames Vaillantes*, par Jean Charruau ; *Pataud*, par Bout de Charlemont ; *Cendres de Rêves*, par Mlle Alice Clère. Juin.

GUILLOREAU (Dom Léon). Aliénor de Bretagne. Quelques Détails relatifs à sa Captivité (1203-1241). I. Mai. 257. — II. (Fin). Juin. 326.

H. (J.-Ls). — Goudelin, Guillaume de Coatmen et Marie de Goudelin. Leur Tombeau. Mars. 129.

KERVILER (René). La Bretagne à l'Académie Française au XIXe siècle (suite). Le Comte Louis de Carné. II. Janvier. 43. — III. Février. 87. — IV. Mars. 141. — V. (Fin). Avril. 211.

Digitized by Google

De Laigue (Cte René). L'Année Bretonne 1906. Janvier. 5. — Questions Héraldiques Bretonnes. Les Groupements d'Armoiries par Pays. Mai. 276. — *Vestiges du Vieux Château de Kergunus en Trégunc (Finistère)*, par M. le chanoine J.-M. Abgrall ; *Le Réveil des Etats-Unis du Sud à l'Aube du XXe siècle*, par Yann Morvran-Goblet : *Le Mystère Breton de Saint Crépin et de Saint Crépinien*, par Victor Tourneur ; *Le Dictionnaire Topographique du Département de la Loire-Inférieure*, par Quilgars ; *Rois sans Couronne*, par le baron Marc de Villiers du Terrage ; *Pourquoi Vercingétorix a-t-il renvoyé sa Cavalerie d'Alésia*, par Salomon Reinach ; *Belle-Ile, Histoire politique, religieuse et militaire, Mœurs, Usages, Marine, Pêche, Agriculture, Biographies Belliloises*, par le P. Léandre Le Gallen ; *Essai sur le Porhoët*, par le Vte Hervé du Halgouet ; *Les Classes Rurales en Bretagne du XVIe Siècle à la Révolution*, par Henri Sée ; *Notice sur Saint-Gravé*, par le général de Kerdrel ; *L'Archipel des Glénans en Basse-Bretagne*, par le Vte de Villiers du Terrage ; *La Généalogie de la Maison de Monti*, par l'abbé Mecatti, publiée et annotée par le Vte Paul de Freslon ; *Sadarded Sant Cornéli*, part J. Le Bayon. Avril.

De Lisle (Vte). *Répertoire Historique et Biographique de la Gazette de France depuis l'Origine jusqu'à la Révolution*, par le Mis de Granges de Surgères. Mai.

De Malleray (Commandant). Roosebeke. Mars. 155.

Orain (Adolphe). Un Mariage autorisé par le Conventionnel Carrier. Juin. 371.

Rousse (Joseph). Guéraud-Boisjoly, Chef de Division dans l'Armée de Charette. Juin. 337.

Trévédy (J.). Le Douaire des Duchesses de Bretagne. Contrats de Mariage des Ducs (suite). II. Janvier. 22. — III. Février. 111. — IV. (Fin). Mai. 300.

Ubald d'Alençon (F.). *A Twice Crowned Queen, Anne of Britanny*, by Constance Countess de la Warr. Mai.

Le Gérant : F. Chevalier.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

REVUE
de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

3e Série. — 6e Année
JUILLET 1907. Tome XXXVIII

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE de Bretagne et de Vendée — REVUE Historique de l'Ouest

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRERES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCCVII

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, MM. LAFOLYE, frères, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX ÉVENEMENTS DU RÈGNE D'ALAIN LE GRAND

Les fêtes si brillantes, par lesquelles l'Union Régionaliste Bretonne vient de solenniser à Questembert le souvenir de l'éclatant triomphe remporté par un de nos plus grands princes sur les envahisseurs païens de notre sol, ont rappelé à l'attention des chercheurs une époque encore très imparfaitement connue.

Je soumets au lecteur le résultat des recherches auxquelles je me suis livré sur deux points du règne d'Alain le Grand.

I

Le Couronnement d'Alain.

Une charte du *Cartulaire de Redon* datée du 12 juin 879, date dont le contexte indique clairement la fausseté et que tout le monde est d'accord pour remplacer par celle du 12 juin 878, nous raconte comment Alain restitua à l'abbaye de Redon la paroisse d'Arzon, jadis donnée à ce monastère au temps de Louis le Débonnaire, probablement par Nomenoë, et qui depuis avait été reprise par des chefs qu'Alain n'indique pas, mais qui étaient très probablement ses prédécesseurs dans le comté de Vannes. Il dit dans cette pièce qu'il a été frappé par la main de Dieu, qu'il est tombé dans une grave maladie, mais que le Seigneur est enfin venu à son aide et lui a rendu la santé ; de sorte que la restitution d'Arzon paraît bien la conséquence d'une sorte de promesse faite par le prince breton au moment le plus critique de sa maladie pour obtenir sa guérison. Or, parmi les témoins de cet acte, dressé dans la paroisse d'Allaire près de l'église, *juxta ecclesiam*, figure l'évêque de Nantes Armengarius, « *qui ibi aderat et eum*

Digitized by Google

sacro oleo unctionis illa die unxit, qui se trouvait là, et qui ce jour oignit Alain de l'huile sainte. »

De ce dernier passage la plupart de nos historiens ont tiré la conclusion que l'évêque Ermengar avait *sacré* Alain. « Depuis « le couronnement de Nominoë, dit M. de la Borderie, c'est en « Bretagne, à notre connaissance, le seul exemple d'un prince « faisant sacrer son autorité au nom de Dieu. Ce n'était donc pas « une banale formalité : Alain annonçait par là son désir de re- « constituer à son profit la royauté, la monarchie bretonne de « Nominoë, et l'on doit voir là le début de la lutte acharnée entre « les deux princes (Alain et Judicaël) si fatale à la Bretagne. »

J'avoue qu'il ne m'est pas possible de voir dans le texte que j'ai cité la mention de la cérémonie du sacre et que je crois beaucoup plus vraisemblable d'y voir le fait que l'évêque de Nantes aurait apporté à Alain l'Extrême-Onction. On ne s'explique pas en effet qu'un évêque de Nantes vienne en territoire de Vannes *sacrer* un *comte de Vannes*, alors qu'il existe un évêque de Vannes et que c'est justement la mention de l'épiscopat de Kenmonoc, évêque de Vannes, qui est un des éléments par lesquels la charte est datée.

Qu'est-ce d'ailleurs que cette cérémonie ? Alain se fait-il couronner comte de Vannes ? On n'a pas d'exemple qu'un comte se soit fait sacrer. Se fait-il couronner roi de Bretagne ? Nullement, puisque ce n'est qu'une douzaine d'années après qu'il prend le titre royal. M. de la Borderie remarque lui-même qu'il est le seul prince breton qui se soit fait sacrer. On le voit, il faudrait un texte bien démonstratif pour nous amener à passer sur toutes ces invraisemblances.

Admettons au contraire que l'huile sainte dont il a été fait usage en cette circonstance est l'huile de l'Extrême-Onction et non l'huile du sacre et toutes ces invraisemblances disparaissent. On comprend fort bien alors qu'on se soit adressé au prélat qui se trouvait le plus à proximité de la résidence du chef breton et ce pouvait être à ce moment l'évêque de Nantes. Tout ce récit de grave maladie et de guérison inespérée par lequel débute la charte amène beaucoup plus naturellement à mon avis l'idée d'Extrême-Onction que l'idée de sacre.

Digitized by Google

II

Date et physionomie de la bataille de Questembert

Les annales contemporaines, *Annales de Saint-Vaast* et *Annales de Metz*, rapportent à l'année 890 la campagne, dont la mort de Judicaël, comte de Rennes, et la victoire décisive d'Alain, comte de Vannes, sont les deux épisodes principaux. Or M. de la Borderie a cru devoir reporter ces événements à l'année 888 et scinder en deux le récit des chroniqueurs contemporains, de manière à y retrouver les éléments de la double invasion de la Bretagne par les Northmans en 888 et 890 dont il croyait trouver l'indication dans le texte de notre vieil historien Pierre Le Baud.

Le raisonnement qui a conduit M. de la Borderie à ne pas tenir compte de l'autorité des annalistes contemporains s'appuie exclusivement sur la comparaison de deux chartes du cartulaire de Redon. Dans la première datée, du 1er août 888, Alain ne prend d'autre titre que celui de comte du pays de Waroch, c'est-à-dire de comté de Vannes.

Dans la seconde, datée par M. de la Borderie du 8 novembre 888, Alain se dit « chef de tout le pays de Bretagne » ayant rétabli, avec l'aide de Dieu, la paix dans toute l'étendue de son empire et ayant fait cesser toutes les guerres par sa soumission au service du Christ.

L'éminent historien en a conclu qu'au moment où a été rédigée la seconde charte, la Bretagne avait cessé d'être divisée en deux comtés, et que par conséquent elle était postérieure à la mort de Judicaël et à la victoire d'Alain. Attribuant à cette charte la date de 888 il en a déduit que ces deux événements s'étaient passés dans le cours de cette année.

Son raisonnement eut été exact si la date de la seconde charte avait été certaine. Or, les éléments qu'elle renferme se contredisent les uns les autres. La donation qu'elle rapporte aurait eu lieu y est-il dit l'an 888 le 6 des ides de novembre, la troisième férie et la onzième lunaison. Le 6 des ides de novembre (8 novembre) ne tombant pas en 888 un mercredi, il s'ensuit qu'il faut corriger soit la date de la férie, soit la date de l'année. M. de la Borderie a corrigé la première, contre laquelle il n'y avait cependant aucune objection ; il a conservé la seconde, à laquelle on

Digitized by Google

pouvait cependant reprocher de mettre cet acte en contradiction avec le témoignage des chroniques contemporaines. En tout cas ce n'est pas sur une base aussi fragile que l'on peut sérieusement s'appuyer pour s'inscrire en faux contre des documents authentiques et sérieux.

Ce changement de date une fois admis par M. de la Borderie l'a conduit à se représenter les péripéties de la campagne sous un jour qui ne paraît pas exact. Les annalistes contemporains nous montrent à la fin de 889 les Northmans échouant une fois de plus dans leur tentative pour se rendre maîtres de Paris et abandonnant les rives de la Seine pour se jeter sur le Cotentin où ils s'emparèrent de Saint-Lô à la fin de 889 ou au commencement de 890. De là, continuant leur route vers l'ouest, leur flotte et leur armée se prêtant mutuellement main-forte ravagèrent tout le littoral breton jusqu'à l'embouchure du Blavet. Judicaël, comte de Rennes, et Alain, comte de Vannes, qui pendant ce temps se faisaient une guerre acharnée, ne s'occupaient pas des pirates. Le premier sentait sa capitale trop loin de la mer pour être exposée à un coup de main. Le second ne pensait pas que les Northmans poussassent leurs incursions jusque dans ses domaines, et ce ne fut que lorsqu'il les vit apparaître sur sa frontière, à l'embouchure du Blavet, que se sentant directement menacé il fit la paix avec son rival et convint avec lui de tourner toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Pendant qu'ils se préparaient à cette lutte décisive, les Northmans avaient naturellement continué à avancer. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils fussent près d'arriver sur les bords de la Vilaine, ayant dispersé chemin faisant les troupes de Judicaël et tué leur chef lorsqu'Alain, accourant probablement de sa résidence de Rieux, leur barra la route aux environs de Questembert et leur infligea une retentissante défaite dont l'écho parvint jusqu'aux monastères de la France du nord et de l'est.

M. de la Borderie, distinguant à tort la prétendue campagne de 888 et la campagne de 890, a donné pour point de départ à la première, non pas le Cotentin, mais les bords de la Loire. Pour lui, les Northmans auraient d'abord en 886 tenté un coup de main sur Nantes et obligé l'évêque Landran à se réfugier à Angers, événement qui, comme je l'ai démontré ailleurs, est de quelques années antérieur à cette date; de là ils auraient traversé tout le

Digitized by Google

pays nantais, franchi la Vilaine, ravagé le pays de Vannes et se seraient répandus jusqu'au Blavet. C'est alors que Judicaël se serait fait tuer en essayant de les empêcher de pénétrer en Cornouaille, pendant qu'Alain les aurait pris en queue et les aurait écrasés à Questembert. Or, toute cette stratégie, qui a contre elle le témoignage des écrivains contemporains, se heurte de plus à d'assez fortes invraisemblances. Pourquoi le comte de Rennes s'en va-t-il courir jusque sur la frontière occidentale du Vannetais, au lieu de faire sa concentration avec son allié? Pourquoi les Northmans, après leur victoire sur Judicaël, ne continuent-ils pas leur marche en avant et reviennent-ils sur leurs pas à travers un pays déjà dévasté, pour livrer bataille à un nouvel ennemi, ce qui est absolument en dehors de toutes leurs habitudes?

M. de la Borderie ne semble pas d'ailleurs avoir eu sur la physionomie de la bataille une opinion bien précise; dans le récit qu'il donne des événements il nous montre Alain arrivant de Péaule à Questembert, c'est-à-dire marchant du sud-est au nord-ouest à la rencontre d'un ennemi qui nécessairement arrive de l'ouest. Dans un des appendices de son volume, il admet les conclusions de M. de Kerenflech, pour qui ce sont au contraire les Northmans qui marchent sur Questembert par le chemin de Péaule et de Limerzel, venant du sud par conséquent. La première opinion, comme nous l'avons vu, est de beaucoup celle qui paraît la plus probable, en remplaçant toutefois Péaule par Rieux comme étant le point de départ probable de la marche d'Alain. C'est à la même conclusion que l'examen attentif du terrain a conduit mon ami M. de Laigue (1).

Vicomte Ch. DE CALAN.

(1) Voir le *Nouvelliste de Bretagne* du 15 avril 1907.

Digitized by Google

CHARLES LE GOFFIC

ET LES « GENS DE MER »

Notre éminent compatriote Charles Le Goffic et l'éditeur bien connu Ernest Flammarion ont été heureusement inspirés en nous donnant une nouvelle édition de *Sur la Côte*. Nous ne saurions trop les en féliciter.

Aussi bien cette nouvelle édition s'imposait-elle. On se souvient du succès qu'obtint, lors de sa parution, il y a dix ans, le volume de notre ami (1). Mais Le Goffic éprouvait le besoin d'y ajouter « un supplément d'informations et une mise au point des différentes études ». C'est précisément par quoi se recommande la nouvelle édition, et aussi par le fait qu'on y a joint deux études qui ne figuraient pas dans l'édition originale : les *Faucheurs de la Mer* et la *Crise sardinière*, publiées en 1906 et 1907 dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Je lis à la fin de l'Avertissement placé en tête du livre : « On s'est étonné de la prépondérance accordée dans ces études à la Bretagne. On s'en étonnera moins, si l'on veut réfléchir que les statistiques du Ministère de la Marine portent à 216,440 pour l'ensemble du littoral et à 110,934 pour le seul littoral breton (soit un excédent de 5,428 sur toutes nos autres provinces réunies), le chiffre de la population maritime, tant inscrits que cinquantenaires et réformés au 10 octobre 1905. »

A ce propos, il me paraît intéressant de donner ici un document qu'on ne trouve pas dans le livre de Le Goffic, je veux dire un extrait du tableau officiel de répartition, au 10 octobre 1905, de la population maritime par quartier d'inscription.

(1) *Gens de Mer. Sur la Côte*, tel en était le titre, lors de la première édition.

Digitized by Google

Voici donc la partie du tableau concernant les quartiers bretons.

QUARTIERS	INSCRITS PROVISOIRES Agés de moins de 18 ans	INSCRITS PROVISOIRES Agés de plus de 18 ans	INSCRITS DÉFINITIFS Agés de 18 à 20 ans	INSCRITS DÉFINITIFS Agés de 20 à 50 ans	Hors de Service Cinquantenaires et réformés	TOTAL
Cancale	710	340	197	1.741	540	3.528
Saint-Malo	250	480	162	2.911	1.120	4.923
Dinan	479	402	210	3.101	623	4.815
Saint-Brieuc	440	425	431	2.094	577	3.967
Binic	230	180	207	2.151	213	2.981
Paimpol	1.097	251	381	5.202	1.565	8.496
Tréguier	491	190	125	2.580	638	4.024
Lannion	436	726	240	2.091	492	3.985
Morlaix	430	40	232	2.003	534	3.239
Roscoff	190	170	83	2.061	770	3.274
Le Conquet	374	277	290	2.358	938	4.237
Brest	399	210	198	6 541	1.548	8.896
Camaret	335	142	186	2.120	1.010	3.793
Douarnenez	1.160	41	316	2.740	1.000	5.257
Audierne	562	217	304	2.753	918	4.754
Quimper	741	136	261	2.172	743	4.053
Concarneau	860	188	297	2.817	1.063	5.225
Lorient	880	275	295	6.270	1 783	9.503
Ile de Groix	215	20	50	846	460	1.591
Auray	798	170	241	2.602	1.634	5.445
Vannes	464	128	383	1.753	1.350	4.078
Belle-Ile-en-Mer	173	53	58	861	604	1.749
Le Croisic	312	6	107	902	585	1.912
Saint-Nazaire	230	382	134	1.351	1.117	3.214
Nantes	183	335	193	1.383	1 470	3.564
Paimbœuf et Pornic (Prépeul)	9	20	4	96	102	231

Dans une thèse pour le doctorat en droit soutenue en mai 1906 devant la Faculté de Paris, un jeune Finistérien, M. Louis Ropers, cite des chiffres curieux tirés des statistiques publiées par le Ministère de la Marine en 1904, pour l'année 1902 (1).

(1) *Exposition de la Condition Economique et Sociale du Pêcheur Sardinier*, Paris, Impr. Bonvalot-Jouve, 1906.

Digitized by Google

PORTS SARDINIERS par ordre d'importance	Nombre de pêcheurs de toutes catégories	Pêcheurs pratiquant la pêche de la sardine	PORTS SARDINIERS par ordre d'importance	Nombre de pêcheurs de toutes catégories	Pêcheurs pratiquant la pêche de la sardine
Douarnenez. . .	5.000	4.500	Le Croisic . . .	740	360
Concarneau. . .	3.517	3.240	Larmor	360	360
Quimper (c.-à-d. Ile			Le Palais . . .	335	335
Tudy, Penmarch,			Sauzon	304	304
Le Guilvinec). .	2.480	1.870	Noirmoutier . .	968	260
Camaret. . . .	2.572	1.316	Morgat	558	280
Audierne . . .	3.066	1.400	Trébeurden. . .	182	182
Etel	1.875	1.285	Perros Guirec (?) .	178	178
Port-Louis . . .	2.430	1.170	Port-Joinville . .	592	140
Roscoff (?) . . .	1.642	957	Lorient	120	120
Les Sables d Olonne	1.977	800	Lannion. . . .	120	120
Doëlan	1.325	650	Locquémeau . .	91	91
La Turballe. . .	645	635	Quiberon . . .	304	90
St-Gilles-sur-Vie .	696	600	Le Pouliguen . .	160	80
Saint-Brieuc (?) .	710	498	Groix.	1.875	68

Remarquons, avec Ropers, que l'industrie sardinière « de Trébeurden jusqu'aux Sables-d'Olonne met en mouvement 150 usines, plus de 160 ateliers de presse et salaison, fait vivre l'équipage de 3,500 barques, soit 21,000 pêcheurs, emploie un personnel de 15,000 femmes, de 1,500 à 2,000 ouvriers soudeurs, plus de 600 manœuvres et ouvriers divers, verse annuellement aux pêcheurs de six de nos départements de l'Ouest de 10 à 12 millions de salaires, procure bon an mal an 2,500,000 fr. aux soudeurs, 3,000,000 aux femmes, 300,000 aux autres ouvriers, faisant ainsi subsister environ 40,000 familles, soit une population de 200,000 individus.

Ajoutez à cela que le degré de prospérité de cette industrie, dont la production moyenne peut atteindre 9 à 10 millions de kilos de conserves, retentit inévitablement sur d'autres industries corrélatives, d'une part à la pêche : construction des barques, commerce des agrès, cordages, voiles, rogues, etc. ; d'autre part, à la fabrication des conserves : étain, fer blanc, huiles, transport, épiciers en gros et détaillants ; et qu'enfin, toujours par les effets de la solidarité économique, le bien-être et

Digitized by Google

la vie matérielle d'une dizaine de groupements sardiniers comptant plusieurs milliers d'individus, dépendent essentiellement ou même exclusivement du rendement de la pêche de la sardine, puisque pour ces agglomérations la source principale de richesse est constituée par ce poisson et que la population maritime qui ne se livre pas à la pêche vit indirectement mais nécessairement de la pêche.

Et ces intérêts considérables et vitaux sont soumis aux irrégularités de la production, aux aléas du chômage, ou encore de la surproduction, aux crises locales ou générales, se présentant non pas selon une loi régulière et connue qui permette de les prévoir, et peut-être d'en atténuer les effets, mais de façon soudaine, inattendue, mystérieuse, brusque ou prolongée : tous les sept ans, tous les trois ans, pour une période d'une année, de deux années, de trois années, de quatre années ! ! »

On devine tout l'intérêt que présente une question telle que la *Crise Sardinière* traitée par un économiste et un écrivain de la valeur de Charles Le Goffic. On comprend combien elle intéresse les Bretons surtout.

L'avenir d'une grande partie de notre population n'est-il pas en jeu ?

De 1830 à 1906, la population des ports pratiquant la pêche de la sardine a triplé, quadruplé et même quintuplé. « Ainsi Camaret-sur-Mer a passé de 912 habitants à 2,360 ; Douarnenez, de 2,018 à 13,607 ; Audierne, de 1,317 à 4,706 ; Penmarch, de 1,605 à 5,677 ; Loctudy de 1,288 à 2,550 ; l'Ile Tudy de 348 à 1,230 ; Concarneau, de 1,555 à 7,789.

De véritables villes se sont fondées sur l'emplacement de maigres hameaux : Le Guilvinec et Tréboul sont pour ainsi dire sortis du sol en l'espace d'une génération et comptent aujourd'hui 3,759 et 5,046 habitants (1). »

Il paraît que cette multiplication prodigieuse et continue des individus sur le littoral breton provient non seulement de l'excédent des naissances sur les décès, mais aussi et surtout de l'émigration des campagnes vers les ports.

« Ainsi tandis que le nombre des habitants de l'arrondissement agricole de Châteaulin augmentait d'un tiers entre 1830 et 1901 (passant de 89,352 à 124,375) celui de l'arrondissement presque

(1) Ropers, *loc. cit.*

Digitized by Google

exclusivement maritime de Quimper a plus que doublé (passant de 95,952 à 193,936) pendant le même laps de temps (1). »

Elle pousse vigoureusement, sur nos côtes bretonnes, cette *Graine de Matelot*, chantée par Léon Durocher dans une de ses exquises *Chansons de Là-Haut et de Là-Bas* (2) !

Mais ce n'est pas seulement le nombre des pêcheurs qui a augmenté dans les trois départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, c'est aussi la consommation de l'alcool qui, de 1858 à nos jours, y a plus que doublé.

Méditez sur les lignes suivantes de Ropers : « Nous pouvons affirmer sans aucune exagération que la consommation d'alcool absorbe un quart du gain du pêcheur ; tout matelot, sans être un ivrogne, consomme annuellement pour 150 francs d'alcool.

Ceci ne représente en effet que trois ou quatre gouttes par jour ce qui n'est évidemment qu'un minumum. »

Voici un tableau dont les chiffres donnent matière à réflexion.

	Pêcheurs	Marchands d'alcool
Côtes-du-Nord.	7,558	7,133
Finistère.	13,459	8,211
Morbihan.	7,993	7,223

« D'après une statistique du docteur Mével, l'augmentation des cabarets, de 1889 à 1899, aurait été de 43 à Douarnenez, de 35 à Concarneau, de 16 à Audierne... En dix ans aussi, la consommation de l'alcool pur aurait augmenté de près d'un quart dans les deux premiers de ces ports et ne serait restée à peu près stationnaire qu'à Audierne, où il lui était difficile d'augmenter, ayant atteint, dès 1892, 19 lit. 45 par habitant. »

Lisez la description émouvante de Le Goffic : « Ils sont là, ces cabarets, alignés en rangs d'oignons le long des quais, tous semblables les uns aux autres, tous aussi fétides les uns que les autres, malgré la diversité de leurs enseignes : *A l'Abri de la Tem-*

(1) Ropers, *loc. cit.*

(2) Pousse,
Mousse,
Graine jetée au sein du flot
Pousse,
Mousse,
Pousse, graine de Matelot !

Paris, E. Flammarion.

Digitized by Google

pête, *Au Retour du Pêcheur*, à la *Descente des Marins*, etc; ils montent la garde devant le port; ils surveillent le mouvement des bateaux, prêts à happer leur proie, sitôt qu'elle a pris terre ».

Le Goffic n'est pas tendre pour ceux qu'il appelle *les ignobles usuriers du prolétariat maritime*. Voyez plutôt le portrait de *Paotr-ar-Chop* « notant d'une grosse écriture tremblée, sur un registre crasseux, les chopines vendues et les menues sommes avancées aux équipages ».

Ah! que notre ami a raison de flétrir avec vigueur quiconque empoisonne ou exploite les « gens de mer ».

Il faut lire son étude sur l'*Hôtesse* et son compère le *Marchand d'Hommes*, il faut lire aussi les lignes éloquentes qui suivent, sur les ravages causés par l'alcoolisme chez nos pêcheurs : « Diminution dans la natalité, augmentation dans la mortalité des enfants de 0 à un an, augmentation parallèle du chiffre des réformés, au point que la moyenne des dix dernières années est deux fois plus forte que celle des dix dernières années précédentes, voilà les effets de cette triste incurie de l'Etat à l'égard de nos populations maritimes et en particulier de cette funeste loi pour la liberté du commerce des liquides qui a été le signal de notre décadence physiologique.

Et il faut bien le reconnaître, dans cette décadence, les usiniers et les mareyeurs, en ce qui regarde au moins les pêcheurs de la côte bretonne, pouvaient revendiquer jusqu'ici une assez large part de responsabilité. Leur rôle n'était pas moins démoralisateur que celui des aubergistes, et il n'avait pas comme lui, l'excuse de l'ignorance. Usiniers et mareyeurs avaient pris la funeste habitude, « connaissant la propension du marin sardinier pour l'alcool, de se faire concurrence, non à coups de pièces d'argent mais à coups de chopines et de bouteilles d'eau-de-vie... Chaque année, dans les trois ports d'Audierne, de Concarneau et de Douarnenez, il était distribué de la sorte par les mareyeurs et les chefs d'usine pour 75,000 francs d'alcool pur ! »

J'ai insisté beaucoup sur la *Crise Sardinière*, parce que c'est une question extrêmement importante et d'une actualité douloureuse. Mais les autres chapitres sont à lire, ceux que Le Goffic a consacrés à des spécialités qui ont disparu déjà ou qui sont à la veille de disparaître (L'*Hôtesse et le Marchand d'Hommes*, les *Derniers Baleiniers*, les *Terreneuvas*), aussi bien que *Vigiles des Morts*, *Les Faucheurs de la Mer*, *Visite à l'Ile de Sein*, etc...

Digitized by Google

Personnellement, je sais gré à Le Goffic de m'avoir reporté aux jours presque lointains déjà de mon enfance écoulée au milieu des pêcheurs. Je me souviens que, dans mon pays natal de Belz, j'assistai à une translation de reliques. C'était en octobre 1886, au cours d'une mission prêchée par des religieux de la Compagnie de Jésus : les RR. PP. Rivalain, Caudal et Larboulette.

Combien de fois ai-je accompagné mon père, sur les bords de la rivière d'Etel, près de Saint-Cado ou du Pont-Lorois, lorsqu'il allait voir la coupe du varech !

Je suis aussi reconnaissant à Le Goffic de m'avoir, par la description de sa traversée d'Audierne à l'Ile de Sein, rappelé le souvenir des vers d'un de nos bons amis communs, j'ai nommé Auguste Dupouy, le chantre éloquent de *Partances* (1).

Vous rappelez-vous le matin,
Le matin où nous abordâmes ?
Si moribonde était la flamme
Où s'annonçait le jour prochain
Que nous en avions froid à l'âme.

Nous avions su, cette nuit-là,
Toute l'angoisse des ténèbres,
Et de quel obsédant éclat
L'œil fixe de Gorlébella
Explorait l'espace funèbre.

Des spectres d'univers détruits
Hantaient le champ de nos pensées ;
Nuits à venir et nuits passées,
On eût dit que toutes les nuits
Endeuillaient notre traversée.

Où donc, là-bas, fuyait le port ?
Sur l'Océan d'un autre monde
N'allions-nous pas à d'autres bords ?
On songe aux pays de la Mort
Les nuits sans lune où le Raz gronde.

Mais soudain un frisson d'éveil
Courut dans l'heure matinale,
Et ce fut comme une Is très pâle
Lasse des siècles de sommeil,
Qui surgit des eaux sépulcrales.

(1) Paris, Lemerre, 1905.

Digitized by Google

Et j'ai redit un sonnet d'un poète de talent que je vénère : Adolphe Paban, l'auteur des *Roses de Kerné* (1) et d'*Au Bord de la Mer Bretonne* (2).

A L'ILE DE SEIN

Sizunn, pardonne-moi, si devant toi me hante,
Le souvenir charmant des jardins de Beg-Meil,
Des vergers du cap Coz, inondés de soleil,
Ici règne toujours un esprit d'épouvante.
Que le matin le dore ou le soir l'ensanglante,
Ici jamais le flot n'a connu le sommeil,
Mais éternellement, et d'un rythme pareil,
Il assourdit la terre avec sa voix hurlante.
Ton vieil oracle est mort, mais dans l'ombre et le vent
Un dieu pourvoit encor Nerroth ou Gouelvan,
Un dieu sombre pour qui le meurtre est nécessaire ;
Ah ! malheur au bateau qu'il pousse vers ton bord ;
Implacable génie, il le suit et l'enserre
Dans les enchantements terribles de la Mort !

L'incorrigible amateur de poèmes que je fais ! Je me suis laissé entraîner par l'évocation de vers qui me chantent dans la mémoire, et je n'ai guère essayé de dire combien, pour les personnes qui voudraient cheminer *sur la Côte*, Le Goffic est un guide éminemment sûr. Je n'ai pas fait la moindre allusion à la langue savoureuse et forte de l'écrivain, à l'étendue de son information, à son impartialité qui lui permet de dire que son livre n'est ni une apologie ni un réquisitoire.

Il est incontestable, en effet, que la sympathie de Le Goffic pour les « gens des mer » ne l'empêche point de reconnaître leurs excès ou leurs fautes. De même, il ne se laisse pas égarer par la considération qu'il est Breton et, s'il aime ses compatriotes, il ne se contente point de célébrer leurs mérites, il avoue leurs torts ou leur donne de bons conseils.

Ainsi, Le Goffic prouve, une fois de plus, qu'il est, comme homme et comme écrivain, un sincère. Et, pour ma part, je ne m'étonne pas du tout de l'amitié véritable qu'il témoigne aux marins.

(1) Paris, Maisonneuve, 1899.
(2) Rennes, Caillière.

Digitized by Google

Ils est né au bord de la mer bretonne. Lorsqu'en 1889 ou 1890, le ministre l'a envoyé au lycée du Hâvre, pour y enseigner l'histoire, — dans ce grand port de commerce où ses compatriotes sont si nombreux, Le Goffic, se souvenant de ses origines, s'est mis à étudier l'émigration bretonne (1) et les questions maritimes.

Etudes consciencieuses et approfondies qui lui ont permis d'entreprendre de bienfaisantes campagnes de presse et d'écrire de beaux et bons livres.

En août 1900, le décret paru au *Journal Officiel*, qui annonçait sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur, signalait, au nombre de ses titres, les services qu'il avait rendus par ses *campagnes* maritimes. Et ce n'était que justice. N'est-ce point Le Goffic qui a proposé et fait adopter la fondation des *Maisons du Marin* ?

N'a-t-il pas contribué beaucoup au succès de l'*Œuvre de la Côte Bretonne*, l'œuvre des Abris du Marin, comme on dit plus familièrement, fondée en 1899 par M. de Thézac ? Vous savez sa définition : « Qu'est-ce que l'Abri ? — L'Abri, c'est l'auberge en mieux et sans alcool. » Vous savez aussi que des Abris du Marin existent maintenant au Guilvinec, à Audierne, à Concarneau, au Palais, à Camaret, au Passage-Lanriec, à Sainte-Marine, et à l'Ile de Sein. Vous n'ignorez pas non plus la confidence mélancolique d'une débitante du Passage-Lanriec : « Depuis huit mois que l'Abri est ouvert, j'ai perdu plus de 1,000 francs ! »

Je parlais à l'instant de la croix de la Légion d'Honneur décernée à Charles Le Goffic. Il a obtenu d'autres distinctions ; il a été plusieurs fois couronné par l'Académie Française, et c'est la première édition de *Sur la Côte* qui lui a valu un de ses succès académiques si pleinement justifiés. Mais il est une autre récompense qui lui semble réservée. C'est à celle-là que Léon Durocher faisait allusion dans la *Liberté* du 28 février 1907.

Parlant du Pardon annuel d'Anne de Bretagne, à Montfort-l'Amaury, il écrivait : « Le poète Ch. Le Goffic défile en ce costume noir de Saint-Paul de Léon qu'une fée de la forêt de Brocéliande changera quelque jour en habit à palmes vertes... »

Depuis, M. Roger-Ballu, ancien inspecteur des Beaux-Arts reprenait cette même idée que partagent nombre de bons esprits.

Je me rapelle que Paul Bourget disait à André Theuriet, le

(1) *La Payse*, Paris, A. Colin, 1897.

Digitized by Google

9 décembre 1897, en le recevant à l'Académie : « Etre d'un pays ! Quelle simple formule, si simple qu'elle semble au premier abord presque dépourvue de sens ! »

Charles le Goffic, lui, en sait tout le sens, et j'imagine que le jour viendra où un prince des lettres ayant à recevoir le poète du *Bois Dormant* (1), le romancier de *La Payse*, le critique de l'*Ame bretonne* (2), le félicitera d'avoir été de son pays. Et ce jour-là sera jour de fête en Argoat, comme en Armor, au cœur de la Bretagne comme *sur la côte*...

PIERRE LAURENT.

(1) Paris, Lemerre, 1900.
(2) Paris, Champion, 1902.

Digitized by Google

AR BUGEL HAG AR BARZ

D'am mignon Per Guivarc'h.
(A c'hell beza kanet war don : PLAC'HIG

ENEZ EUSA.

AR BARZ

Lavar d'in'ta, va mignonik
A be vro oud-te ginidik ?

AR BUGEL

E Breiz-Izel sur oun ganet,
Ar c'haera bro zo war ar bed.

AR BARZ

O lavar d'in, paotr ar meaziou,
Petra ganez en da zoniou ?

AR BUGEL

Em zoniou me gan bro Arvor ;
Evidoun dudiusa envor !

AR BARZ

Lavar d'in c'hoaz, paotr an Are,
Petra rez-te war ar mene ?

AR BUGEL

E keit ha ma peur va denved,
Me goun en amzer dremenet.

Me goun en amzer dremenet,
P'edo Breiz en he brasa sked.

Hag e klevan hekleo trouzus
Amzeriou-all meurbed eürus.

Digitized by Google

AR BARZ

Ha petra lavar d'az kalon,
Bugel poellek, ô gwir Vreton ?

AR BUGEL

Lavaret a ra d'am c'halon
Eo dleet d'in ar frankiz wirion.

Frankiz evit karet va yez,
D'he c'homz dinec'h hag hep tamm mez.

Frankiz da veva gwir gristen,
Hervez Doue hag e lezen.

Frankiz da viret giziou koz
Va zadou, hervez va mennoz.

AR BARZ

Lavar d'in, ô mab an Drouized,
Gant piou oud-te bet kelennet ?

AR BUGEL

Skoliet oun bet gant eur mestr maJ,
Euz ar vro-ma, eur gwir Vreizad.

AR BARZ

Laka ez kalon a vugel
E savo da vro Breiz-Izel.

Hor bro garet sur a gavo.
Ar peoc'h, eun amzer a vezo.

Kendalc'h, va faotr, da veza fur
Ha Barz eun deiz te vo asur.

Hag e prezegi d'az proiz.
Karantez bro goz an Drouiz.

KLAODA

Lann-Thivizio, 25 a viz Eost 1906.

Digitized by Google

NOTES

DE

BIBLIOGRAPHIE LITURGIQUE BRETONNE

I

BRÉVIAIRES ET MISSELS DES EGLISES ET ABBAYES BRETONNES DE FRANCE ANTÉRIEURS AU XVIIe SIÈCLE*

La Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine compte à peine une centaine de membres, mais l'élite des archéologues bretons a figuré sur ses listes et successivement MM. Audren de Kerdrel, Arthur de la Borderie, Guillotin de Corson et Lucien Decombe — pour ne citer que ceux-là — se sont fait un honneur de la présider. Le zèle de ses travailleurs lui a conquis une des premières places parmi les sociétés savantes de France et son dernier volume de Mémoires (t. XXXV), particulièrement, est un remarquable et riche recueil de documents bretons. Tandis que M. Barthélémy Pocquet continue ailleurs, par le IVe volume de l'*Histoire de Bretagne*, l'œuvre de M. de la Borderie son prédécesseur à la présidence, M. Paul Banéat poursuit sur le *Vieux-Rennes* ses travaux analogues à ceux de M. le chanoine Durville, à Nantes, et M. l'abbé Anger, la publication de son *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt*.

Ce volume contient de plus la continuation posthume du travail du regretté chanoine Guillotin de Corson sur les *Petites seigneuries du Comté de Rennes* et surtout le travail de M. l'abbé Duine sur *les Missels et Bréviaires des Eglises et Abbayes bretonnes de France antérieurs au XVIIe siècle*. C'est de ce dernier

* A propos du travail de M. l'abbé F. Duine, (*Mémoires de la Société Arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, pp. 1 à 221 ; — et tirage à part de 50 ex. Prost, Rennes, 1906, in-8°, 236 p.)

Digitized by Google

travail que je demande, au lecteur la permission de l'entretenir, m'autorisant d'une faible collaboration à la partie Nantaise pour examiner rapidemment les limites de ce travail, sa méthode, et me permettre quelques conclusions plus spécialement suggérées par ce qui concerne notre diocèse (chap. IV).

I. — C'est volontairement que M. l'abbé Duine a restreint les limites de son travail sous le double rapport de l'espace et du temps. Depuis plus de vingt ans que cet opiniâtre érudit parcourt les bibliothèques publiques ou privées de la France et de l'étranger, la presque totalité des livres liturgiques bretons a dû lui passer entre les mains. Rien ne l'empêchait d'étendre son enquête aux pays Celtiques d'Outre-Manche, — dont il possède à fond l'Hagiographie, — et de la poursuivre jusqu'à l'époque moderne. Rien, — sinon que M. l'abbé Duine n'a pas coutume d'entreprendre des travaux de seconde main et sans utilité immédiate.

En Bretagne, dans les diocèses « crottés », comme on désignait alors les plus pauvres, les anciens bréviaires furent définitivement abandonnés dans le premier quart du XVIIe siècle, — et par question d'économie semble-t-il, — pour le *pianum* ou bréviaire Romain réformé de Pie V en 1568. « Les Messes en l'honneur des Saints de la Province perdent leur cachet propre et leurs anciennes hymnes. Les antiques leçons des Nocturnes, taillées à même les vieux Légendaires, sont abrégées et leur latin transformé. Les calendriers qui abondaient en personnages locaux délaissent les petits saints des aïeux pour adopter des bienheureux de réputation plus brillante. Ainsi l'hagiographe n'a-t-il rien à tirer de ces nouveaux documents. » (1) Ils ne relèvent que de l'historien de notre liturgie provinciale qui est encore à trouver et du bibliophile qui peut y suivre les progrès considérables dans le développement de l'Imprimerie Bretonne.

Des raisons toutes différentes ont retenu M. l'abbé Duine dans l'extension de son étude aux pays Celtiques. Depuis le grand mouvement liturgique qui déterminait, en 1840, la publication des *Institutions Liturgiques* de dom Guéranger et que signalait immédiatement la vigoureuse polémique de Mgr Fayet, évêque d'Orléans, les liturgies provinciales se sont ralliées au rite romain : Saint-Brieuc, Vannes et Rennes, en 1848 ; Quimper, en

(1) Duine. *Op. cit.*, p. 7.

Digitized by Google

1852 ; Nantes, en 1858. L'érudition la plus méticuleuse et la critique la plus scrupuleuse se sont attachées à cette question et, sous la direction de dom Cabrol, les Bénédictins de France ont entrepris de la codifier et de résumer les résultats de 60 années de travaux dans un gigantesque *Dictionnaire d'Archéologie et de Liturgie*, comme ils savent les faire. Et cependant, parmi tant de travailleurs et d'érudits, c'est-à-peine si les liturgies provinciales peuvent revendiquer *un* défenseur et s'honorer du labeur du chanoine Ulysse Chevalier. La quantité d'hymnes inédites mises à jour en Allemagne par M. Clément Blume et Guido, Dreves est prodigieuse ; en Angleterre, les vieux bréviaires d'York et d'Abersdeen, les Missels d'Hereford, de Westminster, de Robert de Jumièges, évêque de Londres, de Léofric, évêque d'Exéter ont trouvé de soigneux éditeurs, et des savants ont mis tout leur talent à la publication des vieux calendriers ecclésiastiques d'Ecosse et des Martyrologes Irlandais (1). La part était assez belle en Bretagne Française pour M. l'abbé Duine sans qu'il songeât à chercher chez les voisins, où son érudition eût, je n'en doute pas, trouvé encore à glaner. Cette limitation volontaire dans un champ si riche et encore pour ainsi dire inexploité est une marque de méthode et de continence scientifique qu'il fallait signaler.

II. — Le scrupuleux travail de préparation analytique auquel s'est livré M. l'abbé Duine lui eût donné droit de nous développer des aperçus généraux sur l'hagiographie bretonne et de construire synthétiquement quelque théorie définitive. On peut regretter qu'il n'ait point entrepris ce travail et qu'il ait voulu se borner aux limites d'un répertoire excessivement documenté. Il ne reste donc à examiner au point de vue de la méthode que les procédés d'investigation et de distribution des documents recueillis, analysés et vérifiés.

Le nom de M. L'abbé Duine et son passé de travailleur donnent toute confiance et les lecteurs de *l'Hermine*, de la *Revue des Traditions Populaires* et des *Saints de Brocéliante* savent ce que vaut cet éloge. D'une érudition généralement très informée, il sait critiquer et, pour m'exprimer ainsi, donner aux sources qu'il utilise un coefficient de crédibilité généralement exact. Je ne ferai qu'une légère réserve pour l'abbé Travers, qui semble

(1) Duine. *Op. cit.*, p. 10.

Digitized by Google

admis bien facilement en si savante et si impeccable compagnie. La critique de sincérité ne trouve pas plus à redire ici que celle d'exactitude : j'en citerai comme exemple la façon courageuse dont l'auteur dit leur fait aux obstinés partisans de la légende de l'apostolicité de l'église de Nantes (1) (p. 28) et dont il malmène romans archéologiques à thèse de dom Plaine (p. 137 et *alias*).

Le travail de M. l'abbé Duine se compose de cinq parties :

1° Une Préface indiquant les limites de son étude, la question de l'unification liturgique et l'intérêt onomastique des Calendriers.

2° Un corps d'ouvrage divisé en neuf chapitres correspondant à ce qu'il y eut d'évêchés bretons : au diocèse moderne de Rennes (I) auquel ont été rattachés l'ancien archevêché de Dol (II) et l'évêché de Saint-Malo (III) ; — au diocèse de Nantes (IV), le plus ancien de Bretagne ; — au diocèse de Vannes (V), d'origine Gallo-Romaine ; — au diocèse de Quimper (VI) avec lequel s'est fondu celui de Saint-Pol-de-Léon (VII) ; — pour finir avec celui de Saint-Brieuc (VIII) qui ne fut constitué qu'au IXe siècle et qui devait s'aggrandir à la Révolution de l'évêché de Tréguier (IX).

3° Une Postface où l'auteur examine l'origine des Bréviaires et des Missels, diverses questions d'archéologie liturgique, et discute l'opinion de M. de la Borderie sur l'origine Bretonne du Manuscrit latin N° 3 de la Bibl. Nat. dans lequel l'éminent archéologue croyait reconnaître la Bible déposée au IXe siècle par le machtiern Anowareth sur l'autel de Saint-Maur-de-Glanfeuil (p. 203).

4° Un Appendice composé d'Errata et d'Addenda complétant très heureusement les documents sur l'histoire de l'Imprimerie en Bretagne, contenus dans le reste du travail.

5° Une Table analytique qui est pour les curieux de liturgie, d'imprimerie ou d'hagiographie bretonnes, un indispensable instrument de bibliographie.

III. — La distribution un peu confuse du volume (certaines parties de la Préface auraient demandé à être rapprochées de la Postface ; d'autres à être rejetées en Appendice : les Calendriers,

(1) Il y a deux ans (octobre 1905) un missionnaire diocésain racontait encore dans la chaire de la cathédrale de Nantes la pieuse histoire du « disciple de Saint-Pierre, » et cela tout en connaissant l'invraisemblance de cette légende, mais parce que « le père Cahour » l'avait enseigné. Ce fait se passe de commentaires !

Digitized by Google

p. 9, et les pp. 195 et 203) et sa composition fragmentaire eussent gagnées à être fondues dans un ordre plus clair et plus méthodique. Un critique sévère pourrait regretter l'abondance de certains détails et lui reprocher, au nom du manque d'unité, le caractère de « Miscellanées » qu'indiquent les sous-titres. Ne nous en plaignons point. C'est un peu, paraît-il, le défaut des érudits de dire tout ce qu'ils savent ou du moins tout ce qu'ils savent sur la question. Quand les détails qu'ils nous donnent sont inédits, gros d'intérêt, sur un sujet des plus attrayants et des plus neufs, il serait mal venu de s'en plaindre. Ce serait la pire ingratitude contre le courageux érudit qui a épigraphié le résultat de vingt ans de recherches de l'admirable et trop rare précepte d'abnégation qu'enseignait Mabillon (il est vrai que c'était Mabillon !) : « Travaillons pour les autres ! »

II

MISSELS, BRÉVIAIRES ET RITUELS NANTAIS

(*Sommaire Chrono-Bibliographique*).

Dans la précédente étude, en même temps que nous signalions la limitation volontaire de M. l'abbé Duine dans ses investigations sur les livres liturgiques de Bretagne, nous indiquions l'intérêt qu'il y aurait pour un érudit compétent à se faire l'historien de notre liturgie provinciale. La liturgie, l'hagiographie et l'archéologie sont sœurs et leurs destins sont mêlés. Il ne nous a pas semblé oiseux de nous demander pour quelles raisons une étude aussi intéressante, aussi grosse de résultats, avait été si longtemps différée. Il nous a semblé en trouver les raisons dans ce fait que les historiens désignés, liturgistes ou théologiens, se trouvaient le plus souvent chargés d'un lourd ministère ou d'un enseignement exigeant leur laissant trop peu de temps pour une recherche minutieuse et patiente des documents de leur œuvre future. Il nous a semblé également qu'il serait possible à des érudits désintéressés de condenser leurs observations et de réunir les documents qu'ils peuvent avoir pour préparer un travail dont les conséquences semblent à l'avance si heureuses. Nous avons cru aussi ne pouvoir donner plus de poids à cette remarque

Digitized by Google

qu'en dressant une liste sommaire des livres liturgigiques du diocèse de Nantes, en indiquant le lieu de leur dépôt, et les principaux travaux qui les ont relatés.... travail bien incomplet, nous le savons, mais qui, nous l'espérons aussi, ne sera point un obstacle aux travailleurs compétents dans le domaine desquels il ne veut point entrer en intrus ; — travail incomplet dont la seule prétention est d'être premier en date (1) et la seule ambition d'être complété.

L'office divin remonte aux premiers siècles de l'Église. Tertullien en marque l'ordre des prières et au VIe siècle, sous Célestin, l'office de Rome reçoit sa constitution définitive et se répand dans l'Église. Au VIIe siècle la France le possède, au IXe siècle il y parvient à son apogée : son texte intégral est constitué et le point culminant de son développement historique atteint. De cette période de splendeur notre liturgie provinciale ne nous a rien laissé, rien que des rites anciens recueillis dans les ouvrages postérieurs.

Au XIIIe siècle, sont portées les premières atteintes à l'office basilical. Une bulle de Grégoire IX, en date du 7 juin 1241, autorise un abrégé de l'office, *bréviarium portatilium*. C'est à cette époque que remontent nos plus anciens livres liturgiques Nantais connus. (*Missel de Barbechat*, *Ordinaire* de 1263).

Malgré les relations nouées entre la Bretagne et Rome dès le XVe siècle, notre liturgie, en raison de la distance sans doute et d'une opiniâtreté traditionnelle, se préserve des réformes humanistes patronnées par Nicolas V, Pie II et Léon V, auxquelles venait heureusement mettre un terme la prise de Rome par Charles-Quint en 1527. La réforme du Bréviaire par le Cardinal de Quignoneu, sous le Pontificat de Clément VII qui avait repris

(1) Toute réserve est faite évidemment pour le beau travail de M. l'abbé Duine qui s'étend, pour la partie Nantaise, à 10 manuscrits (5 Bréviaires et 5 Missels) et à 8 imprimés (4 Bréviaires et 4 Missels). — Pour simplifier les références nous indiquons par D, les renvois aux *Bréviaires et Missels des Eglises et Abbayes bretonnes de France antérieurs au XVIIe siècle* de M. L'ABBÉ DUINE (Rennes, 1906), et par P, ceux au T. I du *Catalogue Méthodique de la Bibl. de Nantes* par M. EM. PÉHANT (Nantes, 1859). Les *numéros* correspondent aux cotes de classement portés par les volumes dans ces deux catalogues.

A consulter encore : *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis* (Nantes, 1857) ; — Mgr RICHARD, *Etude sur la Légende liturgique de saint Clair* (Nantes, 1885) ; — LA BORDERIE, *Archives du Bibliophile Breton*, t. I, ch. 3., l'*Imprimerie à Nantes au XVIe siècle* (Rennes, 1880) ; — Mis DES GRANGES DE SURGÈRES. *Les Imprimeurs Nantais* (Paris, 1898) ; — TRAVERS. *Histoire de Nantes*. (Avec circonspection et sous réserves de contrôle) ; etc.

Digitized by Google

le projet de Léon X, fut trop éphémère pour avoir eu un écho jusqu'en nos liturgies. Imprimé en 1536, ce bréviaire était déjà abandonné en 1558.

Le concile de Trente s'occupe activement de la réforme du *Bréviaire*. Paul IV fait la réforme si désirée en 1568. Pie V en achève l'édition. En 1602, Clément VIII fait reviser les textes ; Urbain VIII modifie les hymnes et les leçons; Léon XII établit les règles de translation des fêtes et institue des offices votifs. La rivalité de la liturgie Nantaise et du rite Romain et la prédominance laborieuse de ce dernier devra faire l'objet d'un des plus intéressants chapitres de la future histoire de la liturgie Bretonne.

Une autre période également curieuse sera celle de l'influence Janséniste et de la réaction Gallicane contre l'influence Romaine. Dès 1680, François de Harlay réforme le Bréviaire parisien dans un esprit gallican qui influe sur celui du Bréviaire de Cluny de 1686. Puis, dans un esprit Janséniste de plus en plus accentué en 1727, le Bréviaire de Foissard, ceux de Sens, Auxerre, Rouen, Orléans, Lyon, en 1736, celui de Paris réformé par l'archevêque Vintimille: mouvement dont les derniers efforts aboutissent aux Bréviaires de Toulouse, de Chartres et à celui de Poitiers réformé par le Lazariste Jacob. A ce dernier, se rallie le diocèse de Nantes sous l'épiscopat de Mgr de la Laurencie jusqu'à la réforme de Mgr Micolon de Guérines en 1836.

L'église française de l'abbé Chatel eut dans le temple du Sanitat des partisans assez nombreux et obstinés. Nantes fut un centre ardent de prosélytisme et plusieurs volumes de cette prétendue liturgie nationale y furent, croyons-nous, imprimés.

En 1853, Mgr Jacquemet réunissait une commission liturgique sous la présidence de Mgr le Cardinal Richard, alors Vicaire général du diocèse de Nantes En 1857, le travail était achevé, ses conclusions publiées, et le diocèse de Nantes rattaché au rit Romain.

Tels sont, à brèves étapes, les rapports de la liturgie Nantaise avec l'histoire de la Liturgie ; résumé qui n'a d'autre but que de relier un peu, pour le lecteur, le sommaire chronologique suivant aux grands courants liturgiques. Des raisons, purement matérielles sont causes de la distribution arbitraire en *Bréviaire* et ses parties (B) auquel ont été rattachés les *Heures* et les *Propres*, les *Psautiers* et les *Vespéraux*; — *Missels* et ses parties (M), *Graduels ;* — et *Rituels* (R), *Processionnaux, Ordonnances* et *Mandements* (du moins ceux qui présentent un intérêt liturgique

Digitized by Google

réel). Il nous a semblé inutile de faire rentrer dans cette bibliographie les *Manuels* et *Paroissiens* modernes (Bibl. de Nantes, nos 11.972, 11.973, 11.975), les *Ordos*, les publications liturgiques particulières : *Bénédiction des saintes-huiles, Réceptions d'évêque* (Bibl. de Nantes 11.976 à 11.978, — 11.964), les *Hymnaires* ou *Cérémoniaux* monastiques, (*Cérémonial à l'usage des religieuses de l'ordre de Sainte-Claire de Nantes*. Nantes, Henry de Graeff, 1681, in-8°, P. 1368; — *Recueil d'Instructions des Dames du Calvaire de Nantes*, P. 1366 ; — *de la Grande Providence*... etc..), les publications protestantes, (*Recueils de cantiques, hymnes* etc. Nantes, Brun, 1812, in-8°, etc...) qui n'auraient avec l'histoire de la liturgie provinciale que des rapports éloignés et sans grand intérêt.

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE DES LIVRES LITURGIQUES DU DIOCÈSE DE NANTES

Nos	B.	M.	R.	
1.		XIIe s.		**Missel de Barbechat.** — Bibl. Nationale, ms. lat. 1890 des nouvelles acquisitions. — (D, 39; — et **J. Angot**, *Le Missel de Barbechat*, Nantes, Dugas, 1907, in-8°.)
2.			1263	**Nannetensis ecclesie Ordinarium**, dit Ordinaire du chantre Elie. — Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1251. (D, p. 83 ; — **Mgr Richard**, *op. cit.* p. 13-20 ; — *Hist. Littéraire de la France*, t. XXIX, p. 606-612, sous la signature de L. Delisle.)
3.		XIVe s.		**Missel de Barbechat**, dit Missel des chantres. — A la Fabrique de Barbechat. — (D, 40.)
4.	XIVe s.			**Breviarium ecclesie Nannetensis.** — Bibl. de M. le chanoine Ulysse Chevalier. — (D, 30.)
5.	XIVe s.			**Breviarium ecclesiæ Nanneentsis.** Fitzwilliam Museum de Cambridge, ms. 31. Bréviaire dit de Raoul Trial (probablement Tual), chanoine de la collégiale Notre-Dame de Nantes et confesseur de François II. — (D, 31.)

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
6.	1427			**Breviarum secundum usum ecclesie Sancti Petri Nannetensis.** — Bibl. de Nantes, ms. latin 25. Bréviaire dit de 1400 par les auteurs du travail liturgique de 1857 : *Missae et officia propria.* n° 105 — (D, 32 ; — et P, 1289.)
7.	1470			**Breviarium secundum usum ecclesiæ Nannetensis ordinarium.** — Bréviaire dit de 1470 par les auteurs du N° 105. Bibl. de Nantes, ms. lat. 26. — (D, 33 ; — et P, 1290).
8.		XVe s.		**Missel des Carmes de Nantes.** — Collection Henry Yates Thomspson. — (D, 41.)
9.		XVe s.		**Missel de Nantes.** — Bibl. du Grand-Séminaire de Nantes. — (D, 42.)
10.	?			**Office manuscrit de Saint-Viaud.** — Cité par Albert-le-Grand ; pas d'exemplaire connu. — (D, 34.)
11.	?			**Bréviaire** manuscrit de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. Cité par les Bénédictins bretons. — (D, 35.)
12.	?			**Missel** manuscrit des Chartreux de Nantes.
13.		XVIe s.		**Missel de Nantes.** — Bibl. du Mans, ms. 223. — (D, 43.)
14.	1480			**Bréviaire de Nantes.** Imprimé à Venise par ordre de Pierre du Chaffault, évêque de Nantes. — Pas d'exemplaire connu. — (D, 36.)
15.		1482		**Missel de Nantes.** Imprimé à Venise par ordre de Pierre du Chaffault. — Bibl. de Nantes. — (D, 44 ; — P, 1276 ; et **Travers**, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 180).
16.	1498			**Heures à l'usage de Nantes,** imprimées chez Ernest Larchier à Nantes. — (P, 1315.)
17.			1498	**Manuel** de Jean de l'Espinal(?)—(**Travers**, *Hist. de Nantes*, t, II, p. 366.)

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
18.	XVe s.			**Bréviaire de Nantes**, en 2 vol. (?), imprimé sur peau de velin par Est. Larchier. D'après Armand Cigongne. — (P, 1290.)
19.		1501		**Missel de Nantes**, imp. par Guillaume Larchier. Révision du Missel de Pierre Duchaffault de 1482, par ordre de l'évêque Guillaume Guéguen. — Mentionné par Travers ; pas d'exemplaire connu. — (D, 45 ; — **La Borderie**, *Arch. du Bibliophile Breton*, t. I, pp. 44, 46, 47, 107, 117 ; **Travers**, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 255.)
20.	1502			**Heures à l'usage de Nantes**, imp. à Paris pour Simon Vostre. — (P, 1315.)
21.	1517			**Heures à l'usage de Nantes**. — **La Borderie**, *Arch. du Bibl. Breton*, t. I. pp. 45, 49, 118.)
22.	1518			**Breviarium secundum ecclesiæ nannetensis ordinarium**, 2 vol. in-12, par ordre de l'évêque François Hamon et du consentement du chapitre, Paris, 1518. — Bibliothèque de Mgr le cardinal Richard, ancien président de la Commission Liturgique de 1857. — (D, 37 ; et **Travers**, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 279.)
23.		1520		**Missel de Nantes**, in-4°, imprimé à Nantes chez Mart. Morin. — Bibl. Nationale, Réserve, Inventaire B, 1814. — (D. 46.)
		1525		**Missel de Nantes**, sans mention du chapitre, sous le nom de l'évêque François Hamon et avec ses armes ce qui est sans précédent. — (**Travers**, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 283).
24.			1525	**Rituel à l'usage de Nantes**. — (**Travers**, *Hist. de Nantes* t. II, p. 284.),

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R	
25.			1554	**Manuel** de Antoine de Créqui, évêque de Nantes. Imprimé vers 1554, à Paris, par Jean Le Blanc, pour Mathurin Papolin et Gabriel Le Plat. In-8°. — Bibl. de Nantes. — (P. 1.319; — **Travers**, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 376)
26.	1555 (3)			**Bréviaire de Nantes**, en deux volumes, mentionné par Albert le Grand. — (D, 38 ; — **Travers**, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 366-367.)
27.	1556			**Bréviaire de Nantes**, imprimé à Paris, chez Yolande Bonhomme, aux frais de Mathurin Papolin et Guillaume Le Plat. Partie d'été. — Bibl. de Nantes, nouvelles acquisitions. — (D, 38*bis*.)
28.			1556	**Manuel**. Nouvelle édition du n° 24. — (**Travers**, *loc. cit.*, p. 366.)
29.			1560	**Processionnal**. — (**Travers**, *op. cit.*, p. 366.)
30.			1562	**Processionnal**. — Nouvelle édition du précédent.
31.	1582			**Heures de Notre-Dame à l'usage de Nantes**, imprimées à Paris, chez Nic. Chesneau. — P, 1315.)
32.		1588		**Missel de Nantes**, Nantes. Vincent Hucet, in-fol. — Bibl. de Nantes. (D, 47; — P, 1.277; — **La Borderie**, *op. cit.*, p. 77, 82, 118; — **Travers**, *op. cit.*, t. III, p. 15.)
33.	1598			**Heures à l'usage de Nantes**, imprimées à Nantes, par P. Dariou. — (P, 1315.)
34.	1611			**Bréviaire de Nantes**. — Bibliothèque de M. Boismen, président de la Commission de la Bibliothèque de Nantes. — (D, p. 93.)
35.	1611			**Propre de Nantes**, « accommodé » à l'usage de Rome par ordre de Mgr de Bourgneuf. — (**Travers**, *op. cit.*, t. III, p. 166.)

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
36.			1613	**Processionnal**, par ordre de Mgr de Bourgneuf. — (*Ibid.*)
37.		1615		**Propre des Messes**, par ordre de Mgr de Bourgneuf. — (*Ibid.*)
38.			1617	**Rituel Romain** de Paul V, imprimé par ordre de Mgr de Bourgneuf en remplacement de celui d'Antoine de Créqui de 1554 [n° 24]. — Bibl. de Nantes. — (P, 1319; — **Travers**, *op. cit.*, t. III, p. 166.)
39.	1622			**Bréviaire de Nantes.** — Bibl. Mazarine, à Paris dans un volume intitulé : *Liturgiae diversae et ritus diversi;* cote 11.846. — (D, p. 93.)
40.	1622			**Proprium Sanctorum**, de Vincent Charron, chanoine.
41.	1623			**Bréviaire de Nantes**, musée Bollandien de Bruxelles. — (D, p. 93.)
42.	1631 (?)			**Petit office du très auguste et très Saint-Sacrement**, avec les statuts et règles de la vénérable archiconfrérie dudit Saint-Sacrement érigée à Nantes dès l'an 1462. — Première édition supposée. — (P. 1310.)
43.	1638			Réimpression du **Propre** de Vincent Charron, (n° 40), sous Mgr de Cospéan.
44.	1639			**Propre**, réimpression du précédent. — (**Travers**, *op. cit.* t. III, p. 301.)
45.	1642			**Propre**, réimpression du précédent. — (**Travers**, *op. cit.* t. III, p. 311.)
46.		1644		**Graduel** de Guillaume Le Boucher, chapelain de l'église de Nantes, édité sous Mgr Ch. de Bourgneuf et ensuite Mgr Gabriel de Beauveau. Un curieux exemplaire appartient à la Fabrique de la Chapelle-sur-Erdre. Frontispice orné, première page armoriée et donation de Guillaume Libor du 28 mai 1651, dates de réparation. Sur d'autres pages quelques notes intéressantes

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
				sur les Grands-Chantres de la Collégiale et leurs charges. — Cf. *Semaine Religieuse de Nantes*, 1895, pp. 1165.
47.	1666			L'office de la Semaine Sainte, par F. Guilleu. Nantes, André Querro. — Bibl. de Nantes. — (P, 1309.)
48.		1668		Messes propres, éditées par ordre de Ch. de Bourgneuf. Nantes, Pierre Querro. — Bibl. de Nantes. — (P, 1278).
49.	1675			Propre de Nantes, réédition des Propres de Charles de Bourgneuf et de Gabriel de Beauveau par Ægidius de la Baume Le Blanc, chez Pierre Querro, in-8°. — Bibl. de Nantes et du Grand-Séminaire. — (P, 1.298.)
50.	1675			Officia propria plurimorum sanctorum... Nantes, Pierre Querro, pet. in-8. — Bibl. de Nantes. — (P, 1145.)
51.		1682		Missæ de pluribus sanctis a summis Pontificibus concessæ. Nantes, chez Michel Mareschal, in-fol. — Bibl. de Nantes. — (P, 1279.)
52.			1691	Ordre des processions générales du diocèse de Nantes aux temps de Pâques, Rogations et la Pentecôte. — Nantes, Pierre Querro, pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1284.)
53.	1693-1700			XV annexes du propre de 1675 (n° 49), imprimés à Nantes, chez Joseph de Henqueville (P, 1298), sous le titre *Supplementa*. 1695. — (P, 11-971)
54.	1694			Troisième édition du n° 42. Nantes, Querro et Nic. Bailly, pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1310.)
55.	1721			Propre de Nantes. — Bibl. du Grand Séminaire de Nantes. (P, p. 93.)
56.	1725			Nouvelle édition des nos 42 et 54. Nantes, Nic. Verger, pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1311.)

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
57.	1726			**Officia propria Sanctorum de novo concessa...** Nantes, Nic. Verger, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1147.)
58.	1728			**Livre d'église** selon le romain à l'usage de Nantes, imprimé sur l'ordre de Mgr Chr.-Louis de Sansay, chez Nic. Verger, 2 vol. pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1313.)
59.	1729			**Office de la Semaine Sainte à l'usage de Rome** selon le nouveau Bréviaire. Nantes, P.-Isaac Brun, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1, 155.)
60.	1730			**Lamentationes Jeremiæ**, Nantes, Nic. Verger, 1730. — Bibl. de Nantes. — (P, 1156).
61.			1730	**Diurnal**. Nantes, 1730. — (**La Borderie**, *Arch. du Bibl. Breton*, t. I, p. 132.)
62.	1733			**Nouvelle** édition du **Propre** de 1675 (no 49) sur l'ordre de Mgr Chr.-Louis Turpin Crissé de Sansay. Nantes, Nic. Verger, in-12. — Bibl. de Nantes et du Grand Séminaire. — (P, 1299.)
63.			1733	**Rituale parvum**, par ordre de Mgr de Sansay. Nantes, Nic. Verger, pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1323.)
64.	1733	1733		**Graduale et Vesperal Proprii sanctorum Nannetensium**. Nantes, Nic. Verger. — Bibl. de Nantes. — (P, 11.969.)
65.	1737			**Heures à l'usage de Nantes**. Nantes, Nic. Verger, in-8o. — Bibl. de Nantes. — (P, 1315.)
66.	1737			**Horæ diurnæ Breviarii Romani**. — Nantes, Nic. Verger, in-16. — Bibl. de Nantes. — (P, 1137.)
67.		1740		**Missæ in agenda defunctorum**. Nic. Verger, Nantes, 1740, in-4o. — Bibl. de Nantes. — (P, 11 955.)
68.			1746	**Manuale ordinandorum...** Nantes, Nic. Verger, 1746, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1207.)

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
69.			1749	**Processions générales.** Nantes, Vve Vatar, pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 11968.)
70.			1755	Nouvelle édition du **Rituel** de 1733 (n° 63) par Mgr Pierre Mauclerc de la Muzanchère. Nantes, Jos. Vatar, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1323.)
71.			1756	**Ordre des processions générales du diocèse de Nantes.** Nantes, Jos. Vatar, pet. in-12. (Cf. n° 69.) — Bibl. de Nantes. — (P, 1285.)
72.			1767	Deuxième édition du **Manuale ordinandorum** (n° 68.) — Bibl. de Nantes. — (P, 1208.)
73.		?		**Missae propriae ad usum** diocesis Nannetensis. Nantes. Busseuil aîné, in-fol. (P, 1279) (1).
74.			1772	Troisième édition du précédent. — Bibl. de Nantes, (P, 1209.)
75.	1773			**Manuel de Saint-Similien.** Nantes, Vatar, fils aîné, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1312).
76.	1775			**Journée du Chrétien.** — Nantes, Vatar, aîné, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1171).

(1) Les volumes suivants ont été en usage dans le diocèse de Nantes jusqu'au renouvellement des livres liturgiques entrepris en 1837 par Mgr Micolon de Guérines. Nos 93, 94, 95.

	B.	M.	R.	
A.		1767		**Missale Pictaviense**, imprimé par ordre de Mgr M.-L. de Beaupoile de Saint-Aulaire. Poitiers, F.-J. Faulcon, in-fol. — Bibl. de Nantes. — (P. 1257.)
B.			1771	**Processional du diocèse de Poitiers.** *Ibid...*, — Bibl. de Nantes. — (P. 1259.)
C.		1788		**Graduel du diocèse de Poitiers.** *Ibid.* Poitiers, F. Barbier, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P. 1258.)
				A la fin du **Missel** se trouve en supplément le n° 73 ci-dessus.

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
77.			1776	**Rituale Nannetense**, Nantes, Jos. Vatar, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1221.)
78.			1777	Nouvelle édition du précédent chez J.-B. Despilly, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1322.)
79.			1779	**Excerpta ex Rituali Nannetensi**, Nantes. Jos. Vatar, pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 132).
80.			1782	Nouvelle édition du précédent. Nantes, Despilly, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1326.)
81.	1782			A. Nouvelle édition du **Propre de 1675** (nos 49 et 62) par ordre de Mgr Fretat de Sarra. — Nantes, Despilly, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1300.) (1).
	1782			B. Edition du même, *Ibid.* (Bibl. de Nantes no 66-469).
82.	?			**Officia propria quorumdam sanctorum recentium**... (annexé au précédent.)
83.	?			**Supplementum ad horas diurnas proprii SS. Nannetensium**, s. l. n. d. (Nantes, XVIIIe siècle.) — Bibl. de Nantes. — (P, 1301).
84.			1782	A. Troisième édition du **Manuale ordinandorum** (no 68). Nantes, Brun aîné, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1210).
			1782	B. Quatrième édition du même. Ibid. — Bibl. de Nantes. — (P, 1211.)
85.	1789			**Heures de Notre-Dame**. Nantes, Gigougeux, pet. in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1163.)

(1) M. l'abbé Ch. Gaignard, (1735-1801), principal du collège d'Ancenis, a laissé de curieux manuscrits liturgiques. Dans l'un d'eux (*Fautes à corriger dans les hymnes du Bréviaire de Paris*) se trouvent quelques très curieuses pages sur un *Projet d'un bréviaire général du Royaume* sur le modèle de celui de Bourges. Un autre travail : *Remarques sur le nouveau Propre Nantais* (daté du 22 août 1787) intéresserait particulièrement les travailleurs de notre diocèse quoique l'auteur se soit plus attaché à des critiques de formes qu'à un examen liturgique ou hagiographique du nouveau Propre.

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
86.	1790			**Breviarium Nannetense**, par ordre de Mgr Ch.-Eutr. de la Laurencie. Versailles, Ph.-D. Pierres, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1291.)
87.	1800	1800		**Missel et Bréviaire romain à l'usage des laïques**. Nantes, Vve Malassis, 1800, in-18. — Bibl. de Nantes. — (P. 1172).
88.			1803	**Prières pour les processions générales**. Nantes, Mme Malassis, in-8°. — Bibl. de Nantes. — (P, 1286.)
89.			1808	Nouvelle édition du précédent, ibid. — Bibl. de Nantes. — (P, 1287.)
90.	1814			Nouvelle édition du n° 81. Nantes, F.-C. Mellinet-Malassis, in-18. — Bibl. de Nantes. — (P, 1173.)
91.	1828			**Hymnes des vêpres** (traduites). Nantes, Mellinet, Malassis, 1828, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1144.)
92.			1830	**Excerpta ex Rituali Nannetensi**. Nantes, Mellinet. — Malassis, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 66. 470.)
93.	1836			**Breviarium Nannetense**, par ordre de Mgr Jos.-M. Micolon de Guérines. Nantes, Merson, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1292.)
94.	1836			**Vespéral à l'usage du diocèse de Nantes**, par ordre de Mgr Jos.-M. Micolon de Guérines. Nantes, Merson, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1294.)
95.		1837		**Missale Nannetense**, par ordre de Mgr Micolon de Guérines. Nantes, Merson, in-fol. — Bibl. de Nantes. — (P, 1280.)
96.		1837		**Rubricae Missalis Nannetensis**. Nantes, Merson, in-8°. — Bibl. de Nantes. — (P, 1281 et 66-468.)
97.		1837		**Graduel à l'usage du diocèse de Nantes**. Nantes, Merson, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1283.)

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
98.			1837	**Processionnal à l'usage du diocèse de Nantes.** Nantes, Merson, in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1288.)
99.	1838			**Vespéral.** Extrait du n° 1.294 de la Bibl. de Nantes, 1828. — (P, 11.953.)
100.	1839			**Bréviaire laïc de Nantes.** Nantes, Juguet-Busseuil (imp. Merson), in-12. — Bibl. de Nantes. — (P, 1314.)
101.			1843	**Lettre circulaire** de Mgr de Hercé au sujet des livres litturgiques, (s. l. n. d.) (Nantes, imp. Vve C. Mellinet, in-4°). — Bibl. de Nantes. — (P, 1304.)
102.		1845		**Graduel à l'usage du diocèse de Nantes.** Nantes, Merson, gr. in-fol. — Bibl. de Nantes. — (P, 1283).
103.	1845			A. **Vespéral à l'usage du diocèse de Nantes.** Nantes. Bourgine, Maneaux et Cie, gr. in-fol. — Bibl. de Nantes. — (P, 1295).
	1845			B. **Supplément au vespéral Nantais.** Manuscrit du XIXe siècle in-8°, 46 pages. — (P, 1296 ; — Ms. fasc. 27 de la Bibl. de Nantes).
104.	1847			**Psautier à l'usage du diocèse de Nantes.** Nantes, Bourgine, Maneaux et Cie, in-fol. — Bibl. de Nantes. — (P, 1293.)
105.			1857	**Missae et officia propria diœcesis Nannetensis.** — Nantes, Vve Mellinet, grand in-4°. Travail de la commission liturgique instituée par Mgr Jaquemet et présidée par Mgr F. Richard, alors vicaire général (1). — Bibl. de Nantes. — (P, 1302).

(1) Mgr Richard a traduit une partie des *Adnotationes Previæ* dont il avait fait précéder ce travail, dans son *Etude sur la légende liturgique de Saint-Clair* (op. cit. p. 8-29). On y trouve de nombreux renseignements sur l'*Ordinaire* de 263, les Bréviaires de 1400, 1470, 1518 etc.

Digitized by Google

Sommaire chronologique des Livres liturgiques (*suite*)

Nos	B.	M.	R.	
106.			1858	**Officia propria diœcesis Nannetensis.** Tours, A. Mame, in-12. — Bibl. de Nantes.— (P, 1303.)
107.			1858	**Mandement** de Mgr Jacquemet pour le rétablissement de la liturgie romaine dans son diocèse, 28 février 1858. — Nantes, Vve C. Mellinet. — Bibl. de Nantes. — (P, 1305.)
108.			1858	**Lettre circulaire** de Mgr l'Evêque de Nantes au sujet du rétablissement de la liturgie romaine, 28 avril 1858. — Nantes, Vve Mellinet. — Bibl. de Nantes. — (P, 1306.)
109.			1858	**Lettre circulaire** de Mgr l'Evêque de Nantes sur diverses questions relatives au rétablissement de la liturgie romaine, 31 mai 1858. — Nantes, Vve C. Mellinet. — Bibl. de Nantes. — (P, 1307.

Ce travail présente bien des lacunes ; nous le savons. Nous espérons qu'il soulèvera des critiques qui ne peuvent venir que du public compétent, malheureusement trop indifférent à cet ordre de questions et — à part de nobles exceptions, — souvent douloureusement sceptique à l'égard des travailleurs auxquels il laisse prendre sa place. Ces critiques seraient bien venues ; elles seraient une collaboration indirecte et inattendue au travail de collection de documents d'une future histoire de notre liturgie provincial. C'est là tout notre désir et il suffisait à légitimer ce travail !

JOSEPH ANGOT.

Digitized by Google

HISTORIQUE D'UNE SUCCESSION

DONT LA LIQUIDATION DURA 35 ANNÉES

D'APRÈS LES ARCHIVES DU HOURMELIN

Le marquis de QUERHOENT (1) COETANFAO (2). Sire de KERGOURNADEC'H (3), fils cadet de Messire François de Querhoent, seigneur de Coetanfao et de damoiselle Anne de Kerouzéré, était lieutenant des chevau-légers de la garde, lieutenant général des armées du roi, chevalier d'honneur de Mme la duchesse de Berry, fille du Régent. Il avait épousé la fille d'un conseiller au Parlement, petite-fille de Mme de Motteville si connue par ses mémoires, qui était dame de la duchesse de Berry. Elle mourut en 1715, laissant tout ce dont elle pouvait disposer (500.000 livres) au duc de Saint-Simon, lequel comprit, sans autre indication,

(1) Ou Kerc'hoent ou Kerhoent.

(2) Coetanfao : vieille famille bretonne fondue dans Plœuc et la branche de celle-ci dans Querhoent.

(3) Kergournadec'h, aussi très vieille famille bretonne fondue au XVIe siècle dans Querhoent par le mariage de Jeanne, fille de noble et puissant François de Kergournadec'h, seigneur dudit lieu et de Coetquelven, dame de Lanivinois avec noble et puissant Alain de Kercoent, seigneur de Troheon. Suivant une tradition rapportée par Albert le Grand, cette famille aurait pour auteur un jeune guerrier de Cleder, nommé Nuz, qui combattit au VIe siècle un dragon qui désolait Le Léon et à qui Guitur, comte du pays, donna en récompense la terre qui, en mémoire de son exploit, fut appelée Ker-gour-na-dech (la maison de l'homme qui ne fuit pas) (Courcy). Cette branche des Querhoent portait pour armes : *Losangé d'argent et de sable, écartelé de Kergournadec'h et de Coetanfao.* Devise : « Sur mon honneur. »

Digitized by Google

que ce n'était qu'à titre de fidei commis, et qui, après un procès suivi de conciliation avec les héritiers devant le Parlement de Rouen, en fit la restitution au marquis de Querhoent, son mari. En reconnaissance de l'honorable procédé du duc, le marquis de Querhoent lui offrit pour 20.000 écus de « belle et bonne vaisselle » à ses armes (1).

Le frère du marquis de Coetanfao, Rolland François de Querhoent était évêque d'Avranches et mourut en 1719.

Voici ce que dit Saint-Simon du lieutenant général, marquis de Coetanfao.

« ..... Il était riche, vivait à l'armée et partout fort honorable-
« ment et était lieutenant général, distingué par ses actions et
« par son désintéressement, et adoré et très estimé dans la mai-
« son du roi, où il était premier sous-lieutenant des chevau-
« légèrs de la Garde. Je fis devant moi donner parole par M. le
« duc d'Orléans, Régent alors, de le faire chevalier de l'Ordre à
« la première promotion qu'il y aurait, le régent n'en fit pas
« faire (2).... »

Il mourut sans enfants en 1721 laissant ses biens à son neveu Jean-Sébastien de Querhoent de Coetanfao, sire et comte de Penhoet, brigadier des armées du Roi, gouverneur des villes et château de Morlaix (3).

Celui-ci avait épousé Innocente de Rougé, fille de Jean-Gilles de Rougé, marquis du Plessis-Bélière, héritière indivise avec Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bélière, son frère, de Catherine de Rougé, veuve de François de Créqui, maréchal de France, mort en 1687 (leur grand'tante).

Mme de Querhoent se remaria au prince d'Elbeuf (4) le 2 mai 1746 et périt sur l'échafaud pendant la Révolution à l'âge de 88 ans. Elle habitait le château de Moreuil (5) près d'Amiens.

(1) Voir *Mémoires de Saint-Simon*, pages 215, 216, 217, 218 et 219, volume XXIII.

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Tome XII, p. 139).

(3) Il était fils de haut et puissant Sébastien de Querhoent, marquis de Coétanfao, marié par contrat du 20 mars 1654 à demoiselle Marie-Renée de Kergoet, fille aînée, héritière principale et noble de messire François et demoiselle Marie de Loheac, seigneur et dame du Guilly.

(4) Cadet de la Maison de Lorraine-Guise.

(5) Ce château fut compris vers 1898 dans le legs important laissé par la marquise du Plessis-Bélière à S. S. Léon XIII et donna lieu à un célèbre procès plaidé par M. Waldeck-Rousseau, procès qui n'aboutit pas, une conciliation

Digitized by Google

Suivant les Mémoires de la marquise de Créqui : « Le marquis « de Querhoent Coetanfao fut créé duc héréditaire en 1730, mais « il fut arrêté pour prêter serment par je ne sais quel scrupuel « et quelle formalité qui se rattachaient aux franchises de sa « province dont il exigeait le maintien, d'où vient qu'il resta « simple marquis (tome I). » Il mourut le 19 avril 1744 à Paris, sans laisser d'enfants.

Par testament du 21 septembre 1742, déposé chez Me Alleaume, notaire à Paris, voulant favoriser le nom de Querhoent et en dehors de ses héritiers naturels, il institua comme héritier de tous ses effets mobiliers et de la quatrième partie de ses immeubles Louis-Joseph de Querhoent, guidon des gendarmes de Bourgogne, et Jean de Querhoent, cornette au régiment du Rumen, son filleul, tous les deux fils de Louis-René de Querhoent (1), comte de Locmaria, son cousin issu de germain, et de Marie-Thérèse de Rameru (2).

Sur ce legs, il devait être prélevé les sommes nécessaires pour acheter à chacun un régiment ou autre charge de guerre et le surplus dudit legs en faveur des aînés dans la ligne masculine de chacun des légataires, avec substitution, à défaut de descendance masculine des deux légataires, à la famille de Querhoent de Boisruault, établie à Ploërmel en Bretagne, branche cadette détachée de l'aînée depuis déjà plusieurs siècles.

Le 14 mai 1745, Jean de Querhoent, l'un des héritiers, ex-cornette au régiment du Rumen, sous-lieutenant de la gendarmerie (rang de mestre de camp), dont la charge lui avait coûté 150.000 livres, mourait des suites de ses blessures reçues à Fontenoy et son frère Louis-Joseph restait seul héritier.

La succession de Coëtanfao se décomposait ainsi :

étant intervenue entre les héritiers et la Cour pontificale. — Le château de Moreuil fut donné, croyons-nous, par la marquise du Plessis-Bélière, à son chapelain et il fut compris dans le retour à la famille.

(1) Louis-René de Querhoent, né le 22 septembre 1692, fils de René et de Marie Guillier de Kerfilly, comte et comtesse de Locmaria.

(2) Rameru : vieille famille, établie en Bretagne en 1686, originaire de Champagne, dont nous possédons une généalogie manuscrite remontant à la fin du XIe siècle. Marie-Thérèse de Rameru avait épousé Louis-René de Kerhoent, comte de Locmaria par contrat du 30 avril 1717 passé à Pontivy et sa sœur Louise de Rameru, épousa par contrat du 8 mars 1715, messire François-Gabriel Le Metaër, chevalier, seigneur du Hourmelin.

Digitized by Google

1° Masse mobilière.	368.731 livres(1)
2° Caisse des Etats de Languedoc	240.000
3° Office de Secrétaire du Roi	50.000
4° Actions de la Compagnie des Indes (177 à 1930 livres l'une)	341.610
5° Marquisat de Montoire, près Vendôme . . (Création en juin 1743 sous le nom de Querhoent.)	270.400
6° Terres de Bretagne.	573.192
7° Rentes diverses	45.000
TOTAL	1.888.933 livres.

La part de l'héritier du nom de Querhoent, Louis-Joseph de Querhoent, cousin germain du comte du Hourmelin et de Mme de Lourmel, se monta à 848,625 livres 2 sols 7 deniers.

Le marquis laissait, en outre, des héritiers naturels, les enfants de sa sœur, Julienne de Querhoent, morte le 22 décembre 1734, qui avait épousé Messire Yves-Charles Le Vicomte, comte du Rumen, dont le nom s'est éteint au XIXe siècle dans les seigneurs de la Villegourio (paroisse de Morieux, Côtes-du-Nord).

Il aurait désiré que les fils de sa sœur cédassent le château et marquisat de Coetanfao à l'aîné des Querhoent, et, dans ce cas, il réduisait son legs à ceux-ci du 1/4 au 1/5 des immeubles ; ils n'acceptèrent pas et entrèrent en possession du reste de la succession estimée 845 942 livres.

Charles-Yves Le Vicomte, comte du Rumen, marquis de Coetanfao, comte de Penhoet, seigneur châtelain de Coetcodu, fils aîné de Yves-Charles et de Julienne de Querhoent, devint brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de son nom en 1740, et gouverneur de Morlaix. Il avait épousé le 20 mai 1739, demoiselle Reine-Marie-Marguerite Butaut de Marzan, sœur de la comtesse de Lorges, et se remaria le 17 novembre 1746, à Constance-Simone-Flore Rouault de Gamaches (2), fille du marquis de Gamaches et Pomponne, maréchal des camps et armées du Roi, et de feue Catherine-Constance-Emilie-Arnaud de Pomponne.

(1) Moitié à la Princesse d'Elbeuf (Innocente de Rougé) et 10.000 livres pour son deuil. Son douaire était de 12.000 livres.

(2) Rouault de Gamaches anobli à la fin du XIVe siècle (premier anoblissement connu).

Digitized by Google

L'héritier du nom de Querhoent, dont il est ici question, Louis-Joseph de Querhoent, marquis de Querhoent Montoire (1), brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; sous-lieutenant des gendarmes d'Anjou dont il paya la charge 90.000 livres (2), brevet de retenue de 40.000 livres, fils de Louis-René de Querhoent, seigneur de Locmaria, et de Marie-Thérèse de Rameru, mourut à Paris le 26 mai 1782, sans laisser d'enfants de demoiselle Félicité de Lopriac, fille de Guy-Marie, comte de Donges, marquis d'Assérac, et de Marie-Louise de la Rochefoucault, fille du duc d'Etissac.

Il fit par testament quelques legs particuliers dont nous parlerons et le règlement de sa succession fut fait suivant les clauses du testament du 21 septembre 1742, du marquis de Coetanfao en ce qui concerne la substitution et suivant les usages.

Son exécuteur testamentaire fut le marquis de Crussol d'Amboise, maréchal des camps et armées du Roi à qui il donna 10.000 livres.

Le montant de la substitution prévue dans le testament du 21 septembre 1742, du marquis de Querhoent de Coetanfao, passa à la branche du Boisruault, en la personne de Pierre-Louis de Querhoent (3), seigneur du Boisruault, près Ploërmel. Le montant primitif de 848.625 livres 2 sols 7 deniers était grevé de 154.383

(1) Montoire (Loir-et-Cher), arrondissement de Vendôme, érigé en marquisat sous le nom de Querhoent-Montoire en faveur de Jean-Sébastien de Querhoent en juin 1743. Ce Marquisat s'étendait sur les paroisses de Saint-Laurent de Querhoent alias Montoire, de Saint-Oustrelle, de Savigny-sur-Bray, de Saint-Quentin, de Lunay, de Villavard, des Roches, de Lannières et de Montrouveau. (Loir-et-Cher).

(2) Factum imprimé contre les héritiers du Hourmelin et de Lourmel (Archives du Hourmelin) :

« Sans doute une sous-lieutenance de gendarmerie (maison du Roi) n'avait rien de trop élevé pour le marquis de Querhoent, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la province de Bretagne, d'une maison qui remonte avec éclat jusqu'au VIIe siècle, qui depuis 1200 occupe les places les plus distinguées dans l'Eglise et dans l'Epée, qui tient par ses alliances aux maisons de Donges, de Rougé, du Plessis-Bélière, de Léon, de Dinan, de Rohan.... »

(3) Le marquis Pierre-Louis de Querhoent Boisruault laissa 5 fils :

1° Jean-Sébastien, marquis de Querhoent, seigneur du Boisruault, demeure en son château du Boisruault, près Ploërmel.

2° Noël-Xavier, comte de Querhoent, rue Traversière, n° 21, Paris.

3° Marie-Joseph, baron de Querhoent à Dinan.

4° Hervé-Salomon de Querhoent, chanoine de Vannes où il demeure.

5° Henri, vicomte de Querhoent demeure au village de Frenois près Montmédy en Lorraine (lettre du 24 mars 1790).

Digitized by Google

livres 15 sols 5 deniers de charges diverses et de 50.000 livres pour une charge militaire non comprise dans la substitution. Les héritiers furent condamnés, par sentence du 17 juillet 1784, à restituer à la substitution un total de 644.241 livres 7 sols, dont le marquisat de Querhoent qui lui fut délivré par sentence du 10 septembre 1783 et, entre autres, 69 actions de la Compagnie des Indes.

Les héritiers naturels furent, du côté paternel, les descendants de Julienne de Querhoent et de Marie-Renée de Querhoent, filles de Messire Bertrand-René de Querhoent, comte de Locmaria, et de Marie Guillier de Kerfilly, sœurs de son père, Louis-René de Querhoent, comte de Locmaria.

La branche de Julienne de Querhoent qui avait épousé Messire..... du Breil, chevalier, seigneur de Rays et de Pennelan, fut représentée au moment de la succession par les enfants de Messire Joachim-Simon, comte de Trogoff, époux de sa cousine germaine, Claire-Renée du Breil de Rays.

La branche de Marie-Renée de Querhoent, qui avait épousé Messire Maurice-Jérôme Picot, chevalier, seigneur de Coethual, fut représentée par les descendants de son cousin germain, Claude-Maurice Picot de Coethual, représentés alors par Messire Hyacinthe Le Borgne, seigneur du Penquer, Julien-Joseph-Marie de la Haye, seigneur du Cartier, François-René-Louis de La Touche, seigneur de Porman et Jean du Faye, et par les descendants dans la même branche de sa cousine germaine Thérèse-Antoinette Picot de Coethual, épouse de Messire Bernard-Marie Le Jar, seigneur du Clesmeur, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis.

Du côté maternel, ses héritiers furent :

1° Sylvestrine-Louise de Rameru, épouse de Messire Jean de Luchat (1), capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, sa cousine germaine (2).

2° Messire Pierre-Gabriel-François-Joseph Le Metaër, chevalier, comte du Hourmelin, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis (3), son cousin germain.

3° Les enfants de sa cousine germaine Anne-Marie Le Metaër du Hourmelin, morte le 18 octobre 1790, et mariée le 8 février

(1) De Luchat, famille du Limousin.
(2) Morte S. H. à Pontivy le 20 nivôse an X.
(3) Mort sans héritiers à Paris, le 14 février 1786.

Digitized by Google

1754, à Messire François-Aimé le Normand, chevalier, seigneur de Lourmel.

4° Sainte Le Metaër du Hourmelin, religieuse à l'abbaye de la Joie (1).

Le marquis de Querhoent laissa en outre, par testament du 12 mai 1772 (2), divers legs montant ensemble à la somme de 188.600 livres, plus 15.000 livres d'une créance aux colonies.

Une lettre du 22 juin 1782, adressée à Mme de Lourmel, par M. de Milly, docteur en droit, procureur au Châtelet, donne des détails intéressants :

« MADAME,

» Monsieur le Comte du Hourmelin vient de me remettre » votre procuration pour l'inventaire de Monsieur le Mar- » quis de Querhoent, et pour les opérations relatives à la li- » quidation de sa succession... dans l'inventaire que nous avons » déjà commencé à Paris nous avons trouvé 106.600 livres en » argent comptant, une quantité de diamants et de bijoux et » 800 marcs de vaisselle d'argent (300 kgs). Outre ces 106.600 livres » en a trouvé 4.800 livres, en 8 paquets de 25 louis chacun, sur » lesquels il y avait écrit de la main du défunt « argent des » pauvres ». Les domestiques ont déclaré que le défunt faisait » beaucoup d'aumônes et qu'il était dans l'usage de préparer ainsi » l'argent qu'il destinait aux pauvres. Il paraît que Mme de Quer- » hoent consent à faire donner aux pauvres les 4.800 livres, mais » comme elle ne peut le faire sans le consentement des héritiers, » vous êtes priée, Madame, de me faire connaître vos intentions » à ce sujet.

» Vous savez, Madame, qu'il y a dans la succession deux fa- » meux châteaux où M. et Mme de Querhoent allaient souvent, » l'un est celui de la Ribochère, et l'autre celui de Chambray, » nous allons y faire la perquisition des papiers et de l'état de ce » qui s'y trouvera, etc... etc... » (3).

(1) L'abbaye de la Joie à Pontivy.

(2) Testament du Mis de Querhoent (Archives du Hourmelin).

(3) Au château de Querhoent (Montoire) on trouva 14.000 livres de deniers comptant et pour 40.000 livres de vaisselle d'argent, le tout déposé entre les mains de Mme de la Guicharderie, femme de M. Le Moine de la Guicharderie procureur fiscal du Marquisat. (Lettre du 10 août 1782. Archives du Hourmelin)

Digitized by Google

La comtesse de Polignac et la marquise d'Usson, morte pendant la Révolution, fille et petite-fille de Charles-Yves Le Vicomte, comte du Rumen, dont nous avons parlé précédemment comme héritier naturel du marquis de Coetanfao, eurent un don de 150.000 livres.

Le gendre de la comtesse de Polignac, le comte de Chambors, (famille bretonne de la Bouexière), ancien colonel du régiment d'Autmarie, député aux Etats-Généraux, lieutenant général, gentilhomme d'honneur de Charles X, mort en 1840 à 84 ans, remboursa à la famille de Lourmel 16.000 livres que le comte du Hourmelin avait prêtées à son beau-père le comte de Polignac et dont la famille n'avait aucune connaissance.

Son père le comte de Chambors, écuyer du dauphin, père de Louis XVI, fut tué par lui à la chasse en 1756.

Elles étaient petites-filles de Julienne de Querhoent, sœur du marquis de Coetanfao, auteur du testament de 1742.

Cette succession Querhoent, ouverte le 26 mai 1782, fut définitivement liquidée par un jugement rendu par le tribunal civil de première instance du département de la Seine à Paris, le 1er avril 1817. Cette liquidation avait duré 35 années.

La marquise de Querhoent, née de Lopriac, mariée à Louis-Joseph de Querhoent, par contrat du 11 juin 1752(1), laissa de son côté une grande fortune. Elle mourut sur l'échafaud, le 9 thermidor an II. Une vieille note de nos papiers dit : « Le domicile de la citoyenne Querhoent est fixé par la VIIe liste des condamnés à Evreux (à cause de sa terre de Chambray près Evreux) (2). Elle est désignée dans cette liste, dont la publication est arrêtée et suspendue, sous le nom de « Lopriac Douze » (3) au lieu de Donges.

Une lettre adressée au citoyen Gelhay, homme de loi, rue du faubourg Saint-Honoré, n° 435, dit : Paris, ce 15 vendémiaire an IV. « Citoyen, — j'ai l'honneur de vous prévenir que le juge de paix de la section de l'ouest a apposé ses scellés chez la feue citoyenne Querhoent un de ces jours derniers. — Salut et fraternité. »

Signé : BOUCHEZ. »

(1) Elle avait eu 400.000 livres de dot.

(2) Saint-Martin de Chambray en Normandie près Pacy-sur-Eure, terre possédée par le duc de Broglie actuellement. (Vieille note.)

(3) Archives du Hourmelin.

Digitized by Google

Elle était fille de Guy-Marie de Lopriac, comte de Donges, marquis d'Assérac et de Marie-Louise de La Rochefoucauld, fille cadette du duc d'Estissac. Elle n'avait qu'un frère, Guy-Louis de Lopriac, marquis de Donges, colonel du régiment de Soissonnais, mort à 23 ans, à Briançon, le 25 juillet 1747, d'une blessure reçue à l'attaque des retranchements près d'Exeles? — Ce fût, croyons-nous, le dernier du nom.

Elle avait une sœur aînée qui épousa le comte de Champagne, lequel était veuf en premières noces de la sœur de son père. Elle n'eut qu'une fille Marie-Judith de Champagne, mariée en 1761 et morte à 18 ans, le 23 mai 1763. Elle avait épousé le marquis de Montmorency Fosseuse, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine; elle ne laissa qu'un fils mort en bas-âge et dont la marquise de Querhoent hérita d'environ 200.000 livres de rentes, suivant une lettre du Comte du Hourmelin.

Après la mort tragique de la marquise de Querhoent, la famille de Lopriac étant éteinte, sa succession passa aux descendants du frère de sa mère, le duc d'Estissac (1) et aux descendants de la sœur aînée de sa mère, la comtesse de Clermont-Tonnerre. Celle-ci n'eut qu'une fille qui épousa le comte de Lannion.

Ses héritiers furent :

1° Le duc de Liancourt, de son chef, sa mère étant sœur du duc d'Estissac.

2° Mlle de Lannion, épouse divorcée du duc de Liancourt ci-dessus, héritière de son chef comme fille d'une demoiselle de Clermont-Tonnerre.

3° Mlle de Lannion, non mariée.

4° Mlle de Lannion, comtesse de Pons (2).

5° Le comte de Cambout de Coislin.

(1) Charles de la Rochefoucauld de Roye, comte de Blansac et duc d'Estissac avait un fils et deux filles. Il est grand-père du duc de Liancourt.

L'aînée de ses filles a épousé le comte de Clermont-Tonnerre, dont la fille aînée avait épousé le comte de Lannion qui a eu deux filles Mesdames de Liancourt et de Pons.

La cadette des filles du duc d'Estissac avait épousé le comte de Lopriac de Donges, elle a eu deux filles. L'aînée, mariée au comte de Champagne, dont une fille mariée au marquis de Montmorency-Fosseuse, dont un fils mort jeune. La seconde, au marquis de Querhoent, morte sans héritiers.

Le comte de Champagne avait épousé en premières noces la sœur du comte de Donges et en deuxièmes noces la nièce de sa première femme. (Note manuscrite.)

(2) Leur fille, Mlle de Pons, épousa le marquis de Tourzel.

Digitized by Google

Note : « Le cy devant comte de Cambout de Coislin, militaire porté sur la liste des émigrés de Toulouse à la date des 24 juin et 10 juillet 1792 (1).

Par son testament, la marquise de Querhoent, légua sa terre de Chambray près Evreux à la Comtesse de Pons et tous ses diamants à Mlle de Pons, actuellement épouse de M. de Tourzel (2).

Baron F. de Lourmel du Hourmelin.

(1) Note Manuscrite.
(2) Ancienne note)

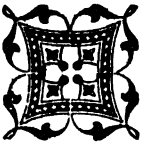

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS
ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 12 juin 1907.

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSE, VICE-PRÉSIDENT.

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu séance le mercredi 12 juin 1907, à deux heures, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Présents : MM. Rousse, vice-président, Blanchard et Gaëtan de Wismes, secrétaires, Hemery et le comte Gousset.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 26 novembre 1906 est lu et adopté.

ADMISSION

Est reçu membre de la Société :

M. le vicomte Henri DU BOBERIL, au château du Molant, par Mordelles (Ille-et-Vilaine), présenté par MM. Ch. de Calan et R. Blanchard.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

En l'absence de M. de Calan, président, retenu à Rennes et qui s'était excusé, il est donné lecture d'une lettre de celui-ci faisant connaître l'état actuel de nos publications.

L'impression de la *Correspondance des contrôleurs généraux re-*

Digitized by Google

lative à l'administration de la Bretagne sur la fin du règne de Louis XIV, éditée par M. Letaconnoux, est fort avancée ; 200 pages en sont tirées et l'ouvrage pourra être terminé dans le courant de juillet. Il sera distribué, sitôt prêt, aux sociétaires.

L'*Histoire inédite des Bretons* par Pierre Le Baud, dont M. Ch. de Calan est l'éditeur, est également sous presse. 48 pages du tome Ier sont imprimées ; ce volume sera achevé en octobre ou novembre, et la date de sa distribution fixée à la prochaine réunion.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Charles Simon, courtier à Nantes, annonçant qu'un Congrès de la Ligue Maritime française se tiendra dans la Loire-Inférieure, au courant de l'été 1908. Des séances et des fêtes auront lieu à Nantes, Saint-Nazaire, Pornic. Le Comité de la Ligue Maritime demande son avis sur la réalisation de ses projets à la Société des Bibliophiles Bretons. Celle-ci, dont le concours financier, d'ailleurs non sollicité, ne pourrait être accordé, est toute disposée à provoquer des communications quant au rôle de la marine bretonne à travers les âges, sur les hauts faits des officiers de ses vaisseaux de guerre et de ses corsaires, sur le commerce de ses armateurs. M. Hemery émet l'idée que la Ligue pourrait préparer une série de cartes postales, avec légendes explicatives, où seraient reproduits des portraits de marins et des gravures figurant des scènes glorieuses des annales bretonnes. Etant donnée la vogue actuelle de la carte illustrée, la proposition de notre collègue est bien accueillie. MM. de Wismes et Gousset sont désignés pour s'entendre avec les autres sociétés savantes de Nantes, en vue de répondre aux *desiderata* de la Ligue Maritime.

OUVRAGES OFFERTS

Par le Ministère de l'Instruction publique : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Reims*, t. II, 1906, in-8°.

Par M. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper :

Lettres sur la géographie et l'histoire de la Bretagne et du Finistère, 1887.

Digitized by Google

Nouvelles lettres sur la géographie et l'histoire de la Bretagne et du Finistère, 1887.

Le Connétable de Richemont (le duc de Bretagne Arthur III), 1900.

Seigneurs, seigneurie, paroisse et commune de Carnoët (Côtes-du-Nord), 1901.

Réponse à l'auteur de l'Essai sur l'Histoire de la commune de Carnoët, 1901.

Pordic est-il le Portus Itius de César ? 1901.

Quelques mots à propos de Pordic, 1902.

Le Traverseur (Jehan Bouchet), poète et historien (1476-1555), 1902.

Sur le titre de Noble homme, 1902.

Notes sur Fréron et ses cousins Royou, 1902.

Quelques légendes relatives à La Tour d'Auvergne-Corret, 1902.

Deux jésuites oncles de la Tour d'Auvergne-Corret, le Premier Grenadier, 1902.

Le premier volume du cours d'histoire professé à Rennes par M. de la Borderie, 1903.

Le port de Redon. Prospérité et décadence (XIVe et XVe siècles), 1903.

Acquisition de la noblesse par la possession des fiefs nobles, 1903.

La Croix et le traité d'Aucfer, 1903.

Charles de Blois au siège de Quimper (1344), 1904.

La Séparation des lépreux et leur condition, notamment en Bretagne, 1904.

Les Caquins de Bretagne. Arrêt du Parlement (20 mars 1681), 1904.

La Tour d'Auvergne. Corret fut-il noble ? 1904.

Anne, comtesse de Laval, Jacques d'Espinay, évêque de Rennes et Pierre Landais, trésorier de Bretagne, 1904.

La Bataille de Formigny (15 avril 1450), 1904.

Le duc Jean IV, baron de Retz, et Jeanne Chabot, dite la Sage, baronne de Retz, 1905.

La Vicomté de Rennes, 1905.

Inventions bretonnes adoptées en France, 1905 ; (et suite 1906).

Les quatre sépultures de Du Guesclin, 1905.

Un portrait du Connétable de Richemont, 1905.

Du Guesclin et Richemont, 1906.

La Tapisserie de Formigny, dite tapisserie de Fontainebleau, 1906.

La Campagne des Anglais en France en 1373, 1906.

Tous ces ouvrages sont de M. Trévédy.

Digitized by Google

Fêtes anniversaires du 21 janvier 1793, par Ch. Audren. Rennes, 1893.

Une exécution capitale en présence de la Convention, par Ch. Audren. Rennes, 1893.

Par M. Rousse :

Félix Lionnet, peintre, par Joseph Bridon, 1907, in-4°.

La séance est levée à 3 h. 1/4.

Le Secrétaire.
René Blanchard.

*
* *

Les Sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux archives nationales, par Charles Schmidt, ancien archiviste départemental, archiviste aux archives nationales, docteur ès-lettres, avec une lettre-préface de M. A. Aulard, professeur à l'université de Paris. Les demandes de recherches ; — la salle de travail ; — les inventaires ; — les sources de l'histoire d'un département, d'un arrondissement, d'un canton ou d'une commune aux Archives nationales ; — les séries départementales. Beau volume in-8°, 5 fr.

« *Votre manuel n'est pas seulement utile : il est indispensable et il n'y a pas besoin de lui souhaiter bon succès, puisque nul historien de la France moderne, apprenti ou maître, ne pourra s'en passer...* » Ce témoignage de l'un des maîtres de l'histoire contemporaine, M. Aulard, est assurément la meilleure garantie que le volume de M. Schmidt comble une lacune et rendra de grands services.

Les conseils qu'il renferme sur la manière dont on a accès et dont on fait une demande de recherches aux Archives nationales, les renseignements qu'il donne sur la Salle de travail, l'énoncé qu'on y trouve des différentes séries à consulter pour l'histoire politique, administrative, religieuse, économique et sociale de la France depuis 1789, l'énumération qu'il fournit des séries départementales actuellement classées et communicables, tout cela en fait un instrument de travail « indispensable ». L'his-

Digitized by Google

toire locale et l'histoire générale, les monographies régionales et les travaux d'ensemble sur la période contemporaine seront singulièrement facilitées par ce manuel commode et pratique. Ajoutons qu'il contient toutes les indications relatives non seulement aux départements actuels, mais encore à tous les départements étrangers — allemands, belges, hollandais, italiens, suisses — qui ont formé l'Empire français au temps de sa plus grande extension. Ainsi que l'écrit M. Aulard, grâce à cet excellent guide : « *tout travailleur saura ce qu'il peut trouver et ce qu'il doit demander aux Archives nationales.* »

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRAIN DE PLAISIR LES DIMANCHES ET JOURS DE FÊTES

De Redon, Pontivy, Vannes et Lorient sur Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre de Quiberon et Quiberon

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'un train de plaisir au départ de Redon, Pontivy, Vannes et Lorient pour Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre de Quiberon et Quiberon sera mis en marche tous les dimanches et jours de fêtes à partir du 21 juillet jusqu'au 8 septembre inclus.

Ce train sera exclusivement composé de voitures de 2e et 3e classes.

ALLER		matin	RETOUR		soir
Départ de	Redon	5.50	Départ de	Quiberon	6.20
—	Vannes	7 9	—	Saint-Pierre-de-Quiberon	6.29
—	Sainte-Anne	7.28	—	Plouharnel-Carnac	6.46
—	Auray	8.37	Arrivée à	Auray	7.6
—	Pontivy	4.43	—	Pluvigner	8 56
—	Saint-Nicolas	5.2	—	Lambel-Camors	9.8
—	Saint Rivalain	5.9	—	Baud	9.16
—	Baud	5.23	—	Saint-Rivalain	9 31
—	Lambel-Camors	5.34	—	Saint-Nicolas	9.39
—	Pluvigner	5.46	—	Pontivy	9.58
—	Lorient	5.8	—	Landévant	8.41
—	Hennebont	5 20	—	Hennebont	8.57
—	Landévant	5.37	—	Lorient	9.9
Arrivée à	Plouharnel-Carnac	8.58	—	Sainte-Anne	7.50
—	Saint-Pierre-de-Quiberon	9.15	—	Vannes	8.9
—	Quiberon	9.23	—	Redon	9.21

PRIX DES PLACES

de Redon : 2e classe **4** fr. ; 3e classe **3** fr. — de Pontivy, Pluvigner et des stations intermédiaires : 2e classe **3** fr., 3e classe **2** fr. **50**. — de Vannes, Lorient, Auray et des stations intermédiaires : 2e classe **2** fr. **50**, 3e classe **1** fr. **50**.

Billets — La délivrance des billets commence le mardi de chaque semaine. Ces billets devront être utilisés à l'aller et au retour par la même personne. Ils ne pourront servir que pour les trains ci-dessus indiqués. Tout voyageur qui ne pourra présenter son billet à l'arrivée devra payer le prix de sa place au tarif général.

Enfants — Il n'est fait en faveur des enfants aucune réduction sur les prix ci-dessus.

Bagages. — Les voyageurs porteurs de billets de train de plaisir n'auront droit au transport d'autres bagages que ceux qu'ils pourront conserver avec eux sans gêner les autres voyageurs.

Toutefois les bicyclettes et tandems sans moteur mécanique à l'exclusion des tricyles, seront admis à l'enregistrement des bagages moyennant une taxe de 1 franc (aller et retour compris), les droits d'enregistrement étant perçus en sus.

Les machines devront être présentées à l'enregistrement une demi-heure au moins avant l'heure fixée pour le départ du train d'aller ou de retour. Cet enregistrement sera effectué sur la production pour chaque bicyclette d'un bulletin spécial que chaque voyageur devra retirer à la gare de départ au moment de la délivrance du billet du train spécial à prix réduits. La délivrance de ce bulletin donnera lieu à la perception de la taxe de 1 franc fixée ci-dessus. La gare de départ apposera, au moment de l'enregistrement, son timbre " Bagages " sur le bulletin spécial qui sera rendu au voyageur pour lui permettre de faire enregistrer sa machine au retour.

Ce bulletin sera retiré des mains du voyageur au moment de l'enregistrement pour le train de retour.

Digitized by Google

AUX ABONNÉS & COLLABORATEURS

DE LA

REVUE DE BRETAGNE

Depuis le 1er janvier 1907 la *Revue de Bretagne* est entrée dans sa cinquante-et-unième année. Nos amis ont pensé que les Noces d'Or de la Revue qui a tant fait pour l'Histoire de Bretagne devaient être célébrées dans une réunion intime au moment du Congrès de l'Association Bretonne. Nous avons donc l'honneur de prier les abonnés et les collaborateurs de la *Revue de Bretagne* d'assister à cette réunion qui aura lieu à Lamballe le mercredi 4 septembre à 5 heures de l'après-midi sous la présidence de M. le Cte de Palys, directeur de la section d'archéologie de l'Association Bretonne, et nous leur demandons de vouloir bien y venir en plus grand nombre possible.

A 7 heures, Banquet par souscription. Prix : 5 francs (1).

Mis de L'Estourbeillon,
Directeur de la *Revue de Bretagne*.

Cte René de Laigue,
Rédacteur en Chef de la *Revue de Bretagne*.

(1) Les personnes désireuses de faire partie du Banquet sont priées d'envoyer leurs noms avant le 31 août à M. le Rédacteur en Chef de la *Revue de Bretagne*.

Digitized by Google

RÉPONSE

AUX ATTAQUES DE M. GRAMMONT

CONTRE MES ÉCRITS

Barz ar Gouet da bautrig al laou :
— Tav d'eign ! tap eur grib, ha chilaou :
Gwell ar wirione 'vid ar gaou.

Le Barde du Gouet à un gamin pouilleux :
— Assez de sottises ! prends un peigne, et écoute :
La vérité vaut mieux que le mensonge.

1. J'ai lu avec stupeur dans la *Revue des langues romanes*, Montpellier, 1906, les pages platement diffamatoires (547 et suiv.) où, sous prétexte de rendre compte de mes *Causeries sur l'étymologie*, M. Maurice Grammont déclare que *mon rôle est essentiellement celui d'un mauvais éducateur de poux bas-bretons* : répugnante ineptie qu'il développe à satiété ! Il y joint d'autres censures acrimonieuses ; le tout est de nature à jeter une déconsidération ridicule sur moi, sur mes travaux littéraires, sur mes recherches linguistiques, et sur leur objet principal, qui est la langue bretonne. Monsieur le mauvais plaisant, au titre même de ma première publication (1), il y a plus de trente ans, j'ai fait profession d'un égal amour pour la Bretagne et pour la science ; et malgré vos sarcasmes, je n'ai à rougir d'aucun des travaux (2) que m'a inspirés depuis un entier dévoûment à ces deux nobles causes, qu'on affecte en vain de tenir pour inconciliables. Laissez

(1) *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, ou la Bretagne devant la science*, avec cette épigraphe imitée d'Homère : Ἄμφω δμῶς φιλέων, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* de 1876 (tirage à part, Saint-Brieuc, 1877).

(2) Sur ma bibliographie, si odieusement défigurée par un grotesque parti-pris de dénigrement, on peut voir des renseignements sommaires au dos de ma brochure : *Français parlé et français écrit, ou le Procès de l'Académie contre l'« ortografe »*, 2e édit. 1906 ; des notices plus complètes se trouvent dans le *Répertoire de Bio-bibliographie bretonne*, par R. Kerviler, XIII, 199-209, et dans le *Dictionnaire biographique et Album de la Vienne*, p. 195-202.

Digitized by Google

donc les honnêtes gens travailler honnêtement, les Bretons bretonner de leur mieux, et tâchez vous-même d'acquérir un peu de leur honnêteté et de leur breton, au lieu de me faire là-dessus une leçon par trop gasconnante : je la trouve mauvaise !

2. Chargé, depuis 23 ans, d'un enseignement partiellement littéraire à la Faculté des lettres de Poitiers, j'ai consacré à la poésie la plus grande partie de mes cours. La grammaire comparée et spécialement la philologie celto-bretonne m'ont valu le diplôme de docteur, et m'ont fait trois fois couronner par l'Institut au concours de linguistique. Plus qu'à ces titres, je tiens à celui d'ami de la vérité et de la justice, deux grandes idées qui se confondent dans la devise des bardes bretons : *Ar gwir eneb ar bed*, le « vrai » ou le « droit » en face du monde. Aussi n'ai-je pu qu'être choqué de voir un petit confrère cadet m'interdire cavalièrement, sans rime ni raison, de faire *des incursions dans la littérature*, dans la poésie *pour l'intelligence de laquelle je lui parais doué comme un aveugle pour la peinture*, dans la grammaire comparée, et surtout dans la linguistique bretonne ; cette dernière prétention de ma part a tout particulièrement le don de l'horripiler :

> Alors, certes, alors sa colère s'allume
> Et le fiel à longs flots s'écoule de sa plume.

Pour ne pas me rendre aux désobligeantes injonctions de M. Grammont, je pourrais invoquer des témoignages privés ou publics d'estime que j'ai en mains, et qui sont signés, entre autres : pour mes poésies françaises et bretonnes, par les regrettés H. Violeau, H. de la Villemarqué, G. Milin, et par MM. L. Tiercelin, F. Plessis, F. Mistral ; pour mes travaux de linguistique, par V. Henry, l'éminent collègue que nous venons de perdre, et d'autres savants comme G. Paris, MM. L. Havet, Ant. Thomas, A. Jeanroy, les celtistes Wh. Stokes, H. Gaidoz, J. Loth, L. Chr. Stern, etc., et quatre parmi les cinq maîtres à qui M. Grammont a dédié sa thèse française : MM. Bréal, de Saussure, d'Arbois de Jubainville et Thurneysen. Des suffrages si honorables diminuent mon regret de voir M. Grammont me refuser aigrement le sien ;

> Et je le supplirai d'avoir pour agréable
> Que je me fasse un peu grâce sur son arrêt,

qu'il n'a pas même essayé de motiver !

Digitized by Google

3. Quand même je me trouverais seul en face de cette insolente provocation ; quand je serais le dernier des derniers parmi ceux qui, « attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible », piochent obscurément un petit coin des vastes champs de la science, j'aurais encore le droit de sommer mon élégant chanteur de pouilles d'appliquer à mon égard la vieille règle de Lhomond : « Le sage n'assure rien qu'il ne prouve, *sapiens nihil affirmat quod non probet.* » J'ai déjà eu l'occasion de l'y renvoyer (*Causeries sur l'étymologie*, 46), fort inutilement. C'est là un exemple de « l'insuccès répété de mes efforts » signalé par lui ; mais je n'en suis ni « aigri » ni « jaloux » : *non equidem invideo, miror magis.* Il y a lieu de s'étonner, en effet, qu'il faille tant batailler pour obtenir de ce singulier juge un peu de discussion sérieuse avant une condamnation en masse.

Après avoir présenté en faveur des autres cette simple requête, je la réitère à mon profit. *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo* ; montrez ce que j'ai dit de mal ! c'est la protestation évangélique du bon droit et du bon sens contre une voie de fait sottement brutale. Le critique, fût-il « arrogant comme un pou », comme on dit dans le Midi *(arrougant coume un pesou)* ne saurait avoir ni autorité, ni influence utile et féconde, s'il se contente d'émettre des jugements en l'air, suivant sa passion dominante ou la lubie qui lui passe par la tête. Il doit mettre les points sur les *i*, ne fût-ce que par respect pour ses lecteurs : c'est traiter ceux-ci comme d'imbéciles gobemouches, que de les priver de tout moyen de contrôle sur les bourdes qu'on leur débite. Ce qui n'est pas prouvé ne prouve rien, sinon l'outrecuidance de l'avantageux personnage qui prodigue à la légère ses affirmations vaines et vaniteuses : autant en emporte le vent !

4. Qu'est-ce que cette aventure du lion qui, à propos de poux, naturellement — M. Grammont ne pouvant se défaire de ces vilaines bêtes, que ne protège pourtant pas la plus connue des lois Grammont — m'aurait gratifié d'un coup de patte si écrasant? Je l'ignore. Allumez votre lanterne, que diable ! les références n'ont pas été inventées pour les chiens. Faites donc votre profit de la critique qu'à ce sujet notre judicieux collègue, M. Rigal, adressait dernièrement à M. Faguet, dans la *Revue des langues*

Digitized by Google

romanes (1906, p. 93); et les citations expéditives de M. Faguet sont des prodiges de clarté, auprès des allusions ténébreuses de votre noire rhétorique :

Vos écrits auraient besoin
D'un devin qui les explique.

Le noble animal qui m'a, paraît-il, si rudement donné la patte, ne m'a point fait entendre sa voix ; si je l'ai attaqué à tort, je lui présenterai des excuses, étant disposé même à lui dire poliment : « Bien rugi, lion ! » (1)

5. Comme je l'écrivais, *Glossaire moyen-breton*, 2e édition, p. XXVIII, je n'aime pas mes propres erreurs plus que celles d'autrui. L'aversion profonde pour tout ce qui est faux, avec efforts constants pour le démasquer et pour chasser cet intrus du domaine scientifique, est à mon sens, inséparable de l'amour sincère et de la patiente recherche du vrai. Platon a dit dans la *République* (485, livre VI), que les philosophes aiment naturellement la science d'un amour constant, μαθήματός γε ἀεὶ ἐρῶσιν, et qu'il leur faut aussi éviter tout mensonge et en avoir horreur : ἀνάγκη ἔχειν... τὴν ἀψεύδειαν καὶ τὸ ἑκόντας εἶναι μηδαμῇ προσδέχεσθαι τὸ ψεῦδος, ἀλλὰ μισεῖν. C'est cette qualité d'ennemi de l'erreur, μισοψευδής, qui m'a fait écrire tant de pages de controverses linguistiques. Aux reproches inattendus que me vaut ce zèle persévérant à servir l'intérêt de la science, je réponds comme l'humble serviteur antique, que je m'honore de les avoir mérités :

Καλόν γέ μοι τοὔνειδος ἐξωνείδισας.

Je n'ai, d'ailleurs, jamais contredit personne avec la scandaleuse légèreté dont M. Grammont fait preuve d'un bout à l'autre de son factum pseudo-critique. Mes incessantes chasses à l'erreur ne m'ont rendu ni injuste envers les devanciers qui nous ont ouvert la voie, ni envieux de leurs successeurs actuels, soit qu'ils suivent la même direction que moi, soit qu'ils en aient pris une différente, suivant les circonstances de leur carrière, ou la nature de leurs goûts et de leurs aptitudes. « De ce qu'on fait chacun de son côté ce que l'autre ne ferait pas, est-ce une raison

(1) L'attaque à laquelle je réponds ici — et qui n'est pas un coup de pied de lion — m'a été connue tardivement ; elle eût pu m'échapper aussi, M. Grammont n'ayant pas pris la peine de m'en informer. Le procédé est moins digne de la *Civilité puérile et honnête* que du *Guide du duelliste indélicat*.

Digitized by Google

pour se détester ? » a dit Sainte-Beuve (*Nouveaux lundis*, III, 52, 53). Je n'ai point hésité à louer M. Grammont, *Causeries sur l'étymologie*, 47, pour ce qu'il a fait de louable. Mais je me refuse à lui appliquer le mot de V. Hugo sur Shakespeare : « J'admire tout, comme une brute ». Et mes éloges auraient-ils le moindre prix, si je les lui distribuais à tort et à travers, comme lui-même me distribue brutalement ses blâmes gratuits ? Non, je n'ai pas approuvé qu'il se soit jeté avec une fureur aveugle sur tous ceux qui ont composé des dictionnaires bretons, alors qu'il pourrait dire, assurément : « J'ai peu lu ces auteurs ». Les ayant compulsés avec un soin plus scrupuleux, j'ai eu assez souvent à les malmener, quand ils étaient en faute, pour être autorisé à prendre leur défense contre un fantaisiste agresseur. Je ne l'ai pas fait en lui portant des coups dans l'ombre, avec la sombre allure d'un chevalier de l'éteignoir ; mais j'ai montré clairement que ce farouche ennemi des lexicographes bretons avait agi contre eux avec autant d'injustice que de prétentieuse incompétence : voir *Causeries sur l'étymologie*, 45-48 ; *Revue Celtique*, XXV, 60-63 ; XXVII, 246-247.

> En français, en breton, en rimes comme en prose,
> Ma pensée au grand jour toujours s'offre et s'expose.

6. A cette démonstration nette et explicite, M. Grammont réplique par des allégations de nébuleuse calomnie, ravalant au rang de prétendues rivalités de boutiques et d'imaginaires querelles de personnes ce qui, pour moi comme pour mes confrères en celtologie, n'a jamais été que discussion consciencieuse et courtoise de problèmes scientifiques, essentiels pour l'histoire des idiomes bretons, et parfois intéressant aussi des domaines voisins, surtout la linguistique romane. Les insinuations qu'il se permet à mon sujet, usurpant le rôle de directeur de conscience « pour lequel il paraît doué comme un aveugle pour la peinture », sont d'une fantaisie bassement inconvenante : je les lui laisse pour compte, en m'étonnant qu'il ait « trouvé le placement de produits » si pitoyables dans les feuillets d'un recueil scientifique.

Quant à ses jugements sur mes études bretonnes, ils sont d'une enfantine niaiserie. Mettant malicieusement la lumière sous le boisseau, M. Grammont a soin de ne pas dire la seule chose qui importe à la science : quels sont ces rarissimes travaux qui trouvent grâce à ses yeux, et pourquoi tous les autres sont nuls et non avenus — pour M. Grammont. En attendant qu'il daigne

Digitized by Google

citer un article sous ma signature où je n'aie pas eu l'espoir fondé de rendre quelque service à la science, je lui signale un des siens qui, si on le prend au sérieux, fera faire un pas énorme — en arrière — à la science, au bon sens et au bon goût : c'est celui où il remet impertinemment en question tous les résultats de mes études, sans avoir l'élémentaire probité d'en réfuter, ni même d'en désigner une seule à la condamnation des celtistes, juges naturels du débat. C'est par les faits qu'on loue ; c'est par les faits qu'on blâme aussi : critiquer autrement, c'est cracher en l'air sur son propre nez.

7. Lorsque j'ai cru devoir blâmer M. Grammont, qui m'accuse bénévolement (p. 549) de n'avoir pas de méthode, je me suis gardé de le faire avec le sans-gêne, si peu méthodique, de M. Grammont. Je ne me suis pas contenté (*Causeries sur l'étymologie*, 45 et suiv.) de discuter théoriquement les inconvénients d'un emploi exclusif de son système de synthèse simpliste : j'ai ajouté des exemples précis, des chances d'erreur qu'il court en jetant à la hâte, d'une vertigineuse hauteur, son coup d'œil d'aigle effaré sur de menus objets que j'ai tenus avec une tout autre constance sous ma loupe ou mon microscope.

« L'auteur tranche ici un peu vite, comme il lui arrive quelquefois, et il est dans l'erreur ». Ainsi s'exprimait le regretté maître de la philologie romane, G. Paris, appréciant au point de vue roman la thèse de M. Grammont, dans le *Journal des Savants* (1898, p. 88). Ce recueil étant l'un des *trois ou quatre marchés* (!) où *je trouve assez bien le placement de mes produits*, au grand dépit de M. Grammont — qui ne sait point compter sur ses doigts, quoiqu'il ait de l'esprit jusqu'au bout des ongles — j'aurais pu y critiquer de même quelques-unes des bévues que ce celtologue en herbe nous a lâchées étourdiment. Ainsi quand j'ai noté (n° d'août 1897, p. 487)une étymologie erronée de Leibniz amenée par la méconnaissance du changement d'*m* en *v*, régulier en gallois dans certaines conditions grammaticales, je pouvais ajouter que l'auteur de la *Dissimilation consonantique* était tombé dans des erreurs semblables, en expliquant (p. 36 et 84) trois formes bretonnes de façon à prouver une superbe ignorance des premiers éléments de cette langue (cf. ma *Petite Grammaire bretonne*, p. 6) ; ce qui lui est moins pardonnable qu'au philosophe « précurseur de la celtologie ».

Digitized by Google

Je serais en droit de signaler bien d'autres fautes chez mon rigoureux censeur. Si la postérité n'a, pour la renseigner sur le celtique, que ce fier génie, elle sera fièrement dupée ! Elle lira, par exemple, *Dissimil. conson.* 37, 38, cf. 189, une grave dissertation sur le sens du nom gaulois *Glunomaros*, lequel n'existe pas ; p. 36, 71 (à propos de *tabarlanc* et *boulom*), des confusions entre le breton ancien et le breton moderne, montrant que M. Grammont n'a pas même su copier intelligemment les renseignements que je me tue à recueillir avec exactitude et à rédiger avec précision ; etc. De même, dans les *Mémoires de la Société de linguistique* de 1906, il enrichit le breton moyen des mots *dazré* (p. 183), *fraez*, subst. (186) ; le gallois, de la forme armoricaine *fraez*, adj. (181) et du mot *baeloc* (182). Les subst. *fraez*, moy. bret. et *baeloc*, gall., sont des faits importants dans la question qu'il traite (la diphtongue *ae*) ; mais le premier mot a pu ne pas exister, ou être différent, par exemple * *fraes* ; l'autre est de la fabrique de M. Grammont ; simple barbarisme (pour *bagloc* ou *balawc*),

Qui lui sert de témoin
Et qui jure pour lui lorsqu'il en a besoin.

Et c'est ce déplorable informateur, si peu soucieux de ne pas égarer la science par ses faux témoignages, qui vient s'opposer violemment à ce qu'on fasse des errata officieux aux ouvrages les plus recommandables, comme si c'était leur rendre un mauvais service, et que leurs auteurs dussent les aimer pour leurs défauts ! Il faut encore rappeler au magistral critique une phrase du bon vieux Lhomond : *Pater amat suos liberos, at eorum vitia odit.*

Écoutons ce que pense de ce dénicheur du secret de l'absolu un autre romaniste éminent, M. Ant. Thomas (*Romania*, 1907, p. 138, 139) : « Il m'est impossible de me défendre d'un sentiment d'effroi en présence de l'assurance avec laquelle M. G. trace aux phénomènes qu'il étudie l'inflexible loi du devoir. » Et il relève « quelques-uns des résultats singuliers auxquels est conduit l'auteur par son désir immodéré de tout régenter. » C'est, en effet, un cas bizarre d'impérialisme scientifique, ou plutôt anti-scientifique. M. Grammont n'admet point que ses lois linguistiques soient sujettes à revision ; si vous lui indiquez des faits contraires à ses affirmations, ce sont les faits qui auront tort, et vous aussi ; et pour vous punir de montrer des vérités qu'il a

Digitized by Google

contredites, il vous transformera en montreur de poux ; c'est un puissant enchanteur !

8. **Malgré moi je reviens, ma plume s'y résigne,**

à cette question de poux que M. Grammont me jette si délicatement à la tête, ce qui n'est pas moins idiot que dégoûtant.

L'art de l'éducation du pou, qu'il décrit complaisamment avec détails circonstanciés, si bien qu'on jurerait qu'il l'a observé de très près et pratiqué avec succès lui-même, est une pure imagination de M. Grammont : ce sale animal n'a aucune des qualités qui rendent la puce susceptible d'éducation. Osez me démentir, en spécifiant où, quand, dans quelles circonstances vous avez vu de pareilles bêtes savantes ! Citez vos auteurs, ou vos témoins, et tâchez cette fois de ne pas les inventer ; pour un si grand dessein, dépouillez, dépouillez votre horreur des références — *horresco referens* ! — Jusque après exhibition de ces preuves, je soutiens que vous pouvez prendre un brevet d'invention pour votre idée géniale de *phtiropédie* intensive — et offensive.

9. Serai-je battu sur ce point d'histoire naturelle ? Cela me surprendrait ; car

Je suis âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue,

mais je ne suis pas assez... serein dans mon ânerie pour parler de ce que j'ignore, sans avoir fait effort pour me renseigner auprès de ceux qui savent. Enfin, si mes renseignements sur la question tranchée à sa façon par le terrible *phtirologue* qui m'a pris à partie sont démontrés par lui inexacts, je m'empresserai de rendre hommage à une vérité nouvelle, en reconnaissant que les poux savants de M. Grammont, ses grands chevaux de bataille contre moi, sont moins chimériques que Glunomaros, et ses autres dadas savants.

S'ensuivra-t-il qu'il y ait la ressemblance prononcée qu'il affirme hautement, entre ses poux et mes études linguistiques ? Pas le moins du monde : pour être frappé de cette prétendue analogie entre choses si disparates, il faut être en proie à un furieux accès d'*assimilation délirante*. J'aurais moins d'inquiétude sur la mentalité d'un lecteur de M. Grammont chez qui sa venimeuse « comparaison à queue » éveillerait l'idée du scorpion de Montpellier (*Buthus occitanus*).

(*A suivre*). E. ERNAULT.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LES ORIGINES DU NOM DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

PAR J. BAUDRY

« Le Seigneur a substitué ses pro-
» pres morts à vos dieux, il a mani-
» festé les dieux comme périssables
» et il a attribué leur honneur à
» ses morts.

(Graec. affect. cur. Sermo VIII, C. G., t. LXXXIII).

AVANT-PROPOS

Au cours des recherches que nous avons entreprises dans le but de reconstituer l'histoire de Saint-Mars-la-Jaille et de ses anciens seigneurs, une question intéressante, mais jusqu'à présent irrésolue, a tout d'abord sollicité et retenu notre attention : celle de l'origine du nom de cette localité.

Environ quatre-vingts communes ou paroisses, en France, placées, pour la plupart, sous le vocable de Saint-Médard, portent les divers noms de Saint-Médard, Saint-Méard, Saint-Mards, Saint-Mars, etc.

Quatorze localités au moins portent ce dernier nom, dont trois des paroisses de la Loire-Inférieure : Saint-Mars de Coutais (1), Saint-Mars-du-Désert (2) et Saint-Mars-la-Jaille (3).

(1) Canton de Machecoul, arrondissement de Nantes.
(2) Canton de Nort, arrondissement de Châteaubriand.
(3) Canton de ce nom, arrondissement d'Ancenis.

Digitized by Google

En ajoutant à ces trois paroisses celles de Saint-Médard de Doulon, près de Nantes et de Petit-Mars (1), nous avons, croyons-nous, l'ensemble des localités de l'ancien comté Nantais qui se rattachent à notre sujet par une similitude de nom ou de patronage.

Le Patron des paroisses de Saint-Mars est saint Médard, le très illustre évêque de Noyon et de Tournay (2), qui, né à Salency, près de Noyon, en 457, frère jumeau de saint Gildard, évêque de Rouen, mourut évêque de Noyon et de Tournai, en l'an 545. Ses reliques furent transportées à Soissons, par les soins du roi Clotaire qui, en son honneur, construisit une superbe église aux portes de cette ville. Ce riche sanctuaire devint le noyau de la célèbre abbaye de Saint-Médard de Soissons.

Très favorisé par les rois mérovingiens, le culte de notre saint se répandit rapidement dans toute la France et nous le trouvons à Angers dès le VIIe siècle (3). Il se propage au VIIIe siècle, au plus tard, dans le Comté Nantais. C'est donc à cette époque que l'on peut faire remonter l'origine de nos premières chapelles ou églises, ensuite devenues paroisses, placées sous l'invocation de saint Médard. Cependant nous ne les croyons pas antérieures au IXe siècle.

Mais pourquoi les localités formées autour de ces églises sont-elles appelées, de nos jours, *Saint-Mars*, et non *Saint-Médard*, alors surtout que ces paroisses, dans tous les actes officiels, ont continué, à travers les siècles, à s'appeler en latin « *Sanctus-Médardus* »...?

Il y a là un problème que nous voulons approfondir, sans toutefois nous flatter d'en apporter ici une solution définitive, nos arguments se bornant, pour la plupart, hélas ! à des hypothèses plus ou moins acceptables. Plusieurs solutions, d'ailleurs, ont déjà été proposées pour le résoudre. D'éminents écrivains s'en sont occupés avant nous, avec une autorité et une compétence que nous nous plaisons à saluer ici, et qui, sans doute, eussent dû nous interdire de l'aborder après eux (4).

(1) Canton de Nort, arrondissement de Châteaubriand.

(2) Et non de Soissons, comme l'ont écrit certains auteurs.

(3) « Il est avéré que l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, fondée par Clovis, était sous l'invocation de Saint-Médard dans le principe (Léon Maître : *Le Culte de Saint Médard dans le diocèse de Nantes et dans l'Ouest*).

(4) Léon Maître : *Le Culte de saint Médard dans le diocèse de Nantes et dans*

Digitized by Google

Mais, dans le champ où, déjà, le moissonneur a passé, emportant une abondante moisson, il est permis aux glaneurs de pénétrer après lui, dans l'espoir d'y recueillir quelques épis oubliés ! Cet humble rôle est celui que nous ambitionnons, dans le champ fertile de l'histoire, et c'est dans cet esprit que nous avons osé soumettre les lignes qui suivent à la critique, toujours pleine d'indulgence, de nos savants collègues de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

I

Mars et Médard sont bien un seul et même nom.

M. de la Nicollière Teijeiro pense que les paroisses du pays nantais, du nom de Saint-Mars, ont eu, comme premier patron, un saint Mars, évêque de Nantes au IVe siècle, dont il est question dans la vie de saint Melaine, évêque de Rennes, patron plus tard remplacé par saint Médard (1).

De même, M. l'abbé Tréveaux croit à ce patronage, mais présente ce saint Mars comme vivant au IVe siècle (2).

Quant à M. Léon Maître, il voit simplement, dans le nom actuel de *Saint-Mars*, une déformation de celui de *Saint-Médard*, « déformation aussi naturelle, dit-il, que le changement de *Médéricus*, en *Saint-Merry*, de *Saturnus*, en *Sernin*, de *Désidérius*, en *Didier* » (3).

Pour accepter l'hypothèse de MM. l'abbé Tréveaux et de la Nicollière, il faudrait admettre le même patronage d'un saint Mars, dont l'existence, comme évêque de Nantes, est à peine prouvée pour les onze paroisses de Saint-Mars qui sont situées en dehors de notre diocèse, et dont l'une est dans le département de Seine-et-Marne ! Il faudrait encore trouver quelque document dans lequel, avant le XIIe siècle, l'une au moins de ces paroisses fut désignée sous le nom de *Saint-Mars*. Or, M. de la Nicollière n'en cite aucun, et, en ce qui concerne notre paroisse de Saint-Mars-la-Jaille, il mentionne la seule charte de 1243, dont nous

l'Ouest, M. l'Abbé Trêvaux : *L'Eglise de Bretagne* etc. ; et T. de la Nicollière Teijeiro : *Saint Mars évêque de Nantes* (527-531).

(1) De la Nicolière Teijeiro : *Saint Mars, évêque de Nantes.*

(2) L'abbé Tréveaux : *L'Eglise de Bretagne*, etc.

(3) Léon Maître : *Le Culte de saint Médard*, etc.

Digitized by Google

parlerons plus loin, charte qui porte bien « *Sancto Medardo l'Oliver* » et non *Saint-Mars l'Olivier*, traduction inexacte présentée par l'auteur de « *Saint Mars, évêque de Nantes* » (1) pour appuyer sa thèse.

Celle de M. Léon Maître est, au contraire, très vraisemblable, et nous nous rangeons d'autant plus volontiers à son avis que la transformation du nom latin, *Médardus*, en la dénomination *Mars*, est facile à expliquer, pour quiconque a quelque peu approfondi l'étude de la formation de notre langue française.

Chacun sait, en effet, comment, du Ve au IXe siècle, le latin populaire, importé en Gaule par les soldats de César, devint, successivement, le bas-latin galo-romain, puis le bas-latin mérovingien, qui, par l'adjonction successive de quelques mots ibériens, celtiques, grecs et par un large emprunt fait aux dialectes tudesques, importés par les tribus barbares venues de Germanie, forma la langue *romane*, mère de notre français actuel.

A la suite de l'invasion des Francs, la ruine des écoles, si prospères dans la Gaule, durant l'occupation romaine, porta un coup mortel au latin écrit, ou latin littéraire, qui bientôt ne fut plus accessible qu'aux clercs et à un petit nombre de lettrés. Dès lors, l'Eglise elle-même, pour évangéliser le peuple, dut se résigner à lui parler le seul langage qu'il comprît ; le bas-latin, de plus en plus corrompu, dont le pape saint Grégoire enjoignit aux apôtres chrétiens de se servir dans leurs prédications. Plus tard les conciles de Tours (813), de Strasbourg (842), et d'Arles (851) bannirent le latin lui-même de l'instruction donnée au peuple, et imposèrent au clergé, dans ses rapports avec les fidèles, et jusque dans les offices et les chants de l'église, l'usage de la langue vulgaire, de ce *roman* d'où devait sortir, peu à peu, la langue française, noble et harmonieuse, l'un des plus parfaits instruments de la pensée et de la parole humaine (2).

Le roman se composait de deux branches distinctes : la langue du midi ou *langue d'oc*, la langue du nord ou *langue d'oïl*. C'est

(1) De la Nicollière Teijeiro : *Saint Mars, évêque de Nantes* (Revue Historique de l'Ouest, 1099).

(2) Certains témoignages nous montrent le roman comme une langue distincte, dès le VIIe siècle, mais ses premiers monuments authentiques connus, le *Glossaire de Reichenau*, les *Serments de Strasbourg*, sont du VIIIe et du IXe siècle. (Voir, pour plus de détails, les intéressants travaux de Laporte et Raguet sur l'histoire de la langue française, où nous avons puisé une partie de ces indications.)

Digitized by Google

cette dernière qui se parlait dans notre région, ainsi que dans l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, le Maine, le Perche et la Normandie. Cette région était le domaine du dialecte normand (1).

Il n'est pas douteux que les diverses transformations de la langue aient influé tout autant sur les noms propres de personnes et de lieux que sur les noms communs d'objets, de plantes, d'animaux, etc., et le nom de *Médardus*, comme tout autre nom d'homme, à cette époque, dut subir l'action des lois qui présidèrent à la formation progressive de notre langue. Parmi ces lois il en est une qui domine toutes les autres; loi capitale, base de notre étymologie, que l'on a nommée la *loi de persistance de l'accent*. Elle s'applique à tous les mots de formation naturelle et populaire, et consiste en le maintien dans le mot nouveau, de l'accent tonique du mot latin dont il est sorti. Cet *accent tonique* que comportait tout mot latin — surtout dans le latin populaire qui se parlait et ne s'écrivait pas — consistait dans l'élévation de la voix sur une des syllabes, et donnait, à chaque mot, sa physionomie distincte, son cachet, pour ainsi dire, individuel. L'accent tonique portait sur l'avant-dernière syllabe du mot, si cette syllabe était longue, ou sur la syllabe qui précédait l'avant-dernière, si celle-ci était brève. Par opposition à cette syllabe accentuée, les autres, moins sensibles, se nommaient *syllabes atones*.

La prononciation en relief de la syllabe tonique passe dans les termes d'origine latine qui composent, en grande majorité, les langues romanes, tandis que la voyelle atone, qui, en latin, suit, ou précède, la syllabe accentuée disparaît, en général, dans le mot latin devenu français. Il en est de même de la *consonne médiale*, c'est-à-dire de celle qui est placée entre deux voyelles, dont la seconde est tonique. Cette consonne médiale est généralement supprimée dans les mots de formation populaire. A ces trois règles il faut ajouter la suppression, ou *l'assourdissement*, en français de la *finale atone*, qui ne se prononçait guère dans le latin lui-même.

(1) Remarquons en passant que les provinces indiquées ci-dessus comme tributaires du dialecte normand sont précisément celles où existent aujourd'hui les communes de Saint-Mars et celles de Saint-Mards. Les Saint-Médard sont plutôt répandus dans le midi et le centre et les Saint-Mard dans l'est.

Digitized by Google

Tel est l'exposé très sommaire des lois de la transformation des mots latins, entrés dans le domaine du français par le procédé populaire, les seuls qui touchent à notre sujet (1).

Appliquant ces règles au nom d'homme *Medardus*, latin de Médard, commençons par supprimer la consonne médiale D placée entre la voyelle brève, E, et la voyelle tonique, A. Il nous restera : MEARDUS. Supprimons encore la syllabe finale atone DUS et nous aurons MAR. La conservation de l' S final qui se trouve à la suite, dans *Mars*, ne saurait nous surprendre, et n'infirme en rien notre démonstration. Elle s'explique, en effet, par la suppression *incomplète* ou *assourdissement* de la syllabe terminale DUS, dont le D est conservé dans *Mard*, *Meard*, etc... et l' S dans *Mars*. Car c'est ainsi que s'expliquent également les autres formes prises par « *Médardus* » dans la langue populaire. Ces diverses transformations, toutes basées sur les mêmes lois, s'opérèrent, au plus tard, au VIIIe siècle, et sont, par conséquent antérieures à la fondation de la plupart des églises consacrées à saint Médard. Nous insistons à dessein sur ce point, le nom de *Médardus*, comme nom d'homme, devait être porté par d'autres personnes que l'évêque de Noyon, et se traduisait en langue populaire par *Mars*, *Maars*, *Meard*, *Mard*, *Mards*, etc., selon les dialectes de la langue romane. En conséquence il est à croire que les églises et paroisses fondées en l'honneur de saint Médard, « *Sanctus Medardus* » aux siècles suivants ont pu, *dès leur origine*, être désignées par le peuple sous les noms de *Saint-Mars*, *Saint-Meard*, etc... (2).

Nous ajouterons même qu'il est vraisemblable que, dans plus d'une localité, ces églises furent, en vertu d'une substitution qui

(1) V. Laporte et Raguet : *Histoire de la Langue Française.*

(2) Quicherat, l'illustre professeur de l'Ecole des Chartes, écrivait à ce sujet : dans son savant ouvrage « *De la formation française des anciens noms de lieux* » (Paris, Franck, 1867, in-8).

« Les noms de Saint si fréquents dans la nomenclature topographique peuvent devenir aussi l'objet de grandes difficultés, parce que tels d'entre eux ont éprouvé des transformations étranges et qu'il serait impossible de retrouver les lieux auxquels ils se rapportent, si on rendait le latin par l'équivalent français consacré dans l'Eglise. Je vais indiquer les principaux accidents de cette espèce :

« *Flexions différentes d'un même nom.* — Elles sont le produit des différents dialectes ; par exemple : Sanctus *Medardus*, Saint-*Médard*, Saint-*Mard*, Saint-*Mars*, Saint-*Merd* ». (P.-P. 65 et 66) « ... Il y a un Saint-*Mars*, équivalent de Saint-*Médard* » (P. 123) etc...

Digitized by Google

n'est pas sans exemple, établies sur des lieux qui, avant leur fondation, portaient déjà le nom de Mars.

Tel est le cas que nous allons étudier, en ce qui concerne Saint-Mars-la-Jaille.

II

Saint-Mars-la-Jaille d'abord appelé terre de Mars

Le territoire de la commune actuelle de Saint-Mars-la-Jaille s'est appelé à l'origine terre de Mars, et portait encore ce nom au XIe et au XIIe siècle puisque nous pouvons établir, par des documents authentiques, que tel était alors celui de ses seigneurs.

Gauscelinus de Marcio, vers 1070 (1).

Februarius de Martio, vers 1110 (2).

Vivianus et frater ejus Februarius et filius ejus Hugo (1132, 1142) (3).

Viviano de Marz, en 1183 (4).

Gaudinus de Sancto-Maarso (Entre 1177 et 1192) (5).

Tels sont les premiers possesseurs de la terre de Saint-Mars, et non de Petit-Mars, ainsi qu'on l'a cru à tort. Nous trouvons ces seigneurs aux XI et XIIe siècles, attestant, avec leurs voisins les sires de Pannecé, Mesanger, Riaillé et Varades, etc. les donations des barons d'Ancenis, ou des seigneurs de Vritz, et faisant eux-mêmes des libéralités confirmées par le seigneur de la Chapelle-Glain et les barons d'Ancenis, leurs suzerains.

Les personnages cités ci-dessus n'ont rien de commun avec Petit-Mars, possédé à cette époque par les *Hux*, seigneurs de la Musse, fondateurs, vers 1200, de la maison seigneuriale du lieu, le château de Ponthus (6). Ce château est la première demeure féodale mentionnée au Petit-Mars.

D'ailleurs, s'il est indiscutable que cette localité doit son nom à un établissement romain, dont les ruines existent encore sur

(1) Dom Morice, *Hist. de Bret., Pr.* I, 437.
(2) Ibid. I. 524.
(3) Ibid. I. 524-565-585.
(4) Ibid. I. 696.
(5) *Arch. de la Saulaie.* Communication de M. le marquis de L'Esperonnière.
(6) Voir Guillotin de Corson : *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, et Ogée : *Dictionnaire de Bretagne.*

Digitized by Google

son territoire, il ne s'en suit nullement que ce territoire, *seul*, ait pu porter le nom de terre de *Mars* et avoir des seigneurs de ce nom.

Le qualificatif *Petit* qui le précède semble supposer, au contraire, qu'il exista *un autre Mars* plus important. D'ailleurs, où trouver à Petit-Mars, ou dans ses environs, quelques traces d'un château de *Mars*, d'un fief, d'une seigneurie de *Mars* ? Ce bourg était jadis un village, où se trouvait la chapelle de *Patience*, devenue, par la suite, l'église paroissiale de Petit-Mars, tandis que le Vieux-Bourg, situé près des marais de Mazerolles, était abandonné.

Si les seigneurs mentionnés plus haut étaient seigneurs du Petit-Mars, leurs libéralités consisteraient en donations de terres situées dans leurs domaines, et non dans les proches environs de Saint Mars-la-Jaille, de Bonnœuvre et de Riaillé, lieux qui firent, de tout temps partie, de la châtellenie de Saint-Mars-la-Jaille.

Enfin ces donations, faites par des seigneurs de Petit-Mars, seraient, selon l'usage des XIe et XIIe siècles, attestés par des « *fidèles* » ou vassaux de ces mêmes seigneurs, et non par les seigneurs des fiefs relevant de Saint-Mars-la-Jaille.

De même, ces donations seraient confirmées par des suzerains des seigneurs de Petit-Mars, et non par Raoul de la Chapelle ou Motte-Glain suzerain de la châtellenie de Saint-Mars, alors terre de Mars.

Or les terres données au « *serviteur de Dieu* » nommé *Daniel*, par Vivien et Février de Mars et Hugo, fils de Février, sont toutes situées dans un rayon de quelques kilomètres de Saint-Mars : *La Poitevinière* (entre Bonnœuvre et Riaillé), Les *Champs-Bernard* (aujourd'hui Champs-Morin, près de Bonnœuvre), *Le Moulin* (peut-être le *vieux moulin à eau de Bruère*, dont le nom seul subsiste encore, touchant les Champs-Morin), *Le Ronzerai* (joignant la *Haie-Daniel*, antique terre noble qui touche le bourg même de Saint-Mars), la terre *Guedguel*, (aujourd'hui Vivelle entre Bonnœuvre et Saint-Mars), le *Breuil d'Allucion* (ou Breuil-aux-Moines) qui, en 1745, appartenait encore au prieuré de Bonnœuvre. En ajoutant à ces terres le moulin de l'*Epinay*, donné à Daniel, nous dit la même charte, par Guillaume d'Auverné, et situé également près de Bonnœuvre, nous avons l'ensemble des biens apportés par ce Daniel aux moines de

Digitized by Google

Saint-Florent, possesseurs de l'antique prieuré de Bonnœuvre, dès le début du XIe siècle.

Peut-être trouvons-nous également, dans cette donation, l'origine de la dépendance de ce prieuré, vis-à-vis de la Châtellenie de Saint-Mars-la-Jaille, de laquelle il relevait prochement, de temps immémorial, « *à simple obéissance et outre à charge de remémoration des seigneurs de cette cour au service divin* (1). »

Seul, le dernier des seigneurs de Mars fait précéder son nom du qualificatif : *sancto*. Nous croyons expliquer cette particularité par l'usage dans lequel étaient les seigneurs de cette époque, qui ajoutaient fréquemment à leur prénom le nom de leur paroisse, dont ils étaient souvent les fondateurs. On sait qu'au XIIe siècle les noms de famille n'existaient pas encore : on se désignait par un prénom, un surnom ou un nom de terre.

Or, la charte où nous trouvons l'attestation de Gaudin *de Saint-Mars* ou *Maars* est précisément la première où il soit fait mention de *l'église de Saint-Médard*, qui, dès cette époque, comme nous l'avons vu, devait être nommée par le peuple l'église de *Saint-Mars* ou de *Saint-Maars*. Ce n'est, du reste, qu'en sa qualité de possesseur du fief de Mars que Gaudin atteste la donation faite par Olivier de Vritz à l'abbaye de Melleray, de dix-huit sous de cens annuel. Cette somme devait être prélevée sur les terres de *la Poterie*, *la Bauterie*, *la Rembergère*, *Charbocet*, *la Molère*, *les Places*, *le Chorai*, *le Forcin*, *Mongrison*, *Lermitrère*, *la Doernère*, *Berlate* et *Champ-Ernauld*, noms parmi lesquels nous retrouvons, intacts ou à peine altérés, ceux des vieux villages environnant Saint-Mars-la-Jaille et Bonnœuvre (2).

III

Pourquoi Saint-Mars-la-Jaille s'est appelé « Terre de Mars ».

Mais pourquoi cette appellation de terre de *Mars* appliquée, selon nous, à notre territoire ? Nous pouvons l'expliquer par plusieurs hypothèses, ou circonstances, applicables peut-être à plus d'un autre Saint-Mars.

1° Le territoire qui forme la commune actuelle de Saint-Mars-

(1) Réformation de 1745. *Archives de la Loire-Inférieure*, E 26 b.

(2) Cette charte, qui nous a été communiquée par M. le Marquis de L'Esperonnière, fait partie des précieuses archives de la Saulaie.

Digitized by Google

la-Jaille occupe l'extrême limite de la Bretagne et de l'Anjou, situation qui en faisait jadis la frontière, la lisière, du pagus Namnetensis et du pagus Andegavensis. Le premier village d'Anjou, à 1 kilomètre environ de Saint-Mars, se nomme encore la *Bélisière* ou *Belle-Lisière* (1) et le dernier de la Bretagne, sur l'ancien grand chemin de Candé, est la *Champellière* ou *Chapellière* dont le nom indique, assurément, l'emplacement d'une antique chapelle, le premier édifice religieux, peut-être, élevé dans notre localité avant même que parût l'église dédiée à saint Médard. Il est du moins certain que cette chapelle, disparue de temps immémorial, fut un bénéfice ecclésiastique desservi par un chapelain jusqu'à la Révolution. Or le mot *frontière*, *lisière* de territoire se traduit en langue celtique par *marz* d'où sans doute est venu le mot *marche* pour indiquer le territoire limitrophe qui borde une province. La terre ou fief de Saint-Mars pouvait donc, de ce chef, s'appeler terre de *Marz*, ou territoire frontière, et cela plusieurs siècles avant la fondation de son église.

2° Ce territoire, situé dans la vallée de l'Erdre, n'était autrefois qu'un vaste marais, bordé par des coteaux, alors seuls habitables. Or, marais se désigne par les mots *marsh*, *marish* et *marschen*, en anglais et en langue germanique, langues à l'origine mélangées avec celles de nos ancêtres, par suite de l'invasion des barbares, en bas latin, *mariscum* et en vieux français *marex*.

3° Enfin une tradition prétend qu'au temps de l'occupation romaine, notre localité possédait un temple de Mars. Une tradition c'est peu de chose, nous en convenons, pour qui cherche l'exactitude historique, cependant toute tradition naquit, assurément d'une vérité plus ou moins dénaturée par le temps, comme toute fumée, répandue dans les airs, eut, pour point de départ assuré, un foyer quelconque, bien humble souvent, mais, parfois, singulièrement lumineux. Une tradition doit être respectée et peut entrer en ligne de compte, non pour prétendre établir une certitude historique, à laquelle elle ne saurait servir de base, mais pour appuyer une hypothèse vraisemblable, et à défaut de documentation écrite.

La tradition de l'existence d'un temple de Mars, qui aurait donné son nom à notre territoire, est d'autant plus acceptable que Pannecé, situé tout près d'ici, fut incontestablement une station

(1) Célestin Port, *Dict. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

romaine. Ceci est prouvé par des fouilles ayant donné lieu à la découverte de vestiges non équivoques de l'occupation de cette localité par les vainqueurs de la Gaule (1), substructions, médailles, débris de poteries en terre rouge, briques à rebord, scories de verre, etc... (2).

Pannecé, ou plutôt la « *Bordineria* » qui était jadis la principale agglomération de Pannecé, dont elle n'est plus qu'un village (la Bourdinière), était d'ailleurs situé au point de jonction de deux voies antiques de premier ordre : celle de Béré à Ancenis, et celle d'Angers à Nort et à Blain, puis d'un grand chemin romain s'embranchant sur ces voies, et les reliant, en passant par Saint-Mars, à la voie d'Angers à Rennes qui traversait la ville de Candé (3).

Enfin, selon nous, le nom même de Pannecé se rattache au souvenir de cette station romaine : *pan* ou *pann*, en celtique : endroit, pays, contrée, canton ; *cé*, abréviatif du nom de *César :* contrée, canton de César, c'est-à-dire des Romains, en vertu de l'usage qui attribuait, d'une façon générale, le nom de César à tous les empereurs romains, et, par extension, à toutes les créations du peuple vainqueur, d'où les Ponts-de-Cé, ou ponts de César, et nombre de camps, de chaussées, de tours, de cités etc... du même nom.

Il est permis d'affirmer que l'établissement romain de Pannecé étendit son influence sur ses proches environs, de même que le pouvoir des vainqueurs avait implanté leurs mœurs, leur religion et leur industrie, dans toute la région que nous habitons, contribuant, pour beaucoup, à la civilisation de notre pays, aux progrès de notre agriculture. Plusieurs verreries romaines étaient alimentées par les bois de la forêt d'Ancenis, dont celle de Saint-Mars faisait alors partie. *La Verrerie* en Riaillé, *la Verrerie* en Pannecé, et peut-être celle de Vivelle près de Saint-Mars remontent à cette époque, ainsi que plusieurs autres établissements, tels que des fonderies, etc... Dans un quartier ainsi peuplé et

(1) « Des fouilles pratiquées à Pannecé, en 1842, amenèrent la découverte de ruines curieuses que l'on croit de construction romaine » (Ogée : *Dictionnaire de Bretagne*, art. *Pannecé*, t. II).

(2) Notamment un bronze de Gallien et deux pièces à l'effigie de Salonine femme de ce même empereur (260 après J.-C.) (Maillard, *Hist. d'Ancenis et de ses barons*).

(3) Voir la carte des voies romaines et grands chemins de la baronnie d'Ancenis, carte dressée par M. Léon Maître, qui a bien voulu nous la communiquer.

Digitized by Google

exploité par les Romains, la présence de temples, ou de monuments, élevés en l'honneur de leurs divinités s'expliquerait aisément.

D'ailleurs on sait que le dieu Mars, autrefois *Mavors*, dieu de l'Agriculture, dont les Romains ont fait le dieu de la guerre, était également une divinité fort en honneur chez les Celtes, nos ancêtres. Sous les divers noms de *Meurth*, en celtique ; *Mawrth*, en gallois ; le dieu de la guerre était l'objet de l'adoration des Gaulois, avant même l'invasion romaine (1). Pourquoi nierait-on l'existence en ces lieux d'un temple de Mars ?

Or, de même que nos églises chrétiennes ont imposé à nos communes, à nos cantons, à nos arrondissements, le nom de leurs saints patrons, il est admissible que les temples voués aux divinités païennes ont pu, eux aussi, marquer le souvenir du culte qui leur fut rendu, des monuments qui furent élevés en leur honneur, par la dénomination du territoire où ils étaient situés.

Saint-Mars-la-Jaille, de ce chef encore, a pu s'appeler terre de *Mars*, au même titre que le Petit-Mars, *Martio* « localité antique, pleine de ruines romaines, où le culte de Mars était en honneur » (2). M. Maître explique par cette circonstance « pourquoi cette paroisse porta le nom de *Mars* (3). » Nous citerons également : *Les Mars*, dans la Creuse (4), *Mars-la-Tour* (Meurthe-et-Moselle), *Mars-sur-Bourg* (Ardennes), *Mars-sur-Allier* (Nièvre), *Cinq-Mars-la-Pile* (Indre-et-Loire) (5) comme territoires du nom de *Mars*, sur lesquels on a relevé des traces du culte du dieu de la guerre, et paroisses dont plusieurs ont, comme la nôtre, pour patron, saint Médard, évêque de Noyon, nommé saint *Mars* dans le langage populaire du Ve au IXe siècle

Des observations qui précèdent, nos lecteurs concluront certainement, comme nous, à un rapprochement évident entre ce nom de *Mars*, donné au territoire, et ce patronage de Saint-Mars choisi par les paroisses et églises fondées dans les lieux qui con-

(1) « Mars a été très honoré en Gaule *dans les forêts* », rappelle M. Maître dans sa *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure.*

(2) Léon Maître : *Le Culte de saint Médard*, etc.

(3) *Ibid.*

(4) Cette paroisse a pour patron saint Médard.

(5) Le village qui porte ce nom fut également consacré à saint Médard ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

Digitized by Google

servent, ou conservèrent longtemps, des traces non équivoques du culte païen de Mars. Ce choix de nos évangélisateurs chrétiens n'est pas un effet de hasard, ou de simple coïncidence. Il y a ici une substitution *voulue* pour faciliter le passage, la transition, du paganisme romain aux croyances du christianisme appelées à le remplacer.

IV

Comment la terre de Mars est devenue Saint-Mars

Quand, au VIe ou au VIIe siècle, les apôtres du Christ, venant des cités où la religion chrétienne était déjà prospère, apportèrent, au fond de nos campagnes, les premières lueurs de la foi évangélique, ils ne se trouvèrent pas en face d'un peuple *areligieux*. A la fin de l'occupation romaine, en effet, nos ancêtres étaient en proie à un paganisme bizarre, mélange hétéroclite d'un reste de traditions druidiques et de superstitions romaines. Le culte des divinités imposées aux Gaulois par la volonté des vainqueurs, avec leurs lois et leurs mœurs, survécut même fort longtemps à leur domination anéantie. C'est ainsi que le concile de Tours, en 567, jugeait encore nécessaire de défendre, expressément, la célébration des calendes de janvier sur le Mont-Janus, aujourd'hui Mont-Jean (1).

On sait que les Romains, et César en particulier, constatant qu'il était plus facile de réduire les Gaulois par la ruse que de les soumettre par la force, ne se posèrent pas en persécuteurs de la religion du peuple conquis, mais latinisèrent les noms des dieux gaulois et les assimilèrent, pour ainsi dire à ceux de la Rome païenne, afin d'imposer insensiblement ceux-ci à nos ancêtres. De même, les missionnaires chrétiens, arrivant dans notre pays, se gardèrent bien de heurter de front les superstitions et les préjugés populaires, qu'ils rencontraient à chaque pas. Greffant, en quelque sorte, l'arbre de vie, sur la plante sauvage et amère de la superstition et de l'erreur; fondant l'avenir sur les ruines accumulées du passé, le prêtre chrétien substituait habilement, au culte déjà ébranlé des faux dieux, celui des premiers saints de l'Eglise catholique.

(1) Dom Morice.

Digitized by Google

Détournant, *canalisant*, pour ainsi parler, le flot de la dévotion populaire, l'apôtre du Christ le conduisit bientôt, du temple de l'idole, à la basilique chrétienne ; ou mieux encore, transformant en église le temple même de la divinité en honneur dans la région, il substitua, à ce culte païen, celui d'un saint du même nom qui recueillit ainsi l'héritage de la vénération du peuple.

Cette substitution est un fait historique, depuis longtemps constaté, et dont on peut citer de nombreux exemples. L'archéologie est redevable à cette tactique des fondateurs du culte catholique en France, de la conservation de plus d'un monument précieux qui, sans elle, eut été irrémédiablement détruit.

C'est ainsi que les cultes nouveaux de saint *Bach*, de saint *Eleuthère*, de saint *Denis*, de saint *Jacques* lui-même, purent remplacer parfois, dans ses propres temples, celui de *Bacchus*, également désigné par les anciens sous les noms de *Denis* et d'*Eleuthère*, et, par les Bretons, sous le sobriquet de *Iacchus*. C'est ainsi que le *Mont-Janus* devient *Mont-Jean*, et que, dans la même commune, la fontaine sacrée nommée « *Fons-Maïanus* », consacrée à *Maïa* divinité celtique, déesse de la terre, nourrice par excellence, devint le fontaine de *Saint-Méen* « *Sanctus Maïanus* ». Nos ancêtres gaulois attribuaient à cette source de merveilleuses et salutaires vertus. Au lieu de détruire la fontaine, objet de la superstition populaire, qui amenait en cet endroit de nombreux visiteurs, le christianisme transforma bientôt ceux-ci en pèlerins, et, sous l'égide du bienheureux saint Méen, apôtre du pays de Mauge, l'antique « *Fons Maïanus* », sans même changer de nom, continua à opérer des merveilles ! La dévotion avait remplacé la superstition ! Et l'on vint chercher, en ce lieu désormais christianisé, la guérison du « *mal de Saint-Méen* » la... gale, « puis qu'il faut l'appeler par son nom (1) ».

C'est d'après ce même principe de substitution — dont nous pourrions multiplier les exemples — que l'on peut, sans crainte, affirmer que plus d'une église, placée sous le vocable de saint Mards, de saint Mard, de saint Mars, c'est-à-dire saint Médard,

(1) Ce fait nous est signalé par M. le marquis de Brisay, d'après l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Allard « *Notes sur Mont-Jean et ses seigneurs* ». César, dans ses *Commentaires*, (César I-VI) parle de la vénération des Celtes pour *Maïa* dont les Romains avaient fait la mère de *Mercure*, dieu du commerce, également en grand honneur chez les Celtes. *Maïa* fut la nourrice d'*Arcas* et son nom, pour les Gallo-Romains, signifiait, en effet, « nourrice » ou même « sage-femme ». Cette antique fontaine est située dans l'ancienne paroisse de Châteaupanne en Anjou.

Digitized by Google

ou encore sous celui de saint Mamert, occupe l'emplacement, ou le voisinage, d'un temple, ou d'un monument, jadis élevé en l'honneur du dieu de la guerre, Mars, appelé par les anciens *Mavors*, *Mamers*, *Meurth*, ou *Mawrth*, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. De même le culte de *Saturne* a fait place à celui de *saint Saturnin*, ou *Sernin* premier évêque de Toulouse, martyr du IIIe siècle, (en latin *Saturninus*).

A l'appui de notre thèse, nous pouvons encore invoquer l'opinion de MM. de Caumont et de la Saussaye (1) relativement au singulier édifice de la Pile-Cinq-Mars que ces distingués archéologues s'accordent à considérer comme un monument de construction romaine, élevé en l'honneur du dieu de la guerre « soit en souvenir d'une importante victoire, soit comme marque limitative d'une province (2) ». Or, au moyen-âge féodal, le terrain avoisinant cette Pile, se trouvait occupé par les moines de Saint-Julien et de Saint-Martin et ainsi désigné : en 915 « *terra Sancti Medardi* » ; en 1012 « *Ecclesia de Pila Beati Medardi* » ; en 1070 « *Prioratus Sancti Medardi* ». Le domaine rural qui s'était créé autour de la Pile portait le nom de la « *Salle César de la Pile.* » Ce domaine contenait des constructions aux murailles de cinq pieds d'épaisseur. Les ruines, encore apparentes en 1762, d'un de ces édifices antiques se nommaient « *le Temple* » (3). Peut-être un temple de Mars ?...

Jean de Marmoutiers, écrivant au XIIe siècle, nous a conservé la description d'un monument de même nature que la Pile *Saint-Mars* ou *Cinq-Mars.* Il existait dans le camp romain d'Amboise, également sur les bords de la Loire et se composait d'une tour de pierres et « d'une maison de bois, sur le côté de laquelle César plaça une salle de pierre ». La tour était surmontée d' « une statue de Mars d'une grandeur merveilleuse » (4).

Enfin, deux autres piles, de même origine que les précédentes, s'élevaient au lieu dit « *Port de Piles* » sur la Creuse « *Portus qui*

(1) Notice archéologique sur la Pile Cinq-Mars (Mag. Pit. 1845).

(2) *Ibid.* et *Carré de Busseroles*, à propos de la Pile Cinq-Mars.

(3) Notes communiquées par M. le marquis de Brisay, que nous en remercions ici.

(4) *Lib. de comp. castri abasiae* c. I. Sulpice Sevère, parlant, dans la vie de saint Martin, d'une idole de Mars, que ce saint détruisit à Amboise, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de celle dont Jean de Marmoutiers nous a conservé le souvenir.

Digitized by Google

est ad Pilas ». « *Pilae juxta fluvium Crosa* » (XIe siècle). » Il y avait deux piles, une de chaque côté de la chaussée romaine allant de Poitiers à Tours, au point où elle franchissait la Creuse, rive gauche. De l'autre côté de la rivière, dans la paroisse de la Selle Saint-Avent, dont le clocher se dresse à 1 kil. au Nord du pont, se trouvait un « *Campus Sancti Medardi* » cité sous ce nom dans une charte de l'abbaye de Noyers, vers 1090. Sur le terrain qui faisait face aux piles, les moines de Noyers élevèrent une chapelle dédiée à *saint Médard* (1).

Voilà, nous semble-t-il, un nombre assez considérable d'exemples de la *substitution voulue*, par les premiers ministres du christianisme, du culte des saints au culte des faux dieux, et, notamment, du culte de *saint Médard* à celui de *Mars*, théorie par laquelle nous expliquons le nom de notre bourgade. Ce principe a-t-il été pour quelque chose dans le choix du patron de notre paroisse ?... Nous sommes d'autant plus disposé à le croire que la substitution était plus facile ici qu'ailleurs, la terre portant déjà le nom de terre de *Mars*, ou de *Marz*, nom qu'avaient pris ses seigneurs. Toutefois nous ne voulons rien affirmer, laissant à nos lecteurs le soin de tirer eux-mêmes les conclusions de cette étude sur les origines du nom de Saint-Mars-la-Jaille.

V

Les autres noms de Saint-Mars

Après s'être appelée terre de *Mars*, puis de *Saint-Mars*, la seigneurie de ce nom, devenue le domaine des *Olivier*, seigneurs de Vritz, dès le XIIe siècle, est bientôt désignée sous le nom de Saint-Mars ou Saint-Médard *L'Olivier*, appellation venant, sans doute, du nom de ces seigneurs et que la paroisse conserva fort longtemps.

C'est, croit-on, à la fin du XIIIe siècle, que le fief de Saint-Mars devint la possession des *Yvon*, seigneurs de la *Jaille*, en Anjou. L'un d'eux, Yvon XII de la Jaille, possédait cette terre, avant 1369, époque où il en fit, à grands frais, reconstruire la forteresse, faisant de son château une place remarquablement forte. C'est donc avec une fierté très légitime que ce chevalier, déposant à

(1) Notes dues à l'obligeance de M. le marquis de Brissay.

Digitized by Google

l'enquête du procès de canonisation de Charles de Blois, aux côtés duquel il avait combattu, se déclare hautement « *Dominus Castri Sancti-Marsi* » (1) (1371).

A la suite de cette reconstitution de sa forteresse, Saint-Mars devint Saint-Mars de la Jaille, le château est même parfois désigné comme « *château de la Jaille* », circonstance qui établit la distinction entre les deux fiefs, réunis sous la domination du même seigneur : l'un *paroissial*, l'autre *féodal*. Toutefois, en 1745 encore, la paroisse est ainsi désignée « Saint-Mars-de-la-Jaille, *anciennement appelé Saint-Mars Lollivier* » (2).

De nos jours on dit et on écrit Saint-Mars-la-Jaille, bien que la Révolution, elle-même, ait tenté, à son tour, de dénaturer, et même de changer le nom de notre pauvre commune, nom déjà torturé par tant de vicissitudes !... En effet « *pour se dégager du fanatisme* » les officiers de notre municipalité, le 24 germinal, an II (13 avril 1794) « ont changé le nom de leur commune en celui de commune d'*Erdre*, nom de la rivière qui passe dans le bourg (3). » Cette motion géniale fut-elle sanctionnée par le département et la Convention ?... Toujours est-il qu'elle ne devait pas recevoir la consécration des siècles. Saint-Mars conserva, ou reprit, son nom de Saint-Mars-la-Jaille qu'il gardera, espérons-le, jusqu'à la fin des temps... de notre temps, tout au moins. Car il est peu probable, étant donné les idées progressistes et émancipatrices de notre XXe siècle, que, tout désireux qu'il soit, lui aussi, de se « *dégager du fanatisme* », il en arrive à rétrograder au point de faire reprendre à notre commune son nom primitif de terre de *Mars*. Le nom d'un *dieu !* et du *dieu de la guerre ! ! !* « Que saint Médard nous en préserve ! diront les moins « *fanatiques* » de nos concitoyens, et que Saint-Mars-la-Jaille reste Saint-Mars-la-Jaille à jamais.

J. BAUDRY.

(1) *Dom Morice*, Pr. T. II, col. 31.

(2) Réformation des terres et rentes de la seigneurie en 1745, Arch. de la Loire-Inférieure, E 260.

(3) *Journal des Délibérations du Club de Vincent la Montagne* de Nantes, (Maillard, *Hist. de la Baronnie d'Ancenis*).

Digitized by Google

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES ET JUSTIFICATIVES

I

Donation de Guihenoc d'Ancenis aux moines de Marmoutiers

(*Vers la fin du XIe siècle, 1070 environ.*)

Que tous présents et à venir sachent que moi, Guihénoc, d'Ancenis, je suis tombé malade autrefois et, après avoir demandé un soulagement de mes maux à Dieu et aux frères de Marmoutiers, il plut au vénérable Barthélémy, alors abbé de ce lieu, sur ma demande, d'ordonner à l'un de ses frères, habile en médecine, nommé Tetbert, de venir me secourir. Celui-ci traita ma maladie pendant si longtemps, et avec tant d'habileté que, grâce à son talent, je parvins à me guérir. C'est pourquoi je leur ai fait remise sur les navires grands et petits qui portaient sur la Loire les choses appartenant au monastère de Saint-Martin de la taxe que j'avais coutume de percevoir, etc... Et afin que cette charte acquiert une durée inaltérable ; moi-même je l'ai confirmée, par le toucher de ma main, et le signe de la croix et, dans le même but, je l'ai confiée aux mains de mes fidèles dont les noms suivent :

(Parmi ces noms :) Payen, frère de Guihénoc, Simon, son neveu, Hugo, frère du même Simon, Origone, mère de Guihénoc, Agnès sa femme et Guihénoc, *Gauscelin de Marcio*, etc.

(Charte latine citée par Dom Morice, *Pr.* I, 437.)

En outre de cette pièce et de celles qui suivent, voir :

Pour l'attestation de « *Februarius de Martio* », vers 1110, Dom Morice, Pr. I, 524.

Pour celle de « *Viviano de Marz* » la donation faite par Bonabes de Rougé à l'abbaye de Melleray, en 1183 (Dom Morice, *Preuves I*, 696).

Pour une autre attestation de *Vivien* et de son frère *Février* en 1142 : voir la Fondation de l'abbaye de Melleray par Hamon le Bigot et Alain de Maisdon (Dom Morice, *Pr. I*, 585-586.)

Digitized by Google

II

Donation a Saint-Florent confirmée par Guethenoc d'Ancenis

(*1132*)

— Puisque, etc... Le seigneur Guihenoc, fils de Maurice d'Ancenis et Geoffroy, héritier du susdit Guihenoc, et ses héritiers, ont, d'un commun accord donné à Daniel, de leur forêt, ce que *Vivien*, son frère *Février* et son fils *Hugo*, lui avaient donné en aumône, savoir : la Poitevinière, le Champ-Bernard, le Moulin, le Ronzeray, la terre Guedguel et le breuil d'Alucion, etc... De cette cession de Guihenoc sont témoins : Hamon de Pannecé, Olivier le Sueur, Breton de Mouzeil, Roger le Tort, Hildebert le Borgne.

Cette donation de *Vivien* fut confirmée par Raoul de la Chapelle, son épouse, et Renauld leur fils. En plus Guihénoc donna la terre de Killic, comme lui-même la tenait de Dieu et du Comte. Mais son fils, intervenant dans l'héritage de son père, chercha chicane, etc. Sont témoins : Guibert de Pannecé, Alain Guihénoc, Mathieu de Riailié, Malo de Montfriloux.

De plus, Guillaume d'Auverné, sortant de la corruption de ce monde pour embrasser la vie monastique, donna à Daniel le moulin de l'Epinay. Toutes ces concessions furent ratifiées par Raoul, son fils, Godfroy, son frère, Judicaël de Pesatio, son neveu et Léon de la Vallée, son neveu. Témoins : Hervé et Hugo de Bésiel, etc... Cette donation fut ratifiée par Haimon le Bigot et Alain fils de Clarambaud de Maisdon.

Tous ces biens, le susdit Daniel, serviteur de Dieu, les donne ainsi que lui-même, avec l'assentiment des sus nommés, à l'Eglise de Saint-Florent, afin d'être compté au nombre de ses enfants:

(*Titres de Saint-Florent*).

(Document latin extrait de Dom Morice, *Preuves*, t. I, *565*).

Digitized by Google

III

Donation faite par Olivier de Vritz a l'abbaye de Melleray.

(FRAGMENT)

(*Entre 1177 et 1192.*)

..... Post decessum vero sororis sue Leigrat, pro ejus anima dedit eidem domui duos solidos quos habebat in feodo Herdeberti Le Monner. Hujus rei testes sunt : uxor Oliverii que hoc donum concessit ; Gaufridus abbas de Mellereyo ; Simon de Heric, Robertus Crespin, *Gaudinus de Sancto-Maarso.*

Dedit etiam ipse Oliverius portionem illam decime sue, que eum contingebat de *Sancto* scilicet *Medardo* excepta decima sue medietarie.

..... Dedit etiam unum sextarium frumenti in molendino quod est ante ecclesiam Sancti Medardi in anniversario patris et matris sue quod fit octavo decimo calendas februarii.....

. . . . . .

TRADUCTION

..... Après la mort de sa sœur Leigrat et pour le repos de l'âme de celle-ci, il (*Olivier de Vritz*) donna à la même abbaye deux sous qu'il tenait en fief de Herdebert Le Monner. Les témoins de cette donation furent : l'épouse du dit Olivier qui donna son consentement, Geoffroy (de Beaumont), abbé de Melleray, Simon de Héric, Robert Crespin, *Gaudin de Saint-Mars.*

Le même Olivier donna aussi la portion de dîme qui lui revenait à *Saint-Médard* excepté la dîme de sa métairie.

..... Il donna également, sur un moulin qui est devant l'*église de Saint-Médard*, un setier de froment pour l'anniversaire de son père et de sa mère, qui est le 15 janvier.

(Charte latine faisant partie des précieuses archives de la Saulaie (près Candé). Communication et traduction de M. le marquis de L'Esperonnière, propriétaire de ce château, à qui nous en exprimons nos remerciments).

Digitized by Google

IV

Donation faite par les seigneurs de Vriz a l'abbaye de Melleray en 1243.

(FRAGMENT)

Universis presentes litteras inspecturis Chotardus de Veris miles, salutem in Domino. Cum dominus Oliverius de Veris primo genitus dederit in perpetuam elemosinam abbatie de Mellereyo vigenti solidos annui redditus in pedagio de Sancto-Medardo l'Oliver, postea Beatrix, filia et heres dicti Oliverii uxor domini Gaufridi de Bello-Morterio, similiter dederit in perpetuam elemosinam dute abbatie et fratribus ibidem. Deo servientibus, quidquid ipsa habebat in pedagius et coustumiis cheminorum de Sancto-Medardo l'Oliver et de Bordineria... etc.....

. . . . . .

TRADUCTION

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Cotard de Vriz, chevalier, Salut dans le Seigneur. Messire Olivier de Vriz mon frère aîné a donné en aumône perpétuelle à l'abbaye de Melleray vingt sous de rente annuelle sur le péage de Saint-Médard l'Olivier, et dans la suite, Béatrix, fille et héritière dudit Olivier et femme de Messire Geoffroy de Beaumortier, a donné pareillement en aumône perpétuelle à la dite abbaye et aux frères qui y servent Dieu, tous les droits qu'elle avait sur le péage et les chemins de Saint-Médard l'Olivier et de la Bordinière... (1) etc..

Donné l'an du Seigneur 1243.

(*Archives de la Saulaie*. Communication et traduction de M. le Marquis de l'Esperonnière) (2).

Cette donation est confirmée par Chotard ou Cotard qui, en 1243, la transforme en une rente annuelle de six livres de monnaie courante.

(1) La Bourdinière en Panneoé. Cette première donation a lieu vers 1220.

(2) Ce même document existe en copie aux *Archives de la Loire-Inférieure*, H 75, mais incomplète et inexacte, comme nous avons pu nous en convaincre en la rapprochant de celle de la Saulaie dont nous ne donnons ci-dessus qu'un fragment.

Digitized by Google

L'ÉVOLUTION DES CELTES

EISTEDDFOD DE CARNARVON

1906

Il en est des races comme des individus dont elles se composent : la liberté les développe, l'oppression les étouffe ; dans la lutte les unes plus faibles succombent, ainsi les Ibères, les Goths, les Incas dont il ne reste plus que le nom dans l'histoire ; d'autres, plus fortes, comme les Celtes, se redressent et finissent par reprendre leur place au milieu des nations. Ces dernières conservent pendant des siècles une somme d'énergie invincible que rien ne peut entamer. Dans la mêlée souvent dure et violente, si leur corps fléchit, leur âme n'est pas atteinte ; elles offrent une résistance opiniâtre, purement intellectuelle et morale, qui est le plus éclatant indice de leur supériorité. Quel que soit le coin du globe où les hasards de la guerre les poussent, elles emportent des traditions autour desquelles elles se rallient, qui entretiennent leur vitalité. Elles adaptent leur génie au territoire où les circonstances les forcent à se fixer ; loin d'être absorbées par les éléments hétérogènes, comme cela arrive pour les peuples qui sont morts ou qui meurent, ces races se les assimilent en leur infusant leur sang et leur esprit. Elles exercent une domination qui tôt ou tard vaincra. Contre elles la tyrannie sous toutes ses formes n'a qu'un temps, si forte soit-elle ; leur droit à l'existence libre finit par l'emporter sous l'influence et à l'aide d'idées puissantes.

La race celtique est en voie de faire triompher ce droit. Accablée par des guerres séculaires, elle connut toutes les affres de la défaite ; trop indépendante d'esprit et trop rêveuse, elle ne sut pas s'organiser pour la résistance ; mais son âme se ressaisissait chaque lendemain de bataille perdue ; toujours vaincue et toujours renaissante, elle se cabrait contre ses vainqueurs marchant sans défaillance à la poursuite de son idéal. Gardienne

Digitized by Google

jalouse de ses traditions, ne perdant rien du patrimoine intellectuel et moral des ancêtres, elle attend patiemment et avec une admirable ténacité sur le sol où elle s'est fixée, au milieu des bruyères de Bretagne, derrière les sommets de Galles, à l'abri des côtes escarpées d'Irlande ou au fond des *glens* d'Ecosse l'heure où l'évolution nécessaire des choses et des événements lui rendra ses libertés.

Les Celtes forment maintenant au milieu de autres nations un ensemble ethnique avec lequel il faudra de plus en plus compter. Venus d'Orient comme toutes les grandes familles humaines, ils ont leur berceau sur le plateau asiatique et aux environs de la mer Caspienne. L'archéologie et l'histoire suivent pas à pas leur migration vers l'Occident : on les rencontre sur les bords de la mer Noire, le long du Danube qu'ils remontent, d'où ils se répandent dans l'Allemagne du Sud, au nord de l'Italie, et sur le territoire de l'ancienne Gaule, qu'ils occupent presque entièrement entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et l'Océan ; la toponymie atteste partout leur séjour séculaire. Vaincus par les armées romaines et plus tard par les Anglo-Saxons ils se réfugièrent sur les rivages de l'Atlantique dont les groupes les plus denses peuplent encore aujourd'hui les îles et les péninsules. En Ecosse, en Irlande et en Galles la race est demeurée à peu près pure de tout élément hétérogène ; pure aussi elle est restée dans la vieille Armorique, jadis ruinée et presque dépeuplée par le fisc romain, ou d'autres Celtes de l'île de Bretagne vinrent se fixer aux Ve et VIe siècles de notre ère plutôt que de subir le joug barbare des Anglo-Saxons.

Jusqu'au déclin du Moyen-Age le peuple Celte vécut en paix avec ses voisins : son génie put alors s'exercer librement, il marcha vite dans la voie des progrès intellectuels et matériels. Accessible à toutes les idées fécondes, d'un esprit largement ouvert, le Celte accepte avec enthousiasme le christianisme qui lui apporte la civilisation. A la voix de saint Patrick l'Irlande se convertit et devient un foyer de lumière, une pépinière de saints. Un des plus illustres enfants d'Erin, saint Colomba fonde la célèbre abbaye d'Iona et prêche l'Evangile en Ecosse. Dans toutes les régions celtiques s'élèvent des monastères qui deviennent des centres non seulement de piété ; mais aussi de science, de littérature, de poésie et d'art : tels sont en Galles Landaff fondé par Dubricius, Lancarvan par saint Cadoc, Bangor par saint Ideuc ou Iltut ; en Irlande Clonard par saint Finian, Monasterboyce par saint

Digitized by Google

Builhe, Darrow et Derry par saint Colomba, Glendalough par saint Kievin ; en Armorique Landevenec par saint Guenolé et saint Méen qui a conservé le nom de son fondateur. L'énumération de toutes ces fondations serait trop longue ; elles se chiffrent par centaines. Les moines défrichaient la terre, amélioraient le bien-être des populations qui les entouraient, tandis que d'autres les instruisaient. Le patrimoine intellectuel était non moins largement cultivé ; un grand nombre s'adonnait à l'étude de l'Ecriture Sainte et des auteurs anciens ; ils ornaient leurs manuscrits de ces élégants entrelacs qu'on peut toujours admirer dans les musées d'Ecosse et d'Irlande et sur les croix de pierre. La corporation des Bardes, devenue chrétienne avec Patrick et surtout avec Colomba, s'adonnait à la musique et à la poésie, chantait les gloires de la nation et composait ces immortelles triades qui excitent toujours l'enthousiasme universel. Chaque prince, chaque monastère avait son barde chargé de la garde des généalogies et de la rédaction des annales. La littérature légendaire berçait doucement les douleurs de l'humanité ; les cycles héroïques, Arthur, Ossian, le roman de la Table Ronde, les récits de la vie des Saints celtes et de leurs miracles pénétraient jusque dans les masses profondes du peuple ; sa mémoire s'exerçait à les raconter ; avec leur aide il s'instruisait et son intelligence s'ouvrait à toutes les connaissances divines et humaines.

Dans l'ordre administratif et judiciaire les Celtes possédaient un ensemble de lois qui les régissaient, uniquement inspirées par l'esprit de la race, en dehors de toute influence de Rome ou de la Germanie, réunies dans un recueil nommé *Senchus Mor* autrement dit « monument de la Sagesse antique » ; saint Patrick les revisa à la lumière de l'Évangile. On jugera de l'élévation et de la noblesse de cette législation par les deux sentences suivantes tirées du *Senchus Mor* : « il y a quatre dignitaires d'un pays qui peuvent être dégradés : un roi injuste, un évêque scandaleux, un poète cupide, un chef pillard (1). » Des trois objets de la loi : le gouvernement, l'honneur et l'âme, le gouvernement appartient aux chefs, l'honneur et l'âme appartiennent à tous (2). De même la Combrie avait ses lois ; rien ne peint mieux l'esprit de liberté

(1) *Senchus Mor*, p. 55. — Cf. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. III, p. 37,
(2) Jules de Lasteyrie, *Etude sur le Senchus Mor* dans *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1865.

Digitized by Google

et du respect de la personne qui les caractérisent que cette disposition qui défend aux exécuteurs de la loi de saisir chez un Gallois trois choses : « son épée, sa harpe et son livre » ; la harpe et le livre parce qu'en temps de paix il considérait la musique et la poésie comme la plus noble occupation d'un homme libre (1).

Les Celtes ne gardèrent pas pour eux seuls les bienfaits de la civilisation chrétienne. Revenant en arrière vers des contrées que leurs ancêtres avaient jadis habitées saint Columban, son disciple saint Gall et à leur suite beaucoup d'autres missionnaires, leurs compatriotes, firent reluire la lumière de l'Evangile sur des régions où les invasions barbares avaient semé le désordre et les ténèbres : Luxeuil en Gaule, Bobbio en Italie, Dissentis et saint Gall en Suisse s'élevèrent comme des phares projetant au loin leurs rayons lumineux.

La civilisation celtique étendait ses bienfaits sur tout l'Occident de l'Europe, quand tout-à-coup vers la fin du XIe siècle fondit du nord, sur elle, un orage terrible qui ravagea ses institutions : ce fut le commencement d'une éclipse qui dura longtemps. Les hordes normandes s'abattirent d'abord sur la Bretagne Armoricaine. Elle venait de reconquérir son indépendance sur les Francs avec l'intrépide Nominoë ; à peine cinquante ans après les hommes du Nord arrivèrent pillant et saccageant tout sur leur passage, au point que de vastes territoires auparavant fertiles et très habités devinrent des déserts (2) ; ils brûlèrent les églises et les monastères ; des belles abbayes comme Landevenec, Rhuys, Redon, Saint-Méen, Saint-Melaine de Rennes il ne resta plus que des ruines ; les moines s'en allèrent au loin emportant leurs précieuses reliques.

Avec Alain le Grand les Bretons reconquirent leur indépendance ; mais des troubles, des guerres incessantes dont la péninsule fut le théâtre, toujours en proie aux convoitises des voisins, suspendirent pendant des siècles son évolution complète. Néanmoins la Bretagne fut la première à proclamer l'abolition du servage ; plus tard l'assise du comte Geoffroy octroya une large liberté au peuple breton. Finalement elle s'unit loyalement à la France en sauvegardant toutefois ses libertés, par exemple

(1) Triades de Dymwall Moëlmund, 64 apud Walter, p. 315.

(2) La toponymie conserve encore des traces de cette destruction sauvage, ex. : le *Gast* et le *Désert* qui s'étendaient sur toute la partie centrale du département d'Ille-et-Vilaine.

Digitized by Google

le consentement de l'impôt, par un contrat (1532) dont celle-ci s'efforça de ne jamais remplir les clauses. N'importe, elle demeura fidèle à sa parole. Si au moment de la Révolution elle prit les armes, ce fut pour défendre sa foi, et nullement pour se séparer de la grande patrie. Avec le régime constitutionnel et centralisateur elle vit disparaître les derniers vestiges de son indépendance.

Les autres rameaux du tronc celtique furent encore plus atteints par la barbarie. Du XIe au XIIIe siècle les chevaliers anglo-normands pénétrèrent en Galles; leur épée meurtrière s'appesantit lourdement sur ce malheureux pays. En place des écoles et des institutions libres ils bâtirent des châteaux-forts dont l'énorme masse, comme celles de Carnarvon et de Conway écrasa la liberté des vaincus. Armés et bardés de fer les chefs normands sortaient de leurs repaires pour piller les fermes, dévaster les cultures, accabler le pauvre Gallois sous les impôts et le réduire au servage.

L'Irlande, envahie par Henri II, roi d'Angleterre, à la fin du XIIe siècle, se vit soumise au régime d'extermination. Les vainqueurs s'attaquèrent à la race qu'ils voulaient anéantir : ils chassèrent les Irlandais de tous les ports et les parquèrent dans l'intérieur de l'île aux moyen du *pale*; défense fut faite aux Anglais de fusionner avec eux, d'en adopter les lois, les mœurs et le costume; ils furent exclus des corporations municipales et des emplois publics. Ces mesures iniques demeurèrent inefficaces; l'élément celtique absorba l'élément anglais. Mais trois siècles plus tard la réforme protestante surgit avec tout son cortège de violences; l'Irlande resta catholique, d'où la haine farouche et la plus cruelle des persécutions que le monde ait jamais connue. Le catholique irlandais fut dépouillé de ses biens; il ne put être ni électeur, ni éligible; pour lui plus d'accès aux charges, plus de droit à l'héritage; on lui prend même son cheval s'il vaut plus de cinq guinées. Les tenanciers devinrent la proie d'une landlordisme rapace; chaque jour se dressa devant eux l'horrible spectre de l'éviction qui les chassait eux et leur nombreuse famille hors de la misérable masure qu'ils habitaient et les forçaient à coucher des semaines et des mois dans des carrières abandonnées, dans des trous de la montagne ou dans les fossés au bord de la route. On lui enleva ses églises; ceux de ses prêtres qui se refusèrent à prêter un odieux

Digitized by Google

serment furent marqués au fer rouge sur la joue. Le pauvre Irlandais n'était plus qu'un parias.

L'Écosse, indépendante jusqu'au règne de Jacques I, vit son autonomie disparaître peu à peu après l'événement de son roi sous le nom de Jacques VI au trône d'Angleterre en 1603 ; elle devint une humble vassale de la couronne. Une malheureuse politique abolit son parlement au XVIIIe siècle ; les lords anglais s'emparèrent de la terre ; les pauvres Highlanders furent traqués jusque dans leurs *glens* ; ils émigrèrent par centaines de mille à la fois.

Les émigrations des Celtes ne sont pas faites pour déplaire à leurs opresseurs ; ceux-ci poursuivant évidemment un but que l'Angleterre et même parfois la France n'ont pas désavoué : l'anéantissement de la race. Si, depuis un siècle environ, ils n'osent plus employer la violence, ils s'attaquent à ce qui constitue son âme au moyen de la machine centralisatrice. Quels efforts n'ont pas été faits au cours du XIXe siècle dans la Bretagne française et même encore de nos jours pour l'amener à oublier sa vieille langue. Le temps n'est pas loin où dans les écoles primaires l'instituteur affublait d'une espèce de bonnet d'âne (1) tout enfant surpris à parler breton soit en classe, soit en récréation ; il ne pouvait s'en débarrasser que lorsqu'un de ses petits camarades commettait la même faute (?). Des prêtres du diocèse de Saint-Brieuc se flattaient d'avoir *débretonisé* une île toute entière, l'île de Brehat. Les fonctionnaires étaient presque tous choisis en dehors de la Bretagne ; on envoyait ses enfants dans des garnisons lointaines afin de leur faire perdre le sentiment national et l'amour de leur pays. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont entassé circulaires sur circulaires pour interdire à l'église comme à l'école l'usage de la langue bretonne.

Dans les pays celtiques d'Outre-mer l'administration centrale ne se montra pas moins acharnée contre l'idiome national : le Welsh, l'Irish, le Gaëlic, tous dérivés du celtique, furent partout poursuivis par la couronne anglaise. Le pape lui-même, pour ne pas déplaire au roi, nomma constamment des évêques d'origine anglaise aux divers sièges de Galles et d'Irlande. La Réforme ne modifia rien à cet état de chose : Henri VIII et ses successeurs s'attachèrent à prendre leurs hauts fonctionnaires

(1) Appelé le *symbole* dans certaines écoles.

Digitized by Google

ecclésiastiques anglicans en dehors de Galles, d'Irlande et d'Ecosse. Il défendit la traduction en langage celtique des livres de prières et surtout de la Bible ; si la reine Elisabeth en autorisa une version galloise ce fut à condition de mettre en regard le texte anglais de manière à ce que le lecteur pût l'apprendre.

Si tous les ennemis de la race celtique ont mis tant d'acharnement à poursuivre sa langue, c'est qu'il n'ignore pas que pour un peuple sa langue c'est son âme, c'est tout ce qu'il a de plus sacré, c'est le dernier rempart de sa force et de son unité. Mais on avait compté sans le tempérament fortement trempé du Celte, sans la qualité maîtresse qui le distingue, la ténacité ; il est resté lui-même avec son idéalisme ; les siècles se sont succédé sans l'entamer ; son corps a subi la force, son âme ne s'est jamais donnée.

L'âme celte, abîme d'idéal, se réfugie dans ses créations poétiques. Faisant appel à la sauvagerie de ses côtes, aux fureurs de l'Océan, au vague infini de son horizon, comme à la mystérieuse obscurité de ses forêts, à la solitude de ses vallons rocailleux, à l'aridité de ses landes, elle prête aux choses un langage interprète de ses douloureux et toujours mélancoliques sentiments. Les êtres invisibles qu'elle évoque, revenants, farfadets, korrigans, sont les habitants d'un monde dans lequel elle vit en rêve ; ils personnifient ses souvenirs, ses regrets, ses douleurs. Pour elle ils revivent le passé ; ils animent la ferme, la vieille armoire, le lit clos ; ils sont le lot des espérances pour l'avenir.

Quand les chevaliers anglo-normands eurent éparpillé sur le territoire de la Vieille Cambrie leur 126 châteaux-forts ; quand fut conquis le Gwinedd, le dernier refuge de l'indépendance et que le roi d'Angleterre eut proclamé son fils prince de Galles du haut de la tour de Carnarvon, les vainqueurs se crurent les maîtres, ils se trompèrent. Ils purent prélever la lourde dîme, l'âme celte leur échappa ; elle se réfugia dans les vallées, dans les retraites profondes des montagnes, dans les gorges du Snowdon (1). La tyrannie n'éteignit point l'inspiration des bardes ; la harpe nationale continua de vibrer mélancolique et triste, projetant toutefois dans l'air des notes pleines d'espérance. Pendant les longues soirées d'hiver, au cours de nuit de siècles où la nation semble anéantie, les pères de famille

(1) Le plus haut sommet du pays de Galles.

Digitized by Google

racontent à leurs enfants dans la langue des ancêtres les souvenirs glorieux de la race, les prouesses du roi Arthur ; non, le roi Arthur n'est pas mort, il dort seulement d'un long sommeil ; il soulèvera un jour la pierre qui le recouvre, il chassera les oppresseurs de la nation et lui rendra ses traditions et ses libertés. Un même souffle énergique et vigoureux anime cette race généreuse et fière ; tout ce qui est beau et grand, la poésie, les arts, les légendes la soutiennent dans cette lutte non moins longue que persévérante.

Une institution issue de l'âme celte, la corporation des bardes, qui survécut à la ruine du druidisme en se faisant chrétienne contribua puissamment au maintien du sentiment national ; elle incarna les deux passions dominantes que le Gallois nourrit pour la musique et la poésie. En des assemblées, connues dans le dialecte du pays sous le nom d'*Eisteddfodau*, les bardes célébrèrent à l'envi les qualités supérieures de la race celtique, son culte pour les aïeux, la mémoire des héros et de leurs hauts faits, son amour pour la patrie, sa générosité, son désintéressement, son infatigable hospitalité dont nulle part on ne retrouve un pareil exemple, son ardeur passionnée pour tout ce qui est élevé et noble.

La réunion de Galles à la couronne anglaise en 1284 rendit les *Eisteddfodau* plus difficiles et diminua leur fréquence ; néanmoins elles paraissent s'être succédé sans de trop longs intervalles jusqu'au XVIIe siècle. A cette époque elles reprirent un nouvel essor. Le clergé non conformiste, sorti du peuple, parlant la langue nationale, s'y mêla très activement ; c'était un moyen de propager ses doctrines religieuses. Son geste fut compris ; il souleva un grand enthousiasme chez les Gallois dont il favorisait les aspirations. Dans tous les grands centres de la Principauté, même dans de pauvres hameaux se formèrent des *Eisteddfodau* particulières qui se rattachaient à l'*Eisteddfod* générale ; celle-ci, sous la direction du *Gorsedd Beird*, *Ynys Prydain* (trône des bardes de Bretagne) tint des assises annuelles à partir de 1819. La dernière a eu lieu au mois d'août 1906, dans la ville Carnarvon, ancienne capitale de la Cambrie.

Au dire des Gallois, des Anglais eux-mêmes, des délégués de la grande famille celtique, c'est une des plus remarquables par son ampleur, sa solennité et aussi par l'affluence des visiteurs, qu'on ait vue depuis longtemps. Que les lecteurs de la *Revue de Breta-*

Digitized by Google

gne nous permettent d'en donner un court aperçu ; ils jugeront de l'esprit celtique qui anime ces fêtes annuelles.

La petite ville de Carnarvon, assise à la base du dernier contrefort des montagnes de Galles, baigne coquettement ses murs dans une anse de la mer d'Irlande. Son château avance son imposante masse à l'embouchure de la rivière d'Avon comme pour surveiller la terre et l'Océan ; on a l'impression qu'il fut redoutable. Ses remparts démantelés, ses tours échancrées n'inspirent plus la terreur ; mais il reste juste ce qu'il faut de ce colosse pour montrer le détail de son architecture, immense squelette d'un corps qui fut glorieux et puissant, dont le règne est fini.

Carnarvon fut le dernier boulevard de l'indépendance galloise ; en 1284, elle entendit annoncer la fin des libertés nationales. Ce souvenir du passé rendait assez piquante la présence dans l'enceinte de la vieille forteresse du *Gorsedd Beird*, incarnation vivante des antiques traditions et de l'évolution libre de la race celtique : c'est sur la plus haute terrasse du château qu'il tint ses solennelles assises ; c'est dans le grand pavillon bâti au-dessus de la ville, dont le faite dépasse le sommet de la tour de l'Aigle que l'Eisteddfod avait ses séances poétiques et musicales. M. Lloyd George, ministre du commerce anglais, l'un des principaux membres de la représentation galloise au Parlement britannique, disait dans le discours qu'il prononça en prenant la présidence du troisième concours de musique : « Si l'Archidruide, il y a quelques siècles, avait pénétré dans le château comme ce matin avec sa suite, lui et les siens auraient tôt connu la nuit des cachots ; aujourd'hui le grand pavillon domine la forteresse, la bannière de Galles ornée du drapeau rouge flotte librement au sommet de la tour de l'Aigle. »

L'Eisteddfod s'ouvrit le mardi 22 août et dura quatre jours. Dès la veille une foule considérable se pressait dans les rues de la ville, dont les maisons et les monuments publics étaient pavoisés ; aux fenêtres flottait l'étendard de Galles auquel se mêlaient les drapeaux des nations sœurs ainsi que les hermines de Bretagne. Les représentants d'Ecosse, de Man, d'Irlande et de la Bretagne française étaient reçus par M. Darbeshire, maire de Carnarvon, qui leur offrit pendant tout leur séjour la plus gracieuse et la plus cordiale hospitalité, rappelant ainsi l'une des plus glorieuses traditions celtiques. Le lundi soir on inaugurait les fêtes par la représentation d'un drame gallois

Digitized by Google

écrit dans la langue nationale, *Caradog*, le héros de la résistance à l'invasion romaine.

Le lendemain le *Gorsedd* tenait sa première séance dans la cour du château. C'est à tort qu'on veut voir dans cette cérémonie une religion renouvelée de l'antiquité ; le chef de cette association n'a de l'ancien druidisme que le titre. Le Gorsedd, très populaire en Galles, n'a ni doctrine, ni dogmes, ni philosophie ; il a pour but la conservation des traditions de la race, de sa langue, le progrès et l'évolution de la littérature, de la poésie et des arts celtiques. Dans la prière, que récite un des bardes il n'y a aucune invocation à une divinité quelconque, on demande seulement la paix universelle : la paix « Heddw », c'est le cri de ralliement que poussent les affiliés.

De l'Hôtel-de-Ville le Gorsedd se rend au château. En tête du défilé marche un bataillon de la milice royale des fusiliers gallois, suivi de la musique militaire, puis du maire de Carnarvon, du lord maire de Londres, de celui de Dublin, enfin des druides, des bardes et des ovates revêtus de leurs costumes traditionnels ; devant eux on porte leurs insignes, la riche bannière du Gorsedd, la grande épée d'Arthur, le *Hirlos Horn*, et la nouvelle harpe que vient d'offrir un généreux donateur. Plusieurs milliers de spectateurs attendaient dans l'intérieur du château. Sur la plus haute terrasse de la cour on avait dressé le mystique cercle de pierres. au milieu duquel on avait placée une plus grosse roche, dite pierre de Logan, c'est le trône de l'Archidruide. Dans l'intérieur du cercle prennent place les druides, les bardes et les ovates entourés de leurs insignes. Chaque objet a sa signification. Le cercle de pierres symbolise la paix. Dans l'antiquité, lorsque des clans étaient en guerre, le druide rétablissait la paix et la proclamait du milieu d'un cercle identique. La robe blanche des druides est le symbole de la vérité ; celle des bardes, bleu comme le ciel, celui de la poésie et de la littérature. La couleur verte des ovates ou savants ressemble à celle des herbages dont les vertes pousses signifient le progrès indéfini de la science.

La première séance du Gorsedd offrait cette fois un intérêt particulier : l'archidruide Hwfa Mon était mort dans le courant de l'année précédente ; Mr. Dyfed avait été élu pour lui succéder ; ce jour-là même on procéda à son installation. Le nouvel archidruide attendait à l'entrée du château ; tout le Gorsedd va à sa rencontre et le conduit dans le cercle de pierres. Avant qu'il

Digitized by Google

monte sur le trône de Logan, le plus ancien druide, Cadvan, lui pose des questions : — Voulez-vous, lui dit-il, défendre les droits et les privilèges du Gorsedd Beird Ynis Prydain, appliquer ses lois selon toute justice, répudier l'injustice, exalter au plus haut degré la moralité, la bonté et l'amour de la nation ?

« Je le veux », répond l'élu.

Se tournant ensuite vers l'assemblée des bardes, Cadvan leur demande : Voulez-vous soutenir l'élu dans ses hautes fonctions, obéir à ses ordres en ce qui concerne les coutumes de notre fraternelle société, l'assister en tout dans l'accomplissement de ses devoirs ?

« Nous le voulons », répondent les bardes.

Enfin s'adressant à la foule Cadvan ajoute : « Au nom des bardes de l'île de Bretagne je proclame Dyfed archidruide de notre Gorsedd. Ce dernier monte aussitôt sur la pierre de Logan. Au milieu des applaudissements Cadvan pose sur sa tête la couronne de feuilles de chêne en bronze et sur sa poitrine le pectoral d'or. Un barde lui présente le *Hirlas Horn*, sorte de corne d'abondance, symbole de l'hospitalité celtique, qu'il porte à ses lèvres. La cérémonie de l'installation terminée, l'archidruide remercie tout en faisant l'éloge de son prédécesseur et en exposant le but de l'association.

Pendant la durée de l'Eisteddfod le Gorsedd tint deux autres séances qui furent principalement consacrées à la réception de bardes, d'ovates et de membres honoraires. Chacun reçoit un nom sonnant dans la langue celtique. Les adhérents se comptent par milliers ; les lords y coudoient leurs tenanciers, les bourgeois et les paysans fraternisent, prêtres et fidèles s'y retrouvent ensemble, la grande dame à côté de l'humble Galloise. Le roi Edouard VII et la reine, alors prince et princesse de Galles, reçurent le ruban vert avec le nom symbolique à l'Eisteddfod de 1894 qu'ils honorèrent de leur présence. Une même volonté, une même aspiration, un même idéal animent tout le Gorsedd : l'amour de la patrie celtique, la mémoire du passé glorieux de la race, la conservation de ses traditions, ses progrès, ses libertés. Tout sela est symbolisé dans le bouquet qu'une dame de qualité présente à l'archidruide au cours d'une des séances du Gorsedd ; le bouquet est fait de plantes et de fleurs sauvages, de feuilles de chênes et d'herbes médicinales, principalement de verveine ; chacune a un sens mystique : les plantes sauvages expriment

Digitized by Google

l'amour du sol ; le chêne, la force et la vigueur de la nation ; la verveine, les soins hospitaliers.

Le peuple gallois aime son Gorsedd, car il personnifie son âme avide de poésie, de littérature et d'art. Sitôt après les cérémonies bardiques la foule se transportait au Grand Pavillon uniquement construit par les séances eisteddfodiques de musique et de poésie ; huit à dix mille spectateurs s'y entassaient pour assister aux différents concours. La matinée était consacrée à l'audition de chants gallois, de duos, de récits d'œuvres poétiques et littéraires ; les gagnants recevaient des prix de cinq, dix ou vingt livres sterling qu'un jury leur décernait sur-le-champ après avoir fait publiquement la critique ou l'éloge des concurrents.

Les concours de sociétés chorales avaient lieu dans l'après-midi. Ces sociétés se composaient les unes d'hommes exclusivement, les autres de femmes, comptant chacune de quatre-vingts à cent exécutants ; enfin des chœurs des deux sexes réunis dépassaient chacun le chiffre de deux cents. Plusieurs prix, dont le premier variait entre cinquante et soixante livres, étaient attribués aux sociétés victorieuses.

Le concours portait sur quatre œuvres choisies parmi celles des grands maîtres dont quelques-uns de célèbres compositeurs de nationalité galloise, par exemple : *Dieu dans l'ouragan* ; le *Seigneur est Dieu* ; la *Tempête*, etc ; ce dernier morceau, œuvre d'un Gallois, souleva l'approbation universelle par sa beauté sublime et son ampleur. Dans le concert de clôture, la société chorale de Carnarvon qui l'exécutait fut rappelée plusieurs fois, à chaque reprise cette foule de dix mille auditeurs l'écouta avec le même religieux silence. Ces centaines de voix d'hommes et de femmes chantaient avec un tel ensemble, avec une mesure si bien rythmée qu'on se figurait le vent s'élever peu à peu, grandir, puis souffler en tempête. On aurait cru entendre des plaintes douloureuses dans les grands pins de Llanberis, de sourds gémissements sous les hautes futaies de Betws-y-Coedd ; parfois on saisissait les sifflements aigus de la bise sur les sommets dénudés du Snowdon, ou le reflux des vagues sur la côte orageuse ; on aurait dit l'âme des légendes et des épopées celtiques courant à travers les vallons par dessus les montagnes.

Le Gallois est naturellement un musicien doublé d'un poète ; aussi est-ce avec une égale ardeur qu'il se passionne pour les

Digitized by Google

concours de poésie. Toute la sympathie se portait vers le jour où serait proclamé l'heureux gagnant de ce concours, fixé à la troisième séance de l'Eisteddfod. Ce n'est plus une simple cérémonie mais une véritable apothéose.

Le vainqueur reçoit un grand fauteuil en bois de chêne sculpté, œuvre d'ébénisterie du plus bel art, sortie cette année des ateliers de la maison Mappe et Cᵉ.

A l'heure fixée la foule a déjà envahi l'immense pavillon ; dix mille spectateurs sont là, haletants, désireux de connaître « the chaired bard ». Le fauteuil est apporté sur l'estrade ; les bardes en robe se rangent autour avec les délégués des autres nationalités celtiques. Lord Mostyn préside entouré de la représentation de Galles ou Parlement et des autorités du pays, des maires de Carnarvon et de Dublin. L'archidruide Dyfed explique les circonstances du concours. Cette année le choix du sujet de poésie a été laissé à la liberté des concurrents ; c'est une heureuse innovation qui a donné les meilleurs résultats, car depuis longtemps on n'avait pas reçu d'œuvres aussi remarquables. Le poème devait être écrit en langue galloise et ne pas dépasser 800 vers. Quatorze poètes se sont mis sur les rangs. Le vainqueur a choisi pour sujet de son poème : *La Lune*. Son œuvre est de beaucoup supérieure à toutes les autres qui sont cependant très belles. Dyfed en lit quelques passages que la foule écoute dans un religieux silence. La facture poétique en est forte et harmonieuse ; la langue claire et limpide. La lecture de l'ode donne l'impression d'un mystérieux saisissement ; on croirait voir dans la lumière blafarde des nuits les rayons de la lune se balançant du sommet des montagnes au fond des vallées. Dyfed arrête sa lecture, il annonce le nom du vainqueur; celui-ci a signé : *Meudwy'r Mor*, de son vrai nom J.-J. Williams, de Pentre, Rondda Valley. Il est là, dans un coin de l'immense bâtiment, debout, pâle : la foule le cherche un instant, quand elle l'aperçoit, elle se lève d'un mouvement spontané, elle applaudit, elle éclate en hourrahs frénétiques ; on sent que c'est son poète ; son barde national. Dyfed traduit ce sentiment en répondant à quelqu'un qui désirait savoir la religion du vainqueur : « il n'y a pas de secte ici, c'est notre barde, notre propriété nationale » ; sa réplique fut couverte de bravos. Deux délégués vont le prendre à sa place et l'accompagnent sur l'estrade ; on l'asseoit dans son fauteuil ; Mrs. Darbeshire, mayoresse

Digitized by Google

de Carnarvon, l'investit dans sa nouvelle dignité ; deux bardes tiennent suspendue au-dessus de sa tête la grande épée d'Arthur pendant que les autres lui présentent leurs félicitations.

La musique et la poésie, bien qu'au premier rang dans les Eisteddfodau, n'en sont pas les seuls éléments. Les meilleures œuvres en prose sur l'histoire et la littérature nationales reçoivent des récompenses. Les arts plastiques, la sculpture, la peinture, le dessin, les dentelles, les broderies ont des expositions particulières ; des jurés compétents décernent les prix. Toutes les industries de Galles furent représentées à Carnarvon : le concours des tailleurs d'ardoises, si nombreux dans le pays, ne fut pas des moins intéressants.

L'esprit celtique anime au plus haut degré toutes ces assemblées ; on y sent comme un courant puissant qui entraîne les plus froids, l'activité d'une race supérieure, consciente de sa force, trop longtemps opprimée, qui maintenant déborde de vie.

Revenons au mouvement de renaissance celtique dont Galles a donné l'exemple dans ses *Eisteddfodau* ; depuis trois quarts de siècle il est indéniable. Une immense évolution vers le droit à l'existence propre, au libre exercice des intérêts matériels et intellectuels et à leur défense, se produit chez les nationalités sœurs, partout où la race se meut et travaille ; c'est un formidable concert d'action dont les échos se répercutent des rochers granitiques de la Bretagne française aux rivages de l'Ecosse et des Hébrides, des montagnes de Galles et d'Irlande aux vastes plaines de l'Amérique du nord, aux Etats-Unis et au Canada où les Irlandais et les Ecossais émigrés ont créé de nouvelles patries sœurs de celles du vieux monde.

Pendant que les autres nations restent à peu près stationnaires au point de vue du chiffre de la population, la race celtique se multiplie considérablement. Environ vingt-cinq millions de Celtes sont répandus sur la surface du globe, groupés en communautés serrées sur divers points du territoire, principalement sur les rivages des mers, dont ils paraissent s'être approprié l'élément en partage ; de récentes statistiques dignes de toute créance en font foi. On compte 3.000.000 de Bretons Armoricains, 1.750.000 Gallois, 4.700.000 Irlandais, 5.000.000 d'Ecossais, 12.500 Manx, 300.000 Gallois et 10.000.000 d'Irlandais fixés au Canada et dans les Etats-Unis, principalement dans les états de Pensylvanie, de New-York, de l'Ohio, du Wisconsin, de Pro-

Digitized by Google

vidence et de Californie, et environ 300.000 en Australie, dans les Indes et à Ceylan. Nous ne parlons pas des nombreuses colonies bretonnes disséminées dans tous les ports de France ; les Bretons entreraient pour un tiers dans la population de la seule ville de Toulon ; il y en aurait près de deux cent mille à Paris et dans la Banlieue. Cés chiffres ne sont-ils pas éloquents ? N'est-ce pas une preuve de l'extraordinaire vitalité de la race ? Qui oserait soutenir après cela qu'elle est usée et finie ?

Ces nombreuses communautés celtiques ne vivent pas isolées comme on pourrait le croire ; des associations, des revues, des journaux entretiennent entre elles des communications constantes. Dans la Bretagne française, à côté de l'*Association bretonne* qui étudie son histoire, ses mœurs et ses traditions, s'est formée la jeune *Union Régionaliste Bretonne ;* celle-ci étend plus loin son champ d'action et le modernise ; elle s'occupe de la conservation de la langue et de la littérature bretonnes, de l'art, de la poésie et de leur évolution ; elle embrasse tout ce qui concerne les intérêts de la Bretagne au point de vue administratif, économique et social. En Irlande le *Ferz-Ceoil*, la *Gaelic union*, la *Celtic litterary society*, la *Society for the preservation of the irish language*, la *Gaelic league*, etc.. ; en Galles le *Gorsedd Beird Ynis Prydain*, le *Cymru-Fidd*, le *Cymrodorion*, le *Folk-Song*, etc. ; en Ecosse, le *Mod*, la *Gaelic Society of Inverness*, la *Gaelic association* de Londres ; le *Guild festival* de Man, poursuivent les mêmes fins non moins pratiquement que spéculativement. Plusieurs de ces ligues et sociétés ont fondé des sections en Amérique, au Canada et en Océanie, qui entretiennent des relations continues avec les sœurs d'Europe. Au-dessus de toutes les autres s'est greffée la *Ligue panceltique* qui se compose de membres de toutes les nationalités celtiques ; chez chacune d'elles elle tient périodiquement ses grandes assises. Toutes ces associations se consacrent activement d'un bout du monde à l'autre à la préservation et à l'évolution progressive de tout ce qui constitue le patrimoine de la race.

Une de leurs principales préoccupations se porte vers le maintien et le développement de la langue celtique dont le Breton armoricain, l'Irish d'Irlande, le Welsh de Galles, le Gaëlic d'Ecosse sont des dialectes dérivés. Cette langue, respectable et vénérable par sa noblesse et son antiquité, n'est pas un *patois*, comme certains, qui l'ignorent, voudraient l'insinuer ; c'est une

Digitized by Google

langue véritable, armée de tout l'organisme philologique, qui a sa grammaire, sa syntaxe, son accent, sa poésie, son théâtre, qui sert d'instrument à toutes les conceptions de l'esprit humain. Près de cinq millions d'individus la parlent; depuis des siècles elle n'a pour ainsi dire pas perdu de terrain là où elle s'est fixée depuis plus de deux mille ans, dans la Bretagne française, en Irlande, en Galles, en Ecosse; par contre elle en a beaucoup gagné aux Etats-Unis, au Canada et dans l'Océanie où elle est d'un usage courant. Des statistiques ont été faites dont les chiffres varie peu; M. Ch. Le Coffic dans un article des plus intéressants paru dans la *Revue des Deux-Mondes* les donne très impartialement (1); nous en reproduisons les grandes lignes en y ajoutant quelques renseignements personnels. Notre Bretagne possède le groupe le plus considérable parlant la langue des ancêtres : 1.370.000 Bretons en font un usage courant; 1.100.000 Gallois s'expriment en Welsh, 800.000 Irlandais en Irish; 35.0000 Highlanders d'Ecosse en Gaëlic; il y aurait lieu d'y ajouter 50.000 habitants des Hébrides et des Orcades (2); 3000 habitants de l'île de Man en Manx. En Amérique 116.000 Ecossais et près d'un million d'Irlandais émigrés se servent de la langue nationale dans les relations de la vie (3). De même au Canada 50.000 Highlanders et autant de Gallois en Océanie parlent la langue maternelle. Ajoutons les Bretons de France, dispersés sur les côtes et dans l'intérieur qui continuent de s'entretenir dans leur langue en dépit des sarcasmes dont ils sont parfois l'objet. Qu'ils n'en rougissent pas; ils sont plus forts que ceux qui les raillent, leur idiome est un des plus anciens du monde, de plus ils possèdent deux langues, la bretonne et la française, avec cela on vit deux vies.

Du haut au bas de l'échelle sociale, dans toutes les régions où la langue celtique est courante, on la parle. En Bretagne elle reprend sa place d'honneur dans les salons; la classe lettrée, l'aristocratie, la bourgeoisie, le commerce, l'industrie en usent; on ne croit plus se rabaisser en faisant un discours, une conférence, ou en soutenant une discussion en breton. Le temps est déjà loin où des recteurs du Léon allant proposer la candidature

(1) Ch. Le Coffic, *Le Mouvement panceltique* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1900). Nous lui avons emprunté beaucoup d'informations.

(2) The Rev. John Gray Saint-Peter's Rector Edimbourg.

(3) Renseignements recueillis à l'Eisteddfod de Carnarvon.

Digitized by Google

législative à un évêque du Midi lui tenaient l'extraordinaire propos qu'il passerait pour savant (*sic*) aux yeux de ses électeurs en ignorant le breton. Les circulaires du gouvernement français l'interdisant dans la chaire ou au catéchisme sont restées lettre morte ; la loi de séparation a tué la dernière en date qui fit un peu plus de bruit que les autres. Le clergé breton, dont trop de membres combattirent la langue nationale, se ressaisit ; c'est en breton qu'il fait la prière en commun et qu'il enseigne les vérités de la foi. Beaucoup de prêtres composent et font jouer des drames en breton aux jeunes gens de leur cercle, tous profondément attachés à la langue des ancêtres. Bientôt tous les évêques de la province seront Bretons : ce fut avec un enthousiasme indescriptible qu'on reçut à Rennes, l'an dernier, le métropolitain qui parle breton et que l'ancien Concordat avait relégué à Moulins, loin de sa patrie.

Les autres pays de race celtique ont de même rendu à la langue ses légitimes honneurs. Trop longtemps elle ne fut parlée que par le peuple ; on s'en servait en cachette, sous le chaume ; aujourd'hui elle est rentrée dans toutes les classes sociales ; à l'église, au temple, à l'école, dans les prêches en plein air on s'exprime dans un des dialectes celtiques selon les contrées ; pendant l'Eisteddfod de Carnarvon le public réclamait toujours le gallois, de nombreux discours furent prononcés dans cet idiome.

Mais une langue qui n'est que parlée manque de certains éléments de force ; elle faiblit malgré tout dans la résistance et dans la lutte ; elle retrouve sa puissance du jour où elle est écrite, enseignée, imprimée et offerte à la lecture. Toutes les régions celtiques l'ont compris ; aussi sont-ils innombrables les journaux et les revues qui partout mènent le bon combat pour la défense de la race et la conquête de ses libertés. En Bretagne paraissent depuis plusieurs années un certain nombre de journaux et de revues soit en breton exclusivement, soit en breton ou en français ; citons parmi les journaux : *Kroaz ar Vretoned*, *Ar Bobl*, le *Courrier du Finistère*, le *Réveil breton*, la *Résistance*, les Lizéro *Breuriez ar feiz*... etc... ; parmi les revues : *Ar Vro*, *Dihunamb*, *Kloc'hdi Breiz* (Clocher breton), *Bretoned Paris*, la *Paroisse bretonne de Paris*, *Feiz ha Breiz*... etc...

Les Bretons, qui par suite de leur situation topographique ne s'expriment plus dans la langue des ancêtres, n'en sont pas moins

Digitized by Google

d'ardents défenseurs de la nationalité; de nombreux journaux quotidiens ou hebdomadaires, des revues, des bulletins : le *journal de Rennes*, le *Nouvelliste de Bretagne*, l'*Arvor*, l'*Indépendance*... etc... ; la *Revue de Bretagne*, les *Annales de Bretagne*, l'*Hermine*, le bulletin de l'Association bretonne, les bulletins des Sociétés archéologiques des cinq départements bretons, soutiennent l'idée bretonne. Tous ces organes, par des moyens qui peuvent différer, ont un but commun : les glorieuses traditions, les progrès, l'évolution de la race bretonne. Nous ne saurions oublier la *Revue Celtique*, où MM. d'Arbois de Jubainville, Gaidoz, Loth et Dottin animent d'une vie puissante tout ce qui concerne le passé et le présent de la langue.

En Galles quatre grands quotidiens, et pas moins de six journaux semi-quotidiens ou hebdomadaires : y *Banner Cymru* (la Bannière de Galles) ; y *Werin* (le Peuple) ; y *Genedl* (la nation).. etc.. pénètrent dans toutes les classes de la Principauté. Deux revues remontent jusqu'au XVIIIe siècle : le *Trysorfa Gwybordaeth* (Trésor de la science kymrique) fondé en 1774, et le *Cylchgrawn Cymraeg* en 1794 ; il y en a plusieurs autres qui sont les organes de l'Université et des écoles galloises ; la plus large partie du texte est en Welsh. Le *Fainne an Lae* (Foi et Loi) exclusivement rédigé en Irlandais, et d'autres grandes feuilles bilingues, l'*Irish daily independent*, le *Tullamore and King's C^o independent*, entretiennent vivant l'esprit national ; ils consacrent des colonnes entières à la littérature celtique, à des nouvelles écrites en Irish, imprimées avec les antiques caractères nationaux. La Revue *Amelaideamh Soluis* (Le glaive et la lumière) est une des plus répandue dans l'île. La propagande est encore plus active chez les Celtes d'Amérique et d'Océanie ; de nombreux journaux comme *Banner America* (le drapeau d'Amérique), y *Drich* (le miroir) etc. diffusent partout l'esprit de la race, ses souvenirs, ses aspirations ; ensemble ils ne comptent pas moins de 600.000 lecteurs. Tous sont rédigés dans le texte purement irlandais.

Quant aux livres, brochures et imprimés de toute sorte édités chaque année chez les Celtes des deux mondes, dans les quatre dialectes, ils sont légion ; l'énumération en serait longue et fastidieuse ; qu'il suffise de dire que toutes les productions de l'esprit humain : religion, philosophie, littérature, roman, poème, drame, histoire, science, même la politique et l'économie

Digitized by Google

sociale trouvent leur expression dans le langage celtique.

Pendant trop longtemps le Celte ne fit que parler une langue, il ne savait pas la lire ; par suite elle était fatalement vouée à la corruption et à la décadence. C'était une lacune qu'il fallait nécessairement combler. Le pays de Galles donna l'exemple, le clergé non conformiste institua des écoles du dimanche pour la connaissance de l'Ecriture sainte ; il se trouva que la Bible était traduite dans un gallois excellent ; sous la direction des pasteurs, d'autant plus aimés qu'ils sortaient de son milieu, le peuple apprit à l'épeler, à le lire, à l'écrire tout en se pénétrant de la doctrine religieuse. Désormais le langage *Welsh*, avec ses règles et sa syntaxe fut fixé ; il n'était plus susceptible que de l'évolution inhérente à toute langue. Au cours du dernier siècle il est entré dans l'enseignement primaire ; il n'est plus un collège qui ne possède une chaire de gallois ; l'université de Galles en a créé plusieurs.

Pendant plus de trente ans la *Society for the preservation of the irish language*, la *Celtic litterary Society*, etc..., luttèrent pour faire entrer l'*Irish* dans les écoles d'où il était sévèrement banni. Tout d'abord les instituteurs obtinrent l'autorisation de se servir de l'*Irish* pour apprendre l'anglais à leurs élèves : quelques années après il devenait matière libre d'examen ; tous les maîtres qui le firent passer avec succès reçurent une gratification d'une demi-livre sterling par candidat reçu. Le nombre des diplômes s'accrut d'année en année ; aujourd'hui il approche de deux mille. De l'école primaire l'*Irish* a passé dans l'enseignement secondaire et supérieur ; depuis 1889 il fait partie des examens de l'université.

L'Ecosse est en voie de réaliser les mêmes espérances que sa sœur d'Irlande. Grâce à la *Société gaëlique d'Inverness*, qui encouragea de toutes ses forces l'enseignement de l'idiome national par des primes en argent et en livres, le *gaëlic* est devenu officiel dans toutes les écoles qui en font la demande ; maintenant il est sur le point d'être régulier et obligatoire partout.

Les sections américaines de la *Ligue gaëlique* et de la *Society for the préservation of the irish language* s'efforcent de maintenir l'*Irish* parmi les émigrés ; elles le propagent activement. Aujourd'hui il est entré dans le programme des écoles primaires. Deux grandes universités américaines, celles de Harvard et de Baltimore, possèdent des chaires gaëliques.

Digitized by Google

Le breton n'est pas encore entré dans l'enseignement officiel en France; cela viendra par la force des choses; le pouvoir central toujours hanté du spectre de la réaction, qui après tout n'a rien à voir en ces sortes de matière, sera obligé de céder devant la poussée populaire Mieux vaut l'enseigner rationnellement (1), comme dit M. Guieysse qu'on ne saurait taxer de réactionnaire, et s'en servir pour apprendre le français aux enfants des écoles qui, faute de ce secours, n'ayant parlé et ne parlant jamais que breton en dehors des classes, quittent l'enseignement primaire ignorant presque totalement la langue française. L'Association Bretonne, après elle l'Union Régionaliste s'émurent de ce double inconvénient; la première créa un comité de préservation du celtique armoricain, celui-ci aidé de la seconde institua des concours facultatifs de rédaction en langue bretonne et décerna des prix aux meilleurs travaux. M. Ernault composa un abécédaire et un dictionnaire élémentaire qui fut mis aux mains des élèves; avec le manuel du frère Constantius, on possédait les instruments pour enseigner le breton. Des institutions libres donnèrent l'exemple et créèrent des chaires; il y en a dans les collèges ecclésiastiques de Guingamp, de Saint-Charles, de Plouguernevel, etc.. En d'autres villes et bourgs de Basse-Bretagne on enseigne le breton dans des cours du soir. Chaque année l'*Union Régionaliste Bretonne* où se coudoient toutes les opinions politiques et religieuses, sans se heurter sur le terrain de la Bretagne, accorde des récompenses aux meilleures correspondances écrites en breton, et encourage de toutes ses forces l'enseignement pratique de la langue.

En disant que l'enseignement du celtique n'est pas officiel nous faisons une petite erreur. Le doyen de la faculté des lettres de l'Université de Rennes, M Loth, un vrai Breton, a créé une chaire où il le professe lui-même; M. Ernault en a fait autant à Poitiers. Au collège de France, M. d'Arbois de Jubainville est titulaire de la chaire de Celtique, ainsi que M. Gaidoz de celle des Hautes-Etudes à la Sorbonne. Dans tous ces cours les études sont très suivies; il en sort des thèses et d'autres travaux sur la linguistique, la grammaire et la littérature celtique.

Dans le mouvement actuel des nationalités celtiques, la conservation de la langue et le respect des traditions ne paraissent

(1) Le Goffic, *o c. supra.*

Digitized by Google

plus le seul objet des *desiderata* de la race. Si l'on en juge par ce qui se passe en Irlande, en Galles, en Ecosse et même en Amérique, elles tendent à une certaine autonomie ; en matière de religion, d'enseignement et d'œuvres sociales elles réclament leur indépendance, la libre gestion de leurs intérêts économiques, industriels et administratifs. Un grand pas fut fait dans le cours du dernier siècle.

L'Irlande, opiniâtrément attachée à sa foi, a fini par triompher de ses oppresseurs. Après une lutte homérique dont l'histoire retrace les phases inoubliables, dans laquelle les O' Connell, les O' Briens et les Parnell jouent le grand rôle, l'Angleterre leur a enfin reconnu le droit de vivre. La séparation de l'église épiscopale et de l'état est un fait accompli, l'Irlandais catholique est éligible, il choisit ses députés ; les fonctions civiles et militaires lui sont ouvertes. Le *Land-Bill* autorise le rachat des terres et lui permet d'être propriétaire. Le pays des Galles paie encore la dîme au clergé anglican qui n'a que 250.000 fidèles contre plus d'un million et demi de non-conformistes ; espérons qu'il ne tardera pas à obtenir la *dis establishment* que la Chambre des communes a déja voté. Les Ecossais exercent librement le culte de leur choix. A la suite de l'agitation agraire le *Crofters holdings act* leur a donné la légitime possession du coin de terre. Les tenanciers Gallois vont bénéficier d'un droit analogue. Les Celtes d'Amérique jouissent depuis longtemps de la liberté religieuse la plus étendue ; ils possèdent l'autonomie qui est la basse essentielle de la constitution fédérale.

Les communautés celtiques d'Europe voient se lever l'aurore du jour où cette même autonomie leur sera octroyée. L'Irlande et le pays de Galles possèdent des conseils de comtés élus, qu'on pourrait assimiler à nos assemblées départementales, mais avec des attributions beaucoup plus étendues et une indépendance bien plus grande vis-à-vis du pouvoir central. L'Ecosse n'a pas cette faveur et ne semble pas la réclamer pour le moment ; elle nourrit d'autres prétentions qu'elle partage d'ailleurs avec Erin et Galles, qui se résument dans le *Home-rule*.

L'île de Man possède déjà son parlement, nommé *Court of Tynwald ;* il se compose de deux Chambres : la Chambre Haute et la *House of Keys* (Chambre des clefs). « Cette Cour est souveraine. Ses décisions sont promulguées comme autrefois, en vieux manx, devant le peuple, sur la colline sacrée de Tynwald ;

Digitized by Google

il suffit que le gouvernement anglais leur ait donné sa sanction. Les vingt-quatre députés de la Chambre des clefs sont élus par les propriétaires et les tenanciers de l'Ile sans distinction des sexe depuis 1880 (1). » Sans doute encouragés par cet exemple l'Ecosse, l'Irlande et Galles réclament de leur côté un parlement indépendant qui légiférerait sur les affaires intérieures, la religion, l'enseignement, les travaux publics, le commerce, l'industrie et dont les décisions seraient édictées dans la langue nationale. La réalisation de ces désirs aux yeux des Anglais eux-mêmes n'est plus qu'une question de temps. Dans son dernier discours du trône, Edouard VII annonça un gouvernement plus libéral pour l'Irlande ; après la lecture un député irlandais s'écria : l'Irlande ne sera satisfaite que lorsqu'elle aura son parlement autonome. Sa parole ne souleva aucune protestation parmi ses collègues.

La Bretagne française peut aujourd'hui caresser les mêmes espérances ; le projet de loi Beauquier, sur la décentralisation administrative et la division de la France en régions, lui donne à peu près satisfaction ; en février dernier, après avoir été élaboré par une commission spécialement nommée à cet effet, il fut déposé sur le bureau de la Chambre des députés. Espérons qu'il ne dormira pas trop longtemps dans les cartons. Ce projet donne bien lieu à certaines réserves de la part des Bretons ; d'abord il distrait de la Bretagne ceux des siens qui habitent une partie du département de la Loire-Inférieure, dont quelques groupes parlent la langue des ancêtres ; ensuite il soumet à une approbation trop étroite toutes les décisions de l'assemblée régionale. Pourquoi cette restriction dès lors que les lois organiques de la France ne seront pas en cause ? Ne serait-ce pas retomber dans les errements centralisateurs ? Il faut espérer que la représentation bretonne en fera prompte justice au jour de la discussion ; d'ailleurs toutes les futures régions de la France y sont directement intéressées.

La confraternité de toutes les communautés celtiques est maintenant un fait acquis. L'Eisteddfod de Cardiff, en 1899, et le congrès panceltique de Dublin, en 1900, réunissaient leurs délégués ; la Bretagne française, l'Irlande, l'Ecosse, l'Ile de Man, la Cornouaille anglaise, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Indes en envoyèrent ; l'accueil chaleu-

(1) Ch. Le Goffic, *o. c.* p. 146.

Digitized by Google

reux qui leur fut fait par les Gallois et les Irlandais démontre qu'un même sang coule dans leurs veines, qu'ils ont les mêmes goûts artistiques et littéraires et de communes aspirations.

Dans ce mouvement certains voudraient apercevoir un germe de séparatisme ; aucun Celte n'a et ne peut avoir cette arrière-pensée ; tous les faits prouvent le contraire. La Principauté de Galles, l'Irlande elle-même, l'Ecosse entendent demeurer fidèles à la couronne de Grande-Bretagne. La Bretagne française est et restera loyalement unie à la France ; elle aime sa petite patrie dans la grande. Maintes fois elle lui a prouvé son attachement bien que la France n'ait pas toujours usé de justice à son égard. Quand un ministre français osa demander du haut de la tribune si la Bretagne était en France, son odieux point d'interrogation souleva dans toute la péninsule une réprobation universelle.

Donc ni les unes ni les autres des nationalités celtiques ne tendent à rompre le lien qui les unit à leur patrie respective ; elles réclament seulement l'usage de leurs libertés ; elles veulent avoir le droit de penser conformément à leur mentalité, évoluer suivant leur génie propre dans une certaine autonomie. La centralisation, avec son esprit de nivellement, est un système contre nature ; elle détruit des forces psychologiques et morales que l'humanité a le devoir de conserver, jamais on ne fera qu'un Breton soit hableur comme un Marseillais, qu'un Flammand pense comme un Gascon, un Normand comme un Méridional ; tout s'y oppose : le climat, la nature du sol, l'horizon, le ciel ; autant de causes qui caractérisent et différencient le tempérament d'une race, et donne à son mode de conception et à son action dans l'histoire une physionomie particulière. Les intérêts matériels sont également divers, sinon contraires, le système centralisateur les confond à plaisir. Entre les mains d'une oligarchie exploiteuse, dont la France donne au monde le triste spectacle, la centralisation est un instrument de tyrannie servile et ruineuse ; elle paralyse le commerce et le travail ; elle apporte une extrême lenteur dans toutes les affaires. Un Conseil municipal veut-il changer la direction d'un bout de chemin rural, qui serait à la convenance de toute une commune, il devra attendre pendant six mois l'autorisation du gouvernement central. La centralisation multiplie nécessairement les fonctionnaires ; elle crée des parasites ; la France se meurt aujourd'hui de cette pléthore qui ruine les contribuables sans aucun profit pour la

Digitized by Google

république. Cet état de chose dure depuis trop longtemps ; il est temps d'y mettre une fin. En France la division actuelle en départements basée sur l'arbitraire est tout ce qu'il y a de plus contraire à la nature du sol et à l'ethnographie ; une nouvelle division en régions diminuera les charges du budget et répondra mieux aux aspirations sociales de toute sorte. Nous aurons ainsi une constitution fédérale, que les Celtes s'efforcent d'atteindre, et qui sera, à l'encontre des rêves de l'internationalisme, le seul gouvernement possible des sociétés futures.

Abbé P. Bossard.

Digitized by Google

LES VILLAGES PRÉROMAINS

DE LA BRETAGNE OCCIDENTALE (1)

Au Congrès de l'Association Bretonne, en 1902, à Redon, j'avais présenté un mémoire relatif aux habitations préhistoriques (2). C'était le premier travail d'ensemble sur la question. J'avais en outre le plaisir d'y relater la découverte d'un certain nombre de villages que je venais d'explorer.

Mes observations furent bien accueillies par la plupart des préhistoriens. Désormais il fut établi que seules les sépultures ne témoignaient pas des civilisations primitives de la terre armoricaine, mais qu'il y avait également des vestiges d'habitations agglomérées qui devaient être, elles aussi, recherchées, fouillées et étudiées avec soin. La question de l'habitation primitive armoricaine était soulevée. C'était un pas de fait, et je remercie les éminents savants qui ont bien voulu prendre en considération l'exposé de mes recherches et de mes réflexions.

Déjà en 1898, au Congrès de l'Association Française à Nantes, j'avais eu l'occasion, en parlant de l'âge du bronze en Bretagne-Armorique d'en dire quelques mots. Je venais de découvrir le premier village préhistorique de la région de Pontivy, et je commentais une découverte analogue faite, par notre éminent collègue M. du Chatellier, dans le Finistère, en 1896 (3), au cours de ses explorations dans les montagnes d'Arrhées.

Voici, du reste, la description qu'il donne. Elle peint admirablement tous les vestiges analogues découverts en Bretagne.

Dans le voisinage d'un certain nombre de tumulus, « un peu

(1) Mémoire lu au Congrès Préhistorique de France, session de Périgueux, en 1905.

(2) *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 1902.

(3) Avenau de la Grancière, *Quelques observations sur l'âge du bronze en Bretagne-Armorique. — Les monuments et les dépôts de bronze.* — Extrait du *Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1898 p. 602, et pour *les Villages*, p. 618.

Digitized by Google

sur la *déclivité du coteau* (1), *au-dessus d'un cours d'eau limpide*, on voit de nombreux petits talus, dans la garenne dite *Goarem-ar-Poulenou* (2), ce sont des restes d'habitations très anciennes, légèrement *creusées en terre*. L'emplacement de chaque habitation est entouré d'un talus en terre, quelquefois mêlée de pierres, simplement posées les unes sur les autres, pour empêcher la terre des talus de glisser à l'intérieur de l'habitation. Ces talus ont 1m,25 à 1m,75 de haut. Les habitations, carrées ou rectangulaires, ont en général 2 mètres à 2m,10 de côté. La plupart ont une *orientation est-ouest*, dans le sens de la longueur, avec *ouverture au sud*. Elles étaient sans doute recouvertes de branchages, nous n'avons pas trouvé les traces de la couverture. Au milieu de chacune des trente et quelques habitations fouillées (3), *nous avons rencontré un foyer attestant un long usage*. Le sol à cet endroit était profondément brûlé, réduit à l'état de brique. Autour de ce foyer, dans quelques habitations, étaient rangées, enfoncées légèrement dans le sol, des pierres fortement calcinées, en forme de pyramide, de 0m,10 de haut et 0m,03 d'épaisseur à la base, légèrement arrondies par un frottement au sommet. Elles servaient sans doute à soutenir sur le feu les vases dans lesquels on cuisait les aliments. C'étaient des sortes de trépieds.

« Les petits fragments de poterie recueillis dans ces habitations sont grossiers, pleins de sable et micacés, *ils présentent tous les caractères d'une poterie très primitive. Ces habitations sont, sans doute, celles des peuplades qui ont enterré leurs guerriers dans les monuments que nous venons de fouiller sur la montagne voisine* », ne craignait pas d'écrire notre distingué collègue.

Ce village possédait aussi une maison plus importante, probablement celle du chef, et un *petit parapet l'entourait*, servant d'enceinte de défense en cas de surprise. Ce n'est pas tout. A peu de distance de ces antiques demeures, le savant explorateur du Finistère a reconnu, sur le versant opposé du même coteau « les traces d'un village non moins ancien, dans lequel il a compté un nombre aussi considérable d'habitations. » Il ajoute : « Ces deux villages étaient sans doute habités par des populations d'un même clan qui surveillaient les deux vallées. » Un

(1) Je souligne tous les passages caractérisant les villages préromains.
(2) Village de *Coatmocun*, au Huelgoat et Brennilis.
(3) Il y en avait *quarante* et quelques.

Digitized by Google

« camp placé sensiblement à égale distance des deux groupes d'habitations, en cas d'attaque, donnait refuge à leurs habitants (1). »

La découverte de M. du Chatellier, dont on connaît la grande expérience et la prudence, nous a servi à identifier toute une série de vestiges d'habitations agglomérées que nous avons découvertes au cours de nos fouilles dans l'arrondissement de Pontivy, et dont l'exploration a donné lieu aux mêmes observations.

Mais avant de les mentionner, et puisque j'ai parlé des villages explorés dans le Finistère, je dirai que, dans ce même département, j'ai moi-même constaté l'existence d'antiques vestiges d'habitations préhistoriques à Pluguffan (2), près des villages de Kervenouël et de Kerinic et dans le voisinage de tumulus. De très nombreuses poteries, en pâte grossière et quartzeuse, des meules à concasser le grain, une hache en pierre polie, des grains de colliers, etc., tous ces objets recueillis dans les substructions mêmes le prouvent surabondamment.

Ces villages ont tous entre eux une frappante analogie ; aussi donnerai-je une brève description de ceux que j'ai découverts et explorés dans la région de Pontivy (Morbihan). Les voici.

En Malguénac, au sommet du haut plateau d'Ordilly, tout près de *neuf tumulus* que j'ai explorés, j'ai découvert, sur une étendue de plus de 50 ares, de nombreuses substructions, de forme rectangulaire, dont la dimension moyenne est de $3^m,50$ sur $2^m,20$. Les murs, maçonnés avec de petites pierres, ont encore $1^m,30$ et même plus au-dessus du sol, dans plusieurs endroits. L'aire de ces habitations est faite d'argile battue; à l'intérieur j'ai retrouvé le foyer parfaitement caractérisé par la terre profondément rougie par le feu. Ces cabanes ont donné des fragments de poterie très grossière et très primitive. A 200 mètres au sud, j'ai également fouillé des substructions identiques et à peu près de la même importance. Ces deux villages, ainsi que les tumulus qui les avoisinent, sont entourés d'une enceinte.

En Guern, à un 1 kilomètre au nord de la belle chapelle ogivale

(1) P. du Chatellier, Finistère : *Explorations sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications*, années 1895 et 1896, p. 30, 31 et 32.

(2) Pluguffan, du canton, et à 8 kilomètres à l'ouest de Quimper.

Digitized by Google

de Quelven, sur le sommet d'une colline, même constatation, mais sur une étendue d'environ deux hectares. Les habitations, la plupart rectangulaires, quelques-unes rondes, étaient légèrement creusées en terre. Les murs, construits en petites pierres, servaient de base, à un clayonnage dont on retrouve parfois quelques vestiges. Une enceinte, aujourd'hui très affaissée, les entourait. Dans chaque habitation, j'ai rencontré le foyer souvent légèrement creusé et entouré de grosses pierres brûlées ; des cailloux usés et calcinés étaient aussi à côté.

Sur la même colline, à peu de distance des habitations, j'ai exploré *dix tombelles*, de différentes grandeurs, analogues à celles que j'ai fouillées dans le voisinage des villages préhistoriques de Malguénac. Tumulus et cabanes ont donné exactement les mêmes fragments de poterie qui caractérisent la première époque du fer.

Au Sourn, près de Pontivy, sur un mamelon, j'ai examiné un certain nombre d'habitations, légèrement creusées en terre, comme les précédentes. J'ai retrouvé les mêmes murs, les mêmes foyers, parfois quelques pierres disposées en trépied, et, partout au milieu de la couche archéologique des cabanes, les mêmes fragments de poterie grossière mélangée de grains quartzeux.

En Melrand, à 1500 mètres au sud du bourg, au sommet d'une colline escarpée, dite *Lan gouh Melrand*, c'est-à-dire Lande du vieux Melrand, au pied de laquelle coule un ruisseau torrentueux, se dressent de toutes parts des monticules et des substructions à demi ensevelies. Les fouilles que nous y avons faites ont amené exactement les mêmes constatations : trace du foyer, orientation est-ouest avec entrée au sud, dimensions à peu près semblables. Seule une habitation, située presque au centre de l'agglomération, était beaucoup plus grande. C'était sans doute la demeure du chef. J'ai recueilli, au milieu de ces antiques vestiges, une grande quantité de pierres brûlées, de charbon, de cendre, de scories, de fragments de meules à concasser le grain, des poteries, ainsi que des percuteurs et un peson en granite fin taillé (1). Encore à Melrand, près du village de Kerheury, sur une élévation en partie boisée, dite Coët-Kerven, — aujourd'hui

(1) Arthur du de la Grancière, *Le préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne-Armorique*, avec 47 gravures et 3 cartes. (Extrait du *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1901 et 1902).

Digitized by Google

défrichée — j'ai découvert des restes d'habitations s'étendant sur une superficie de près de 2 hectares. Ils m'ont donné une belle hache polie en diorite, une meule, des débris de vases à pâte noirâtre avec ornements à la pointe en creux, et enfin un superbe couteau en fer, bien conservé, qui mesure 34 centimètres de la poignée à la pointe. C'est bien là le type du couteau du premier âge du fer (1). Aux briques à rebords et à certains vestiges, j'ai également reconnu le passage des Romains en ce lieu, mais surtout dans le voisinage.

Avant de mentionner deux nouveaux villages découverts assez récemment en la commune de Malguénac, je dois parler de découvertes d'habitations préhistoriques faites sur le rivage de l'Océan. En effet, non loin de Kerhillio, en Erdeven (Morbihan), sur les dunes de la falaise d'Étel à Quiberon, M. Le Rouzic, le conservateur gardien du Musée Miln, a reconnu, de concert avec notre éminent collègue, M. d'Ault du Mesnil, sur une étendue de plus de 800 mètres de longueur et sur 120 mètres de largeur, une série de buttes semblant indiquer la place d'habitations qui, fouillées, ont donné des poteries grossières, d'autres lustrées et plombaginées, d'autres en terre noire, jaune et même rouge dont la pâte, la cuisson, les formes et les ornementations indiquent l'époque du fer.

M. Le Rouzic, qui a particulièrement bien fouillé deux habitations en donne la description suivante : « la base de la muraille « repose sur le sable, formée par des pierres de différentes di- « mensions, qui ne semblent pas avoir été taillées, mais qui toutes « ont subi l'action du feu et sont noyées dans l'argile qui, par « endroits, a été cuite. Le parquet de ces habitations, qui sont à « peu près circulaires, mesure 3 mètres environ de diamètre, est « fait d'une légère couche d'argile qui, par endroits, est égale- « ment cuite, sur laquelle se trouve une couche de terre noire « contenant des quantités de tessons de poterie... Au centre de « l'habitation, quelques pierres plates placées verticalement ou « sur champ forment, sans aucun doute, des foyers près des- « quels la poterie et les rejets de cuisine sont plus considé- « rables (2). » M. Le Rouzic parle aussi des « fondations d'une

(1) Cette découverte a été l'objet d'un travail spécial.

(2) *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1903, p. 256, 257. Le Rouzic, Carnac : *Fouilles faites dans la région*, *1902-1903*). Habitations gauloises de la station de Kerhillio.

Digitized by Google

« autre maison ayant 3m,80 de longueur sur 2m,20 de largeur, « formées d'un muret ayant encore trois assises de pierres « grossières sur une hauteur moyenne de 0m,46. » Il a recueilli dans ces dernières substructions — peut être aussi la demeure d'un chef — des quantités de débris de poterie en terre rouge, très mince (1). Enfin il conclut ainsi : « Ce qui est particulière- « ment remarquable, c'est la présence, dans certaines buttes de « cette station, de vases absolument semblables aux poteries « que j'ai mises à jour dans les allées couvertes du Luffang « (Crach), de Mané-er-Loh (Locoal-Mendon), Mané-Roul- « larde (Trinité-sur-Mer), et même dans quelques dolmens, « ainsi que dans les camps ou oppida que nous avons dans cette région. » Et il ajoute avec raison : « Cette station n'est donc pas « un camp et n'est pas romaine, mais bien gauloise ou vénète (2). » Je serai moins affirmatif que M. Le Rouzic en ce qui concerne l'époque, car elle me semble, d'après les indications qu'il donne, remonter plus haut.

Enfin, et avant de terminer, je mentionnerai les deux nouveaux villages préhistoriques que j'ai étudiés il n'y a pas encore bien longtemps dans le centre de la presqu'île armoricaine, à Malguénac où j'en avais déjà exploré deux autres.

C'est en avril 1905 que j'ai trouvé le premier, situé comme les autres sur le sommet d'une colline, nommée Le Guerno (3) — nom significatif — à 100 mètres à l'est de la ferme de la Villeneuve et à proximité d'un cours d'eau. Ce village, admirablement conservé, couvre plus d'un hectare. Cette importante découverte sera l'objet d'un travail spécial. Toutefois je puis dès maintenant dire que j'y ai rencontré des vestiges très intéressants, des poteries, des lames en silex rouge (provenance Grand-Pressigny?), un beau fragment d'un anneau en jadéite tel qu'on en a trouvé dans un dolmen de Carnac accompagné d'une hache, et enfin la tête en granite, malheureusement fruste, d'une statue très primitive.

J'ai découvert en juillet 1905 le second village, environ à 700 mètres au sud-ouest du premier, caché dans la lande et les

(1) *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1903, p. 243.

(2) *Ibid.*, p. 264.

(3) *Le Guerno*, c'est-à-dire *Village du Fer*. Il m'avait été obligeamment indiqué par M. Le Cunff, instituteur, à Malguénac, auquel j'adresse tous mes remerciements.

Digitized by Google

broussailles, également sur une montagne et non loin d'un ruisseau. Les talus, les creux marquant l'aire des habitations, les poteries, les pierres calcinées, etc, tous les vestiges caractérisent bien une agglomération préhistorique.

Je termine. L'exploration des huit villages que j'ai découverts dans la région de Pontivy m'a vivement frappé. J'y ai reconnu les *mêmes caractères signalés* par M. du Chatellier dans le Finistère. Plusieurs d'entre eux se trouvent dans le voisinage d'un groupement de tumulus. Et, ne l'oublions pas, les unes comme les autres, *habitations* et *sépultures*, ont donné les *mêmes poteries*, caractéristiques de la fin de l'époque du bronze et du début de l'ère du fer, les *mêmes cailloux roulés et brûlés*. De plus, des *enceintes les entouraient*. Ces villages ont été construits sur un *point élevé et escarpé*, à *proximité d'une source* ou d'un *cours d'eau*. Enfin, souvent, à quelques cents mètres, un retranchement se trouve à leur portée, où l'on trouve les mêmes poteries grossières, les mêmes pierres à concasser le grain ; et parfois, à l'intérieur, des habitations analogues à celles des villages mêmes. En somme, il existe une analogie complète entre tous ces antiques villages explorés, soit dans le Finistère, soit dans le Morbihan.

D'après nos explorations, celles de nos collègues et nos propres observations, nous pouvons dire que les peuplades armoricaines préromaines — exception faite des tribus côtières — vivaient sur le *sommet des collines* ou le *flanc des vallées*, toujours à proximité de retranchements fortifiés où elles devaient se réfugier en cas d'alerte. La concordance du *mobilier* retrouvé dans les *sépultures*, les *habitations* et les *enceintes* en sont un témoignage. M. du Chatellier n'hésite pas à voir, dans les quarante et quelques habitations qu'il a explorées à Coatmocun, en Brennilis (Finistère), des vestiges de villages de *l'époque du bronze* (1).

Ceux que nous avons explorés se trouvent absolument dans les mêmes conditions : est-il donc téméraire de penser qu'ils remontent à une époque antérieure à l'invasion romaine? Nous ne le pensons pas.

Aussi, nous basant seulement sur le rapprochement des *poteries* que nous avons rencontrées également dans les *tumulus*, les *villages* et les *enceintes*, poteries qui caractérisent *partout* la

(1) P. du Chatellier, *op. laud.* p. 31.

Digitized by Google

fin de l'époque du bronze ou le premier âge du fer, — civilisation qui, nous le croyons fermement, semble, dans la région centrale de l'Armorique, s'être prolongée fort longtemps, sinon jusqu'à notre ère, —. nous croyons que toutes ces habitations ainsi groupées remontent à cette époque, et que, dans plusieurs cas, elles ont succédé à d'autres habitations plus anciennes encore.

Grâce à ces diverses explorations et observations nous connaissons donc maintenant ce qu'étaient les habitations des hommes de l'époque du bronze et de celle du fer en Armorique. Connaîtrons-nous jamais celles des hommes de la pierre polie, des hommes des dolmens armoricains ?

Les recherches à venir l'apprendront peut-être un jour. Mais en attendant, il est permis de penser que les habitations que nous explorons ont succédé à d'autres plus anciennes sur le même emplacement, et c'est ce qui expliquerait la découverte anormale, dans ces villages des époques du bronze ou du fer, d'objets remontant à la période néolithique. D'autre part, il y a vraisemblance que quelques tribus côtières armoricaines de l'époque des dolmens établissaient leurs habitations sur pilotis, dans les lagunes aujourd'hui pour la plupart envahies par la mer.

Quoi qu'il en soit, les *poteries* — sans parler de la situation toujours caractéristique — sont particulièrement les principaux documents pour identifier les villages avec les tumulus et les enceintes explorés dans leur voisinage. Les explorations de MM. du Chatellier et Le Rouzic et les nôtres ont démontré que la concordance en était parfaite. Il serait donc à souhaiter, maintenant que l'existence de villages préromains est bien prouvée, que de nouvelles recherches soient faites, particulièrement en Bretagne, car des observations générales, de la concordance du mobilier, principalement des poteries, dépend l'histoire d'une ou plusieurs époques connues seulement jusqu'à ce jour dans cette province par les tombeaux.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Au profit du Denier du Culte.

Miscellanées Bretonnes (*2e série*).

Je suis heureux d'annoncer aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* la publication en volume des articles donnés dans la *Semaine religieuse* de Rennes par M. le chanoine Guillotin de Corson, depuis 1904.

Les articles antérieurs de mon vénéré prédécesseur avaient paru sous les titres : *Les Martyrs et Confesseurs de la Foi pendant la Révolution* ; — *Mélanges historiques*, 1re et 2e séries ; — *Miscellanées Bretonnes*.

Restaient vingt-quatre articles imprimés de son vivant ou après sa mort Ce sont eux que j'ai réunis en volume.

J'ai tenu à leur conserver le dernier titre choisi par leur auteur en 1904 :

Miscellanées Bretonnes (*2e série*).

Tous ceux qui ont lu les études si savantes et si intéressantes de M. le chanoine Guillotin de Corson feront bon accueil à ce livre posthume.

Par une gracieuse concession des héritiers de l'auteur, le produit de la vente sera versé à la Caisse du denier du Culte du diocèse de Rennes. Ce sera un élément de plus au succès de cette publication.

En vente chez tous les Libraires catholiques au prix de 1 fr. 50.

Joseph MATHURIN.

***

Anciens Registres Paroissiaux de Bretagne, par l'Abbé Paul PARIS-JALLOBERT. — Continuateur : M. DU GUERNY.

Sur la demande d'un grand nombre de personnes, la publication des *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne*, interrompue à la mort du regretté *abbé Paul Pâris-Jallobert*, va reprendre incessamment sous la direction de *M. du Guerny*.

M. du Guerny est bien préparé pour cette tâche, jeune encore, et il y a tout lieu d'espérer qu'il mènera à bonne fin cette publication, qui rend tant de services aux familles ainsi qu'aux travailleurs bretons.

Une seule modification sera apportée au mode de publicité, qui sera semestrielle au lieu de trimestrielle, tout en sauvegardant l'importance des matières livrées chaque année.

Un certain nombre de Paroisses (une soixantaine environ) restaient préparées pour l'impression. Nous commençons par *Saint-Servan* (1er fascicule), *Fercé* et *Plesder*. Sitôt parus, ces fascicules seront adressés aux souscripteurs.

Les éditeurs : J. PLIHON et L. HOMMAY,
rue Motte-Fablet, 5.

Digitized by Google

Imprimerie-Librairie L. Bahon-Rault, 17-19, rue Le Bastard, Rennes.

L'Eglise du Calvaire de Rennes

Le monument qu'abrite le Dôme de la Place du Carthage est ignoré des Rennais eux-mêmes : pourtant il est l'un des plus curieux et des plus artistiques de Bretagne.

La publication, *absolument inédite* que j'entreprends, a pour but de le faire connaître et admirer, de conserver son souvenir s'il venait à être détruit, de procurer enfin, aux archéologues, un excellent sujet d'études, aux architectes et aux sculpteurs, de bons modèles de l'époque Louis XIV.

Cette publication se présente sous le haut patronage de la *Société Archéologique d'Ille-et Vilaine*, **M. Banéat**, son Président, a bien voulu la recommander

L'illustration de l'album comprendra **trente photocollographies**, un plan et une coupe, exécutés avec la dernière perfection sur les dessins et les clichés de **M. D. Fenaut**, l'éminent artiste bien connu par ses travaux et inventions photographiques. Le texte historique et descriptif sera écrit par **M. J. Mathurin**, auteur de remarquables et nombreux travaux d'histoire et d'archéologie bretonnes et successeur, comme historiographe du Diocèse de Rennes, du savant et regretté M. Guillotin de Corson.

Les belles épreuves de M. D. Fenaut, reproduites en photocollographie, seront montées, selon le goût actuel, sur papier gris artistique, les unes en 18×24, les autres en 9×12. En regard de chaque planche, seront imprimées, sur papier Japon, les notes explicatives de M. J. Mathurin. Une couverture de luxe complètera l'album : l'exécution en a été réservée à l'*Imprimerie Artistique*, GUILLEMIN et VOISIN. Inutile d'ajouter qu'imprimeur moi-même en même temps qu'éditeur, je veillerai tout spécialement à l'exécution matérielle de l'ouvrage : aussi je veux espérer que ce travail, parfait comme fond et aussi parfait que possible comme forme, sera favorablement accueilli par tous.

J'ai tenu en effet à mettre cet album

en souscription au prix minime de 8 fr. (1)

afin qu'il soit à la portée de toutes les bourses.

La souscription sera close dès que cent adhésions me seront parvenues : il sera alors immédiatement procédé au tirage de 250 exemplaires *tous numérotés*.

Les Rennais, admirateurs de leur cité, les historiens, les bibliophiles, les archéologues, les artistes voudront enrichir leur bibliothèque du magnifique album que je leur présente aujourd'hui.

Comptant que vous voudrez bien, par votre adhésion contribuer à cette manifestation artistique.

Veuillez agréer, M. , avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma très respectueuse considération. L. BAHON-RAULT.

(1) Le prix de l'ouvrage, une fois la souscription close, sera porté de 8 à 15 francs.

Le Gérant : F. Chevalier.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LE PRÉSIDIAL DE NANTES A REDON

L'*Association Bretonne* tenait son Congrès annuel à Rennes en mai 1897. Le 28 de ce mois, elle entendit la lecture d'un mémoire très intéressant du regretté Paul Parfouru, l'érudit et si obligeant archiviste d'Ille-et-Vilaine (1).

Il s'agissait de cinq *livres de raison*. Le dernier dans l'ordre des dates était celui de François Lorier, sieur de la Riaudaye, notable bourgeois de Redon.

En 1597, Lorier fut nommé capitaine-enseigne d'une des deux compagnies de la ville ; il devint procureur syndic de la communauté, de 1606 à 1608, et, cette année, il fut député aux Etats tenus à Rennes.

M. Parfouru présentait ce document comme un « livre de raison ou plutôt un journal ». Il a en effet ce double caractère : *Livre de raison*, en ce qu'il constate des faits personnels concernant l'auteur, sa famille et ses amis (2) ; *Journal*, en ce qu'il mentionne nombre de faits intéressant l'administration et même l'histoire de la ville. Pour ma part, je regrette bien sincèrement de n'avoir pas connu le livre de Lorier, quand, en 1893, j'écrivais trop hâtivement l'*Histoire militaire* de Redon. J'engage bien vivement les Redonnais curieux de l'histoire de leur ville à lire le livre de leur ancien procureur syndic. — Je ne puis aujourd'hui en signaler qu'un seul passage. Le voici :

« Le 27e janvier 1597, la court et siège présidial de Nantes a commencé à tenir en ceste ville de Redon, par Monsr le Sénes-

(1) *Bull. Arch. de l'Association Bretonne*. Congrès de Rennes, 1897. P. 458-470.

(2) Un fait *personnel* mérite l'attention : Lorier écrit non sans complaisance (p. 459) : « Le 27e mai 1595, j'é abatu le joyau de l'arquebuse ; le 27e mai 1597, « j'é abatu le papegaud de l'arbalaistre. Le 30e mai 1597, sire Pierre Marcel a « abatu le papegaud de l'arc ». — Il écrit *papegaud* au lieu de *papegaut*.

Il nous apprend ainsi qu'en 1595 et 97, si l'arquebuse était l'arme à la mode, quelques-uns (et lui-même) ne dédaignaient par l'arbalète passée de mode dans les armées, bien plus, que l'arc absolument démodé gardait encore des partisans arriérés.

Digitized by Google

chal dud. Nantes, suivant la transfération dud. siège estably par le Roy et par arrest de la court de parlement de Bretaigne séant à Rennes ; à cause que la ville de Nantes est possédée par les rebelles au Roy. »

Ce transfert du présidial de Nantes à Redon, personne n'en avait parlé : il apparaît comme une révélation. Il ne reste aux archives du Parlement aucune trace de l'arrêt qui l'ordonna (1). Impossible pourtant de douter du fait ni de sa date ; et la date suscitera tout de suite cette objection : combien ce transfert était tardif ! La ville de Nantes n'était-elle pas au pouvoir de la Ligue depuis la rébellion et la destitution du duc de Mercœur comme gouverneur de Bretagne (10 avril 1589) ? On dira, il est vrai, que, depuis le même temps, Redon était à Mercœur, sous le gouvernement de François de Talhoët. Mais, depuis l'abjuration du roi (25 juillet 1593), Talhoët s'était détaché de Mercœur, et avait écouté les propositions du maréchal d'Aumont, lieutenant-général du roi en Bretagne. En juin 1595, il avait fait sa paix avec le roi, qui, le 20 janvier 1596, le confirmait dans le gouvernement de Redon.

Ainsi le transfert du présidial de Nantes à Redon aurait pu se faire dès le milieu de l'année 1595, ou du moins en janvier 1596, c'est-à-dire dix-huit mois ou un an plus tôt. En 1597, cette mesure avait moins grand intérêt. « Tout s'acheminait à la paix générale », qui, signée par le roi à Angers le 20 mars 1598, acceptée par Mercœur, le 23, était publiée à Redon le 30 du même mois.

A cette date, Lorier écrit une note que M. Parfouru a ainsi résumée :

« Le 30 mars 1598, on publie les articles de la paix et du traité entre le Roi et le duc de Mercœur. Des feux de joie sont allumés à la croix de Saint-Sauveur (2) et par les carrefours de la ville. Le *Te Deum* est chanté en présence des habitants sous les armes. Les soldats font plusieurs belles escopeteries (3), et force coups de canon sont tirés. » Et l'auteur conclut par ce vœu patriotique :

(1) Nul doute que M. Parfouru n'ait recherché l'arrêt, sans le trouver. Depuis, son successeur, M. Lesort, l'a cherché, avec un soin dont je ne saurais trop le remercier, aux tables des matières, aux tables chronologiques et même aux registres des arrêts en 1596 et janvier 1597.

(2) « Sans doute une croix près de la tour de l'église, comme aujourd'hui. »

(3) Décharges d'armes à feu. Du mot *escopette*, sorte de carabine portée en bandoulière par la cavalerie, de Charles VIII à Louis XIII, mais qui n'était plus d'usage en 1597.

Digitized by Google

« Dieu nous fasse la grâce que la paix soit de longue durée et qu'il nous conserve notre Roy. »

Quand on voit ce transfert accompli si tard qu'il n'a plus beaucoup d'opportunité, on se demande si, longtemps auparavant, pendant que Redon était au pouvoir de la Ligue, le roi et le parlement n'auraient pas transféré le présidial de Nantes en quelqu'autre ville voisine soumise au roi. Cela se fit en d'autres provinces où des villes, selon qu'elles étaient au pouvoir du roi ou de la Ligue, furent, comme à tour de rôle, sièges de présidiaux (1).

Rien de semblable ne paraît avoir été fait dans le ressort du présidial de Nantes qui comprenait à peu près le département de la Loire-Inférieure, sauf quelques paroisses avec la ville de Châteaubriant.

De la phrase citée plus haut il résulte bien clairement que c'est de Nantes qu'est parti avec ses collègues le sénéchal arrivant à Redon le 27 janvier 1597 (2).

Nous avons dit ailleurs (3) qu'en avril 1589, Mercœur perdit la ville de Rennes. Il sembla renoncer à la reprendre et Nantes devint sa capitale. Une de ses premières préoccupations fut d'y assurer l'exercice régulier de la justice : il s'empressa d'y appeler le parlement, en même temps qu'il appelait le présidial de Rennes à Dinan. Mais il n'obtint l'obéissance que d'un cinquième environ des officiers du parlement et de moins encore de ceux du présidial de Rennes ; et il se vit contraint de créer un parle-

(1) Nous allons voir tout à l'heure des exemples de ces transferts.

(2) On explique le non-transfert en disant : « Le ressort du présidial de Nantes n'avait qu'une ville pouvant recevoir le présidial, Ancenis, — car Châteaubriant était du présidial de Rennes ; or, Ancenis appartenait en propre à Mercœur. » Cette raison ne suffit pas. Des justices royales et même des présidiaux siégèrent dans des bourgades.

Je citerai des exemples. Par lettres données au camp de Jargeau en juin 1589, Henri III transfère à Sainte-Suzanne, le présidial, la sénéchaussée, l'élection, la prévôté, la recette des tailles, le grenier à sel du Mans, et les juridictions de Mayenne et de Sablé. Ces lettres sont rapportées par d'autres données au camp d'Alençon en décembre 1589, par Henri IV.

Sainte Suzanne est aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Laval, 417 habitants agglomérés.

Nous allons voir le présidial d'Angers siégeant à Craon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Gontier, 3199 habitants agglomérés.

(3) *Présidial de Dinan. Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, (1895) et brochure 1907.

Digitized by Google

ment à Nantes, et un second présidial de Rennes qui alla siéger à Dinan.

Mais le présidial de Nantes n'ayant pas reçu du roi l'ordre de se transporter ailleurs continua de siéger à Nantes; et Mercœur ne se plaignit pas de sa présence. Pendant les années qui allaient passer de 1589 à 1597, plusieurs des officiers moururent, d'autres résignèrent leurs charges, peut-être — qu'en savons-nous? — d'autres en furent chassés; et Mercœur ne manqua pas de disposer de ces charges en faveur de ses fidèles que le parlement ligueur installa (1).

Au temps où Mercœur appelait le présidial de Rennes à Dinan, le duc de Mayenne, lieutenant général du roi Charles X, appelait à Craon le présidial d'Angers; mais il n'obtint pas l'obéissance de tous les officiers, notamment celle du lieutenant-général (2). Il pourvut de cette charge le procureur du roi, et le présidial fut installé (3). Mais il se trouva mal à Craon, et, le 2 septembre 1589, Mayenne décidait que « jusqu'à ce qu'il plaise à « Dieu de réduire Angers au parti de l'*Union*, toutes les juri- « dictions royales d'Anjou seraient exercées à Châteaugontier (4).

Le présidial siégea-t-il sans intermittence à Châteaugontier jusqu'à 1595. C'est ce que nous ne pouvons dire; mais nous le voyons rendre jugement dans cette ville en juin et juillet 1595 (5).

Nous voyons aussi Mercœur appelant (nous ne savons à quelle date) le présidial d'Angers à Nantes. Mais cette résidence lointaine ne dut pas être de longue durée; et Mercœur renvoya son

(1) Le traité de paix de 1598 que nous verrons plus loin parle de vacances résultant de « décès, résignation ou *autrement* ». Le mot autrement semble supposer la destitution ou du moins la *démission* contrainte.

(2) Le lieutenant-général était le second officier du présidial, le président étant le chef. — En Bretagne, les deux premiers officiers étaient, le sénéchal et le président. Il y eut souvent débat entre eux sur la préséance, et, pour y couper court, le même acquérait souvent les deux charges. (Exemple d'Argentré. Présidial de Dinan, p. 9). On sait que, en Bretagne, les sénéchaux sont officiers de *robe longue*. (Lettres de Charles IX, 14 mai 1566. Morice, *Pr.* III. 1549) tandis qu'ailleurs ils étaient de robe courte.

(3) Il y est encore en septembre 1590. Arch. de la Mayenne G, fonds de Saint-Nicolas de Craon, t. VIII, p. 70-71.

(4) *Chroniques Craonnaises*, par M. de Bodard de la Jacopière, p. 315-316.

(5) Arch. de la Mayenne. Fonds de Saint-Nicolas de Craon, R. III. 198, 200, 201, 202. (Comm. de l'érudit archiviste, M. Laurain).

Digitized by Google

présidial siéger à Rochefort-sur-Loire dont le château appartenait à La Houssaye Saint-Offange, son zélé partisan (1).

Voilà comment Nantes fut pour un temps le siège de deux présidiaux.

Mais revenons au présidial de Redon.

Lorsque, en janvier 1597, le roi ordonna au présidial de Nantes de venir siéger à Redon, la plupart des officiers, sinon tous, obéirent avec leur chef le sénéchal; et Mercœur eut à constituer à Nantes un présidial que le parlement ligueur de Nantes s'empressa d'installer. Nous avons la preuve de ce fait dans la nomination, au mois de juillet 1597, d'un conseiller « au présidial de Nantes siégeant à Nantes (2) ».

Ainsi, après le transfert du présidial de Nantes à Redon, en janvier 1597, il y eut deux *présidiaux de Nantes*, l'un à Nantes, l'autre à Redon, comme, depuis 1589, il y avait deux *présidiaux de Rennes*, l'un à Rennes, l'autre à Dinan.

La nomination faite en juillet 1597, nous montre que, à cette date, le présidial de Nantes fidèle au roi siégeait encore à Redon.

Combien de temps allait-il y rester? Peut-être jusqu'à la paix signée; mais il semble que, le 30 mars 1598, jour où elle fut proclamée à Redon, le présidial n'était plus là. Comment François Lorier aurait-il omis de signaler sa présence au *Te Deum* solennel dont il nous a rendu compte.

Le sénéchal et les officiers du présidial, venus par obéissance et peut-être un peu contraints à Redon, s'empressèrent d'exécuter ou peut-être prévinrent l'ordre de retourner à Nantes; et la ville de Redon plus modeste et plus sage que Dinan n'eut pas la prétention de devenir pour toujours *ville présidiale*.

*
* *

Quelques observations générales me paraissent trouver place ici.

Les transferts des sièges de justice et les nominations faites

(1) Ce transfert du présidial d'Angers à Nantes et de là à Rochefort-sur-Loire nous est appris par l'article du traité de paix que nous verrons plus loin.

Rochefort-sur-Loire, aujourd'hui commune du canton de Chalonnes, à quelques kilomètres d'Angers.

(2) Arch. du parlement. Parlement de la Ligue à Nantes. Reg. f° 58, v°, juille 1597. Nomination de Jean Pierre comme conseiller au présidial.

Digitized by Google

par Mercœur donnèrent lieu à plusieurs articles du traité de paix de 1598 (1).

Un article concerne les officiers du Parlement qui obéissant à Mercœur sont allés siéger à Nantes. Henri IV leur pardonne, bien plus : il les tient pour « ses bons et fidèles serviteurs », à une condition qu'il leur sera facile de remplir : « qu'ils prêtent serment de fidélité. » — Ceux d'entre eux qui auraient été remplacés par Mercœur reprendront leurs charges et dignités (Article II).

Des offices de justice sont devenus vacants par mort, résignation, ou *autrement* (2), dans des villes au pouvoir de Mercœur et rendues par lui au roi ; et Mercœur a pourvu d'autres officiers. Le roi annulle les commissions données par Mercœur ; mais maintient en charge les officiers nommés par lui, à la seule condition de prendre « des provisions nouvelles, » sans payer « aucune finance ni supplément de finance. » (Article IV).

Mais des officiers restés fidèles au service du roi ont été remplacés par Mercœur, « au cas d'absence (3) ou de décès ; les officiers nommés par Mercœur quitteront leurs charges, sans avoir pourtant à restituer les émoluments perçus par eux durant leur exercice. (Article IV *in fine*).

Ces articles touchent surtout à des intérêts privés ; mais voici un article du traité ayant un intérêt général : « Les sentences, jugements, arrêts, et tous actes émanés (du parlement de Rennes siégeant à Nantes), toutes lettres de grâce des ducs de Mayenne et de Mercœur sortiront leur plein et entier effet entre personnes qui volontairement ont subi leur autorité et juridiction ; et le même (effet) aura lieu pour tout ce qui a été fait par les présidiaux de Rennes à Dinan et d'Angers à Nantes et Rochefort (4), et partout ailleurs (5), et de tous autres qui ont exercé les dites juridictions inférieures. »

(1) Morice. *Preuves* III, 1657-1658. — Plusieurs des dispositions qui vont suivre s'appliquent aussi aux *officiers de finances*, dont nous ne nous occupons pas.

(2) Autrement.... par exemple (ce ne peut faire de doute) par destitution de Mercœur.

(3) *Absence*... c'est-à-dire qu'ils ont de plein gré ou plutôt contraints et forcé abandonné leurs fonctions.

(4) C'est cette phrase qui nous révèle le transfert du présidial à Rochefort.

(5) Article X. Les mots *partout ailleurs* se rapportent assurément à des transferts de *justices royales inférieures*. Ce sens résulte des derniers mots de la phrase.

Digitized by Google

Quand le roi traitait avec Mercœur, celui-ci était écrasé, trahi par ses prétendus alliés les Espagnols, abandonné par ses principaux officiers qui l'un après l'autre faisaient leurs paix particulières avec le roi : on pourrait même dire que plusieurs se vendaient au roi, qui les payait très cher (1). Supposez Mercœur ayant encore une armée à mettre en ligne devant l'armée royale victorieuse, aurait-il osé demander de meilleures conditions ?

La politique de Henri IV lui prescrivait des ménagements ; mais le roi devait bien savoir que ses anciens et fidèles serviteurs n'approuveraient pas les faveurs souvent injustifiées dont il allait combler ses adversaires de la veille mieux traités que ses amis (2).

Or une femme, calviniste déterminée, veuve de deux officiers calvinistes, se chargea de porter au roi l'expression du mécontentement que soulevaient les faveurs accordées aux anciens ligueurs. Mais elle ne prit pas le ton grave ou grondeur des doléances ; elle donna à ses reproches la forme du pamphlet ou même du persiflage. — Je veux parler de Catherine Larchevêque, fille de Jean, seigneur de Parthenay.

Née en 1554, Catherine fut mariée très jeune : elle avait à peine dix-huit ans quand son mari, Charles du Quélénec, baron de Pont-l'Abbé, attaché au roi de Navarre, fut tué la nuit de la Saint-Barthélemy. Catherine, lettrée, auteur de poésies et même d'une tragédie, pleura son mari en plusieurs élégies ; puis, en 1575, elle épousa René, vicomte de Rohan, qui mourut en 1586.

Il laissait deux fils et deux filles. L'aîné des fils fut le célèbre Henri de Rohan, en faveur duquel la vicomté fut érigée en duché-pairie (1603), gendre de Sully, grand homme de guerre, écrivain militaire, chef reconnu des calvinistes à leurs prises d'armes sous Louis XIII.

Le second fils, Benjamin, seigneur de Soubise, combattit pour la même cause avec beaucoup moins d'éclat que son frère. En 1627, lors du siège de La Rochelle, il vint s'enfermer dans la place,

(1) V. comme exemple (Morice, *Pr.* III, 1650-1656) les conditions accordées à La Houssaye d'Offange, seigneur de Rochefort, nommé plus haut, p. 125.

(2) Comment par exemple les paysans bretons dont les parents avaient été massacrés sans pitié par La Fontenelle auraient-ils admis l'amnistie d'abord accordée à cet homme horrible, dont le nom, après trois siècles, est encore parmi eux une sanglante injure ?

Digitized by Google

où sa mère, plus que septuagénaire, était l'âme de la résistance. Il refusa l'amnistie et passa en Angleterre, où il mourut.

Catherine, l'aînée des deux filles, est connue par sa fière réponse à Henri IV : « Je suis trop pauvre pour être votre femme et de trop bonne maison pour être votre maîtresse. » Elle devint duchesse des Deux-Ponts. — Anne, sa sœur, ne se maria pas ; lettrée, comme sa mère, elle lui tint fidèle compagnie ; et elle était auprès d'elle au siège de La Rochelle.

On a dit que Mme de Rohan ne pouvait pardonner à Henri IV, épris de sa fille Catherine, de l'avoir dédaignée comme épouse. C'est difficile à croire. L'animosité de la duchesse contre le roi tenait à d'autres causes et plus anciennes. En effet, la réponse de sa fille au roi ne peut se placer qu'entre le 17 décembre 1599 (dissolution du mariage avec Marguerite de Valois) et le 10 décembre 1600 (mariage du roi avec Marie de Médicis). — A cette date, Catherine de Rohan, née en 1584, était dans sa seizième année.

Mais c'est en 1596, quand sa fille avait seulement douze ans, que Mme de Rohan composa son *Apologie du roi Henri IV sur ce qu'il fait plus de bien à ses ennemis qu'à ses amis.* — C'est une piquante satire, qui était une critique du présent, et, ce à quoi l'auteur ne songeait pas, fut comme une critique anticipée de gouvernements postérieurs.

J. Trévédy,

Ancien Président du tribunal de Quimper.

Digitized by Google

A PROPOS DE « DU GUESCLIN ET RICHEMONT »

A la fin d'une brève étude consacrée au connétable de Richemont et que voulut bien accueillir la *Revue de Bretagne* (1), je m'étais attaché à rechercher quelques-unes des causes de l'impopularité de ce grand homme.

La plupart des raisons que j'avais proposées ont été l'objet d'une judicieuse critique de M. Trévédy qui, dans un long article intitulé *Du Guesclin et Richemont* (2) reprit une à une mes conclusions pour les combattre, du reste le plus courtoisement du monde.

Tout en m'inclinant devant plusieurs des critiques de M. Trévédy, je demande à mon tour la permission de présenter ma défense, de soutenir quelques-unes de mes affirmations, de maintenir l'esprit de certaines d'entre elles dont mon honorable contradicteur s'est surtout étudié à réfuter la lettre. Suivant la méthode employée par lui, je reprendrai un par un les points en litige pour les examiner à nouveau.

I

M. Trévédy commence par me contester l'exactitude de cette phrase sur Du Guesclin : Il était un peu un parvenu, écuyer de petite noblesse..... « L'auteur, dit-il, amoindrit la maison de Du Guesclin. Elle n'était pas de petite noblesse, puisqu'elle avait la chevalerie. » (P. 334)

Me serais-je trompé dans mon affirmation qu'en tous cas la raison invoquée pour démontrer mon erreur m'étonne, surtout sous la plume d'un écrivain aussi versé dans l'histoire du Moyen-âge.

En quoi la chevalerie a-t-elle jamais été une preuve de grande

(1) *Revue de Bretagne*, n° de décembre 1904.

(2) *Revue de Bretagne*, nos de novembre et décembre 1905.

Digitized by Google

ou de petite noblesse ? Il est de fait que tout le monde et même le premier vilain venu pouvait être armé chevalier. Ai-je besoin de renvoyer au beau livre de Léon Gautier pour démontrer la vérité de cette assertion ? La chevalerie était ouverte à tous. Il n'était pas toutefois également facile à tous de chausser les éperons d'or. Alors que le damoiseau de haut rang recevait l'adoubement de droit, pour ainsi dire, et souvent à un âge encore tendre, il fallait aux autres besogner durement avant d'être admis à l'honneur de la veillée des armes. Beaucoup n'y arriveraient pas et devaient se contenter toute leur vie de la simple qualification d'Ecuyer. Ce fut le cas du bisaïeul de notre connétable (1) et il faut voir dans ce petit fait une preuve que la maison des Du Guesclin, tout en étant de la plus ancienne noblesse, ne prenait point rang parmi les premières du Duché. — Au reste, cette opinion n'est pas seulement la mienne, et j'aime à me couvrir, pour la défendre, de l'autorité de l'homme de France qui a le mieux parlé de Du Guesclin et de son époque : j'ai nommé Siméon Luce.

Voici ce qu'il écrit au sujet des origines de la liaison de notre héros avec le maréchal d'Audrehem : « Issu d'une famille du Boulonnais, d'*assez petite noblesse*, le sire d'Audrehem était ce qu'on appelle un officier de fortune.... *L'humilité relative de leur origine*, leur passion pour la guerre étaient autant de traits communs propres à inspirer à Arnoul une vive sympathie pour l'écuyer breton (2).

Et plus loin, à propos de la promotion de Bertrand dans l'ordre de la chevalerie : « De pure forme, ou à peu près, pour les princes du sang et les grands feudataires, le titre de chevalier était au contraire fort difficile à obtenir pour les nobles d'*un rang inférieur*. On ne s'expliquerait pas autrement la promotion tardive d'un homme de la valeur de Du Guesclin alors âgé d'environ trente-quatre ans (3).

L'on objectera peut-être que la cause de cette difficulté qu'éprouve Bertrand à obtenir la dignité de chevalier fut sa pauvreté ; car, tout en étant l'aîné de sa famille, il était de branche cadette. Certes, cette pauvreté contribua à lui rendre les débuts difficiles,

(1) Cf. *Père Anselme VI*. p. 184

(2) S. Luce. *Histoire de Du Guesclin*, p. 119.

(3) *Ibid*, p. 128.

Digitized by Google

mais si Du Guesclin avait été de haute maison, il n'eut pas été si pauvre, bien que cadet. Richemont n'était-il pas cadet lui-même ? On dira encore : Pouvez-vous comparer Richemont, né sur les marches du trône ducal, au fils de Robert Du Guesclin ? Voilà justement où j'en voulais venir. Richemont était un véritable grand seigneur. Du Guesclin n'en était pas un (1).

Pour nous en mieux convaincre, arrêtons-nous aux débuts de Du Guesclin dans la guerre de succession de Bretagne. Sans sou ni maille, obligé pour solder ses quelques gars de crocheter l'armoire maternelle, n'ayant pour monture qu'une jument de labour empruntée à l'étable de la Motte et pour arme défensive qu'une sorte de mauvais bouclier appelé taloche, heureux souvent, pour apaiser sa faim, d'accepter dans la chaumière de quelque paysan une hospitalité qu'on ne lui refusa jamais, tel nous apparaît le futur connétable (2). Quelle différence entre ce pauvre diable d'écuyer et le brillant comte de Richemont que nous voyons dès 1410, (il avait dix-sept ans) amener aux Armagnacs assiégeant Paris un renfort de 6000 chevaux « dont l'arrivée hâta vraisemblablement la conclusion de la paix (3). »

Si, comme le dit M. Trévédy, le « parallèle incite à exagérer les rapports de dissemblance » ce n'est pas le cas ici. La dissemblance existe, très sensible, et je n'ai pas eu besoin d'exagérer pour la créer. Cette existence menée par Du Guesclin au début de sa carrière contribua sans doute à accroître son penchant à la bonhomie, nul du reste ne lui conteste cette qualité que je n'ai pas cru devoir accorder à Artur de Bretagne. Mais parce que j'ai écrit

(1) Cuvelier, qui écrivit son poëme entre 1380 et 1387, connut les compagnons d'armes de Bertrand et fut particulièrement informé de tout ce qui touchait à son héros, lui fait dire au prince de Galles :

« Je suis un chevalier povre et *de petit non.*
« Et ne suis pas aussi *de telle estraccion*
« Là où je puisse avoir finance à grand foison. »

Cuvelier, vers 13590 et Seq.
Ed. Chairière

Que l'on objecte pas que Du Guesclin cherche à se rabaisser pour obtenir des conditions meilleures. Son caractère, le prix auquel il se taxe démentent cette hypothèse. Peut-être n'a-t-il même pas prononcé ces paroles, mais le trouvère les eût-il inventées, elles nous fixent sur l'opinion contemporaine au sujet de la famille et des origines de Bertrand.

(2) Cf. S. Luce, chap. VI, *passim.*

(3) *Cosneau*, p. 18.

Digitized by Google

plus loin : Richemont se montra toujours plein de mansuétude pour le peuple. M. Trévédy m'accuse de contradiction car, ajoute t-il : « qui dit *mansuétude* dit *débonnaireté*, *bonhomie* », (P. 335).

Il me semble toutefois qu'entre ces trois mots, il existe des nuances sensibles. Mansuétude est synonyme de bonté affectueuse et pleine de sollicitude, débonnaireté de bonté faible, bonhomie de bonté familière. Richemont posséda la première de ces qualités. Gruel nous l'assure, les deux traits rapportés par M. Trévédy, des sièges de Dax et de Saint-Sever suffisent pour nous en convaincre. Il ne fut pourtant point débonnaire. Son surnom de « Justicier » nous est une preuve qu'il sut se tenir à l'abri de toute faiblesse. M. Trévédy a trouvé pour le caractériser une expression qui le peint admirablement : « Il fut, dit-il un *bourru bienfaisant* ». Un bourru peut être un brave homme, un bon homme (en deux mots) il manquera toujours de cette familiarité qui est la caractéristique de la bonhomie. Bonhomme, un facétieux exempt de toute débonnaireté peut l'être, témoin Louis XI qui fut bonhomme à sa manière et même quelquefois faux bonhomme. Bonhomme, nul ne le fut plus que le « bon Roi René » et la preuve que bonhomie et mansuétude ne sont pas synonymes, M. Trévédy nous la donne lui-même quand il écrit au sujet de ce prince : « il est resté le type de la mansuétude et de la bonhomie », p. 348. Ou il existe une nuance entre les deux mots ou l'auteur fait là une tautologie, et je n'y puis croire.

Je conviens très volontiers en revanche que l'expression « jeter les écus du haut de son distrier » est vraiment trop imagée pour une étude historique où l'exactitude s'impose. Pourtant, je ferai remarquer que dans les grandes cérémonies, au couronnement des ducs en particulier, la foule, massée sur le passage du cortège, criait : Bretagne-Malo ! et ne trouvait pas du tout « injurieux » qu'on lui jetât pièces d'argent ou de cuivre à la volée. En tous cas la dissemblance que je voulais signaler subsiste : Du Guesclin put faire l'aumône de sa main, ce qui, suivant la juste remarque de M. Trévédy (p. 336.), dût être rarement possible à Artur de Bretagne.

II

J'avais cru voir une cause d'impopularité dans les fréquentes impositions qu'Artur de Bretagne se vit dans la nécessité d'infliger au peuple : « Comme Richemont, objecte M. Trévédy, Du

Digitized by Google

Guesclin fut souvent obligé de recourir aux réquisitions de toutes sortes. Elles n'ont pas nui à sa popularité », et il cite plusieurs faits à l'appui, dont je n'ai gardé de disconvenir (p. 336).

Je remarquerai pourtant que Du Guesclin dût être, beaucoup moins souvent qu'Artur de Bretagne, forcé de recourir aux impositions. Les coffres de Charles V n'étaient certes pas inépuisables et le roi put se voir parfois dans la nécessité de mesurer les subsides à Bertrand, mais il l'aida toujours dans la mesure du possible, ne le voyons-nous pas, dès 1365, à une époque où les affaires du Royaume étaient loin d'être relevées, donner à Du Guesclin, prisonnier de Chandos, 40000 livres pour sa rançon (1) ; peu de temps après, il lui permet de disposer des sommes considérables afin d'emmener les grandes Compagnies vers la Castille. Plus tard, il avancera encore partie des 100000 florins (2) fixés par Du Guesclin lui même au Prince Noir pour prix de sa liberté.

Du reste, le héros breton eût-il grevé les populations plus qu'il ne le fit encore, cela n'eut point nui au développement de sa popularité. Elle était solidement établie bien avant qu'il ne ceignît l'épée de connétable et Du Guesclin en est si bien convaincu qu'il répond au prince de Galles étonné : « Prince Henry me « prestera la moitié de ma rançon et le roy de France, l'aultre, « et si ne pouvoie aler devers ces deux, si le gaingneroient à filer « toutes les filleuses qui en France sont, que ce que je demou- « rasse plus entre vos mains » (3).

Voilà une belle assurance et bien permise à l'homme qui se sentait appuyé par Charles V et par tout le peuple de France. Pareille confiance, Richemont odieux au roi qui le laissait « dans une pénurie d'argent continuelle (4) », calomnié près du peuple, n'aurait pu jamais l'avoir.

Quel chroniqueur, même ennemi, eut osé écrire sur Du Guesclin ce que le Bourgeois de Paris allègue contre Richemont? « Brief, « ne lui challoit ne de roy, ne de prince, ne du commun, ne de « ville, ne de chastel que les Anglais preissent; *mais qu'il eust de « l'argent*, ne lui challoit du demourant, ne de quel part. »

Encore une fois, calomnies, dira-t-on. Je le veux ; mais, comme

(1) Cette rançon montait à 100000 livres, le reste en fut payé par le Pape et Henri de Transtamarre. (Froissart I, 198.) éd. Buchon.

(2) Il prêta 30000 doubles d'or à Bertrand.

(3) Ménard, *Hist. de Messire B. Du Guesclin*, p. 302.

(4) *Cosneau*, p. 261.

Digitized by Google

ajoute M. Cosneau, après avoir cité ces paroles : « Il est certain que ces accusations ne sont pas seulement le fait de deux chroniqueurs (1), il est certain que la crédulité populaire les accueillait, comme il arrive toujours en pareil cas, *qu'elles étaient répétées de tous côtés*, et que Richemont en devait beaucoup souffrir (2). »

Sa réputation en souffrit beaucoup aussi et l'on peut dire en résumé, que si les contributions levées par Artur de Bretagne ne furent pas une cause directe de son impopularité, elles contribuèrent à accréditer les calomnies dont il fut l'objet de la part de certains.

Remarquons encore ceci : alors que Du Guesclin, même au plus haut degré de sa fortune, était toujours à court d'argent personnel, par suite de ses généreuses prodigalités, Richemont, généreux aussi mais sachant compter, passait pour un des plus riches seigneurs de France. A une époque de misère générale comme le milieu du XVe siècle, la jalousie et la haine ont vite fait de prononcer le mot de concussionnaire : quelques années auparavant le fastueux Clisson en avait su, lui aussi, quelque chose.

III

C'est avec juste raison que M. Trévédy critique cette phrase : « Richemont préféra souvent refuser le combat que de risquer une défaite. » J'ai mal exprimé ma pensée ; ce qui, du reste, n'a pas empêché M. Trévédy de la comprendre. « Je ne sais si je me « trompe, écrit-il, mais il me semble que l'auteur en représen- « tant Richemont comme refusant le combat à entendu opposer « cette prudente hésitation (3) à l'intrépide promptitude avec la- « quelle Du Guesclin engageait une bataille ? » (P. 241)

C'est à peu près ce que je voulais dire. Il existe, à mon avis, une différence essentielle entre les tempéraments militaires de nos deux connétables. Du Guesclin fut et restera pour la postérité le type du général « En avant », prudent certes, habile à préparer patiemment une manœuvre stratégique et à la mener à bien, rusant au besoin, mais excellant dans les coups de sur-

(1) Le second chroniqueur est Cagny.

(2) *Cosneau*, p. 288.

(3) On vient de parler de la journée de Sillé.

Digitized by Google

prise, les attaques à fond conduites avec la plus belle énergie, qu'il s'agît d'enlever une place d'assaut ou de tomber sur l'adversaire en plat pays. Je n'ai jamais soutenu pour cela qu'il fût incapable de résister à la tentation de combattre. M. Trévédy me cite triomphalement la campagne de 1393 dont je n'ai jamais songé à contester le mérite et conclut : « Vais-je nuire à la popu-« larité de Du Guesclin en publiant que pendant trois mois il a « presque chaque jour refusé le combat ? » (P. 343). Non certes, et cette campagne doit compter parmi ses plus beaux titres de gloire aux yeux des connaisseurs ; mais, ou je me trompe fort ou elle a moins contribué à le rendre populaire que la prise du château de Fougeray, par exemple, ou que son duel avec Thomas de Canterbury (1).

Cette fougue qui rendit toujours Bertrand irrésistible, soit qu'il combattît seul et corps à corps, soit qu'il opérât à la tête de ses gens, fit défaut à Artur de Bretagne. Il ne fut pas un entraîneur d'hommes à la manière du héros de Broons. Brave soldat, bon capitaine, conscient de sa responsabilité, il avait, je le répète, comme une répugnance à tenter les coups de fortune. Dans l'affaire du 10 avril 1436 (2), il est facile de s'expliquer la raison qui le fit passer outre aux conseils de l'Isle-Adam. Le connétable était alors en négociations avec certains bourgeois de la capitale pour obtenir l'ouverture d'une des portes de la ville. Un avantage remporté sous les murs de Paris pouvait être décisif, un échec, au contraire, pouvait tout compromettre.

Mais remarquons que le Bourgeois et ses trois cents fourrageurs sont déjà aux prises avec les 700 à 800 hommes de Thomas de Beaumont. Si Richemont n'intervient pas, c'est l'écrasement de cette petite troupe, ou au moins la fuite, le recul devant un ennemi qui ne manquera pas de se targuer de ce faible avantage, de l'exagérer au besoin. L'effet moral redouté par Richemont sera produit.

Que risque-t-il du reste à se porter en avant ? Il a avec lui 5 à 6000 hommes ; en admettant que la position des Anglais soit trop forte pour qu'on essaie de les déloger, la présence d'une troupe nombreuse permettra aux escarmoucheurs de se dégager et,

(1) Voir au sujet de cette campagne le chap. VI de l'*Histoire de Clisson* par M. Lefranc, l'auteur reporte sur Olivier le mérite de la nouvelle tactique adoptée par les Français.

(2) M. Trévédy donne par erreur la date du 10 février.

Digitized by Google

une fois sur le terrain, le connétable pourra juger par lui-même de la véracité du dire de l'Isle-Adam. Agir autrement eut été montrer plus que de la prudence et je ne vois pas que cette affaire puisse passer pour un bien grand coup d'audace.

A Formigny, Richemont aurait pu sans doute arrêter l'action au moment où son apparition et l'envoi de son avant-garde déterminèrent chez les Anglais un vif mouvement de recul. L'honneur était sauf, la journée restait indécise. Pareille conduite n'eut pas manqué, je crois, de provoquer de vives protestations de la part du comte de Clermont et de Brézé.

Ceux-ci avaient tenu tête pendant trois heures aux 6000 Anglais de Kyriel, luttant avec acharnement, certains que l'arrivée du connétable leur permettrait de reprendre l'offensive. Richemont survient avec 1800 hommes de troupes fraîches (1) qui égalisent d'autant mieux la partie que, dans leur fuite rapide vers les retranchements, *beaucoup d'Anglais ont été pris ou tués* (2) Brézé du reste ne doute pas une minute que la bataille continue ; il vient de suite demander au connétable la permission d'attaquer par la droite. Celui-ci la lui donne après avoir réfléchi quelques minutes. Le seul Coëtivy exprime la crainte de voir les Anglais rester dans leurs retranchements, mais qui donc « a osé prédire la défaite » ? .

Tels sont les deux combats dans la conduite desquels Richemont s'est montré le plus audacieux.

En revanche, nous le voyons maintes fois rappeler à la prudence ses soldats, ses lieutenants emportés par une trop vive ardeur. C'est, lors de la tentative sur Pontoise en juillet 1438 : « Les Français avaient déjà gagné une des plus fortes tours de la ville et, quand il vit que l'on besognait si âprement, il fit tout laisser, s'enfuit à Paris et dit qu'il ne voulait pas faire tuer les bonnes gens ; et pour certains le peuple qui avec lui était jurait que, s'il ne les eut point laissés, à très peu de temps, ils eussent gagné la ville et le château (3). »

C'est, durant le siège du Marché de Meaux. Les Anglais ont massacré un détachement qui occupait une petite île de la

(1) Elles ont franchi, il est vrai, une distance de 24 kilomètres mais il faut songer que la majeure partie de ce renfort est montée et ne peut être fatiguée par cette courte étape.

(2) *Cosneau*, p. 411.

(3) *Bourgeois de Paris*, cité par Cosneau, p. 281.

Digitized by Google

Marne ; La Hire veut s'élancer contre les ennemis, d'autres cherchent à quitter la ville, mais le connétable fait garder les portes par les gens de sa maison (1).

C'est encore au moment de l'expédition que Sommers et tenta en 1443, contre l'Anjou et le Maine. Richemont s'efforce en vain d'arrêter Lohéac, Brézé, les de Bueil trop pressés de marcher à l'ennemi et qui d'ailleurs furent mis en déroute complète (2).

Est-ce dire qu'il faille blâmer Richemont, est-ce dire, comme m'en accuse M. Trévédy, qu'il fut un « chef militaire hésitant, ayant peur de la responsabilité et ne combattant qu'à coup sûr », (P. 340) Loin de là : prudence n'est pas synonyme d'hésitation, l'on peut avoir conscience de sa responsabilité sans en avoir peur, répugner aux coups de fortune sans prétendre ne combattre qu'à coup sûr. Richemont posséda les plus solides, les plus indispensables des qualités militaires, il manqua peut-être des plus brillantes. Du Guesclin, homme de guerre complet, les eût toutes en partage, voilà pourquoi il a passé en renommée Artur de Bretagne.

IV

L'histoire, au dire de M. Trévédy, n'a conservé aucun mot de Bertrand Du Guesclin. L'histoire a eu tort, car la chronique plus avisée nous en a transmis plusieurs qui méritent de passer à la postérité. J'en citerai deux qui mettent bien en lumière le caractère de l'homme dont les Anglais disaient : Il ne s'ébahit de rien.

C'est d'abord une répartie au duc de Lancastre. Le duc exprime la crainte qu'avant la fin de la querelle de succession il en coûte la vie à plus de cent mille hommes : « Eh bien ! s'écrie Bertrand, tant mieux pour les survivants, leur part d'héritage en sera plus belle (3) ».

Une autre fois, c'est Edouard III lui-même que notre héros cingle d'un mot si fier qu'il faillit le payer chèrement. Le roi veut faire jurer aux seigneurs bretons venus à Londres d'observer fidèlement la trêve ; ceux-ci se taisent, embarrassés ils se mé-

(1) *Cosneau*, p. 294.
(2) *Id.* p. 344.
(3) *Luce*, p. 208.

Digitized by Google

flent de la foi anglaise. Alors Du Guesclin élevant la voix : « Sire, nous l'observerons comme vous l'observerez et s'il vous arrivait de l'enfreindre, ainsi ferons-nous (1). »

Combien de mots prétendus historiques ne valent pas ces deux-là? Je les ai choisis entre plusieurs parce qu'ils peignent bien l'excessive hardiesse de Bertrand, ce fond de philosophie insouciante et railleuse qui contribuèrent à faire de lui un franc compagnon ennemi de toute tristesse. Sur ce point encore, il contraste avec Artur de Bretagne.

En dépit des exemples cités, je ne puis me résigner à concéder à Richemont une humeur bien gaie. Qu'il fût lippu, la chose est très possible; il faut rendre hommage à la perspicacité de M. Trévédy qui, deux ans avant la publication de l'ouvrage de M. Lair, interprétait aussi judicieusement la signature de la « vielle lype ». Le portrait de la collection Gaignières, les dessins des tapisseries corroborent son assertion. Il reste à savoir si ces images sont plus ressemblantes que la gravure publiée par dom Lobineau et dom Morice. Cette dernière est exécutée d'après une peinture originale; les autres sont de provenance douteuse, mais elles ont le nombre pour elles; à notre époque de suffrage universel, cela est quelque chose; puis Jean Chaperon, le graveur ordinaire des Pères Bénédictins, fut-il un artiste très soucieux de la ressemblance ? Il est permis de se le demander et d'en douter. Aussi je comprends très bien que M. Trévédy n'ait pas hésité à préférer l'image de Gaignières et je serais bien tenté de faire comme lui si... mais il faut que je m'excuse d'abord de rapporter ici un souvenir personnel.

Il existe dans ma famille un vieux portrait d'Artur de Bretagne auprès duquel j'ai grandi. Je l'ai regardé si souvent ce guerrier bardé de fer et tant admiré, bien que sans être lippu, il ne fût pas beau, qu'il me chagrinerait d'être obligé de me figurer autrement et plus laid encore, celui qu'il représente.

Comme ces considérations sont essentiellement dénouées d'esprit critique, j'ajoute bien vite que la peinture en question ne manque pas d'intérêt. Elle fut achetée, voici une quarantaine d'années, par un mien grand-oncle dans un couvent de Nantes où elle avait été retrouvée quelque temps auparavant, cachée derrière le maître-autel. Par malheur, je n'ai jamais pu savoir le

(1) *Luce*, p. 135.

Digitized by Google

nom de ce couvent. La toile était en mauvais état et dut être fortement réparée ; le fond surtout a beaucoup souffert et c'est dommage car une devise s'y détachait dont seul un fragment demeure (1). La manière très soignée dénote un artiste habile ; par le souci du détail, l'exactitude avec laquelle est traitée la moindre pièce du costume de guerre, elle rappelle beaucoup le faire du bon peintre Jean Foucquet. Comme Jouvenel des Ursins (2), Richemont dépasse de tout le haut du corps une sorte de barrière recouverte d'une riche étoffe ; la pose, le costume sont les mêmes que dans la gravure des Bénédictins, mais les traits plus accentués, l'air plus maussade donnent à la physionomie un relief qui fait totalement défaut à l'œuvre de J. Chaperon.

Etant donnée la provenance du tableau, il est fort probable que nous nous trouvons en présence sinon de l'original (3), au moins d'une copie ancienne de la peinture primitive. La bonté de l'œuvre permet de supposer que l'auteur était capable de faire ressemblant. Aurait-il voulu embellir son sujet ? Je ne le crois guère. Il suffit de regarder les portraits de Charles VII et de Jouvenel des Ursins au Louvre, celui du roi René, dans le triptyque de Froment, à Aix, pour se rendre compte que les portraitistes du XVe siècle ne flattaient pas leurs modèles, même royaux. Malgré tout, je ne prétends pas trancher la question, j'apporte simplement un document nouveau, l'avenir nous fixera peut-être sur la longueur de la lèvre d'Artur de Bretagne (4).

Quoi qu'il en soit, si la lippe donnée par la nature n'est pas la preuve d'un caractère morose, elle n'est pas non plus le signe d'une humeur joviale. M. Cosneau se contredit un peu puisqu'admettant pour sa part, chez Richemont, une disposition habituelle

(1) Voici ce fragment :

VEVLLE : OVI : QVELE : VEVLLE : OVE : Q...

Je propose, à défaut d'une autre meilleure, la reconstitution suivante : *Veuille qui qu'elle veuille, que qu'elle veuille. Elle* pourrait désigner la France ou la Religion.. ??

Le tableau en question est actuellement la propriété de M. le commandant de Richebourg à Senlis.

(2) Tableau de Foucquet, au Louvre.

(3) Je présume que l'original a dû être exécuté sur panneau.

(4) Il existe encore un portrait de Richemont en costume d'apparat dans « l'Armorial du hérault Berry » exécuté vers 1450 et conservé à la Bibliothèque National. Il a été reproduit dans l'édition illustrée de Jeanne d'Arc par H. Wallon. La lèvre inférieure n'y est pas accusée.

Digitized by Google

à faire la moue, il écrit ailleurs : Il ne faudrait pas croire que sa gravité d'esprit le rendit morose.

Dans une étude que vient de publier la *Revue de Paris* (1), M. Anatole France (admettant l'interprétation de M. Trévédy) nous présente Richemont de cette manière pittoresque : « A leur approche, un petit homme noir, renfrogné, lippu, descendit de cheval ». Renfrogné, voilà bien le mot qui convient à notre héros et tel on le voit passer à travers le règne de Charles VII. Avouons qu'il eût de bons motifs pour l'être, toujours en butte à de perpétuelles tracasseries, toujours obligé de se défendre et de sévir. — S'ensuit-il qu'il ait été réfractaire au moindre éclat de rire, qu'il n'ait pu, de temps à autre, trouver plaisir à voir jongler des bateleurs ou batifoler des jeunes gens. La nature prend toujours à un moment donné sa revanche. Artur de Bretagne eut une fille naturelle, pourtant il a gardé la réputation d'avoir été un des princes les plus chastes de son époque. Il a bien pu de même s'amuser à jouer à son barbier quelque tour de basochien sans posséder pour cela un fonds de caractère folâtre.

Du Guesclin, prisonnier à Bordeaux, n'ayant pas en poche le premier florin de sa rançon avait emprunté une assez grosse, somme que ses amis s'étonnaient de voir en très peu de temps dissipée : Mais qu'en avez-vous fait. Bertrand ? J'en ai bu, mangé, donné, joué aux dés !.. Voilà un véritable trait de bon vivant. Que dans toute la vie de Richemont on m'en cite un pareil !

V

« Un soleil brillant, au lieu d'effacer les objets, les met en « pleine lumière. Cette règle physique s'applique à certains compagnons de Jeanne d'Arc » et M. Trévédy cite La Hire, Dunois, Saintrailles « qui furent pour quelques jours compagnons de la « Pucelle. Le même titre n'appartient-il pas au connétable ? »

Il y a pourtant une notable différence. Dunois, La Hire, Saintrailles furent pour Jeanne d'Arc des compagnons non pas de *quelques jours*, mais de tous les jours, pourrait-on dire, pendant la trop courte période où elle combattit pour la France (avril

(1) *Revue de Paris* des 15 janvier, 1er et 15 février 1906. — *La Bataille de Patay et la Campagne du sacre*, par A. France.

Digitized by Google

1429 à mai 1430). Dunois la suivit presque partout (1). La Hire fut également un de ses plus fidèles, elle avait pris sur lui un tel ascendant qu'elle l'avait décidé à ne plus jurer. Saintrailles partagea jusqu'au bout sa fortune et se fit prendre avec elle devant Compiègne. Est-il étonnant que la gloire éclatante de Jeanne ait rejailli sur les capitaines dont les noms furent mêlés au sien en tous ses jours de triomphe ? Sans elle, La Hire, Saintrailles n'eussent laissé qu'un souvenir pareil à celui des chefs de routiers contemporains de Du Guesclin, un Eustache d'Auberchicourtou un Armand de Cervolle, par exemple ; grâce à elle, ils vivront dans la mémoire de la postérité qui oubliera même leurs détestables rapines. Dunois, homme de guerre distingué, gardera de ce compagnonnage une auréole dont l'éclat a contribué à faire pâlir la gloire de Richemont, et cela parce qu'à Richemont il a manqué le contact un peu prolongé de l'héroïne. Grâce à sa ténacité, il parviendra bien à la joindre, à combattre à ses côtés, mais que l'entrevue fut courte !

Il arrive le 16 juin, livre bataille le 18 et, le 19, fait ses adieux à Jeanne qui se dirige sur Orléans où elle espère trouver le roi et obtenir la grâce du connétable. On sait que toutes ses supplications furent inutiles.

Non, on ne peut pas dire qu'Artur de Bretagne fut, au même titre que les autres, le compagnon de la Pucelle. On l'a trop maintenu dans l'ombre, pendant que brillait le soleil, pour qu'il n'ait pas fatalement, bien qu'injustement, perdu en renommée ce que les Dunois, les La Hire, les Santrailles ont dérobé de gloire au contact journalier de Jeanne d'Arc (2).

(1) *Wallon*, p. 141.

(2) M. Trévédy cite l'incroyable erreur de Bouillet attribuant à Dunois la victoire de Formigny. Je relève une énormité du même genre non plus dans une œuvre de compilation comme un dictionnaire « historique, » mais dans un ouvrage spécial, réputé à juste titre, travail critique faisant foi en la matière qu'il traite : le livre de Lecoy de la Marche sur « le Roi René, sa vie, son administration, ses travaux ».

Or l'auteur écrit (page 260, tome I.) : « Ils (c'est-à-dire Charles VII et René), écrasèrent l'ennemi en bataille rangée à Formigny ! »

Digitized by Google

VI

Retenant la première cause d'impopularité proposée par moi (1), M. Trévédy en indique une autre : sa qualité de Breton qui le fit favoriser ses compatriotes, leur donner les places d'honneur dans les combats. « Les Français ne vont-ils pas leur envier les hauts faits dont la France a le profit ? » (p. 417.)

Il est certain que cette faveur accordée par le connétable aux Bretons dut susciter bien des jalousies. La phrase du chroniqueur Cagny en est une preuve. Mais peut-on considérer ces rancunes comme une véritable cause d'impopularité ? M. Trévédy nous convainc lui-même du contraire, lorsqu'il écrit à la page suivante : « Richemont employait les Bretons, parce qu'il savait ce qu'il en pouvait attendre. Du Guesclin avait fait ainsi et la France ne s'en trouva pas mal. »

Oui, Du Guesclin avait fait ainsi, Du Guesclin était lui aussi Breton ; sa popularité en est-elle démeurée moins grande ?

Pour résumer toute cette discussion et en écartant les motifs subsidiaires qui ont pu contribuer à accroître l'impopularité de Richemont, mais n'étaient pas assez forts pour la créer, je crois pouvoir ramener aux suivantes les causes pour lesquelles cette grande figure est restée dans un effacement presque complet.

1° L'antipathie du Roi et la jalousie des courtisans.

2° Le tempérament militaire d'Artur de Bretagne très différent de celui de Du Guesclin et aussi sa mauvaise fortune qui ne lui permirent jamais d'accomplir une de ces prouesses éclatantes qui fixent le souvenir d'un héros dans la mémoire des peuples. Il lui manqua aussi d'être chanté. Qui parlerait aujourd'hui de Roland, dont l'histoire à peine a retenu le nom, si le poème de Turoldus n'avait immortalisé l'obscur combat de Roncevaux ?

Cuvelier, surnommé le dernier des trouvères, contribua fortement à la formation d'une légende autour du nom de Du Guesclin. Sans lui, nombre d'exploits de Bertrand, et les plus populaires, auraient été perdus pour la postérité et la renommée du héros en eut été amoindrie.

3° Enfin, et j'insiste sur ce point, le fait d'avoir été tenu en

1) Antipathie du roi, jalousie des courtisans.

Digitized by Google

dehors des affaires durant toute la mission de Jeanne d'Arc. Le souvenir de la Pucelle domine l'époque, l'année où elle parut rejette dans l'ombre les hauts faits des ans qui suivirent; elle rehausse d'un éclat plus que mérité les figures de ceux qui besognèrent alors.

Ce fut l'acte principal dans le grand drame du siècle, les acteurs y prirent aux yeux du public une telle importance qu'ils la conservèrent aux actes suivants. Le passage de Richemont sur la scène, lors de la bataille de Patay, avait été trop rapide pour qu'on y prît garde et d'ailleurs trop de ses ennemis étaient intéressés à fomenter sur ce fait la conspiration *du silence*. . . . . .

M. Trévédy a trop bien fait ressortir l'impossibilité du mariage d'Anne de Bretagne avec un Rieux, un Laval ou un Rohan, pour que je songe à discuter ses observations. Je n'avais du reste pas étudié si la chose était faisable. Ces noms étaient venus sous ma plume pour étayer l'hypothèse d'une Bretagne conservant son indépendance.

La question que je me posais implicitement était celle-ci : étant donnés les services de tous temps rendus par la Bretagne à la France, nos rois ont-ils eu avantage à réunir à la couronne cette fière et dévouée vassale ; et, considérant ce qui aurait pu se passer en 1793, je penchais vers la négative. J'avais tort, peut-être ; peut-être, à l'heure où leurs successeurs sont bannis du sol héréditaire, l'avenir donnera-t-il raison à la politique des Valois !

Dans l'allocution qu'il a prononcée dernièrement à la Société d'Etudes historiques et littéraires de Lyon, pour la conférence du Marquis de Rosanbo, M. Lucien-Brun a dit ces magnifiques et flatteuses paroles :

« La Bretagne pouvait-elle ne pas être la plus française des « provinces de France après s'être donnée ? et pouvait-elle donc « ne pas se donner elle-même ? elle avait déjà tant donné ; son « sang en abondance et la fleur de sa chevalerie ; elle avait don- « né Du Guesclin ; elle avait donné l'honneur toujours et souvent « la victoire... »

Oui, la Bretagne a donné tout cela. J'ajoute, car on ne saurait trop le répéter, elle peut, elle doit donner encore.

Durant les heures néfastes que nous traversons, au moment où la persécution religieuse se déchaîne dans toute sa fureur, les yeux sont fixés sur elle. A celle des vieilles provinces qui est restée la plus française parce que la plus traditionaliste, et la plus

Digitized by Google

catholique, il appartient de prêcher l'exemple; aux fils de l'ancienne Armorique de montrer à tous les Français comment on sait lutter et mourir au besoin pour sa foi et pour l'honneur des ancêtres; aux descendants de ces éternels batailleurs contre l'oppression de donner le signal du mouvement grandiose, qui délivrera le pays et fera refleurir sur tout le sol de la Gaule les croyances et les institutions qui ont fait la force et la gloire du passé.

J. Urvoy de Closmadeuc,
Membre régional de l'Accadémie d'Aix en Provence.

Digitized by Google

LES TRADITIONNISTES DE BRETAGNE

De 1825 à 1827, un jeune étudiant de la Faculté de droit de Rennes parcourait, le havre-sac au dos, les divers pays de Tréguier, de Léon, de Cornouailles, de Vannes, allant de village en village, de cabane en cabane, couchant dans le foin du grenier, sur la paille de l'étable, vivant de galette et de pain noir, pour écouter le soir, aux veillées des paysans, les légendes et les contes fantastiques de ces contrées superstitieuses.

Ce jeune homme n'était autre qu'Emile Souvestre, le premier Folk-loriste breton.

Il n'oublia pas la mystérieuse et poétique forêt de Brocéliande. Il alla s'asseoir au bord de la fontaine de Baranton, à la place où, selon la légende, venaient jadis l'enchanteur Merlin et la fée Viviane.

Souvestre rapporta de cette excursion des contes ravissants qui, joints à ceux de la Basse-Bretagne, formèrent bientôt un superbe livre qui s'appela « *Le Foyer breton* » et qui fit la joie de toute une génération.

*
* *

Après Souvestre, Brizeux dans son poème « *Les Bretons* » chanta merveilleusement la jeunesse, les jeux, l'amour, les fiançailles. les noces, les coutumes et les usages des paysans du Finistère. Il parcourut, lui aussi, l'antique forêt de Brocéliande et nous dit, dans ses beaux vers, qu'à l'époque des Rogations, le clergé de Concoret se rendait en procession à travers la lande du même nom, (Kon-Kored, vallée des fées) jusq'à la fontaine de Baranton, pour prier Dieu d'accorder un temps propice aux biens de la terre.

Digitized by Google

« Des hauteurs d'Héléan, des vallons de Gaël,
Voyez vers Baranton, à travers les bruyères,
Avec les croix d'argent s'avancer les bannières,
Tous y tremper leurs mains, et les processions
Entonner à l'entour l'air des Rogations ! »

*
* *

Plus tard ce fut le tour du barde Luzel qui, chaque soir à la veillée, dans le manoir natal de Keramborn (Côtes-du-Nord), réunissait autour de l'âtre les conteurs et chanteurs populaires, les hôtes de passage, mendiants et vagabonds, leur offrait une hospitalité tout écossaise, et notait en breton leurs récits qui, traduits en français, ont fait l'objet de trois superbes volumes édités par Maisonneuve, sous le titre de *Contes populaires de la Basse-Bretagne*.

La publication des « *Mystères de sainte Tryphine* » appela sur lui l'attention du gouvernement qui le chargea d'une mission pour rechercher les manuscrits des vieux mystères. Il en découvrit près de cinquante qui ont été déposés à la Bibliothèque nationale.

Mais la grande œuvre de Luzel, c'est la réunion et la publication des *Chants populaires* recueillis de 1868 à 1890, et qui forment quatre gros volumes de chants épiques et lyriques.

*
* *

Le docteur Alfred Fouquet, savant archéologue, né à Redon en 1806, publia à Vannes, en 1837, chez Cauderan, libraire éditeur, un petit volume in-12, ayant pour titre : « *Légendes, Contes et Chansons populaires du Morbihan*. »

Ce petit volume dont l'édition est épuisée depuis longtemps, a comme sous-titre : « *Lettres d'un Breton à un Breton*. »

En effet, sous forme de lettres, le docteur Fouquet raconte à son ami M. de Kerhallet, capitaine de vaisseau, des contes charmants, et termine par des chansons curieuses dont les airs sont parfaitement notés.

*
* *

Un autre petit volume, plus rare encore que le précédent, parut en 1861. Il contenait une monographie de la commune de

Digitized by Google

Saint-Suliac et 14 contes fantastiques, tous plus macabres les uns que les autres, et qualifiés malgré cela de légendes. L'auteur était une dame Elvire de Cerny mariée à un receveur des douanes en résidence dans cette localité.

Cette brochure, intitulée « *Saint-Suliac et ses traditions* », est aujourd'hui introuvable. Il n'y a que quelques bibliophiles à la posséder.

*
* *

M. Paul Sébillot a eu la bonne fortune de recueillir, sur les bords de la Manche, les récits des marins et pêcheurs qui ont un cachet tout particulier et très original. Ils ne ressemblent nullement aux contes de l'intérieur des terres.

Il a recueilli aussi, au château du Bordage, dans la commune d'Ercé-près-Liffré, les coutumes populaires de cette partie de la Haute-Bretagne et des contes extrêmement intéressants.

*
* *

Les chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine, avec la musique, par Lucien Decombe, conservateur du Musée archéologique de Rennes, parurent chez Caillière, libraire éditeur en 1884. C'est un des recueils les plus consciencieux des chansons de la Haute-Bretagne.

*
* *

L'inventaire des Monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine fait, en 1888, par M. Bézier, Inspecteur primaire, (Caillière, éditeur), contient sur ces pierres de nombreuses légendes.

*
* *

M. Anatole Le Braz, qui a vécu dans l'intimité du barde Luzel, et qui a été pour ainsi dire son disciple, a continué l'œuvre du maître, et a publié non seulement de beaux vers sur les traditions du Finistère, mais aussi de charmants contes. Sa *Légende de la Mort* est une œuvre magistrale qui a déjà eu deux éditions.

Digitized by Google

*
* *

M. Herpin, avocat à Saint-Malo, a publié en 1901, dans la Bibliothèque bretonne, chez Caillière, éditeur à Rennes, un volume : *Au pays des Légendes*, qui n'est autre que la tradition des choses d'autrefois de l'arrondissement de Saint-Malo. Comme le dit l'auteur « ce sont les précieuses reliques dont la vieille Bretagne semble vouloir avec sa ténacité proverbiale, conserver encore l'archaïque cachet et la pittoresque saveur. »

M. Herpin, sous le pseudonyme de *Noguette*, a publié de très intéressants articles de traditions populaires dans différents journeaux du pays. Il vient de faire paraître un volume in-12, intitulé *Noces et Baptêmes en Bretagne*, chez Plihon et Hommay, à Rennes.

*
* *

Un savant abbé qui se cache, lui aussi, sous le pseudonyme de H. de Kerbeuzec, publie présentement, et depuis plusieurs années déjà, les contes, légendes, glossaire et traditions du pays de Dol dans l'arrondissement de Saint-Malo.

*
* *

M. Maxime Audouin, le romancier bien connu, a recueilli et publié diverses légendes de la Haute Bretagne, et notamment *La Grotte des Korrigans*, qui se trouve près le Pouliguen (Loire-Inférieure).

*
* *

Enfin l'auteur de ces lignes a, depuis quarante ans, parcouru les communes de l'Ille-et-Vilaine et recueilli 150 contes et autant de chansons.

Ce fut dans la forêt de Rennes, au mois de juin 1880, que j'entendis chanter « *Les Sabots d'Anne de Bretagne* ». J'envoyai cette chanson, avec sa mélodie, à un journal illustré de Paris qui la fit paraître aussitôt. M. Bourgault-Ducoudray, professeur au Conservatoire national de musique, m'écrivit : « *Vos sabots d'Anne de Bretagne* ont ici un véritable succès. »

Digitized by Google

L'idée me vint d'aller, à mon tour, errer à l'aventure dans les grands bois de Brocéliande, de suivre les sentiers capricieux du Val-sans-Retour et de Folle-Pensée, de parcourir les rives fleuries de l'étang du Pas-du-Houx, de visiter le château de Comper où le vieux maréchal d'Aumont fut blessé à mort, de découvrir le tombeau de Merlin et les fontaines de Jouvence et de Baranton. J'y recueillis mes plus beaux contes : *La Bûche d'or*, *La Fée aux trois dents*, *Le Géant de la forêt*. J'y entendis les chansons composées jadis par un ouvrier des forges : *Les Filles des forges de Paimpont*, *Le grand Loup des bois*, *Le gars Mathurin*.

Il ne faut pas croire que tout a été recueilli. Non, les contes et les chansons sont des sujets inépuisables comme la nature elle-même.

Le paysan breton est resté superstitieux et il aura toujours des récits à conter. Tout l'effraie la nuit dans la campagne : le cri des orfraies dans les pommiers, le frissonnement d'un buisson, les plaintes du vent en hiver, le bruit dans le bois des charpentes, les brouillards de la Toussaint.

Quant aux chansons, pour les connaître, il suffit d'écouter la vieille femme filant sa quenouille, le pâtre ramenant le soir son troupeau à l'étable, le meunier dans son moulin, le jeune gars conduisant ses chevaux à l'abreuvoir, les lavandières près du *doué*, le laboureur aux champs, le bûcheron dans la forêt, le sabotier dans sa hutte, et le paysan attardé par les chemins creux.

ADOLPHE ORAIN.

Digitized by Google

DEUX LETTRES INÉDITES DE FÉLICITÉ DE LA MENNAIS

CONCERNANT LES LETTRES D'ATTICUS

(1825)

Je publiai en janvier 1906 dans la *Revue de Bretagne* (p. 21-36) des souvenirs de Dubois de la Loire-Inférieure concernant les deux frères Félicité et Jean-Marie de La Mennais, avec le texte d'une lettre inédite de ce dernier.

Une heureuse fortune — c'est bien le cas de le dire — m'a mis en présence de deux nouvelles lettres de Félicité de la Mennais. On recherche aujourd'hui avec passion les reliques de celui qui fut en France le grand créateur du mouvement ultramontain, comme le prouve encore le récent livre de Feugère (1). Nous croyons donc que les deux lettres qui suivent seront lues avec plaisir.

Elles se trouvent renfermées dans le dossier d'un frère lai capucin, Fr. Martinien du Lude, dossier bien curieux, possédé à l'heure actuelle par l'un de ses arrière-neveux, M. l'abbé Georges Landron, curé de Combreux (Loiret). Le Fr. Martinien du Lude (François Lion) était né à La Chapelle-aux-Choux (Sarthe) le 24 juin 1759 ; profès à Morlaix le 25 juillet 1786, émigré à Lisbonne en 1791, puis à Jersey en 1815, il recevait en 1815 la décoration du Lys, le 24 novembre, et en 1820 une pension sur la liste civile du roi. Il était à Paris en 1825, portant sans doute l'habit ecclésiastique, car il est plusieurs fois qualifié du titre d'abbé (2).

C'est probablement à ce capucin que F. de la Mennais écrivait ses deux missives, puisque les nombreuses lettres de la même liasse ont toutes pour destinaire le même Fr. Martinien du Lude.

Ces deux lettres de F. de la Mennais ont trait à une publication connue dont les bibliographes (Quérard, Barbier) donnent

(1) La maison Didot prépare une édition de luxe des *Paroles d'un croyant*.
(2) Dossier de M. Georges Landron. Le Fr. Martinien mourut en 1830 à Orléans.

Digitized by Google

la mention, mais qui ne semblent pas avoir beaucoup frappé les historiens, pas même M. Guibert, dans son *Réveil de catholicisme en Angleterre au XIXe siècle* (Paris, 1907, in-12 de 384 p.)

Il s'agit des *Lettres d'Atticus ou Considérations sur la religion catholique et le protestantisme; par un anglois protestant...* Paris, Au bureau du Mémorial catholique (1), rue Cassette, n° 35; et à la librairie ecclésiastique de Rusand, rue du Pot de Fer Saint-Sulpice, n° 8, 1826, in-12, de 194 pages (Bibl. nat. Paris, Z, 53534).

Ces lettres, au nombre de cinq, avaient pour auteur Lord Richard Fitzwilliam, septième vicomte de Meryon, né en 1745, mort subitement le 4 février 1816, après avoir fondé le musée Fitzwilliam à Cambridge (2). Elles constituaient une apologie pleine et entière de la religion catholique romaine. La seconde était une défense des ordres religieux. Publiées d'abord séparément et à diverses dates, elles furent réunies sous nom d'auteur à Londres en 1802 (in-12) puis en 1811, puis en 1814 toujours à Londres par l'abbé Vinson qui y joignit les *Pensées d'Atticus* (3). L'auteur en avait donné un exemplaire à Louis XVIII et aux évêques français réfugiés en Angleterre.

Félicité de la Mennais, qui propageait les livres d'apologétique, fut alors prié de réimprimer les écrits de lord Fitzwilliam. Il avait achevé son *Essai sur l'Indifférence* en 1823. Il avait été à Rome en 1824. L'école de la Chenaie avait pris naissance en janvier 1825. Le maître rentrait alors d'un voyage à Paris quand il écrivait cette première lettre :

« A la Chenaie, par Dinan (Côtes-du-Nord), 28 juin 1825.

« J'ai lu, Monsieur, le petit ouvrage que vous m'avez remis à Paris le jour de mon départ et je crois, comme vous, qu'il seroit, bon de le réimprimer en France; mais la difficulté est de trouver un libraire qui s'en charge, l'intérêt de la religion étant d'ordinaire de bien peu de poids près de ces gens-là. Je serois assez

(1) Journal de la Mennais paraissant chaque mois depuis le 15 janvier 1824, par fascicules de 64 pages in-8°. Voir le *Mémorial* de 1826.

(2) *Dict. of national biography* XIX. 229.

(3) Une note du F. Martinien (Dossier Landron) cite une édition sur papier fin satiné (3 fr. 50) et une sur papier vélin satiné (5 fr 50 par la poste), mais je ne sais pas à quelle édition il fait allusion. Barbier cite une édition de 1802 à Brentfort. P. Horbury, in-12.

Digitized by Google

disposé à faire s'il le faut, les frais d'une édition ; mais alors il faudroit que vous fissiez le sacrifice de votre exemplaire pour lequel je vous en rendrois une demi-douzaine de l'édition nouvelle. Si vous agréez ce projet, mandez-le moi, et veuillez aussi m'envoyer une note sur l'auteur. Je serois bien aise d'avoir promptement votre réponse, que vous pouvez remettre à M. l'abbé Bottrel, où, en son absence, à M. J.-M. Martin, rue de Bourbon, n° 2 (1). Elle me parviendra sûrement par cette voie.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et obéissant serviteur.

« F. DE LA MENNAIS ».

La seconde lettre est ainsi conçue :

A la Chenaie, le 16 juillet 1825.

« Je persiste à croire, Monsieur, que la réimpression des *Lettres à Atticus* (2) peut être utile à la Religion, et c'est l'unique motif qui me décide à en faire les frais, que je ne retirerai pas peut-être. C'est par erreur que vous pensez que ce livre n'a pas été vendu ; s'il n'eut été que *donné*, on n'en eût pas fait trois éditions, et l'auteur lui-même dit dans la Préface : *Le public a daigné les juger intéressantes* (3). Or on ne *donne* pas un livre au public. Au reste, si l'on en place assez d'exemplaires pour couvrir les dépenses, je me ferai un plaisir véritable de vous en offrir une douzaine d'exemplaires.

« L'ouvrage sur le Concordat (4) est tout différent des lettres à Atticus, et n'a aucune liaison avec le sujet traité dans celles-ci. Il ne seroit propre d'ailleurs qu'à rappeler des questions qui ont assez longtemps troublé quelques esprits. J'en extrairai un seul morceau qui me paroit mériter d'être conservé.

« J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus affectueux, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

« F. DE LA MENNAIS ».

(1) Hôtel de la Grande Aumônerie où l'abbé Bottrel était employé. L'abbé Jean-Marie de la Mennais en était grand vicaire.

(2) La Mennais devrait dire : *Lettres d'Atticus*. Les Lettres (de Cicéron) à Atticus avaient eu des éditions françaises en 1691, 1701 et 1709.

(3) *Lettres d'Atticus*, éd. 1826. p. 37.

(4) *Le Concordat expliqué*, du même Fitzwilliam, parut en 1801.

Digitized by Google

L'édition des *Lettres d'Atticus* parut en effet avec la dédicace à Louis XVIII et un fragment du *Concordat expliqué* encastré dans l'Introduction. Nous avons donné plus haut le titre complet, sauf l'épigraphe. Le verso du faux-titre portait la mention que ce volume était dû à la Société pour la réimpression des bons livres. Il sortait des presses de Lachevardière, fils, rue du Colombier, n° 30 (aujourd'hui rue Jacob).

C'est sans doute à ce livre que faisait allusion Félicité de la Mennais en écrivant dans ses lettres au comte de Stenfft (15 et 27 juin 1826) et en lui annonçant l'envoi des *Lettres d'un Anglican à une anglicane* (1).

Quant au « vénérable ecclésiastique » dont parle La Mennais (*Lettres d'Atticus*, p. 9), c'est le frère Martinien du Lude.

L'empressement de l'apologiste à publier ces *Lettres d'Atticus* s'explique par leur contenu dont voici le résumé : « Il est impossible de former un gouvernement quelconque qui puisse être permanent et avantageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la religion catholique romaine (2) ».

L'année suivante, 1827, une version anglaise était mise en librairie avec le nom de l'auteur cette fois. Mais malgré son zèle, Félicité de la Mennais ne voyait pas l'avenir en beau : « Bientôt, écrivait-il le 24 avril 1825, si cela continue, toutes les lettres des catholiques seront datées de la Force ou de Sainte-Pélagie (3) »

P. Ubald d'Alençon.

(1) *Correspondance*, édition Forgues, 1863, t. I, p. 255, 259.
(2) *Lettre d'Atticus*, édition 1826, p. 176. Cf. p. 189-194.
(3) *Correspondance*, édition Forgues, 1863, t. I, p. 248.

Digitized by Google

RÉPONSE

AUX ATTAQUES DE M. GRAMMONT

CONTRE MES ÉCRITS

(*Fin* [1]).

10. Comme M. Grammont, je suis partisan de la réforme de l'orthographe française ; mais je n'admets pas avec lui qu'il ait trouvé d'un seul coup toutes les pies au nid, et que ses mirifiques systèmes soient intangibles et irréformables.

Un réformateur doit réformer réellement tant qu'il peut, se réformer lui-même quand il faut, et ne jamais rien déformer.

Or, M. Grammont se montre aussi peu réformateur que possible, en écrivant *poux* avec un *x* dans son orthographe prétendue réformée. En cela il est académicien, c'est-à-dire conservateur à outrance d'un ordre de choses suranné. Que dis-je, académicien ? Mais il est pis qu'académicien, puisqu'il ne bouge non plus qu'un terme, quand l'Académie elle-même a commencé à se mettre en branle — *quantæ molis erat!* Elle tolère aujourd'hui *pous,* conformément à la raison. Si les réformateurs ne profitent pas de cette bienheureuse tolérance, ils donneront de terribles armes contre eux-mêmes. C'était bien la peine à M. Grammont de suivre avec tant d'acharnement cette figure pédiculaire, si fausse et d'un mauvais goût si extravagant, pour se tromper lourdement sur la forme même du nom de son insecte favori ! (2).

(1) Voir la *Revue* d'août 1907.

(2) Le pluriel *pous* se lit dans le vers *Punaises, pous, puces et pucerons* de *La Chanteloupée ou la guerre des puces*, poème badin de Barthélemy, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* (*Œuvres diverses*, Paris, an VI, I, 188). On trouve au singulier *poux* dans *La contrepuce* de Rapin (*La pvce ov ievs poetiqvès*... Composez.... aux Grands Iours de Poictiers... Paris... M. DC. X, p. 651, 653) et dans *Histoire generale des insectes*... par Jean Swammerdam, Utrecht, 1862, p. 66, 67, 17?, 175, etc. (*poux* aussi au pluriel, 67, 68). Si je complète sur ce point les dictionnaires français, même ceux que nous devons à des savants que je révère, c'est qu'il n'y a pas plus d'irrévérence à y faire des additions que des corrections ; l'essentiel est qu'elles soient justifiées.

Digitized by Google

11. M. Grammont est encore académicien au plus mauvais sens du mot, quand mutilant, par exemple, *hasard* en *asard* (p. 540), il s'obstine, sans motif avoué, dans une erreur personnelle qui est contraire au sens commun et à l'intérêt de tous, comme je l'ai démontré à plusieurs reprises (*Sur le langage poétique*, 1904, p. 7; *Français parlé et français écrit*, 6-8). Encore un fâcheux exemple de l'insuccès répété de mes efforts. Mais on n'a pas pour rien une tête de Breton; je continue, comme le nègre, au risque d'être pris encore par M. Grammont pour... une tête de Turc!

Je dis donc qu'en employant obstinément sa cacographie arbitraire, M. Grammont fournit, de gaîté de cœur, aux réactionnaires de l'orthographe, des verges pour fouetter les soi-disants réformateurs qui, sans plus de respect pour la raison que pour la tradition, déforment l'écriture et la langue au gré de leurs caprices. En notant avec lui *les asards* comme *les arts*, on expose, sans l'ombre d'un avantage, le lecteur à commettre deux fautes inverses, soit qu'il dise *les zasards*, soit qu'il se détermine pour *les harts*; il ne manquera point d'étrangers, ni même de Français, pour en laisser le choix aux *asards* de l'inspiration.

M. Grammont tranche « un peu vite » la question de l'aspiration. L'ancienne prononciation aspirée s'entend encore souvent, par exemple en Bretagne, en Lorraine, et même à Paris. Et ceux qui suppriment radicalement cette aspiration française en ressentent de si graves inconvénients, que M. Grammont lui-même n'a pas pu s'empêcher de l'avouer.

« Nous éprouvons tous », dit-il (*Mémoires de la Société de linguistique*, VIII, 88), « une hésitation et une sorte de malaise lorsque nous sommes obligés de dire : *une longue halte, une grosse hache*, etc. » M. Grammont est de ces doucereux qui sont ainsi gênés à chaque instant pour prononcer de bon français, parce qu'ils ont renoncé à un élément essentiel du français, et disent : « Il hait le maître » si tendrement, qu'on entend : « Il est le maître. » Cette gêne ridicule et nuisible est une conséquence naturelle de ce renoncement; mais que dire du renoncement lui-même? est-ce la conséquence d'un vœu?

Pour ma part, je n'éprouve pas le moindre embarras à dire en bon français, avec mes compatriotes bretons : « C'est une honte »; par exemple, quand je vois énerver ainsi et entraver misérablement notre belle langue, pour le plaisir de suivre les

Digitized by Google

successeurs des *douceeux incoyables Païsiens* qui *juaient leu paole pafumée*. Cela me disposerait à l'indulgence envers ceux qui, par un abus contraire, bretonnent en français et prononcent (*une*) *hhonte* comme le breton (*eur*) *c'hont* (un compt°). Cependant, réprouvant tous les excès, je m'en tiens à la remarque formulée par Hindret au XVII° siècle : « Les Bretons... ne manquent gueres à prononcer les *h* qui doivent être aspirées : mais quand ils les prononceroient un peu moins fort, ils n'en feroient que mieux » (voir le *Fureteur Breton* de février-mars 1907, p. 122, 123).

Quels motifs si puissants engagent donc M. Grammont, non seulement à subir en parlant français cette gêne malencontreuse, mais encore à vouloir faire souffrir la même contrainte à nous tous qui en sommes restés exempts ? *Quare discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum ?*

Contre la prononciation de l'*h* aspiré, il invoque deux griefs : 1° sa provenance germanique, et non latine ; 2° les contradictions et anomalies de son emploi. Mais si l'on élague du français tout élément non latin, et spécialement germain, cet « universel abatis » vaudra celui du philosophe scythe

Tronquant *notre* verger contre toute raison,
Sans observer temps ni saison.

Quant aux contradictions et anomalies, lorsqu'elles font partie intégrante d'une langue le grammairien est chargé de les constater et de les expliquer, non de les détruire. *Le héros, l'héroïne ; pas de honte, pas d'conte* ne forment point des groupes plus déraisonnables que *le cheval, la cavale* ou *la jument ; ma chère amie, mon amie* ou *ma mie*. Et tant qu'à changer, un grammairien régulièrement investi de la dictature que s'arroge M. Grammont ferait œuvre plus rationnelle en modelant le dérivé sur le simple : *le héros,* * *la héroïne*, comme *le Hollandais, la Hollandaise*.

L'auteur pense que « par les grammaires, par les dictionnaires, par l'enseignement » on arriverait assez facilement à supprimer l'aspiration, ce qui ne ferait pas « beaucoup de mécontents ». En tout cas, il peut m'inscrire parmi les opposants à sa tyrannique fantaisie.

Digitized by Google

12. Sans attendre qu'il ait achevé ce bel ouvrage, et chassé l'aspiration de la prononciation française, M. Grammont nous impose une autre réforme à rebours qui va encore plus loin dans l'arbitraire malfaisant. Il bannit de son orthographe le signe de cette aspiration initiale qui, même à ceux qui n'aspirent pas habituellement, fournissait de précieux indices dans la question, très pratique, des liaisons. Il élimine aussi l'*h* dans les composés de ces mots aspirés, et entre voyelles.

Voici un exemple des exercices qu'il faudra, en conséquence, inaugurer dans les classes, pour enseigner la lecture du français. Puisse cet édifiant spécimen de son système faire à l'auteur lui-même, comme il l'écrit *Revue des langues romanes*, 1906, p. 544, « jeter les auts cris » !

LE VERTIGE DES AUTEURS

OU

LES TARTARINS DU GRAND MONT

Exercice de lecture sur les liaisons dangereuses d'une orthographe perfectionnée.

Gardez qu'une consonne à courir trop âtée
Ne soit d'un esprit rude aveuglément eurtée.

Ydropotès Leimônios

I. Deux frères jumeaux, riches, étaient fiers d'un grand nom qui dans le cours des siècles s'était mêlé à ceux des Amilton, des Oward, des Mac-Maon, des Roan, des Absbourg-Absbourg, des Oenzollern, des Oenloe, des auts et puissants seigneurs de Craquefort, allié à la famille d'Abraam, et à bien d'autres. Un de leurs arrière-grands-oncles à la mode de Bretagne était le premier moutardier du pape Pie-Quint. Un gentilomme de leurs ancêtres, le glorieux Érisson du Montperrier, surnommé le Utin, remarquable par ses aines vigoureuses contre ses aînés, fut un maître à manier la pique ; il leva un régiment de grognards arpailleurs, et se distingua au camp d'Agramant.

Son écu timbré portait : en chef, sur un aut pic breton de sable qui pique un ciel d'azur, un pic éployé de sinople qui pique un chêne du même, tandis que des piqueurs de pierre piquent de leurs pics les flancs du pic autain, où sont cachés les trésors

Digitized by Google

des poulpiquets; — à dextre, des piquets de dragons poilus, avec des grenadiers d'une grosseur épique ; ils ne sont pas ydropiques, et forts en l'art ippique ils piquent des deux, dans une course olympique à travers la Champagne pouilleuse et la Pouille, tout prêts à pousser jusqu'aux tropiques; — en abîme, une agace de pie-grièche qui agace les mouches à miel picorant sur le mont Ymette, et vient picoter leurs autes ruches; agace de pie-grièche, gare aux piqûres ! ce paisible et laborieux insecte, l'abeille des auteurs, a de quoi piquer et repiquer qui le picote ; — à senestre, un pique-nique de piquiers picards et de lanciers de gueules, attablés dans le fourmillement des piques et des lances piquées en terre, près de fleurs de pourpre qui piquent l'épaisseur des blés d'or; ils piquent des assiettes pleines de lançons ou anguilles de sable d'argent, et de bœuf piqué de lard breton salé comme du pic, et vident des coupes de vair, en regardant les culbutes de gamins du Midi qui font dans la poussière des *stournapics*, et le combat d'un céraste ou bisse cornue et d'un aspic-contre un porc-épic érissonné ; puis lanciers et piquiers également lancés, s'étant piqué le nez avec de la piquette de Pouilly, se chantent pouilles, disent pis que pendre les uns des autres, s'appellent larrons de besants, chipeurs de picaillons, pickpockets, grecs, voleurs d'argent; leurs mots de gueule font couler du sang du même, car ils s'entre-piquent de leurs lances et de leurs piques, qu'ils ont dépiquées; tout cela parce que le chef des piquiers, un petit vieux blanchi sous le arnois, sec et raide comme un piquet, s'était piqué d'être plus fort que le chef des lanciers au piquet, et de l'y faire pic, repic et capot; la pique vint surtout d'un as de pique qui tomba à pic dans le jeu de l'omme à la pique ; — en pointe, un joyeux tailleur de Picpus qui pique des poux-de-soie sur un poudreux abit à queue de pie, embrochant sur le tout un liston avec cette devise :

PIK-DIBIK,
PIKER LAOU LOST-PIK.

Cette inscription a mis sur les dents plusieurs érauts d'armes, fait rompre maintes lances, courtoises ou non, et couler des flots d'encre de sable. Ainsi le romanesque romaniste Picrochole, dit aussi Cholopicre, a flairé dans son premier mot un pur radical romain, avec un *p* dissimulé ; Pictet, la croyant picte, l'a

Digitized by Google

Digitized by Google

interprétée en erse des Autes Terres ; un bonhomme à moitié bretonnant, qui a dépouillé bien des pouillés, la traduit : « Pique l'un, pique l'autre, tu feras aler la machine » ; ce que je n'approuve qu'à demi, le tout s'appliquerait bien à un cocher ou à un laboureur, mais non à un tailleur de Picpus qui pique des poux-de soie sur un abit à queue de pie qui poudroie, en chantant comme un pouillot et en brochant sur le tout un brocard à trois PIK.

On est allé jusqu'à émettre des doutes sur la régularité et l'authenticité de ce piquant blason. Mais sa réalité istorique est établie par les savants mémoires de Pickwick ; et Pic de la Mirandole, dans sa philippique contre les obscurantistes ennemis des références et citations topiques, a montré que ces armoiries étaient, pour la riche simplicité picturale et la rude convenance typique, à cent piques au-dessus des vagues emblèmes qui encombraient le bouclier d'Achille, d'après la description de son éraut épique.

II. Ces deux obereaux, qu'il est inutile de nommer — demandez à la terre ! — furent enivrés des ommages de leurs flatteurs. Ils devinrent musiciens et poètes. Ils faisaient des arpèges sur leurs arpes et leurs lyres éoliennes.

De leurs autbois soutenant leurs chansons
Ou bien de flûtes à neuf tons,
A tout asard ils célébraient les êtres
Qui poussent aux séjours champêtres :
L'orme touffu, les érables, les êtres,
Les chênes et leurs annetons,
Thyrsis, Phyllis, Pierrots et Jeannetons,
Doux bergers aux durs oquetons,
Cygnes, canards, canes et canetons,
Prés fleuris, chers à la tendre musette ;
Filles des ameaux
Gardant leurs agneaux
Sur l'épaisse erbette,
Sans chien, sans oulette,

comme madame Desoulières ; villageoises âlées peinant pour remplir leurs uches, leurs armoires et leurs baüts ; paysans travaillant dans des angars où les vents engouffrés sifflent par des

Digitized by Google

Digitized by Google

ais mal joints, ou bien aanant au deors, sans un siège pour s'asseoir, à tailler des aies, à labourer la terre avec des oues, des oyaux, des erses et autres outils aratoires; puis arassés, après tant de labeurs utiles à eux-mêmes, à nous tous — et aussi, élas! aux mulots, aux amsters et aux charançons —, regagnant d'un pas âtif leurs uttes enfumées;

Petits rustres dont les souaits
Ne visent point les paisibles onchets
Ou l'ellénique jeu de l'oïe,
Préférant à tous les ochets
Des sifflets bruyants, et des fouets
Qu'ils claquent sur la peau d'un plus faible avec joie;

sans pitié pour leurs rivaux en divers genres, les grinçantes cigales, les annétons ânonnants et les écoliers à l'esprit doux, qu'ils ouspillent; exterminant les innocents iboux et nourrissant les autres animaux que l'Académie a permis dernièrement d'écrire en *ous*; — cela fait perdre à ces insectes de leur importance capitale dans les écoles, mais ils en ont acquis une nouvelle aux yeux du naturaliste philosophe,

Depuis qu'un savant en *us*
Observateur très onnête,
Le docteur Phtirologus,
Un fier réformeur d'abus
Qu'aucun scrupule n'arrête
Et qui doit au clair Phébus
Le goût des sombres rébus,
Dans la thèse qu'il a faite
Fort exacte et fort complète
De pouillis et pucibus
Adversus Britonibus,
S'étant bien gratté la tête,
A dit : — « Le *pediculus*
Dont avec zèle je guette
Jour et nuit, par ma lorgnette
Les coutumes et les us,
Vraiment, a fait ma conquête;
C'est pour mes yeux une fête :
Cette intelligente bête
A s'instruire toujours prête

Digitized by Google

Autant que la puce, et plus
Que moi-même en une enquête,
Dans son ardeur inquiète
Sans cesse à fouiller s'entête,
Se cramponnant mordicus
Aux principes d'Epictète. » —

III. D'autres fois, leurs ymnes satiriques onnissaient les braconniers qui dépeuplaient leurs eaux et leurs bois, cherchant partout des proies, même en temps proibé. Ces gens éontés ne valent pas les arts qui devraient les pendre. Leur métier a des auts et des bas, mais ils sont si industrieux dans leurs arts malfaisants ! Ils pêchent dans les étangs ou les avres, avec des ameçons ou des avenets, guettent les alouettes, les albrans, les arles, les échassiers érodiens comme les érons aux uppes noires, déciment les ardes de cerfs et n'ont pas onte de commettre des assassinats odieux, n'épargnant pas même les ases pleines.

Nouveaux Pindares, ils célébraient encore sur un mode grave, avec le rauque fracas de la voix des aras, les courses et les andicaps pour lesquels ils avaient pris dans leurs écuries et leurs aras, non pas ces aridelles aux flancs arides qui traînent des aquets, ni des aquenées richement enarnachées, avec des ousses commodes où s'élancent les amazones alertes après avoir vidé dans les grands alls des manoirs les anaps ciselés, ni des chevaux ongres ; mais des étalons ardis, aux ongles solides, aux yeux ardents ; ces coursiers — si l'on peut les nommer ainsi sans offenser Ugo, en invoquant le chantre du passage du Rhin, qui parle du coursier de Grammont — ces coursiers sont ennuyés du repos, ils ennissent et accourent dès qu'on les uche, et quand on leur dit : ue ! font feu des quatre pieds.

Nos auteurs improvisés dirent aussi les doux triomphes où les avait conduits Éros. Mais surtout ils furent les trompettes et les éros des auts faits accomplis par eux non loin des rives de la Garonne, contre des loups urleurs aux regards aineux, des sangliers effrayants avec leurs ures érissées, des urus, ou de grands monstres inumains comme Glutomacros, l'ogre de l'Atlantide, qui à cheval sur un mammouth sillonnait le sol du bout de ses bottes à la ussarde ; ou le fameux Macrocôlopityocamptès, guerrier né dans le pays des Gaules, qu'un témoin très véridique, qui pensa tomber de son aut, a vu, disaient-ils,

Digitized by Google

Les pieds dans le vallon s'asseoir sur la montagne
Et de son souffle au loin casser les peupliers...

Maleureusement, si leurs flatteurs les flattaient toujours, exaltant dans leurs flatteries l'universelle maîtrise de ces petits-maîtres, les connaisseurs ne virent pas en eux.

De sublimes auteurs
Qui du noble art des vers ont atteint les auteurs,

mais des âbleurs autains et ignorants, et les appelèrent, l'un « maestro en fausses notes », l'autre « grand rodomont ».

Ils résolurent alors de parcourir les auteurs.

IV. Ils tenaient avant tout à faire connaissance avec le Grand Mont où, suivant un auteur dont toutes les paroles sont articles de foi, le géant gaulois Macrocôlopityocamptès prenait des aigles dans ses mains, en les appelant ses oiseaux-mouches, ses petits uppe-cols. Longtemps ils furent antés de la pensée de renouveler ces prouesses du géant istorique; puis ils s'enardirent, et tentèrent de réaliser leur désir véément. Entreprise très ardue et très ardie ! Mais quelles ne sont pas les ardiesses des artistes en tout genre? On a vu un rapin qui, furetant dans les baraques où l'on exibe des animaux féroces, peignait les lions, les brossant ardiment, et caressant le fauve indompté dans sa cage avec ces vers inspirés du poète léonin :

Maure issu des grands monts du Saara, tu rentres,
Roi superbe, en leurs antres
Comme au manteau d'un gueux on voit, repus, les poux
Fiers, regagner leurs trous.

S'etant donc bien arnachés, ces asardeux alpinistes quittèrent les allées antées des promeneurs, les arbres entés par la main des jardiniers, pour se frayer avec des aches un chemin à travers des oux épineux, des orties, des chardons aux ouppes aimées de l'animal qui fait i-an, et des alliers épais où fourmillent toutes sortes de bêtes ideuses : des érissons égoïstement renfermés en eux-mêmes comme de châtaignes irsutes, des ordes de sauterelles qui font op ! au nez des gens ; des puces aux bonds désordonnés ; d'épouvantables scorpions alignant leurs queues venimeuses, comme des Basiles rêveurs noircissent des lignes avec

Digitized by Google

leurs plumes baveuses, pour éclabousser les innocents qu'ils arcèlent à la façon des Arpies, *contactuque omnia fœdant Immundo.*

Au milieu d'un grand brouaa
Ils avancent caïn-caa,
Suant d'aan, criant : — A ! a !
All right ! bravo ! och ! och ! çaa ! —
Comme un voleur saute un aa,
Comme un prisonnier pâle, à A

ou au fort de Am, s'enfuit âtivement, ils se précipitent ors d'aleine ; leurs pourpoints, leurs aut-de-chausses, tous leurs abits sont achés et deviennent des aillons ; sans souci d'attraper des ernies,

Toujours en aut, aeurtés,
Ainsi que des dératés
Ils se âtent tant qu'ils peuvent,
L'un contre l'autre eurtés
Au moindre oquet qu'ils treuvent.

Ces eurts ne diminuent ni leur âte, ni leur bonne entente. Ils n'échangent à cette occasion aucun mot risqué ou aigre : à mon avis, c'est un exemple à proposer à tel magister qui, pour reausser sa propre importance,

Daube un confrère sans justice ni justesse
Et même sans politesse,

comme dit la chanson. Eux, après s'être entre-eurtés accidentellement, ils s'entr'aident fraternellement : le plus aletant se fait aler par le plus alerte, celui qui est allé moins vite est issé par l'autre ; se souvenant qu'ils sont issus du même sang, ils continuent à s'encourager mutuellement dans toutes les langues classiques.

On est en automne, il fait chaud ;
N'importe : en aut, toujours plus aut !
Excelsior ! dit l'anglais de Enry Longfellow.

V. Enfin leurs faces âves percent les nues. Ils s'écrient : — A ! nous avons surmonté le Grand Mont ! qu'il est aut, ein ? Nous

Digitized by Google

sommes ses vainqueurs, ses seigneurs et maîtres. Faisons alte ; siégeons au-dessus du trône orageux de Jupiter tonnant,

Et fondons, malgré les uées,
Un tel empire à notre nom
Que Jéovah dans les nuées
Soit jaloux des sieurs du Grand Mont !

Ils ochent leurs têtes altières ; leurs yeux agards sont agrandis par l'orreur sacrée, comme ceux des chats-uants, des ulottes ou des uettes qui volent en olant dans la nuit. Pareils à des mousses agiles qui, grimpés aux aubans, s'accrochant aux ampes des unes, aux vergues uttées ou aux boute-ors, planent en aut sur les eaux salées, bien au-dessus des simples passagers caotés dans leurs amacs ou se promenant, enveloppés de leurs amples ouppelandes, dans des cabines étroites faiblement éclairées par des ublots, nos Tartarins contemplent un océan de brumes ouleuses s'étendant sous leurs pieds à perte de vue ; chacun, de son côté, clame des vers incoérents :

— Ip ! ip ! ourra !
Ourra, ourra, cent fois ourra
Pour le Grand Mont Nec-plus-ultra !
Le globe dans la oule
Là-bas sous toi roule,
O ma boule !
Là-bas, là-bas sous toi grouille l'ignoble foule,
Je suis le Très-Aut, le Grand Manitou ;
Comme Élios je vois tout, j'entends tout ;
J'en sais plus que le *Je sais tout !*
Quand mon foudre sur lui s'écroule
J'écrase un Titan comme un pou.
Des vols d'alérions que j'abats d'un seul coup
Me sont rapportés par Béémoth, mon toutou.
Quel onneur de planer ! je ais l'ignoble foule
Dont la vie à peiner obscurément s'écoule,
Faignants, collés au sol comme au rocher la moule,
Cancres, ères et pauvres boucs
Non inscrits aux erd-books ;
Cependant que mon front sourcilleux... O ! ma boule
Comme ce grand fouchtra
De Bouddha

Digitized by Google

J'ai quelque chose, là!
Olà!
Je suis Attila
Le roi des Uns et l'empereur des autres...

Ils en auraient dit bien davantage; mais la tête leur tourne tellement, qu'ils aspirent à descendre et ne peuvent que dégringoler en urlant : Boufre!

VI. Nos galants manquèrent bien y laisser leurs ouseaux, comme dit le bonomme. Quand on les rapporta à leur gentilommière, c'étaient vraiment des obereaux albrenés. Peu après, revenus à eux, dans leur ome, mêlés de nouveau aux gens du ighlife et aux simples umains, ils ument l'air, ils s'écrient encore : — Ma boule! Quel onneur de planer! je ais l'ignoble foule! — Ils aussent la tête, et montrant du doigt les cieux, disent tout pâles : — J'en arrive! Je suis géant, et aut de cent mille coudées! — Agités et frétillant comme des echequeues, ils s'empressent de faire claquer tous les eurtoirs des portes, en disant : — Apportez en toute âte à Nos Autesses vos ommages, vos aubades, vos eaumes, vos auberts et vos aubergeons! —

Courant comme des méaris
A travers de grands ourvaris,
Des chaüts de gamins pouilleux et leurs auts cris,
Ils arrachent les allebardes
Aux mains des suisses aüris;
Leurs penbaz aux Bretons, et leurs arpes aux bardes.

Marchant d'un pas allègre derrière un officier au brillant ausse-col, ils font ep l. et quand il se détourne lui dérobent son épée; ils sont acharnés à enlever leurs aches aux sapeurs et aux charpentiers, en disant : — Nous sommes les érauts d'armes du Tribunal de La Aye, nous âtons le désarmement universel : paix générale, cette fois! — L'omme a ri, le voilà désarmé.

VII. Ils ont surtout avec les auteurs modestes des auteurs insupportables : ils cherchent à les arrêter par leurs ardes pour les dépouiller, à leur donner des orions, à les éreinter; ils

Digitized by Google

prennent contre eux des oussines et des airs arrogants, comme ces roquets argneux aboyant contre un promeneur inoffensif, qui finit par les envoyer promener, τὸν πρωκτὸν ποδὶ παίσας. Ils disent à ces travailleurs paisibles : — Je vous ai dans le nez, je vous ais ! Ou ! ou ! allons, ouste ! — Ils crient : — I-an ! — aux plus érudits ; — Pauvres ères, leurs bijoux sont des appelourdes ! — aux plus uppés, qui se font imprimer par Laüre et éditer chez Achette, touchant des uit ou neuf cent mille livres, sans parler de leurs brillantes actions du Pactole, du Onduras et du trésor de Crésus ; ils ognent et grognent contre tous, les uant avec des oquets de fureur. C'est ainsi qu'en allant aux alles pour acheter des uîtres ou des anchois, excellents ors-d'œuvre, ou des anguilles, des arengs, des écrevisses, des omards, bons plats de résistance, ou bien pour étudier les figures de rhétorique et enrichir ses caiers d'expressions choisies, on entend parfois des arangueurs populaires et des arengères, beaux types de la femme forte en gueule, les poings sur les anches, s'asticoter d'injures omériques, en se donnant des noms d'oiseaux disgracieux, et d'insectes qui causent des démangeaisons ideuses ; cependant les chiffonniers ébaïs lâchent la proie qu'ils arponnaient de leurs avets adroits pour la mettre dans leurs ottes ; et les paveurs qui faisaient : an ! sur la place pleine de coüe, laissant en paix leurs demoiselles pour écouter ces dames, accordent un peu de répit aux maleureuses pierres qu'ils eurtaient depuis des eures, s'appuient sur leurs ies, et font : i ! i ! i !

Ces auteurs avaient le vertige des auteurs.

VIII. La foule, lasse de leurs âbleries agressives, et peu flattée d'être appelée ignoble par nos deux obereaux, finit par se fâcher tout rouge ; ils furent ués.

Des gardiens de la paix élés accoururent, les appèrent au collet, et les amenèrent chez un ermite de l'Armor, le Frère Laurent, de l'ordre des *Furcherien ar gwir*. Celui-ci les examina avec attention à travers ses lunettes, quoiqu'ils s'en défendissent vivement, disant que des astres comme eux ne devaient être étudiés qu'au télescope, que leurs auréoles étaient des alos, et criant : — Aro sur le fureteur breton ! insecte *lillipucien*, il se mêle de toiser des ypergéants ! — L'umble ermite, tout en chantonnant son refrain favori :

Digitized by Google

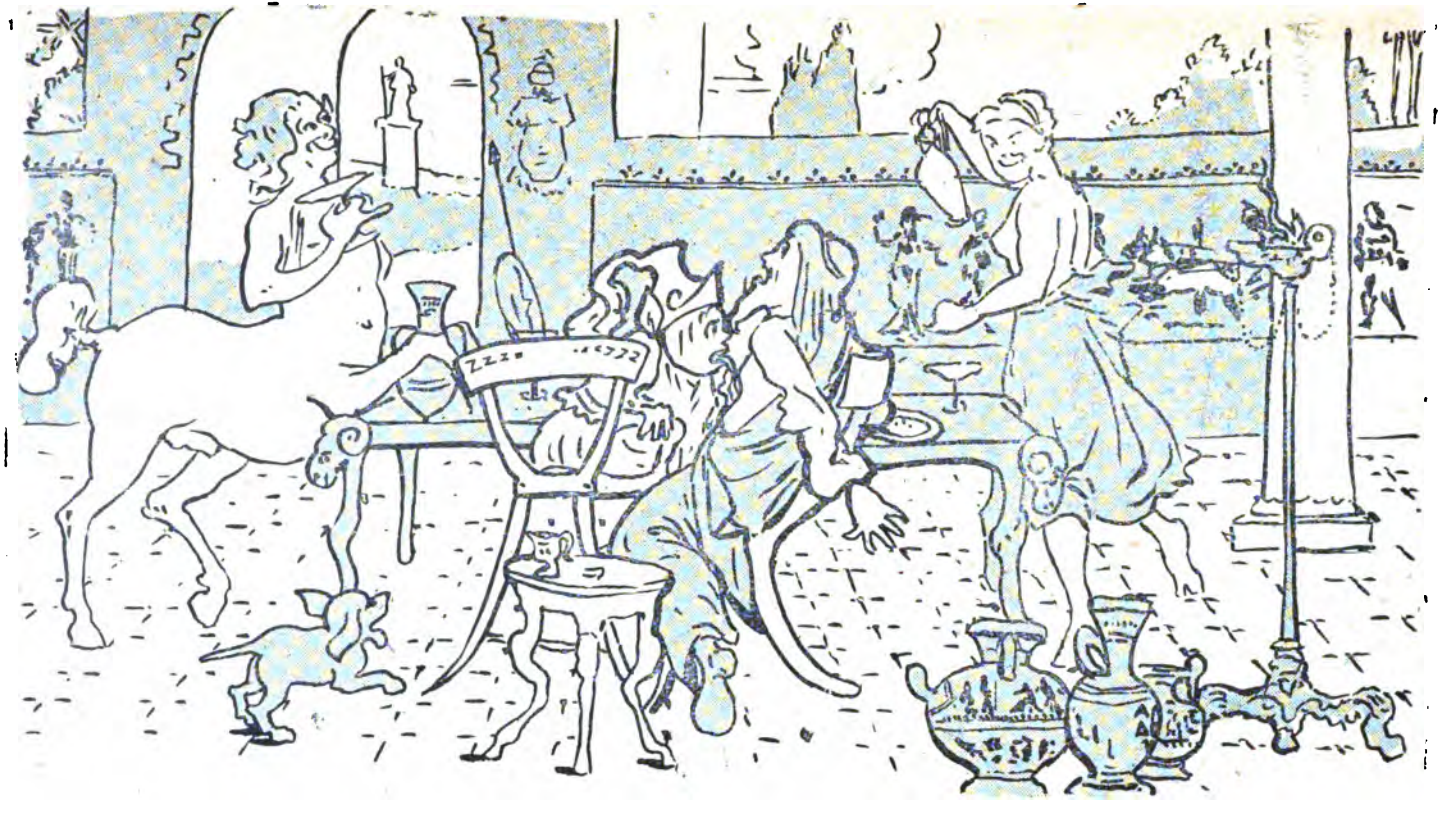

Digitized by Google

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable ;
Le faux est aïssable, lon, la,
Le faux est aïssable,

n'en continuait pas moins ses études consciencieuses. Enfin, après des ochements de tête, des em ! em ! des um ! des eu ! il fit ses réflexions tout aut.

— Vous avez bien mauvaise langue !... Voyez cette tête. A pouah ! Quelle barbe papoue ! Pas étonnant si ça vous démange, et si vous êtes, suivant l'expression de Ruy Blas,

Triste comme un lion mangé par la vermine ;

car Maître Chicaneau a beau dire : les lions n'aiment pas ces bêtes-là.

Et ce vilain esprit chimérique ! Où avez-vous pris ça ? Est-ce à Arlem, dans la fumée des pipes ollandaises, en buvant avec la liqueur des oublons le doux oubli des soucis de la vie ? dans les ouillères du Ainaut ou du Anovre, vestibules du sombre empire, où passent les ombres errantes des ercheurs et des pauvres ercheuses ? Vous arrivez donc des pays les plus extravagants, où les ours sont professeurs d'umanités et de politesse ? De la capitale du peuple caméléon, où le beau sexe change tous les jours de teint sans le secours du fard, du enné ni du koeul ? Ou de chez les ommes célestes dont les générations se succèdent comme celles des feuilles mortes ; qui boivent les flots du blond Oang-o, quand ils peuvent l'attraper dans son lit ; car ce vieux découcheur à barbe limoneuse déjoue souvent toutes les poursuites : les naïades du Oeï-o, celles du Oaï-o et ses autres tributaires, ne le trouvant pas à leurs rendez-vous près du mont Oachan, se demandent s'il s'est fâché encore avec l'Amphitrite du Oang-aï, et si, lassé des rayons jaunes, il est allé dans l'autre monde rendre visite au Père des eaux, et aux belles nymphes qui rougissent sur les bords de l'Oio. Ou bien descendez-vous des monts de la Lune, où Pierrot danse avec les ouris des arems ottentots, aux grâces épanouies dignes de la plume des Zola et des Eine ? Ah ! ce ideux esprit de visions cornues et de mensonge pernicieux, où diable avez-vous attrapé ça ?

Est-ce chez les Urons ? chez les Tompinambous ?

C'est à Païs !...Ein ? quoi ? vous êtes les aigles celtiques du Grand Mont ? É ! voilà le ic ! c'est le tic de l'*ypsomanie phtiriasique*,

Digitized by Google

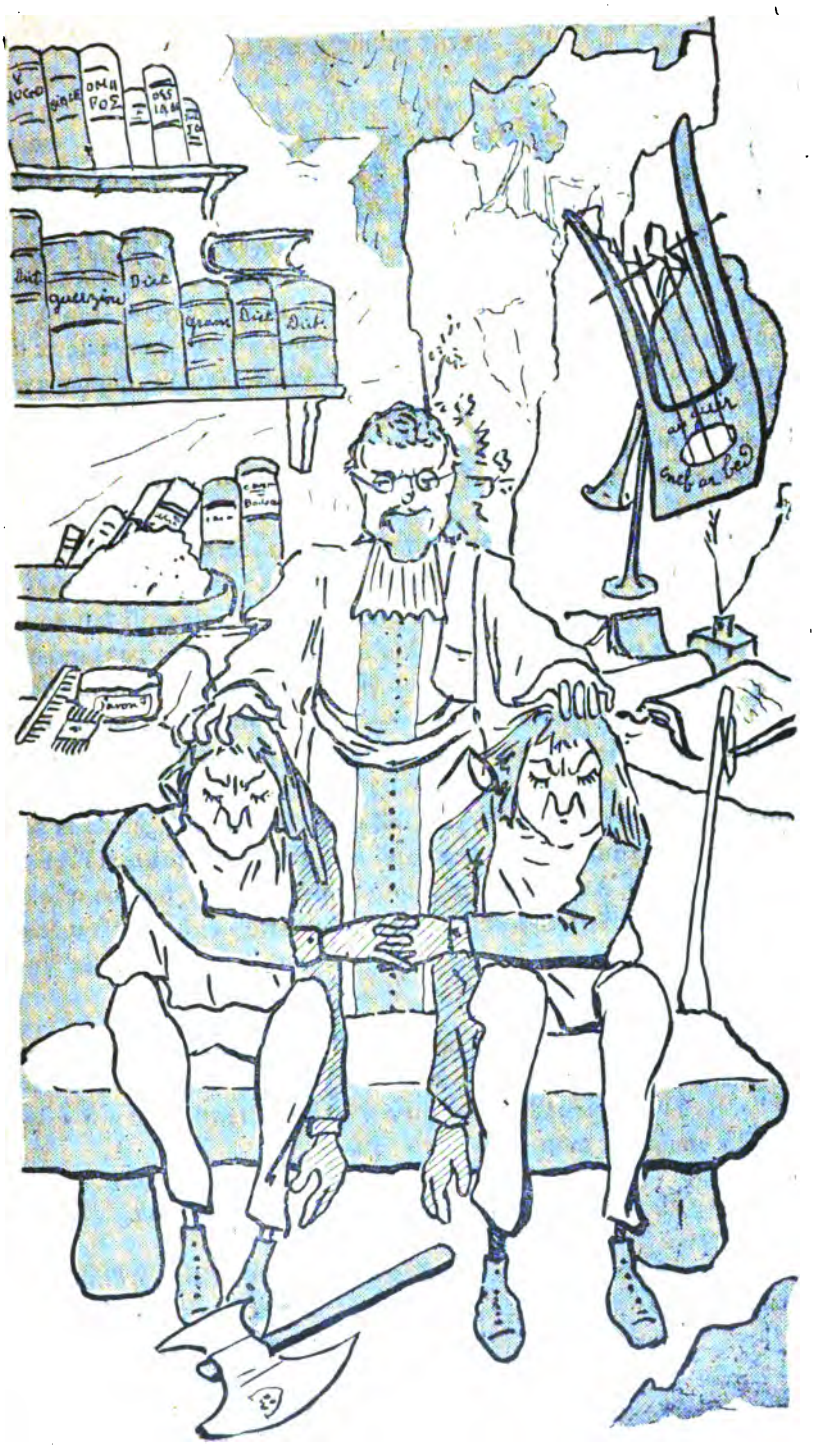

Digitized by Google

qu'Ippocrate appelle aussi *phtiriasis ypsomaniaque*, qui vous a pris sur ces auteurs. Leur air sublime vous a tourné la tête et le cœur, joint à des feuilles de rudiments bretons mal digérées, *rudis indigestaque moles*. Ce que c'est que de nous! Nous sommes si faibles! Tous, oui tous!... Ne regimbez pas contre l'aiguillon! Le texte est formel : *Omnes fragiles sumus*. Ce n'est pas une mauvaise drogue que la science, *non est culpanda scientia*; mais il faut savoir la prendre, en y mêlant un grain de bon sens, avec deux ou trois scrupules de patience. Une toute petite dose de science avalée de travers, et nous voilà engoué de nous-même, et démesurément enflé; *scientia inflat! Omnis repletio mala*, κενοδοξοπαιδείας *autem pessima*. Tel un enfant gâté, qui vient de dévorer des aricots, se jette avec fougue sur un pâté de foie gras monstrueux qu'il avale des yeux, et dont il veut parcourir à la fois tous les recoins; s'étant trop âté, il s'engoue dès les premières bouchées, et ne peut continuer du même train, comme il l'aurait fait en ne s'empâtant pas tant. Pauvre Tantale, il voit encore passer sous son nez les succulents achis, les savoureux ochepots, le far délicieux des Auts-Bretons, dont le génie du grand Ugo a fait du fur; et il a la mortification suprême d'être privé de dessert sans gagner aucun mérite par cette abstinence. Il pâlit, il étouffe; il vomit sa bile contre son gouverneur, ἀποβλύζων ἐν νηπιέῃ ἀλεγεινῇ, et dans son délire, se glorifie d'avoir accompli un exploit d'Achille, l'ingrat! Mon Dieu oui, Achille en fit autant; mais ce n'est pas ce que ce fameux éros a fait de mieux, et quand il revenait à lui, il en était tout onteux... —

IX. Le vieil ermite, en causant ab oc et ab ac, semait ses arangues d'istoires plus ou moins ad oc, qu'il avait prises de ip et de ap. Il commenta le vers du portrait où Delille a peint « des fils du ameau le mentor pédantesque » :

Rien n'est vil pour le sage; un sot est dédaigneux.

Il cita la réflexion de Brillat-Savarin chez les Bernardins abitant une des plus autes montagnes de son pays de Belley : « Ceux qui ne sont jamais contents de rien sont presque toujours des ignorants, qui ne tranchent ardiment que parce qu'ils espèrent que leur audace pourra leur faire supposer des connaissances qu'ils n'ont pas eu le courage d'acquérir. » Il conta,

Digitized by Google

d'après Catulle, l'aventure d'un ardi déformiste latin qui, devançant son siècle et dérobant un de ses lointains neveux, avait déclaré la guerre à tout signe d'aspiration : armé d'un grattoir, il poursuivait jusque dans l'ombre des palimpsestes les astes et tous les traits maudits de ce *monstrum orrendum*, comme il l'appelait.

Et tum sperabat se mirifice fecisse,
Cum *Fugit ora*, aut cum scripserat : *Ic vir ic est.*
Missus in Hesperiam est : omnes oculi requierant,
Cum subito adfertur nuntius horribilis :
Hesperios fluctus, cum illuc Grammontius isset,
Jam non Hesperios esse, sed *Esperios.*

J'en passe, non des meilleures, mais des pires, suivant le conseil d'un philosophe éclectique dans son traité sur l'art de bourrer les avresacs. Bref, comme traitement, le Fr. Laurent n'ordonna ni l'ellébore des Ellènes, ni le dangereux achisch par lequel les adjis arabes remplacent le vin défendu aux maométans, ni le chaud ammam qu'ils prennent drapés dans un léger aïk, ni l'application des sangsues, des aires ou des disciplines : il guérit les jeunes malades en leur lavant convenablement la tête avec un savon de sa composition, tout en marmottant son vieux grimoire : ... *Noli altum sapere... Si tibi videtur quod multa scis et satis bene intelligis, scito tamen quia sunt multo plura quæ nescis.*

Le grand anonyme clérical a beaucoup de ces pensées antipédantesques et umiliantes ; il a poussé l'umilité jusqu'à les écrire avec de solécismes orribles, occasion de scandale pour les païens, les uguenots, et même les petits grimauds orthodoxes, qui débitent sans broncher le *Credo Deum esse sanctum* de Lomond. Une phrase pleine de ces vérités incorrectes fut cause que l'un des patients s'impatienta et eut une petite rechute. Il fit un aut-le-corps. — Peut-on ainsi offenser la grammaire et les grammairiens? dit-il en se fâchant. Cet animal est très méchant ! — Mais pour le calmer, l'autre reprit :

— Tout doux !
Il nous a fait perdre nos poux ! —

---

13. Pour les raisons qu'on vient de lire, je ne saurais accepter la leçon de mon jeune collègue, quoique par goût comme par devoir professionnel je sois toujours disposé à m'instruire. J'aime

Digitized by Google

mieux tomber quelquefois dans le travers de couper inutilement un cheveu en quatre, que perdre tout le temps qui me reste, et en faire perdre beaucoup aux autres travailleurs sérieux, en apprenant de M. Grammont l'art futile d'éblouir les bonnes gens par des *galéjades* de tranche-montagne.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

14. Cette réponse aux attaques de M. Grammont a paru dans la *Revue des langues romanes*, mars-avril 1907, p. 184-190, sous une forme différente et bien moins complète, ne contenant pas, par exemple, *Le vertige des auteurs*. Elle se terminait par un Épilogue poétique (1), geste courtois et secourable à l'adresse de l'adversaire tombé. Mais M. Grammont n'a pas voulu se relever; il a continué à patauger, en grommelant comme cet animal de l'*Année Terrible* qui s'attira une si sanglante riposte :

> Le grand lion clément lui griffa le visage
> Et l'éborgna; si bien que l'ours, devant témoins,
> Eut la honte de plus avec un œil de moins.

Je ne cherche pas à éborgner les gens, fussent-ils querelleurs comme des ours mal léchés, mais au contraire à leur ouvrir les yeux; surtout quand ils sont comme le personnage dont parlent les *Mémoires de Grammont* (chap. VI) : Il pensa tout gâter. « Ce n'est pas qu'il manquât de capacité, mais il avoit encore plus de présomption. » — Essayons donc encore !

« La plupart des lecteurs de la *Revue des Langues romanes* », dit M. Grammont (p. 190), « n'ont jamais lu une ligne de M. Ernault, et nous ne saurions les en plaindre ni les en blâmer. » —

(1) Voici, à titre de document, cette conclusion.

APRÈS LA PEIGNÉE

> *Bona nec sua quisque recuset.*
> OVIDE.
>
> Je dépose mon ceste, et non pas ma rancune :
> Dieu merci, je n'en eus jamais.
> Relève-toi, mon bon ; plus de lutte importune ;
> Travaillons en paix, l'œil fixé vers les sommets,
> A pousser le char du Progrès :
> Nos deux forces feront mieux qu'une !
>
> EMILE ERNAULT
> (*Barz ar Gouet*)
>
> Professeur à la Faculté des lettres de Poitiers,
> trois fois lauréat de l'Institut au concours de linguistique,
> l'un des Directeurs de la *Revue Celtique*.

Digitized by Google

Pour moi, je plains ces lecteurs de M. Grammont qui, sans avoir jamais lu une ligne de moi, souscriraient à sa condamnation de tout ce que j'ai écrit, jurant aveuglément sur la parole du maître ; et quel maître ? un homme qui, sur le point de commettre un criant déni de justice, a, dit-il, « failli être arrêté par un scrupule » ! Et je blâme ceux qui, voulant parler d'une question spécialement étudiée dans mes ouvrages, omettraient de les consulter parce qu'il a plu à ce maître tyrannique de les proscrire en masse, sans autre forme de procès.

Quoi ! monsieur, sans juges, sans témoins,
Sans verdict du jury, sans loi, sans procédure ?...
Mais enfin êtes-vous, par mandat spécial,
Une cour de justice, un conseil martial ?...
Savez-vous seulement le breton pour juger,
Confronter les témoins et les interroger ?
Sur des textes formels bien asseoir la sentence ?...
Les mots sont importants en tout à définir.
Tyrannus non judex, le tyran n'est point juge.

C'est ainsi — à deux mots près — qu'un docteur formaliste proteste, dans *Cromwell*, contre des procédés illégitimes comme ceux dont M. Grammont abuse envers moi. Quelques défauts qu'il puisse découvrir dans mes œuvres, — qu'il a fort mal lues, comme je l'ai prouvé — je suis prêt à les reconnaître, à les regretter et à les corriger ; mais il n'avance point du tout cette utile besogne, avec son *Fiat nox !* d'éteignoir.

Que dans ces études il ait trouvé — suivant la triste figure qu'il aime tant — plus de poux que de cheveux, je le défie de l'établir pièces en main. Je m'y suis « documenté avec amour », comme il dit ; oui, avec l'amour du vrai, et la haine du faux ; aussi contiennent-elles, quoi qu'il en veuille faire croire, des éléments « sérieux » de discussion, et elles méritent d'être, au besoin, combattues autrement que par des injures baroques et de fallacieuses insinuations (1), auxquelles j'aurais été en droit de répondre simplement :

A tout bout de champ vous mentez comme un diable !

Telle est l'opinion, non seulement des celtistes, mais aussi de

(1) Par exemple, si l'on s'en rapporte à l'insinuant auteur, mon opinion ne doit avoir aucune valeur *quand je m'attaque aux plus grands poètes*. Le fait est que je n'ai jamais attaqué personne ; seulement, *amicus Hugo, sed magis amica veritas*. J'ai défendu les droits supérieurs de la vérité, contre les plus grands écrivains et les plus fiers archicritiques. *Inde iræ*.

Digitized by Google

savants bien connus dans le domaine propre à la *Revue des langues romanes*, qui ayant lu plus d'une de mes lignes, et même de mes pages, croient si peu y avoir perdu leur temps, qu'ils y ont renvoyé leurs lecteurs ; entre autres tout récemment MM. Ant. Thomas, *Romania,* juillet 1906, p. 495 ; H. Schuchardt, *Zeitschrift für romanische Philologie*, janvier 1907, p. 21, 29. Appréciant, dans le *Polybiblion* d'avril 1907, p. 312, ces *Causeries sur l'étymologie* que M. Grammont ne juge pas bonnes à jeter aux chiens, M. Marius Sépet conclut : « On y prend avec agrément des leçons de saine méthode, et nous souhaiterions que, surtout parmi les lettrés ou demi-lettrés, trop *autodidactes*, de nos provinces, ces agréables variations sur un fond solide trouvassent beaucoup d'auditeurs. »

D'après M. Grammont, je suis atteint d'une « infirmité mentale » qui m'oblige « à parler de tout à tort et à travers ». Selon moi, « sa prétendue réponse » ne répondant rien sur aucun des faits que j'ai pris la peine d'opposer à ses offensantes divagations, M. Grammont se trompe quand « il a l'inconscience de se figurer qu'il a fait œuvre de linguiste » et de critique, alors qu'il a simplement étalé *coram populo* un mal hideux : délire de la *phtiromanie* persécutrice, avec photophobie mentale aiguë, ou horreur des éclaircissements les plus indispensables. — Au lecteur sensé de décider lequel de nous deux est, comme on dit dans mon pays, *estropié de jugement.*

M. Grammont croit qu'on croit tout ce qu'il imagine. « Nos lecteurs », dit-il, « ... savent maintenant combien notre article, dont chaque membre de frase contient une allusion, était juste et modéré. » Cette assertion gaillarde a-t-elle un seul gobeur, en dehors du maître gabeur qui se gobe si magistralement lui-même ? Je voudrais le voir pour le croire. Elle ne pourrait être justifiée que dans ces jours prédits par un grand visionnaire (*Napoléon le Petit*, II, 8) où, le *bluff* triomphant impudemment, « tout s'avalera ; l'hiatus du public sera prodigieux. Toutes les énormités passeront. Les anciens gobe-mouches disparaîtront, et feront place aux gobe-baleines. »

Di meliora piis ! A yaou !
Gwell ar wirione 'vid ar gaou.

Rien n'est beau que le vrai ; le faux est haïssable.

(*Fin.*) E. Ernault.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imp. Lafolye Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Y EUT-IL VRAIMENT QUATRE BRETONS

A FIGURER AU COMBAT DES TRENTE

AU MILIEU DES ANGLAIS

Nous connaissons les détails du Combat des Trente par un vieux poème contemporain dont deux copies sont parvenues jusqu'à nous. L'une de ces copies, faite en Picardie, figure à la Bibliothèque Nationale (ms. fr. 1555), et a été imprimée par Crapelet en 1827 et en 1835. Nous l'appellerons *Manuscrit Crapelet*. L'autre, appartenant aussi elle à la Bibliothèque Nationale (nouv. acq. fr. 4165), est l'œuvre d'un Breton ; elle est encore inédite, mais nous comptons la publier bientôt avec l'aide de la Société des Bibliophiles Bretons. Nous lui donnerons le nom de *Manuscrit Inédit*.

Le *Manuscrit Inédit* possède une supériorité incontestable sur le *Manuscrit Crapelet* en ce qui concerne les noms des combattants bretons, et le fait n'a rien de surprenant puisque cette copie à été faite en Bretagne. Au contraire le *Manuscrit Crapelet* l'emporte de beaucoup sur le *Manuscrit Inédit* pour ce qui est des partisans Anglais : Anglais, Allemands ou Brabançons (*aliàs* Bretons).

C'est donc ce dernier qui va nous guider.

Que dit-il sur les quatre derniers combattants du parti anglais :

« Et quatre Brebenchons, par le corps saint Godart.
« Perrot de Commelain, Guillemin le gaillart
« Et Ruoulet d'Aspremont. Dardaine fut le quart. »

Et plus loin :

« Trente furent par nombre et de trois nations,
« Car xx Anglois y oust hardis comme lions
« Et vi bons Alemans et quatre Brebenchons. »

Digitized by Google

Au contraire, voyons le *Manuscrit Inédit* :

« Quatre Bretons y furent, par le corps saint Lenart,
« Perrot de Comellan et Hamon le gaillart,
« Raoulet du Primant, Dagorne Renouart. »

Et plus loin :

« Trente furent par nombre et de trois nacions,
« Car vingt Anglois y eust hardis comme lyons
« Avecq six Almans avoit quatre Bretons. »

Ce dernier manuscrit estropie horriblement les noms des vingt Anglais et des six Allemands. Il y a bien des chances pour que les quatre derniers ne soient pas plus corrects. D'ailleurs l'auteur en commençant a soin de dire :

« Messire Robert Brambroch a choisy d'aultre part
« De trente compaignons dont il avoit grant tart.
« *Je ne scay pas leurs noms*, mais le cœur si m'en art
« Mais o luy fust Crolles, Tavarllay, etc.

Nous ne saurions trop le répéter : dans la question qui nous occupe, il nous faudra de toute nécessité nous en tenir au *Manuscrit Crapelet*, et par suite adopter avec lui le terme de *Brabançons* qu'il donne aux soi-disant Bretons du *Manuscrit Inédit*.

La Borderie, adoptant l'opinion de Pol de Courcy, en tient pour les quatre Bretons : « Les noms des quatre derniers combattants du parti anglais, dit-il, (Comenan, Gaillart, d'Apremont, d'Ardaine) ne sont pas des noms brabançons, mais des noms de familles bretonnes, là-dessus tout le monde est d'accord » (1).

Non, tout le monde n'est pas d'accord là-dessus, et La Borderie ne l'est pas avec lui-même puisqu'en 1881 il exprimait une toute autre opinion :

« Depuis Jean de Saint-Paul, écrivait-il (2), tous les auteurs qui ont parlé du Combat des Trente affirment, comme lui, que Bembro avait dans sa troupe quatre Bretons du parti de Montfort. *Le fait n'est pas certain.* L'une des versions du poème du Combat des Trente, celle que semblent avoir connue d'Argentré et Saint-Paul et qui aujourd'hui est représentée par le manuscrit encore inédit sorti de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-

(1) *Histoire de Bretagne*, III, p. 517.

2) *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul, publiée par Arthur de la Borderie (p. 102).

Digitized by Google

Didot, — cette version termine ainsi l'énumération des compagnons de Bembro :

« Quatre Bretons y furent, par le corps saint Lenart, etc.

« Mais dans la version de ce même poème représentée par le manuscrit de la Bibliothèque Nationale édité en 1827 (par Crapelet), les vers correspondants sont ainsi conçus :

« Et quatre Brebenchons par le corps saint Godart, etc.

« Laquelle des deux versions a raison sur la nationalité des quatre derniers compagnons de Bembro ? Sans traiter à fond cette question, nous ferons observer que Froissart nomme, comme ayant pris part au combat des Trente, un chevalier de Flandre ou de Brabant appelé Enguerrand d'Hesdin (Froissart, édit. Luce, t. IV, p. XLV-XLVI, 115 et 341) ; ce qui prouverait que Bembro avait bien sous ses ordres des Brabançons, et même — étant données les altérations que le poème se permet vis-à-vis des autres noms — ce nom d'Hesdin ou du Edin pourrait, sans rien forcer, être assimilé au Dardaine de la version imprimée du poème.

« Dans ce cas, il faudrait renoncer à trouver des Bretons dans le bataillon de Bembro et chercher en Flandre ou en Brabant la patrie de ses quatre derniers compagnons. Cette question ne pourra toutefois être complètement traitée que lors de la publication du manuscrit de M. Firmin-Didot ».

C'est le cas qui va se produire.

Examinons donc attentivement chacun des noms cités comme étant brabançons d'après le *Manuscrit Crapelet* et bretons d'après le *Manuscrit Inédit*, en prenant les formes données par le *Manuscrit Crapelet*.

Perrot de Commelain. — C'est sans preuve aucune que Courcy, La Borderie, Couffon, L'Estourbeillon, etc., le rattachent à la famille de Comenan du pays de Redon. Le *Manuscrit Inédit* le nomme Perrot de Comellan ; la Chronique de Jean de Saint-Paul : Perrin de Caymelon ; et d'Argentré : de Camaléon ou Commelain.

Guillemin, surnommé « le gaillart ». Courcy, La Borderie, Couffon font de ce surnom un nom de famille sans s'apercevoir que dans la même laisse le poème qualifie d'autres combattants anglais des épithètes « le gaillart », « le veillart », « le contart ». Il reste Guillemin tout court. Le *Manuscrit Inédit* dit : Hamon, et

Digitized by Google

d'Argentré : Jean. La Chronique de Jean de Saint-Paul répète : Guillemin.

Ruoulet d'Aspremont. Il n'est nullement démontré que ce personnage soit le même que Raoulet d'Aspremont, seigneur de Renac, lequel, en tout cas, n'était pas breton. Une famille d'Aspremont est originaire de Brabant, des Flandres, de la Picardie. MM. de Courcy, de la Borderie, de Couffon me semblent avoir émis une opinion bien hasardée en en faisant un Breton. Le *Manuscrit Inédit* l'appelle Raoul du Primant ; Jean de Saint-Paul : Roullet du Provost ; d'Argentré, Raoullet Prévost.

D'Ardaine. Je ne partage pas plus l'avis des mêmes auteurs en ce qui concerne d'Ardaine. M. de Courcy, qui va plus loin, le nomme Guillaume, alors que le poème ne lui donne aucun prénom. Le *Manuscrit Inédit* en fait Dagorne Renouart ; Jean de Saint-Paul et d'Argentré : Dardaine.

Il devait y avoir dans l'original : d'Ardaine *le Couart* (d'où *le quart* et *Renouart*).

Il a existé une famille d'Ardenne en Brabant.

Je terminerai par un dernier argument en faveur de la nationalité brabançonne des quatre derniers combattants du parti anglais :

Le poème dit :

« Trente furent nommez des gents roy Edouart.
« *Bretons desconfiront* s'ilz trouvent en leur art,
« Et concquerront Bretaingne jusquez chasteau Dynart. »

L'auteur se serait-il, exprimé ainsi, s'il s'était trouvé des Bretons parmi les Anglais et les Allemands ?

R. de Laigue.

Digitized by Google

LA PAROISSE DE CHAMPTOCEAUX

EN 1683

Les paroisses suivantes qui font partie du diocèse d'Angers depuis le 6 juin 1802, appartenaient avant le Concordat au diocèse de Nantes : Champtoceaux, Drain, Le Fuilet, Landemont et sa trêve Saint-Sauveur de Landemont, Liré, Notre-Dame de Montfaucon, Saint-Jacques de Montfaucon, Saint-Jean-Baptiste de Montfaucon, la Benaudière et sa trêve Le Planty, Saint-Christophe-la-Couperie, Saint-Crespin, Saint-Germain, Saint-Laurent-des-Autels, Tilliers, la Varenne ; il faut ajouter deux autres paroisses sur la rive droite de la Loire : la Cornuaille, Freigné et sa trêve Beaulieu (1).

Le 10 mai 1683, Messire Antoire Binet, *grand archidiacre de Nantes*, abbé de Melleray, licencié ès droits, fit la visite canonique de *Champtoceaux*, assisté de messire Charles Richard, docteur en théologie et ès-droits, en qualité de *promoteur*, et de maître Etienne Grolleau, praticien, comme *secrétaire*. Voici le procès-verbal de la visite (2) :

Le mercredi 10 mai 1683, sur les dix heures du matin, visite de l'église paroissiale de la Madeleine de Champtoceaux, en la province d'Anjou, en la présentation de l'Abbé de Marmoutiers, contenant 800 communiants. Ayant été reçu en la manière qu'ès précédentes visites par le sieur Claude Morin, recteur d'icelle, et ayant fait les mêmes prières, nous avons visité le tabernacle. La lampe est entretenue allumée jour et nuit : le fonds de cet entretien consiste en 20 livres de rente et en un contrat de 400 livres de principal sur le sieur Papin, de la ville, donné par feue Dlle Per-

(1) « Toute la châtellenie de Champtoceaux est des enclaves du pays d'Anjou, quoiqu'au spirituel elle soit sujette de l'évêque de Nantes ; c'est ce qui a donné lieu au vieux quolibet de ces quartiers : *là nous sommes au Dieu de la Bretagne et au Diable d'Anjou ;* d'autant que les habitants de ces marches, comme étant d'Anjou, paient l'impôt du sel dont les Bretons sont exempts. » (*Description de l'Anjou*, par Barthélemy Roger.)

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 52. Champtoceaux est aujourd'hui l'un des 34 chefs-lieux de canton du département de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

rine Bossard et Dlle Michelle Bossard veuve de feu Hirondelle, plus en 30 sols de rente sur une terre située à la Varenne possédée par plusieurs particuliers, plus 25 sols de rente foncière due sur un pré appelé le Pré aux Ladres sis en la grande prée de Champtoceaux, plus deux pintes d'huile de rente due sur un canton de vignes appelées Les Guillotières en cette paroisse. Le couvercle du bassin des fonts baptismaux est percé, il le faut refaire à neuf. Il n'y a point d'autels consacrés, lors les deux qui sont dans les deux chapelles de la Bretesche qui sont sans aucune parure ni ornement, et celui de Saint-Julien qui est tout décarrelé. Le grand cimetière est en bon état, et dedans se trouve une chapelle dédiée à Saint-Pierre-aux-Liens, qui est en passable état, fors que la latte de la couverture est pour la plupart pourrie et que l'autel n'est paré que d'une image en bosse de la Sainte Vierge tout dépeinte et de nappes d'autel. Le petit cimetière joignant l'autre est bien clos, fors d'un côté où il y a une haie dépendant de la pièce de terre de la chapellenie de Saint-Nicolas, par où il passe quelquefois des bestiaux. A la sacristie, il y a un calice et deux patènes qui ne sont pas dorés en dedans, il n'y a point d'archives ni de coffre pour les mettre, il n'y a point de tableaux contenant les bénéfices aux fondations de l'église et les noms de ceux qui les doivent requérir.

Les dites choses visitées, nous sommes allés à la manière ordinaire prendre nos places sur le marchepied du grand autel, où le sieur recteur nous ayant présenté son brevet de visite, notre secrétaire en a fait l'évocation comme il suit :

Recteur : vénérable et discret messire Claude Morin. — *Prêtres* : Messire Gilles de Ruais, vicaire, messire Jean de Vannière, absent, messire Mathieu Davy. — *Clercs* : Messire Guy Pérille, messire Pierre Dugué, messire Jean Lenormand, messire du Serisier, tous absents. — *Fabriqueurs de l'an passé* Messire René Dugué, chirurgien, et Jacques Amproux. — *Fabriqueurs de l'an présent* : Messire René Chappeau, mort, et Jacques Sagot. — *Témoins synodaux* : le sieur de la Marionnière, absent, le sieur Dugué, avocat, le sieur Morice, Jean du Haut-Brunet.

Obligations et revenus du sieur recteur. — Il déclare être obligé à l'administration des sacrements, aux vêpres et grandes messes toutes les fêtes et dimanches, à faire le catéchisme à la première et le prône à la grande, et aux matines les fêtes so-

Digitized by Google

lennelles de dévotion. Il déclare que sa rectorerie consiste en sa maison presbytérale, jardins et enclos, et en 4 quartiers de pré en la prée de Drain, et un peu plus d'un tiers de dîmes de la paroisse. Il a dit que le tout pouvait valoir 600 livres par an.

Prieuré. — Le prieuré de Saint-Jean, ordre de saint Benoist, à la nomination de l'abbé de Marmoutiers, consiste en maisons et domaines, métairies, dîmes et rentes à Champtoceaux, la Varenne, Landemont, Saint-Sauveur, le Fuilet, Drain, etc., valant environ 2.000 livres de rente, toutes charges portées. Le prieuré est chargé de 9 boiseaux de seigle à distribuer chaque semaine aux pauvres depuis la Saint-Martin jusqu'à la Saint-Jean, des vêpres tous les samedis de l'année, et d'une grand'messe chaque dimanche (entre la première et la grande de paroisse), et de deux messes basses le mercredi et le vendredi de chaque semaine au grand autel de la chapelle du prieuré. Ce prieuré était ci-devant possédé en règle, il est à présent uni à la mense de la maison de Marmoutiers, dont les religieux ne font acquitter qu'une messe basse le lundi.

Chapelles paroissiales. — La *chapelle de Saint-Lazare,* sise au bourg et entièrement ruinée, a été fondée par les seigneurs de Champtoceaux et de la Varenne, d'une messe tous les samedis à l'autel de Notre-Dame de cette chapelle ; elle est à la présentation de l'abbé de Marmoutiers, le fonds est perdu et le service n'est point acquitté. — Dans cette chapelle a été fondé un légat par demoiselle Patrice Gouy vivante dame de la Hamelinière ; il est à la présentation du seigneur de la Hamelinière et consiste en biens perdus ; il est chargé d'une messe par semaine, qui n'est point dite. — La *chapelle de Saint-Pierre-aux-Liens*, située dans le grand cimetière, fondée par feue honnête fille Renée Dugué, est à la présentation des parents de la fondatrice, représentée aujourd'hui par le sieur sénéchal d'Oudon ; le fonds consiste en terres ou rentes valant environ 40 livres ; elle est chargée d'une messe basse le vendredi, de 4 messes chantées aux fêtes de Saint-Pierre-aux-Liens, de l'Assomption, de Sainte-Claire et au jour anniversaires du décès de la fondatrice, avec l'office des morts les veilles de ces quatre jours, et d'un *Libera* qui se doit aussi chanter dans cette chapelle, lorsqu'on fait la procession tous les dimanches ; elle est possédée par Messire du Serisier, clerc, à présent enrôlé dans une des compagnies des cadets, qui la fait servir par mes-

Digitized by Google

sire Jean de Vannière, prêtre, lequel acquitte la messe basse et quelquefois les grandes, mais jamais le *Libera* n'est dit.

Chapelles domestiques.—La *chapelle de la Bretesche* est en bon état et garni d'ornements. A cette chapelle a été annexé un légat fondé par messire Louis de Savonnières, vivant recteur de Drain, à la présentation du seigneur de la Bretesche ; ce légat consiste en deux borderies situées à Saint-Laurent-des-Autels, valant 40 livres ; il est chargé de deux messes par semaine, qui doivent s'acquitter dans la chapelle de Lorillonnière, en cas qu'il en fût bâti une : comme il n'y en a point, elles s'acquittent dans la chapelle de la Bretesche. — La *chapelle de la Hamelinière*, très belle et bien garnie d'ornements, n'est pas fondée ; on y dit la messe par permission.

Chapellenies fondées dans l'église paroissiale — La *chapellenie fondée par Guillaume Boyreau,* prêtre, et augmentée par dame Anne de Rougebec, dame de la Bretesche, est à la présentation du seigneur dudit lieu, et consiste en maisons, terres, rentes valant 100 livres : elle est chargée de deux messes par semaine dans la chapelle de Saint-Julien, qui compose une des ailes de l'église paroissiale ; elle est décarrelée ; elle est possédée par messire Jean Lenormand, clerc, qui la fait servir par le sieur Dany. — La *chapellenie fondée par feue dame Hardy Tourtereau,* dame de la Bretesche, à la présentation dudit seigneur, consiste en maison, terres et dîmes valant 150 livres ; elle est chargée de 3 messes basses par semaine dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié ou de Consolation ou de la Bastillonnerie, qui fait l'autre aile de l'église paroissiale ; est possédée par messire Mathieu Dany, qui les acquitte dans la chapelle domestique de la Bretesche, où elles ont été transportées sans qu'on en ait vu le transport. — Le *légat fondé par messire Mathurin Boyreau,* prêtre, est à la présentation du seigneur de la Bretesche ; son revenu est confondu avec celui de la chapellenie de Consolation, à laquelle il a été annexé ; il est chargé d'une messe par semaine dans cette chapelle, et est possédé par le sieur Dany, qui les acquitte dans la chapelle domestique de la Bretesche. — La *chapellenie de la Picardière,* fondée par les seigneurs de la Houssaye et à leur présentation, consiste en maisons, terres et rentes valant 100 livres ; elle est chargée de la première messe de paroisse le dimanche avec les prières pour les fonda-

Digitized by Google

teurs à l'autel de Notre-Dame ; elle est desservie par messire Jean de Vannière. — La *chapellenie de la Guérinière*, fondée par un recteur de Champtoceaux, consiste en terres valant 100 livres de rente ; elle est chargée d'une messe basse le samedi à l'autel de Notre-Dame, et est possédée par messire Gilles de Ruais, prêtre. — La *chapellenie appelée de l'Aumônerie*, fondée par Guillaume de la Brunetière, seigneur de Belle-Rivière et par vénérable et discret messire Louis de Bonneville, recteur de Champtoceaux, était à la présentation des héritiers du sieur de la Brunetière représenté aujourd'hui par M du Ponceau et du procureur de fabrique alternativement : Son Altesse Sérénissime M. le prince de Condé, comme seigneur de Champtoceaux, s'est emparé de cette présentation. Elle consiste en maison ruinée, terres et rentes, partie à Champtoceaux et partie à Saint-Laurent-des-Autels, valant 100 livres ; elle est chargée de deux messes basses par semaine, dont l'une le dimanche après la première de paroisse, de loger et faire l'aumône aux pauvres passants dans une maison en ce bourg, qui est à présent ruinée. Elle est possédée par Guy Pérille, lequel ne fait faire ni le service ni l'hospitalité ni l'aumône. — *La chapellenie de Saint-Nicolas*, fondée par le seigneur de la Hamelinière et à sa présentation, consiste en maisons, terres, dîmes et rentes valant 300 livres de rente ; elle est chargée de 3 messes basses par semaine à l'autel de Saint-Nicolas, et est possédée par messire Pierre Dugué, clerc tonsuré, qui en fait faire le service par messire Jean Bouchereau dans la chapelle domestique de la Hamelinière, sans qu'on en ait vu la permission.

Légats fondés dans l'église. — Le légat des Haouys, fondé par messire Guillaume Haouys, est à la nomination du recteur de cette paroisse, ou de son vicaire en son absence ; il consiste en fonds de terre, valant 15 livres de rente ; il est chargé d'une messe par quinzaine et est possédé par messire Laurent Michelin, prêtre, qui ne l'acquitte ni ne la fait acquitter dans l'église. — Le *légat des Estourneau*, fondé par messire René Estourneau et augmenté par messire Pierre Charrault, prêtre, est à la nomination du plus proche parent du fondateur ; il consiste en maisons et domaines valant 20 livres, et est chargé d'une messe par semaine ; il est possédé par messire Gilles de Ruais, prêtre.— Le *légat des Rousselet*, fondé par défunt Pierre Rousselet, à la nomination du plus proche parent, consiste en maison et terre

Digitized by Google

valant 10 livres ; il est chargé d'une messe tous les quinze jours, et est possédé et servi chaque mois par le sieur recteur. — Le *légat des Ménard*, fondé par feue honnête fille Madeleine Ménard, à la nomination du recteur et des procureurs de fabrique, qui le doivent présenter au plus proche parent de la fondatrice, consiste en terres et rentes valant 30 livres ; il est chargé d'une messe basse par semaine, et est possédé par messire Dugué, clerc tonsuré, qui le fait acquitter par messire Gilles de Ruais, prêtre.

Autres fondations faites dans l'église. — 12 livres de rente pour quatre services, chacun de trois messes chantées avec l'office des morts, fondation faite par messire Jacques Le Manceau ; cette fondation est acquittée par le recteur et ses prêtres. — 15 livres de rente pour une messe basse tous les quinze jours, fondation faite par le sieur Jacques Le Manceau et acquittée par messire Gilles de Ruais. — Une messe tous les quinze jours fondée par feue Aubine Leroy, consistant en 100 écus d'argent qui sont entre les mains du sieur recteur de la Varenne jusqu'à ce qu'ils soient placés ; cette messe est acquittée par le sieur recteur.

Revenus de la fabrique. — Une rente a été fondée par le susdit Jacques Le Manceau pour entretenir le luminaire aux services ci-dessus fondés par lui.

Confréries. — Il y a la confrérie de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement.

L'évocation terminée, le recteur nous a remontré que, quoiqu'il ait pu faire, il se présente toujours des gens pour se marier plus tard que les heures réglées par les Ordonnances, et en compagnie desquels se trouvent quelquefois des gens pris de vin. — Il nous a encore remontré que les prêtres continuaient à aller dire leurs messes dans les chapelles domestiques pendant les grandes messes, et ils les disent même aux fêtes solennelles. — Il nous a encore remontré que malgré l'ordonnance faite lors de la précédente visite qui enjoignait de rendre devant lui les comptes des 29 dernières années, personne n'en avait rendu ni avait fait des diligences pour faire payer les rentes dues à la fabrique, qui sont la plupart perdues par leur négligence. — Sur quoi, notre promoteur ayant demandé si personne n'avait des comptes prêts à rendre, personne ne s'est présenté.

Digitized by Google

Sur lesquelles remontrances, avis et nécessités les plus pressantes, nous avons été obligé de faire les ordonnances contenues au livre d'icelles, desquelles nous avons envoyé copie au sieur recteur pour être incessamment publiées et exécutées.

Ce fait, nous nous sommes retiré à la sacristie avec notre secrétaire pour recevoir en la manière ordinaire les déclarations des témoins synodaux et d'autres qui se sont présentés.

Après quoi, nous sommes retourné au presbytère, où incontinent après le dîner nous avons vu les approbations et exeats *des susdits prêtres, et leur avons donné ainsi qu'au recteur les avis que nous avons jugé nécessaires, puis nous sommes allé visiter le prieuré de Saint-Jean.*

La chapelle du prieuré *est vieille et très grande, assez bien entretenue; le grand autel est passablement bien entretenu et est consacré ainsi que les deux autels de la nef: il n'y a dessus autre parure qu'un tableau sur chacun. Elle est garnie d'ornements pour dire la sainte messe. Les logements du prieuré qui sont autour de la chapelle, sont assez bien entretenus quoique fort vieux.*

Ce fait, nous sommes retourné au presbytère, d'où le lendemain nous sommes partis en compagnie de messire René Orthion, recteur de Landemont, qui était venu au-devant de nous, pour nous conduire et faire la visite suivante.

Le 1er mai 1683, le grand archidiacre de Nantes avait visité la paroisse de Tilliers. Le procès-verbal de cette visite a été publiée dans l'*Anjou Historique* (n° de mai 1906). Nous devons cette communication à M. l'abbé Hautreux, curé du Champ (Maine-et-Loire).

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

Digitized by Google

LA CRISE DU CHAPEAU BRETON

AU PAYS DE VANNES

L'esprit centraliste du siècle qui veut l'uniformité en tout et pour tous suit une marche calculée et progressive pour arriver à détruire le costume national breton. Il a d'abord commencé par substituer aux gracieux *brageu ber* et aux riches *brageu bras* que portaient nos pères les hideux pantalons *pékin*, qui font ressembler les jambes d'un homme à deux pattes d'éléphants. Ils s'est ensuite attaqué à nos *chupens* garnis de velours et à nos gilets couverts de mille broderies et parés de boutons de métal vif ; et nous avons reçu en échange les paletots « *modern chic* » et les gilets « *smart* », dénués de toute grâce et prosaïquement camelote et bourgeois. Toutefois, du moins jusqu'à ces derniers temps, il n'a pas osé s'en prendre à nos *tokeu-plad*, à ces beaux chapeaux de feutre noir ou de paille blanche, aux larges bords tout garnis et enrubannés de riches velours. Au pays de Redon, au pays de Josselin et de Ploërmel, et dans tout le pays gallo en général, depuis très longtemps le costume de style breton est tombé en désuétude, mais on y porte encore le *tok-plad*. Mais voilà que le vandalisme moderne s'apprête à le faire disparaître à son tour. Aussi ce n'est pas sans émotion que tous nos amis régionalistes liront ces quelques lignes, court résumé des constatations et des enquêtes que nous avons faites au pays de Vannes dans le but de découvrir et les causes et les effets de la crise que traverse en ce moment notre respectable *couvre-chef* breton.

Le si vulgaire feutre mou, le béret basque à aspect sinistre, la casquette russe ou nipponne, le jockey anglais, et le ridicule melon du bourgeois parisien et cosmopolite (bien autrement beau était le bonnet de coton bleu que portait quelquefois mon grand-père !) font irruption dans nos contrées et pénètrent même jusque dans les hameaux les plus reculés de l'*Argoed*, et ce, au grand détriment du *tok-plad*. Un fabricant de chapeaux de Lyon, dont la principale clientèle se trouve dans le pays de Vannes, nous disait récemment que la vente du chapeau breton avait baissé dans sa maison d'au moins 20 à 25 pour cent durant les deux dernières années, et qu'il connaissait d'autres chapelleries Lyonnaises où la mévente de cet article avait dépassé 40 pour cent. D'autre part plusieurs chapeliers du pays Vannetais, fabriquant en atelier familial le chapeau breton (ces petites chapelleries campagnardes

Digitized by Google

deviennent de jour en jour moins nombreuses, et c'est à peine si dans le Morbihan on en peut encore compter une douzaine, qui luttent désespérément contre la concurrence que leur font les grandes chapelleries Lyonnaises ; de plus elles ne prennent plus d'apprentis et les ouvriers chapeliers deviennent rares) plusieurs, chapeliers du pays de Vannes, disions-nous, se sont laissés à dire en notre présence que, si l'invasion des articles de chapellerie parisienne persiste, avant dix ans le *tok-plad* aura vécu en Bretagne. Déjà nombre de paysans de la côte Morbihannaise, à Sarzeau, à Auray, à Quiberon, à Belz se *pékinisent* de plus en plus et abandonnent peu à peu leur pittoresque costume national ; déjà ils se font forts de porter des coiffures modernes avec leurs habits *à la Bretonne*. Le port du béret basque et de la casquette russe, concurremment avec le *chupen* et le gilet bretons, semble désormais consacré et entré dans le domaine des choses *à la mode*. Nous avons même vu un jour un brave campagnard du pays de Belz, vêtu du superbe costume de son canton et coiffé d'un non moins superbe..... melon ! Et notez que l'on n'était pas en temps de carnaval, que l'individu, si bizarrement accoutré, ne passait pas pour une cervelle détraquée et que la chose paraissait à tous la plus naturelle du monde.

Cette crise de la coiffure masculine au pays Vannetais devient donc très inquiétante ; et malheureusement les causes en sont en apparence du moins très raisonnables et très logiques.

Un jeune paysan, à qui nous reprochions de substituer le béret basque au *tok-plad*, nous fit cette très nette réponse : « Je ne de-« mande pas mieux de vous être agréable, et de porter un *tok-« plad* comme mon père ; mais ma bourse me le défend. J'ai un « béret en effet pour deux ou trois francs ; tandis que les meil-« leur marché des *tok-plad* se paient tout garnis huit et dix francs. » Le bon marché de ceux-là et la cherté de ceux-ci, voilà la grande cause de la destruction du *tok-plad* breton.

Mais il y en a encore une autre non moins redoutable mode En général ce n'est pas, comme d'aucuns l'ont quelquefois prétendu, le bon goût qui la crée, celle-ci : elle a pour raison une nécessité commerciale : la fabrication de nouveaux articles ou la création de nouveaux débouchés. Il existe à Paris (centre de tout naturellement) une société de beaux messieurs et de grandes dames, qui à l'approche du printemps et de l'automne se concertent pour dicter *Urbi* et *Orbi*, ce qui sera de bon ou de mauvais goût

Digitized by Google

tant aux hommes qu'aux femmes de porter comme vêtements ou comme coiffure durant ces saisons : c'est *le syndicat de la mode.* Et ce tyranneau, fils bâtard de l'esprit centraliste et uniformiste moderne et de la nouveauté artistique ou factice, a lui aussi sa part de responsabilités dans la destruction du *tok-plad* breton ; car quoi qu'on dise, l'exemple, surtout le mauvais exemple, est toujours contagieux et pernicieux. Le paysan, je parle surtout du paysan un peu instruit et un peu à l'aise, le paysan à force de voir et de fréquenter les *messieurs*, à allure *chic* et *ultra-parisienne*, aspire à les singer et se décide volontiers a en adopter les mœurs le vêtement et... la coiffure. De plus, ce paysan a peut-être été, quand il était jeune dans un collège ou lycée où il a dû porter des pieds à la tête un uniforme, qui sans être absolument le rêve de l'élégance, lui a paru au moins commode et surtout sortant du commun. Il a peut-être fréquenté des écoles où seul le port de la casquette d'ordonnance était de rigueur. D'abord, il s'est soumis à contre-cœur à remplacer son *tok-plad* par une casquette à visière de carton et galonnée d'or ; puis il s'est résigné ; enfin il en a consacré l'usage.

Nous nous souvenons avoir vu des jeunes pensionnaires de l'Internat des Saints-Anges de Pontivy, vêtus des gracieux *chupens blancs des moutons de Pontivy* ou des élégantes vestes aux cent boutons de Guémenée, et coiffé de la casquette règlementaire de l'Ecole. L'ensemble était d'un mauvais goût rare, et nous ne savons pas laquelle de ces deux choses était la plus ridicule, ou le bizarre accoutrement de ces jeunes gens ou la maniaque sévérité de ceux qui avaient conçu et appliquaient d'aussi sots règlements !

Quoi qu'il en soit, cherté des *tok plad*, modes de Paris, exemples funestes des bourgeois, toutes ces choses aidant, ne nous étonnons plus de voir chaque jour notre traditionnel chapeau breton tomber en désuétude dans nos régions vannetaises. Toutefois il serait curieux et très utile de rechercher s'il n'y aurait pas par hasard un moyen de remettre le *tok-plad* à la mode et de combattre l'esprit uniformiste qui en a décrété la destruction.

Il serait également curieux et très utile de rechercher s'il n'existerait pas un moyen pour combattre efficacement le bon marché de la chapellerie *camelotte* de *Style parisien*, par le bon marché *camelotte* également, mais de *Style breton*, cette fois : c'est ce que nous nous efforcerons de faire dans un prochain article.

Auray, 20 septembre 1907. EFFLAM KOED-SKAÜ

Digitized by Google

LA LÉGENDE DE SAINT MELAINE

La lande de Bagaron, dans la paroisse de Pléchâtel, était jadis immense ; elle s'étendait depuis le bois du Coudray, qui est à la porte de la petite ville de Bain, jusqu'au village de Brémalin près de la rivière de Vilaine.

Lorsque le socle de la charrue l'eut entamée, on vit apparaître une quantité considérable de scories de fer dont voici la provenance.

A une époque très éloignée de nous, tout ce pays n'était qu'une forêt dans laquelle existait un gisement de minerai de fer. Aussi des forgerons vinrent s'y fixer et abattirent les belles futaies. Ils élevèrent une chapelle en l'honneur de leur patron saint Eloi. On peut encore voir, au village de Bagaron, la porte ogivale de ce petit sanctuaire transformé en étable, et dont les ruines rappellent le XIe siècle. Derrière celles-ci est un terrain couvert de broussailles qui fut le cimetière des ouvriers de la forêt.

L'un de ces derniers, originaire de Normandie, allant boire à une fontaine s'y noya, et c'est à la suite de cet accident que cette fontaine fut appelée la *Fontaine au Normand*.

Elle est située non loin du village de Brémalin, et est l'objet, dans le pays, de la légende suivante :

Au dire des habitants de Pléchâtel, saint Melaine, qui fut évêque de Rennes, au commencement du VIe siècle, serait né chez eux.

Son enfance, assurent-ils, ne fut pas heureuse. Sa mère, non seulement ne le gâta point, mais fut avec lui d'une sévérité excessive. Elle le fouaillait d'importance, avec une branche de genêt, pour la plus petite peccadille, et l'envoyait, dès le lever du jour, sans le débarbouiller ni le peigner, garder les porcs dans les sentiers de la forêt.

Le pauvre petit, qui avait une chevelure abondante et, paraît-

Digitized by Google

il, très peuplée, priait chaque matin les filles de Brémalin qui, pendant les mois de sécheresse, s'en allaient puiser de l'eau dans la vallée, aux fontaines de Breslon, de vouloir bien lui démêler les cheveux. Mais les jeunesses folâtres riaient de lui et ne l'écoutaient pas.

Un jour cependant, l'une d'elles, malgré les moqueries de ses camarades, en eut pitié. Elle alla s'asseoir au pied d'un chêne, mit la tête de l'enfant sur ses genoux, et lui fit sa toilette.

Comme elle terminait sa pénible besogne, elle s'écria tout à coup : « Mon Dieu ! comme je vais être en retard, voici les filles qui reviennent. »

— Non, répondit Melaine, tu seras rendue chez toi avant les autres, regarde plutôt ! Et il enfonça en terre la gaule de saule qu'il avait à la main, puis il la retira et l'eau jaillit en abondance. La jeune fille put remplir ses deux seilles jusqu'au bord.

Le pâtre enfonça de nouveau sa gaule en terre, à la même place, et l'y laissa, disant à son amie : « Tu n'auras plus besoin d'aller jusqu'à Breslon chercher de l'eau. Il te suffira, pour en avoir, de retirer la gaule de terre, et toi seule pourras le faire. »

En effet, les autres jeunes filles qui, de loin, avaient vu ce qui venait de se passer, voulurent arracher la branche et n'y parvinrent pas.

Ce ne fut que beaucoup plus tard que l'on creusa la terre, à cet endroit, et qu'on fit une fontaine où se noya un ouvrier des forges.

*
* *

Non loin des fontaines de Breslon, et près du ruisseau qui alimente l'étang de la Huais, l'on découvre sous des chênes, au milieu des buissons, les ruines d'une vieille chapelle dédiée jadis à saint Melaine.

Tout rappelle, en ces lieux, la dévotion que l'on avait pour ce saint.

Chose curieuse, une fontaine coule sous la muraille du chevet de la chapelle, au-dessous même de l'ancien autel sur lequel est encore un morceau de bois, dernier débris de la statue de saint Melaine.

A l'époque des grandes chaleurs et de la sécheresse, les

Digitized by Google

paysans y allaient en pèlerinage pour avoir de la pluie. Un vieillard, du nom de Gilles Gislais, qui avait assisté à ces processions, nous a fait le récit suivant :

« Après certaines prières de circonstance, le plus ancien des hommes présents trempait, dans la fontaine, une branche de genêt et aspergeait la statue en disant :

« Mouille, mouille ma
Comme j'te mouille ! »

Le bon saint ne pouvait rester insensible à cela, attendu qu'ayant été battu avec des genêts, par sa mère, dans son enfance, il conserve toujours une vive antipathie pour cet arbuste.

Les pèlerins, dit en terminant le vieillard, n'étaient pas rentrés chez eux que la pluie tombait à torrent, rafraîchissant la terre desséchée par un soleil brûlant.

ADOLPHE ORAIN.

Digitized by Google

ÉVOCATION

L'ANNEAU

Au Caire, avril 1899.

Le coude sur la table de mon ami, Hugo Kergaour, entre le *Là Bas* d'Huysmans, et le *Drame des Poisons* de Brentano, je regardais miroiter la bague bizarre qui ornait la main du jeune ingénieur, allongée sous la lampe et maniant des manuscrits. Depuis trois ans nous vivions aux antipodes : Paris et la province, le boulevard et les champs, et avions tout à nous dire.

— « D'où te vient cet anneau. »

— « D'une fouille. »

— « Précieuse. »

— « Inestimablement..... pour moi. »

Je connaissais jusqu'au tréfonds mon camarade d'enfance, un Breton, devenu incroyant et souffrant de ne plus croire. Sa pâleur, son œil bleu, subitement noirci, m'en disaient long.

Je n'insistai pas. Cependant, suggestionné moins par mon désir inexprimé, que par ce besoin d'aveu, irrésistible à certaines heures chez les plus contenus, il dit, brusquement :

— « Tu veux savoir ? Ecoute. »

Et du verbe imagé qui fait parler, écrire en poète ce mathématicien, il conta :

— « L'époque ? Trois ans passés. Le décor ? Un lac nubien. Sur les berges, quatre statues colossales, déesses à tête de lion, se tiennent, immobiles, les mains aux genoux. Un peu déjetées par le glissement des sables, elles se penchent vers l'eau épaisse

Digitized by Google

et mirent leur face rugueuse, assombrie d'une tristesse plus morne que celle du temps..... Ce fut là..... Récemment ouvertes, des fouilles bouleversaient les environs. Bien menées, elles exhumaient des temples, des colonnades, des blocs énormes surmontés de gigantesques figures, dont la masse écrasait l'homme, ce pygmée qui les avait dressés et violait leur sépulture. Couples royaux assis côte à côte, impassibles sous les chlamydes, les hautes tiares; bustes expressifs de princesses aux longs yeux, aux lèvres charnues, coiffées du hennin de granit; objets usuels; plus artistiques et non moins appropriés que les nôtres; momies, enfin, rangées en cercle autour d'un sarcophage, tout venait au jour, faisant battre d'orgueil le cœur du savant qui avait flairé ces trésors. J'étais son élève, presque son fils, par cette hérédité d'idées, de goûts, plus intime que l'autre, puisqu'elle est de choix. C'est à lui que je dus d'être chargé d'inventorier les trouvailles.

Nombreuses, intéressantes elles rentraient cependant dans le genre connu. Et si le sarcophage n'eût réservé des surprises, le membre de l'Institut n'aurait pu écraser l'Anglais, son rival, opérant un peu plus loin. Mais là, entre les quatre sphynx, dans sa cuve de marbre rose, dormait une momie semblable à une princesse de légende... Voilée de tissus translucides, engaînée d'opaques étoffes, chargée de gemmes, entourée de ces bibelots féminins si pareils aux nôtres : flacons, boas emplumés, miroirs, éventails, on l'eût prise, sans effort, pour Sarah Bernhard, endormie dans son cercueil capitonné. »

— « Et la tête? » interrompis-je, voyant monter la fantasmagorie de l'idéal dans cette imagination que l'eurythmie des chiffres avait rendue artiste.

— « Presque vivante, admirable! Elle prit, à la lueur des cires, — car nous ouvrîmes le mausolée de nuit, avec respect, cérémonial, comme s'il s'agissait de réveiller la Belle au Bois-Dormant, — elle prit donc, cette petite tête aux raides cheveux noirs, fleurant de subtils parfums, un ton d'agate et les traits, à peine fondus, se modelèrent nettement, avec le type égyptien, affiné par le sang bleu de tant de despotes, accroupis sur les peuples dans la pose implacable du Memnon écrasant les sables. Pressant la poitrine, grillagée d'or, les mains patriciennes offraient les mêmes méplats jaunes, satinés, et leurs phalanges restées souples, s'enrichissaient de pierres finement gravées.

Digitized by Google

« Que tu es belle, Taï, dis-je à la momie, l'apostrophant du nom de la reine de Ramsès, reine dont elle rappelait le buste énigmatique et connu, vraie Joconde d'un art fruste, mais parfois expressif.

« Qu'il était doux de t'aimer sur les terrasses et sous les cieux fleuris ! »

« Pour madrigaliser je m'étais penché vers la momie et il me sembla qu'un étrange rictus plissait les lèvres charnues, découvrant les dents intactes, petites dents cruelles des mangeuses de cœurs.

— « Allons ! Monsieur, fit le vieux contre-maître de l'équipe, rangeons tout ça. Demain il sera temps de cataloguer cette dame si bien nippée. La nuit avance. Une fois le veilleur posé pour empêcher tous ces défunts, trop gaillards, de décamper ou de conter fleurette à la belle, nous ferons bien d'aller dormir. Toi, surtout, petite, ajouta-t-il, s'adressant dans un idiome de sa composition, intelligible cependant aux gens et aux bêtes, à une jeune fellah qui rôdait depuis les fouilles autour de nos tentes, la cruche sur l'épaule, prête à la pencher vers nos lèvres brûlées de poussière, avec le sourire soumis de sa misère opprimée.

« Comment nous avait-elle suivis ? Sans doute par curiosité, cette passion primordiale de toute fille d'Ève. Et bien que Sib, — c'était son nom, — parût généralement indifférente et regardât les ouvriers français du même œil morne que les chameliers qui niaient la connaître, et la traitaient comme une de celles que ne protège même plus ce dernier respect de la femme : la jalousie, ce soir-là, ses prunelles s'élargissaient, son masque s'animait d'un étrange émoi, accroissant sa beauté déjà si frappante. Car Sib était belle, très belle, malgré ou plutôt à cause de sa sveltesse, défaut capital pour ses compatriotes.

Longue, plutôt que très grande, souple et ronde, ses bras fuselés et charnus, ses épaules, ses hanches tombantes, son cou mince et plein, ses poignets, ses chevilles secs, sans décharnement, faisaient de sa silhouette un poème de lignes chantantes. Très clair, pour sa race, son visage pâlissait encore du contraste des cheveux bleuâtres dont les lourds bandeaux, séparés sur le front bas, se prolongeaient en coulée sombre parmi les plis sordides de sa pauvre tunique. Immenses, ses yeux cerclés de bistre et brûlant de tous les soleils bus par leurs larges orbes, paraissaient longs même de profil. Distants de la racine du nez, sous

Digitized by Google

l'arc velouté des sourcils droits, ils encadraient l'arête mince aux narines échancrées, comme pour s'éloigner des lèvres fortes où toute la passion de ce visage semblait s'être réfugiée pour former le baiser et le recevoir sur leur pulpe humide.

« J'admirais Sib presque autant que les fragments journellement découverts. J'acceptais ses oranges, ses pastèques, payés d'un merci, d'une piécette. Jamais elle ne m'avait adressé de question qui valût sa réponse. Aussi fus-je surpris de la découvrir dans un coin de la crypte, alors qu'ayant énoncé l'intention de doubler le veilleur de l'entrée, près du sarcophage, mes compagnons, non sans étonnement, m'eurent souhaité : « bonne nuit. »

« Peut-être rôdait-elle, prête au larcin, ses convoitises éveillées par les étoffes, les bijoux. Je m'étais promis une veille poétique, seul avec cette morte royale, parfumée d'essences aux émanations d'outre-tombe, parée comme une icône et dont le visage d'or pâle m'offrait l'attrait singulier du déjà *vu*, du *connu*, insaisissable.

« Sib me gênait. La chasser paraissait brutal. Une parole méprisante fait souvent plus mal qu'un coup de bâton, et bien que la fellah fut endurcie aux deux il m'en coûtait d'augmenter l'angoisse de ses yeux, puits profonds d'eaux amères.

« Sans paraître la voir, sculpturale et suggestive, pourtant, accotée à un stèle, ses bras relevés encerclant sa tête découverte, le buste cambré, un pied nerveux saillant des plis hiératiques de sa grossière draperie, je m'affairais autour des fragments épars. Bah ! fatiguée de mon mutisme elle s'éloignerait bientôt. Et je m'approchai du sarcophage. Béant, mais recouvert d'un léger burnous blanc, il semblait une couche nuptiale où, parmi ses richesses, la princesse, l'œil inquiet et mi-clos, guettait l'approche de l'époux.....

« D'un geste un peu hésitant j'allais soulever le linceul, et pour occuper la longueur d'une nuit, si brillante de constellations au dehors, si oppressante sous ces voûtes ruineuses, inventorier la cassette de la royale fiancée. Une main posée sur mon épaule me fit tressaillir de cet involontaire sursaut de la nuit, du silence, de la solitude. Cette main pourtant n'avait rien de macabre. Elle brûlait à travers ma vareuse, et, toute frêle fut-elle, me forçait de me retourner. J'envisageai Sib. Ses yeux, splendidement vagues comme le désert et non moins pleins de mirages,

Digitized by Google

s'appetissaient, se fonçaient dans une contraction de la prunelle dardant un regard aigu, fouilleur, qui, loin de refléter, s'emparait.

— « Veux-tu la voir? dit-elle, découvrant dans un pourpre éclair ses dents blanches, cruelles comme celles de l'autre, la mangeuse de cœurs.

« Toute son attitude était changée. Rien de la femme sans maître, sans tente, de la paria, jouet des pires instincts. Hautaine, le corps raidi dans un vouloir autoritaire, elle me repoussait et soulevant elle-même le voile, glissait ses doigts agiles parmi les plumes, les gazes, pour prendre à l'annulaire de la momie cette bague au large chaton.

Et sous la lampe, au doigt du narrateur, l'opale pierre à pâleur de morte, à phosphorescence de feu-follet, miroitait, telle un coquillage empli et toujours sonore des soupirs du flot.

J'étudiais mon ami. Comme hypnotisé, il continua : « Avant que j'eusse pu le prévoir, Sib saisit ma main, y glissa l'anneau. A ce double contact, une chaleur parcourut mes veines, élargit, prolongea ma vision. Et une chose étrange s'opéra.

« Sans transition, comme sans bruit, les parois reculèrent. Inscrit dans l'éloignement d'un jardin de rêve, sur l'indigo du ciel embrasé de soleil, un portique s'érigea. Il précédait un temple dont je détaillais fort bien les statues, les jaspes, les porphyres, les revêtements polychromes, les dallages multicolores. Pour y accéder une large avenue de gigantesques sycomores s'alignait, gardée par des sphynx au bonnet phrygien, aux griffes aiguës, aux croupes infléchies et toutes roses des veines saignantes du granit neuf. Glabres, rusés, des prêtres circulaient à pas muets et des gardes massés aux abords, offraient un seul profil, une seule lance, un seul casque, tant leurs rangs étaient pressés, leurs traits, leur taille, leur costume identiques, leur immobilité, leur silence complets. Invisible, car, assurément, ma présence passait inaperçue, je m'émerveillais moins de cette merveille, la plus étonnante de toutes, que de ce féérique décor, de cette millénaire et vivante évocation. Mes sentiments mêmes étaient d'accord avec mes sensations. Et tout en circulant parmi le peuple, les pontifes, les guerriers, je partageais leur attente. Une attente, un désir planaient, en effet, sur cette scène extraordinaire. Un désir violent qui faisait pâmer les corolles, tournoyer les colombes, bramer les gazelles, meugler les bœufs attelés, deux à deux, aux chars bas dont les roues

Digitized by Google

pleines écrasaient l'herbe odorante sous leur faix de palmes, de couronnes festives.

« Soudain le soleil tomba, la lune s'épanouit.

« Très large, effeuillée au ciel nacré comme un calice trop ouvert, elle déroula un long sillon, tapis incomparable tissé d'ombres et de clartés sidérales sous les pieds de celle qui allait venir.

« Elle vint.....

« Et, splendide en sa chair ardente, c'était Taï, la momie royale reviviflée !

« Elle vint.....

« Précédée du chant des cinnores, des tymbales, des flûtes, du susurrement des voix, du soupir des poitrines. Impérieuse et fatale, parmi l'essaim des suivantes aux voiles légers, aux corps d'onyx éclairés de massifs bijoux, aux yeux longs, fixes et durs sous les mèches plaquées et luisantes. Balancée sur un palanquin, au pas accordé de ses noirs porteurs, vêtus de lin, dont le rire s'élargissait comme celui du tigre prêt à bondir, Taï se renversait sur les coussins lamés, très pâle, très brune, le profil finement busqué, la lèvre renflée, le sourcil droit, la prunelle tapie derrière les longs cils, dont l'ombre, mieux qu'un fard savant, noyait le rehaut des pommettes. Et ainsi que chez la felhah, toute l'ardeur de son sang semblait s'être concentrée dans la courbe rouge des lèvres charnues et provocantes, entr'ouvertes sur les dents fines et cruelles. Floraisons de moindre splendeur, enguirlandant le lotus sacré, ses suivantes agitaient de larges flabellums et jetaient à pleines mains des pétales que le vent roulait en tourbillons parfumés autour de la litière d'où pendait un pied nu, aux orteils crispés sous les bagues.

« Proche du temple, le palanquin, d'un mouvement simultané, s'abaissa, et, déesse quittant son nuage, la princesse apparut. Très haute, fuselée, sa tête petite redressée par le poids de ses cheveux, poudrés de diamants et amassés en tiare, claire comme une perle polie par la vague, elle planait chargée de tissus brodés d'hiératiques symboles. Ses épaules, ses bras luisaient sous les gazes et le zodiaque de pierreries, ceinture de ses reins, se cambrait, allongeant les lignes impeccables de son corps divin.

« Prosternée, la foule appelait son geste. Taï le fit, souverain, bienveillant, et prenant la coupe des mains du pontife de Baal but, avec un rengorgement de son cou de colombe. Alors, trai-

Digitized by Google

nant ses robes elle pénétra dans le temple. A sa suite, l'assistance s'engouffra entre les colonnades et je fus séparé du groupe princier et sacerdotal. Tandis que les mystères s'accomplissaient derrière le voile d'Iris, je restais, le front contre le flanc d'un sphynx rêvant, sous les astres à cet astre humain plus mystérieux que la lune, plus brillant que les étoiles. Dans des vagues d'encens, de mélodies, le cortège reparut, s'orientant vers le palais. Cyclopéen, bien qu'harmonique, il éclatait entre les jets grêles des palmiers, les grappes roses des tamaris, les dards mouchetés de l'aloès, les raquettes fleuries du cactus et deux pyramides allongeaient leur ombre funèbre jusqu'au seuil crûment colorié de fresques naïves.

« Toujours inaperçu et porté par le remous de la cour, car le menu peuple demeurait au dehors accroupi autour des marmites à l'odeur pimentée, je franchis le seuil interdit. Comprenant sans entendre, comme je voyais sans être vu, je connus la victoire de Ramsès dont Taï, entourée de son peuple en liesse, venait de rendre grâces aux dieux.

« Les rites accomplis, la reine cherchait le repos du gynécée inviolable. Dans le sillage d'une ample négresse, nourrice ou confidente, — car Taï lui souriait et les autres esclaves fuyaient son œil fauve, — je gagnai les appartements intérieurs.

« Etendue, maintenant, sur une couche d'or massif en accord avec les parois peintes, les métaux incrustés, les bois précieux, creusés en sièges, aussi usuels et plus fastueux que nos meubles ; entourée de coffres remplis d'étoffes, mieux teintes ; plus adroitement tramées que les nôtres ; choisissant la parure du jour au fond de coupes emplies des plus rares joyaux ; caressée par les ailes d'oiseaux aux plumages de fleurs ; enivrée de corolles aux plumages d'oiseaux ; flattant la crinière rousse d'un lion adulte, dont la langue rugueuse injectait sa main frêle, Taï se livrait à ses femmes.

« Le vainqueur, l'époux approchait. Vieux, jaloux, abreuvé de sang, repu de carnage, il aimait pourtant d'un juvénile amour, la vierge royale sa sœur et son épouse ; mais Taï, irradiée de sa gloire, gorgée de ses trésors le haïssait et se réchauffait dans son sein comme l'aspic qui siffle et va piquer. Et tout cela je le lisais dans le cœur de la princesse, devenu de cristal sous les rayons révélateurs du merveilleux anneau luisant, phosphorescent et magique, à mon doigt.

Digitized by Google

« Bientôt les tresses soyeuses, déroulées sous des doigts experts, couvrirent les épaules nues; les bijoux s'incrustèrent autour des extrémités fines; les molles soieries, les gazes révélatrices modelèrent les formes exquises; tandis que des danseuses charmaient l'heure trop rapide d'une attente, vide de désir. Les unes, graves, majestueuses, engainées de draperies rigides, tracèrent les pas réglés des danses sacrées. D'autres, moirées du sang chaud affluant à leur peau d'ébène, tordirent leurs torses longs, leurs bras minces et frappèrent les dalles de leurs crânes laineux, puis, s'enlaçant, évoluèrent en cadences voluptueuses. Blasé, indifférent l'œil en amande de Taï glissait sur ces choses pareilles : art, animaux, êtres humains, jouets de ses caprices. Et sans même consulter le miroir que sa nourrice, agenouillée, dressait, elle permettait à ses suivantes d'entourer son col d'un collier de scarabées, d'enrouler la vipère d'or dans ses boucles ondulées, de suspendre des goutelettes de diamant aux lobes de ses oreilles, étroites et hautes.

« ... Pas plus que ses femmes elle ne semblait m'apercevoir. Debout, dans l'embrasure d'une baie, découvrant une suite de jardins suspendus, je jouissais de l'inoubliable spectacle, aussi étranger à la crainte d'être découvert, que la princesse semblait inconsciente de mon audace. Cependant l'opale serrait mon doigt ; machinalement j'étendis la main pour la retourner et il me sembla que l'œil de Taï, magnétiquement attiré, s'ouvrait enfin sur le talisman, puis, pesait sur moi, brûlant, impérieux. Hardiment, mon regard répondit au sien.

« Debout, palpitante, elle écarta ses esclaves Comme pour écouter les cris, les appels, les piaffements pressés, les stridences des cuivres qui, subitement, éclataient, s'enflaient, roulaient au dehors, elle pencha la tête, et marcha vers la terrasse. Je vis alors que ce balcon aérien, encombré de végétations prodigieuses surplombait une cour, en forme de puits. Plus étroite que large, encadrée d'inaccessibles, murs lisses, obscure sous le vélarium du ciel nocturne clouté d'étoiles, cette fosse était un charnier, une géhenne. Dans un angle, des tas de mains coupées : dans un autre, des têtes décapitées, grimaçant l'affre, la fureur ; partout des torses écorchés, des supplices pires encore. Tantôt aigus tantôt désespérés, toujours pitoyables, des appels montaient du gouffre, fondus par la distance en un intraduisible gémissement.

« Vivants trophées envoyés par le Pharaon, les captifs s'y tor-

Digitized by Google

daient, broyés de toutes les tortures inventées par ces peuples assis à l'ombre du Serpent. Et, cruauté suprême, le pain, l'eau, jetés à leur misère la prolongeait. Bestials, de féroces bourreaux, les muscles dégouttants d'une rutilance noirâtre, semblaient humer le carnage, plus odorant que les viandes ou le vin à leurs narines dilatées et chantaient en déchirant leurs victimes.

« Hérissé, je détournai la vue, mais Taï, que j'étais presque à toucher, bien que son regard abaissé parut ne plus me voir, Taï, remplissait ses yeux sereins des terreurs de la fosse sans qu'un pli creusât son front bas et plat, sans qu'un souffle plus court ouvrît ses lèvres, fit battre plus vite son sein apaisé. Au contraire, un sourire courait sur ses dents cruelles et je crus revoir le double et pareil rictus de la fellah et de la momie, mangeuses de cœurs.

Cependant les fanfares tonnaient, les soldats du Pharaon gravissaient les degrés et très auguste encore, sous la pesante armure, l'époux accourait aux parfums de la bien-aimée. Pudique, tirant son voile, Taï se déroba, puis, provocante, reparut aussi belle que Tanit écartant le Zaimps. Les bras ouverts, Ramsès, de son pas alourdi, la barbe annelée et teinte, venait entre ses gardes, qui la lance droite, le bouclier tendu, l'enserraient. Et les buccins, les cymbales, entonnaient l'épithalame : alors Taï offrit son front aux lèvres arides, tandis qu'audacieuse, sa main cherchait, pressait la mienne et de cette caresse, de ce contact, m'inondait, à la fois d'amour et de jalousie. Jeté hors de moi par cette muette et enivrante promesse, dont je sentais le danger, le leurre, non moins que l'attrait irrésistible, la mortelle langueur, j'arrachai son dard au poing d'un guerrier et pour enlever au maître, à l'époux, celle qui ne pouvait m'appartenir, entre les plaques d'émaux qui le protégeaient, je frappai Taï au cœur.

« Elle tomba., fleur ravie par le vent envieux aux baisers du soleil, et un cri poignant, prolongé, répondit aux cris d'agonie du charnier. Ce cri me réveilla-t-il ou le sortilège était-il accompli? Mais je me retrouvai dans la salle voûtée qu'une torche, retenue par les bandelettes d'une momie, éclairait vaguement. Le sarcophage béait, tout blanc sous ses voiles, et j'entendais au bout du couloir le pas cadencé de l'ouvrier narguant le sommeil. C'était bien la crypte, les fouilles, la couche funéraire de l'épouse du Pharaon.

« Avais-je rêvé? Mon pouls agité, la courbature de mes

Digitized by Google

membres, mieux que tout, l'anneau resté à mon doigt, me faisaient redouter d'être le jouet d'une de ces sorcelleries, vieilles, en leur fond, comme le mal, variables, en leurs formes, et que, Breton devenu sceptique, j'admettais avec cette dernière foi des incrédules : la superstition. L'horreur de ce cri humain surtout me poursuivait. Et je me mis à fuir plutôt qu'à marcher entre les colonnes tronquées, les sphinx immobiles, presque tenté de chercher sur mes mains, comme Lady Macbeth, la tache qui ne s'efface plus. J'étais seul. De la fellah nulle trace. Sans doute avait-elle gagné le gîte sordide des heures fraîches pour reparaître, aux heures chaudes, la cruche poreuse sur la hanche, de la nostalgie plein ses yeux d'émail.

Moi-même après la première bouffée d'air libre et le bonjour de l'ouvrier, je me sentis déchargé du poids de mon cauchemar. Longuement j'aspirai la joie de vivre en face de ce ciel laiteux où la lune se dissolvait avec son cortège d'étoiles ; tandis que l'aurore nuançait déjà les collines vaporeuses de légers nuages prêts à verser leur fraîcheur sur les sables aplanis. Une veille des *Mille et une nuits* pensai-je. N'est-ce pas le pays de *Schézérazade*. Et je m'étendis sur ma pile de coussins pour chercher un tardif et prosaïque repos.

« Au réveil, j'étais l'ingénieur positif, le chiffre pensant. Afin d'achever la tâche, je distribuai les outils. L'un deux frappa l'opale que, malgré mes efforts, je ne pouvais glisser sur la phalange. « Diable », fis-je, *in petto*, cela ressemble à un larcin. Garde qu'on n'accuse ces pauvres gens » et je tentai à nouveau, de l'enlever, meurtrissant la chair gonflée. « Je le ferai scier », décidai-je. « En attendant avouons tout au patron ! « et comme le professeur commençait sa ronde, je l'accostai. Avec la gouaillerie du jour sans terreurs, qui fait nier celles des nuits, je lui contai mon.... aventure. — « Une Vénus d'Ille », railla-t-il, un large rire éclairant sa face de sylène, baptisé par la science. Ne t'marie surtout pas sans t'être défait de cette alliance-là, « continua-t-il, amusé », mais, comme l'opale est énorme et très pure, garde-la. Tu l'as certes, gagnée. Aussi bien la sorcière qui te l'a donnée, saura, seule, te l'enlever. Cherche Sib et.... ta délivrance.

« Je cherchai, tous cherchèrent Sib.

« En vain, la fellah avait disparu sans laisser plus de traces que le sabot léger de la gazelle ; sans qu'on put constater de vol

Digitized by Google

sans qu'aucun de ses compatriotes vint la réclamer par humanité. On parcourut les fouilles, les alentours, les vagues de sable incessamment bouleversées. Rien : ni corps, ni voiles, ni cercles de cuivre, ni cruche fêlée. Au reste cette disparition devait se noyer dans les ennuis de l'entreprise qui, au moment du succès, tournait court. Un ordre du gouvernement la fit abandonner. L'Anglais avait vu un *casus belli* dans quelques coups de pioche éraflant sa concession. L'empire britannique se soulevait derrière lui. Encore une fois la France recula. On redressa les momies, on numérota les bustes, les stèles ; on referma le sarcophage, on mit les scellés sur le tout et on attendit le renouveau des temps où les coups d'éventails se payaient d'une capitale.

« Chargé en ma qualité de favori de rendre à la momie royale sa pose un peu dérangée par l'inventaire des bibelots, ce ne fut pas sans un certain émoi que j'appuyai la tête brune sur les coussins ; que je ramenai les cheveux raides et crépitants au long des joues d'agate ; que je croisai les mains sur la poitrine. Que mon cœur battit, que mon front se couvrit de sueur quand il me sembla voir les lèvres tirées sur les dents aiguës, l'œil allongé au-dessus des pommettes renflées, les narines frémissantes traduire une diabolique menace, toi-même n'en eusses pas été surpris, surtout si, entre les plaques niellées couvrant le cœur tu avais aperçu un trou rond, perforant la chair lisse, bourrée d'aromates.

« A ceux qui ne croient plus, la superstition reste, cendres aveuglantes du flambeau éteint. Rejeter un mystère, c'est s'en poser d'autres, plus inaccessibles et moins consolants. L'homme est ainsi fait. En outre, de race, de tempérament, j'étais un mystique dévoyé dans l'occultisme. Cet incident exagéra ma pente. Te dirai-je que, depuis cette aventure, trois ans passés, j'ai fréquenté les pontifes du spiritisme, trompés ou trompeurs, mais toujours dangereux, car ils veulent avec les armes du temps, du fini, arracher son secret à l'éternel, à l'infini, et n'arrivent qu'à nous dégoûter de l'un sans nous dévoiler l'autre. Peut-être que, demeuré mon confident, tu m'eusses retenu dans les bornes de la saine raison. Confiné en ton domaine par des désastres agricoles, je ne te voyais plus que rarement. Ajouterai-je que ce maudit anneau, jamais quitté, malgré mes résolutions de m'en défaire, semblait le foyer de toutes mes agitations ; qu'à contempler sa lueur fatale je perdrais la notion du réel et que j'en

Digitized by Google

étais venu à croire que la fellah et la momie ne faisaient qu'une et me possédaient, ou, tout au moins, m'obsédaient. Femme perverse, troublée dans son séculaire et infernal repos, la momie avait repris une vie passagère et vêtue de la semblance de Sib *peresprit* de son corps demeuré intact, s'était emparée du violateur de son tombeau et l'envoûtait de ses attraits satariques.

« Humilié par cette emprise, longtemps j'ai lutté, cherchant à panser mon chagrin secret avec de la boue, à la manière des hommes sans Dieu. Les excès ne m'exorcisaient pas et, chose inavouable, le courage me manquait pour me délivrer du talisman source de mes hontes, de mes déchéances, car, pareil à l'opium, il me plongeait dans des paradis artificiels. Cependant la foi, qui est un héritage, est souvent un atavisme ; la communion des saints qui permet un échange, une substitution de mérites me valurent, apparamment, une grâce de retour. Ma mère, mes sœurs priaient. Je rougis de ma lâcheté. Et sans croire encore, mais espérant déjà, je résolus d'user de ces remèdes familiers à mon enfance : l'eau lustrale, les cérémonies du culte, la confession, peut-être, concurremment, avec les douches, les traitements électriques, à l'aide desquels plusieurs praticiens prétendaient guérir une neurasthénie dont je cachais la cause initiale, plus psychique que physique.

« Et c'est dans cet état d'esprit que tu me retrouves après ces trois ans de correspondance banale, privée d'effusion. Prêt à me débarrasser de l'anneau magique, à reprendre ma volonté, ma gouverne, à revivre enfin. Une heureuse coïncidence semble m'aider. Les fouilles se rouvrent. Le même érudit les dirige. Il m'appelle à lui. Demain je pars et dès l'ouverture du sarcophage je restitue l'opale à ma fiancée macabre, trouvant la chose plus prudente que de la garder dans ma cassette, de la donner ou de la vendre avec ces dangereux effluves ».

— « Et après ».

— « Oh ! après ! » Le soupir qui dégonfla la poitrine d'Hugo, tandis que la bague luisait sous la lampe, traîtresse comme un marais sous la lune, en disait long.

« Après?... C'est encore une femme ». Religieusement presque, il baissa la voix. « Une enfant de chez nous,

Une Vierge en or fin d'un livre de légendes,

Digitized by Google

de celles qui flattent les monstres de leur main de lis, enchaînent la tarasque avec un fil de la Vierge, blanchissent de leur blancheur les âmes les plus souillées ».

— « Je la connais, dis-je, Anne de Sénhan ? N'est-il pas vrai ? Toi ou le cloître... Un rachat ou un sacrifice... Depuis trois ans elle t'attend. Elle t'accueillera... mais les bonheurs étant jumeaux, tu auras, en sus, celui de me posséder comme camarade d'exode. Mon médecin m'ordonne, au sortir de tant de saisons de giboulées picardes, des bains de soleil, de sable. Je t'accompagne en Egypte, tu me montreras ta momie et je te serai témoin, devant les Pharaons, de la remise de la bague ».

« Le voyage fut moins réconfortant que je ne l'espérais. Parfois, fébrilement causeur, Hugo retrouvait sa verve pour retomber au plus profond de ses absorptions de neurasthénique, d'envoûté. Souvent, les yeux rivés à son anneau, une fois les wagons, les paquebots quittés pour les véhicules primitifs de ces pays somnolents, où les heures sont des années et les années des siècles, il ne semblait voir ni les bouquets de palme, ni les villages à toits plats, ni les minarets blancs, ni toute cette misère splendide pailletée de soleil. Et à travers l'eau lente, labourée par la barque grossière à la voile carrée, il retrouvait sa hantise avivée de lumière, de souffles errants, d'odeurs brûlantes et subtiles.

« Il me tardait d'arriver. Tout but s'atteint. Le nôtre apparut un soir, que la silhouette énorme des trois déesses accroupies près du lac, les mains aux genoux, tachait le couchant flamboyant de sa masse sombre.

Plein d'accueil le vieil ingénieur reçut, avec cordialité, l'élève favori et son camarade, le modeste agricole. Dans son robuste équilibre de matérialiste, il riait des psychoses, des émotivités, bien plus du mysticisme, de l'occultisme et eût volontiers raillé Hugo sur son air fatal, sa mine défaite, s'il ne l'eût senti, avec l'instinct des bons cœurs, sérieusement atteint et redevenu ce que la souffrance fait de tout homme : un faible, un enfant. Cette intelligence jadis si saine dans un corps si sain serait-elle anémiée par contre-coup ? Une vague inquiétude le prit. Il connaissait la mère d'Hugo. Bretonne, plus que pieuse, exaltée ; son père, musicien écrasé tout jeune par l'échec de son œuvre, échec suivi d'un de ces succès posthumes qui ne ressuscitent pas les morts et font pleurer les vivants. De l'atavisme, enfin, d'âmes inquiètes, de nerfs ébranlés. Si c'était ça, l'air des fouilles serait

Digitized by Google

bon. L'activité, la fièvre des découvertes, la joie du triomphe sur l'ennemi héréditaire, car l'Anglais n'avait fait aucune trouvaille digne *du Muséum*. On se remit au travail. Et dès le troisième jour j'étais admis au grand lever de Taï. Il fut imposant. Les statues frustres, les momies conservées, lui formaient une cour et les torches mouvantes donnaient un semblant de vie à tout ce peuple quatre fois millénaire.

« Mais ces impressions très vives, très suggestives, n'étaient pas pour moi seul. Un Père Blanc, amené par son apostolat proche du campement, les partageait. Hôte passager des ingénieurs, il avait plu dès l'abord au membre de l'Institut car tous deux se touchaient par une vertu commune : humilité chez le moine, modestie chez le savant. Il plut aussi à mon ami. Hugo parvenait-il à cette crise qui fit s'épancher La Voisin, la Brindilliers et amène tant d'aveux sur des bouches scellées aux tortures. Ou sa foi de Breton triomphait-elle. L'un et l'autre sans doute. Mais je ne fus pas surpris de le voir tenir avec le religieux de longs conciliabules et, la veille du jour où je devais assister à la restitution de l'anneau, de le surprendre sortant très tard de la façon de cellule, formée par le Père avec des couvertures tendues entre deux fûts découronnés. Discrètement je me détournai, non sans noter, toutefois, son front éclairci, son œil humide, son attitude raffermie.

« Dès l'aube les leviers firent leur œuvre. Maniés, avec respect les tissus s'écartèrent révélant Taï, parmi les bibelots de sa royale corbeille, endormie sur sa couche de marbre rose. Depuis trois ans la reine avait bien vieilli ! Ses traits s'étaient fondus, sa peau tannée, ses cheveux appauvris. Cependant je saisis encore les lignes busquées du profil, la coupe de l'œil, le renflement des pommettes, des lèvres ; surtout ce sourire étrange, voluptueux et dur qui courait sur les dents intactes et cruelles.

« A la surprise des initiés l'anneau, si adhérant au doigt de l'ingénieur, qu'il eût fallu scier l'un ou l'autre pour les disjoindre la veille, glissa sans peine. Mais, comme Hugo voulait le remettre à la main encore souple de Taï, les phalanges crispées résistèrent et, ne pouvant les séparer, mon ami posa l'opale sur la poitrine cuirassée d'escarboucles, juste à l'endroit où un trou noir perçait la chair ambrée, bourrée d'aromates.

— « Enfin ! » s'exclama-t-il avec un éclat de joie, répercuté en écho railleur par les voûtes profondes. Vivement il se retourna.

Digitized by Google

Dans ce geste brusque son épaule heurta le soutènement d'une fissure menaçante et une corniche aiguë, subitement entraînée, s'abattit, frappant le jeune ingénieur au front. Il tomba. De la tempe un mince filet rouge, aussitôt bu par l'épaisse poussière, coulait doucement. Sa rigidité était complète. Sur le dos, les yeux ouverts, les bras étendus, il était effrayant de beauté, de vie brutalement figée, suspendue. Nous écartant, la religieuse s'agenouilla. Aucun souffle n'errait sur les lèvres, aucun battement ne soulevait la poitrine. Longuement le Père insuffla de l'air, ausculta, puis, se relevant :

— « C'est fini », dit-il. Et à la fois, avec ce mépris pour le corps, instrument de chute, et ce respect pour l'enveloppe purifiée qui attend l'âme, qu'ont les saints, il couvrit notre ami du même fin linceul blanc qui pendait, intact encore, hors du sarcophage.

— « Bénissons Dieu », ajouta-t-il. « Il a permis que l'être diabolique et homicide acharné à la perdition d'une de ses créatures, livrée en son pouvoir par une imagination, un désir sans freins, n'ait rien pu contre l'âme libérée par le repentir, mais seulement contre la chair victime expiatoire qui attendra, dans les déchéances chrétiennes du tombeau, l'heure prédite, et glorieuse, de sa propre résurrection ».

« Profondément ému, tête découverte, rangés autour de notre camarade, plus d'un, à l'exemple du vieux savant, pleurait. Tout à coup un souffle violent s'engouffra dans les couloirs, courut sous les voûtes, souffleta la face des statues, fit osciller les momies, vaciller les torches, entrechoqua les débris ; puis, s'abattant sur le sarcophage, il emplit la cella d'un vol de cendres à l'âcre parfum d'aromates, tandis que les Sphinx ironiques semblaient sourire...

« D'un geste machinal je soulevai le chef d'Hugo pour essuyer son visage obscurci et, jetant les yeux sur la cuve de marbre rose, à ma grande surprise, je la vis vide, absolument. La momie bourrée d'essences, les bijoux, les tissus, tout s'était dissolvé en poussière et, son œuvre de mort accomplie, Taï, l'infernale, avait rendu à l'air les éléments dangereux de son être maudit, condensés, pour suivre encore, en mortels simouns, en riants mirages, perfides aux longues caravanes.

Ctesse DE PESQUIDOUX.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 4 septembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. LE Vte DE CALAN, PRÉSIDENT.

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne à Lamballe la Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance dans la grande salle de la mairie de Lamballe le mercredi 4 septembre, à 10 heures du matin.

Présents : MM. de Calan, président, Mis de l'Estourbeillon, vice-président, du Cleuziou, Joüon des Longrais, Cte de Palys, Cte de Laigue, Cte Lanjuinais, Plihon, Oheix. Un certain nombre de personnes étrangères à la Société assistent également à la séance.

ADMISSION

Est reçu membre de la Société :

M. Gaston de la Vieuxville, à Saint-Cast(Côtes-du-Nord), présenté par MM. de Calan et de Palys.

ETAT DES PUBLICATIONS

M. le Vte de Calan, après avoir donné un aperçu sur l'origine et le but de la Société fait connaître l'état de ses publications.

La *Correspondance des Intendants de Bretagne*, publiée par M. Letaconnoux, n'a pu encore être distribuée par suite de divers contretemps, mais l'impression en est terminée, sauf les tables. Ce volume sera donc très prochainement distribué.

Digitized by Google

Dans le prochain exercice on donnera : le tome I de l'*Histoire inédite des Bretons* par Pierre Le Baud, éditée par M. de Calan. L'impression est conduite jusqu'à la page 96 et le volume sera distribué en octobre : une feuille est mise sous les yeux des membres présents ; le second ouvrage donné pendant le même exercice sera le *Recueil de documents inédits sur les Etats de Bretagne du XVIe siècle*, publié également par M. de Calan.

L'exercice 1908 comprendra le tome II de Le Baud et les *Procès-verbaux des Etats de la Ligue*, publiés par M. Joüon des Longrais.

Enfin plusieurs publications sont en projet. L'une serait le *Catalogue des actes des souverains bretons* depuis Nominoë jusqu'au XIIe siècle ; M. Oheix, qui se chargerait de ce travail, est invité par M. de Calan à étudier cette question et sa mise à exécution. — M. le Cte de Laigue entretient la Société de l'impression de la version inédite du *Poème sur le Combat des Trente* ; le manuscrit de cette publication qui pourrait prendre rang parmi celles de la Société des Bibliophiles serait prêt dans six mois.

M. Plihon, éditeur des *Réformations et Montres*, publiées par M. de Laigue et dont la Société a déjà distribué le tome I à ses membres, émet le vœu que cette publication ne soit pas trop retardée. M. de Laigue demande un crédit de quelques années.

EXHIBITIONS :

Par M. A. Raison du Cleuziou.

1° Des autographes du duc de Penthièvre, de César de Vendosme, de Henri IV, du Père Aimé de Lamballe, de Mme de Créqui, du P. Ange de Proust.

2° Une invitation à assister au service public pour le Cte de Plélo.

3° Un calque pris sur la rosace de la cathédrale de Chartres représentant Pierre Mauclerc (XIIIe siècle). On peut presque considérer cette reproduction comme un portrait.

Par M. Joüon des Longrais.

1° Un imprimé gothique de deux feuillets (155 sur 105 millim.) ayant pour titre : Deffaicte des Flamens devant la ville et | chasteau de Cherebourg ; cuydans les dicts | Flamens

Digitized by Google

PRENDRE ET ABORDER DEUX PETIS NAVIRES BRETONS MARCHANS. Commençant : le 14e jour du moys de feburier 1543 (1544, N.-S.). Le récit est suivi d'un rappel de la glorieuse histoire de Tancrède de Hauteville et d'une invitation à lire les Chroniques de Normandie. L'imprimeur prend pour marque les armes pleines de France supportées par deux anges.

On ne peut guère douter que cet imprimeur ne soit Jean L'Homme de Rouen. Cet imprimeur, dont on ne connaît aucune autre marque, avait précisément en 1543 et 1544 la spécialité de courtes plaquettes de ce même petit format énumérées par Brunet, d'après le catalogue de la fameuse vente Cailhava, dont les titres sont généralement : *La défaicte des Anglois* ; *La défaicte des Anglois Bourguignons*, etc. La digression qui termine celle-ci peut être considérée comme une réclame en faveur de l'association des libraires Jean Macé de Rennes, Richard Macé de Rouen, Michel Angier de Caen, qui éditaient et rééditaient alors les Grandes Chroniques de Normandie. Quant à l'épisode relaté dans cette pièce, on n'a aucune raison de révoquer en doute son authenticité.

2° DISCOURS | VÉRITABLE DE | LA PRISE DU COM- | TE DE SOISSONS, AVEC | LA DEFFAICTE DE SES TROUP- | PES ET CELLES DE | LAVARDIN. | *par Monseigneur le duc de Mercure.* A Paris | chez Nicolas Nivelle, rue Saint-Jacques | aux deux colonnes | MDLXXXIX, avec privilège.

Nouveau tirage avec la marque de Nivelle, du même discours édité par Nivelle et Robin Thierry, 16 p., in-8°.

3°. LA | REDUCTION | DE LA DUCHÉ DE | BRETAGNE A L'UNION DES VILLES | CATHOLIQUES par Monseigneur le | Duc de Mercœur.

Avec une lettre d'un bourgeois de la ville de Han- | nebon en Bretagne, touchant la reduction dudit Pays

A PARIS, | chez Michel Ioüin, rue Saint-Jacques, | à la Souche, 1589, avec privilège (12 p. in-8°).

Cette pièce n'a de valeur que comme témoignage de la joie causée aux Ligueurs par les premiers succès de leur cause, de l'enthousiasme que provoquait alors Mercœur dont le nom seul, dit l'auteur, vaut une armée de cinquante mille hommes. Le style en est pompeux, mais les faits manquent absolument.

Quel est ce Bourgeois d'Hennebont à prétentions littéraires qui signe C. T. et écrit à un notable bourgeois de Paris ? Quel est ce dernier qui possédait une maison à Hennebont où habitait son

Digitized by Google

correspondant ? Nous n'avons pu résoudre entièrement ce petit problème peu important sans doute. Le signataire nous paraît être Jean Carré sieur de Talhouet, alloué d'Hennebont, député aux Etats ligueurs de 1594.

4° DEFFAICTE | DE L'ARMÉE DU | PRINCE DE DOMBES | au pays et duché de Bretaigne, | *par Monseigneur le duc de Mercueur.*

A Lyon | par Jehan Pillehotte, | libraire de la Saincte Vnion, | 1590, avec privilège de Monseigneur le duc de Mayenne, (17 octobre 1589), 14 p. in-8°.

A la p. 3, titre de départ : Brief récit de la deffaicte, etc. ; c'est la réimpression de la pièce parue à la fin de 1589 chez Nivelle et Thierry. Tous les faits se rapportent à l'année 1589. C'est un véritable petit document par son exactitude et par l'apport de quelques faits nouveaux, notamment sur la prise d'Auray et celle de Tréguier.

5° DISCOURS | DE LA DEFFAI | CTE DE L'AR | MÉE DU PRINCE DE | DOMBES, | *avec le nom des villes, et chasteaux* | *prins sur les Hérétiques* | *en Bretagne,* par Monseigneur le Duc de Mercure.

A Lyon | par Loys Tantillon, | avec permission | 1590, (in-8° 13 p.).

Cette production peut servir à démontrer combien il faut se défier des renseignements historiques fournis par ces petits imprimés rares du temps de la Ligue. L'auteur de celui-ci invente sans sourciller un siège, une prise de ville, une grande bataille ; pour mettre le comble à sa scélératesse il rédige son petit canard les yeux sur son almanach. Vérifiez cette première date, écrite en toutes lettres à la page 7, le Mercredi Saint 18e d'avril 1590, et la trouvant exacte vous vous demanderez si Saint-Malo n'a pas été pris le Jeudi Saint à deux heures après midi comme vous le dit l'ingénieux Tantillon. Or, ce qu'il y a de vrai dans le narré qui précède et qui suit : la prise de Châteauneuf, le séjour de Mercœur à Dinan pendant les fêtes de Pâques, se rapporte à 1589. En 1590, à la date indiquée, il était à Nantes, et loin de mettre une garnison à Saint-Malo il venait d'apprendre que les habitants en prenant le château se promettaient de le garder eux-mêmes. On pourrait pardonner à un éditeur Lyonnais d'appeler Pontivy : Pontigny et Saint-Armel des Boscaux près Rennes : Saint-Arnoud des Boisseaux, s'il ne nous en imposait pas vraiment par trop avec sa terrible bataille du 8 mai 1590 aux Trois Maries (Corps-Nuds) près Saint-Armel. Mercœur et Saint-Laurent, accourus dare dare

Digitized by Google

de Pontivy, vinrent tuer au Prince de Dombes plus de 800 hommes et 25 gentilshommes. Tout cela se réduit sans doute à un tout petit engagement à Saint-Armel mentionné par Pichart sous le 24 avril 1590, où Mercœur n'assistait pas.

L'étude de cette pièce nous ayant bien fait voir de quoi ce Tantillon était capable ; c'est le moment de démontrer le néant historique d'un autre produit de ses presses : *L'Advis de la deffaicte des Anglois et autres hérétiques venus en Bretagne pour le roy de Navarre près Chasteaubourg par Monseigneur de Merçure* (le 5 octobre 1591).

En rencontrant l'exemplaire unique de cette plaquette conservé à la Bibliothèque Nationale (Lb[35] 375 Supplément), un historien breton a cru faire une découverte rare et s'est empressé en 1893 d'en donner une réédition intégrale. Il ne lui eût sans doute pas fait cet honneur, avec son sens critique si remarquable, s'il eût suivi de plus près les guerres de la Ligue, car il eût constaté facilement que l'*Advis* était une œuvre d'imagination, et la grande bataille de Châteaubourg apocryphe, ainsi que dès 1857, M. Grégoire, un des plus sérieux historiens de la Ligue en Bretagne, l'avait pressenti.

Qu'il y ait eu du côté de Châteaubourg une rencontre de quelque petit corps Anglais détaché des troupes de Norris, alors campé dans le Maine, après la prise de Chatillon en Vendelais par les royalistes (août 1591), pour se refaire ou plutôt pour assister à la destruction de ses forces par la maladie ; que les Ligueurs aient dispersé ce détachement, c'est très possible quoique aucun autre document ne mentionne ce fait. En tout cas, un incident de peu d'importance, où le nom de Châteaubourg aurait été prononcé, a servi au correspondant de Tantillon pour bâtir un récit absolument mensonger.

Qu'on juge de ses assertions : il nous montre d'abord Mercœur privé de la majeure partie de ses forces pour les avoir envoyées au duc de Mayenne au siège de Paris ou en Lorraine ; ce qu'on sait pertinemment qu'il ne fit jamais. Malgré la faiblesse de son armée, il n'hésite pas à s'en aller lui-même au devant des royaux et des anglais sortis de Vitré et campés à Saint-Jean-sur-Vilaine près Châteaubourg, et supérieurs en nombre. Il était accompagné de son frère le marquis de Chaussin et de d'Aradon. Or, à ce moment, Mercœur était certainement à Nantes, Chaussin à Césembre où il attendait le bon plaisir des Malouins pour passer en

Digitized by Google

Normandie, d'Aradon à Hennebont (1). Ce dernier qui note si minutieusement ses déplacements ne connaît pas plus une affaire aussi importante pour son parti que Montmartin ou Pichart de Rennes. Même silence probant dans le bon récit des événements composé par Pierre Biré, l'apologiste de Mercœur, dès 1593, et inséré aux *Alliances généalogiques de la maison de Lorraine*.

Ces trois personnages, Mercœur, Chaussin, et d'Aradon, d'après Tantillon, arrivés en présence de l'ennemi, n'en tiennent pas moins conseil de guerre sur l'opportunité de l'attaque d'un adversaire muni de forces supérieures. Ici une véritable joute oratoire en style indirect vient nous montrer les connaissances classiques de l'auteur. Une antithèse ingénieuse rend plus piquants ces discours. C'est Chaussin prince de grande expectative qu plaide pour l'attaque; c'est l'impétueux d'Aradon qui veut la retraite. Mercœur se range à l'avis de Chaussin. On court à l'ennemi. L'habile Lorrain par une fuite simulée l'attire dans une embuscade et, au prix de trois cents des siens, obtient une victoire complète, plus de 1200 hommes restent sur la place, la plupart des autres sont massacrés par les paysans, sauf 60 prisonniers que l'on envoie à Nantes, un nombre infime s'enfuit à Vitré. Si l'on pouvait penser qu'un tel anéantissement d'une armée ait échappé aux annalistes, qu'on se reporte aux pertes subies dans les grandes batailles de la Ligue, celle de Craon en 1592, par exemple, et aux effectifs minuscules des plus grandes armées que l'on vit alors sur le sol breton.

Tout cela est signé et daté avec une grande précision. Un certain de Saint-Maixent qui, de Nantes, aurait rejoint le corps de d'Aradon avec 600 hommes, envoie cette relation à Tantillon du camp de Châteaubourg, le lendemain même de la grande victoire. On ne retrouve ce Saint-Maixent dans aucune des énumérations connues des capitaines de Mercœur. Il donne une liste de royalistes qui y laissèrent la vie; elle ne comprend que cinq noms; le jeune d'Avaugour, huguenot, qui est inconnu comme le sieur de La Fons; le jeune La Hunaudaye ne peut être le fils alors âgé de sept ans du Lieutenant-Général, ni Tournemine de Camsillon qui n'était plus jeune et mourut en 1597; le capitaine La Planche, il y a bien un capitaine royaliste portant ce nom de guerre, mais il vi-

(1) Mercœur à Nantes. Cf. Travers, III, p. 61. — Pour Chaussin V. *Mémoires de Frotet de la Landelle*, p. 435, sous le 16 octobre 1591. — D'Aradon, ap. D. Taillandier II, CCLXXI.

Digitized by Google

vait encore en 1598 ; quant au dernier, le sieur de Rosimont, lieutenant du gouverneur de Vitré, nul jusqu'ici n'en a entendu parler.

Nous avons rencontré cependant au cours de cette pièce le nom d'un personnage réel, celui du commandeur Moreau, qui n'est autre que Frey Juan Moreo, délégué du roi d'Espagne près de Mercœur qui résida plusieurs années à Nantes. Comme il ne peut guère avoir été connu que d'un habitant de Nantes, c'est, nous semble-t-il, un indice de l'origine nantaise de cette pièce qu'il faut décidément rejeter comme document historique.

6° Discours véritable de | LA DEFAITE DE | l'armée des Princes de Conty, | et de Dombes | le 23 de May | 1592.

Par Monseigneur le Duc de Mercueur devant la ville de Craon, en Anjou

Avec la coppie d'une lettre de | Madame de Laverdin escrite à Monsieur son mary, | et un autre des Maire et Esche- | vins de la ville du Mans | audit sieur.

A LYON, | par JEAN PILLEHOTTE, | libraire de la saincte Vnion. 1592, avec privilège.

Nous signalerons cet exemplaire parce qu'il est un nouveau tirage de celui de la Bibliothèque nationale imprimé à Paris par G. Bichon et Robin Thierry (Lb[35] 416), et qu'il contient de plus les deux lettres intéressantes adressées à Lavardin après la bataille de Craon.

7° MIROVER | CATHOLIQUE | REPRESENTANT LES MOYENS | pour retenir le peuple de la | Bretagne au Saint-Party de l'Union ; et luy | faire détester l'impiété des | Politiques...
avec une belle probation, etc.

MDLXXX. Sans nom d'imprimeur, in-4°, 165 m. sur 100, 211 p. Cet ouvrage dont on ne connaît pas jusqu'ici d'autre exemplaire est purement dogmatique, ce qui en diminue l'intérêt. Il n'en est question nulle part, croyons-nous. Il provient de la bibliothèque si remarquable de M. Lesbaupin, de Rennes, vendue en 1883. Lors de la vente on l'attribua à l'Evêque de Saint-Brieuc, Langelier, auteur de l'*Escript de l'Evesque de Saint-Brieuc*, Dinan, Aubinière, 1593. Il est en effet comme l'*Escript* dirigé contre les politiques. Mais c'est le thème le plus ordinaire des polémistes ligueurs. Nous proposerions volontiers le théologal de Vannes, F. Marcellin Cornet, que nous avons antérieurement fait connaître

Digitized by Google

pour l'auteur du *Discours apologétique* des Malouins(1), et dont des publications récentes démontrent de plus en plus le rôle important. L'impression alors serait de Jean Bourrelier, de Vannes.

Nous ne voulons pas abuser de votre amabilité en prolongeant ces exhibitions. Nous les terminerons en vous présentant une de ces raretés de valeur réelle par leur contenu, qu'un Bibliophile breton voit toujours avec plaisir :

Les observations de diverses choses, de Regnault Dorléans, imprimées à Vannes, chez Bourrelier en 1597.

Nous vous soumettrons encore un portrait daté de 1555, dû à l'excellent graveur G. Mantouan, de François Douaren, le fameux jurisconsulte né à Moncontour en 1509. Nous rappelerons à ce propos, que son frère Louis Douaren, né sans doute dans la même ville, fut un des compagnons de Jacques Cartier.

Enfin voici une plaquette, non signalée, absolument rare. C'est une cantate formant 4 pages in-4°, imprimée à Rennes, chez Julien Vatar, imprimeur des Etats, en 1746, en l'honneur du duc de Penthièvre et de la duchesse Marie de Modène qu'il venait d'épouser peu de temps avant de venir pour la première fois présider les Etats de Bretagne. — Et un autographe du même prince.

Par M. André Oheix :

1° *Office de la Sainte Vierge*, manuscrit latin du XVe siècle, 120 × 86^mm, 71 ff. de parchemin. Sur le premier feuillet enluminure fort endommagée.

Ce manuscrit, ainsi qu'il ressort des noms des saints invoqués dans les litanies(*saint Guillaume*, *saint Yves*) a été fait pour l'usage du diocèse de Saint-Brieuc, et peut-être plus spécialement pour un paroissien de Quintin, lieu d'où il provient d'ailleurs.

2° Combat de Saint-Cast, gravure de N. Ozanne.

Mme la vicomtesse de la Buharaye, dont le bisaïeul, Gui André Bernard de Courville, commandait au combat de Saint-Cast, signale le cuivre d'une gravure différente aujourd'hui en la possession de M. Etienne Bernard de Courville.

3° *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée électorale du département des Côtes-du-Nord, tenue en la ville de Lamballe le 11 novembre 1792 et jours suivants, aux fins de la loi du 19 octobre précédent, pour le*

(1) *Discours Apologétique*, 1590, avec une notice sur l'auteur, Rennes, Le Roy, 1883.

Digitized by Google

renouvellement des administrateurs et des membres du tribunal criminel du département. A Saint-Brieuc, chez J.-M. Beauchemin, imprimeur du département des Côtes-du-Nord. In-12, 24 pp. sans titre.

4° *Délibération de la Ville et Communauté de Moncontour du 29 novembre 1788.* A Saint-Brieuc, De l'Imprimerie de L.-J. Prud'homme, Imprimeur du Roi et de la Ville. M.DCC.LXXXVIII. Petit in-4°, 8 pp. y compris le titre.

5° *Arrêtés des Communes de Moncontour, et Protestations contre les Délibérations de la Communauté de la même ville.* S. l. n. d. Petit in-8°, 44 pages sans titre.

6° *Délibérations des Communes et du Comité permanent de la ville de Moncontour.* A S. Brieuc, chez L.-J. Prud'homme. Imprimeur-Libraire place du Martrai. In-12, 16 pp. y compris le titre.

7° *Adresse aux François par la Société des Amis de la Constitution de Moncontour.* A Rennes, chez R. Vatar, fils, imprimeur de la Correspondance de Rennes à l'assemblée nationale, rue de l'Hermine, n° 791, au premier étage. M.DCC. XCI. — In-12, 26 pp. y compris le titre.

Par M. J. Plihon :

Devoirs et fonctions des aumosniers des Evesques. Divisez en deux parties : où l'on trouvera toutes les cérémonies épiscopales tant ordinaires qu'extraordinaires avec la pratique qui est la plus en usage ; et les psaumes et prières sans renvoy, dont on se sert dans ces cérémonies, et aux saluts qui se font durant l'année. Par M. Allain, chanoine de Saint-Brieu. Paris, Belaulne, 1701, in-12 de 182 et 231 pages, sans compter les liminaires.

Réimprimé, ou plutôt reparu, en 1703, avec un nouveau titre : *Abrégé du pontifical romain et du cérémonial des Evesques, où l'on trouvera...* (le reste comme ci-déssus). M. Plihon exhibe également un exemplaire de cette réimpression.

L'ouvrage est dédié à Mgr de Cotëlogon, qui fut évêque de Saint-Brieuc de 1684 à 1705. Le but de l'auteur est « de donner au public la véritable manière de bien faire les cérémonies épiscopales », cérémonies dont tous les détails devaient être réglés et préparés par l'aumônier principal de l'évêque. Il contient une description minutieuse, exacte et curieuse de cette partie importante de la liturgie.

Guillaume Allain, sieur de Beaulieu, d'abord aumônier de

Digitized by Google

Mgr de Fromentières, évêque d'Aire, puis chanoine de Saint-Brieuc, archidiacre de Goëllo, recteur de Plérin, prieur de Saint-Barthélemi de Lamballe, chapelain de plusieurs chapellenies, official et juge ordinaire du diocèse en 1709, etc., a composé un *Terrier de l'Evêché de Saint-Brieuc*, dont il y a de nombreux extraits aux deux premiers volumes des *Anciens évêchés de Bretagne* (et voyez Jollivet, *les Côtes-du-Nord*, I, p. 15 à 20).

M. l'abbé Favé communique la pièce suivante qu'il a rencontrée dans les archives du Finistère et qui offre de l'intérêt pour l'histoire de l'imprimerie en Bretagne.

LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT.

LANDERNEAU, LE 6 THERMIDOR, AN 2d DE LA RÉPUBLIQUE. LES COMMISSAIRES-ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE AUX CITOYENS COMMISSAIRES DE L'AGENCE DE L'ENVOI DES LOIS.

CITOYENS,

Nous avons reçu votre lettre du 30 messidor contenant les réponses satisfaisantes que vous donnez aux questions que nous vous avons faites par notre missive du 11 du même mois. Mais nous y avons vu avec suprise une erreur que nous nous empressons de relever.

On s'est trompé, citoyens, lorsqu'on vous a dit que les caractères typographiques généralement en usage dans la République ne sont pas connus dans les départements où se parlent la langue celtique. Nous vous assurons au contraire que les caractères français sont les seuls connus, et que la connaissance des caractères gothiques, allemands ou autres, est une espèce d'érudition qui se rencontre très rarement désormais dans tous les cantons où la langue dite Bretonne ou celtique est en usage.

A coup sûr, les administrateurs qui ont pu vous induire en erreur se sont mal expliqués et ont voulu dire, sans doute, toute autre chose, par exemple que les caractères italiques ne sont pas très familiers à nos concitoyens, ce qui est vrai.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire par intérim,
ANDRÉ OHEIX.

Digitized by Google

COMMENTAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DES

« NOTICES SUR LES RUES, RUELLES, COURS, IMPASSES, QUAIS, PONTS, BOULEVARDS, PLACES ET PROMENADES DE LA VILLE DE NANTES, PAR EDOUARD PIED ; NANTES IMPRIMERIE A. DUGAS ET Cie, 1906. 1 volume in-8° de VIII-332 pages. »

Fouiller les archives, scruter les histoires locales, écrire des lettres et faire des visites aux concitoyens susceptibles d'élucider un point douteux, puis, sans crainte des mésaventures de plus d'un genre, explorer les ruelles mal famées, les passages sinistres, les cours sordides, les culs-de-sac rébarbatifs d'une ville étendue et populeuse, enfin, dresser, contrôler et mettre en ordre des centaines de fiches, telle fut, durant de longs mois, la vie ardue et tenace de M. Pied, qui vient de faire cadeau aux Nantais d'un merveilleux registre de naissances et de baptêmes des voies publiques de leur chère cité.

J'ai parlé de mésaventures : mon vénéré et sympathique collègue affirme n'en avoir jamais été victime ; par contre, il s'est parfois diverti au cours de ses pérégrinations, témoin cette anecdote amusante.

Une rue lui était signalée en un quartier perdu. Avec méthode et sagacité il gagne ce territoire sauvage et interroge les habitants ; ceux-ci jurent leurs grands dieux que cette rue n'existe pas ; M. Pied va se retirer bredouille quand son regard investigateur découvre sur une maison le nom cherché, et il éprouve la joie maligne de montrer cette inscription aux indigènes ébahis.

L'ouvrage dont je parle comporte deux éléments combinés : l'histoire de chaque rue ; son étymologie.

Sur le premier point je m'enfermerai dans un silence admiratif et prudent. Sur l'autre, je crois utile de fournir un certain nombre de renseignements complémentaires et quelques menues rectifications. L'auteur, j'en suis sûr, me le pardonnera, puisque, avec sa simplicité coutumière, il le sollicite à la fin de son avant-propos.

Digitized by Google

*
* *

Omettant à dessein un assez grand nombre de ruelles ou de cours dont l'étymologie, à supposer qu'on puisse la trouver, offrirait un faible intérêt, je parlerai d'abord des noms au sujet desquels M. Pied garde un mutisme complet et je les répartirai en trois catégories : ceux pour lesquels je ne me sens en mesure d'offrir aucune explication ; ceux dont l'origine pourrait se rattacher à un élément plus ou moins éloigné ; ceux enfin en faveur desquels je m'estime en droit de présenter un parrainage probable.

La première catégorie comprend : chemin des Chapellières ; rue de la Chapellerie ; cale Cordoue ; rue des Herses ; rue de l'Industrie ; rue Mondésir ; place de la Paix ; rue de Pilleux ; rue du Pipay ; rue de la Piperie ; rue de Plaisance ; rue de la Ripossière ; île Sainte-Anne ; passage Saint-Antoine-de-Padoue ; rue du Mont-Saint-Bernard ; rue Sainte-Elisabeth (1) ; chemin des Trois-Ormeaux ; rue Saint-Joseph ; rue Sainte-Marthe ; passage et rue Saint-Yves ; rue, quai, passerelle, île de Versailles et impasse et rue Ouche de Versailles (dans le quartier de Barbin) ; cour de Versailles (quai Cassard).

Je range dans la seconde catégorie : rue d'Allonville : d'après d'Arbois de Jubainville *Alon* serait identique à *Aelon*, *Ailon*, *Alanus* et dérivé d'*Aël* (en gallois : sourcil.) Allonville viendrait donc de : *Alani Villa*. Mais de quel Alain serait-il cas ? — rue des Arts : sur la couverture de l'*Almanach Nantais pour l'année 1839*, je lis que les voitures publiques pour Redon partent de l'hôtel des Arts ; et dans les *Etrennes Nantaises de 1844* (page 207) on dit que les voitures pour Redon sont à la Poste aux Chevaux rue des Arts ; — prairie du Balagué : il y a une localité s'appelant Le Balagué dans le Gers et un moulin du même nom dans les Basses-Pyrénées ; — prairie de Biesse ; rue Grande-Biesse, rue Petite-Biesse : on trouve dix endroits de ce nom dans divers départements ; dans le vieux français *biez* signifie règle, mesure ; il désigne aussi un canal qui renferme et conduit des eaux dans quelque élévation pour les faire tomber sur la roue d'un moulin ; — rue Courtine : la courtine est la partie du rempart située entre deux bastions, ce mot vient de *cortina*, petite cour de paysan entourée de murs ; *courtiner*, en vieux français, signifie entourer ; Kerviler cite plusieurs Courtin, mais aucun du pays nantais ; — rue Didienne : Didia était le nom d'une famille romaine ; — rue Dos d'âne : dos d'âne est un corps à deux surfaces inclinées l'une vers l'autre qui aboutissent en pointe ; en jardinage c'est une couche ou planche élevée en forme presque ronde pour l'écoulement des eaux ; on peut citer Doda, sœur de Lambert comte de Nantes, qui fut abbesse de Saint-Clément au IXe siècle ; — rue Dubois : Kerviler cite plusieurs Du-

(1) Je regrette beaucoup que l'on ait débaptisé récemment la place Sainte-Elisabeth ; cette suppression est d'autant plus blâmable que la maison occupée par les Dames de Sainte-Elisabeth existe encore ; elle est habitée par M. Peignon, costumier.

Digitized by Google

bois du pays nantais aux XVe, XVIe et XVIIIe siècles ; — ruelle Dumée : Kerviler cite un Dumée (ou Dume) sieur de Chapifeu, à Fougères (XVIIe siècle) et un marin à Basse-Indre ; — rue de l'Echappée : dans le vieux français échappée voulait dire escapade ; il désignait aussi l'espace ménagé sous un escalier pour placer la descente d'une cave ; — rue de Flandre : ce peut être une allusion au commerce fait avec le pays flamand ; ce peut être aussi un hommage rendu à Jeanne de Flandre, l'héroïne du siège d'Hennebont ; — rue de la Rangrège (citée à la rue de Flandre) : en vieux français rengréger signifie augmenter le mal et s'emploie aussi au sens moral : Telle colère se rengrège lorsqu'on pense l'adoucir : — impasse Gaudine : Jean Gaudine, sieur de Sandric, originaire de Rennes, se marie à Corps-Nuds en 1609 ; Kerviler cite beaucoup d'anciens Gaudin au pays nantais; en vieux français gaudine signifie forêt ; plusieurs localités du nom de Gaudine dans divers départements ; — rue de Gorges : Kerviler dit que c'est un nom additionnel porté par les Dorson et que Dorson est une famille de Haute-Bretagne qui s'est appelée Dorson de la Choltière (la Choltière est située à quelques lieues de Nantes) ; — ruelle des Margains ; on trouve Les Margains dans la Charente-Inférieure et dans l'Isère ; — rue Misery : on rencontre Misery dans la Somme, en Seine-et-Oise et dans l'Yonne ; — ruelle de Moquechien : il y a des localités du nom de Moque-Dieu, Moque-Rat, Moque-Souris ; — place Neptune : au vieux blason de la cité nantaise, si gracieux et si chrétien avec sa belle devise : *Oculi omnium in te sperant Domine*, on substitua un vilain blason avec la devise inepte : *Favet Neptunus eunti* ; en outre la statue en marbre blanc qui domine la fontaine de la place Royale symbolise la ville de Nantes tenant dans les mains le trident du dieu de la mer ; — chemin de l'Ouchette : en vieux français une ouche est une terre labourable close de fossés ou de haies ou un jardin fermé de haies et planté d'arbres fruitiers sous lesquels on sème quelquefois des légumes ou du chanvre ; — rue de la Poignée : en vieux français poignée signifie bataille ; — rue du Port-Cassard : Kerviler cite des Cassard au pays nantais depuis le XVe siècle ; — ruelle du Pré-Saulzaie : en vieux français le terme saulzaie ou saussaye signifie un lieu planté de saules ; — rue Haute-Roche ; la situation de cette rue au sommet de deux pentes assez raides laisse supposer qu'elle fut ouverte à travers un coteau rocheux ; — rue des Vignes : Kerviler cite Jean Desvignes greffier des prisons de Nantes en 1635 ; dans la *Description de la ville de Nantes ou Nantes au XVIIIe siècle*, par Greslan, Hubelot et D***, on trouve la rue du Quartier-des-Vignes ; —rue de la Ville-en-Bois : d'autres parties de Nantes portent les noms pittoresques de Ville-en-Pierre et Ville-en-Paille ; ce sont des souvenirs, sans doute, du mode de construction des premières habitations de ces quartiers ; — enfin les rues du Petit-Bacchus, des Trois-Barils, du Vert-Bâton et le chemin des Trois-Rois doivent peut-être leur baptême à d'anciennes hôtelleries.

Digitized by Google

J'arrive à la troisième catégorie. Place, quai et rue du Bouffay : M. l'abbé Sébilleau a donné au *Pays d'Arvor* (octobre, novembre et décembre 1906) une copieuse et remarquable dissertation sur l'origine de ce nom bizarre. En voici la conclusion ; les beffrois, ou tours mobiles d'attaque, usités pour les sièges furent connus dans l'antiquité ; plus tard ce furent aussi des tours de défense ou même simplement d'observation ; les Latins appelaient ce monument *bertefredus* ; les soldats de César apportèrent chose et nom en Gaule ; à Nantes, au confluent de la Loire et de l'Erdre, s'éleva, sans doute, une tour de bois pour l'observation ; elle fut remplacée ultérieurement par une tour gallo-romaine, démolie en 1848, et au XIe siècle nous la trouvons désignée par l'appellation *beffredum*, mauvaise lecture de *baffredum* ; *buffredum*, qui a le même sens que *belfredus* (beffroi) a engendré *bufetum*, *bufeto*, *bouffaio bouffay* ; ainsi le *Bouffay* de notre ville rappelle, suivant l'aimable et érudit professeur de Saint-Stanislas, l'existence lointaine d'un *beffroi* ou tour d'observation, — rue Guichen : la vieille famille bretonne du Boüexic, anoblie en 1595, a produit des branches importantes, entre autres celle de Guichen à laquelle appartiennent le célèbre comte de Guichen, lieutenant général des armées navales en 1779 et chevalier du Saint-Esprit, ses deux fils, officiers de marine, tués dans des combats sur mer (le nom de Guichen a été donné à un aviso de la marine militaire), ses deux frères, officiers de terre, son neveu, enseigne de vaisseau, fusillé à Quiberon, et un cousin, lieutenant de vaisseau ; — rue des Remorqueurs : à la page 202 des *Etrennes Nantaises de 1844* je trouve l'indication suivante : *L'Industrie* et *le Progrès*, bateaux dits *Remorqueurs*, de Nantes à Angers. Bureau et embarcadère, rue des Remorqueurs, prairie de Mauves ; — pont Rousseau et place de Pont-Rousseau : le premier pont en bois fut construit au XVIe siècle par un nommé Rousseau ; — rue Haute-Saulzaie et rue Basse-Saulzaie : ce nom vient de la désignation primitive de l'île Feydeau que l'on appelait grève de la Saulzaie ; j'ai dit plus haut le sens en vieux français du mot Saulzaie ; — rue Sourdéac : l'illustre maison bretonne de Rieux a formé plusieurs branches au nombre desquelles fut celle de Sourdéac qui commença à René de Rieux (1558-1628), Lieutenant Général au Gouvernement de Bretagne et Gouverneur de Brest et officier remarquable ; sa postérité s'éteignit dans son arrière petit-fils Rene-Louis, comte de Rieux, mort, en 1713, sans enfants d'Anne-Elisabeth Nivelle son épouse ; — rue Saint-François : ce nom rappelle saint François de Paule qui y a tous les droits comme on va le voir ; en 1468, François II, duc de Bretagne, bâtit dans les jardins de la conciergerie du château, à peu de distance du Château Gaillard, près de Richebourg, la chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue et la fonda de cinq messes par semaine ; peu après il offrit ce sanctuaire à saint François de Paule, instituteur des Minimes, mais le saint homme refusa ce cadeau ; les Minimes s'installèrent à Nantes plus de cent ans après et la chapelle, érigée par le duc, prit le nom de Chapelle des Minimes ; la rue qui y conduit s'appela fort longtemps rue des Minimes ; de

Digitized by Google

nos jours le sanctuaire de saint François est connu sous le vocable de Chapelle de l'Immaculée-Conception et la rue a été baptisée rue Malherbe ; après la bataille de Saint-Aubin, c'est saint François de Paule qui cimenta le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII ; devenue l'épouse de Louis XII, Anne tomba dangereusement malade et fut guérie par le fondateur des Minimes ; trois semaines après la mort de saint François, Anne lui voua sa fille Claude qui était atteinte de la fièvre et qui bientôt recouvra la santé ; enfin, lorsque François de Paule mourut (1508) en son couvent de Plessis-lez-Tours, Anne de Bretagne envoya Jean Bourdichon, son peintre en titre d'office, faire le portrait du Saint ; ce portrait fut expédié au pape Léon X qui prononça la canonisation de François en 1519 ; — rue Sainte-Marie : au milieu du dernier siècle et durant d'assez longues années, il y eut un établissement de sœurs de charité dites de Sainte-Marie.

*
* *

Voici maintenant une douzaine de noms pour lesquels M. Pied propose tout hasard une origine quelconque.

Rue Balen : « Serait-ce Henri van Balen, peintre flamand (1560-1632) ? » Kerviler (*Bio-bibliographie bretonne*) au nom *Balen* dit : « Nom de famille qui me paraît dérivé d'*Abalen*. » Je me demande si Balen ne serait pas une orthographe défigurée de *Balan*, car ce nom a été porté à Nantes et dans les environs par plusieurs personnages de marque ?

Avenue de la Béraudière : « Nous avons entendu prononcer, à propos de cette appellation, le nom de la Béraudière, condamné par contumace comme l'un des chefs de l'insurrection de 1832 et acquitté en 1837 par le jury siégeant à Orléans. » Kerviler au nom *de la Béraudière* dit : « Nom d'une famille originaire du Poitou... dont une branche était établie en Bretagne à la fin du XVIe siècle et a porté les titres de baron ou marquis de l'Île Rouet, de vicomte de Lescouët, etc. Elle s'est fondue dans la Bourdonnaye-Montluc. Philibert-Emmanuel de la Béraudière, marié à Jeanne de Tournemine, fut gouverneur de Concarneau en 1626, maréchal de camp en 1650 ; on trouve sa biographie au *Dict. des gén. fr.* par Courcelles. Trois de la Béraudière ont été officiers supérieurs des armées vendéennes. »

Rue Bias : « Ce nom réveille-t-il le souvenir de l'ancien sage de la Grèce, et pourquoi l'a-t-on choisi ? Nous ne nous chargeons pas d'y répondre » Moi, non plus.

Rue de Blois : « Il faudra trouver l'explication de ce nom. Ne serait-on pas autorisé à penser qu'il fut destiné à conserver le souvenir de la famille de Blois ? » Kerviler dit au nom *Blois* : « Nom d'une famille originaire de Picardie, maintenue de noblesse en Champagne en 1668... Une branche, portant le titre de *sieur de la Calande*, s'établit en Bretagne au commencement du XVIIIe siècle par le mariage d'un officier de marine, compagnon de Du-

Digitized by Google

guay-Trouin, Timothée de Blois, mort en 1719 des suites de ses blessures. Cette famille a produit de nos jours en Bretagne une brillante pléiade d'officiers et d'écrivains. » Ne pourrait-on aussi attribuer le parrainage de cette voie au célèbre duc de Bretagne, Charles de Blois, que nous sommes heureux de saluer, depuis quelques années, du titre de *Bienheureux* ?

Rue du Bois-Tortu : « Elle était sinueuse comme le bois de la vigne, et de là lui serait venu son nom ». *Si non e vero...*

Rue du Bourgneuf : « Son nom veut peut-être marquer l'opposition d'un bourg neuf à un bourg vieux sur lequel la voie aurait été établie ? » Sur la puissante famille bretonne *de Bourgneuf*, anoblie en 1490, qui a produit une foule de grands personnages, entre autres deux évêques de Nantes, et sur le nom additionnel *du Bourgneuf* porté par de nombreuses familles de notre province, on trouvera des renseignements étendus dans la *Bio-bibliographie bretonne.*

Rue Columelle : « D'où ce nom, et pourquoi a-t-il survécu aux hécatombes des dénominations de rues en 1818 ? Mystère. On cite Columelle, agronome distingué, au Ier siècle. » Le *Dictionnaire de Trévoux* (II, col. 1017) dit : Columelle. Terme de fleuriste « Tulipe rouge-blanche. » Tout cela ne me satisfait guère.

Rue Emery ou de Lemery : « A titre de simple indication, nous citerons Nicolas Lemery, chimiste français (1645-1715). » Moreri (*Gr. Dict. histor.*, IV, 97), parle du cardinal Emeri, de Chalus, qui fut évêque de Chartres au XIVe siècle. Le même auteur donne de longues biographies du chimiste Nicolas Lemery et de son fils le médecin Louis Lemery, membre de l'Académie des Sciences. Vapereau (*Dict. des littératures*) parle de Michel Particelli sieur d'Emery homme d'Etat français, mort en 1650, et du fameux abbé Emery (1732-1811) qui rétablit Saint-Sulpice. Les pères ne manquent pas à cette pauvre rue. Quel est le vrai ?

Rue Belle-Image : « On trouve ce nom, sous forme d'enseigne, sur une hôtellerie à une époque déjà ancienne. » Pourrait-on voir l'origine de cette appellation dans la statue vénérée de Notre-Dame de Bon-Secours ?

Rue Monteil : « Elle fut dénommée en 1856, et on lui attribua le nom d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy-en-Velay, du XIe siècle. On peut aussi songer à l'historien du même nom, qui vécut de 1769 à 1850. » J'avoue que, sauf meilleur avis, je pencherais pour le célèbre auteur de l'*Histoire des Français des divers états.*

Rue Rose : « J.-B. Rose, docteur en théologie et savant, naquit à Guingey (Doubs) en 1714 et mourut en 1805. » Moréri (*Gr. Dict. histor.*, IX, 367) cite trois autres personnages de ce nom : Guillaume Rose, évêque de Senlis, fougueux ligueur, D. François Rose, né en Normandie, Bénédictin, poète à ses heures, et Salvator Rose, Napolitain, peintre estimé. Enfin n'aurait-on pas créé la rue *rose*, à l'instar de la rue *noire* ?

Rue Sarrazin : « Nous pensons qu'il n'y a pas de famille bretonne de ce

Digitized by Google

nom ; y aurait-il lieu de rapprocher l'appellation de la rue du nom de l'écrivain du XVIIe siècle, Jean-François Sarrazin ? » La supposition de M Pied me semble probable ; toutefois je tiens à signaler le sculpteur Jacques Sarrazin (mort en 1660) et le chroniqueur Jean-Pierre Sarrazin, chambellan de saint Louis.

*
* *

Pour trois rues je me permettrai d'élargir le débat.

Rue du Chêne d'Aron : « La ruelle appelée autrefois rue du Chêne, dit un acte officiel, fut aussi désignée sous le nom de ruelle de dessous le Chêne et au XVIIIe siècle on aurait ajouté le nom d'un propriétaire, Daron. Il y avait un gros chêne ; on nous a aussi signalé un dessin dans lequel se voyait ce chêne. Ces détails serviront-ils à fournir l'étymologie du nom ? » Kerviler (*B. B. B.*) offre les renseignements ci-dessous : « *Aron* (Louis d') figure, en 1513, aux *Anc. Réf. de Saint-Malo*. Plusieurs négociants portent de nos jours le nom d'*Aron*. à Vannes, à Nantes, etc. — *Aaron* (saint), solitaire qui vivait sur le rocher d'Aleth au VIe siècle, évangélisa les bords de la Rance et fonda un monastère dans cette région. — *Daron*, nom de famille de Haute-Bretagne. » La Curne de Sainte-Palaye (*Dict. histor. de l'anc. lang. fr.*) dit : « *Daron*, fief, domaine ; ce mot est souvent répété dans le même sens. On trouve aussi « le chastel du daron » pour le manoir seigneurial. »

Rue du Marchix : « On a fait dériver le nom de Marchix de marchié, marché, du latin *mercatum*. » Je note en passant l'hypothèse que le faubourg du Marchix rappellerait Marchill, chez des Saxons, vaincu par Budic au Ve siècle. Mais voici qui est plus sérieux ; La Curne de Sainte-Palaye (*Dict. histor. de l'anc. lang. fr.*) s'exprime en ces termes : « *Marchie*, marche, frontière ; *Marchis*, commandant de marche, marquis ; *Marchis*, bruit de pas » Au lecteur de se prononcer.

Rue Casimir-Périer : « Cette voix privée a été ainsi désignée par M. Le Lasseur qui créa le quartier sur une partie de sa propriété de la Saulzinière. Les premiers habitants de cette rue, à qui revient l'idée, voulurent aussi fixer le souvenir de J. P. P. Casimir-Périer, né à Paris en 1847, élu Président de la République le 27 juin 1894, et qui démissionna le 15 janvier 1895. » La rue en question ne portant de plaques un doute est permis quant à son parrainage et voici pourquoi. Le baron Charles Le Lasseur, mort en 1884, propriétaire de la terre de la Saulzinière, avait épousé, en 1843, Octavie Périer, fille de André-Jean-Joseph Périer régent de la banque de France et député, et nièce du célèbre Casimir-Pierre Périer, banquier, Président de la Chambre, Président du Conseil, mort du choléra, à Paris, en 1832. J'incline donc à croire que M. Lasseur a voulu glorifier les illustres ascendants de sa femme et non l'éphémère Président de la République qui vient d'emporter dans la tombe le secret de sa mystérieuse démission.

Digitized by Google

***

Pour les noms suivants je ne crois pas inutile d'ajouter quelques éclaircissements :

Rue de la Bléterie : « Elle a pris son nom de la nature des marchands qui y habitaient et qui était en général des marchands de blé. » Dans les *Etrennes Nantaises de 1844*, sur 24 marchands blétiers et grainetiers, 12 sont indiqués comme demeurant dans cette rue.

Pont de la Belle-Croix : « Il reçut ce nom, en 1635, des armes et inscriptions étant sur la pyramide de la Belle-Croix, au joignant d'une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu. C'est en 1750 qu'on démolit la « Belle-Croix », à laquelle le pont devait son nom. » Il est bon d'ajouter que, au cours du XIXe siècle, deux artistiques réverbères en fonte ont été placés au milieu des balustrades du pont, qu'ils sont ornés d'une Sainte Vierge et d'une grappe de raisin et que le réverbère d'aval se termine en une belle croix.

Rue de Briord : « Au n° 9, l'hôtel, dit de Briord, bâti en 1473 par Pierre Landais, servit, aux XVIe et XVIIe siècles, de logement au Gouverneur du Château ; plus tard, en 1671, les Pères Jésuites s'y installèrent. L'immeuble fut vendu en 1776, après leur départ. » La belle terre de Briord, en Port-Saint-Père, appartenait à Pierre Landais; c'est elle qui donna son nom au logis nantais.

Rue des Cadeniers : « Il y avait une tenue de Gaste Deniers, dit un acte de 1630. Est-ce là l'origine du nom de la rue que nous avons voulu rapprocher de celui des gaste-deniers, c'est-à-dire des portefaix ? D'autres ont voulu y voir un dérivé de cadène (chaîne) et, par suite, des cadeniers (fabricants de chaînes). Il faut parfois savoir ne pas trop préciser. » La *Description de la ville de Nantes ou Nantes au XVIIIe siècle*, écrite par Greslan, Hubelot et D*** en 1766, donne : rue Gaste-Deniers. Dans le *Dict. de Trévoux* (IV, col. 25) au mot *Gagne-denier* on lit : Officier de ville qui est créé pour tasser et mesurer le bois dans les membrures en présence des jurés. C'est aussi en général un homme de peine ou crocheteur qui sert à porter des fardeaux par la ville. ». L'ouvrage de J.-J. Le Cadre (*Notes sur la Ville de Nantes* ; Nantes, Mangin fils, 1824, page 50), propose cette solution : « Quant aux cadeniers, ce mot ne présente-t-il pas une altération de *quatre deniers*, autre expression des indigents qui habitent les quartiers retirés, ou plutôt ne serait-ce pas la désignation de quelque ancienne barrière des droits de ville. Nos vieillards appellent, encore, bureau des Quatre-Deniers le carrefour des rues de Talensac, de Coutance et de Bel-Air. »

Rue Cardine : « Nous n'avons aucun renseignement sur l'origine de ce nom. Il y a bien une famille Cardin, dont le nom est répandu dans toutes les parties de la Bretagne. » Au nombre des Cardin signalés par Kerviler je remarque Jean Cardin sieur des Nouhes, greffier en chef de la Chambre

Digitized by Google

des Comptes en 1769. Le *Dict. de Trévoux* (II, col. 245 et 250) parle d'une déesse, fille de Janus, qui présidait aux gonds des portes et que l'on nommait *Cardea* ou *Cardinea*.

Avenue Coquebert : « C'est le nom d'une vieille famille nantaise ; nous trouvons cités en 1723 un Coquebert comme capitaine d'une compagnie ; un Benjamin Coquebert, raffineur, rue Gassendi ; un autre, payeur, figure sur un des tableaux de Sablet. » Kerviler dit : « *Coquebert*, nom porté par de nombreux titulaires de l'évêché de Rennes au XVIIe siècle et par une ancienne famille, originaire de Champagne, établie à Nantes en 1723 » et il cite, entre autres : un officier de la milice de Nantes en 1723, François Coquebert de Neuville, né à Nort, clerc tonsuré en 1787, Louis-Stanislas C., né à Nort, juge de paix à Nantes en mars 1830, un brigadier-fourrier des gardes d'honneur à Nantes pour le voyage de Napoléon en 1808, Félix C., négociant, juge au Tribunal de Commerce de Nantes en 1828, Wilfried C., né à Nantes, médecin, puis éditeur, Armand C. de Neuville, deux fois bâtonnier du barreau de Nantes, mort en 1893. L'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*, de 1906, a publié une généalogie fort complète des Coquebert depuis le XIe siècle.

Rue de Coutances « : Une famille de ce nom figure dans un acte de 1639, et aussi au XVIIIe siècle, dans un acte de vente. » A la *Bio. bibl. brel.* j'emprunte les lignes suivantes : « *Coutances* (*de*) », famille originaire de Touraine, dont une branche, établie au pays nantais au XVIIe siècle, fut déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt du 24 janvier 1669, et compte un des *132 Nantais* envoyés par Carrier au tribunal révolutionnaire de Paris. Valentin de Coutances, lieutenant du duc de Montbazon au château de Nantes, achète la maison noble de la Bouteillerie en 1615 ; Hardouin de C. la vend, en 1651, aux Chartreux, il est seigneur de la Bouvardière en Saint-Herblain ; Christophe de C., sieur du Vignau en Saint-Etienne de Mont-Luc, décède à la Bouvardière en 1731, laissant pour fils Louis de C., marquis de la Celle, qui eut pour fils Amaury de C., baptisé à Saint-Herblain en 1767 et l'un des *132 Nantais* ; etc.

Rue des Ecachoirs : « Le nom pourrait provenir du genre d'industrie pratiqué en cet endroit. Or, on dit communément écacher le raisin au lieu d'écraser, et, comme tout le quartier se composait de vignes, il y aurait quelque raison d'en faire provenir le nom. » Ecacher ne s'applique pas seulement au raisin, ainsi qu'en témoigne le *Dict. de Trévoux* (III, col. 438) : « *Ecachement*, froissure, contusion, brisure de quelque corps dur, enfoncement, ou plutôt enfonçure faite avec violence. *Ecacher*, presser, aplatir, froisser, écraser ; on écache du sucre, du sel, des minéraux, lorsqu'on les égruge qu'on les réduit en poudre. »

Avenue et rue de Luzançay : « Un comte Pierre-Antoine de Luzançay officier supérieur de marine, fut adjoint au maire dans la mairie Bertrand-Geslin ; il était né au château du Faou (Morbihan), en 1766. Est-ce

Digitized by Google

à lui qu'il faut reporter la dénomination ? » Kerviler dit que le nom *Carre* appartient à une famille de vieille noblesse originaire d'Ecosse, dont une branche acclimatée en Bretagne sous le nom *Carre* (et non Carré) *de Luzançay* a été maintenue de noblesse à l'Intendance en 1708 ; et il cite, du début du XVIIIe siècle à nos jours, de nombreux personnages de marque appartenant à cette famille.

Rue Mont-Foulon : « Cette rue a emprunté son nom à une tenue dite Mont Fellon. » *Félon* d'après le *Dict de Trévoux* (III, col. 1450 signifie vassal qui ne veut pas reconnaître son seigneur ou qui viole le serment de féodalité qu'il lui a juré ; il signifiait aussi cruel et inhumain et il s'est dit en général pour coupable ; on trouve dans de vieux auteurs terre felonnesse, pour terre stérile Felonnie vient de *felo* ou *fello*, issu peut-être de l'allemand *feelen* (faillir . Nicot le tire du latin *fel* (fiel et colère) et écrit *fellon* et *fellonie*.

Rue du Mont-Goguet : « On trouve cité le nom dans un titre de 1517. » Kerviler nous éclaire ainsi : « *Goguet*, nom de famille que je rencontre depuis Jehan Goguet, licencié ès-lois, secrétaire du connétable Arthur de Richemont en 1448 et du duc en 1458. »

Pont de la Motte-Rouge : « Le nom actuel lui fut attribué, le 25 juin 1891, en souvenir du général de ce nom, qui avait commandé à Nantes pendant douze ans et qui se distingua au combat de Magenta. » Les plaques portent : Pont Gal de la Motte-Rouge. *L'Annuaire de la Noblesse de France* (*1887*) contient une petite généalogie de la famille de la Motte Rouge, d'ancienne chevalerie de Bretagne, ramage de la maison de Montafilant vicomtes de Dol et de Dinan, dont le premier auteur est Théobald de la Motte (1272) ; ses descendants ont figuré dans toutes les réformations de 1423 à 1535 et ont été maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, en 1669, sur preuves de neuf générations.

Rue Pagan : « Cette rue reçut son nom du comte Blaise-François de Pagan, ingénieur et astronome, né à Marseille en 1604, mort en 1665. » Moréri (*Gr. Dict. histor.* VIIIe, 13) donne une biographie complète de Pagan, qu'il fait naître à Avignon, et qui fut d'abord un militaire aussi brave qu'intelligent ; c'est après avoir perdu la vue qu'il consacra son temps à des ouvrages scientifiques du plus haut mérite.

Rue du Roi-Baco : « La rue porta plusieurs noms, celui actuel d'abord, dont l'étymologie courante nous semble bien voisine de la légende, puis, en 1792, Montplaisir, plus tard Républicaine, puis redevint rue du Roi-Baco. » Légende ou non, voici l'anecdote telle que je la trouve dans les *Notes sur la ville de Nantes*, par Le Cadre (pages 49-50) : : Un jeune marin, de Nantes, s'embarqua, vers l'an 1500, à Lisbonne, sur l'expédition de découvertes. Il arriva et resta aux Indes Orientales, d'où, au bout d'une vingtaine d'années, il rapporta une fortune immense, dont ne sachant que faire il eut la fantaisie d'être bienfaisant et choisit ses anciens camarades pour objets de sa philanthropie. Au modeste lieu de sa naissance, sur le rocher de l'Hermitage,

Digitized by Google

il fit bâtir une maisonnette pour chaque famille de vieux marins qui se présentait, et la réunion de ces refuges forma bientôt une vaste cour. Il fit plus, il fournit les vivres, en commun, et traitait, dit-on, avec une magnificence toute royale. De là, la Cour du roi Baco. Mais quelque opulent qu'il fût, il ne put secourir tous les malheureux, et ses voisins malencontreux nommèrent leur quartier, par opposition, le côteau de Miseri. »

Au sujet de quatre rues, je désire ajouter quelques mots.

Rue Affre. Ce nom rappelle l'intrépide archevêque de Paris blesssé mortellement sur une barricade au cours des sanglantes journées de juin 1848. Ce m'est un devoir bien doux de reproduire les lignes suivantes tirées de *L'épiscopat nantais à travers les siècles* par M. J. de Kersauson de Pennendreff : « Mgr Affre s'attacha l'abbé Jaquemet, comme grand vicaire. Tout le monde connait le drame de la rue Saint-Antoine... Tout le monde sait aussi que M. Jaquemet, qui accompagnait le prélat, eut son chapeau percé de deux balles, et que ce fut lui qui reçut dans ses bras son corps chancelant. Ce fut lui encore qui entendit la dernière confession de son archevêque mourant, lequel, peu d'instants avant de perdre connaissance, lui remit son anneau et sa croix pastorale, circonstance que le vicaire général tint cachée autant que possible, parce que c'était, en quelque sorte, une désignation tacite pour un siège épiscopal. La noble et courageuse conduite de M. Jaquemet, en cette circonstance, fit jeter sur lui les yeux de l'évêque de Nantes (Mgr de Hercé) qui le demanda et obtint pour successeur. » Le vaillant compagnon de la sainte victime de la guerre civile gouverna le diocèse de Nantes de 1849 à 1869, avec autant de zèle intelligent que de piété ferme et féconde. Une rue Jaquemet serait le digne pendant d'une rue Affre, en notre ville si catholique.

Rue Germain Boffrand. On n'ignore pas les œuvres admirables exécutées par notre éminent compatriote à Nancy, à Lunéville et dans d'autres localités lorraines ; avec une joyeuse fierté je signale à Nancy une place Germain Boffrand.

Rue Gresset : Le charmant poète n'avait-il pas tous les droits à posséder sa rue chez nous, puis qu'il a situé les scènes les plus divertissantes de son impérissable chef-d'œuvre, *Vert-Vert*, dans un monastère nantais.

Rue Dubreil ou du Breil : « Cette rue, dit M. Pied, fut dénommée le 27 octobre 1837, en mémoire de Michel Le Loup du Breil, maire de Nantes pendant les années 1573 et 1574. Cette vieille famille du Comté Nantais a fourni entre autres Jean Le Loup du Breil, échevin en 1564, Michel Le Loup du Breil, doyen des maitres des comptes de Nantes, ci-dessus nommé, Yves Le Loup du Breil, maire de Nantes de 1603 à 1605 et député de notre ville aux Etats de Rennes en 1603. » Les dires de M. Pied sont con-

Digitized by Google

firmés par toutes les présomptions. Mais alors pourquoi, à l'heure où j'écris, la vieille plaque de cette voie est-elle orthographiée : DU BREIL, et la nouvelle : DUBREIL ? Un peu d'uniformité, et au besoin une date, ne seraient pas de luxe.

*
* *

Mon si distingué et aimable collègue ne m'en voudra pas, je l'espère, de rectifier quelques menues erreurs, bien naturelles au cours d'une œuvre si complexe.

A la page 258, je lis duchesse du Bary : Marie-Jeanne Gomard de Vaubernier, avait épousé le comte du Barry ; elle ne fut jamais titrée duchesse.

Rue de Clisson : M. Pied ajoute : « Il faudrait dire rue Olivier de Clisson. » Or les quatre plaques de cette courte rue portent : RUE OLIVIER DE CLISSON (1336-1407).

Rue Colombel : M. Pied dit : « Le nom lui fut attribué (1856), en souvenir de Evariste-Jean Colombel, né en 1813, mort à Nantes en 1856. Avocat distingué, il fut nommé maire le 21 mars 1848 et demeura en fonctions jusqu'en 1852. Son fils Georges-Evariste-Eugène, également avocat, occupa le même poste de 1881 à 1885 et mourut en 1894. Leurs bustes ornent le monument élevé en leur mémoire au cimetière de la Bouteillerie. » Cette dernière phrase est erronnée : l'un des bustes en question est bien celui d'Evariste Colombel, maire de Nantes de 1848 à 1852 ; mais l'autre représente Hyacinthe Colombel, né à Fougères en 1781, avocat à Nantes, Président du tribunal civil, Conseiller général de la Loire-Inférieure, mort dans notre ville en 1851 (Voir mon étude : *Les personnages sculptés de la ville de Nantes*, pages 59-60 et page 68).

Page 128, parlant de la célèbre Notre-Dame de la Délivrance de la rue des Carmes, l'auteur dit : « Selon une croyance populaire, cette Vierge *était* l'objet d'une vénération toute particulière de la part des femmes, en certaines circonstances de la vie, et on y voit encore souvent de modestes bouts de cires brûlés autour du piédestal qui la soutient. » On m'a affirmé que cette dévotion est soujours très vivace et que l'on fait brûler de nombreux cierges aux pieds de la protectrice des femmes en gésine.

Page 262 : M. Pied raconte que, dans une cave de la rue du Passage du Sanitat, on lui a montré les traces de l'emplacement de l'autel, alors que cette pièce avait servi de lieu de réunion pour la célébration du « culte des Catholiques Français, connus sous le nom de Petite Eglise », culte qui s'y pratiquait encore entre 1840 et 1842. Le culte des Catholiques Français, schisme qui sombra dans le ridicule et que l'on rêve en vain de ressusciter de nos jours, fut connu sous le nom « d'Eglise Française ». La « Petite Eglise » se composait des catholiques intransigeants qui ne voulaient pas reconnaître le Concordat et se montraient plus papistes que le Pape.

Digitized by Google

Rue Pierre Landais : parlant de ce personnage, M. Pied dit : « Il dut s'élever rapidement aux honneurs qu'il mérita, du reste, par une administration de vingt-cinq ans réellement remarquable. Les seigneurs bretons, jaloux de son pouvoir, conspirèrent contre lui, et, pour éviter la révolte, le Duc préféra leur sacrifier son fidèle serviteur qui fut arrêté et condamné à être pendu. » J'avoue franchement que je ne saurais m'associer à cet éloge du célèbre trésorier dont la fortune immense eut une origine plutôt suspecte ; je ne puis oublier que par orgueil et jalousie il calomnia Guillaume Chauvin et le fit mettre dans une prison où il mourut de chagrin, tandis que la fille de l'intègre chancelier en était réduite à mendier son pain ; enfin, craignant les justes remontrances des seigneurs, Landais les accusa de conspirer contre le Duc et obtint contre ces innocents une sentence pour crime de lèse-majesté. Au surplus, c'est *à l'insu de François II* que le fameux trésorier fut pendu. A mon sens, le besoin d'une rue Pierre Landais ne se faisait nullement sentir.

Rue du Pont-de-Sauvetout : l'auteur a négligé de rappeler que l'on devrait écrire Sauvetour et non Sauvetout.

*
* *

Je termine par l'adjonction de trois noms que je n'ai pas trouvés dans le catalogue de M. Pied.

Rue Emile-Loubet : elle s'ouvre entre les nos 34 et 36 du boulevard Le Lasseur.

Avenue du Grand-Clos : elle s'ouvre entre les nos 56 et 58 du boulevard Le Lasseur.

Avenue de l'Union : elle s'ouvre entre les nos 135 et 137 de la rue des Hauts-Pavés.

Enfin, je note que, au cours de la séance du 18 janvier 1907, le Conseil municipal a débaptisé le quai Ile-Videment pour l'appeler quai Fernand Crouan (né à Nantes, riche propriétaire, grand négociant, vice-président de la Chambre de Commerce, etc.), et qu'il a décidé de donner à des rues nouvelles les noms de : Alexandre Dumas, Octave Feuillet, Alfred de Musset, George Sand.

*
* *

L'ouvrage de M. Pied est un modèle du genre. Aussi ai-je cru bon de publier ce long commentaire dans la *Revue de Bretagne*, pour lui rendre un hommage mérité et pour déterminer des travailleurs intrépides à écrire l'histoire des rues de toutes les grandes villes de notre Province.

Artésien d'origine, Breton par alliance, Nantais par la carrière, M. Pied occupe noblement sa très verte vieillesse à mieux faire connaître sa seconde patrie.

Digitized by Google

Déjà, outre plusieurs études piquantes et instructives, il a publié un travail gigantesque : *Les anciens corps d'arts et métiers de Nantes*, (3 volumes in-8°), auquel l'Institut aurait décerné avec justice une récompense ; il nous donne aujourd'hui ses *Notices sur les rues de Nantes* ; et sous peu, complétant sa *Table des 40 premières années 1859 à 1898*, il va doter ses chers collègues de la « Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure » d'une table de tous les renseignements contenus dans les procès-verbaux du *Bulletin* pour la même période.

Daigne la Providence conserver de longues années ce savant courtois, serviable et modeste, qui ne connaît que des amis dans les Sociétés qui s'honorent de le compter parmi leurs membres et dont le nom restera synonyme de labeur obstiné et d'œuvre utile !

Bon Gaëtan de Wismes.

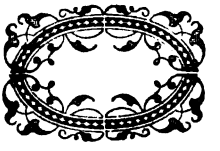

Le Gérant : F. Chevalier.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA BRETAGNE A LA FIN DU MOYEN-AGE[1]

La période qui s'étend depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'au début du XVIe n'appartient déjà plus au moyen-âge ; ce serait cependant une erreur que de la considérer comme faisant déjà partie des temps modernes, dont elle diffère aussi bien par la mentalité des hommes que par les organismes politiques et administratifs. Elle est essentiellement une époque de transition, durant laquelle nous voyons s'atrophier et mourir les institutions du moyen-âge, tandis que naissent et se développent celles qui formeront la base des Etats modernes.

Pour l'historien qui, non content d'exposer sèchement la série des événements ou de conter agréablement de piquantes anecdotes, veut encore saisir l'enchaînement des faits, suivre l'évolution des idées et des institutions, la tâche offre sans doute un intérêt plus passionnant, mais combien aussi elle est plus considérable ! Sans doute, plus proche est de nous le passé qu'il s'attache à faire revivre, plus abondants et plus explicites sont les documents qui recèlent les secrets de ce passé ; mais cette abondance même est encore une cause de difficultés, et nul ne pourrait se vanter d'avoir épuisé les sources d'information. Les collections publiques, de plus en plus largement ouvertes, de mieux en mieux connues par les publications d'inventaires d'ar-

(1) *Histoire de Bretagne*, par Arthur Le Moyne de la Borderie, continuée par Barthélemy Pocquet, tome IV (1364-1515) ; Rennes, Plihon et Hommay, 1906, in-4°, 655 pages.

Digitized by Google

chives et de catalogues de bibliothèques, laissent encore au chercheur le plaisir de faire bien des découvertes ; d'autre part, la richesse des matériaux permet d'étudier un règne ou une institution à des points de vue infiniment variés, mais par suite, il devient nécessaire, avant d'en écrire l'histoire, d'élucider par des monographies particulières toutes les questions de détail. Est-ce à dire qu'il faille renoncer à publier des études d'ensemble sur l'histoire générale et provinciale jusqu'au jour où le terrain sera entièrement déblayé ? Autant vaudrait renoncer pour jamais à publier de telles études, car de nouveaux problèmes se posent tous les jours devant les yeux des érudits. Il est au contraire utile, il est même nécessaire que, de temps à autre, des savants, renonçant délibérément à la prétention de faire œuvre définitive, entreprennent le travail délicat de grouper en un tableau synthétique, harmonieusement composé, les résultats particuliers acquis par l'opiniâtre labeur des érudits, et, par là-même, signalent les doutes à éclaircir et les lacunes à combler.

Ardue entre toutes — et pour de multiples raisons — était la tâche d'exposer dans son ensemble l'*Histoire de Bretagne*, et il ne fallait pas moins que l'immense érudition, le labeur acharné et la sagacité critique d'Arthur de la Borderie pour oser l'entreprendre. En 1896, il en donnait le premier volume, et « il en poursuivit la publication avec une activité et une ardeur de jeune homme, comme s'il avait voulu gagner de vitesse la mort dont il devinait l'approche » (1) ; ses forces le trahirent, mais quand il succomba (17 février 1901), l'éminent historien avait déjà atteint, avec la fin du troisième volume, la bataille d'Auray (29 septembre 1364), qui, en terminant la guerre de Blois et de Montfort, et en mettant la couronne ducale sur la tête de Jean de Montfort, terminait aussi pour la Bretagne le moyen-âge proprement dit.

Le monument élevé avec tant de science et tant d'amour par Arthur de la Borderie à la gloire de sa province natale ne pouvait demeurer inachevé ; lui-même avait réuni pour les époques suivantes une masse considérable de matériaux, il avait publié quelques années plus tôt dans la *Revue de Bretagne* une fort bonne étude sur le règne de Jean IV (2), et la rédaction du

(1) Discours de M. le comte de Lasteyrie à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 22 février 1901.

(2) Arthur DE LA BORDERIE, *Le Règne de Jean IV, duc de Bretagne*, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, année 1893.

Digitized by Google

tome IV de son grand ouvrage était déjà fortement amorcée, mais quel érudit assumerait la redoutable charge de continuer cette œuvre si personnelle, de discerner aussi judicieusement la vérité à travers les enjolivements et les diatribes passionnées des chroniqueurs ou les formules arides des pièces administratives, de décrire avec une aussi scrupuleuse exactitude et de juger avec la même franchise, exempte à la fois d'indifférence et de partialité, les hommes et les choses de ce siècle et demi qui sépare de la bataille d'Auray le moment où la Bretagne voit mourir, avec la bonne duchesse Anne, son indépendance nationale ?

Confidente admirablement dévouée et éclairée de tous les travaux, de tous les projets, de toutes les pensées de son mari, Mme de la Borderie n'eut pas de peine à trouver l'ami et le savant le plus capable de reprendre la plume que la mort venait de briser après un labeur de plus d'un demi-siècle au service de l'histoire bretonne. Les travaux de M. Barthélemy Pocquet sont trop connus et trop unanimement estimés pour qu'il soit besoin de dire quelle méthode sévère, quelle vaste érudition, quel talent d'écrivain il apporte dans la continuation de l'*Histoire de Bretagne*, et, si l'on est parfois tenté de lui chercher chicane sur tel ou tel point de détail, si l'on s'étonne quelquefois qu'il ne se réfère pas à certains livres récents ou qu'il n'ait pas exploré certains dépôts d'archives assez riches en documents précieux pour l'histoire de la diplomatie des derniers ducs, on ne doit cependant oublier ni le but qu'il se proposait, ni les conditions dans lesquelles il devait composer son œuvre. Les meilleures sources imprimées ont été consultées et utilisées avec critique, les archives de la Chambre des comptes de Nantes et celles des principales villes bretonnes ont été dépouillées avec soin, et, à l'aide de ces informations, nous pouvons déjà nous faire une idée exacte de la physionomie des ducs et de l'évolution politique, économique et administrative de leur duché depuis 1364 jusqu'en 1515 ; on pourra, par exemple, étudier plus complètement la diplomatie active de François II, ses relations et celles de ses prédécesseurs avec la cour de Rome, avec l'Angleterre ou avec la Bourgogne, mais il est peu probable que les grandes lignes de ce quatrième volume de l'*Histoire de Bretagne* s'en trouvent sensiblement modifiées.

Digitized by Google

*
* *

La transition du régime féodal au régime moderne semble s'être accomplie en Bretagne plus facilement qu'ailleurs. Peut-être en faut-il chercher l'une des raisons dans le petit nombre des princes qui gouvernèrent le pays durant la seconde moitié du XIVe siècle et le XVe siècle tout entier, et dans la longueur du règne de plusieurs d'entre eux ; en effet, si l'on excepte François I et Pierre II, qui régnèrent respectivement huit et sept ans, et le connétable de Richemont (Arthur III), qui porta quinze mois à peine la couronne ducale, les ducs Jean IV (1364-1399), Jean V (1399-1442) et François I (1458-1488) présidèrent assez longtemps aux destinées de la Bretagne pour pouvoir réaliser de grandes réformes et suivre à loisir l'accomplissement de vastes desseins politiques. Il n'est pas jusqu'à la dernière et populaire souveraine de la Bretagne indépendante, la duchesse Anne, dont les vingt-sept années de règne n'aient été l'un des grands facteurs de l'union de son duché à la grande patrie française : qui pourrait dire, en effet, ce qui serait advenu si elle n'avait pas vécu assez longtemps pour assurer successivement la transmission de ses pays aux rois Charles VIII, Louis XII et François I ?

Au fond, Jean de Montfort et ses descendants ne diffèrent guère les uns des autres ; le premier est plus brave que son fils Jean V, lequel est rien moins qu'un paladin, et François II n'est pas un foudre de guerre, mais tous, en hommes de leur siècle, ils prisent la force plus que le courage, la ruse plus que la force, et le succès plus que tout. Dans leur attitude extérieure, ils paraissent manquer d'esprit de suite et de persévérance : étudiez avec soin leur politique, vous les verrez reprendre par une voie détournée l'œuvre qu'ils semblent avoir abandonnée, vous constaterez que tous leurs principes se résument en un opportunisme utilitaire et toute leur méthode en un habile et parfois savant jeu d'équilibre entre les partis et les puissances dont ils veulent obtenir des avantages ou dont ils redoutent la convoitise.

Si d'ailleurs ils exercent incontestablement sur la politique générale de leur duché un rôle direct et personnel, il s'en faut de beaucoup que leur influence soit aussi grande sur la destinée de leur peuple que l'est, en France, celle du roi à la même

Digitized by Google

époque. Comme en France, plus même qu'en France, la noblesse perd peu à peu de son influence prépondérante : de la guerre de Blois et de Montfort, les familles féodales sortent épuisées ou même complètement ruinées. La générosité chevaleresque n'a pu résister aux haines de parti. Une seule autorité, celle du duc, si faible qu'elle soit, a survécu à cette anarchie, et tous sentent qu'elle seule est capable de rétablir l'ordre, et avec l'ordre la prospérité. Pour y parvenir le duc, qui ne trouve plus dans le revenu de ses domaines des ressources suffisamment abondantes, doit lever des impositions sur ses sujets, mais il lui faut pour cela le consentement des Etats, auxquels il se trouve ainsi conduit à rendre compte de son administration. Pour que l'impôt consenti par le pays suffise à faire face aux charges publiques, il faut que la matière imposable soit assez considérable et, par suite, que l'agriculture, l'industrie, le commerce soient assez florissants ; aussi bien les ducs favorisent-ils leur développement, ménagent-ils les villes de négoce comme Nantes et Saint-Malo, et contribuent-ils, par le fait même, à l'accroissement de la puissance du Tiers, le seul des ordres de l'Etat qui soit productif de richesses. En même temps, le pouvoir ducal revendique pour lui seul le droit de lever des impôts, de quelque nature qu'ils soient, et ses vassaux laïques ou ecclésiastiques ne peuvent plus désormais percevoir de taxes ou de dîmes sans son autorisation (ordonnance du 1er février 1386).

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, il fait énergiquement reconnaître son autorité sur les places fortes du duché, et il exerce dans sa plénitude le droit, vainement revendiqué par Pierre Mauclerc au siècle précédent, de permettre ou d'interdire à ses vassaux la construction des forteresses, qu'il entend faire concourir à la garde du pays et où il peut désormais entrer à son plaisir ; plus tard (ordonnance du 14 février 1452), Pierre II règlemente dans le détail les obligations militaires de la noblesse. Affaiblie par les guerres civiles, amoindrie par la prédominance toujours plus forte du gouvernement ducal, cette noblesse perd encore de son prestige et de sa force par l'irrésistible ascension de la riche bourgeoisie qui, malgré les ordonnances, achète des terres nobles, et par l'anoblissement de plus en plus fréquent de roturiers, comme le changeur génois Daragonnys ou le charpentier du château de Plaisance, dont,

Digitized by Google

faute d'argent dans le trésor, le duc récompense ainsi les services.

En face de cette décadence de la noblesse, il est intéressant de suivre les progrès de la bourgeoisie. La paix intérieure règne à peu près continuellement ; la guerre de Cent ans, les luttes entre les Armagnacs et les Bourguignois, entre Louis XI et Charles le Téméraire, causent en Bretagne infiniment moins de ravages qu'en France et occupent la diplomatie des ducs bien plus qu'elles ne touchent à ses sujets. Aussi le commerce et l'industrie prennent un magnifique essor : les négociants de Nantes et de Saint-Malo entretiennent des relations suivies avec les ports du golfe de Gascogne, de la Biscaye et de l'Angleterre, ils ont des comptoirs à l'île de Ré, ils fréquentent les foires de Paris et des Pays-Bas, et c'est à leur suite sans doute qu'un enfant de Pipriac, Jean, appelé là-bas « le Breton », est allé s'établir vers 1440 comme « maître-écrivain » à Tournai, qu'il quitta bientôt pour fonder le premier atelier typographique de Bruges. En même temps, les corporations naissent, se développent et deviennent des organismes puissants : tel ce corps des marchands de Nantes, qui prend à sa charge l'entretien du chenal de navigation que Jean IV avait fait creuser dans la Loire. La flotte commerciale est nombreuse et bien équipée: pour la protéger contre les attaques des ennemis et des pirates, Jean IV crée par son ordonnance du 1er juillet 1372 le « convoi de la mer », institution que son fils accroît et réorganise en 1431, en en faisant une véritable « armée de mer ». D'ailleurs, des traités de commerce sont conclus avec la Castille, la Hollande, la Hanse germanique, les consulats de Bordeaux et de Bayonne; d'un commun accord avec l'Angleterre, les lettres de marque sont supprimées entre les deux pays.

A ces progrès du commerce correspond nécessairement un grand développement de l'organisation municipale. Nantes perd en 1365 les quelques libertés dont l'avait gratifiée Charles de Blois, mais en 1397, Jean IV accorde à ses habitants une part assez importante dans l'administration de la cité, surtout au point de vue de la gestion des deniers levés sur l'ordre du duc pour l'entretien des fortifications ; sous Jean V, la communauté urbaine est réellement devenue une personne morale, qui gère ses intérêts et qui défend ses droits par l'organe de son « procureur des bourgeois ». Au début du XVe siècle, Nantes, Rennes, Saint-

Digitized by Google

Malo, Dinan, Guingamp, Saint-Pol ont un budget et une organisation communale au moins rudimentaire ; sous Pierre II (1450-1457), le nombre des villes députant aux Etats passe de quatorze à vingt-cinq, et, dès avant la mort d'Anne de Bretagne (1514), toutes les villes possèdent des institutions municipales assez complètes. Ce n'est pas, tant s'en faut, l'indépendance presque absolue que s'étaient donnée trois siècles plus tôt les cités du Nord, mais c'est déjà une certaine part d'autonomie locale, indice et consécration d'une grande activité économique, d'une expérience consommée des affaires et d'une juste entente des nécessités et des méthodes de l'administration.

Entre les villes et le pouvoir ducal, les Etats forment le véritable gouvernement : dans leurs sessions, qui se tiennent presque chaque année, ils ne se bornent pas à consentir l'impôt demandé pour la défense du pays, ou à accorder des subsides aux princes et à leurs proches ; ils entendent encore la proclamation des grandes ordonnances ducales sur la justice, le domaine, les finances, et, en les approuvant, ils leur donnent plus de force et d'autorité aux yeux du peuple breton. A chaque session, ils élisent dans leur sein une commission composée de barons, de prélats, de jurisconsultes, présidée par le duc ou, à son défaut, par le chancelier, siégeant autant qu'eux-mêmes et jugeant en dernier ressort les causes sur lesquelles ont déjà prononcé les autres juridictions du duché. A la fin du XIVe siècle, cette commission est dirigée par un chef que l'on appelle « président du Parlement » ou « président de Bretagne », et qui, sous Jean V, entre au conseil ducal ; c'est de cette commission des Etats qu'un mandement de François II fait, le 22 septembre 1485, le Parlement de Bretagne.

Faut-il prendre, en de difficiles conjonctures, une détermination grave ? Le duc veut auparavant connaître l'opinion de ses Etats ; et si la décision intervenue lui paraît de nature à susciter le mécontentement de quelque puissance rivale ou alliée, il est tout heureux de dégager sa responsabilité personnelle en s'abritant derrière la délibération des Etats. Nous n'en rappellerons que quelques exemples : quand, après avoir conclu à Sablé, le 8 mai 1421, un traité d'alliance avec le Dauphin (le futur Charles VII), le duc Jean V reçoit du roi d'Angleterre une ambassade chargée de le faire renoncer à cette alliance, c'est aux Etats qu'il confie la mission de répondre aux envoyés britanniques ;

Digitized by Google

l'année suivante, obligé de s'absenter pendant plusieurs mois pour s'occuper de négocier la paix entre la France et l'Angleterre, il remet aux Etats l'administration du duché et la garde de sa femme et de ses enfants ; en 1424, alors qu'il est redevenu l'allié de l'Angleterre, il veut consulter les Etats avant de répondre à son frère Arthur de Richemont, qui sollicite de lui l'autorisation d'accepter l'épée de connétable de France ; en 1455, Pierre II tient à faire approuver par les Etats le projet de mariage de sa nièce Marguerite, fille de François I et héritière du duché, avec son cousin François d'Etampes. Il ne se passe donc aucun événement important pour les destinées de la Bretagne, sans que les Etats soient appelés à formuler leur avis, sans qu'ils exercent sur la décision du prince une influence prédominante.

On peut dire, sans aucune exagération, qu'ils représentent véritablement l'opinion publique. Est-il étonnant d'ailleurs qu'il y ait dès lors un esprit public ? Dans la noblesse, la guerre de Blois et de Montfort avait créé des partis profondément divisés, et un parti n'a pour raison d'être que la défense et la propagande d'une opinion ; la guerre civile terminée, la noblesse, tenue plus ou moins éloignée des affaires, ne se prive pas de juger et de critiquer les actes du duc, voire de s'insurger contre lui comme le font les Penthièvre en 1420, le maréchal de Rieux en 1484 et en 1489 ; il y a donc dans son sein des courants d'opinion avec lesquels il faudra compter. Dans les campagnes, où le servage est définitivement aboli par François II en 1486, il est peu probable que les populations aient eu sur les événements de leur temps des idées bien précises, et l'on peut facilement croire que la foule des paysans qui, en 1487, vint au secours des Nantais assiégés par les troupes de Charles VIII, avait moins suivi son impulsion spontanée que le mot d'ordre de ses seigneurs. Dans les villes, au contraire, la bourgeoisie opulente, habituée à la pratique des affaires, intéressée directement à la prospérité du pays, ne peut voir d'un œil indifférent ses ducs conclure la paix ou engager les hostilités avec les souverains des régions où elle écoule les produits de son industrie ou d'où elle tire les objets de son trafic. Au prince, elle fournit des serviteurs expérimentés, comme le grand trésorier Pierre Landais, ou des défenseurs dévoués, comme ce négociant de Quimper, Michel Marion, qui, en 1487, aliène une notable partie de sa fortune pour armer un navire

Digitized by Google

destiné à combattre la France, alors en guerre avec la Bretagne.

Il est bien curieux de suivre dans l'ouvrage de MM. de la Borderie et Pocquet les fluctuations de cette opinion publique et ses conflits avec les ducs, tout particulièrement en ce qui touche la rivalité franco-anglaise. La tendance personnelle de Jean IV et de la plupart de ses successeurs, principalement de Jean V et de François II, est nettement favorable à l'Angleterre. Jean IV avait épousé en secondes noces Jeanne Holand, dont la mère était elle-même la seconde femme du prince Noir, lequel aimait la duchesse Jeanne comme sa propre fille; après la mort de Jeanne, Jean IV épouse Jeanne de Navarre, fille du roi Charles le Mauvais, l'un des ennemis les plus acharnés de la France.

Rien n'autorise à douter de la sincérité des intentions de Jean V quand il cherche à négocier la paix entre les belligérants, mais son éducation et ses goûts le maintiennent toujours attaché à la cause de l'Angleterre : s'il se réconcilie secrètement avec le roi de France, il se garde bien de rompre ouvertement avec les Anglais, et s'il reprend un jour « très ostensiblement en toutes circonstances sa place naturelle de grand feudataire de la monarchie française », c'est que les Anglais ont été enfin chassés du sol de la France et que Paris a reconnu Charles VII pour son souverain légitime. Louis XI, qui redoutait les Anglais peut-être plus que les Bourguignons, ne cessa, durant tout le cours de son long règne, de se défier des tendances anglophiles de François II : on ne saurait lui en faire un reproche quand on connaît la correspondance échangée entre François II et le roi Edouard IV, ce même souverain qui, lors de la conférence de Picquigny, déclarait à Louis XI n'avoir « en sa nécessité jamais trouvé si bon amy » que le duc de Bretagne.

La nation bretonne est au contraire, dans son ensemble, résolument dévouée à la cause française ; nous en avons d'innombrables témoignages. Sans doute, elle a au plus haut point le souci de son indépendance, qu'elle entend défendre avec la dernière énergie : pour répondre à l'arrêt du Parlement de Paris qui avait prononcé (18 septembre 1378) la réunion de la Bretagne à la France, les Etats rappellent Jean IV, qu'ils avaient chassé « pour crime d'anglomanie et de soumission servile aux Anglais », et les Bretons l'acclament avec enthousiasme quand il débarque sur la plage de Dinard le 3 août 1379. Six ans plus tôt les Nantais,

Digitized by Google

tout en se déclarant « bons Français » et en ouvrant leurs portes aux troupes de Duguesclin, avaient cependant mis cette condition expresse qu'ils voulaient demeurer fidèles à leur duc et que le roi devrait lui pardonner tous ses torts dès qu'il se serait détaché de l'Angleterre. Quand, un siècle plus tard (1472), Louis XI pénètre par force en Bretagne, il trouve les populations assez bien disposées en sa faveur. L'Angleterre trouve bien en Bretagne des partisans ardents, parfois même très puissants, comme le grand trésorier Pierre Landais, mais elle est le plus généralement, de la part de toutes les classes de la société, l'objet d'une haine violente. On connaît les reproches adressés à Jean IV par ses sujets et rapportées par le chroniqueur Guillaume de Saint-André :

Trop avez d'Anglois entour vous ;
Ne peuvent pas bien estre o vous,
Ils ne nous aiment poay ne grant,
Nous les haïons mortellement.

Dans l'hiver 1380-1381, les troupes de Buckingham, qui viennent d'échouer dans le siège de Nantes et auxquelles Jean IV fait prendre leurs quartiers en Basse-Bretagne, sont contraintes de se loger dans les faubourgs d'Hennebont, de Quimper et de Quimperlé, parce que les habitants de ces villes refusent de les recevoir dans leur enceinte. Les Malouins exècrent les Anglais, et ils ne consentent à rentrer sous l'obéissance du duc qu'après le second traité de Guérande (avril 1381), qui avait réconcilié Jean IV avec Charles VI. Les Etats de 1421 se prononcent nettement pour une intervention militaire de la Bretagne en faveur du dauphin de France ; ceux de 1424, en autorisant Richemont à remplir auprès de Charles VII la charge de connétable, marquent encore leur sympathie pour la cause française.

Que ce soit par intérêt commercial et par nécessité économique, ou par affinité naturelle et par généreux attachement, la bourgeoisie des villes, surtout celles des villes où le négoce est le plus actif, manifeste à l'égard de la France des tendances très nettement favorables. Quant à la noblesse, elle fournit aux armées royales des bataillons valeureux et d'illustres chefs, tels que Du Guesclin, Clisson, Richemont, le maréchal de Lohéac, Tanguy du Chastel ; fréquemment alliée à des familles françaises, elle est encore fascinée par le prestige de la cour, où plusieurs

Digitized by Google

des siens trouvent à remplir des charges importantes. Les ducs doivent compter avec ce courant à la fois francophile et anglophobe de leurs sujets, devant lequel leur sentiment personnel est souvent contraint de capituler ; on en a déjà vu plusieurs fois la preuve, mais en voici un témoignage plus fort peut-être encore, puisqu'il émane de Jean IV lui-même. Tandis que, dès l'origine du grand schisme, l'Angleterre avait reconnu l'obédience du pape de Rome, la Bretagne s'était, comme la France, placée sons celle de Clément VII; attiré par ses sympathies anglaises, pressé par les sollicitations de Richard II, Jean IV était naturellement porté vers Urbain VI, mais la crainte d'une insurrection de ses sujets le force à reconnaître l'autorité de Clément VII, et, croyant sans doute mettre ainsi sa conscience en repos, il rédige le 30 mars 1383 un acte secret, dans lequel il rejette la responsabilité de sa conduite sur ce fait que « le clergé, la noblesse, le peuple, grands et petits, tous se sont déclarés, tant en France qu'en Bretagne, pour le pape d'Avignon et croient en sa légitimité » (1).

La politique de « la plus grande France », que, depuis Philippe le Bel, les rois suivaient avec une tenace persévérance, une inlassable énergie, une incroyable unité de vues, devait nécessairement chercher à tirer profit de cette manifeste sympathie des Bretons pour le trône fleurdelisé, et l'on peut penser que les organes essentiels de cette politique « impérialiste » et centralisatrice, la Chambre des comptes et le Parlement de Paris, ne se firent pas faute d'en jouer toutes les fois qu'ils le purent : en 1378, on brusque trop les choses et la proclamation brutale de l'annexion du duché soulève l'indignation populaire, mais le Parlement de Paris ne se prive pas d'accueillir des requêtes contre le duc ou des reliefs d'appels de sentences rendues par des juridictions bretonnes. Sur ce point, toutefois, des protestations sont toujours énergiquement formulés et la Bretagne put conserver, même après sa réunion à la France, son indépendance judiciaire ; les tentatives des juristes français n'en sont pas moins intéressantes à relever. Ils ne négligent d'ailleurs aucune occasion de faire valoir les « droits du Roi », fût-ce à propos de l'exercice de la régale de l'évêché de Nantes ou de la forme du « chapeau ducal ».

(1) Noël Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, I, 250-252 et II, 369-374.

Digitized by Google

De part et d'autre, la nature du lien féodal qui unit la Bretagne à la France est l'objet de discussions sans fin. Jusqu'au sein du concile de Bâle, la question soulève des tempêtes (1), et c'est une véritable comédie qui se renouvelle au début de chaque règne pour la reddition de l'hommage, le roi prétendant recevoir un hommage lige et le duc ne rendre qu'un hommage simple : pour en finir, chacun déclare agir comme l'ont fait ses prédécesseurs, et, par mesure de sûreté, fait formuler par son chancelier toutes les réserves et protestations que de droit sur ses privilèges intangibles et imprescriptibles.

L'influence royale se manifeste d'ailleurs d'une façon de plus en plus profonde : en 1449, Charles VII fait don à François Ier d'un hôtel à Paris et l'attire ainsi davantage dans la société des grands seigneurs français et dans l'orbite de la cour ; en 1455, c'est à la demande même du duc Pierre II qu'il sanctionne de son autorité souveraine les dispositions du traité de Guérande (12 avril 1365) réglant l'ordre de succession à la couronne ducale. Trente ans plus tard, les destinées de la Bretagne sont entièrement entre les mains des Français : les seigneurs français soulevés contre la dame de Beaujeu trouvent asile à la cour de François II, tandis que les grands feudataires bretons, révoltés contre le trésorier Landais et contre le duc qui le soutient, se laissent gagner par les habiles encouragements de la régente et concluent avec elle le traité de Montargis (22-28 octobre 1484), qui, à défaut d'héritiers mâles dans la lignée des Montfort, reconnaît à Charles VIII la succession de François II.

A la mort de ce dernier petit-fils du vainqueur d'Auray, la guerre civile ravage de nouveau la Bretagne, déchirée entre les partisans des deux ministres de la jeune duchesse, le maréchal de Rieux et le chancelier Philippe de Montauban. L'archiduc Maximilien d'Autriche, les rois d'Angleterre et de Castille, Alain d'Albret se disputent le duché : il n'y avait cependant qu'une seule combinaison qui pût rétablir la tranquillité à l'intérieur, assurer la paix avec la France et débarrasser le pays de l'ingérence étrangère. Cette combinaison était souhaitée par le peuple ; le duc d'Orléans (le futur Louis XII), délivré par Charles VIII de la prison où il expiait, depuis la défaite de Saint-Aubin-du-Cormier,

(1) Vaucelle, *La Bretagne et le Concile de Bâle*, dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, n° de juillet 1906.

Digitized by Google

son alliance avec François II, employait au profit de cette solution libératrice le crédit dont il jouissait auprès de la noblesse bretonne et la lui faisait accepter. De fait, la paix est signée aux faubourgs de Rennes le 15 novembre 1491 entre Charles VIII et Anne de Bretagne, et, le 6 décembre suivant, la duchesse épouse le roi de France. La Bretagne garde son autonomie, mais elle est désormais « réunie » au royaume, vers lequel elle était depuis longtemps portée par une ardente sympathie.

ANDRÉ LESORT.

Digitized by Google

LE CONGRÈS BRETON DE 1907

Arthur de la Borderie, dans une de ces causeries dont il avait le secret, disait il y a cinquante ans :

« En quoi consiste l'attrait de nos Congrès, et qu'est-ce que l'*Association Bretonne* ? La réponse exigerait trop de développement pour une simple lettre : Je gage que vous ne devineriez jamais la définition originale qu'en a donnée quelque part un galant homme dont on m'a rapporté le mot sans m'apprendre son nom, au dire duquel notre Association serait une société de fort honnêtes gens (Très bien jusqu'ici), qui se rassemblent, chaque année, en divers lieux de la Bretagne, pour faire de bons dîners. (Textuel).

« Le malheureux ! On voit bien qu'il n'a jamais mis le pied au Congrès ni mangé à certaine table d'hôte que je pourrais nommer. Plût à Dieu qu'il eût dit vrai ! Notre société compterait sans doute bien plus d'adhérents dans un siècle où les intérêts du ventre comptent tant de partisans. A ceux qui sont de ce parti, l'*Association Bretonne*, malheureusement, n'offre rien de bien appétissant, car elle est tout simplement une réunion d'honnêtes gens, bons Bretons et bons Français, vrais patriotes, piqués surtout du désir d'aider de leur mieux, dans la sphère modeste qui leur est laissée, au bien commun du pays, et de défendre, suivant leurs forces, dans le passé comme dans le présent, l'intérêt et l'honneur de la Bretagne » (1).

N'est-elle pas tout simplement délicieuse cette petite critique que l'auteur de l'*Histoire de Bretagne* adressait aux hôtels de sa jeunesse ? Aujourd'hui, après un demi-siècle, les tables d'hôte bretonnes sont incomparablement supérieures, et les Congressistes ont pu s'en assurer encore cette année dans la petite ville de Lamballe qui avait été choisie avec un rare bonheur pour être le siège du Congrès Breton annuel.

(1) *Revue de Bretagne*, 1e année 1857, 2e semestre, pp. 413, 414

Digitized by Google

Mais on ne saurait rien changer à la définition que fit La Borderie en 1857 de l'*Association Bretonne*. Elle est restée le groupement des vrais Bretons, aussi profondément attachés à la petite patrie qu'ils le sont à la grande patrie française, désireux de travailler sérieusement et sans aucune excentricité pour le bien de la Bretagne, défenseurs de la foi, des droits et des libertés de celle-ci, de sa langue, de ses costumes, de ses coutumes séculaires, ayant pris à tâche d'étudier son histoire, de la dévulguer et de la populariser, mais convaincus que l'esprit breton armoricain, produit de l'union des Celtes avec les Gallo-Francs, est absolument différent de l'esprit gallois, qui, lui, est saturé d'anglais et de saxon. C'est ce qui fut lumineusement exposé par M. le chanoine de la Villerabel, président du Congrès, le vendredi 6 septembre, aux applaudissements chaleureux de l'auditoire.

Le bureau de l'*Association Bretonne* ne pouvait choisir une localité plus intéressante que Lamballe, un pays plus curieux que le Penthièvre, pour y tenir les assises de 1907. Le château, de la fin du Xe siècle, démoli en 1420 par Jean V à la suite du complot de Margot de Clisson et de ses fils, reconstruit en 1555 par le duc d'Etampes, appartenait au moment de la Révolution française au prince de Lamballe dont la femme, amie intime de la reine Marie-Antoinette, fut assassinée en 1792 dans les tristes circonstances que l'on sait. Sur sa place on a installé une promenade publique. — L'église Saint-Jean, paroissiale, n'a rien de remarquable sauf un beau bénitier du XVe siècle avec inscription et des vitraux modernes représentant les principales scènes de la vie du patron, saint Jean-Baptiste. Il en est autrement des églises Notre-Dame et Saint-Martin. Notre-Dame, ancienne chapelle du château de Lamballe, fut érigée en collégiale par le duc Jean V en 1435, mais elle date de la fin du XIIe siècle, ainsi que l'on peut s'en assurer en examinant les porches du Nord et de l'Ouest ; le chœur est plus récent. Tout l'ensemble est magnifique, et certainement cette collégiale est l'un des monuments les plus intéressants de la Bretagne. A signaler quelques anciens enfeus et une Vierge romane que l'on a repeinte à neuf dans le style de la rue Saint-Sulpice. Nous émettons le vœu qu'on la remette au plus vite dans son état naturel. — Saint-Martin, prieuré de l'abbaye de Marmoutier, fondé en 1083 par Geoffroy Ier comte de Lamballe, est roman

Digitized by Google

aussi, mais, hélas ! le badigeon y a fait tout récemment son œuvre néfaste : il couvre tous les murs et même les boiseries. Les dalles tumulaires ont été alignées dans un ordre parfait, mais combien regrettable, le long d'un mur ! Cette *restauration* est tout bonnement du vandalisme.

La vieille foi catholique faisant partie intégrante de l'idée bretonne, ce serait une erreur de la bannir du programme officiel d'une réunion de Bretons. Aussi le Congrès s'ouvrit-il le lundi matin 2 septembre, par la messe du Saint-Esprit célébrée par M. le chanoine du Bois de la Villerabel, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc et membre de l'*Association Bretonne*, lequel prononça une allocution superbe où vibrait le plus pur patriotisme breton. Après avoir constaté que les membres de l'*Association Bretonne*, en défendant les traditions séculaires de la Bretagne, se montrent les dignes fils de leurs pères, il les loua de commencer leurs travaux par la messe du Saint-Esprit et par une prière qui sera certainement exaucée. Puis il déclara que Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc, s'est fait le défenseur de la langue bretonne et n'a pas hésité à diviser son diocèse en deux parties, l'une de langue française et l'autre de langue bretonne ; que dans celle-ci il souhaite de voir l'enseignement du français se faire par le breton.

A deux heures eut lieu la séance solennelle d'ouverture. Après les discours de MM. le comte Lanjuinais, directeur de l'*Association Bretonne*, Boby de la Chapelle, directeur de la section d'agriculture, le comte de Palys, directeur de la section d'histoire et d'archéologie, les bureaux arrêtèrent l'ordre des travaux et classèrent les mémoires apportés qui se sont trouvés beaucoup plus nombreux que les autres années.

Le lendemain mardi, séance du matin tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. l'abbé de la Villerabel qui avait à ses côtés MM. le maire de Lamballe, le Mis de l'Estourbeillon, le Cte de Palys et André Oheix.

M. André Oheix établit que saint Melaine n'est pas né à Plélauff, près Rostrenen, ainsi qu'on a essayé de le prouver ces temps-ci, mais bien à Brain-sur-Vilaine près Redon. MM. de Laigue et de L'Estourbeillon soutiennent l'opinion de M. Oheix. M. de l'Estourbeillon cite plusieurs jolies légendes des bords de la Vilaine ayant trait à la vie du grand évêque de Rennes.

Digitized by Google

M. de Berthou lit un très remarquable et très intéressant travail sur l'architecture du château de Clisson à travers les âges.

M. l'Abbé Favé amuse beaucoup l'assistance avec deux anecdotes du temps passé. L'une concerne les gens de justice de Carnoët à qui l'on défendait en 1694 de tenir auberge; l'autre à la mauvaise réception que firent les habitants du même pays au maître d'hôtel du roi Jacques II qui était venu à la recherche de mines de plomb sur les dires d'un baron allemand.

M. l'Abbé Millon communique une étude de M. Delhommeau sur les Romains à Dinan. L'auteur semble y émettre une opinion bien hardie et bien hasardée en déclarant que Dinan fut la capitale des Unelles.

M. de Laigue essaie de démontrer que les quatre derniers champions du parti anglais au Combat des Trente, désignés souvent à tort comme des Bretons, sont en réalité des Brabançons. Il en résulterait que la bande conduite par Bembro ne comprenait que des Anglais, des Allemands et des Brabançons.

Les deux séances du soir ont eu un éclat tout particulier. Assistance très nombreuse et dans laquelle on comptait beaucoup de dames. La première réunion était présidée par M. l'abbé de la Villerabel. Au bureau : MM. le Cte Lanjuinais, le Cte de Palys, Anne-Duportal, de Villers, le maire de Lamballe et le chanoine Fouéré-Macé, ancien recteur de Léhon, restaurateur de l'église du prieuré de Saint-Magloire, que la mort devait faucher quelques jours plus tard.

M. Alain du Cleuziou étudie la construction des maisons rurales aux pays de Saint-Brieuc, Cornouaille, Léon et Tréguier. Sa causerie très originale et traitant un sujet dont on ne s'est jamais occupé jusqu'ici est très applaudie.

M. Jouon des Longrais conte les voyages de Rennes à Lamballe en 1564 et 1565 de Charles Busnel, maire de Rennes, et fait ressortir tous les petits incidents caractéristiques de ces déplacements, les difficultés, les prix des hôtels etc.

M. Rouault de la Vigne, un jeune savant dinannais, donne la monographie du docteur Lavergne, médecin à Lamballe au XVIIIe siècle, qui réussit à implanter la pomme de terre dans le pays et trouva un moyen de guérir la rage. M. René Rouault de la Vigne, est un nouveau venu à l'*Association Bretonne*, sa

Digitized by Google

conférence a été de tout point réussie et nous croyons que la Bretagne est en droit de beaucoup attendre de lui.

Cette monographie amène une discussion sur l'introduction de la pomme de terre en Bretagne.

M. L'ABBÉ FAVÉ fait remarquer que Mgr de la Marche, le dernier évêque de Léon, prit tellement à cœur la diffusion du tubercule cher à Parmentier, qu'il fut surnommé *Escop ar Patatez*.

M. ANNE DUPORTAL clôt la séance par une étude approfondie sur les droits et les coutumes des poissonniers de Saint-Brieuc.

A huit heures la salle était comble. Les Lamballais avaient répondu avec empressement à l'appel de l'*Association Bretonne*.

M. L'ABBÉ DE LA VILLERABEL, en ouvrant la séance, fait ressortir les gloires religieuses du comté de Penthièvre : Charles de Blois, qui sera canonisé, et pour lequel Mgr Morelle a demandé au Pape un office particulier qui a été accordé ; saint Vincent Ferrier, le P. Maunoir, le P. Aimé qui apporta à Lamballe le corps de saint Amateur, le P. Proust et les dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve, l'abbé Cormeaux, etc.

M. DE PALYS présente bien spirituellement un petit travail du regretté La Borderie sur la défense de laisser entrer les chiens dans les églises.

M. DE CALAN fait ensuite une vraie conférence sur Jean de Brosse et Sébastien de Luxembourg, l'oncle et le neveu, dont l'un fut le dernier comte de Penthièvre et l'autre le premier duc de ce nom au XVIe siècle.

M. DE L'ESTOURBEILLON entretient le Congrès de la question du rapetissage des coiffes bretonnes qui sont en train de devenir ridicules par leur taille et ne tarderont pas à disparaître. Il distribue dans la salle un *tract* destiné à arrêter le mal et que tout le monde se met à lire avec le plus vif intérêt. Il ajoute que le mouvement breton bat son plein et que depuis quelques années quarante troupes de théâtre populaire breton ont été fondées.

M. L'ABBÉ FAVÉ veut laisser l'assistance sur une note gaie et l'amuse énormément avec le récit des doléances d'un braconnier en l'an III.

Le mercredi 4 octobre, Lamballe présentait une animation extraordinaire. Tous les propriétaires et une grande partie des cultivateurs des environs étaient réunis. Par toutes les routes

Digitized by Google

arrivaient des animaux de toutes races. Le grand concours agricole de l'*Association Bretonne* allait avoir lieu.

En attendant, la section d'histoire et d'archéologie tient sa séance à huit heures du matin sous les présidences successives de MM. les abbés de la Villerabel et Fouéré-Macé.

M. Plihon, l'éditeur rennais bien connu, lit quelques notes sur l'imprimerie à Lamballe avant et pendant la Révolution. La compétence de l'auteur, l'intérêt du sujet font que cette lecture remporte un légitime et vif succès.

M. de Laigue, dans une brève étude qui doit paraître dans a *Revue de Bretagne*, explique combien il y aurait utilité pour toutes les anciennes familles de Bretagne à refaire une nouvelle édition de l'*Armorial* de Pol de Courcy revue avec soin, corrigée et conforme aux exigences de la critique contemporaine, cet armorial contenant une foule d'erreurs et d'inexactitudes.

M. de Berthou recherche la date de construction de l'église de Saint Philbert-de-Grandlieu. Le R. P. de la Croix prétend que c'est une ancienne construction gallo-romaine remaniée. M. Léon Maître affirme au contraire qu'elle est toute entière du IXe siècle. C'est ce dernier archéologue qui est dans le vrai.

M. de Laigue reprend la parole pour exposer un projet d'éphémérides bretonnes contenant pour chaque jour le nom du saint ordinaire, celui du saint breton avec quelques notes, enfin cinq ou six lignes d'histoire de Bretagne. Le prix de ces éphémérides serait minime et l'on en ferait une œuvre de vulgarisation.

M. de Palys donne communication d'un travail de M. Trévédy sur les voies romaines des Côtes-du-Nord entre Yffiniac et le Morbihan. Armé de ces notes on pourra constater *de visu* sur le terrain si toutes leurs suppositions sont fondés.

A l'issue de la séance a eu lieu celle de la Société des Bibliophiles Bretons dont la *Revue de Bretagne* a donné le compte-rendu officiel dans son numéro d'octobre.

Le concours agricole a été superbe. Remarqué tout particulièrement les lots de Mme la duchesse de Feltre et de M. Fernand Després, le premier avec sept animaux durhams purs. De l'avis des connaisseurs, ce fut un des plus beaux concours de l'*Association Bretonne*. L'élevage breton est décidément en grand progrès.

Le lendemain jeudi, excursion archéologique au camp vitrifié

Digitized by Google

de Péran et à Moncontour, et visite à la curieuse chapelle de la Commanderie des Templiers de Quessoy, à celle de Saint-Nicolas, aux églises de Plédran, Saint-Carreuc, Hénon. A Moncontour quelques aimables habitants ont promené les Congressistes sur les remparts et à la tour de Gilles de Bretagne; puis Mme et Mlles Coroller les ont menés à Notre-Dame-du-Haut et à Trédaniel.

Le vendredi matin, à huit heures, M. l'abbé de la Villerabel a célébré à Saint-Jean la messe pour les membres défunts de l'*Association Bretonne*. Tous les membres du Congrès y assistaient ainsi que beaucoup de personnes de la ville.

Au début de la séance d'histoire, un travail de M. de Laigue sur l' « Esprit Breton » a été la cause d'une vive et intéressante discussion. Finalement, M. de la Villerabel, président du Congrès, a mis les choses au point en constatant, contrairement à l'opinion de certains bardes bretons, que l'esprit breton-armoricain est maintenant absolument dissemblable de l'esprit gallois où l'élément anglo-saxon est entré pour une grande part. Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

M. Sageret donne un rapport très clair et très étudié sur un livre récent de M. A. Travers, qui tend à démontrer que la langue bretonne actuellement parlée en Basse-Bretagne n'est autre que la langue celtique qu'on parlait dans la péninsule armoricaine avant les invasions bretonnes.

M. l'abbé Helliet lit d'excellentes notes sur Lamballe et ses environs.

A la séance de l'après-midi, M. de Palys lit, en les analysant finement, quelques poésies populaires du XVIIIe siècle pour ou contre le duc d'Aiguillon et qui reflètent bien les sentiments de l'époque.

M. Jouon des Longrais examine l'œuvre d'un artiste lamballais qui exécuta entre autres un beau retable pour l'église de Saint-Potan.

M. Alain du Cleuziou, à la demande du bureau, consent à lire une page de l'*Histoire de Bretagne* qu'il prépare et qui paraîtra bientôt. Il choisit les Invasions Normandes. Cette lecture captive au plus haut point l'assistance qui remplit la grande salle de la mairie.

M. de Laigue raconte la vie de saint Gwennolé, un enfant de la

Digitized by Google

Domnonée Armoricaine puisqu'il naquit à Ploufragan près Saint-Brieuc, et le premier abbé de Bretagne.

Samedi 7 octobre, c'est la séance solennelle de clôture. M. Limon, député, préside, ayant pour assesseurs MM. le comte Lanjuinais, l'abbé de la Villerabel, Boby de la Chapelle, de Villers.

M. de Laigue fait le récit de l'excursion archéologique de jeudi, et M. de Palys lit un travail de M. Aveneau de la Grancière sur les enceintes en terre qu'on appelle communément Camps Romains.

Puis M. Limon prononce le discours de clôture. Après avoir remercié tous ceux qui ont contribué à en assurer le succès, il s'étend sur le concours agricole. « On ne saurait assez blâmer, dit-il, certaines manœuvres qui ont risqué d'empêcher les cultivateurs du Finistère d'envoyer leur animaux au concours en laissant croire que la fièvre aphteuse régnait à Lamballe, ce qui est faux ».

M. le comte Lanjuinais adresse ensuite ses remerciements à M. l'abbé de la Villerabel, à la ville de Lamballe, à son maire, à M. Boby de la Chapelle qui dirige avec un dévouement inlassable les destinées de la section d'agriculture, à M. Houitte de la Chesnais son digne collaborateur, au toujours jeune M. Le Bihan. Il annonce officiellement que le Congrès de 1908 se tiendra à Fougères et qu'il commencera le dimanche matin au lieu du lundi. Puis la clôture générale est prononcée et les congressistes se séparent.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Congrès de 1907 a été l'un des plus intéressants et des plus mouvementés auxquels il nous a été donné d'assister. Les travaux, les rapports et les conférences ont été plus captivants les uns que les autres, et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'*Association Bretonne*, animée comme elle l'est du meilleur esprit breton, dégagée de toute influence étrangère, a devant elle une grande et belle carrière à parcourir.

Vive la Bretagne !

Vive la France !

Cte René de Laigue.

Digitized by Google

Essai sur l'administration générale d'un District pendant la Révolution.

LE DISTRICT DE ROCHEFORT

(MORBIHAN)

1er JUILLET 1790 — 20 MAI 1795

DOCUMENT PRINCIPAL

Notes textuelles de M. l'abbé Piéderrière empruntées en 1865 au *Journal des délibérations du Directoire du district de Rochefort*, déposées aux archives de la fabrique de Saint-Gravé (Morbihan).

Les autres documents secondaires auxquels nous avons puisé seront indiqués à leur place respective dans le corps du récit.

Ouvrages relatifs à la Bretagne consultés : Dubreuil. *Le District de Redon*, à Rennes, chez Plichon et Hommay, 1903 ; de Kerdrel, *Notice sur Saint-Gravé*, à Vannes, chez Lafolye, 1906.

P. Merlet.

Chapitre I

FORMATION DU DISTRICT DE ROCHEFORT

Les lettres patentes du 4 mars 1790 données à Paris par le roi sur les décrets de l'Assemblée nationale des 15, 16 et 26 février 1790, ordonnaient la division de la France en 83 départements, et établissaient que ces départements seraient subdivisés en

Digitized by Google

districts dont le nombre ne pourrait excéder neuf. Le département du Morbihan comprit donc neuf districts, dont les chefs-lieux furent Vannes, Lorient, Pontivy, Ploërmel, Rochefort, Malestroit, Josselin, La Roche-Bernard, formant ainsi des circonscriptions territoriales moins étendues que ne le sont celles des arrondissements actuels.

Le district de Rochefort était limité à l'Est par le district de Redon et la Vilaine, au Sud par la Vilaine et le destrict de la Roche-Bernard, à l'Ouest par le district de Vannes, au Nord par celui de Malestroit.

La carte de France divisée en 83 départements et subdivisée en districts (1), présentée à l'Assemblée nationale en 1791 par de Belleyme, donne à ce district une configuration tortueuse.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte administrative du département du Morbihan, il est aisé de constater que deux villes seules pouvaient avoir l'honneur d'être choisies comme chef-lieu du district de Rochefort : Questembert et Rochefort. Aussi, les communes, consultées à ce sujet en 1790, optent pour l'une ou pour l'autre de ces deux villes. Un projet anonyme, présenté le 16 juin 1790, songe à faire de Redon le centre d'une région nouvelle (2). On prendrait aux départements voisins les communes les plus rapprochées de Redon que de leur chef-lieu actuel, Rieux, Allaire, Saint-Vincent et sa trêve, Saint-Perreux, Glénac et sa trêve, La Gacilly, Carentoir et ses trêves au Morbihan. Il ne semble pas que l'on ait pris ce projet au sérieux : les communes que l'on avait proposé d'enlever au Morbihan lui restèrent affectées.

Ce fut le 28 février 1790, que la ville de Rochefort fut choisie comme chef-lieu du district de préférence à Questembert parce qu'elle était plus centrale d'après l'avis émis par le plus grand nombre des communes. Il comprenait les communes de Rochefort, Caden, Limerzel, Malansac, Pluherlin, Questembert, Berric, Larré, Molac, Le cour de Molac, Bohal, Pleucadeuc, Saint-Marcel, Missiriac, Saint-Laurent, Saint-Congard, Saint-Gravé, Saint-Martin-sur-Oust, Carentoir, La Gacilly, Cournon, Glénac, Les Fougerêts, Tréal, Peillac, Allaire, Saint-Vincent, Saint-Perreux, Saint-Gorgon et Saint-Jacut, en tout 30 paroisses.

(1) Voir Ch.-L. Chassin, *La Vendée et la Chouannerie*, XIe vol.

(2) Cf. Dubreuil, *District de Redon*, p. 19 et 20 et *Archives de Rennes*, A. D. I.-V. 15 M 15.

Digitized by Google

D'une manière générale, les habitants sont mécontents de l'arrondissement des cantons : Ils trouvent la justice éloignée et coûteuse : ce qui leur occasionnent des dérangements fréquents et des dépenses à jet continu.

Le régistre du Directoire est rempli des requêtes des communes, désireuses d'acquérir quelques villages dont la possession est incertaine. Mais, dès la fin de 1792, on ne s'occupe plus de ces questions. Sa résignation est générale en présence des difficultés qui vont croissant de plus en plus et l'on vit dans un état énervant de crainte et de surexcitation continuelles, et les municipalités ont mieux à faire que de demander le transfert du chef-lieu de canton et de se disputer quelques villages.

Conformément au décret du 22 décembre 1789, on procéda à l'élection des assemblées communales et on recruta ses membres parmi les personnages les plus influents et les plus instruits des paroisses.

La municipalité d'Allaire, pour citer un exemple de ces corps constitués, compta neuf membres et élut maire, Jean Voisin de Chez-Méhaud.

Voici la liste complète de ses membres :

Jean Voisin de Chez-Méhaud, maire jusqu'en 1813.
Jacques Gauthier du Vaubily.
Aimé Héry, de Deil.
Guillaume Bloyet, buraliste.
Joseph Noël, de Trouhesnel.
Laurent Mahé, de Peudu.
Jean Rivière...
Le Lièvre, président de la commune.
Chédalleux, officier public à Saint-Gorgon.

Pierre Paris est aussi agent municipal en 1796, et Julien Chevalier en 1799 (actes d'Allaire).

De même les citoyens actifs élurent curés tous leurs anciens prêtres auxquels ils étaient extrêmement attachés. Ceux-ci eurent dès lors beau tonitruer contre la Révolution qui naissait, les campagnards ne s'en émurent pas autre mesure. Ils avaient encore leurs prêtres et cela leur suffisait. C'est encore ce qui passe exactement de nos jours. Les paysans ne sortirent de leur indifférence

Digitized by Google

que quand ils virent leurs recteurs et leurs vicaires condamnés à mort.

L'élection des juges de paix causa parfois de sérieux embarras. Chaque parti voulait faire nommer à tout prix l'homme qu'il croyait devoir lui être dévoué, qui n'hésiterait pas au besoin à prostituer la justice en la faisant servir, ses rancunes et ses amitiés personnelles; d'où manœuvres électorales frauduleuses et déloyales.

Le Directoire de Rochefort était tout dévoué à l'état politique créé par la nation, mais les municipalités, excepté celles de Missiriac et de Saint-Marcel, étaient conservatrices. Pour agir contre elles le Directoire ne pouvait pas se fier au procureur général de la commune, mais toujours il aura à se féliciter d'avoir eu confiance dans le juge de paix de canton.

Il nous est impossible de donner une idée exacte de l'organisation du district et de l'administration du Directoire élu car tous les papiers de Rochefort furent brûlés par les chouans au mois de mars 1793.

Le 6 février 1793, Dayot, ancien procureur fiscal de Saint-Gorgon et du Vaudepierre en Allaire et sénéchal de Rieux, est élu procureur-syndic du Directoire du district de Redon. Il fut chargé spécialement de faire des comptes des biens des bénédictins de Saint-Sauveur. Ce Dayot était au fond un ennemi du régime nouveau. Sa conduite, le 20 mai 1791, dans l'affaire Kersauson, le prouve surabondamment. Kersauson était un ecclésiastique de Redon, ancien curé de l'église tréviale de Saint-Jean-la-Poterie, et dénoncé au Directoire de Redon. Ce prêtre « se répand journellement, dit la dénonciation, en présence des ouvriers et du public en propos les plus indécents et les plus atroces, tout contre l'assemblée nationale que contre les divers corps administratifs et les personnes attachées à la constitution du royaume ».

Le Directoire de Redon y répondit par un arrêté énergique et anticlérical du bon cru : « Le Directoire..... regrette d'avoir à se plaindre des ministres d'une religion de paix et de charité..... mais ne pouvant se dissimuler les dangers de la conduite qu'on reproche à cet ecclésiastique, dangers d'autant plus grands que son ministère lui donne plus d'influence et d'ascendant sur l'esprit de la multitude..... remet la dénonciation à l'accusateur public. »

Digitized by Google

Or, l'accusateur public, Dayot, déclara, en public, avec des propos malveillants pour le dénonciateur, qu'il ne voulait pas poursuivre cette affaire. Le Directoire, irrité, envoya le dossier au département (1). Le 11 mars 1793, l'affaire Dayot éclate à Redon. Ce procureur-syndic n'était révolutionnaire qu'en apparence, en réalité il se montrait très favorable aux prêtres insermentés. Il agissait sans énergie contre les chouans et les meneurs des campagnes. Le 11 mars, sa conduite fut mise en pleine lumière. Il avait été dénoncé par le directeur Bellouard au comité de sûreté générale qui envoya à Redon le citoyen Martin, membre du Conseil général du département. Celui-ci prouva que l'administration de Redon était entravée constamment par l'inertie du procureur-syndic. Dayot fut suspendu et sortit de la salle des séances.

LA TERREUR A ROCHEFORT

Les 5, 11 et 30 juillet 1792, l'Assemblée législative avait décrété la patrie en danger et la levée en masse. Le contre-coup de ces décrets ne tarda pas à se faire sentir dans les communes du district de Rochefort. Des attroupements furent tenus un peu partout. Redon fut violemment agité au mois de mars 1793. Un curé constitutionnel et trois gendarmes y furent même assassinés. La ville faillit être enlevée par les chouans et ce n'est que grâce à l'activité du général Beysser, qu'elle dût de rester à la République (2).

Les causes de ce mouvement insurrectionnel dans le district de Rochefort se ramènent à deux principales : le refus du service militaire et la défense des prêtres insermentés. La chouannerie eut plutôt pour motif l'ingérence du clergé réfractaire qui provoqua l'insoumission de presque tous les jeunes gens. C'était d'ailleurs le meilleur moyen de lutter contre la Révolution que de la priver des bras dont elle avait besoin en suscitant une rebellion violente.

Le mouvement commença en mars 1793, et une de ses premières manifestations fut la sanglante échauffourée de la Roche-

(1) Arch. Rennes. *Dioc. de Redon.* A. D. I. V. 2 L 81b.

(2) Cf. de Closmadeuc, *Les Débuts de la chouannerie dans le Morbihan.* Révol. franç. 1901.

Digitized by Google

Bernard, où Joseph Sauveur, justicier impitoyable envers les prêtres insermentés, fut tué par les paysans; la Convention donna à la Roche-Bernard le nom de Roche-Sauveur, en guise de protestation, celui du président du district avec lequel périrent :

Lefloc'h, du Cosquer, procureur syndic,
Lefloc'h-Lahédaie, aîné et cadet, neveux du précédent,
Galland, gendarme, à la résidence de la Roche-Bernard,
Gabriel Lubin, brigadier à la résidence de Muzillac,
François Bertho, gendarme id.
Girard, gendarme id. (1).
Lamarre, sergent; Amelin, Robillard, Piel, Poireaux, Col, Vibaux, Gallais, Brunet, fusiliers du 109e régiment.

Le 15 mars, Redon ordonnait de payer 600 livres à la municipalité de la ville pour maintenir sa sûreté « menacée par les brigands répandus dans les paroisses voisines et limitrophes, à la distance d'une, de deux ou trois lieues (2) ». Le 16 mars Degousée, curé assermenté à Redon, est nommé commissaire vers le département pour obtenir 400 hommes et deux pièces de campagne, car un grand nombre de factieux sont répandus aux abords de Redon où ils veulent incendier le lieu des séances et massacrer les fonctionnaires publics. En réalité, le péril était imminent. L'insurrection était prête à éclater et à enlever la caisse des assignats. « Ces brigands portent la cocarde blanche, leur but est de la faire prendre à tous les citoyens, et d'immoler ceux qui refuseraient de porter ce signe de rébellion, d'infamie et d'esclavage. Les soldats, las de la situation intenable qui leur est faite, bouclent leurs sacs pour rentrer à Rennes malgré leurs chefs. La guerre civile menace. Les districts de Blain, Savenay, Roche-Bernard, Rochefort sont infestés de chouans (3).

Le général Beysser arriva à temps et délivra cette place stratégique de premier ordre, véritable clef de tous les districts l'environnant. Rochefort fut occupé par les paysans, le 16 mars 1793, et trois bleus payèrent de leur vie leur ressentiment :

Lucas, jeune, administrateur du district,

(1) Cf. *Notice sur Saint-Gravé*, par de Kerdrel, p. 53.
(2) Rennes, *Arch. départ.* A. D. I.-V., 2 L 82e.
(3) *Arch. départ.* Rennes, A. D, I.-V. 2 L. 82a.

Digitized by Google

Dicquéro, secrétaire du district,
Denoual, chirurgien à Peillac.

Ce fut la raison de la nouvelle appellation de Roche-des-Trois que prit Rochefort. La veuve Dicquéro reçut un secours provisoir de 600 livres.

Par arrêté des représentants du peuple, Malliaud et Guermeur, en date du 1er mai 1793, il fut accordé à la veuve Denoual un secours de 50 livres.

Les blancs ayant gardé Rochefort en leur pouvoir, l'administration fit marcher contre eux toutes les forces qu'elle avait à sa disposition, mais elles durent se replier. Renforcés par des secours venus du Finistère, les républicains eurent enfin le dessus le 27 mars et se portèrent ensuite sur Roche-Sauveur, accompagnés des commissaires Lucas et Chaignant.

Des massacres en suivirent. On enleva les cloches des églises, qui servaient à rallier les chouans dont les principaux chefs étaient, dans le district de Rochefort, Montméjean, Chevalier, Gardon, Briend, Dondel, le général de Sol de Grissolles. Leur tête fut mise à prix : 600 livres furent promises à ceux qui livreraient Montméjean, de son vrai non Dupuis-Montbrun ; 300 livres à celui qui saisirait Chevalier. Le *Journal du Directoire* racontait les faits de la manière suivante, le 2 avril 1793 (1), « au commen-
« cement du mois de mars dernier, tout paraissait tranquille
« dans les limites du district, les impositions se payaient et plu-
« sieurs municipalités les avaient entièrement acquittées ; plu-
« sieurs avaient même fourni l'argenterie de leur église. Le
« contingent demandé à chaque commune pour le recrutement
« se complétait. Soudain, le 15 du mois dernier, à l'heure de
« midi, le procureur de la commune de Questembert, arrivant
« brusquement, entra dans la salle du Directoire, porteur d'une
« lettre des officiers de la commune par laquelle ils annonçaient
« que les jeunes gens de la paroisse étaient assemblés dans la
« ville, armés de bâtons, menaçant d'abattre l'arbre de la Li-
« berté qu'ils frappaient et que, pendant la nuit, ils devaient mar-
« cher sur Rochefort ; qu'aux exhortations qu'on leur a faites,
« ils ont répondu qu'ils allaient se rendre à Noyal-Muzillac pour
« voir comment on y tirait à la milice.

(1) Les discours qui suivent, ainsi que le compte-rendu de la prise de Rochefort, ont été empruntés littéralement aux notes de M. Piédrrière.

Digitized by Google

« Sur cet avis, on délibéra de convoquer la municipalité et la « gendarmerie. Le lieutenant des gendarmes fut nommé com- « mandant. On prit la résolution de faire bonne contenance, de « veiller pendant la nuit et de lancer des patrouilles sur les cam- « pagnes. Un détachement du 109e régiment était à Carentoir « pour faire payer les contributions, on l'envoya immédiatement « chercher. Comme la lettre venue de Questembert ne renfermait « qu'un écho des bruits qui couraient, on crut que ces mesures « provisoires étaient suffisantes.

« Dans la nuit du 15 au 16 mars, une patrouille saisit deux « hommes placés sur la butte de la chapelle Saint-Fiacre, à « quelques centaines de pas au sud de la ville. Ils venaient à « Rochefort. Leurs réponses équivoques firent penser qu'il serait « prudent de les arrêter. On les mit en prison. Le matin du « 16 mars, on annonça que le tocsin sonnait à Malansac, Caden, « Limerzel, et dans toutes les paroisses voisines. Aussitôt on « envoya des hommes de tous côtés prendre des informations, « on écrivit aux administrateurs de Questembert et du départe- « ment, mais on ne trouva ni hommes ni chevaux pour porter la « dépêche. Comme le tocsin continuait, on ne douta plus que les « attroupements allaient se porter sur Rochefort. On ramassa « vite les papiers du district ainsi que l'argenterie des églises « qu'on avait mise en pièces pour en retirer tout métal étranger. « On mit le tout dans des sacs et on les ramassa dans les appar- « tements les mieux fermés du château où l'on était décidé à se « retirer si on y était forcé.

« On fit battre la générale, et on eut le chagrin de constater que « fort peu de citoyens se rendaient à son appel. Les pierriers « et tout ce qui restait de cartouches furent transportés au château.

« A midi, un attroupement arrivait par la porte de l'étang. Le « citoyen commandant, accompagné de 5 ou 6 patriotes fut au- « devant de lui. On tira quelques coups de fusil, et deux brigands « furent tués sur place. Mais le nombre des révoltés grossissait « sans cesse et les 5 ou 6 républicains ne pouvaient plus leur te- « nir tête. Ils se replièrent sur le château où se trouvaient envi- « ron 20 citoyens, armés de fusil. De là, on apercevait la cam- « pagne, et de tous côtés, on remarquait des bandes de 2 à 300 « hommes, armés de fusils, de haches, de bâtons, etc., arriver « et entrer en ville. Sur la butte de Saint-Fiacre, un groupe con-

Digitized by Google

« sidérable portait un drapeau blanc, et il devint évident à tous « que la résistance était inutile, et on résolut de partir et d'aller « au-devant du détachement de troupes qu'on attendait de Ca- « rentoir.

« En conséquence, quelques citoyens prirent la porte du petit « parc, et, pendant leur sortie, quelques coups de fusil furent tirés « à travers la grille qui était fermée. Les autres résolurent de res- « ter et d'aller au devant des brigands pour leur adresser la « parole et les exhorter à ne pas commettre d'excès. Le procureur « syndic, François Le Clainche, fut député. Il rencontra dans la « première cour un groupe de 40 à 50 hommes qui, d'après la « promesse qu'il leur fit de leur délivrer les munitions, lui dé- « clarèrent qu'ils ne feraient aucun mal et ne se livreraient pas « au pillage. Plus loin, sur la rampe de l'escalier qui descend en « ville, il rencontra de 20 à 30 hommes qui demandaient la poudre « et l'argenterie des églises qu'ils savaient avoir été transportées « au château. Même promesse de part et d'autre. Ils s'avancèrent « alors vers le château et trouvèrent environ 150 cartouches dans « la cuisine. Pendant ce temps-là, une foule considérable assaillait « le procureur pour lui montrer, disait-elle, l'endroit où l'on « avait caché la poudre. Cependant les cours du château se rem- « plirent de brigands, ils montèrent dans les appartements et « pillèrent, dévastèrent tout. Les citoyens qui y étaient restés « furent roués de coups ; la femme du régisseur, M. du Perron, « fut obligée de livrer l'argenterie des églises et les papiers du « district. La nuit arriva, et les administrateurs, en grande « partie se sauvèrent à la faveur des ténèbres, pendant que le « pillage continuait.

« Durant la journée du 17 mars, les brigands trouvèrent des « complices en ville, et, grâce à leur concours surtout, ils mirent « en prison les républicains qui n'étaient pas morts. Les troupes « arrivées de Carentoir furent battues ou faites prisonnières, ou « se replièrent sur Malestroit, avec les bons patriotes échappés « de la ville.

« Nous voudrions nous exempter de rappeler à votre souvenir « la mort des citoyens Lucas, Dicquéro et Denoual, qui ont suc- « combé dans la journée du 16 mars ; mais, si nous sommes af- « fligés de leur perte, nous avons la consolation de savoir qu'ils « sont tombés en véritables républicains. En effet, ils ont tou- « jours crié « vive la République » sous les coups de bâtons et

Digitized by Google

« autres instruments, malgré toutes les voix qui voulaient les « forcer à crier « vive le roi ».

« Une copie de ce rapport fut adressée aux administrateurs du « département et une autre à la Convention nationale.

« Depuis longtemps, les esprits étaient surexcités et cher- « chaient une occasion propice pour se soulever. La réquisition « fournit aux jeunes gens le moyen de se réunir. Ceux de Berric « commencèrent le mouvement insurrectionnel. Ils s'adjoignirent « leurs camarades de Noyal-Muzillac, de Péaule et de Questem- « bert, et le soulèvement général s'opéra comme une traînée de « feu au son du tocsin. Montméjean et Chevalier de Carentoir se « mirent à la tête de ces attroupements et les commandèrent « sous les murs de Rochefort. Les insurgés décidèrent de con- « server en leur pouvoir la ville et le château de Rochefort. Les « plus déterminés, ceux qui avaient des armes, restèrent au « poste. Mais les républicains reçurent des volontaires de Ma- « lestroit et d'ailleurs.

« Une première attaque fut repoussée. L'officier Dubois, com- « mandant le 3e bataillon du régiment de Mayenne et Loire, ar- « riva du Finistère. D'autres miliciens, auxquels s'adjoignirent « des patriotes, vinrent de Redon avec du canon. Chemin faisant, « ils exterminèrent les paysans de Saint-Perreux qui vinrent « leur barrer la route auprès du pont du vieux bourg.

« Le 27 mars, tout était fini. Une partie des paysans a pris la « fuite, les autres sont tombés sous le choc des balles républi- « caines ou sabrés dans la mêlée, un grand nombre furent faits « prisonniers. Des commissions militaires les expédièrent rapi- « dement et les maisons qui les renfermaient sont bientôt « vides.

« Combien périt-il d'hommes dans toute cette affaire ? Une « page demeurée blanche sur le registre du Directoire de Roche- « fort garde ce secret. On aurait pu y écrire ces quelques mots « que j'ai lus sur une feuille analogue : « Ici, il n'y a pas de « joie ». La tradition est sévère à ce sujet et accrédite que les « représailles exercées par les révolutionnaires furent d'une « cruauté inouie et indigne de soldats français.

« Le brigadier de la gendarmerie de Rochefort, nommé Roque, « fut dénoncé comme ayant pris parti pour les rebelles. Il dispa- « rut. Sa femme et ses enfants furent immédiatement obligés « de quitter leur maison qu'on remit à la disposition du com-

Digitized by Google

« mandant Dubois, pour y loger ses soldats malades ou blessés.

« Réinstallée dans ses locaux, l'administration directoriale de « Rochrfort dans un but de pacification lança la proclamation « suivante, le 3 avril 1793 : « Des brigands, réunis au cri du « fanatisme, sont venus porter dans les murs de cette ville la « désolation et la mort. La hache d'une main, et le crucifix de « l'autre, l'enfer dans le cœur, les scélérats ont ravagé nos pro- « priétés et massacré nos frères. Hommes faibles des campagnes « qui avez été arrachés à vos demeures et à vos paisibles tra- « vaux pour participer à ces désordres, si de pareils méfaits « n'ont pas suffi pour vous instruire, vous arracher aux sugges- « tions de vos ennemis, écoutez au moins la voix de vos magis- « trats, vos seuls véritables amis.

« Pendant les jours de deuil qui ont affligé Rochefort, le mot « religion a souvent frappé vos oreilles. Des monstres qui pro- « fanaient ce nom sacré, n'ont pas cessé de commettre sous vos « yeux des attentats qu'elle défend et réprouve. Vos ministres « d'un Dieu qui expira en priant pour ses bourreaux, vous « commandaient d'aller tremper vos mains dans le sang de vos « frères. Des émigrés venaient pour vous ravir des droits « acquis par quatre années de peines, d'angoisses et de tra- « vaux, ils venaient pour rétablir les corvées, les banalités de « four et de moulin, les droits féodaux, les domaines con- « géables, tout ce qui pesait naguère particulièrement sur vous. Ils voulaient, sous prétexte de religion qu'ils n'ont « jamais connue ni pratiquée, vous ôter vos libertés, vous en- « voyer comme de vils animaux à vos charrues, en un mot, ils « voulaient de nouveau vous rendre esclaves ! Et vous avez eu « la faiblesse de ne pas les repousser ! Vous avez même marché « sous leur bannière ! connaissez donc vos intérêts et résistez à « des discours empoisonnés et liberticides. La révolution est « faite. Vos intérêts sont consignés dans la charte des droits de « l'homme. Ne les perdez pas par votre faute, ou vous et votre « postérité serez à jamais malheureux.

« Par vos cris, vous redemandez un roi qui, tous les ans, en- « levait vos biens en dépensant 40 millions. La Convention, « pleine de sagesse, tend tous les jours à vous procurer le bon- « heur, à diminuer vos impositions, malgré une guerre coûteuse « entreprise contre les brigands. Elle vient de supprimer la

Digitized by Google

« royauté, et, vous voulez la rétablir, et, vous vous exposez à « la peine de mort en la redemandant ! aveugles ! Respectez « enfin les autorités que vous avez vous-mêmes établies, fiez « vous en leurs lumières, consultez-les, et elles ne vous trom- « peront jamais.

« Vous redemandez vos prêtres !... des hommes qui, au lieu « d'obéir aux lois émanées de la volonté générale [la constitu- « tion civile du clergé] ont abandonné leurs troupeaux au mo- « ment où ils avaient le plus besoin d'eux et de leurs secours : « des hommes qui, pour leurs intérêts personnels, se sont « opposés à ce que vous fussiez heureux ; des hommes qui se « sont associés aux nobles pour rentrer dans leur dîmes et leurs « anciens privilèges ; des hommes enfin qui vous ont plongé « dans l'état déplorable où vous êtes réduits.

« Vous vous êtes choisis des chefs dont vous auriez rougi en « temps de calme. Ils étaient, ils sont encore vos ennemis, et, « vous vous êtes laissés séduire par eux ? Aussi, les lâches, « après vous avoir soulevés, le moment du danger venu, ils vous « ont abandonnés entre les mains des soldats !

« Habitants des campagnes, aujourd'hui vos crimes vous font « honte, vous font frémir. Vous réparerez vos torts. En consé- « quence, nous vous enjoignons, et, nous mettons ces mesures « sous la responsabilité personnelle des officiers municipaux de « chaque commune du district : 1° de descendre, des clochers « des églises et des chapelles, toutes les cloches du district et de « les amener à Rochefort [toutes les cloches, le 15 et 16 mars, à « l'exception de celles de Saint-Marcel et de Missiriac gardées « par les patriotes de Malestroit, avaient sonné le tocsin]. 2° De « livrer les chefs des attroupements venus à Rochefort et tous « les prêtres réfractaires qui désolent les campagnes par leurs « discours fanatiques. 3° De désarmer tous les particuliers et de « conduire leurs fusils et autres armes au chef-lieu du district. « 4° De dénoncer les plus mutins de chaque paroisse et tous « ceux qui ont le plus contribué à vous soulever contre les au- « torités constituées.

« Votre bonheur et votre tranquillité dépendent du prompt « accomplissement de nos ordres. Nous vous invitons donc à « rentrer dans vos foyers cultiver vos terres, à fréquenter les « foires et les marchés que vous désertez, et, dans ces conditions, « nous vous promettons secours et assistance ».

Digitized by Google

« Les administrateurs de Rochefort promirent aussi une prime « de 600 livres à celui qui livrerait Montméjean, et une autre de « 300 livres à celui qui prendrait Chevalier.

« MM. de Francheville, de Silz, de Sol, de Grissolles avaient « aussi organisé et commandé les attroupements, et le Directoire « statua contre eux : 1° que tout citoyen était autorisé à les ar- « rêter, et que, si on ne pouvait les arrêter, on pouvait les mettre « à mort. — 2° Que quiconque serait convaincu de les recevoir « ou les séjourner sur son territoire, sans les avoir dénoncés, « serait condamné à 300 livres d'amende solidaire.

« Chevalier fut pris par des soldats accompagnés d'un com- « missaire longtemps après et aussitôt fusillé. Ces soldats reçu- « rent les 300 livres promises (1).

« Les gens des campagnes, après la prise de Rochefort, s'étaient « probablement livrés au pillage et à des excès commis surtout « dans les maisons des patriotes qu'ils regardaient comme res- « ponsables de l'état actuel des choses et de leurs maux. Parmi « ceux-ci, à côté des hommes mus par des raisons d'ordre religieux « et politique, il y en avaient d'autres dont les instincts étaient « pervers. Aussi dès que le Directoire eut promis des indem- « nités à ceux qui avaient souffert dans la ville, les réclamations « se multiplièrent. Des demandes en armes lui furent même « présentées. Nous avons sous les yeux ces demandes particu- « lières que nous voulons taire. Quelques-uns reçurent de fortes « sommes de 10 000 à 20 000 fr. Mais, en général, le civisme no- « toire des réclamants fut la base de cette répartition. 129 293 li- « vres 19 sous furent distribuées aux quémandeurs de Rochefort « dont les convictions étaient à la hauteur de leurs porte-mon- « naies. Cette somme d'argent fut prélevée sur les communes « dont les citoyens avaient pris part à l'insurrection.

« Les communes furent imposées de la manière suivante :

Caden	condamnée	à verser	la somme de	10.000	livres.
Limerzel	—	—		7.600	—
Malanzac	—	—	—	9.600	—
Pluherlin	—	—	—	7.600	—
Carentoir	—	—	—	9.000	—
Tréal	—	—	—	1.800	—

(1) Cf. *Notice sur Saint-Gravé*, par de Kerdrel, p. 55.

Digitized by Google

Glénac	condamnée à	verser	la somme de	2.200	—
Les Fougerêts	—	—	—	3.200	—
Saint-Martin	—	—	—	7.600	—
Peillac	—	—	—	7.600	—
Allaire	—	—	—	7,600	—
Saint-Jacut	—	—	—	7.600	—
Saint-Gorgon	—	—	—	1.000	—
Saint-Gravé	—	—	—	4.000	—
Saint-Perreux	—	—	—	2.000	—
Saint-Vincent	—	—	—	5.854	—
Pleucadeuc	—	—	—	5.650	—
Saint-Congard	—	—	—	2.750	—
Questembert	—	—	—	13.000	—
Berric	—	—	—	6.140	—
Larré	—	—	—	2.000	—
Molac	—	—	—	5.500	—

« Les paroisses de Rochefort, La Gacilly, Cournon, Saint-Mar-
« cel, Missiriac, Saint-Laurent et Bohal, considérées comme ayant
« fort peu pris part à l'insurrection et à la prise de Rochefort,
« furent exemptées d'impositions. Il faut aussi noter que ces
« sommes furent levées sur les gens suspects des paroisses. Les
« citoyens reconnus pour leur civisme furent exonérés. Si les
« habitants refusaient ces cotisations, une garnison militaire
« allait s'installer dans les localités aux frais des communes,
« pour opérer leur recouvrement. Avant la fin de 1793, ces impo-
« sitions vexatoires avaient été acquittées.

Ainsi avait été écarté un danger immédiat mais tout était encore à redouter. Le Directoire de Redon vint au secours de celui de Rochefort, et le 4 avril 1793, il envoyait Le Batteux, Bastide et Gentil avec la force armée pour « désarmer les paroisses de Saint-Jean-des-Marais et d'Allaire (1). » Le général Avril arrivé à son tour pour veiller sur Redon, rappela la force armée de Rochefort dont l'administration se retira à Malestroit...

« Maîtres de Rochefort, les républicains n'eurent rien de plus
« pressé que d'en démolir le château ; ce travail fait du 18 avril à
« la fin de mai, coûta à l'administration 1364 livres 7 sols 6 de-
« niers (2). Ce château, élevé comme un nid d'aigle sur sa colline

(1) Ch. Dubreuil, *Le District de Redon*, p. 92.

(2) Compte de l'administration du département du Morbihan, année 1793

Digitized by Google

« par les sires des Rieux et d'Elbœuf, existait depuis des siècles, et « avait vu plusieurs fois de vigoureux combattants au pied de ses « murailles, la dernière fois pendant la Ligue, au XVIe siècle (1). « Nous avons vu les membres du Directoire s'y retirer le « 16 mars avec tout ce qu'ils avaient de plus précieux et décidés « à s'y défendre. M. des Nétumières, qui en était le propriétaire, « était absent et M. du Perron, son régisseur présent, n'avait « pas d'énergie. Il fut pris et repris par les troupes républicaines « et il fut endommagé par le canon et la fusillade. Sous l'influence « de la peur et de l'épouvante que les événements venaient de « surexciter, l'administration directoriale décida la démolition de « ce château-fort. Un architecte vint de Vannes, pour y présider « et le Directoire lui enjoint l'ordre de prendre les moyens les « plus rapides et les plus économiques pour arriver à cette fin. « Il mit à la disposition de l'ingénieur Jéhanne la fourniture des « outils et autres instruments à remettre aux mains des ouvriers. « M. du Perron, membre de l'Administration et maire de la ville, « demanda la conservation des édifices neufs de l'Ouest, des gre- « niers et des écuries au-dessus, mais on ne lui accorda que la « seconde partie de sa demande. L'administration départemen- « tale fut appelée à juger en dernier ressort.

« Les patriotes, accourus à la reprise de Rochefort, deman- « dèrent aussi sa destruction, et, à leur gré, on n'allait pas assez « vite. Le 18 avril, ils montèrent sur les toitures et les rava- « gèrent en forcenés. Les décombres furent précipitées au pied « des remparts dans le plus complet désordre.

« L'ingénieur se plaignit qu'au lieu d'avancer son travail, on le « retardait, qu'on créait des dépenses nouvelles au lieu de les « diminuer. Sa plainte fut prise en considération. Mais les volon- « taires voulurent faire la loi, et leur commandant, le capitaine « Dubois, dût accepter leur volonté comme des injonctions, et « le 19 avril, de grand matin, il lisait sous les fenêtres du Direc- « toire et affichait une proclamation incendiaire. Les adminis- « trateurs se crurent visés et affirmèrent que leur civisme était « à la hauteur de celui du capitaine Dubois, de ses troupes et de « ses volontaires ; ils louèrent leur zèle et leur ardeur patrio- « tiques auxquels il manquait cependant un peu d'obéissance à « la direction et à l'ingénieur chargé de présider aux opérations

(1) Ce récit est emprunté textuellement aux notes de M. Piéderrière.

Digitized by Google

« de la démolition du château, et ils prièrent le commandant « Dubois, de publier la proclamation suivante :

« Volontaires, la démolition du château est confiée à la surveil- « lance des administrateurs du district. Ils ont improuvé, hier « soir, le trop grand empressement que vous aviez montré pour « accélérer ce travail et ménager les finances de la République. « Ce travail est étranger à votre service militaire, et votre com- « mandant, tout en applaudissant de nouveau à votre zèle et à « votre patriotisme, vous invite à ne plus vous en occuper. S'il « y a besoin de votre concours, il vous en avertira. En atten- « dant, soyez tranquilles dans l'accomplissement de vos fonc- « tions militaires. »

« A partir de ce moment, les volontaires s'occupèrent peu du « château. On appela de nombreux ouvriers et on se servit de « moyens énergiques de destruction, et, à la fin de mai et au « commencement de juin, le vieux manoir avait cessé d'exister. « Il n'y a plus que des ruines lamentables.

« Le 5 avril, Rochefort célébra sa délivrance. Une proclama « tion affichée le 8 en faisait le récit suivant (1) :

« Un jour de joie et d'allégresse a terminé enfin les longs jours « d'une oppression sanglante. La fête la plus touchante a été cé- « lébrée dans des lieux naguère souillés par les excès les plus « monstrueux. Les expressions de bonheur et les larmes d'at- « tendrissement ont succédé aux hurlements des cannibales, aux « gémissements des citoyens, les étreintes de la fraternité ont « remplacé l'acharnement de scélérats forcenés ; des hommes « libres, des frères ont rempli la même enceinte qui, peu de « jours auparavant, ne contenait que des esclaves, des bourreaux « et des victimes. Le serment d'être fidèle à la République, de « maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant, « a été prononcé au sein des murs qui avaient entendu des « imprécations contre elles.

« Un peuple nombreux a prononcé ce serment auguste sur « les lieux où la mort a été donnée à plusieurs d'entre nous et « promise à tous les autres. L'arbre de la liberté avait été abattu « par les brigands, les patriotes devaient le relever. »

« Le Directoire prit des mesures à cet égard, et une circulaire « fut envoyée à toutes les municipalités de son ressort pour leur

(1) Cf. *Journal du Directoire de Rochefort*, et notes de M. Piéderrière.

Digitized by Google

« annoncer la plantation d'un nouvel arbre de la liberté et d'un « autre dédié à la fraternité. Le matin de la fête, une proclama- « tion en expliquait le but, les idées que ces insignes devaient « représenter, l'ordre à observer, et invitait toutes les citoyennes « à rehausser la fête par l'éclat et le charme de leur présence. « Elles avaient partagé les alarmes, il était juste qu'elles partici- « passent aux joies communes.

« A 2 heures du soir, un grand roulement de tambour annonçait « le moment fixé, 2 heures 1/2. La compagnie du 3e bataillon de « Mayenne et Loire se rendit à la porte de la maison directoriale, « et les officiers civils prirent place entre les rangs de ces braves « militaires. Tous ensemble, et portant le bonnet de la Liberté, « parfaitement orné de verdure, de rubans aux couleurs natio- « nales, se rendirent dans les cours du château qui offraient un « espace favorable au développement de la solennité. « Ces cours, « souillées par des brigands, étaient maintenant occupées par des « libérateurs. » Un nombreux bataillon de volontaires, rangés « en ordre de bataille, fit des évolutions dans la cour intérieure ; « les cours extérieures servaient aux troupes qui, après plusieurs « défilés, vinrent se placer face aux corps constitués des membres « du Directoire, de la municipalité de la ville et de celles de toutes « les communes du district, tous décorés de l'écharpe de leur « ordre. Les citoyens tant de la ville que des campagnes se « rangèrent sur deux rangs à l'instar des troupes. « Nous eûmes « alors, dit le registre des administrateurs, un beau moment : « toutes les troupes firent de nouvelles manœuvres, et, pendant « une heure, elles étonnèrent tous les spectateurs par la variété « et la précision de leurs mouvements militaires. Ces exercices « terminées, les corps administratifs reprirent leur place entre « les deux lignes des grenadiers ; les citoyens de la ville et des « campagnes se placèrent sur deux rangs, et, suivis par les « soldats et les autorités, ils se rendirent, tambour battant sur « la place de la liberté. Là, les troupent formèrent un carré au « milieu duquel se placèrent les corps administratifs. L'ordre de « la Liberté fut élevé et un discours fut prononcé par le com- « missaire du département et le serment, qui terminait ce dis- « cours, fut répété par les assistants.

« De là, on se rendit sur la place du Prétoire, et l'arbre de « l'Egalité y fut élevé au cri, cent fois répété, de « vive la Répu- « blique »....

Digitized by Google

« Le commandant militaire adressa aux paysans un discours « simple mais éloquent. Dans ce discours, comme dans les deux « autres qui l'avaient précédé, rien ne fut omis pour leur faire « comprendre les avantages du nouveau gouvernement sur l'an- « cien, l'accord des principes sacrés de la nature et de la religion « avec ceux de la liberté et de l'égalité, la dissonance de leurs « demandes et encore plus de leurs actions avec ces principes, « leurs intérêts et leurs devoirs. Il leur fut montré combien il « était facile à la loi de trouver des moyens de répression contre « les rebelles.

« Le citoyen Dubois ajouta qu'il était nécessaire pour eux de « délivrer au glaive de la justice les fanatiques qu'ils avaient « séduits, les chefs qui les avaient soulevés et conduits dans la « voie des atrocités, à une punition qu'il ne tenait qu'aux vain- « queurs de rendre terrible..... que maintenant ils n'avaient « qu'une chose à faire : vivre paisiblement et fraternellement, « faire le serment de ne plus jamais écouter ces fanatiques, « d'être sourds à toutes les suggestions de ceux qui les avaient « trompés, de ne prendre désormais les armes que contre les « perturbateurs du repos public et les ennemis du dehors.

« Ces paroles mirent l'enthousiasme dans toutes les âmes et « le serment demandé fut répété par toutes les voix de la multi- « tude. L'hymne des Marseillais fut aussitôt entonnée par un « groupe de citoyens et de citoyennes, et le refrain chanté par « tous les assistants.

« Sur l'invitation qui lui fut faite de partager les joies des « citoyens, la troupe déposa les armes, et tous ensemble vinrent « prendre des rafraîchissements présentés par les corps admi- « nistratifs. Des danses, vives et animées, ont terminé cette fête « heureuse qu'un beau jour a éclairé, qu'aucun accident, qu'au- « cune rixe n'a troublé.

« La Convention nationale et l'administration départementale « furent gratifiées d'une copie de ce chef-d'œuvre de littérature.

« Cette joie apparente n'était qu'à la surface et n'existait que « dans une localité. Plusieurs même de ceux qui assistaient « n'accordaient qu'un sourire forcé, leur âme était triste, ulcérée « de chagrins et de douleurs. Aussi, comme toutes les fêtes, « celle-ci ne dura qu'un jour.

« Ce procès-verbal était à peine signé que plusieurs membres « de la commission administrative se lèvent pour déclarer que plu-

Digitized by Google

« sieurs chefs du soulèvement du 18 mars sont sur le territoire de « la commune de Carentoir à la tête de nombreux partisans. On « décréta sur-le-champ que, pendant la nuit du 8 au 9 avril, 80 « hommes du bataillon de Mayenne et Loire iraient à leur pour- « suite et feraient l'impossible pour les amener à Rochefort. « D'autres membres présument que de nouveaux soulèvements « s'organisent dans les campagnes, et leurs soupçons se basent « sur le bruit qu'il serait défendu d'entrer dans les églises sous « peine de massacre. Le comité rédigea et expédia la proclama- « tion suivante :

« Habitants des campagnes, vos ennemis, qui sont les nôtres, « cherchent encore à vous égarer. Vous avez le droit de faire vos « prières où vous voudrez, comme vous voudrez, pourvu que « l'ordre public ne soit pas troublé. »

« Pendant tout le mois d'avril il est continuellement bruit de « nouvelles révoltes. Le Directoire ne se croit plus en sûreté à « Rochefort, et envoie, le 20, un commissaire à Malestroit dans « le but de préparer les locaux nécessaires à son établissement. « Le même jour, l'ordre est intimé à la municipalité d'Allaire « d'avoir à fournir immédiatement la liste de tous les hommes « de 18 à 40 ans, capables de servir, ainsi que ceux de son con- « tingent pour la réquisition, sous peine, dans le délai de 3 jours, « d'avoir aux frais de la commune une garnison de 100 soldats. « Le 21 avril, le conseil d'administration apprend que la veille, à « Caden, la réquisition avait été troublée gravement et que des « excès furent commis sur les agents de la loi. On décida d'y « envoyer un commissaire et 100 hommes de troupe dont la « mission sera de prendre des informations sur les auteurs des « troubles, le recrutement, d'amener en prison les fauteurs, sur- « tout Pierre Provost, Yves Loüer et Julien André ; de réunir « tous les hommes sujets au recrutement et conduire à Roche- « fort ceux qui tombaient au sort ; de désarmer tous les parti- « culiers, connaître les greniers de froment et diriger sur « Rochefort les armes et les grains.

« Le 23 avril, le boulanger des troupes constate qu'il lui man- « que du grain et de la farine. On envoya prendre les grains de « Le Mailler, de Chassouville, du Brossais en Saint-Gravé. Ce « même jour on congédia les volontaires et les gardes nationaux « de Malestroit qui étaient demeurés à Rochefort depuis sa « reprise, on leur adressa des louanges exagérées puis on les

Digitized by Google

« renvoya dans leur garnison. On expédia aussi à Vannes « 18 marcs d'argent doré, 48 marcs d'argent, 211 livres de cuivre « et 8 cloches, le tout volé aux églises du district.

« Le 30 avril les chefs du Directoire de Rochefort se concertent « avec ceux de la Roche-Bernard, pour contraindre les communes « de Berric, Noyal-Muzillac et Péaule à fournir leur contingent « à la réquisition.

« Le Directoire de la Roche-Bernard peut mettre en avant « 210 hommes de troupe. Celui de Rochefort considère avec « prudence qu'il est urgent de soumettre à la loi des communes « coalisées pour en empêcher l'exécution ; que celles de Berric, « de Péaule et de Noyal-Muzillac ont été les premières à donner « le signal de l'insurrection au mois de mars ; qu'on désire à « tout prix étouffer dans ces localités l'esprit de rébellion et « d'insubordination contre-révolutionnaire ; voyant cependant « que demain a lieu la foire de Kergoff, sur les limites de Ber- « ric, foire considérable où beaucoup d'hommes seront rassem- « blés qui pourraient reprendre les armes ; qu'ensuite les vivres « ne seraient pas prêts pour la troupe, arrête que, vendredi « 3 mai, le commandant Dubois, accompagné de 200 hommes et « d'un commissaire, ira dans les trois communes, y joindre les « troupes envoyées de la Roche-Bernard, et aura à faire rentrer « dans l'ordre les malveillants qui y sont répandus, faire exécuter « la loi du recrutement, désarmer tous les habitants et faire « toutes les recherches pour retrouver les objets pillés à Roche- « fort, le 16 mars dernier.

« Les registres de la municipalité de Noyal-Muzillac cons- « tatent que le jour fixé, 3 mai, une garnison arrivait, imposait « son entretien aux habitants, levait le double des contributions « mobilières et mettait des impôts extraordinaires sur les pa- « rents des réfractaires.

« Le même jour, le pain manquait à Rochefort : on perquisi- « tionna chez les boulangers du district. Le Directoire, en con- « sidération de la conduite patriotique de la citoyenne Horce, « nièce de René Gabriel, ex-curé de Questembert, déporté et en « exil, lui accorda un bail de la cure de Questembert, en se « réservant toutefois les greniers, les chambres et la salle, appar- « tements destinés à servir d'entrepôt aux grains des émigrés « du voisinage.

« Le 4 mai, le commissaire de retour de la maison de la Bour-

Digitized by Google

« donnaie en Carentoire, entre dans la salle du conseil et rend « compte de sa mission : Citoyens, dit-il, conformément à la « mission que vous m'aviez confiée, j'ai fait l'inventaire des « meubles du château de la Bourdonnaie, la vente de ceux du « chef des brigands Montméjean, et de ceux de son complice, « Chevalier ; j'ai poursuivi ces deux hommes pendant huit jours « et huit nuits, mais toutes mes fatigues et mes veilles ont été « inutiles. Ces deux scélérats qui avaient ensanglanté Rochefort « au 16 mars errent maintenant dans le département d'Ile-et- « Vilaine. J'ai mis les scellés chez le sieur Bayon, maître d'école, « qui a toujours refusé de prêter le serment et chez lequel j'ai « trouvé différents objets qui ont appartenu au ci-devant « doyen de Carentoir. Il a montré la plus mauvaise volonté « pour avouer les objets trouvés chez lui ; il mérite la surveil- « lance de l'autorité. J'ai sequestré les meubles du ci-devant « maire de Tréal. J'ai découvert chez le nommé Esnaud, fermier « au Bois-Jumel en Carentoire, trois vaches appartenant au ci-de- « vant doyen, et je les ai fait vendre. Cet homme est sous le coup « de la loi et ne mérite aucun égard. Je requiers l'administration « de prendre des mesures immédiates contre lui ».

« Le 10 mai, en présence du peu de zèle que mettent certaines « municipalités à donner un état satisfaisant des biens des émi- « grés, le directoire envoie des commissaires qui seront payés « aux frais des officiers municipaux à raison de 6 livres par jour.

« Le bruit se répand que des propos contre-révolutionnaires « ont été tenus à Peillac. On y envoie des soldats prendre des « informations et arrêter les auteurs et complices de ces propos.

« Le 13 mai, Mlle de Kermasson de Rochefort, demande une « indemnité pour les dégâts faits dans sa maison le 16 mars. Il « lui est répondu que les brigands n'attaquaient pas les person- « nes connues par leur incivisme, que du reste, sa qualité de « tante du brigand de Silz, chef des révoltés, est pour elle une « raison d'exclusion.

« Le 16 mai, on envoie un commissaire avec des troupes à « Carentoire, afin d'y faire payer des contributions arriérées et « d'obtenir l'argenterie de l'église. Ces 70 soldats seront payés « chaque jour par la municipalité. Ils feront des recherches rela, « tivement à Montméjean, caché dans cette commune avec des « complices. De fait, dans la nuit du 25 au 26 mai, Montméjean « Chevalier, et Duvalo se portèrent à la tête de 25 à 30 hommes

Digitized by Google

« sur le corps de garde du bourg de Carentoire où ils étaient déte-
« nus, depuis la venue de la troupe avec une quinzaine de déser-
« teurs qu'on devait conduire le matin suivant à Rochefort. Ils
« désarmèrent la garde, délivrèreut les détenus et emmenèrent
« avec eux le patriote Hoéo. Le Directoire envoya un renfort de
« 60 hommes à Carentoire. A partir de cette date, le séjour de
« Rochefort est à charge aux administrateurs qui ne s'y trouvent
« plus en sécurité à cause des révoltes qui renaissaient sans
« cesse. Ils décidèrent de se réfugier à Malestroit.

(*A suivre.*) Abbé MERLET.

Digitized by Google

PAIMPONT

IIe PARTIE (1)

ABBAYE, ÉGLISE ET CHAPELLES

I

L'ABBAYE DE PAIMPONT

« L'abbaye de Notre-Dame de Paimpont, dit M. l'abbé Brune, chanoine de Rennes, fut fondée par saint Judicaël, dans la première moitié du VIIe siècle, et soumise à celle de saint Méen ; mais, en 1211, Tual, qui en était alors prieur, ayant été transféré à l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, obtint du pape Innocent III d'y établir des chanoines réguliers de Saint-Augustin et l'enleva ainsi à la juridiction des abbés de saint Méen. Dans l'intervalle de 1407 à 1452, Olivier Guiho, l'un de ses abbés, fit reconstruire presque tous les édifices qui étaient tombés en ruines ; et, en 1649, Bernard de Sariac y introduisit la réforme de sainte Geneviève qui a subsisté jusqu'à la Révolution (2). »

On entre encore dans l'ancienne abbaye par son vieux portail de pierre pourvu d'un bénitier. A côté, se trouve l'hôtellerie, où l'on recevait les étrangers. De ce portail, l'antique chemin pavé conduit toujours à travers l'enclos jusqu'à l'église de Notre-Dame, jadis abbatiale et paroissiale à la fois, aujourd'hui paroissiale seulement.

« L'aspect de cette abbaye et de ses dépendances, dit encore M. Brune, a quelque chose de triste et de solennel tout à la fois. L'étang qui baigne ses murailles, la forêt de Brécilien toute pleine encore des souvenirs fabuleux qu'y ont attachés nos

(1) Voir la Revue de juin 1907, t. XXXVII, p. 344 : *Paimpont, 1re partie, Un Grand Pèlerinage.*

(2) *Archéologie religieuse*, p. 321 et 322.

Digitized by Google

romanciers du moyen-âge, et dont les immenses contours l'environnent et lui servent de ceinture; son isolement au milieu d'un paysage de pierres, de landes, d'étangs et de bois; son vaste enclos dont les portes ne se ferment plus, et dont les murs noircis par le temps s'écroulent de plus en plus chaque hiver; son jardin trop grand aujourd'hui pour être soigneusement cultivé; enfin, sa vieille église encore toute humiliée des mutilations que l'impiété et la fureur des révolutiqns lui ont fait subir, et pourtant fière encore de ce qui lui reste de beauté et de richesses, tout cela présente un ensemble de grandeur et d'abaissement, d'opulence et de misère, de vie et de mort, qui rappelle à la fois les bénédictions que le Ciel a répandues longtemps sur ses premiers habitants, et les fléaux que méritèrent plus tard leurs successeurs dégénérés; tout cela excite l'intérêt et la curiosité, mais cause aussi à l'âme une impression de mélancolie et de tristesse (1). »

De l'ancien monastère, du vieux cloître, il n'existe plus rien. Le grand bâtiment actuel a été construit, au XVIIe siècle, pour abriter les religieux réformés en 1649. Il sert aujourd'hui de presbytère, de mairie et de salle pour l'école laïque des garçons.

Dans la partie de l'abbaye actuelle qui sert de presbytère, l'étranger visite toujours avec bonheur, au rez-de-chaussée, l'immense salle qu'on appelle quelquefois la salle du chapitre, et, au premier étage, le vaste corridor (2) qui mesure de 40 à 50 mètres de long sur une hauteur d'environ 4 mètres et une largeur de près de 3 mètres. Ce corridor donne vue sur l'étang de Paimpont et ouvre un certain nombre de chambres, ou plutôt de cellules étroites, froides et peu souriantes pour les membres du clergé séculier et les frères qui les habitent.

Deux petits cloîtres sans style et fermés se trouvent accolés à la nef de l'église; mais des débris de jolies colonnettes qui ont appartenu à l'ancien cloître semblent indiquer que ce dernier fut l'œuvre de l'abbé Olivier Guiho.

Des recherches, faites en juillet 1886, ont amené à découvrir une de ces jolies colonnettes, qui semblerait remonter au XIIIe siècle. C'est la seule, selon toute apparence, qui ait survécu à la ruine. Grâce à cette découverte, il sera désormais

(1) *Archéologie*, p. 322 et 323.

(2) Longueur : 42 m. 25; hauteur : 3 m. 73; largeur : 2 m. 45.

Digitized by Google

facile de reconstruire par la pensée l'antique colonnade du cloître nord, qui conduisait à l'abbatiale.

Quant au manoir abbatial, c'est une demeure insignifiante du XVIIe siècle. Il est maintenant occupé par les religieuses de la Charité de Saint-Louis de Vannes, qui tiennent l'école des filles.

Le sceau de l'abbaye de Paimpont nous a été conservé appendu à l'acte d'adhésion que fit, en 1303, ce monastère au procès du pape Boniface VIII. Ce sceau est rond et représente un bras mouvant à senestre et tenant deux clefs aux pannetons adossés; légende : † *S. Capituli Be. Mar. Panispotis* (*Sigillum capitul Beate Marie Panispontis*) (1) dans le champ, on lit en outre : *ad cas* (*ad causas*).

Quant aux armoiries de l'abbaye, nous les retrouvons seulement sur le plan du XVIIe siecle, dont nous avons précédemment parlé. C'est un écusson d'hermine plein, soutenu de deux palmes et timbré d'une mitre et d'une crosse. Il se voit encore tristement mutilé, sur la façade de la maison des religieuses, ancien logement des abbés de Paimpont.

II

EGLISE DE NOTRE-DAME DE PAIMPONT

Le grand monument de Paimpont sera toujours l'église de Notre-Dame. M. Brune la cite parmi les premières églises en style ogival de la Bretagne. Voici, du reste, comment il s'exprime à la 198e page de son *Archéologie religieuse* : « Malgré le reproche fait assez fréquemment à la Bretagne de n'avoir adopté que tardivement le style ogival, nous pouvons présenter, dès le XIIIe siècle, nos églises de Dol, de la Guerche, de Saint-Méen, de Redon, de Paimpont, de Saint-Malo. »

Cet édifice présente la forme d'une croix latine, sans collatéraux, sauf une espèce de cloître peu élevé et sans caractère architectural, qui règne de chaque côté de la nef et sert d'entrée

(1) Le nom de Paimpont, d'après cette écriture, vient de la situation du bourg à la tête du pont ou chaussée où les moines distribuaient le pain de la charité aux pauvres du pays.

Digitized by Google

latérale, au midi. Au nord, le passage se fait par le cloître et le transept qui communique ainsi avec l'ancien monastère.

Les voûtes du chœur et de la croisée sud sont en pierre. Celle de la croisée nord était en même matière, quand sa chute imminente la fit remplacer, en 1809, par une voûte en bois. A 4 mètres environ au-dessus des voûtes actuelles, se voit toujours un second lambris en plein-cintre assez bien conservé par endroits. Il est couvert de pentures assurément très anciennes et rappelle celui de l'église de Notre-Dame de Rennes.

La tour de forme carrée qui domine l'édifice est tronquée et terminée par un toit conique du plus vilain effet, malgré les quelques ouvertures qui sont venues rompre un peu l'uniformité de cette masse. S'il faut en croire la tradition locale, le clocher aurait été détruit par la foudre, il y a longtemps. En 1793, il supportait quatre cloches qui furent descendues par un serrurier dont nous tairons le nom et transportées à Montfort-la-Montagne. On ne conserva que la moyenne destinée à servir de timbre à l'horloge.

Ce fut le 17 germinal an II de la République que fut accomplie cette spoliation sacrilège.

L'ensemble de l'édifice, sauf peut-être le chevet, semble appartenir au XIIIe siècle. Il est probable que le restaurateur du monastère, l'abbé Olivier Guiho, se contenta de remanier quelques parties de son église, notamment le chevet, et qu'il y plaça les lambris qui tiennent lieu de voûte. La fenêtre principale du chœur, en effet, se raccorde péniblement avec les pierres d'appareil qui l'encadrent, et l'arcade qui en forme le contour n'a ni la grâce ni l'élancement des baies de la bonne époque du style gothique.

« Le portail occidental, dit M. Brune, est la partie la plus soignée de tout le monument, quoique d'une extrême simplicité. Deux légères colonnettes supportent de chaque côté les voussures de l'arcade en tiers-point, formées de tores et de scoties bordées de filets. Le centre est percé de deux ouvertures trilobées, entre lesquelles une forte belle statue de la Vierge, tenant l'enfant Jésus, s'élève sur un léger piédestal, et foule aux pieds un monstre qui expire en se repliant sur lui-même. Dans le haut du tympan, un petit dais en saillie abrite la tête de la madone, mais les vandales de 93 ont décapité la mère, l'enfant et les deux charmants petits anges qui s'inclinaient devant eux, de chaque côté de l'arcade.

Digitized by Google

Espérons que ces précieuses sculptures seront bientôt restaurées par les enfants de ceux qui, dans un moment de terreur, n'osèrent pas se lever pour les défendre (1). »

Le vœu du savant est réalisé. La restauration si désirée a été faite, non par les fils des « briseurs », mais par les soins de M. le recteur de Paimpont qui a eu l'heureuse inspiration de s'adresser, pour cette œuvre d'art, à un véritable artiste de Rennes, M. Savary, bien connu des amateurs du beau. L'habile sculpteur a utilisé, à merveille, la tête de la madone qu'on avait eu la bonne chance de retrouver quelque temps auparavant. Il a, par une étude sérieuse, reconstitué les traits effacés par le temps ou mutilés par la rage et conservé à son travail de restauration le cachet de l'original. Encore un peu, et la blancheur de la jeunesse se confondra, sous les injures de l'air, avec les sombres couleurs de la vétusté et les rides de l'âge. Du reste, depuis qu'elle est achevée, son œuvre n'a encore trouvé, parmi les nombreux visiteurs, que des admirateurs enthousiastes. C'est, nous semble-t-il, un éloge qui a son prix.

Cette noble simplicité de style qui dénote le XIIIe siècle, se retrouve dans les fenêtres de l'édifice. Pourquoi faut-il que les plus belles et les plus grandes d'entre elles soient à moitié bouchées par le cloître méridional que l'on serait heureux de voir abaisser pour faire place à un toit plat en zinc ? Ce travail s'impose, mais le nerf de la guerre manque. Presque toutes ces fenêtres sont de belles lancettes géminées surmontées d'une simple rosace.

Le transept méridional est éclairé d'une assez large rose formée de petites arcades en trilobes que soutiennent des colonnes rayonnant autour d'un cercle polylobé. Au jugement de M. Brune, c'est la seule qui existe dans le diocèse, au moins d'une forme et d'un caractère aussi anciens.

Dans la fenêtre placée au midi du chœur apparaissent en bannière les armoiries des Montmorency-Laval, comtes de Montfort et seigneurs supérieurs de Paimpont.

Ces armoiries sont celles de François de Laval, fils de Guy XVI, comte de Laval, et de Anne d'Espinay, qui prit possession de l'abbaye de Paimpont le 11 novembre 1530. Il était déjà évêque de Dol et trésorier de la Madeleine de Vitré. Il devint encore

(1) *Archéologie religieuse*, p. 324.

Digitized by Google

abbé commendataire du Tronchet. Il mourut le 2 juillet 1554 et fut inhumé dans la cathédrale de Dol.

A l'intérieur, la nef, le transept et le chœur sont décorés de boiseries d'une ornementation riche et exécutée avec un soin et un talent remarquables ; des bustes et des médaillons sculptés en chêne, des guirlandes de fleurs et de fruits, ainsi que de grosses moulures profondément fouillées annoncent le XVIIe siècle, qui a produit tant de beaux travaux en bois. Les revêtements des murs et les meubles de la sacristie sont, en grande partie, dans le même genre, élégance en plus.

L'autel principal, de forme singulière, laisse voir entre les consoles de son majestueux couronnement une statue très vénérée de Notre-Dame, la statue miraculeuse (1). Un bon nombre d'*ex voto*, laissés par les pèlerins en présence de cette pieuse image, rappelaient, il y a quelques années, la dévotion et la confiance que les fidèles ont toujours eues pour elle, et qui se manifestent surtout aux fêtes de la Pentecôte, comme nous l'avons dit en parlant du pèlerinage de Notre-Dame de Paimpont.

C'est à la Grotte, disions-nous, que sont portées les plaques de marbre de la reconnaissance et de l'amour.

M. Brune affirme n'avoir pas vu de pierres tombales dans l'église de Paimpont. Il se demande s'il n'existait pas anciennement un caveau commun pour les membres de la communauté ou bien si les révolutionnaires n'avaient pas voulu effacer jusqu'aux noms des religieux, en brisant les dalles où ils étaient inscrits....???...

Deux anciennes statues du XVe siècle, de saint Judicaël (saint Giquel) et de saint Méen, la première en pierre, portent sur la plinthe de leurs bases les armoiries de l'abbé Olivier Guiho. Il y est lui-même représenté deux fois, agenouillé, la crosse en main. A côté de lui figure son écusson orné d'une crosse posée en pal et portant : *un chevron accompagné de trois annelets*. C'est à cet abbé, désormais connu de notre lecteur, que l'on doit une partie de l'église actuelle de Notre-Dame de Paimpont.

Une statue de sainte Monique, placée à l'avant-chœur du côté de l'épître, et représentant la sainte pleurant, sans doute sur la conduite de son Augustin, dont la statue fait le pendant, est, paraît-il, admirable d'expression.

Nous ne dirons rien de la chaire, regardée comme un chef-

(1) Voir : 1re partie, IV, page 23.

Digitized by Google

d'œuvre par tous les connaisseurs. Il est à regretter seulement qu'un apprenti badigeonneur ait caché sous le vernis la teinte toujours si belle du vieux bois travaillé.

Quelques visiteurs ont trouvé beaucoup de vie à la statue de sainte Marguerite.

Outre les chapelles de Saint-Jean et de Saint-André, on voit souvent mentionnées la chapelle de Bonne-Encontre ou Bonne-Rencontre. Qui nous dira où était cette chapelle ?

Les anciens registres mentionnent plusieurs autels qui ont disparu : saint Joachim, sainte Anne, sainte Barbe, saint Nicolas, saint Jacques, saint Sébastien, du Crucifix, des Reliques, ainsi que la chapelle du Rosaire. La chapelle de Saint-Mathurin sert actuellement de sacristie de décharge.

En 1806, l'ancien chœur fut démoli et la table de communion, en bois et très belle, au rapport des anciens, reculée d'un mètre.

Voici les dimensions de l'édifice dont nous venons d'analyser les principales beautés :

Longueur du chœur	10	mètres	
Longueur de la nef	34	—	
Largeur du chœur et de la nef	8	—	20
Profondeur des bras de la croix	8	—	70
Largeur des bras de la croix	6	—	30
Hauteur actuelle	12	—	50
Hauteur ancienne	15	—	50

Un dernier vœu, avant de quitter l'église. Quand donc verrons-nous, à la place de ces accidents qui menacent, à chaque instant, le pied du curieux absorbé dans la contemplation, un solide pavé de granit, et, au lieu de ces losanges en verre trop commun, des vitraux d'un goût sérieux ?... Le vieux temple, tout en gardant la sévérité de son style, présenterait une physionomie plus séduisante. Nous attendons que la Providence nous envoie des ressources.

Enfin, y aurait-il folie à rêver, pour un avenir plus ou moins éloigné, la construction d'un clocher qui couronnât dignement ce groupe original de bâtiments et permît à la jolie sonnerie actuelle de produire tout son effet sur les échos de l'étang, les flancs aujourd'hui déboisés de la colline et les capricieux contours de la vallée ? ?...

Folie, si vous voulez... Cette folie m'est chère ! ! !...

Digitized by Google

III

TRÉSOR DE LA SACRISTIE

En entrant dans la sacristie, l'étranger tombe en admiration devant la riche boiserie qui couvre deux côtés de cette pièce carrée. Hélas ! la moitié de ce beau travail des ancêtres a été enlevée, on ne sait trop en quelles circonstances. Qui osera combler cette lacune et concourir avec les illustrations des siècles passés En attendant, le vestiaire et les quelques armoires qui remplacent l'ameublement disparu amènent le murmure aux lèvres par le pénible contraste entre tant de misère succédant et touchant à tant de magnificence.

Puis, les yeux s'arrêtent avec délices sur un gracieux bouquet en coquillages qu'un globe préserve de la poussière et protège contre l'indiscrétion. On lit à la base : « donné par Berhaut de Thélouet, 1861. »

Les dames, les demoiselles surtout se mettent l'esprit à la torture pour essayer de comprendre comment on a pu réussir à imiter si bien, avec les jouets de l'océan, les plus belles fleurs, ou plutôt les plus ravissants sourires de la belle saison, les plus riches toiles de la nature...

Pendant ce temps, l'aimable successeur des moines a ouvert avec un sérieux qui tient du mystère le précieux placard. Il montre d'abord avec indifférence un petit morceau d'étoffe plus ou moins orientale qu'il dit sorti du vêtement de la bienheureuse Marie : *de veste Beate Marie* porte l'inscription. On admire plus facilement le reliquaire qu'on arrive à prouver l'authenticité de la relique...

Mais voici un reliquaire d'argent qui renferme une relique insigne de saint Judicaël, et non de saint Méen, comme l'écrit M. l'abbé Guillotin dans son *Pouillé historique*. Ce curieux reliquaire a la forme d'une main avec l'avant-bras, tenant un livre à fermoirs, dont les ciselures sont dorées. Sur les côtés, on voit gravé l'écusson de Bretagne, avec la devise : « A ma vie, *Utinam* », et un M gothique majuscule dessiné au milieu des rinceaux qui ornent le revêtement du bras.

La tradition en fait un don de la duchesse Marguerite de

Digitized by Google

Bretagne, épouse de François II (1457). Il n'a pas été épargné par les vandales de 93, qui, tout en respectant la relique, ont enlevé l'or et les pierres précieuses du cadeau royal.

Voici l'authentique renouvelé de cette insigne relique :

« Nous, vicaires généraux du diocèse de Rennes, ayant reçu de M. Bigot, curé de la paroisse de Paimpont, en notre diocèse, un reliquaire en forme de bras contenant un ossement qui, de temps immémorial, a été exposé à la vénération publique dans la dite paroisse, sous le nom de relique de saint Judicaël, avons fait la vérification dudit sépulcre, que nous avons trouvé sans sceau, sans garde et sans authentique. Après en avoir fait l'ouverture, nous y avons trouvé un os de bras déposé sur un morceau d'étoffe de soye cramoisie ; cet os a été enchâssé dans un morceau de bois revêtu de lames d'argent, de manière qu'il nous a paru constant que la relique n'a pu être extraite de la châsse depuis qu'elle y fut déposée, sans une fracture du bois qui la renferme et du revêtement qui la couvre, fracture dont nous n'avons pu trouver aucun signe ni indice. Ce considéré, nous avons reconnu la relique dite de saint Judicaël comme authentique et avons fait fermer l'entrée du sépulcre d'un châssis d'argent, long d'environ cinq pouces et large de deux pouces six lignes, dans lequel est inséré un verre au milieu duquel est appliqué un carton portant le sceau de Monseigneur, qui y est apposé sur les deux extrémités d'un cordon de soye de couleur noire, qui fait aussi la ceinture de la relique.

« En conséquence, nous permettons à M. le curé de Paimpont d'exposer à la vénération des fidèles le précieux reste du corps de saint Judicaël.

« Donné à Rennes, le 12e jour de juillet 1811.

BERTHAULT, *vic. gén.*
GRAFFART, *vic. gén.*

Le trésor de notre trésor, la perle de nos richesses, c'est un magnifique Christ en ivoire, véritable chef-d'œuvre d'un artiste inconnu, qui fait l'admiration de tous les voyageurs et attire dans nos murs presque tous les officiers de l'armée française campés à Coëtquidam, à deux lieues seulement de Paimpont. Comme tout le monde, je sens que cet objet est beau, je dis qu'il est beau, parce qu'il est beau. Pour ce qui est d'exprimer ce

Digitized by Google

genre de beauté, je m'y refuse absolument, me voyant obligé d'avouer mon incompétence. Je l'espère, un autre, un connaisseur fera ce travail, et sa description artistique guidera l'étranger dans ses appréciations et empêchera l'œil trop habitué à contempler ces merveilles de se blaser et de tomber dans la plus injurieuse des indifférences....

IV

CHAPELLES. — PRIEURÉS

On lit dans le *Pouillé* M. de Saint-Malo (1739-1767) : « La paroisse de Paimpont est divisée en sept frairies, auxquelles se rapportent les différents villages, au nombre de vingt environ, et qui ont chacune leur chapelle, excepté les trois qui sont plus proches de l'église. » Il n'y a plus aujourd'hui que trois chapelles de secours desservies par le clergé paroissial, la chapelle domestique de Tallouet ayant été abandonnée.

Citons les ANCIENNES CHAPELLES, nous terminerons par les chapelles actuelles.

I. — **La Chapelle de Gaillarde**, dédiée à saint Jean, est actuellement démolie. Elle fut fondée par François de la Corbinière, propriétaire de la maison de Gaillarde, à charge pour le chapelain de quatre messes par semaine.

II. — **Chapelle du cimetière.** — Dans le cimetière, on voyait encore, il y a quelques années, une chapelle dédiée à sainte Anne. Elle avait été fondée de messes et possédait un desservant spécial. Sainte Anne est encore signalée en 1790, et même en 1823, comme l'indique une « délibération relative à la réparation de la chapelle du cimetière ». Aux termes de cet acte, la chapelle est regardée non-seulement comme d'utilité, mais même comme de nécessité publique « pour recevoir les cadavres qu'on serait forcé d'y déposer dans certaines circonstances... »

III. — **La chapelle de saint Mathurin**, attenant à l'église, sert depuis quelques années, on l'a dit plus haut, de sacristie de décharge.

Digitized by Google

IV. — **La chapelle de Hucheloup**, est mentionnée au commencement du XVIIIe siècle. Elle sert actuellement de maison d'habitation à une famille.

V. — **Chapelle du château d'Isaugouët.** — Le château de l'Isle-au-Gouët, nommé quelquefois château de Choucan, était situé sur une petite élévation à la queue de l'étang du moulin d'Isaugouët. Il était entouré de douves : c'est pour cela qu'on l'appelait le château de l'Isle. On distingue encore l'emplacement de ce château qui dût être abandonné avant 1600. Quoi qu'il en soit, le château d'Isaugouët avait une chapelle, dont on voit encore quelques traces proche de la chaussée de l'étang de Choucan. On croit qu'elle était dédiée à saint Marc, et que c'est pour cette raison que les maisons voisines de l'emplacement de cette chapelle s'appellent : La Maise-Marc.

VI. — **Chapelle des Forges de Tellouet.** — Il y a quelques années à peine, on y célébrait quelquefois, mais rarement, la sainte messe, du vivant de M. Abel Vallée, son propriétaire. Il ne nous appartient point d'écrire son histoire. Disons seulement que, dédiée à saint Laurent, cette chapelle fut fondée par le testament de M. François de la Corbinière, sieur des Forges, le même qui avait déjà doté Gaillarde de sa chapelle (9 avril 1599).

VII. — **Chapelle de Barenton.** — D'après une tradition locale, Guillaume, seigneur de Montfort, aurait, vers l'an 1145, obtenu de Saint-Jean-de-la-Grille, évêque d'Aleth, la translation d'un petit couvent de religieux de la paroisse de Concoret en celle de Paimpont. Ce seigneur établit les moines dans un vieux château qu'il possédait près de la merveilleuse fontaine de Barenton, dont le perron magique a excité la verve poétique de tant de trouvères du moyen-âge.

Les religieux furent très mécontents de cette translation, et leur supérieur, nommé Eon de l'Etoile, en fut tellement affecté qu'il tomba trois ans dans un complet dérangement d'esprit. Il se mit à prophétiser et à débiter mille extravagances, se disant fils de Dieu et juge des vivants et des morts, par une grossière allusion de son nom d'Eon avec ces mots du Rituel : *Per « Eum » qui venturus est judicare vivos et mortuos.* L'évêque d'Aleth se vit obligé de supprimer la communauté de Barenton, qui soutenait son prieur dans ses folies. Pris et conduit au concile de Reims,

Digitized by Google

Eon fut enfermé dans un monastère pour le reste de ses jours (1148).

Après l'expulsion des religieux de Barenton, leur maison fut démolie, et les matériaux furent employés, prétend-on, à bâtir, quelque distance de là, le village de Follepensée, dont le nom semble rappeler les égarements d'Eon de l'Etoile.

Mais la chapelle construite à Barenton resta debout, car Chrestien de Troyes, mort en 1191, et auteur du roman d'Yvain et la dame Brécilien, en parle en ces termes :

A la Fontaine trouveras
Un perron tel comme tu verras,
Et d'autre part, une chapelle
Petite, mais elle est moult belle.

Le clergé de Concoret avait coutume de se rendre processionnellement à cette chapelle dans les temps de sécheresse, pour demander de la pluie. Lorsque ce petit temple tomba de vétusté, on éleva sur ses ruines une simple croix et les processions continuèrent de s'y rendre jusqu'à la Révolution. D'après les croyances du moyen-âge, il suffisait de mouiller le perron de Barenton avec l'eau de la fontaine, pour faire immédiatement éclater l'orage et tomber la pluie à torrents.

La fontaine de Barenton est sur les limites de Concoret et de Paimpont, mais la chapelle se trouvait dans cette dernière paroisse.

*
* *

Après ces notes que j'ai voulu courtes sur les anciennes chapelles, un mot également sur les CHAPELLES de secours ACTUELLES.

I. — **Saint-Mathurin de Beauvais**, chapelle frairienne. Il en est fait mention dès les siècles derniers. Cette chapelle est située dans un pays beau à voir, comme l'indique le nom du village auquel elle appartient. Les travaux d'agrandissement et de restauration, commencés au mois de juin 1886, sont aujourd'hui complètement terminés, en attendant d'autres réparations non moins nécessaires. Le propriétaire actuel du domaine de Paimpont en a couvert à peu près tous les frais.

II. — **Saint-Jacques de Coganne**. — Sur une des poutrelles qui soutiennent la charpente, on lit l'inscription suivante : « M. Jacques Saulnier, sieur de la Villeaubry, greffier de Bréci-

Digitized by Google

lien et Plélan, mari, et honorable femme Jeanne Guyon, ont fait bâtir au propre de luy et fondé cette chapelle 1620 l'as décembre. »

Par autorisation de l'ordinaire, le Très-Saint-Sacrement est conservé dans cette chapelle, pour satisfaire la piété des religieuses des Chênes de Paramé, qui dirigent l'école mixte du village. Cette chapelle, très propre, mais insuffisante, a été aggrandie par les soins de M. Théaudin, recteur de Paimpont, qui a été aidé par les habitants de Coganne et de Saint-Péran, tous désireux de pouvoir prier à leur aise dans cette chapelle.

III. — **Saint-Eloi des Forges.** — Cette chapelle, considérée jadis comme chapelle domestique, est maintenant à la disposition du public. Reconstruite aux frais de son propriétaire, elle est desservie le dimanche et le jeudi par un vicaire de Paimpont, faisant l'office de vicaire chapelain, qui reçoit son traitement de M. Levesque.

Cette chapelle, la plus belle de Paimpont et des environs, est admirablement pourvue d'ornements et de tous les objets du culte.

Elle est, du reste, assise au milieu d'un paysage extraordinairement pittoresque et dans le voisinage des plus charmantes habitations du pays. Mais je rêve un chapitre sur cet enfant gâté de la nature.

*
* *

Il y avait aussi, anciennement, sur le territoire de Paimpont, deux PRIEURÉS, Saint-Samson de Thélouet et Saint-Barthélémy-des-Bois.

I. — **Saint-Samson de Thélouet.** — Le Prieuré de Saint-Samson de Thélouet, en la paroisse de Paimpont, au diocèse de Saint-Malo, fut fondé en 1124 par Raoul, seigneur de Montfort, en faveur des sœurs et frères de l'abbaye de Saint-Sulpice, qui commençait elle-même à s'élever à cette époque. Il nous reste une traduction (du XVIe siècle) de la charte de la fondation de ce prieuré, où l'on donne « aux servants en l'église de Saint-Samson de Thélouet » le nom de religieuses et de frères de « Notre-Dame-de-Nid-de-Merle (1) ».

(1) Antique statuette trouvée dans un nid de merle, dans la forêt de Renne et dont la chapelle fut le berceau de l'Abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois, de la Règle de Fontevrault (Robert d'Arbrissel). Elle fut remise aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul de la rue du Griffon à Rennes, par les dernières religieuses de Saint-Sulpice, pendant la Révolution. Elle se trouve encore dans leur chapelle. — J. M.

Digitized by Google

On y voit trois chapelles ou églises tréviales confiées au zèle pastoral des religieux, et tout un territoire donné à la prieure qui, suivant la règle de Saint-Sulpice, avait, en matière temporelle, la souveraine autorité, même sur les moines. Mais cette organisation du prieuré de Thélouet ne tarda probablement pas à se modifier. Bientôt, les prêtres séculiers des environs remplacèrent, au service des chapelles, les religieux Sulpiciens, jusqu'à ce que, en 1146, le Pape Eugène III crut devoir prendre sous sa protection le prieuré de Thélouet et toutes ses dépendances : « *In episcopatu Alethensi Ecclesiam S. Samsonis de Telois cum pertinenciis ejus* » (1).

En 1385, le prieuré de Thélouet comprenait : une chapelle sous l'invocation de saint Samson ; — une maison priorale avec cour et jardin, — une métairie au proche ; le tout se joignant et contenant 49 journaux de terres. En plus, certaines redevances dans le détail desquelles je n'ai point à entrer ici (2).

Le monastère de Saint-Samson de Thélouet semble avoir été ruiné à l'époque des guerres de la Ligue : « Pendant que les troupes de la Ligue et du Roi occupaient le château de Comper (1593-1596), dit une ancienne feuille de Concoret, les religieuses de Thélouet furent obligées d'abandonner leur monastère. » Cependant la prieure Andrée Le Provost y résidait encore en 1597, et, malgré le rappel fait, en 1621, par l'abbesse de Saint-Sulpice de toutes les prieures non conventuelles à la maison-mère, celles de Thélouet occupèrent Saint-Samson jusqu'au 15 septembre 1729, époque où le prieuré de Thélouet fut définitivement uni à la mense de Saint-Sulpice.

Aujourd'hui l'on retrouve, dans une clairière de la forêt de Paimpont, les restes du prieuré de Saint-Samson de Thélouet. L'arcature en plein cintre et les simples tailloirs de la chapelle en ruines indiquent bien la très ancienne origine de l'édifice et remontent à l'époque de la fondation du monastère. La maison de ferme voisine n'est autre chose elle-même que le manoir prioral rebâti au XVe siècle. Dans ce logis, apparaissent aussi des cellules de religieuses et une vaste salle à charpente ornée et très élégante.

Enfin, tout rappelle encore, à Thélouet, le souvenir déjà loin-

(1) Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 598.
(2) Voir : *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.*

Digitized by Google

tain des pieuses servantes du Christ cachées au moyen-âge dans la vaste solitude de la mystérieuse forêt de Brécilien.

II. — **Saint-Barthélemy-des-Bois.** — Ce prieuré était admirablement posé au sommet d'une haute colline, vers la lisière de la forêt, et sous de grands ombrages. De cet emplacement, on domine tout le pays à bien loin et l'on jouit d'un horizon splendide. Rien de majestueux comme de contempler, de là, les tirs du camp de Coëtquidam, surtout quand le bruit du canon s'harmonise avec la grande voix de la foudre.

Ce prieuré remonte aux commencements mêmes de l'abbaye de Paimpont, dont il dépendait déjà en 1199.

La chapelle prioriale de Saint-Barthélemy était très vénérée de temps immémorial. Une assemblée se tenait à ses portes le jour de la fête patronale, et le 30 octobre 1614, le Pape Paul V accorda des indulgences à tous ceux qui voudraient visiter ce temple. De leur côté, les ducs de Bretagne, François Ier en 1445 et Pierre II, en 1452, exemptèrent d'impôts et de redevances tous ceux qui vendaient vins et autres breuvages à cette chrétienne assemblée.

Je ne parlerai pas des droits et privilèges très étendus du prieur de Saint-Barthélémy.

Dans les derniers siècles, il y eut, à la célèbre assemblée, des abus, des violences dont je n'ai point ici à tracer l'historique. En 1785, il n'y avait plus qu'une chapelle abandonnée, tombée en ruines, et dont la porte ne s'ouvrait même plus.

Aujourd'hui, du prieuré de Saint-Barthélémy-des-Bois, il ne reste plus que la métairie, l'emplacement de la chapelle, où gisent encore une pierre d'autel et une vieille statue de saint Barthélémy, qu'on vient de restaurer, et, au bas de la prairie, dans laquelle se tenait jadis l'assemblée, l'antique fontaine du saint Apôtre avec un nouvel entourage.

⁂

Nous venons de le voir, avant la grande Révolution, le sol de Paimpont était, pour ainsi dire, couvert de temples saints, de pieuses fondations, qui attestent le passé religieux de cette paroisse. Ces bienfaits, à qui nos pères en furent-ils redevables? Aux prêtres, aux moines et aux seigneurs, les véritables boulevards de cette société si vilipendée depuis par la race des juifs, des

Digitized by Google

francs-maçons, des persécuteurs, par tous ces enfants de 93, dont le but infernal est toujours de flatter les basses passions d'un peuple crédule sans chercher à améliorer son sort et de lui enlever jusqu'à la « vieille chanson » de l'espérance chrétienne qui berçait autrefois si doucement sa misère.

Ne trouvant plus d'asile dans des monastères en ruines ni de protection à l'ombre de châteaux passés en d'autres mains, le pauvre vagabonde, maudissant le riche, maudissant l'indigent son frère, maudissant la société, maudissant Dieu, et n'attendant, comme la bête fauve, que le moment de fondre sur sa proie... Il faut au moins la terre à qui on enlève le Ciel !

Qu'on me pardonne cette obsession, mais, malgré moi, le dernier couplet du cantique me revient :

« Vivons de la grâce
« Comme nos aïeux ;
« Marchons sur leur trace,
« Marchons vers les Cieux ! ! »

V

LES FORGES

Rien n'est aussi varié que les goûts. Tel, parmi les habitants de nos grandes cités, recherchera, aux beaux jours, le sable doré de nos grèves et la promenade sentimentale dans les déchirures des côtes, à la crête des falaises si capricieuses de l'Océan ou de la Manche. Un autre rêvera, pour ses vacances, une excursion dans les gorges profondes et sur les bords des lacs de la charmante Helvétie, tandis que son collègue ne soupirera qu'après le moment où il lui sera donné d'escalader, à dos de mulets, nos plus hautes montagnes. A l'un, il faut une ligne, à l'autre le fusil, à un troisième le grand bâton de voyage..... que sais-je ?.....

Il est des promeneurs, plus nombreux qu'on ne le pense, qu'attire l'air pur et sain des bois, qui préfèrent aux foules houleuses des stations de bain, la solitude rêveuse des rives de l'étang ; le tapis de verdure, à l'azur des flots ; aux humides baisers de la mer, la sieste sur l'herbe émaillée de nos prairies ; la plainte mélancolique du sapin, le murmure du ruisseau, à la grande

Digitized by Google

voix de Neptune; la vue d'un troupeau, au bondissement de l'écume; le tertre de mousse, à la montagne de neige.

A ceux-là, je proposerai de venir se reposer quelques heures dans ce berceau de la belle nature qu'on appelle les Forges.

Après un succulent repas servi dans les appartements sous la tonnelle ou à l'ombre du grand arbre de la Cantine, qu'ils choisissent un point d'où ils pourront embrasser d'un coup d'œil le plus pittoresque des étangs dominé par le plus élégant des *Pavillons* et baignant presque les pieds du plus confortable des *Chalets*. Quels magnifiques rideaux d'arbres forme cette réunion des plus fiers rejetons des géants de Brécilien! Quelle riche pelouse! Tout, jusqu'à cette route en lacets qui monte vers Paimpont, élève l'âme, la jette, pour ainsi dire, hors d'elle-même en la ravissant et lui procure l'une des jouissances les plus douces que puisse goûter l'homme cultivé. Songez qu'à votre gauche apparaît, pour d'autres regards, perché, en nid d'aigle, perdu dans le feuillage, le château du Pré-Joly.

Encore un pas. Voici l'ancienne chapelle qui semble reculer devant le visiteur pour mieux laisser apercevoir sa jeune sœur au teint plus délicat, à la taille plus svelte, plus élancée, à la chevelure abondante formée par des arbres remarquables.

Rien ne manque au tableau pour être complet. Tout y est à sa place, jusqu'à ce groupe d'habitations basses dont l'apparence modeste délasse la vue.

Plus loin, au fond de la vaste cour, tout près de la grande maison blanche, se voient, adossées à la chaussée de l'étang dont l'eau leur sert de moteur, les fameuses Forges de Paimpont. Ces Forges, autrefois si renommées, remontent à 1633. Elles ont appartenu successivement aux familles de Montfort, de Rieux, de Coligny, de La Trémouille, aux princes d'Orléans, et sont aujourd'hui la propriété de la famille Levésque.

Au temps de leur splendeur, les Forges ont fourni le travail et l'aisance à plusieurs centaines d'ouvriers. Aujourd'hui, de l'immense atelier quelques pièces seulement sont égayées par la présence des fils de Vulcain. Avant que l'importation ne fut aussi favorisée, on extrayait du sol même de Paimpont le minerai dont on tirait, aux Forges, un si intelligent parti. Les bras étaient occupés, les visages souriaient, le Cannée regorgeait d'habitants, les marchés du Gué, puis de Plélan étaient fréquentés par les familles de ceux qui, voyant leur travail rémunéré, prétendaient

Digitized by Google

vivre grassement, au jour le jour... et sans souci du lendemain. Pour être juste, disons qu'une des causes de la déchéance des Forges consiste dans la difficulté des communications, difficultés qui s'est fait sentir surtout lorsque les autres centres ont trouvé dans le voisinage des chemins de fer un écoulement facile, peu coûteux et rapide de leurs produits.

En suivant le ruisseau de l'étang, on arrive des Forges Hautes aux Forges Basses, dont le gros marteau paraît humilié d'entendre près de lui murmurer le petit torrent sans pouvoir battre la mesure avec ses coups retentissants.

Quelle que soit l'espèce de dégradation qu'aient dû subir les Forges de Paimpont, elles conservent toujours, grâce à leurs ouvriers moins nombreux, mais tout aussi habiles, leur vieille réputation de travail solide et d'excellent fonctionnement dans les machines. C'est encore à elles qu'on s'adresse, dans le pays, pour approvisionner d'instruments aratoires avantageux et durables les magasins et les fermes.

Puissent elles, avec la prochaine arrivée du tramway, retrouver leur ancienne vigueur, leur prospérité d'antan, et donner de l'ouvrage à tant d'hommes occupés au bois, faute de pouvoir encore travailler à un fer qui leur rapporterait, comme autrefois, l'argent et l'abondance !!!

Abbé Louis Gervy.

(A suivre).

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

M. Paul Renimel, un jeune poète qui aurait sa place dans une nouvelle édition du *Parnasse Breton*, a publié récemment (à la librairie Bretonne de Maurice Le Dault), deux poèmes, dont l'un, *Garwanel*, rappelle, avec une ampleur qui ne va pas sans quelque diffusion, le geste du héros breton défiant l'armée normande et ne trouvant personne pour répondre à son défi. J'aime mieux son autre poème, *Visitation*, où sur un fond de symbolisme obscur se détache une figure de vierge martyre. M. Renimel a des qualités de forme qui se développeront dans ses œuvres futures.

*
* *

Erudit infatigable autant qu'aimable écrivain, le baron Gaëtan de Wismes a retrouvé les traces, en 1880, d'une visite et d'une réception à Nantes du commodore Paul Jones, cet Ecossais devenu héros Américain, dont le gouvernement français a restitué solennellement les restes aux Etats-Unis. Le baron de Wismes publie deux autres intéressantes brochures, *Mobilier et Garde-robe d'une dame bretonne au XVIIIe siècle*, et *Coutumes de mai en Bretagne* qui enrichiront l'histoire anecdotique de notre province.

*
* *

Les *Poèmes élégiaques* (à la librairie du Mercure de France) qui renferment, sous une forme définitive, la partie élevée et durable de l'œuvre de Laurent Tailhade, ne sont pas sans affinités avec la Bretagne. L'auteur est assurément plus Latin que Celte, mais de ses séjours sur la côte bretonne il a rapporté un long poème en prose, *Le Miracle de Saint Gwenolé* où s'affirme, dans des phrases d'une impeccable pureté, la respectueuse évocation du merveilleux breton.

*
* *

A noter dans le charmant et instructif *Almanach des Spectacles*, de M. Albert Soubies (années 1906, tome XXXVI), la contribution des théâtres bretons, surtout de celui de Nantes, a la production théâtrale de l'année dernière et le nom de Th. Botrel, dont la première grande œuvre dramatique, *Notre Dame Guesclin*, a paru d'abord sur la scène de Nancy. Si l'on songe que Victor Hugo est à demi Nantais, le joli frontispice, une eau-forte de Lalauze, tirée d'*Angelo*, ne paraîtra même pas indifférent à la Bretagne.

Digitized by Google

*
* *

Le fascicule 46 du *Répertoire de Bio-Bibliographie Bretonne* de M. René de Kerviler, a paru quelques semaines avant la mort du grand érudit. On a loué ici même et très dignement M. de Kerviler ; on n'a pu dire tout le bien que nous pensons d'un homme, dont la vie littéraire entière vouée au bien et au beau a eu la Bretagne pour objet. Ce fascicule où rayonne l'illustre famille de Goulaine, où le marin Gougeard voisine avec les Goullin, où j'ai le grand honneur de figurer en bonne place, me laisse des souvenirs attendris et l'émotion, au moment où je voudrais louer l'homme et l'œuvre, fait tomber la plume de mes mains.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Je me trompais en écrivant que le fascicule 46 de la *Bio-Bibliographie bretonne* serait le dernier de la série ; M. René de Kerviler avait pu, avant de mourir, corriger les épreuves du fascicule 47, et aller ainsi presque jusqu'à la fin de la lettre G, une des plus importantes de son immense publication. Félicitons-nous de posséder de sa main les notices sur de si hauts personnages que Graslin, créateur du plus beau quartier de Nantes, Mgr Graverand, un des prélats éminents du diocèse de Quimper et de la Bretagne entière, ou même le roi Gradlon, encore qu'à demi légendaire. Et, que d'intéressantes figures passent sous nos yeux, depuis les Gouvello, si bien représentés de nos jours par le biographe du Père Maunoir et le protecteur vénéré des enfants d'Alsace-Lorraine, jusqu'aux La Grée de très ancienne extraction bretonne, jusqu'au prince actuel de Monaco ! J'aurais aimé m'arrêter devant un Nantais qui se fit un nom dans les lettres parisiennes, et demeurera l'un des plus raffinés artistes en style de notre époque. J'ai nommé Georges Grassal, (Hugues Rebell), mon ami de vieille date sur qui M. de Kerviler a dit tout ce qu'il y avait à dire. Quelques jugements critiques se mêlent même à une revue presque complète de l'œuvre du poète des *Chants de la pluie et du soleil*, une des jeunes ombres les plus attachantes de ce siècle si vite oublieux.

*
* *

L'auteur à jamais regretté de la *Bio-Bibliographie bretonne* n'a pas mentionné à l'article « Gradlon » un très beau drame non représenté, mais imprimé, de M. Léon Michaud d'Humiac. Ce littérateur très distingué, originaire de Morlaix, nous envoie une autre pièce, qui celle-là a vu le feu de la rampe, ou plutôt le soleil de l'arène. *Le Cortège d'Alcibiade* a été joué, avec un grand succès, les 11 et 15 août, au *Théâtre de la Nature* de Cham-

Digitized by Google

pigny. C'est un tableau vif et animé encadré dans des vers délicieux de l'Athènes de Périclès et de Socrate, quand Alcibiade y régnait par le prestige de la gloire et de la beauté, et que les envieux, comme le marchand de lampes Hyperbolos, usaient leurs dents contre lui, tel le serpent sur la lime.

O. DE G.

*
* *

TRIADES DES BARDES DE L'ILE DE BRETAGNE, traduites du Gallois par Jean Le Fustec et Yves Berthou. — Une plaquette de luxe. Prix : 2 fr. Librairie Bretonne M. Le Dault à Nanterre (Seine), ou à la Revue " L'Occident ", 17, rue Eblé, Paris.

Ces triades, traduites du *Barddas*, comprennent la partie relative aux Trois Cercles de l'Existence. Elles résument admirablement la théologie des Druides.

Elles s'adressent à tous et offrent à tous le même intérêt, quelles que soient les opinions en matière philosophique ou religieuse. Il est pour le moins indispensable que les descendants des Celtes qui peuplent encore le sol de la Gaule soient renseignés sur la mentalité de ceux qui ont fondé la civilisation occidentale.

L'intérêt de cette nouvelle publication s'accroît du fait de la traduction en langue bretonne placée en regard de la traduction française. Cette traduction bretonne suit mot à mot le texte gallois, elle donne donc à ceux qui connaissent la langue bretonne le précieux avantage de saisir les moindres nuances qu'on a pu faire passer du gallois dans la langue sœur, le Brezonek. Mais les traducteurs, par leur connaissance parfaite de l'esprit et des tournures celtiques, ont pu également donner une traduction française d'une exactitude absolue.

Cette plaquette a été éditée luxueusement par la Revue " L'Occident ". Elle a été tirée à un très petit nombre d'exemplaires et surtout pour les Bardes, membres du Gorsedd de Bretagne. Elle deviendra bientôt introuvable. C'est donc une édition de bibliophile qu'il faut se hâter de se procurer.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

HOHENLINDEN

J'ai éprouvé quelque hésitation, faut-il l'avouer, à placer dans ce recueil un récit de la victoire d'Hohenlinden bien que l'honneur de ce fait d'armes revienne tout entier à un Breton.

C'est que ce Breton s'appelle Moreau, que, pour la plupart de ses contemporains comme pour nous-mêmes, Moreau est un traître dont le nom ne doit pas être prononcé. A jamais souillé par une mort infamante reçue dans les rangs ennemis, il est de ceux que l'histoire semble devoir placer dans le voisinage détestable des connétables de Bourbon et de Coriolan. Mais on tomberait dans l'absurde en mesurant la valeur d'un événement historique à l'élévation morale de son auteur. L'importance des services rendus par Talleyrand au Congrès de Vienne n'est pas diminuée du fait que le caractère de ce grand diplomate ne s'impose guère au respect des hommes. Dans un même ordre d'idées on ne saurait s'étonner de voir le règne de Louis XI provoquer l'admiration des historiens et celle de tous les bons Français.

L'infamie morale du vainqueur d'Hohenlinden — en admettant même qu'il soit équitable d'accoler une épithète aussi écrasante au nom de Moreau — ne diminuerait en aucune façon la grandeur du service rendu à la France par un Breton, même indigne. Ajoutons qu'une étude impartiale de la vie et des actes de notre malheureux compatriote amène à tenter un appel « *a minima* » de la sentence d'indignité portée contre lui. L'opinion publique est souvent moutonnière, presque toujours ignorante, et l'Histoire, en général très sévère à ceux qui n'ont pas réussi. Lamartine l'a dit : « On marche aisément sur ce qui tombe ».

Digitized by Google

∴

Moreau fut — et cela ne peut être discuté — un général de très grand talent, « l'un des meilleurs de l'Europe à une époque où s'en révélèrent beaucoup d'excellents (1) ». Avant de mettre le sceau définitif à sa réputation dans la clairière d'Hohenlinden il avait obtenu déjà de beaux succès. Sa renommée commencée, dès 1794, au cours de cette campagne immortelle de Hollande, où nos soldats déployèrent tant de vertus, s'affermit dans la célèbre retraite de 1796 à travers la Forêt-Noire, où il acquit le titre de Xénophon moderne, puis quand on le vit, en 1799, tenir tête, avec une poignée d'hommes, à l'impétueux Souwarof. Les habiles et savantes manœuvres par lesquelles il sut enfermer dans Ulm l'armée du général Kray l'accrurent encore. Son renom était grand dans le pays quand l'année 1800 le mit, avec 100000 hommes, en face de l'archiduc Jean qui commandait une armée égale en nombre. Mélas, battu à Marengo par le Premier Consul, venait de s'engager à évacuer le nord de l'Italie, mais il fallait que l'armée du Danube, par un succès équivalent obtenu en Allemagne, amenât la cour de Vienne à transformer en traité définitif ce qui n'était encore qu'une simple convention militaire.

∴

Le plateau sur lequel Moreau, déjà vainqueur à Hochstedt et Neubourg, attendit son adversaire, le 3 décembre 1800, se renfle, non loin de Munich, entre l'Isar et l'Inn, affluents de droite du Danube. Couvert par des marécages et des bois, profondément échancré sur la face tournée vers l'ennemi par des ravins creux et difficiles, il n'était abordable en somme qu'à l'aide de trois routes venant du Nord par Reithofen, de l'Est par Mühldorf du Sud-Est par Albaching et qui se rejoignaient à Hohenlinden au centre d'une clairière ouverte dans la grande forêt d'Ebersberg.

L'archiduc résolut de nous attaquer sur trois colonnes. La principale, commandée par lui, devait suivre la chaussée de Mühldorf resserrée, pendant une partie de son parcours, dans

(1) *Histoire du Consulat*, Thiers.

Digitized by Google

un étroit défilé bordé de sapins ; il l'avait dotée d'une forte proportion de cavalerie et d'artillerie : 40 escadrons et cent bouches à feu.

A sa gauche par Albaching, il fit marcher le général Riesch avec une douzaine de mille hommes. A droite Baillet-Latour devait dessiner sur notre aile gauche une diversion puissante à la tête de 28 escadrons et de douze bataillons d'infanterie.

Moreau, dont les forces étaient trop disséminées, donna immédiatement des ordres propres à les resserrer et à constituer en face de chacune des colonnes ennemies une masse qui la tint en haleine. Il confia, en même temps, aux généraux de division Decaen et Richepanse, placés à notre extrême droite, une mission qui fut l'idée maîtresse de la manœuvre d'Hohenlinden et dont la réussite entraîna le succès. Si le mérite de son exécution doit être attribué à l'énergie de Richepanse et à la bravoure de la 48e brigade, l'honneur de sa conception échoit tout entier au général en chef qui sut, aptitude rare à la portée d'un très petit nombre, saisir l'occasion fugitive, et aussi choisir les collaborateurs les plus propres à assurer, au prix des plus grands efforts, la bonne exécution d'un plan dont il est temps d'indiquer la contexture.

*
* *

L'archiduc était tenu de suivre, pendant une partie de sa marche, une gorge étroite commençant d'un côté au village de Mattenboët, finissant de l'autre à l'entrée de la clairière d'Hohenlinden. Moreau résolut de le contenir, au débouché, avec deux bonnes divisions et de le prendre à revers et sur ses derrières pendant qu'il serait encore en partie comprimé dans le défilé de Mattenboët. Paralysé par l'étroitesse même de la gorge, dans l'impossibilité de s'y déployer, le prince pouvait se trouver acculé à une situation extrêmement critique à condition toutefois que le reste de l'armée française fût prête à profiter immédiatement du désordre et de l'émotion de l'adversaire.

L'entreprise, confiée à Decaen et Richepanse, offrait de grandes difficultés. Le temps était très froid, il neigeait, un vent vif fouettait au visage des flocons épais et aveuglants. Pour conduire une colonne composée de trois armées à travers de véritables fondrières, lutter contre les intempéries, comme aussi

Digitized by Google

faire tête au besoin à la colonne de gauche autrichienne, la maîtriser et rester maître de remplir sa mission, il fallait un chef d'une rare énergie et un soldat éprouvé, plein d'endurance de souplesse, confiant en lui-même et bon manœuvrier. La division Richepanse offrait du chef jusqu'au dernier combattant les aptitudes nécessaires. A la réception de l'ordre, le général réfléchit un instant. Un rapide calcul — le calcul joue un grand rôle à la guerre — lui montra qu'il ne pouvait attendre la division Decaen stationnée plus en arrière. Il risquait, s'il le faisait, de voir l'ennemi le devancer dans le hameau de Saint-Christophe, bâti à l'embranchement et de la route suivie par le corps Riesch et du chemin qu'il devait prendre lui-même. Il partit donc, sans retard, traînant après lui six bouches à feu à travers des terres inondées et défoncées.

Quand il atteignit Saint-Christophe, Riesch en était si près lui-même que notre première brigade avait à peine franchi les maisons, quand la tête de la seconde fut attaquée par l'avant-garde autrichienne. Avec une résolution qui lui fait le plus grand honneur, Richepanse prescrivit au général Drouet de la brigade de queue de tenir dans le village jusqu'à la dernière extrémité tant pour donner à Decaen le temps de rejoindre que pour lui permettre à lui-même de s'éloigner avec la brigade Walther. Son détachement se trouvait réduit du coup à 6.000 hommes ; les 48e et 3e demi-brigades, le 1er chasseurs et 6 canons.

Par des chemins détrempés et glissants, au prix d'une dépense de force considérable, la petite colonne réussit à joindre Mattenboët où la grande route suivie par l'archiduc se dessina enfin devant elle. Mais l'ennemi, l'apercevant, détacha immédiatement à sa rencontre huit escadrons de bonne cavalerie et autant de canons. Nos chasseurs chargèrent. Inférieurs en nombre ils furent bientôt ramenés derrière notre infanterie rangée en bataille. Un instant Richepanse put croire le succès de sa division compromis, mais cette fois encore il montra par son audace, sa clairvoyance et sa bravoure, que le général en chef ne s'était pas trompé en l'honorant de son choix. Laissant de nouveau derrière lui canons, cavaliers et 8e demi-brigade pour tenir tête aux escadrons autrichiens et laissant le commandement de cette troupe à son second brigadier le général Walther, il se jeta, avec l'unique 48e, dans la forêt d'Ebersberg. De sa division groupée en trois tronçons il ne lui restait plus, comme on

Digitized by Google

le voit, qu'une seule unité. En chef expérimenté il avait su se conserver la meilleure, la mieux commandée, la plus remplie d'abnégation et de zèle.

Héritière des traditions d'honneur de l'ancienne armée où son ancêtre Artois avait tenu une place glorieuse, enrichie depuis l'amalgame des éléments, pleins d'ardeur, que lui avaient amenés deux excellents bataillons de volontaires, la 48e comptait dans ses rangs des soldats intrépides : un Jean Bulot par exemple, décoré d'un fusil d'honneur pour avoir tué deux cuirassiers sur cinq qui l'assaillaient et mis les trois autres en fuite, un tambour, Richard, illustre parmi ses camarades depuis le combat de Kirchberg et battant désormais la charge avec des baguettes d'ébène ornées d'argent, don de la Nation à son valeureux soldat (1).

Richepanse, en cet instant critique, mit l'épée à la main et conduisit lui-même ces braves gens dans l'épaisseur de la forêt. Soudain trois bataillons hongrois accoururent au pas de charge. Il fallait passer sur le ventre de ces gêneurs. Se retournant vers sa troupe, il la vit pénétrée de cette même résolution froide et généreuse dont il était lui-même animé : « Grenadiers de la 48e, s'écria-t-il, que dites-vous de ces gens-là ! » — « Ils sont morts », reprit la demi-brigade de tous ses rangs et, prompte comme la foudre, elle se précipita tête baissée (2).

*
* *

Pendant ce temps Moreau, placé au centre de sa formation, s'efforçait, par une action lente et méthodique, de retarder, sans trop s'engager lui-même, l'entrée en ligne des unités de l'archiduc auquel les à-coups, inévitables dans une colonne profonde, en marche sur une seule route, créaient déjà de très grandes difficultés

Peu à peu cependant, au prix d'une fatigue considérable les Autrichiens débouchaient dans la vaste clairière. C'étaient de bonnes troupes bien commandées par des officiers ayant l'expérience de la guerre. Elles employaient tous leurs efforts à faire plier nos lignes dont elles sentaient la faiblesse numérique.

(1) *Historique du 48e régiment d'infanterie*, p. 316.

(2) *Historique du 48e*, p. 23, et *Histoire de France de Bonnechose*, vol. II, p. 323.

Digitized by Google

Mais celles-ci résistaient et leurs chefs, qui n'étaient pas eux non plus d'une essence ordinaire, — c'étaient Grandjean et Ney — suppléaient par une bonne et judicieuse organisation à l'insuffisance de leurs forces, et se multipliaient d'ailleurs de leur personne.

Le général en chef se montrait également très actif. Il parcourait sa ligne de combat monté sur un cheval blanc, sa belle figure, ombragée du haut bicorne, le cou pris dans le col élevé légèrement brodé, la taille ceinte de la large écharpe des généraux de la République, tel enfin que le représente le tableau du musée de Versailles. Il allait, s'informait, contrôlait les informations reçues, se montrait à des subordonnés qui l'aimaient pour sa grande bonté (1) et la simplicité de ses mœurs et lui avaient donné leur confiance. Il n'ignorait point qu'il doublait ainsi leur courage et leur communiquait une partie de son calme.

Indécis et perplexe dans la conduite des affaires ou lorsque ses intérêts privés étaient en jeu, Moreau acquérait, en présence de l'ennemi, une résolution nette, un courage moral rare. Cet homme que l'on accusa souvent, et non pas toujours à tort, de manquer de caractère, se transformait sur le champ de bataille, répondait à tout, faisait face à tout, n'y marquait aucune irrésolution, et, dans les situations les plus compliquées, dégageait, avec décision et justesse, la bonne solution. Il savait de plus l'imposer à ses généraux, son caractère froid l'empêchant de se laisser éblouir ou influencer par les nouvelles, bonnes ou mauvaises si souvent exagérées, qui assaillent le chef suprême pendant une action de guerre.

En cette journée du 3 décembre, il écoutait avec attention le bruit du combat qui se livrait sur ses ailes, et son regard allait des troupes autrichiennes employées à battre la digue solide que dessinaient les deux divisions françaises, à celles qui ne cessaient de sortir du défilé. A la guerre, où nous l'avons vu, le calcul joue un grand rôle, rien cependant ne peut se calculer à l'avance avec certitude. Il attendait, avec impatience qu'il parvenait à dissimuler, qu'un indice quelconque lui montrât que le détachement jeté sur la gauche ennemie avait réussi. Tout à coup on le vit

(1) On l'appelait le bon Moreau. Commandant Picard, *Bonaparte et Moreau*, p. 10.

Digitized by Google

regarder avec plus d'attention puis s'élancer au galop du côté du Ney, la joie la plus vive et une grande émotion se peignaient sur ses traits. Il articula quelques ordres clairs et précis durant que ses aides de camp se lançaient de leur côté à toute allure sur les différents points du champ de bataille.

Un certain flottement, une agitation, peu visible pour tout autre, venaient de lui révéler que Richepanse était en train de mordre *serré* dans le flanc de l'archiduc. Avec cette rapidité de décision qui l'avait si bien servi dans la Forêt-Noire et quand il avait franchi le Rhin, en plein jour, à la vue des troupes ennemies rangées en bataille sur la rive opposée, il prescrivit à Ney de se former en colonne, d'attaquer et de refouler les Autrichiens dans le long corridor d'où ils n'étaient sortis qu'en partie.

Ney obéit, avec sa vaillance et son ardeur coutumières, et produisit sur l'ennemi une poussée formidable. Pressé d'avant en arrière et d'arrière en avant, accablée sur son front, attaquée en queue, la colonne autrichienne se disloqua et déborda dans la forêt. Richepanse et Ney traversant cette confusion, où il ne restait plus qu'à cueillir prisonniers, canons et bagages, s'embrassèrent ivres de joie.

Harassés mais oublieux de leur fatigues, conscients du rôle important qu'ils avaient joué, les soldats de la 48e, le bicorne au bout du fusil poussaient des acclamations de triomphe. On se pressait autour du grenadier Duchâtel qui avait fait prisonnier le général autrichien Decey, du sergent Loleu qui s'élançant sur une batterie, au milieu du feu, avait tué deux canonniers et pris une pièce de huit, du grenadier Revel qui, à lui seul, avait capturé plusieurs prisonniers et une bouche à feu (1). Quand les troncons Walther et Drouet, lorsque la division Decaen, rejoignirent tour à tour ce furent de nouvelles félicitations, de nouvelles embrassades. Moreau jouissait pleinement de ce spectacle. Le lendemain, en apprenant l'étendue de sa victoire qui avait coûté 20.000 hommes à l'ennemi, 87 canons et presque tous ses gros bagages, il goûta la plus grande joie qu'il soit probablement permis à un homme de savourer. Il avait rendu un immense service à son pays ; les grandes ailes de la gloire le soulevaient jusqu'aux cimes rayonnantes. Agé de 37 ans seulement, il allait vivre désormais au milieu des plus rares honneurs. Son

(1) *Historique du 48e*, p. 316 et 317.

Digitized by Google

nom devenu l'orgueil des siens servirait d'exemples aux générations à venir. Quel éblouissement ! Il avait atteint, tout jeune, jusqu'au sommet des prospérités humaines !

Aucun génie familier ne lui souffla sans doute à l'oreille, dans ces heures enivrantes, que tout cela devait bien vite s'évanouir ; qu'il serait réduit, quelques années plus tard, à errer loin de sa patrie ; qu'il trouverait une mort ignominieuse dans les rangs de ces mêmes ennemis qu'il venait de combattre et d'humilier, que son nom deviendrait pour ses compatriotes et pour tous les siens un sujet d'exécration et de honte.

*
* *

Le malheureux, qui devait si bien connaître toutes les extrémités de la fortune et l'affreux mensonge des rêves humains, mérite-t-il, dans toute son horreur, l'opprobre dont il est couvert aujourd'hui? Fut-il ce traître souillé du plus exécrable des forfaits? Fut-il même cet ambitieux vulgaire, ce jaloux de Bonaparte, dénué de caractère, livré complètement à des influences familiales fâcheuses ou à celles d'un état-major intrigant et toujours prêt à l'exciter contre le premier Consul?

Certes Moreau ne fut point parfait. *Homo sum* ! pouvait-il dire, hélas ! comme chacun de nous, dans le secret de sa conscience, se voit forcé d'en faire l'humble et mélancolique aveu ; à côté de ses grandes qualités, il avait de nombreux défauts. Parmi les traits de caractère qu'on lui attribue certains valent d'être retenus. Mais, à moins d'être le dernier des hommes, on ne trahit point sa patrie par manque de caractère ou parce que la jalousie vous tourmente. On cède à de plus puissants motifs : une ambition démesurée, la soif du pouvoir, celle des richesses. Le vainqueur d'Hohenlinden fut-il jamais animé de pareils sentiments ? Eut-il un caractère faux et bas, de furieux sentiments d'envie, de vils instincts ?

Pour nous fixer sur ce point, rien n'est meilleur assurément, que les appréciations de ses contemporains. M. le commandant breveté Picard vient d'en réunir quelques-unes, très dignes d'attention, dans un livre rempli d'intérêt (1). « On ne pouvait voir une figure plus honnête que celle de Moreau, et en même

(1) *Bonaparte et Moreau.*

Digitized by Google

temps plus agréable, dit l'auteur d'*Un hiver à Paris sous le Consulat* (1), les yeux regardaient droit devant eux avec une loyauté saisissante. » Que si l'on est tenté de voir dans ce témoignage celui d'un de ces républicains appliqués à exalter Moreau dans le secret dessein de l'opposer à Bonaparte, il est difficile de récuser celui-ci qui émane de son rival lui-même « Moreau était naturellement loyal (2). »

A cette grande droiture le vainqueur d'Hohenlinden joignait encore une abnégation méritoire. Ecoutons déposer Thiébault, Thiébault à la dent dure, si sévère la plupart du temps dans ses appréciations sur autrui. « Peu de temps avant la bataille de Tourcoing un colonel fit une proposition qui frappa tous les assistants par l'importance des avantages qu'elle semblait assurer; toutefois il semblait impossible que la destruction d'une partie de la division du général Moreau n'en fût pas la conséquence. Un moment de silence succéda à la péroraison du colonel, mais il fut rompu de suite par Moreau en ces termes « Il faudrait un bonheur sur lequel on ne doit pas compter pour que la moitié de ma division et moi nous ne fussions pas sacrifiées d'après ce plan, mais il n'en est pas moins le meilleur qui puisse être proposé et par conséquent celui qui doit être adopté ».

A la fin de 1796, le Directoire décida que l'armée du Rhin enverrait des renforts à Bonaparte. Moreau désigna deux divisions *choisies et équipées avec soin et non éprouvées par la défense d'Huningue* (3).

O Moreau ! O mon cher Fabius ! que tu fus grand en cette circonstance, s'écria Carnot, que tu fus supérieur à ces petites rivalités de généraux qui font encore échouer quelquefois les meilleurs projets !... que les autres t'accusent, mon cœur proclame un héros !

Sont-ce là procédés d'envieux, de jaloux ?

« Quand il s'agit de réorganiser l'armée du Rhin, Moreau éprouva des ennuis et des difficultés de tout genre, de véritables tourments même. « Il montra dans ces circonstances une pa-
« tience, une dignité, une réserve qui lui font honneur. Il eut
« trouvé parfois l'occasion d'accuser Bonaparte de précipitation
« ou de négligence et se garda de toute intempérance de lan-

(1) *Reichardt*, p. 146, 147, 216.
(2) *Mémoires de Montholon*, vol. I, p. 50.
(3) E. Picard, *Bonaparte et Moreau*, p. 3.

Digitized by Google

« gage (1). Il prouva qu'il savait subordonner les intérêts de « l'armée qu'il commandait à ceux de la République ».

Ces traits paraissent devoir absoudre Moreau d'avoir nourri de furieux sentiments d'envie à l'égard du premier Consul, mais celui-ci le gênait peut-être? Ainsi que Bonaparte il caressait sans doute des projets d'une ambition démesurée? Nous l'avons laissé sur le champ de bataille d'Hohenlinden dans l'enivrement du triomphe, retournons un instant à ses côtés. Nous le verrons vaincre le 16 décembre à Heinsdof, le 17 à Frankenmak, le 18 à Schwanstadt, le 19 à Lambach, le 20 à Kremsmunster, franchir, sans coup férir, la Traun, l'Ems l'Ips et s'arrêter enfin à vingt lieues de la capitale, ayant conquis quatre-vingt-dix lieues de pays. Ses lieutenants l'engageaient à pousser jusqu'au cœur de la monarchie. Sans se laisser éblouir par tant de succès, il sut résister dit Thiers à la tentation d'entrer dans Vienne et de se donner la gloire qu'aucun général français n'avait eu encore. « Il vaut mieux nous arrêter, répondit-il, et nous contenter de la paix car c'est pour elle seule que nous combattons (2). » C'étaient là de sages et louables sentiments qui seront toujours étrangers, semble-t-il, à un ambitieux décidé à tout fouler aux pieds pour la satisfaction de ses appétits.

Ses appétits quels étaient-ils d'ailleurs? Son mépris des richesses était notoire. « Moreau et tous ses officiers sont rentrés en France les mains nettes comme ils étaient venus dit Reichardt. » — Ses mœurs simples, ses vertus civiques lui conciliaient l'estime et le respect, affirme Chélard (3). « Sa mise avait le caractère de simplicité de sa personne, renchérit Thibaudeau (4).

On en conviendra, ce faisceau de témoignages est des plus honorables pour Moreau. De leur interprétation il ressort qu'il était bon, probe, animé de sentiments d'honneur, capable de beaucoup d'abnégation.

Sa mauvaise fortune fit qu'il incarna l'esprit républicain au moment où celui-ci était, peu à peu, battu en brèche par Bonaparte, qui préparait son avènement au trône. Car républi-

(1) *Bonaparte et Moreau*, p. 100.
(2) *Histoire du Consulat.*
(3) Picard, *Bonaparte et Moreau*, p. 8, 9 et passim.
(4) Thibeaudau, *Mémoires*, V. II, p. 287.

Digitized by Google

cain, il l'était sans aucun retour. Dès ses débuts dans la vie publique, on l'avait vu présider à Pontivy la Fédération angevine et bretonne. Général, il avait fait de son armée comme le refuge des idées démocratiques et s'était montré, sur ce point, en opposition complète avec Bonaparte.

Les circonstances, les gens, ses convictions intimes, la fatalité enfin le dressèrent en rival devant plus fort que lui. Il n'avait que de très grands talents. Son adversaire était doué d'un puissant génie. Il devait succomber. C'est ce qui advint.

Aigri par les déceptions, les malheurs, un long exil, l'amertume d'une vie manquée, il ne sut pas résister au désir d'assister, de contribuer peut-être à l'abaissement de l'auteur de ses maux. Par une impardonnable faiblesse il prit rang au milieu de nos ennemis. Ce crime pèse très justement sur sa mémoire qu'elle privera, pour toujours, des témoignages de gratitude que méritaient ses grands services et ses éclatantes victoires. Mais il a droit à cette pitié que l'on accorde à des victimes du sort ou de leurs passions beaucoup moins intéressantes certes que le vainqueur d'Hohenlinden. Puni de sa forfaiture par des tortures morales ou physiques qui furent, dès cette vie même, l'expiation méritée de son égarement d'un instant. Poursuivi jusque pendant son agonie si longue, par une fatalité implacable, il mérite de ne point trouver chez nous des juges inexorables. L'homme auquel ses contemporains virent « faire souvent des choses sublimes sans qu'il y attachât aucun prix », doit être rangé au nombre des grandes victimes du sort.

Il a connu les maux sans nombre dont parle Eschyle. Sa chute fait penser à ces victimes pathétiques des tragédies grecques, coupables certes, dignes de pitié cependant, sur lesquelles s'acharnent une puissance supérieure, victorieuse des hommes et des dieux, persécutrice des humains trop prospères : le destin.

Commandant DE MALLERAY.

Digitized by Google

TREGARANTEC ET TREGRANTEUR

LA FAMILLE DE CE NOM [1]

Au milieu des riants vallons qui creusent la région de l'Oust, non loin de l'ermitage de Saint-Gobrien, et presque à l'ombre que profilent sur le pays les vieilles tours de Josselin, se rencontre l'une des plus anciennes seigneuries du Porhoët; terre noble, érigée sans doute en souvenir de services rendus aux premiers titulaires du Comté, par la famille autochtone qui porta elle-même le nom de sa terre (2). Cette seigneurie a pris naissance sur les lieux d'une antique frairie qui lui a donné son nom.

Tregarantec ou Tregaranteuc, est la forme primitive de Tregranteur. Essentiellement breton, ce nom se traduit textuellement par : trêve de Carantec; *treb*, *tref* (par adoucissement *tre*) ayant presque toujours signifié, habitation, dans le sens de subdivision de plou (3).

Faut-il voir dans *Carantec* un personnage quelconque, ou un saint? Chacune de ces hypothèses peut être soutenue.

M. A. Daguet écrit au sujet de Carantec, localité située à l'embouchure de la Penzé, en face de Saint-Pol-de-Léon : « Ce pays aurait eu pour fondateur un saint plus ou moins apocryphe de

(1) Ce travail est tiré d'une étude intitulée : *Une Seigneurie du Porhoët*, faite sur les familles qui ont passé à Tregranteur (paroisse de Guégon) et sur la terre de ce nom. Les archives du château, qui ont fourni les principaux matériaux, seront publiées prochainement sous forme d' « *Inventaire* » et formeront le complément de cette publication.

(2) Le comté de Porhoët, qui avait pour capitale Josselin, s'étendait au sud de l'Oust jusqu'à la Claie. Cette portion, faisant partie de l'évêché de Vannes, prenait le nom de fief de Kemenet, autrement d'Outre-l'Eau, et comportait quinze paroisses ou trêves. Guégon, l'une des plus importantes paroisses avait deux trêves : Tregranteur et Coëtbugat.

Voir notre ouvrage : *Essai sur le Porhoët*.

(3) *Chrestomathie Bretonne*, par M. J. Loth, p. 234.

Digitized by Google

ce nom, qui veut dire » plein d'amour » de Karet, aimer. Saint Carantec n'a pas sa statue dans l'église, mais un rocher en mer, qui représente vaguement la figure d'un moine, s'appelle saint Carantec (1). » Il convient en outre de remarquer, qu'à une courte distance également de Saint-Pol, mais dans le voisinage de Lesneven, se trouve une très vieille paroisse du nom de Tregarantec.

Serions-nous ici sur les traces d'un des apôtres qui, de la Grande Britannia, vinrent semer le christianisme sur le sol Armoricain... Carantec n'est-il pas plutôt une évocation de saint Caradec (2)... ?

Nous laisserons aux savants le soin de discuter ce point et nous nous en tiendrons à l'étude étymologique du nom.

Peut-être y eut-il dans la Cornouaille ou le Léon d'autres paroisses ou trêves de ce nom, mais en tous cas il n'a jamais existé qu'une seule famille de Tregarantec.

A Mellionnec, dans l'ancien évêché de Vannes, se trouve un troisième Tregarantec, chef-lieu d'une seigneurie, mais comme nous le verrons plus loin, ce n'est qu'une simple implantation faite par la famille du Porhoët.

Nous ne devons nullement nous étonner de l'altération qu'a subie, uniquement dans le Vannetais central, le mot Tregarantec (pour devenir Trégranteur). L'émigration bretonne aux Ve et VIe siècles occupait tout l'Ouest de l'Armorique. Peu à peu elle avait débordé des limites du Comté de Bro Weroc (Vannetais Occidental), et la langue celto-bretonne gagnant jusqu'à la Vilaine avait conquis une grande partie du territoire gallo-franck. Mais lorsqu'après l'immense ébranlement causé par les invasions normandes au commencement du Xe siècle, la société bretonne cherche à se reconstituer, la situation se trouve toute différente ; il s'est produit dans la langue bretonne un grand recul vers l'Ouest. MM. de la Borderie et Loth s'appuient sur diverse hypothèses pour expliquer ce mouvement rétrograde : bretoni-

(1) « Coins de Bretagne », l'*Hermine*, tome XXXVI.

(2) Pour ce qui concerne Tregarantec en Guégon, nous ne pouvons identifier Carantec avec saint Caradec. Celui-ci, en effet, n'est point vénéré d'une façon particulière dans le Porhoët méridional et il n'est pas vraisemblable que le sain ermite ait été choisi primitivement comme patron de cette trêve. L'église est sous le vocable de saint Melec, dont le culte est de plusieurs siècles plus ancien que celui de saint Caradec.

Digitized by Google

sation moins complète, dispersion de l'élément des marches, immigration française, etc... Qu'il nous suffise de reconnaître le fait : à la suite des invasions barbares, la langue indigène a repris le dessus dans le Vannetais Oriental et le breton s'est retiré derrière une ligne imaginaire, Vannes, Saint-Jean-Brévelay, Hémonstoir; limite qui n'a presque pas varié depuis. Ainsi voyons-nous Tregarantec en Guégon et les paroisses avoisi-avoisinantes ayant fait partie du domaine breton, perdus pour lui à partir de cette époque. Le gallo vint prendre sa revanche, et tout en refoulant le breton, défigura et adoucit la consonance des noms laissés au sol par les premiers occupants (1).

Plus d'une famille devait passer à Tregranteur et y faire régner avec la justice, la bienfaisante administration seigneuriale. Vers le milieu du XVIe siècle, faute d'élément mâle, les premiers seigneurs originaires se fondaient dans les Quelen du Broutay; ceux-ci cédèrent leurs droits de propriété aux Bonin de la Villebouquais, dont la race s'éteignit. C'est alors que les Poulpiquet du Halgouet recueillirent l'héritage des Bonin. Abordons d'abord l'histoire de ces familles; puis nous pourrons suivre l'évolution du domaine seigneurial et étudier en détail les terres qui s'y rattachèrent, soit par acquêts, soit par suite de différents héritages.

Famille de Tregranteur, — Les Archives du château de Penhoët près Josselin, gardent la copie ancienne d'une charte du milieu du XIIIe siècle, très instructive sur la famille de Tregranteur. Elle comporte une exemption de rachat, pour les juveigneurs de la maison de Tregaranteuc, tige de Pengréal. En voici la teneur : Alain, vicomte de Rohan fait savoir qu'il octroie à Raoul de Tregaranteuc, à Alain son frère et à leurs, héritiers les « baez » (2) de la terre qu'ils tiennent de lui dans la vicomté de Rohan et en Porhoët. Alain de Rohan s'engage, lui et ses héritiers, à ne jamais rien réclamer et à ne protester contre aucun testa-

(1) Ces changements ne se firent que très progressivement et très lentement. Pour Tregranteur l'on trouve encore souvent au XVe siècle Tregaranteuc en même temps que Tregaranteur. Il n'est pas téméraire d'avancer qu'aujourd'hui même nous ne sommes pas à la dernière forme, il y a une tendance marquée à supprimer l'*r* pour en faire Treganteur.

(2) Le mot « Baez » a été, aux Etats de Nantes, l'an 1275, changé en « rachat », par le duc Jean, du consentement de tous les seigneurs de Bretagne. Le droit de Baez correspondait donc au droit de rachat.

Digitized by Google

ment ni partage au sujet de ces baez. Si Alain ou Raoul de Tregaranteuc, ou l'un de leurs héritiers meurt sans testament ni partage, les hommes nobles de leurs terres éliront un de leurs amis pour administrer la terre au profit des héritiers du défunt, etc... Le comte de Bretagne veillera à faire observer ces engagements. Enfin le vicomte de Rohan atteste que Raoul et Alain ont acquitté les baez en toutes leurs terres et qu'ils en seront désormais exempts eux et leurs héritiers. — Donné à Noyal, le samedi 17 juillet 1264 (1).

Cet acte de générosité et de bonne administration lui était inspiré certainement par l'estime acquise aux Tregaranteuc et par le rang que cette maison occupait dans le pays. A lire entre les lignes, celle-ci devait jouir déjà du rachat, car dans la charte, aucun motif réel de cette distinction n'apparaît et il semble que le vicomte de Rohan accorde là un droit naturel aux juveigneurs de Tregaranteuc.

Le rachat était une des plus importantes sources de revenus pour le haut suzerain et l'exemption ne s'en octroyait que très rarement. Quelques années plus tard, une question du même genre, devait soulever une vive discussion entre Clisson et le duc de Bretagne.

Les Pengréal même eurent plus d'une fois des difficultés à défendre leurs droits, établis cependant sur des titres inattaquables. Nous aurions tort aujourd'hui de nous en plaindre, les requêtes des héritiers d'Alain et de Raoul sont, avec deux copies d'actes conservées par d'Hozier, les seules pièces authentiques, ayant rapport à la maison de Tregaranteuc, parvenues jusqu'à nous. M. de l'Estourbeillon nous les a fait connaître dans son *Inventaire des archives de Penhoët ;* elles nous ont été d'un précieux secours et permettront en particulier d'établir une généalogie directe de la branche de Pengréal.

L'arrêt du Parlement de Bretagne, décreté le 20 mars 1585 en faveur de Jeanne de Pengréal, et dont nous avons tiré l'acte qui précède, nous fournit encore la preuve absolue que les Pengréal étaient bien juveigneurs de Tregarenteuc.

En septembre 1278 le chef de nom et d'armes s'exprime en ces termes : « A tous les fidèles du Christ qui verront ou entendront

(1) Alain de Rohan venait de recueillir, de sa mère Aliénor de Porhoët, différents biens situés dans le Comté de ce nom, entre autres la Trinité, dont Pengreal en Plumieux dépendait.

Digitized by Google

lire les présentes lettres, Pierre de Tregaranteuc écuyer, salut éternel en Notre Seigneur. Sachent tous que nous avons reçu comme vassal (*nos recepimus in hominem*), Alain de Tregaranteuc écuyer, pour toute la terre sise en la paroisse de Plumyeuc qu'il possédait du fait de son héritage (1). En témoignage et corroboration de cet acte, nous avons délivré audit Alain les présentes lettres scellées de notre sceau. — Donné l'an du Seigneur mil deux cent soixante-dix-huit, au mois de septembre. » Une note explicative mise en marge nous apprend qu'Alain dont il s'agit ici, seigneur du Broutel-Guyost, reçut en partage de son frère Raoul, soit que celui-ci fut mort, soit qu'il n'eut point d'héritier direct « le lieu et fief de Pengréal ». Il venait donc faire acte de soumission respectueuse vis-à-vis du chef de sa famille, en se présentant devant lui comme homme-lige, ce qui, du reste, ne diminuait en rien les devoirs qu'il devait à son suzerain le vicomte de Rohan (2).

Puisqu'il ne nous est pas permis de remonter plus haut, nous fixerons donc sur les têtes de Pierre et d'Alain la descendance des Trégaranteuc et des Pengréal.

De la même époque nous aurions peut-être pu retrouver un autre acte de soumission consanguine, si l'éloignement n'avait complètement séparé les intérêts, et rompu les liens qui devaient unir les différentes branches d'une même famille.

Nous voyons en effet qu'un Alain de Tregarantec apposait son sceau comme sénéchal de Robert de Beaumer, chevalier, seigneur de Kemeneh-Guingant (Guémené), au bas d'une donation de 1251 faite à l'abbaye de Bonrepos (D M. T I. — c. 950).

Cet Alain avait donc quitté tout à fait le territoire de ses pères. Est-ce lui, ou l'un de ses ascendants, qui, conduit par les hasards de la fortune, ou attiré pas une donation, avait abandonné le Porhoët, pour aller plus loin, vers l'extrémité Nord-Ouest de l'évêché de Vannes, se fixer dans la paroisse de Mellionnec, à quelque distance de Kemeneh-Guingant ? Nous ignorons ce point de l'histoire des Tregranteur.

En tous cas, nous partageons l'opinion de MM. de l'Estourbeil-

(1) Nous retrouvons fréquemment au moyen âge ce genre de vasselage. Du reste, la coutume au titre 23 des successions s'exprime ainsi : et l'autre tiers sera baillé aux puînés..... et le tiendra chacun desdits puînés comme juveigneur d'aîné en partage et ramage dudit aîné. »

(2) Si l'on avait encore des doutes sur l'origine des Pengréal, il suffirait de se rapporter à leurs armes qui sont celles de Tregaranteuc, chargées d'un lambel, distinction spéciale aux uveigneurs.

Digitized by Google

lon et Baudry, qui attribuent à la maison de Tregarantec en Mellionnec, une origine commune avec celle des seigneurs de Tregaranteuc en Guégon. Nous avons montré précédemment comment l'orthographe du nom propre se transforma peu à peu, par l'immixtion du gallo et du breton. Les deux noms sont si bien les mêmes, que les habitants du pays de Mellionnec emploient parfois : Tregranteur et Tregaranteur pour Tregarantec; nous-mêmes avons relevé aux archives départementales du Morbihan, dans le fonds de cette juridiction seigneuriale (1) : Tregarantec (1700-1720) ; Treguerantec (1715) ; Tregaranteur (1792).

Les seigneurs de Mellionnec surent se rendre utiles à leur nouvelle patrie et atteindre de bonne heure les plus hautes situations ; telle, la charge d'alloué du vicomté de Rohan « *Allocatus victus* (2) *de Rohan* », occupée dignement par un représentant de l'an 1261. Alloué désignait ordinairement l'officier subalterne du sénéchal ou bailli, et cette désignation convenait à tout officier lieutenant, comme ici, ce mot semble désigner le lieutenant du Vicomte : A tous ceux qui verront et orront ceste presente lettre, Alen de Tregaranteuc, écuyer, alloué en la vicomté de Rohan.... salus en notre seignor. Sachent etc... (DM. TI, col. 982). Là, comme ailleurs (col. 1024-1095), il opère au lieu et place du Vicomte son maître.

Ne laissons pas passer inaperçu ce titre d'écuyer que portent les Tregaranteuc ; à cette époque les plus grands seigneurs n'en avaient point d'autre, avant d'être parvenus à la chevalerie.

Les données que nous possédons sur la descendance de Pierre de Tregaranteuc sont malheureusement rares. Çà et là nous en trouvons traces dans les *Preuves* de dom Lobineau et de dom Morice, aux montres et revues d'armes. Il nous eut été impossible cependant, d'établir parmi les membres de cette famille une filiation exacte, si la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Titres) ne nous avait fourni deux pièces sur lesquelles l'on peut s'appuyer avec garantie. La première est une portion de la généalogie des « Tregranteuc » établis en Guégon, que précisément nous cherchons. Elle est curieuse, parce qu'elle nous révèle un grand nombre de puînés, et fut sans doute rédigée anciennement, car

(1) Elle figure comme châtellenie avec Sénéchal.
(2) Victus pour vicecomitatus.

Digitized by Google

elle s'arrête à Jean, vivant au commencement du XVIe siècle (1).

L'autre pièce est la copie d'une enquête faite en 1558 par Jan de Kerbusso, lieutenant et juge ordinaire en la cour de Porhoët, à la requête de demoiselle Jehanne de Tregaranteuc, dame dudit lieu et du Clos, (2) Divers témoins viennent déposer sur la famille de la demanderesse et dans leurs déclarations remontent aussi loin qu'ils peuvent vers les origines. Ils sont certainement dignes de foi, cependant la mémoire leur fait défaut lorsqu'ils veulent percer jusqu'au commencement du XVe siècle. Les aveux qui nous ont également servi pour fixer d'une manière définitive cette généalogie, nous ont permis de corriger une erreur, ou plutôt un oubli (3).

Dans les documents qui sont parvenus jusqu'à nous, les aînés sont ordinairement et depuis le XVe siècle, qualifiés seigneurs de Tregaranteuc, du Clos et de la Chesnaye. Le Clos, dont il s'agit ici, est une seigneurie et un fief en St-Aubin (paroisse de Plumelec), qu'il convient de ne pas confondre avec le Clos ou le Clos-Hazays près Ploërmel. Nous ne contestons pas que la famille ait possédé un certain temps cette dernière terre ; la preuve indiscutable en est dans la Réformation de 1513 à Ploermel, qui porte : François-Pierre sieur de Treganteuc, à la maison du Clos-Hazays ; mais ce François-Pierre est probablement un cadet, et en tous cas c'est le seul qui figure aux Réformations de Ploërmel (4).

Alain de Tregaranteuc fut prévôt féodé du duc à la fin du XIVe siècle. Est-ce en cette qualité qu'il put rendre service à Clisson ? Toujours est-il, que le Connétable, par testament, le gratifiait d'un don de trois cents livres.

Jacques ou Jacquet son fils, fut gouverneur pour le duc des château et ville de Josselin. Jean VI en 1436 le nomma dépositaire conjointement avec Olivier de Rohan seigneur du Gué-de-l'Ile et Jean de Quelen seigneur du Broutay, d'une somme de

(1) Dossiers Bleus, 645-17094.

(2) Carrés d'Hozier 608, fol. 277.

(3) Jacques Ier, père de Pierre.

(4) Le nom du Clos est extrêmement répandu en Bretagne, il se peut qu'il y ait eu deux dames du Clos qui soient entrées dans la famille de Tregranteur ; les dates permettent cette supposition. C'est sans doute précisément à cause de l'usage très commun de ce nom, que les Tregaranteuc, vraisemblablement aussi propriétaires du Hazays en Planguenoual (év. de Saint-Brieuc) — il ne semble pas que la famille de la Hazays ait elle-même possédé le Clos — distinguèrent leur seigneurie de Ploërmel en la baptisant : le Clos Hazays. Cette adjonction des noms de terres se remarque parfois dans les Réformations.

Digitized by Google

34.000 écus d'or, en attendant l'accomplissement des mariages de Marguerite de Rohan avec le comte d'Angoulême, et d'Yolande de Laval, petite fille du duc, avec Alain de Rohan, vicomte de Léon. Ce n'était certes pas une mince preuve de confiance et un modeste titre d'honneur pour le seigneur de Tregaranteuc, d'être ainsi distingué parmi tant d'autres serviteurs dévoués, et choisi comme dépositaire de la dot des héritiers de Rohan.

La lignée des aînés devait prendre fin au milieu de XVIe siècle. Le 15 janvier 1525, Pierre de Tregaranteuc épousait demoiselle Madeleine de Lanvaux. A la suite d'une transaction entre celle-ci et son frère Olivier, pour clore les contestations nées des successions d'Olivier de Lanvaux et Perrine de Montauban, seigneur et dame de Beaulieu et du Mas, leur père et mère, et d'après laquelle ledit Olivier s'engageait à servir à sa sœur une rente de 100 livres, plus un capital de 400, à la « vestir de bons et honnestes vestements comme damoiselle de bonne maison et de bon état », le mariage fut conclu. Les parties signèrent l'acte au manoir de Kernoisel en présence de « nobles gens : Louis du Val, seigneur de Coesbit ; Jacques de Lentivy, seigneur de Kernezel ; François de Lentivy ; Guillaume de Lentivy ; Jean Budes ; Mre Guillaume Thomas, recteur de Guégon ; dom Jan Andon, sous-curé de Radenac ; et Jan Rollan, seigneur de la Ferrière » (1).

De cette illustre alliance (2) naquirent seulement deux filles : Jeanne, la principale héritière, qui épousa en 1544 Pierre de Quelen du Boutay, et Marie qui devint la « femme et compaigne » de Robert le Senéchal de Carcado Ainsi faute d'héritier male, s'éteignit cette très ancienne et noble famille de Tregaranteuc.

La branche de Mellionnec s'était fondue un siècle auparavant dans les La Forest.

Quant aux Pengréal, nous les suivons presque sans interruption à travers les montres et les requêtes au sujet du rachat de leurs terres, jusqu'à la mort de Jeanne, dernière du nom, dame de Lorveloux vers 1600, celle même qui appela sur elle l'arrêt du Parlement de Bretagne.

L'un d'eux, noble écuyer Louis, rendait aveu au vicomte de Rohan, le 4 juin 1551, pour ses « terres et manoir de Pengréal, »

(1) Carrés d'Hozier, 608, fol. 279.

(2) Olivier de Lanvaux était issu des barons de Bretagne de ce nom et Perrine de Montauban des sires de Montauban puînés de Rohan.

Digitized by Google

et déclarait « avoir enfeu, escabeau et tombe en l'église paroissiale de Plumieuc, contenant neuf tombes, près et au devant l'Imaige Notre-Dame, pour lesquels il doibt à la fabrique 2 solz de rente annuelle et un autre enfeu prohibitif en l'église de la Trinité au chanceau d'icelle, pour lequel enfeu est dû 10 solz de rente à la fabrique de la Trinité, dont ses prédécesseurs ont jadis baillé assiette à ladite fabrique ». Si le manoir en question a disparu de longue date, le village de Pengréal qui constituait jadis la terre noble existe toujours.

A Tregranteur même, le nom n'a pas seul persisté. L'âme des premiers seigneurs est toujours là ; nous les sentons encore parmi nous dans cette petite église romano-gothique qui remémore un passé de plusieurs siècles; ils peuvent assister à nos élans de foi qui groupent autour du sanctuaire, aujourd'hui comme jadis, les hommes des champs et les châtelains unis dans une même confiance et un même esprit traditionnel. Ces fiers chevaliers des âges glorieux sont endormis sous les dalles que foulent nos pas; il y a peu de temps encore, on voyait près de la balustrade une pierre tumulaire représentant leur enfeu (1); l'écusson de leurs armes : *a'azur à trois pals d'argent*, est encastré dans le mur et surmonte une colonne, placée autrefois juste en avant de l'entrée principale (2).

(1) M. le Mené, qui écrit en 1831, nous signale cette pierre tumulaire « représentant un chevalier avec une épée au côté et deux écussons à la tête. Le tout très frustre ». Hélas! une main indélicate n'a pas craint de jeter au vent ces souvenirs sacrés, en faisant à neuf le dallage de l'église.

(2) Quoi qu'en pense le regretté M. le Gall de Kerlinou (Blasons Bretons), nous sommes certain de ces armoiries que portaient les différentes blanches de la famille.

Digitized by Google

A. P. — Archives château de Pe
A. T. — Archives château de Tr
D. B. — Dossiers Bleus (B. N.).
H. — Carrés d'Hozier (B. N.).
L. — De Laigue : *Noblesse br*
D. M. — Preuves, dom Morice.
D. L. — Preuves, dom Lobineau

inée, établie en Guégon, év. de Vannes)

l'argent.

(A. P.).

.) ;
et dans le testament de Clisson 1406 (D. M.).

: d'Orfraise, dame de Teuran.
de Pierre de Ploer, seigr de Kerveno.
de ..... de Pleumogat.
de Robert de Marid.
, ép. de Perrot, seigr de Castel.
. de Guillaume, seigr de Cahideuc (D. B.).

PIERRE, écuyer, s
da
fig.
ép.

Alain,
fig. dans la paye de l'ordonnance du duc, 1464 (D. M.), et dans deux revues d'armes 1465 et 1474 (D. M. et D. L.).

JACQUES, écuyer, s
dans aveux de 14
montres de 1477 et
figure dans diff
et revues d'arme
1464-14
(D. M. et

AUTRO, seigr de la Villecado.
(?), seigr de Villebouin.
NAYE, seigr d'Estimbrieux.
de la Noue.
igr de Kermorvan.
A Chesnaye, seigr de Berniac
B).

JEAN, écuyer, seigr des m
dans aveux de 1510 à 152
Réformation de 1514

PIERRE, écuyer, seigr des n
figure dans différents
(A. T. et A. P.)
ép. en 1525 au château de
Madeleine de Lanvau

JE
dame de Trégaranteuc
(héritièr
figure dans plusieurs aveu
(comme mine
ép. : 1° en 1544 Pierre de Q
2° Guillaume Riou,
qui figure avec Jeanne son épous

Grégoire de Qu
Aveu 1600 (A.

Digitized by Google

Digitized by Google

MAISON DE TREGARANTEC

(Branche cadette établie en Mellionnec (seigneurie de Tregarantec), évêché de Vannes.

Liste interrompue.

ALAIN DE TREGARANTEC, écuyer, sénéchal de Guemenet-Guingant (Guémené) en 1251 (D. M., T. I.).

ID. alloué du vicomte de Rohan en 1261 (D. M.).

ID. plaide à Vannes contre Alain et Geoffroy de Lanvaux en 1269 (D. M.).

ID. tenancier du vicomte de Rohan dans une vente, en 1271 (D. M.).

ID. appose son sceau (*3 pals d'argent*) dans un retrait fait par Josselin de Rohan en 1290 (D. M.).

RAOUL DE TREGARANTEUC, dont le sceau est mis au bas d'un contrat d'échange entre Olivier, vicomte de Rohan et Guillaume de Seve en 1316 (D. M.).

ALAIN DE TREGARANTEUC, qui rend hommage au vicomte de Rohan à Pontivy en 1396 (D. M.).

Cette branche, d'après M. de l'Estourbeillon (*Armorial de Bretagne*), se serait fondue au XVe siècle dans la maison de la Forest. Celle-ci occupa la seigneurie de Tregarantec (Reformations de 1427 à 1536), qui passa ensuite aux Carman, aux Plusquellec, aux Maillé. Elle fut achetée en 1623 par les Perrien, ils la portèrent en 1670 aux Saint-Noays, ceux-ci aux Jégon de Kervillio et Jégou, du Laz, qui la gardèrent jusqu'en 1801.

Digitized by Google

MAISON DE TREGARANTEC

TIGE DE PENGRÉAL

(Établie à Pengréal, paroisse de Plumieuc, évêché de Saint-Brieuc).

Liste interrompue

Armoiries : D'azur à trois pals d'argent surchargés d'un lambel d'or.

Raoul de Tregaranteuc, exempté du droit de rachat pour ses terres, 1264 (A. P.).

Alain de Tregaranteuc, exempté avec Raoul son frère, 1264.

Id. écuyer. Reçu comme homme lige par son frère aîné Raoul 1278 (A. P.).

Alain de Tregaranteuc, dit de Pengréal, 1288 (A. P.).

ALAIN DE PENGRÉAL, écuyer,
vivait en 1379 (A. P.).
rend hommage au vicomte de Rohan, 1396 (D. M.).

|

JEAN, écuyer,
rend hommage au vicomte de Rohan, 1396 (D. M.),
fils d'Alain, 1402 (A. P.).

|

EON, écuyer,
fils de Jean (A. P.), 1410-1432.
figure parmi les nobles de Rohan et Porhoët
qui font serment au duc en 1436 (D.M),
requis pour la garde du château de la Chèze, 1439 (D. M.).

|

GUILLAUME, écuyer,
mentionné dans le compte de Guinot, receveur général, 1430 (D. M.),
figure dans la maison militaire du duc, 1431 (D. M.).
vivait 1432 1439 (A. P.),
épouse Guillemette Dréan de Rouessan.

|

LOUIS, écuyer, 1468 (A. P.).

Digitized by Google

JEHAN, écuyer,
aveux pour diverses terres en Plumieuc, 1516 (A. P.).

CHRISTOPHE, écuyer, fig. dans règlement d héritage, 1524 (A.P), ép. Catherine DE LA TERTRÈE.	JEANNE, ép. Charles DE GUEHENEUC.

GUILLAUME, fig. Arch. Penh.	LOYS aveu au Vte de Rohan pour Pengréal, 1551 (A. P.), fig. dans une vente, 1550 (A. P.), ép. Isabeau DE TIMADEUC.		
JEHANNE. ép. PREGENT DU BAUDIEZ écuyer du vicomte de Rohan.	JEHAN aveu lui est rendu en 1569 (A. P.). meurt sans enfants vers 1583.	JEHANNE, dernière héritière du nom, épouse Gilles LORVELOUX. L'exemption du droit de rachat lui est reconnue par arrêt du Parlement 20 mars 1585 (A. P.). Aveu lui est rendu en 1599 (A. P.).	YVONNE, ép. Charles DE LA MOTTE (de la paroisse de Mohon). Meurt le 2 mai 1628.

Jehanne de Pengréal, héritière de son frère Jehan, est la dernière qui ait porté le nom de Pengréal (A. P.). Elle laissa une fille, Jeanne Lorveloux, mariée à Jean Le Febvre, seigneur de Champonnière. Cette famille Le Febvre resta possesseur de Pengréal jusqu'à la fin du XVIIe siècle ; à cette époque, l'ancienne seigneurie des juveigneurs de Trégranteur passa au Le Guennec, puis aux Rolland du Noday.

Signé : Vte HERVÉ DU HALGOUET.

Digitized by Google

PAIMPONT[1]

IIIe PARTIE

LA FORÊT DE PAIMPONT

I

L'ANTIQUE BROCÉLIANDE ET LA FORÊT DE PAIMPONT

Dans les temps les plus reculés, une forêt immense couvrait à peu près la moitié du sol armoricain. Elle s'étendait de l'est à l'ouest et commençait à la rivière du Meu, sous Talensac, pour se prolonger, à l'occident, jusque vers la mer. Elle n'existe plus, aujourd'hui, dans son ensemble, mais il est encore facile d'en suivre les contours et les lambeaux sur une carte de géographie.

On ne connaît pas l'époque où la grande Forêt Bretonne a subi ce morcellement. Les Romains, qui ont occupé notre péninsule pendant 450 ans à peu près, l'auraient-ils détruite ? A-t-elle été ravagée par des incendies ? Est-elle tombée de vétusté ? Autant de questions sur lesquelles l'histoire garde un silence absolu. Tacite rapporte, seulement, que les Romains firent disparaître, dans l'île de Man, des forêts au sein desquelles les habitants avaient dressé des autels et répandaient le sang des captifs.

Quoi qu'il en soit, la plus grande portion qui nous est restée de cette forêt a porté les noms de Brocéliande, Brocélian, Brécilien : elle s'appelle aujourd'hui la forêt de Paimpont.

Au IXe siècle, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de

(1) Voir les *Revues* de juin 1907, p. 344 et de novembre 1907, p. 99.

Digitized by Google

Redon désignait le pays environnant cette forêt sous le nom de Pontrecoët, de trois mots celtiques qu'il traduisit par ces termes de la langue latine : *pagus trans silvam :* pays ou canton au-delà de la forêt.

Les druides avaient fait leur séjour dans cette forêt qu'ils comptaient parmi leurs bois sacrés. C'est en s'adressant à ces prêtres que le poète Lucain dit : « vous habitez de hautes forêts et en des lieux écartés... *nemora alta, remotis incolitis locis.* »

« Les arbres de ces forêts étaient sacrés parce qu'ils étaient arrosés de sang humain : « *Omnis et humanis lustrata cruoribus arbor* ».

« Outre les bois, les Druides avaient des autels grossiers et faits sans art : « *arte carent.. Sacra Deum, structa sacris feralibus ara* »...

On trouve dans les environs de cette forêt des pierres répandues çà et là qui ont servi au culte druidique.

Quoique les conciles eussent ordonné de faire disparaître ces objets de superstition où des insensés couraient acquitter des vœux et porter des chandelles, cette fausse religion se conserva longtemps encore dans le peuple, même après sa conversion à la vraie foi. Dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres, le « grand enfant » qu'on appelle la foule a toujours plus ou moins allié les vieilles superstitions aux pratiques du christianisme : Notre-Dame de Paimpont était l'étoile qui devait dissiper ces ténèbres et éclairer tant d'ignorance.

Profitant de la passion, du peuple pour tout ce qui s'appelle légende, les romanciers et les poètes n'en firent pas moins revivre, vers l'époque du rétablissement du sanctuaire de Notre-Dame de Paimpont, les traditions qui concernaient la forêt de Brocéliande. Elle était mystérieuse et enchantée. Là, coulait la fontaine de Baranton, dont les eaux, répandues sur le perron de l'enchanteur Merlin, excitaient les tempêtes ; là était le val périlleux, autrement dit le Val-sans-retour ou Val des faux amants, ainsi nommé parce que tout amant volage qui s'y engageait était dans l'impossibilité d'en sortir : comment l'aurait-il fait, puisqu'une barrière inpénétrable lui en fermait l'issue par le pouvoir et la malice de la magicienne Morgane ? Souvent, de cette forêt sortaient de longs gémissements, des hurlements affreux, des voix inconnues ; souvent, à l'horreur du tumulte succédait l'horreur du silence.

Digitized by Google

D'autres fois, de ces solitudes impénétrables, la nuit fuyait, et, sans se consumer, les arbres devenaient autant de flambeaux dont les lueurs laissaient apercevoir des dragons ailés, des serpents, des scorpions ; des fantômes, des spectres apparaissaient et montraient leurs ombres ugubres sur ce fond de lumière ; mais bientôt tout s'éteignait et une obscurité plus terrible encore ressaisissait la forêt mystérieuse...

L'enchanteur Merlin avait résidé dans ce bois sacré. Il y faisait encore sa demeure, à l'ombre d'une aubépine, non dans un tombeau, car il était vivant, mais dans un état de sommeil où l'avait réduit sa mie Viviane, ce qui n'empêchait pas que quelquefois on entendît encore sa voix.

C'est également dans cette forêt qu'Eon de l'Etoile, ce fameux « Juge des vivants et des morts », et ses fanatiques partisans avaient tenu leurs orgies et exercé leurs brigandages : « *cremantur quibusdam inhabitantium gladio et fame peremptis, et aliæ multæ heremitarum mansiones in Brésilien... Ludo erat nomine de pago Lodiacense ortus...* »

L. Bail dans sa « Somme des conciles », rapporte un long article de Guillaume de Neubrige sur Eon de l'Etoile. Je ne suivrai pas cet insensé dans ses égarements.

Les merveilles de Brocéliande avaient un tel retentissement, que les poètes et les romanciers les célébraient à l'envi. Ebranlé par tant de récits, Wace, poète anglo-normand du XIIe siècle, vint la visiter. Voici comment, dans son langage, il raconte son voyage :

« *Là alai-jo merveilles querre,*
Vis la forest et vis la terre,
Merveilles quis, maiz nes trovai,
Fol m'en revins, fol i alai,
Fol i alai, fol m'en revins,
Folie quis, por fol me tins. »

*
* *

La forêt actuelle de Paimpont atteint une superficie de près de 8000 hectares. Des 14 étangs qui l'arrosent, les plus grands, ceux du Pas-du-Houx et de Paimpont, et le plus pittoresque, celui des Forges, méritent de servir de rendez-vous aux prome-

Digitized by Google

neurs les plus difficiles, tant à cause de leurs immenses nappes d'eau que de leurs capricieux contours.

Dix gardes-forestiers ont prêté le serment de veiller au respect du domaine. Leur uniforme les signale à l'attention des délinquants en même temps qu'il les recommande à la considération des vrais amis de l'ordre, des défenseurs du droit sacré de propriété. Ils occupent çà et là, dans la forêt, en qualité de brigadiers ou de simples gardes, les postes qui leur sont assignés par l'administration et reçoivent un traitement fixe de la famille Levesque, propriétaire de la forêt.

Que de travaux ont été faits dans cette forêt, depuis les mille et mille canaux qu'on y a creusés, jusqu'à ces nombreux poteaux indicateurs qu'on y a plantés, jusqu'à ces lignes d'un tracé irréprochable qui permettent aux chasseurs comme aux charretiers, de parcourir les différents cantons ! ! Paimpont se trouve ainsi, aux temps actuels, traversé dans tous les sens par d'excellentes routes auxquelles la carrière de Jacob fournit l'entretien. On peut donc, sans être aventurier et sans courir le risque de s'égarer, se payer facilement le luxe de la plus charmante des promenades sous bois.

A deux fortes lieues de Paimpont, entre les villages du Pertuis-Néanti, de Beauvais et le modeste bourg de Tréhorenteuc, le touriste trouvera le célèbre Val-sans-retour où restait prisonnier tout chevalier traître à sa dame. C'est, avec les Forges et la Haute-Forêt, le beau site du pays. Ce val se compose d'une suite de monticules d'une rare originalité. De leurs sommets sauvages, l'œil plonge, par un temps clair, à des distances merveilleuses et embrasse de vastes horizons. Visiteurs, si vous n'avez à vos côtés un guide sûr, gardez-vous de trop vous attarder dans la contemplation ; dites adieu à ce labyrinthe, avant la tombée de la nuit, sous peine de vous trouver, même sans être de faux amants, dans l'impossibilité de sortir d'un val qui serait pour vous « sans retour ».

On montre encore dans la fôrêt deux fontaines : celle de Barenton, près de laquelle, je le répète à plaisir, l'enchanteur Merlin et sa mie Viviane se donnaient rendez-vous ; et celle de Jouvence (*Juventus*), qui avait autrefois le privilège de rajeunir les personnes qui allaient s'y désaltérer.

C'était là, dans l'eau de ces fontaines, que les fées de la forêt venaient mirer leurs jolis minois et lisser leurs blondes cheve-

Digitized by Google

lures. C'était là aussi que les Paladins de la Table-Ronde couraient, sous la conduite de Messire Artur, chercher des aventures et accomplir leurs prouesses.

Enfin, sur une lande rocheuse, tout près de Jouvence en vue du robuste clocher de Saint-Malon que l'on aperçoit à quelques pas seulement du monument, est un dolmen renversé appelé le Tombeau de Merlin. Si l'on en croit la renommée, les habitants des villages voisins auraient, tout dernièrement, pratiqué des fouilles pour essayer de trouver des trésors enfouis sous ces blocs de pierre. Peine inutile, hélas ! Merlin n'est pas Baal. L'hôte du buisson d'aubépines fut le chevalier de l'amour ; il ne sera jamais le dieu de l'or.....

Terminons par ces vers que le grand poète breton a consacrés à « Brocéliande » :

Chantons tous le chêne, roi des grands bois !
Chantons tous, jeunes gens, et chantons les arbres verts !
Cruel est celui qui coupe les chênes :
Hélas ! combien d'arbres en Bretagne ont été abattus !

Kanomb holl ann dero, roué ar c'hoajou braz !
Kanomb holl, tùd iaouank, ha kanomb ar gwè glàz
Kris èo ann hini a drouc'h ann dervenned :
Allas ! kèmènt a wè è Breiz zo diskarret !

II

MERLIN, DEVANT L'HISTOIRE OU MERLIN LE BARDE

« Il n'est ni ange ni homme
« Qui ne pleure quand chante la harpe. »

M. de la Villemarqué, après de savantes recherches, est parvenu à découvrir quelques traits de la première et mystérieuse figure dont le souvenir se rattache à la forêt de Brocéliande. Il en fait d'abord un barde, et voici comment, dans ses « *Poèmes des bardes bretons du VIe siècle* », il dépeint les fonctions et les privilèges de ces poètes favoris des rois et des peuples : « les bardes, dit-il, occupaient à la Cour un rang assez élevé. On les voyait figurer aux côtés du roi, avec ses premiers officiers, quand

Digitized by Google

le soir, il était assis à table près du feu, dans la salle de son palais de bois à voûte basse et cintrée, que soutenaient six colones faites de troncs de chêne, polis avec soin, et qu'éclairaient des torches d'arbres résineux. »

« Le barde royal tenait à la main une harpe, présent du prince, et portait au doigt un anneau d'or reçu de la reine le jour de son admission, et il ne devait jamais se dessaisir de ces objets. Si le chef du palais désirait qu'il chantât, il devait faire entendre trois chants de trois espèces différentes ; si c'était la reine qui l'en priait et qu'elle le mandât dans sa chambre, il devait se rendre à ses vœux, et lui dire trois chants d'amour, mais à demi voix pour ne pas troubler la Cour. Trois chants aussi pour le noble ; mais « si un paysan l'en prie, qu'il chante jusqu'à l'épuisement », dit le législateur, voulant montrer par là que le barde appartient bien plus au peuple qu'aux rois, aux reines et aux nobles ».

« Au jour du combat, il devait chanter pendant la bataille l'hymne national de la *domination Bretonne*, et grande était sa part aux dépouilles..... »

« Il montait un cheval des écuries du roi et logeait chez le préfet du palais. Son plus beau privilège, dans un temps où la force brutale régnait trop souvent sans partage, était de pouvoir arrêter et conduire au Roi tout homme qui en insultait un autre, et de protéger quiconque manquait de protecteur... et ce, depuis son premier chant, au lever de l'aurore, jusqu'à son dernier chant du soir, c'est-à-dire constamment... L'injure qu'on lui faisait à lui-même était punie sévèrement et sa mort suivie d'un châtiment plus grand et d'une amende moitié plus forte que quand il s'agissait du meurtre du médecin royal, personnage important cependant. Le législateur voulait-il donner à entendre que l'homme qui calme de ses chants les douleurs de l'esprit vaut deux fois mieux que celui qui guérit de ses drogues les douleurs du corps ? »

Bien plus considérables encore étaient les privilèges du chef des bardes : Merlin fut le plus illustre d'entre eux.

Ambroise, surnommé Merlin ou Merzin c'est-à-dire « merveille », naquit dans la Combrie, au Ve siècle à l'époque où les Barbares, après avoir envahi l'île de Bretagne, opprimaient le pauvre peuple dont ils avaient gagné le roi, le traître Wortigern. Dieu suscita un libérateur aux Bretons dans la personne du vaillant prince Ambroise-Aurélien qui arracha une grande partie

Digitized by Google

de sa patrie au joug des Saxons maudits. Il fut secondé dans cette œuvre par les véritables tyrtées qui s'appelaient les bardes Taliésin, Liwar'ch, Aneurin et surtout Merlin qui, par reconnaissance, prit le nom du grand patriote.

D'après les Gallois, Merlin aurait été baptisé : « il était sujet à cet état extraordinaire d'extase et de catalepsie où les perceptions acquièrent un développement prodigieux que les Bretons d'Armorique appellent mal sacré... attribuant, tous, à ceux qui y tombent, le don de révélation et même d'inspiration divine (1). »

Ambroise Aurélien mort, Merlin dut sans doute, s'attacher au successeur de ce prince, l'immortel Arthur. Ce roi, après avoir vaincu les Saxons envahisseurs, tourna ses armes contre les Bretons du Nord qui lui refusaient l'obéissance. Le chef des révoltés, Hueil, frère de Gildas, trouva la mort dans cette guerre civile, tandis que le grand Arthur lui-même disparaissait mystérieusement, et que Merlin, le barde du roi, atteint de folie à la vue de tant de fratricides, s'enfuyait, dans sa douleur, au milieu des forêts, en compagnie des bêtes féroces.

Là, toutefois, la harpe console encore le vieux barde, et rien n'est touchant comme le chant de sa vieillesse. En voyant venir dans sa solitude son cher Taliésin, Merlin s'écrie : « Ah ! dans quelle mer de douleur je suis ! Quelle mer de douleur monte jusqu'à moi ! depuis que nos concitoyens ont combattu les uns contre les autres ! C'était, en plein soleil, un assassinat réciproque ; c'était une trouée de boucliers fraternels ! O douleur (2). »

Après Taliésin, Viviane, sœur du barde infortuné, vint consoler Merlin ; puis aux doux accents de la poésie, de l'amitié et de la fraternité, se joint la voix plus suave encore de la religion chrétienne qui, par le ministère de trois Bretons, trois saints, Colomban, Kentigern et Kadock, vient sécher les larmes du barde pleurant ses fautes et réconcilier Merlin avec Dieu : « Le soir même où la Foi, sous la figure du plus aimable des saints, avait reçu dans ses bras le malheureux barde, on le trouva mort au bord d'une rivière ; des pâtres de la race des Pictes avaient tué, à coup de pierres, le noble chanteur qu'ils appelaient le « fou ». Depuis l'antique Orphée jusqu'à l'Orphée celtique, combien d'autres sont morts de même ! C'est la lutte éternelle de la force

(1) *Myrdhinn* ou *l'Enchanteur Merlin*, par M. de la Villemarqué, p. 34.
(2) *Myrdhinn*.

Digitized by Google

brutale contre l'intelligence, douce et sublime inspirée du ciel dont le royaume n'est pas de ce monde (1). »

Telle est, esquissée à grands traits, l'histoire de ce personnage dont l'existence n'est nullement un mythe. C'est la pure légende qui fait venir le fameux barde dans notre Bretagne Armorique et vivre dans la forêt de Brocéliande. Quoi qu'il en soit, Merlin est resté le prophète de la famille Bretonne, depuis les Ecossais jusqu'aux Armoricains, de tous les Celtes d'Occident, qu'il aurait, dans une dernière prédiction, conviés en masse pour la délivrance nationale et l'expulsion de la race étrangère. « Mais la biographie d'un grand homme a moins d'importance, dit le savant auteur de *Myrdhinn*, que l'idée qu'il a représentée ; et, si la vie de Merlin offre bien des incertitudes, on peut du moins affirmer que la foi politique dont il a été l'apôtre, que l'espérance nationale dont il a été le prophète, que la cause patriotique qu'il a soutenue, n'offraient pas plus de doutes aux nobles âmes de son temps qu'aux cœurs généreux de nos jours ; car cette foi, cette espérance et cette cause sont celles de la justice, du droit et de la liberté. »

III

MERLIN EN FACE DE LA LÉGENDE OU MERLIN L'ENCHANTEUR!!!

> **Merlin, Merlin, où allez-vous si matin avec votre chien noir ?... — Je viens de chercher le moyen de trouver ici l'œuf rouge, l'œuf rouge du serpent marin, au bord du rivage dans le creux du rocher. Je vais chercher dans la prairie le cresson vert et l'herbe d'or et le guy du chêne, dans le bois, au bord de la fontaine... — Merlin, Merlin, revenez sur vos pas : il n'y a de devin que Dieu. »**
>
> (Barzas Breiz.)

Ce fut au IXe siècle que fut composée par un auteur inconnu, la légende de Merlin dont nous allons raconter les deux scènes les plus remarquables.

(1) *Myrdhinn.*

Digitized by Google

Première Scène, que l'on pourrait intituler : *Triomphe de la Justice sur la force.*

Le tyran Wortigern veut immoler Merlin, encore tout petit enfant, pour arroser de son sang les fondements d'une forteresse qu'il veut rendre imprenable, mais l'enfant échappe à la mort grâce à une science et à une sagesse merveilleuses qui surprennent le roi et toute sa cour. Elu, de par Dieu, chef de guerre, il contribue grandement à la délivrance du peuple breton.

Deuxième Scène ou : *Triomphe de l'Intelligence sur la force physique.*

Le roi Ambroise Aurélien veut élever à Salisburg un monument à la mémoire des Bretons massacrés par les Saxons. C'est la *danse des géants,* immenses cercles de pierres fournis par le sol irlandais, que Merlin destine à ses compatriotes. Malgré tous leurs efforts, les soldats du roi ne peuvent même ébranler ces masses colossales. Merlin prend sa harpe et les pierres prennent d'elles-mêmes le chemin de Salisburg, pendant que le barde chante l'incantation appelée l'*enchantement des pierres précieuses.*

*
* *

Les poètes du XIIe siècle n'ont guère célébré que les malheurs de Merlin, les rides d'un âge très avancé, la fuite en forêts, le besoin de consolation et de soutien.

Avec Messire Robert de Borron et les romanciers ses continuateurs, Merlin adopte la langue et le costume français, l'esprit gaulois si vif et si malin, et se fait réclamer par tous les paladins des XIIIe et XIVe siècles. Puis « le sentiment est chassé par le rire, l'esprit moral et grave par l'esprit grivois et goguenard, le sérieux par l'amusant. Mais la verve de Rabelais pas plus que l'art de Tennyson ne parviennent complètement à vaincre la pitié qu'inspire cette figure tombante. » *(Myrdhinn.)*

On le devine, « pour faire le portrait du barde, chaque siècle s'inspire de la tradition primitive et la revêt de son propre esprit. La légende en fait un saint, la poésie un infortuné, le roman un vaillant chevalier. Pour tous, c'est un héros, mais un héros chrétien, un héros breton, personnifiant tout ce que la grande époque chevaleresque jugeait digne de son respect : la religion, la patrie, la royauté, l'amour pur, discret, délicat pour cette Vi-

Digitized by Google

viane que l'histoire nous représente comme une sœur du barde, tandis que le roman en fait une amante de l'enchanteur. »

Qui ne se demandera, après la lecture de ces lignes, lequel est le plus admirable, ou du barde qui a réalisé un si bel idéal ou du peuple qui a conservé une si riche tradition ?

IV

MERLIN L'ENCHANTEUR ET LA FÉE VIVIANE, SA MIE.

Je l'avoue en toute simplicité, mon seul mérite dans ce chapitre sera de faire concorder le récit de Robert de Borron avec les pages si curieuses de Myrdhinn.

« Tandis que Merlin cheminait sous les bois de Brocéliande, il trouva une belle fontaine. A cette fontaine, venait souvent jouer une jeune demoiselle d'une merveilleuse beauté. Elle demeurait dans un manoir, près de là, au pied d'une montagne. Son père se plaisait parmi les rochers et les bois, les fontaines et les rivières. Il venait souvent habiter son manoir de Brocéliande pour les belles eaux et les beaux arbres de la forêt, et il était si grâcieux que tous ceux du pays l'aimaient. La mère de la demoiselle était une fée de la vallée. A la demande de son père, l'enfant avait été douée, le jour de sa naissance, de trois vertus si grandes qu'elle devait être aimée de l'homme le plus sage du monde : faire faire à cet homme toutes ses volontés, sans qu'il pût jamais la forcer à consentir aux siennes, apprendre de lui toutes les choses qu'elle voudrait savoir.

« Elle avait reçu de ses parents le nom de Viviane, qui signifie, en chaldéen, « Je ne ferai rien ».

« C'était à l'entrée du mois de mai, au temps nouveau et joli ; les oiseaux recommençaient à chanter, les feuilles à s'ouvrir, les fleurs à embaumer les airs de leur parfum, les douces eaux à murmurer et toute chose à s'enflammer.

« Merlin cheminait de grand matin, à la fraîcheur, pour éviter la chaleur du jour ; et, la pensée lui étant venue de faire comme le temps nouveau, il avait pris l'habit et la figure d'un jeune écolier en vacances.

Digitized by Google

« Pendant qu'il cheminait ainsi sous les bois de Brocéliande, il rencontra Viviane près de la fontaine de Baranton ; il la salua, et répondant aux questions de la jeune fille :

— Demoiselle, je suis un écolier, dit-il, qui va retrouver son maître.

— Et que vous a-t-il enseigné, votre maître ?

— Oh ! bien des choses, demoiselle.

— Mais, quoi encore ? Que savez-vous faire ?

— Je pourrais bâtir, ici, devant vous, un château et y mettre tant de chevaliers, que ceux qui voudraient l'assiéger ne viendraient jamais à bout de le prendre. Je pourrais encore, par exemple, faire couler une rivière où jamais goutte d'eau ne coula, et même je marcherais dessus sans enfoncer ni me mouiller les pieds.

— Certes, dit la demoiselle, vous êtes bien savant, et je donnerais beaucoup pour en pouvoir faire autant.

— Ce ne sont là que des jeux d'enfant, fit Merlin ; j'en sais d'autres pour divertir les plus hauts barons et les rois.

« Et, comme Viviane s'étonnait, Merlin s'éloigna de quelques pas et traça sur la bruyère un cercle du bout de son bâton. Aussitôt, apparut, sur la bruyère, un château magnifique, et, devant ce château un jardin délicieux dont les arbres avaient autant de fruits que de fleurs, et de fleurs que de feuilles, et d'où soufflait un air suave, qu'on respirait de la fontaine. Au bout de quelque temps, le château magique disparut de Brocéliande ; pour le jardin, à la prière de Viviane, Merlin le conserva, et ils l'appelèrent le *Jardin de joie*.

« A côté de Merlin et de Viviane, se trouve, dans les vieilles traditions, la belle et sainte figure de Blaise, l'ermite.

Prévoyant tous les dangers auxquels cette liaison et cet amour exposaient le barde breton, l'homme de Dieu le grondait doucement, lui reprochant ses promenades sous bois, ses visites à la fée ; puis, il le recommandait au Ciel, tremblant et priant.

« Cependant la passion allait s'enracinant dans le cœur de Merlin. Un jour, il prit congé du bon ermite : Il faut que je vous quitte, lui dit-il, je veux voir Viviane. »

« Il se passa alors entre le vieillard et le jeune homme une scène des plus attendrissantes ; Blaise pleurait, Merlin aussi, mais on se sépara : « J'irai, repétait le jeune fou, je le lui ai promis l'aime.... Elle saura tout ce que je sais. » Le cœur de

Digitized by Google

l'homme est un océan de force, mais aussi un abîme de faiblesses !!...

« Quand Merlin revint vers Viviane, les églantiers étaient en fleurs, au bord de la forêt, comme au jour où il vit son amie pour la première fois. Comme alors, il avait pris sa mine éveillée, ses cheveux blonds bouclés, sa cotte et son chapeau d'écolier. Viviane le trouva si jeune, si beau, si charmant, qu'elle se désolait à la pensée de le voir la quitter encore, et pour toujours. Elle imagina vingt moyens : ce fut en vain.

— « Mon doux ami, lui dit-elle enfin, il y a encore une chose que je ne sais pas, et je l'apprendrai volontiers.

— Laquelle ? demanda Merlin qui avait deviné sa pensée.

— Doux ami, je voudrais savoir comment emprisonner quelqu'un sans pierres, sans bois et sans fer, et seulement par enchantement.

« Merlin hocha la tête : « pourquoi soupirez-vous ? dit Viviane.

— Douce dame, je vois bien ce que vous pensez, et que vous voulez me retenir, mais je me sens si faible que, bon gré, mal gré, il faudra que je vous accorde ce que vous demandez. »

« Il lui apprit donc comment elle devait s'y prendre, et Viviane écoutait ravie.

« Or, un jour qu'ils se promenaient seul à seul, sous les feuilles nouvelles, à Brocéliande, ils trouvèrent un grand buisson d'aubépine tout chargé de fleurs. Ils s'assirent dessous, à l'ombre, parmi l'herbe verte, et Merlin s'endormit. Lorsque Viviane sentit qu'il dormait, elle se leva et tourna neuf fois son écharpe autour du buisson d'aubépine fleurie, en faisant neuf enchantements que Merlin lui avait appris. Puis, elle revint s'asseoir près de lui, pensant que ce qu'elle avait fait n'était qu'un jeu, et qu'il n'y avait rien de sérieux dans ces enchantements.

« Mais quand Merlin ouvrit les yeux et regarda autour de lui, la forêt, le jardin, l'aubépine, tout avait disparu, et il se trouvait dans un château enchanté, prisonnier de Viviane.

« Il l'avait prédit pourtant à son ami, le vieil ermite : « Je pars, avait-il dit, pour la terre que je dois le plus redouter, si douce et si belle qu'elle soit. La louve est là, dans la forêt. Elle liera le lion sauvage avec des chaînes qui ne seront ni de fer, ni d'acier, ni d'or, ni d'argent, ni d'étain, ni de plomb, ni de bois, ni de rien de ce que produisent la terre, l'air et l'eau, et elle le liera si étroitement qu'il ne pourra plus remuer. »

Digitized by Google

« Hélas ! les craintes prophétiques de Merlin et les appréhensions de Blaise étaient fondées. Encore une fois Hercule venait d'être vaincu par Omphale, et Samson terrassé par Dalila.

Sous une forme frivole, l'histoire des célèbres amours de la forêt de Brocéliande renferme de graves enseignements :

Enchanteurs Merlin, défiez-vous toujours des Vivianes enchanteresses !.....

V

LA DAME DE BRÉCILIEN, ET OWEN, SON CHEVALIER

Temps ancien, ô temps sacré !
Alors on entendait en Bretagne
Dans chaque bois chanter les oiseaux
Dans chaque village chanter les bardes.

(Brizeux, *Télen Arvor*.)

A la cour du roi Arthur, le chevalier Owen, fils d'Urien, entendit, un jour, raconter à son ami Kenon des choses si merveilleuses sur Brocéliande, que, dès le lendemain, il monta son coursier et se dirigea vers l'Armorique. Il y rencontra une vallée, la plus belle qui fût au monde, et, côtoyant une rivière qui arrosait ce délicieux pays, il arriva dans une plaine et fut salué par un seigneur qui lui procura, dans son château, une hospitalité vraiment royale. Je cherche, dit Owen à son hôte, le guerrier que n'a pu vaincre Kenon, le chevalier qui garde la fontaine. Le châtelain sourit : « C'est bien téméraire de votre part », fit-il. Owen insista, et on lui indiqua la route de la célèbre fontaine de Baranton. Cette fontaine appartenait alors à une femme, « la plus belle dame du monde, et la plus chaste, et la plus généreuse, et la plus sage, et la plus noble ». C'était « la dame de la Fontaine ou de Brécilien ». Elle avait épousé le seigneur de Gaël-Montfort, surnommé le Chevalier Noir, à cause de son cheval noir et de son habit de satin noir. Ce guerrier redouté défendait l'approche de la fontaine magique et éloignait les tempêtes des terres de Brocéliande, en empêchant tout étranger de verser de l'eau sur le perron enchanté.

Le choc fut rude entre Owen et l'intrépide gardien. Les lances

Digitized by Google

brisées, on en vint à l'épée. « Owen donna un tel coup au chevalier qu'il perça son heaume, son couvre-chef et son cimier, et sa peau, et sa chair, et son crâne jusqu'à la cervelle.

« Le chevalier noir se sentit blessé à mort ; il s'enfuit. Comme Owen le poursuivait, il aperçut un vaste et superbe château, le château de Gaël. Le chevalier noir put seul y entrer. On laissa tomber la herse sur Owen qui serait mort de dépit sur son cheval, dans cette étrange et pénible position, sans l'arrivée de Luned, la fidèle suivante de la dame de Brécilien. La blonde jeune fille eut pitié du pauvre chevalier : elle lui remit une bague merveilleuse qui rendait invisible celui qui la portait, le chaton tourné en dedans, et parvint à le délivrer.

« Cependant, le chevalier noir mort, la dame de la Fontaine se désolait de voir Baranton sans défense. Luned lui persuada de prendre le chevalier Owen, de la cour d'Arthur. Cette circonstance peint parfaitement les mœurs primitives d'un peuple adorateur passionné de la force physique : « Je suis sûre, dit la dame de Brécilien, que ce guerrier est le meurtrier de mon mari. »

— Et c'est tant mieux pour vous, Madame, répondit Luned ; car, s'il n'avait pas été plus fort que votre seigneur, il ne l'aurait pas tué. On ne peut rien, ajouta-t-elle, contre ce qui est arrivé. »

« La dame prit l'avis de ses barons, et les noces se célébrèrent au milieu d'une grande affluence des habitants du pays et d'un certain nombre d'archevêques et d'évêques que la veuve du chevalier noir avait appelés à sa cour pour cette fête.

« Et Owen défendit la fontaine pendant trois ans, maniant la lance et l'épée, et occupé à partager entre ses vassaux les dépouilles et les rançons des agresseurs.

« Pendant ce temps, Arthur pleurait son fidèle Owen. Il partit à sa recherche. Tous ses compagnons furent terrassés par le vaillant défenseur de la fontaine. Ce que voyant, Arthur se fit reconnaître. Il y eut grande fête au château de Gaël. Avant de partir, Arthur supplia la dame de Brécilien de permettre à son seigneur d'aller passer avec lui trois mois dans l'île de Bretagne pour en revoir les amis et les nobles dames. Elle y consentit, non sans peine.

« Heureux de se retrouver au milieu des siens, Owen resta en Bretagne trois ans au lieu de trois mois.

Digitized by Google

« Un jour qu'Owen était assis à la table du roi Arthur, voici venir une demoiselle vêtue d'une robe de satin jaune, et montée sur un cheval bai à crinière flottante et couvert d'écume, et la bride et la partie découvèrte de la selle étaient d'or ; elle s'avança vers Owen, et elle lui arracha du doigt son anneau nuptial et dit : « Ainsi mérite d'être traité un trompeur, un fourbe, un infidèle, un valet, un imberbe. » Et elle sortit brusquement.

« Alors la mémoire revint à Owen, qui partit pour l'Armorique résolu à parcourir, par pénitence, les déserts et les montagnes.

« Or, il arriva qu'un jour il trouva emprisonnée dans un cachot la fidèle Luned, punie par sa maîtresse pour lui avoir fait épouser un chevalier traître à sa dame. La suivante n'avait plus que deux jours de vie, si le chevalier déloyal ne venait lui-même la délivrer.

« On devine le dénouement de ce drame, car c'en est un véritable : Luned délivrée, Owen retourna avec elle au château de la dame de Brécilien. « Et il conduisit la dame à la cour d'Arthur, et elle fut sa femme tant qu'elle vécut. »

« Et on appelle cette histoire : *La dame de la Fontaine* (1).

VI

LA FONTAINE DE BARENTON

« Est-ce vous, Baranton ? Sur sa pelouse verte
Que la fontaine sainte est aujourd'hui déserte !
Les plantes ont fendu les pierres de ses murs ;
Et les joncs, les glaïeuls et les chardons impurs
Entouré son bassin d'où ses eaux étouffées
De ravins en ravins coulent au Val des Fées !

. . . . . .

O bois d'enchantements, forêt de Brécilien
Où dans son fol amour s'est endormi Merlin ;
Où rois et chevaliers, sur leurs bonnes montures,
Venaient de tout pays tenter les aventures,
Bravant les nains hideux, les spectres, les serpents,
Tous les monstres ailés, tous les monstres rampants,

(1) Résumé de plusieurs pages des *Romans de la Table Ronde*, par M. de la Villemarqué.

Digitized by Google

Bravant (autre péril) le doux regard des fées
Qui, leurs voiles au vent, leurs robes dégrafées,
Suivaient dans le vallon les sons errants du cor
Et peignaient leur cheveux autour du perron d'or :
O bois d'enchantement, vallon, source féconde
Où se sont abreuvés tous les bardes du monde,
Est-ce vous ? Est-ce vous ? Terre morne et sans voix,
Qui vous reconnaîtrait sous vos noms d'autrefois (1) ?

Puisqu'aucun nom n'est aussi fréquemment mêlé à nos légendes que celui de Baranton, consacrons un article spécial à la fontaine féerique du frais vallon et aux traditions merveilleuses qui s'y rattachent.

Dès le XIe siècle, on venait y demander la pluie, comme l'attestent ces vers de Robert Wace :

La Fontaine de Barenton
Sourd d'une part lès le perron
Aller soulaeint vénéor (2)
A Barenton par grant chalor
... O (3) leur cor l'ève (4) puiser ;
Pour ce soulaient pluie avoir :
Issi soulait jadis pleuvoir
En la forêt tout environ.

D'après ce poète, les chasseurs venaient donc, au temps des grandes chaleurs, puiser de l'eau à la fontaine de Barenton ; en versant cette eau sur le perron, ils obtenaient une pluie qui arrosait la forêt et ses environs.

Vers le même temps, Guillaume Le Breton, chapelain de Philippe Auguste, confirme ainsi le témoignage de Robert Wace : « Quelles causes, dit-il, produisent la merveille de Bréchéliant ? Quiconque y puise de l'eau et en répand quelques gouttes sur le bord, rassemble soudain les nues chargées de grêle, fait gronder le tonnerre et voit l'air obscurci par d'épaises ténèbres ; et ceux qui sont présents et souhaitaient de l'être voudraient bien alors n'avoir jamais rien vu, tant leur stupeur est grande, tant l'épou-

(1) Brizeux, *Les Bretons*.
(2) Les chasseurs avaient coutume d'aller.
(3) Avec.
(4) L'eau.

Digitized by Google

vante les glace d'effroi. La chose est merveilleuse, je l'avoue, cependant elle est vraie ; plusieurs en sont garants (1). »

Toujours avant le XIIe siècle, le poète gallois auteur du conte d'Owen et de la dame de Brécilien, met sur les lèvres de Kenon s'adressant à Kaï, maître d'hôtel d'Arthur, le récit des choses surprenantes qu'il a vues à Barenton :

« Au milieu de la vallée de Konkoret, dit-il, il y a un grand arbre dont les branches sont plus vertes que le plus vert sapin, et sous l'arbre, il y a une fontaine, et au bord de la fontaine, il y a un bloc de marbre, et sur ce bloc il y a un bassin d'argent attaché à une chaîne d'argent pour qu'on ne puisse pas l'enlever.

« Et je m'avançai, et je pris le bassin et je le remplis d'eau, et je le versai sur le bloc de marbre. Et voilà que le tonnerre gronda avec encore plus de fureur qu'on ne me l'avait annoncé, et après le tonnerre l'averse ; et en vérité, je te le dis, Kaï, il n'y a ni homme ni bête qui puisse supporter une pareille averse sans mourir, car il n'y a pas un seul de ces grêlons qui ne traverse la chair et la peau jusqu'aux os. Je tournai la croupe de mon cheval à l'orage, et je couvris sa tête et son cou d'une partie de mon bouclier, tandis que je m'abritai moi-même sous l'autre ; et de la sorte je soutins l'orage. Mais quand je regardai l'arbre, il n'y restait plus une seule feuille. Enfin, le Ciel devint serein ; et voici que des oiseaux descendirent sur l'arbre et se mirent à chanter. Et en vérité, je te le dis, Kaï, ni avant ni depuis, je n'ai entendu de chant pareil au leur. Mais au moment où je prenais le plus de plaisir à écouter les oiseaux, dans la vallée s'éleva une voix plaintive qui venait à moi :

« Chevalier, qui t'amène ici ? Quel mal t'ai-je fait pour que tu agisses de la sorte envers moi et mes propriétés ! Ne sais-tu pas que l'orage n'a laissé aujourd'hui en vie dans mes domaines aucun des hommes ni des animaux qu'il a surpris ? »

« Et là-dessus je vis paraître le chevalier au cheval noir, et à l'habit de satin, et à la banderolle de toile noire, ét nous nous assaillîmes, et l'assaut fut si violent que je ne tardai pas à être renversé (2). »

Au XIIe siècle, Girald Le Cambrien écrivait à propos de Barenton : « Il y a dans la Bretagne Armorique une fontaine où, si

(1) Philip., VI.
(2) *Les Romans de la Table Ronde.*

Digitized by Google

vous puisez de l'eau dans une corne de bœuf et que vous la répandiez par hasard sur la pierre qui en est proche, à l'instant vous aurez de la pluie, quelle que soit la sérénité du temps. »

Après 1160, Chrestien de Troyes, enchérissant encore sur les trouvères du moyen âge, ses devanciers, prête à un héros de son poème le *Chevalier au lion*, Calogrenant, cette description de la source enchantée :

A l'arbre vis un bassin pendre,
Du plus fin or qui fut à vendre,
Oncques encor en nulle foire
De la fontaine poez (pouvez) croire
Qu'elle bolait (bouillait) comme ève (eau) chaude.
Li perron est d'une esmeraude
Ainsi percé comme un bohors (bouclier),
Si ot (il a) un rubis par dehors
Plus flamboyant et plus vermeil
Que n'est au matin le soleil....

Au XIIIe siècle, M. Baron du Taya, dans *Brocéliande*, raconte une visite de Huon de Méri à Baranton et détache de son poème du *Tournoiement* de l'*Antéchrist*, cette description de la célèbre fontaine :

Je la trouvai, dit-il, par aventure ;
La fontaine n'est pas obscure,
Ains (mais) est clère comme fins argens...
Le bassin, le perron de marbre,
Et le verd pin, et la caière (chaire)
Trouvai en icelle manière
Comme la descrit Chrestien.

A peine eut-il puisé de l'eau avec le bassin que s'éleva une tempête si violente que le Ciel s'ouvrit, ce qui permit au poète de voir le Paradis :

« Et tout cil (ceux) ki en paradis sont. »

A la même époque, Vincent de Beauvais, dans son *Speculum*

(1) *Histoire de Montfort*, par M. Oresve.

Digitized by Google

naturale, nous parle avec la même admiration de la fontaine miraculeuse de la Petite-Bretagne.

Le XIVe siècle, avec l'auteur de l'*Image du monde* n'est pas moins explicite au sujet des merveilles de Baranton.

*
* *

Enfin, aux lecteurs que l'imagination de nos vieux romanciers ferait sourire de pitié et qui attribueraient au délire ces compositions plus ou moins fictives, le siècle suivant offre un titre curieux, celui-ci sérieux et officiel. Il s'agit, dans les *Usements et coustumes de la forest de Brécilien*, rédigés en 1467, de la constatation d'un droit des seigneurs de Montfort, propriétaires de la fontaine de Barenton. On y lit textuellement ce qui suit :

« Item *auprès du dit breil il y a un autre breil nommé le breil de Bellenton, et auprès d'icelui y a une fontaine nommée la fontaine de Bellenton, auprès de laquelle fontaine le bon chevalier Ponthus fit ses armes, ainsi qu'on peut voir par le livre qui de ce fut composé.*

« Item *joignant la dite fontaine y a une grosse pierre qu'on nomme le perron de Bellenton, et toutes les fois que le Seigneur de Montfort vient à la dite fontaine et de l'eau d'icelle arrose et mouille le dit perron, quelque chaleur temps* (*qu'il fasse*), *assuré de pluie quelque part que soit le vent et que chacun pourrait dire que le temps ne serait aucunement disposé à pluie, tantôt et en peu d'espace, aucune fois plus tôt que le dit Seigneur n'aura pu recouvrer son château de Comper, autres fois plus tard, et que que ce soit ains que soit* (*et dans tous les cas, avant*) *la fin d'icelui jour, pleut au pays si abondamment, que la terre et les biens étant en icelle, en sont arrosés et moult* (*beaucoup*) *leur profite* » (1).

*
* *

M. de la Villemarqué raconte qu'en 1835 encore, tous les habitants de la paroisse dé Kon-Kored (vallée des fées), qui tire son nom du vallon qu'arrose la fontaine (?), s'y rendirent solennellement demander au Ciel une pluie, d'abord terrible aux premiers siècles, et devenue bienfaisante, à la fin du moyen âge, avec l'adoucissement des mœurs.

(1) *Cartulaire de Redon :* prolégomènes.

Digitized by Google

Ce fut dans un autre but que notre Châteaubriant visita, lui-aussi, Barenton : « Pieux et sincère Breton, raconte-t-il, j'ai puisé de l'eau avec ma main : le bassin d'or m'a toujours manqué. »

Aujourd'hui, hélas ! pourquoi faut-il le constater? le bassin d'or ou d'argent manque toujours au visiteur : il n'existe plus que dans le pré fleuri où l'a jeté la main du Créateur. La chaîne d'argent elle-même a été enlevée. Le bloc de marbre, l'émeraude et le rubis du perron, tout cela a disparu, comme au sortir d'un rêve, pour laisser apercevoir la surface plus ou moins ridée d'une pierre très-commune. Là où chevauchait la fleur des Preux, travaille, tête baissée, l'infatigable bûcheron. La hache terrasse les arbres où se brisaient les lances, où brillait au soleil l'épée des chevaliers. Ignorant tant de merveilles, le petit pâtre suit son troupeau, au son de la clochette, dans le vallon où résonna le cor, et se désole dans une solitude qui a perdu pour lui tous ses enchantements. Si violentes qu'elles soient, les tempêtes qui s'élèvent en ces lieux comme sur les autres parties de la Forêt-Bretonne n'ouvrent plus les portes du Paradis. Plus d'un pèlerin cependant, serait heureux d'apercevoir, à la faveur de l'orage, au séjour du véritable enchantement, tant de bardes pieux, de naïfs trouvères, et tous ces gens du peuple qu'ils égayèrent de leurs récits et de leurs chants.

En revanche, la dévotion à la Vierge, devenue, chez nous la plus noble des passions, fait oublier de jour en jour, les profanes amours de Brocéliande. Des merveilles de Barenton, il ne reste plus que quelques verts sapins, quelques aubépines aux blanches livrées et une fontaine qui ne se distingue de ses sœurs de Paimpont que par une maçonnerie plus soignée et un abord plus difficile.

Et pourtant le touriste aime encore à venir rêver au passé, au bon vieux temps,... à la source féconde

« Où se sont abreuvés tous les bardes du monde. »

Mais, hélas ! hélas ! ô fontaine magique, pas plus que le chantre immortel « des Bretons », nul maintenant

« Ne te reconnaîtrait sous tes noms d'autrefois ! »

Digitized by Google

VII

LE VAILLANT PONTHUS ET LA BELLE SIDOINE

> En souvenir durable du combat a été composé ce chant : qu'il soit chanté par les hommes de la Bretagne en l'honneur du bon seigneur Lez-Breiz ! Qu'il soit longtemps chanté partout à la ronde, pour réjouir les hommes du pays.
>
> (Barzas-Breiz.)

Sur le bord de la ligne de forêt qui conduit du bourg de Paimpont au village de Folle-Pensée, dans le canton et près du poteau qui portent toujours le nom du héros resté si populaire, on montre encore les derniers vestiges *du château de Ponthus*. Quelques notes analytiques sur ce chevalier, immortalisé par le *pas d'armes de Brocéliande*, curieux extrait du roman de Ponthus, publié, on l'a dit plus haut, par M. Baron du Taya dans son intéressant ouvrage : *Brocéliande et ses chevaliers*, clôront à merveille la série de ce que, le premier, nous avons appelé nos *Légendes Bréciliennes*.

Il y avait, un jour, un roi de Bretagne qui tenait sa cour à Vannes et dont la fille, nommée Sidoine, était la plus belle du monde. Pour mériter par ses exploits la main de cette noble princesse, un brillant chevalier de l'entourage du roi, le vaillant Ponthus, se rendit secrètement dans la forêt de *Bertelien*. Il prit asile dans un petit ermitage « qui était tout solitaire, au plus profond de la forêt ». Chaque jour, il entendait la messe, jeûnait trois jours par semaine. Pour costume, il portait la haire, afin de se préparer par la pénitence aux hauts faits d'armes qu'il rêvait.

Un jour, il fit venir un nain, l'habilla très bien et l'envoya par toute la France publier cette lettre :

« Le chevalier noir aux armes blanches fait savoir aux vaillants chevaliers de chaque contrée qu'ils le trouveront à la *Fontaine des Merveilles* ou des *Adventures* (la fontaine de Barenton), en la forêt de Berthelien, en un pavillon noir aux armes blanches, tous les mardis de l'année, à l'heure de prime, et ils y trouveront son écu pendant à un arbre, et il y aura un cor qu'un nain sonnera, et sitôt qu'il aura sonné, paraîtra une damoiselle ancienne, à un cercle d'or, accompagnée d'un ermite, laquelle

Digitized by Google

leur dira ce qu'ils doivent faire et les mènera au pré où le Chevalier Noir sera armé de toutes armes, lequel joûtera de trois coups de lance à fer émoussé, et après la joûte il combattra à l'épée, tranchant sans pointe, jusqu'à outrance, et celui qu'il vaincra demandera en bonne foi à tous les chevaliers qu'elle est la plus belle princesse du royaume de la Petite Bretagne, et il se rendra à elle prisonnier de par le Chevalier Noir aux armes blanches. Et est à savoir que tous les chevaliers qui auront joûté avec ce dernier, se rendront *à la Pentecôte*, dans un an, en cette forêt, à une fête qui s'y fera, et celui qui aura le mieux joûté aura la lance et le gonfanon et un cercle d'or à marguerites ; et celui qui aura plus dur frappé de son épée aura l'épée à franges dorées et la couronne d'or ; et, s'il advient que quelqu'un vainc le chevalier Noir, il le pourra envoyer prisonnier à telle dame qu'il lui plaira. »

Le nain parti, Ponthus fit promettre à tous ses gens le secret le plus absolu sur sa personne et sa position et fit venir de Rennes, alors la *Ville Rouge,* une vieille damoiselle de sa connaissance. Puis il se déguisa en ermite avec un grand manteau et une barbe blanche.

Le mardi suivant accoururent à la fontaine des Merveilles bon nombre de chevaliers. Alors du grand pavillon sortit un nain *moult laid et moult camus* qui se mit à sonner du cor. La vieille damoiselle parut ; elle fit crier que tous ceux qui voulaient joûter devaient pendre leurs écus aux arbres voisins.

Le nain parla de la sorte : Madamoiselle vous fait savoir qu'elle choisira entre tous ces écus, quatre auxquels elle tirera une flèche empennée d'or, et celui qu'elle fera premier s'armera pour le 1er mardi, et le suivant s'armera pour sept jours plus tard, et le troisième pour le tiers mardi, et ainsi chaque mois jusqu'au bout de l'an jusqu'à ce que le chevalier Noir ait été vaincu par les armes.

La demoiselle tira ses quatre flèches et frappa les quatre écus de Bernard de la Roche, tenu pour le meilleur chevalier de Bretagne, de Geoffroy de Lusignan, le meilleur du Poitou, Landry de la Tour, le meilleur des Angevins et le comte de Mortain le meilleur des Normands.

Le faux ermite rentra ensuite dans la tente et se dépouilla de son froc. Puis il sortit l'épée au poing et l'écu au col, monté sur un grand cheval. Grand et fier, le chevalier « moult fut regardé

Digitized by Google

et remiré, moult se émerveillaient quel il était », mais personne ne pensait que ce fût Ponthus qu'on croyait à la guerre en Hongrie.

Bientôt parut Bernard de la Roche « moult richement armé à grand foison de trompettes et de ménestriers, tant que tout en retentissait. Le Chevalier Noir prit une coupe d'or et puisa en la fontaine et en arrosa la pierre, et aussitôt il commença à tonner et à grêler et à faire fort temps, et s'émerveillèrent moult les étrangers de la merveille, de cette fontaine. »

Ponthus remonta ensuite à cheval, et le combat commença. Bernard de la Roche fut vaincu. Lors lui dit Ponthus : « Chevalier, je vous laisse aller en la prison de la plus belle de ce royaume et me la saluer de part le chevalier Noir. » L'accord tomba sur le nom de Sidoine. Le seigneur de la Roche-Bernard partit donc pour Vannes et s'y rendit prisonnier de la plus belle princesse bretonne.

Le second mardi, le sire de Lusignan, bien qu' « à merveille bon chevalier », fut également vaincu par Ponthus et gagna à son tour la ville de Vannes. Ainsi des autres.

Ainsi furent défaits à Brocéliande cinquante-deux chevaliers des plus adroits et des plus renommés. Citons : les ducs d'Autriche, de Lorraine, de Bar, le comte de Dampmartin, Henri de Montmorency, Robert de Roussillon, le duc de Savoie, le comte de Montbélial, le comte de Montfort, messire Guillaume des Barres, Hernoult de Hainault et beaucoup d'autres non moins illustres.

Aux fêtes de la Pentecôte, Ponthus fit savoir au roi de Bretagne, qu'il n'était point en Hongrie, mais à Brocéliande, près de la fontaine des merveilles, et l'invita à venir dîner avec son aimable fille, Monseigneur l'Evêque de Vannes et ses plus grands seigneurs et dames.

Après que l'Évêque de Vannes eut chanté messe sous un riche pavillon, l'illustre compagnie se rendit en une vaste salle où le Roi et Sidoine firent de beaux présents. Ponthus, à son tour, partagea les plus belles curiosités qu'il avait apportées de l'Orient entre les 52 meilleurs prisonniers de Sidoine. Pour lui, il obtint ce qu'il désirait le plus au monde : la main de Sidoine. Il y eut, à Vannes, une noce telle qu'il n'y en aura jamais de pareille.

FIN

Abbé Louis Gervy.

Digitized by Google

Essai sur l'administration générale d'un District pendant la Révolution.

LE DISTRICT DE ROCHEFORT

(MORBIHAN)

1er JUILLET 1790 — 20 MAI 1795

(*Suite*) (1)

CHAPITRE II

FUITE DE L'ADMINISTRATION DIRECTORIALE DE ROCHEFORT A MALESTROIT (2).

« Le 2 juin 1793, les agents du Directoire de Rochefort arrivaient à Malestroit. A leur entrée en ville, le commandant des volontaires venu à leur rencontre leur adressa la parole : « Arrivez, chers compatriotes, nous vous recevons dans l'enceinte de nos murs avec la même sincérité et la même sensibilité que nous avons montrées dans le temps de votre captivité [16 mars et jours suivants]. Alors, nous volâmes à votre secours dès que nous fûmes instruits de vos besoins. Si, à une première attaque, vos ennemis qui furent toujours les nôtres, nous repoussèrent grâce à leur position avantageuse dans le château, nous ne retournâmes à eux qu'avec plus d'ardeur. Vos oppresseurs furent terrassés à l'aide des troupes de la république, nous enfonçâmes vos prisons et brisâmes vos chaînes. »

« Aujourd'hui, c'est avec une nouvelle joie que nous vous voyons arriver dans notre ville. Si la vieillesse et le délabrement

(1) Voir la *Revue* de novembre 1907.

(2) Notes textuelles de M. Piéderrière prises au journal des délibérations du directoire de Rochefort.

Digitized by Google

de nos murs ne vous rassurent pas contre les dangers que vous avez courus, et que vous pourriez courir encore, nos corps sont prêts à vous fournir un rempart plus formidable. Nous vous le promettons par tout ce qu'il y a de plus sacré. Nous jurons avec vous de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république.

« Citoyens, vos fonctions vous honorent, vous méritez la considération de vos concitoyens en les accomplissant avec exactitude et sans faiblesse. L'avenir vous bénira. »

« Un des membres du Directoire lui répondit : « citoyens, l'accueil fraternel que nous firent les citoyens de cette cité, lorsque, pour éviter les poignards des royalistes et des fanatiques, nous y vînmes chercher l'hospitalité ; les dangers auxquels ils se sont exposés pour briser les chaînes de nos amis opprimés par les ennemis de la liberté ; la crainte trop fondée de voir se renouveler à Rochefort les scènes d'horreur du mois de mars dernier, nous ont portés à chercher parmi vous un asile. Sûrs de vos sentiments, nous ne redoutons plus ces hordes d'esclaves qui voudraient s'abreuver du sang du dernier des républicains. Ils ne pourront rien désormais contre nos efforts réunis. »

« Le procureur-syndic Le Clainche ajouta : « nous fuyons un sol infesté par le souffle du fanatisme, arrosé du sang de nos frères et de nos collègues. Nous venons prendre un asile au milieu des amis de la liberté. Avec vous, nous formerons une famille de frères. Nous voulons, comme vous, vivre libres, ou avec vous, nous ensevelir sous vos murs. »

« Le 3 juin, à peine installés dans leurs nouveaux locaux les agents de Rochefort se mettent au travail. « Lorsque le fanatisme [lisez l'esprit religieux des populations qui redemandaient le culte et les prêtres] arme nos frères pour détruire les autorités constituées à Rochefort, et que nous fûmes les victimes de la fureur de nos administrés, toutes les parties de notre conseil étaient en activité et donnaient la satisfaction d'avoir rempli leurs devoirs. Pendant la captivité de plusieurs d'entre nous et la fuite des autres, tout reste dans l'inaction. Rétablis dans nos fonctions par les amis de la liberté, de l'égalité et des lois, nous n'avons pu les remplir qu'imparfaitement. Nous nous trouvions dénués de nos pièces de comptabilité, de nos correspondances, des règlements que les insurgés avaient incendiés. Heureusement l'administration du département nous avait envoyé un commissaire que son amour du bien public a porté à nous soulager de pesants

Digitized by Google

fardeaux. Il s'est chargé seul pour ainsi dire de la recherche des coupables, des prévenus et des suspects. Partout il les a poursuivis et interrogés : partout il s'est exposé au danger et appliqué à rétablir l'ordre. »

« Aujourd'hui, entourés de républicains, amis des lois, nous allons redonner toute activité à notre administration. En conséquence, nous, membres du Directoire du district de Rochefort, présentement fixés à Malestroit, arrêtons : « 1° qu'une circulaire va être adressée par nous à toutes les communes du district pour les informer de la résidence de l'administration ; 2° que les actes administratifs seront envoyés une fois par semaine aux municipalités ».

« Deux jours après, les agents envoient un commissaire dans les communes du district avec de la troupe restée à Rochefort : « 1° afin de saisir toutes les armes qui pourraient se trouver entre les mains d'hommes suspects autres que les patriotes ; 2° les agents des municipalités sont tenus de lui remettre ces armes sous les 24 heures, et sauf à eux de les fournir dans le délai fixé, il imposera la commune à 42 livres par arme, en prenant pour point de départ le chiffre donné par des citoyens patriotes du lieu ; et si la somme ainsi imposée n'est pas immédiatement livrée, il fera saisir et vendre les biens meubles des particuliers. En outre, les municipalités auront chaque matin à payer 20 sous à chaque soldat sur leurs deniers ».

« Le 15 juin le Directoire veut bien accorder aux municipaux de Rochefort, sous leur responsabilité personnelle, tous les fusils actuellement dans la ville et les autorise à réquérir des municipalités voisines les objets nécessaires pour le casernement de la garnison.

« Depuis le 1er juin le tribunal de Rochefort n'existait plus en fait. Les juges avaient disparu. La peur les avait dispersés comme elle avait mit en fuite l'administration directoriale à la même époque. Il se reconstitua péniblement à Malestroit.

« Le 21 juin éclate à Malestroit l'affaire de Pleucadeuc. Les communes de Saint-Marcel et de Missiriac avaient déjà manifesté leur sympathie pour l'ordre nouveau des choses. Le 21 juin à 5 heures du soir, 18 hommes de ces deux localités en donnèrent une nouvelle preuve, ils se présentèrent devant le Directoire à Malestroit et firent la dénonciation suivante : « Ce matin, nous nous sommes rendus au bourg de Pleucadeuc, chef-

Digitized by Google

lieu actuel de notre canton pour former l'assemblée primaire, convoquée pour exprimer son vœu sur l'acte constitutionnel présenté par la Convention nationale à l'acceptation du peuple français. Là, nous avons trouvé les citoyens des communes de Saint-Congard, de Saint-Laurent, de Bohal, et de Pleucadeuc au nombre d'environ 60. Avant de procéder à la formation régulière de l'assemblée dans l'église de Pleucadeuc, l'ancien sacristain de la paroisse s'est avancé vers l'autel et d'une voix forte et haute a dit qu'il s'agissait d'envoyer pour député à Paris le sieur Armand du Bot de la maison de Villeneuve. Un de nous lui a imposé silence. Nous avons pu organiser l'assemblée, lire l'acte constitutionnel et demander sa votation. Mais aussitôt, la majorite s'est écriée qu'il s'agissait avant tout de nommer un député. Nous avons été obligés de laisser faire. Cependant, au dépouillement nous avons redemandé à l'assemblée d'exprimer son vœu sur l'acte constitutionnel. Alors, Jacques Guillonet de Pleucadeuc s'est avancé vers le bureau, et frappant d'une main la table, s'est écrié qu'il foulait aux pieds la constitution, et tous ceux qui s'en mêlaient. Nous avons dit que l'opinion d'un seul n'était pas celle de toute l'assemblée, qu'il s'agissait de voter la constitution et non de tergiverser, qu'en conséquence tous ceux qui la voulaient devaient descendre vers le bas de l'église ; qu'au contraire les autres devaient se rapprocher de l'autel. Immédiatement, une voix s'est écrié : « les chrétiens au pied de l'autel » et une autre voix disait : « il faut au moins 40 jours de réflexion avant d'exprimer sa pensée sur la constitution. » Ces paroles ont éte répétées par la foule qui s'est avancée vers l'autel et a chanté un cantique dans le but de troubler la séance. Après ce cantique, nous avons renouvelé nos demandes et on a répondu de nouveau qu'il fallait 40 jours de réflexion.

« Désespérant alors d'un succès favorable, nous nous sommes retirés pour venir vous faire le présent rapport afin que vous avisiez.

« Le directoire s'émut de cette affaire Il vit dans cette manifestation des chefs de l'assemblée de Pleucadeuc un esprit contre-révolutionnaire et décida de s'emparer de Grégoire Josse, de Jacques Guillonet et de Mathurin Le Gouesbe, et de les livrer au glaive de la loi. La gendarmerie reçut l'ordre d'aller les saisir immédiatement et de les envoyer à Vannes. »

Le 30 juin 1793, une réunion plénière et révolutionnaire, des-

Digitized by Google

tinée à prendre des mesures efficaces contre la chouannerie, se tenait à Redon par le Conseil général, de concert avec les commissions des districts de Rochefort, de Malestroit et de Josselin. On décréta pour maintenir la paix et la tranquillité dans les campagnes circonvoisines de retenir à Redon 80 hommes des Côtes-du-Nord, commandés par le citoyen Berthelot. Elle résolut à ce moment d'envoyer, chaque jour, à midi, un courrier qui se rendra à Peillac où il trouvera celui de Malestroit, et cela « autant que les circonstances critiques nous entourerons (1) ».

L'assemblée exposa que, si Nantes vient à être soulevée par les rebelles, Redon, par sa situation était une ville à conserver précieusement ; que, si les rebelles s'en emparaient, Rennes et le Morbihan étaient exposés à leur invasion ; qu'ils pénétreraient aisément jusqu'à la côte par différents points ; que Redon moyennant une garnison de 1.000 à 1.200 hommes bien disciplinés avec 4 ou 5 pièces de position, un pont-levis sur la chaussée de Saint-Nicolas, un épaulement ou retranchement sur la prairie d'Aucfer (lequel servirait à joindre les deux rivières) serait dans le cas de résister aux chouans ; que ce poste enfin étant conservé, il pourrait même servir à reconquérir la ville de Nantes parce qu'il conserverait le moyen de faire venir des troupes par Vannes, Saint-Brieuc et Lorient.

En fait, Redon occupait une situation stratégique de premier ordre en juillet 1793. Il coupait la route de la mer aux Vendéens, maîtres du district de Blain, et c'était encore sur lui que l'on devait compter si Rennes fléchissait. Le directoire de Redon fit appel à Carrier (2 frimaire an II). Le Batteux fut nommé commissaire et pria le Représentant du peuple de prendre toutes les mesures et tous les moyens propres à mettre les républicains de Redon et des environs en état de se battre et de périr glorieusement et utilement pour la patrie.

Le 16 pluviôse, an II, des détachements furent envoyés de Redon à Rochefort et, grâce au général Tribourt qui fit rompre la chaussée de Saint-Nicolas en deux endroits, Redon fut préservé d'un nouvel envahissement. Le 5 germinal an II, la lutte est localisée dans les districts de Rochefort et de Roche-Sauveur qui étaient au plein soulèvement. Le 23 germinal, on apprend qu'un détachement de Redon a tué une vingtaine de chouans dont un

(1) *Arch.* Rennes, *District de Redon* A. D. I. V. 2 L 84ᵃ, folios 78-79.

Digitized by Google

chef, ex-capitaine au régiment de Picardie. Les papiers saisis sur lui ont appris qu'il y a environ un mois 20 hommes bien montés se sont embarqués au Passage-Neuf en Rieux munis de passeports en règle. » C'était des hommes échappés de Savenay où l'armée de Talmont avait trouvé sa fin qui se répandaient et soulevaient les campagnes du Morbihan... Les municipalités qui leur ont procuré des passes-ports sont scélérates, disait Binel, agent national à Redon. De telles craintes étaient fondées et le mois suivant, Redon fut presque aussi menacé qu'il l'avait été en mars 1793. Jusqu'alors les chouans et les Vendéens avaient combattu simultanément, les uns voulant atteindre la mer, les autres luttant dans le Morbihan. Le 3 germinal l'agent Binel avait écrit à de Bègues, commandant temporaire de Redon, d'agir contre les rebelles d'une vingtaine de communes morbihannaises qui s'étaient réunis le matin à Caden et se portaient sur Vannes. Les chouans étaient cantonnés au Champ-Mahé en Saint-Gorgon, quartier général du général Chouan de Sol de Grissol, et à la Ville-Joie en Caden. Le 13 floréal, les chouans au nombre de 1000 étaient à Maure et gagnaient Guer, entrée ouverte du Morbihan, passèrent à Beignon et à Paimpont et entrèrent dans la forêt de cette commune. Les gardes nationaux de Paimpont et de Plélan s'efforcèrent de leur couper le passage. Ils furent mis en déroute après avoir perdu une trentaine des leurs, tous pères de famille (1).

Le 22 brumaire an II, Carrier, représentant en mission à Nantes, nommait comme administrateur du district de Redon, devant entrer immédiatement en fonctions, le citoyen Lanoë d'Allaire. Ce François Lanoë était l'ancien notaire des seigneuries de la Poinais et la Gras en Allaire, procureur fiscal des mêmes juridictions. Il se maria à Allaire en 1779 à Marie-Joseph Voisin, de Chez-Méhaud, fille de Joseph Voisin et de Elisabeth Bernard. Il était originaire de Saint-Martin et fils de Jean Lanoë et de Laurence Cicquel son épouse. Il prit part à de bien mauvaises mesures. Il eut plusieurs enfants, et le 9 ventôse, an II, il attestait que son épouse « avait accouché d'un enfant mâle auquel il entendait donner le prénom de Généreux Lanoë » (2). Le 29 prairial, an VI (17 juin 1798), il acheta les Chapellenies du Vaudequip et de Saint-Roch de la paroisse d'Allaire, et son frère sera assas-

(1) Arch. de Rennes A. D.L.V. 2 L. 83b 84b et 95 *bis*.
(2) Actes de la mairie d'Allaire.

Digitized by Google

siné par les paysans du général de Sol de Grissol. Il gardait chez lui l'abbé Le Guével, vicaire d'Allaire, dont il s'était fait le protecteur.

« Le 23 juillet, malgré toutes ces résistances, le Directoire de Rochefort proclamait officiellement que tous les cantons du district avait voté à l'unanimité la constitution de la république, une et indivisible, sans fédéralisme (1).

« Le lendemain, il revient sur l'affaire de Pleucadeuc et déclare que le sacristain Grégoire Josse avait fait une proposition imprudente en demandant de voter pour Armand du Bot, détenu dans les prisons de Vannes comme suspect. On admet cependant qu'il était libre dans l'instant où il émettait son opinion qui du reste n'avait pas eu de résultat fâcheux, et on estime qu'ayant expié son imprudence par 24 heures d'arrestation, il pouvait être mis en liberté.

« Le 3 août de nouvelles rumeurs de soulèvement courent dans le district. Les administrateurs prennent toutes les mesures possibles pour avoir des troupes prêtes à marcher au premier signal. Des agents parcourent les communes pour prévenir les patriotes et une proclamation est affichée partout prévenant les paysans que de Silz et Montméjean qui les excitent au nom de la religion sont des hommes qui n'en ont pas ; qu'ils les avaient déjà trop écoutés au mois de mars dernier ; que maintenant le Directoire est armé et les attend de pied ferme (*sic*).

« Le 8 août, nouvelles alarmes. Les populations situées entre la Roche-Bernard et Rochefort sont les plus menaçantes. Le général Avril qui est dans la première ville envoie 150 hommes de troupe, dans la seconde dans le but de la garder et de parcourir les campagnes.

« Le 12 août, les administrateurs Tallé, Guillotin, Le Clainche, Jonan, Geslin se plaignent que les assignats, grâce aux manœuvres des ennemis de la république, ont perdu beaucoup de leur valeur et demandent une augmentation de traitement en faveur des officiers de l'administration. Les chevaux de luxe pris au château de la Morlais en Missiriac sont remis aux gendarmes.

« Le 27 septembre tous les chevaux qui ne sont pas nécessaires à l'agriculture et au commerce sont mis à la disposition du ministre de la guerre ; et leurs possesseurs sont obligés de les livrer

(1) Notes textuelles de M. Piéderrière.

Digitized by Google

à la première réquisition. On rappelle aux autorités constituées qu'elles ont la mission d'arrêter toutes les personnes suspectes d'incivisme, tout courrier instigateur ou autre malveillant qui tenterait de pousser à la révolte.

« Les officiers municipaux de Questembert s'étaient plaints qu'on violait la liberté des opinions religieuses. Le Directoire sévèrement les admoneste « qu'au lieu de gagner leurs administrés aux principes de la Révolution, ils soutiennent leur fanatisme. Ne font-ils pas des actes, ne tiennent-ils pas un langage susceptible de faire croire que l'administration est tyrannique? qu'ils avisent. »

« Le 30 septembre, le commissaire envoyé au château du Bignon en Peillac rend compte de ses opérations dans cette maison séquestrée sur l'émigré Du Guesclin.

« Le 4 octobre le procureur syndic Le Clainche adresse à ses collègues la parole : « malgré nos efforts, nos sollicitations, nos menaces, nous n'avons pu parvenir à être écoutés par nos administrés. Leur esprit est tellement perverti par les sourdes menées de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale que nous ne pouvons plus rien obtenir d'eux qu'à force armée, et nous n'en avons pas à notre disposition. C'est peut-être nous abuser que d'espérer l'exécution du décret du 11 septembre concernant le maximum du prix des grains. Mais si nous ne pouvons pas y réussir, n'ayons point à nous reprocher de n'avoir pas suivi la loi dans toutes ses dispositions. L'amour du bien public encore plus que la crainte des peines doit nous y porter. Une obligation nous est imposée par la loi, celle de donner notre avis sur le maximum des meuniers, sur leur mouture. »

Le district de Rochefort était misérable et avait continuellement besoin de secours et d'approvisionements. Si dès 1790, on souffrait, il était bien évident qu'en 1793, la situation avait dû empirer et qu'il se trouvait sous la menace d'une disette. Les administrateurs décrétèrent qu'il était interdit d'envoyer des approvisionnements à Redon. L'agent national Binel de Redon protesta et les engagea à se conformer à la loi. C'est dans ces moments de pénurie que la loi du maximum fut appliquée à Redon et à Rochefort, non sans murmures. Binel maxima en son nom les draps de Malestroit et les castos de Pluherlin. Le 21 thermidor an II, il enjoignit aux communes qui avaient l'habitude d'apporter à Redon leurs marchandises de ne pas faillir à les ap-

Digitized by Google

porter encore, et cela, en quantité déterminée. Allaire fut taxée pour 50 livres de beurre frais, 8 douzaines d'œufs, 8 couples de volailles et 10 demés de grains. Ce n'était là qu'un minimum et chaque commune pouvait apporter une quantité supérieure de denrées. Toutes seraient payées au prix maximum. Si les communes visées par cet arrêté refusaient d'y souscrire, elles seraient sur-le-champ dénoncées au Comité du salut public. Il laissait aux municipalités le soin de faire la répartition à leur gré.

L'exécution de ce décret ne fut pas immédiate, car le 22 pluviôse an III, le Directoire de Redon sommait la commune d'Allaire d'apporter de huitaine en huitaine les denrées déterminées par l'arrêté du 21 thermidor an II (1). Le pays étant continuellement troublé et dévasté par les bandes des chouans et des soldats républicains, une telle situation critique était inévitable. Aussi, connaissant la misère des habitants, les administrateurs de Redon se montrèrent extrêmement modérés en ce qui concerne les réquisitions. Le 10 octobre, le général Avril, commandant le corps d'armée des côtes de Brest, annonce qu'il fait porter de la Roche-Bernard où il se trouve sa force armée dans les villes de Questembert et de Rochefort et prévient le Directoire d'y envoyer des commissaires qui prendront toutes les mesures qu'exige la sûreté publique. On envoya des commissaires.

« Le commissaire nommé pour Questembert reçoit mission de saisir les cloches de Larré et de poursuivre dans les paroisses de Questembert, Larré, Berric et Molac tous ceux qui auraient des armes et de les confisquer.

« Celui de Rochefort eut pour mission de procurer des vivres à la force armée et de la conduire à Carentoir pour y saisir à la municipalité les fusils qu'elle n'a pas voulu livrer.

« Sur l'ordre de Batteux, les 8 et 12 octobre 1793, on opéra les arrestations suivantes : Joyault, jeune, de la Ricardaie et Aucfer en Saint-Jean-des-Marais, Lardenoir, notaire de Rieux et Dayot.

« Le citoyen d'Aumont, vicaire général de l'évêque assermenté Le Maslé de Vannes, avait été mal reçu à Peillac (2). Le maire et le procureur-syndic de la commune, accusés de manquer d'énergie dans la circonstance, furent emprisonnés à Vannes. Ils devront y rester, au moins comme otages jusqu'au moment

(1) Arch. Rennes A. D. L. V. 2 L. 83.e
(2) Nouvelles notes de M. Piéderrière.

Digitized by Google

où tous les prêtres réfractaires qui troublent la paix publique dans la localité « en y enseignant le fanatisme, l'intolérance et ces excès qui en sont la suite », n'aient été livrés à la vengeance des lois.

Chapitre III

LE DIRECTOIRE RENTRE A ROCHEFORT (1).

Le Directoire s'était enfui à Malestroit sous l'empire de la peur et de la couardise. L'administration en avait souffert. Et puis cette fugue faisait penser que ses officiers manquaient de courage. Ensuite se croyant désormais assez organisés pour résister à la chouannerie, les membres résolurent au mois d'octobre 1793 de rentrer à Rochefort. Cette rentrée ne dut avoir aucune solennité. C'est à peine si le registre la signale.

« Le 6 octobre, des commissaires arrivaient de Redon qui exposèrent que les citoyens et les troupes de leur ville manquaient complètement de viandes de boucherie. Les bouchers de Redon qui avaient coutume de faire leurs approvisionnements de bestiaux dans les communes situées entre Redon, Rochefort, et Roche-Sauveur n'en trouvent plus. Il résulte clairement de leurs vaines démarches que les paysans, mal conseillés, veulent les affamer. Le directoire envoya immédiatement des patriotes chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir des bestiaux. Les tanneurs et les cordonniers furent aussi réquisitionnés pour fournir des chaussures aux soldats.

« Un mois après, le 7 novembre, Louis Pouvert et sa femme Athalie Gillet vinrent protester contre leur arrestation. L'administration considérant qu'ils communiquaient avec les prêtres réfractaires et les ex-religieuses, que les murs d'un de leurs appartements étaient revêtus de portraits de la famille de Molac avec des écussons et autres attributs féodaux, rejeta leur demande.

« Le 8 novembre, une levée de jeunes gens de 18 à 25 ans est décidée. Mais comme une première levée avait soulevé dans le district tant de mécontentements au mois de mars dernier, le directoire fit appel à des renforts de troupe avant de commencer ses

(1) Récit emprunté textuellement aux notes de M. Piéderrière.

Digitized by Google

opérations. Dans ce but, il réquisitionna 3000 dermés d'avoine, 4000 quintaux de foin, 20 paillasses, 20 matelas, 27 couvertures, 20 traversins, et 170 draps de lit pour les soldats.

« Le 18 novembre, l'insurrection est prête à éclater et tout ce qu'on possède d'argenterie est envoyé à Vannes. Le 21, le citoyen Regnier, commandant du 3e bataillon de Maine-et-Loire, déclare que le général Avril lui donne 4 jours pour visiter Rochefort et les environs en se mettant à la disposition des administrateurs. Arrivé à Rochefort le 19, il doit retourner le lendemain à la Roche-Bernard. On lui fait observer que son arrivée a fait rentrer dans le devoir quelques réfractaires de la première réquisition, et qu'en restant un peu plus, d'autres les imiteraient. Du reste, le lendemain, une foire champêtre doit avoir lieu à Saint-Fiacre, aux portes de la ville. Or, d'après des renseignements une révolte éclatera à cette occasion. Sur ces observations, on demanda à la Roche-Bernard de nouveaux ordres au général Avril, et on réquisitionne tous les grains détenus aux châteaux de Crech en Questembert et de la Rivière en Caden pour la nourriture des soldats qui doivent séjourner plusieurs jours. Le 30 novembre, la municipalité rochefortaise réclame 10.000 livres au Directoire pour faire face aux fraix occasionnés par les troupes. Hélas ! il manque d'argent.

« Le 7 décembre la même municipalité est sous le coup de la famine. Les approvisionnements de la ville exigent chaque semaine 200 livres de beurre, 48 douzaines d'œufs. Or les marchés sont abandonnés et elle se trouve à bout de ressources. Le directoire imposa à chaque commune l'obligation d'apporter chaque semaine aux marchés de Rochefort une quantité déterminée de denrées sous les peines les plus sévères contre les officiers municipaux.

« Pendant les derniers jours de novembre et les premiers de décembre, le fameux terroriste de Redon, Le Batteux, agent de Carrier, passait à la tête d'un bataillon, le 5e du Bas-Rhin, dans plusieurs paroisses du district et y mettait tout à feu et à sang. Son souvenir y est resté, taché d'horreur, d'impiétés et d'attentats.

« Le 18 décembre, le citoyen Corbin de Bordeaux arrive réclamant des grains pour approvisionner cette ville. Ce personnage profita de son séjour dans ce pays pour acquérir plusieurs propriétés nationales.

Digitized by Google

« Le 20 décembre, la maison du citoyen Malen de Rochefort est confisquée par ce qu'on a trouvé à l'intérieur un écusson portant trois bandes horizontales, et on fait afficher dans toutes les communes du district un appel aux jeunes gens réfractaires : « citoyens, le patriotisme, la Patrie vous appelent. Seriez-vous sourds et insensibles. Déchirée au-dedans par des enfants perfides et rebelles, assaillie au-dehors par des hordes d'esclaves, vils suppôts de tyrans, elle a besoin du secours de vos bras pour exterminer les uns et foudroyer les autres. Les lui refuseriez-vous ? D'une main elle vous offre des récompenses et des faveurs, et de l'autre elle ne vous présente que des punitions et des méprises. Choisissez ! Des républicains peuvent-ils choisir ? Peuvent-ils balancer un moment entre l'honneur et l'approbre, la gloire et l'infamie, la liberté et les fers ? Levez-vous donc, brave et vaillante jeunesse ! Levez-vous et marchez ! l'honneur et le devoir vous le commandent. Songez à l'importance de la cause que vous avez à défendre. C'est votre liberté, c'est celle de vos concitoyens que vous avez à affermir ; c'est le repos et le bonheur de l'univers qui vous requièrent. Fut-il jamais cause plus louable et plus glorieuse ; en fut-il jamais plus capable d'enflammer des cœurs plus généreux ? Donc vivent la liberté, et la République, ou la mort. Tel doit être le cri, telle doit être la devise de tout bon Français. »

« Le 31 décembre la société républicaine de Rochefort a eu une belle pensée pleine de patriotisme. Le directoire, comme cette société, se montra jaloux de payer aux mânes des citoyens vertueux qui périrent au mois de mars précédent, sous la hache des révoltés, un tribut de reconnaissance. Rochefort s'appellera désormais Roche-des-Trois.

« Le 1er janvier 1794, le département demanda : 1° un état de l'étendue du nombre et du rapport des biens des émigrés ; 2° même état des biens de leurs parents qui sont leurs héritiers présomptifs ; 3° toutes les argenteries réunies au district. Le Directoire répondit : « qu'il était poussé à bout et dans l'angoisse et déclara que les travaux faits sur les biens des émigrés avant le mois de mars 1793 ont été brûlés par les insurgés et qu'il manque de base d'appréciation pour le moment. Mais il va s'en occuper de nouveau et accélérer cette œuvre dans toutes les communes. »

« Le 11 janvier 1794 les paysans refusent de conduire à Nantes

Digitized by Google

les vivres et fourrages pris sur le district et le directoire admet qu'il est difficile de les contraindre à faire un voyage long et coûteux. Ils ont déjà été surchargés de différentes réquisitions, et dans le moment, ils sont épuisés par mille et mille charrois faits pour le service public tant sur Vannes qu'ailleurs. Si on les réquiert de vive force à mener à Nantes les foins pris et achetés sur le district, c'est non seulement les arracher aux travaux des champs mais les ruiner. Un gouvernement sage comme celui de la république ne doit pas exiger l'impossible. L'administration supérieure est priée de permettre que ces foins soient conduits à Redon seulement.

« Le 19 janvier, l'agent national François Le Clainche, dit au directoire : « citoyens, vous n'ignorez pas qu'en ce moment la malveillance emploie tons les moyens pour mécontenter le peuple et le réduire au désespoir. Elle cherche à établir la disette, même au sein de l'abondance. Aussi, vous voyez les marchés absolument déserts. Déjà vous avez pris des mesures pour déjouer cette manœuvre scélérate. Je vous proposerai, pour la détruire entièrement, d'employer aussi tous les moyens. Il existe dans les magasins du district beaucoup de blé noir provenant des biens des émigrés. Ouvrez ces greniers, faites conduire ces grains aux marchés voisins. Par là, vous ménagerez le peuple et en même temps les intérêts de la république. Vous porterez un coup terrible aux vils égoïstes qui ne calculent que détresse et calamité. Je vous demande de nommer des commissaires qui conduiront ces grains aux marchés. »

« On adopta ces conclusions et les grains du presbytère et du château d'Erech en Questembert furent conduits aux marchés de cette ville. Ceux de la Morlais en Missiriac et de la Touche en Saint-Marcel furent amenés à Malestroit ; ceux du Brossais en Saint-Gravé, du Bignon en Peillac, de Lieuzel, la Morinaye et Launay en Pleucadeuc furent vendus à Rochefort.

« On décida aussi que les étangs des émigrés seront desséchés et le poisson vendu. Le 22 janvier 100 soldats en garnison à Rochefort sont envoyés à Carentoir, avec un commissaire pour rester dans une commune jusqu'à nouvel ordre. Le même jour, Le Clainche écrivait aux municipalités : « citoyens, tous les Français se hâtent de venir au secours de la Patrie, toutes les communes offrent l'argenterie de leurs églises ; mais, dans votre district, nous n'en comptons encore que deux qui se

Digitized by Google

soient débarrassées de ces hochets superstitieux. L'influence des mauvais citoyens est cause du retard où nous nous trouvons ; ils dirigent les municipalités, et se servent du prétexte religieux pour arracher à une patrie qu'ils détestent une ressource conséquente. Oui, citoyens, je dois vous le dire, ces hommes sont de véritables ennemis de la république, et soyez assurés que celui qui vous détourne de faire porter à la monnaie l'argenterie qui vous reste, est un contre-révolutionnaire, dont il faut délivrer la société. S'il vous parle de religion, ce n'est que pour vous séduire ; il ne sacrifie pas à une idole aujourd'hui sans autel.

« Son but est de traverser la marche de la Révolution ; et, si pour réussir, il suffisait de renier l'être qu'il dit adorer, vous verriez ce qu'il est dans le fond, un déiste décidé.

« C'est à moi, citoyens, à vous démasquer les scélérats : c'est à moi à vous en débarrasser, et en voici les moyens : aussitôt la réception de la présente, je vous requiers de vous assembler extraordinairement, et de prendre en considération l'envoi à la monnaie de l'argenterie qui vous reste. Vous distinguerez dans votre délibération les noms et demeures de ceux qui auront voté contre. Démasquez tous les caméléons et forçons-les de concourir avec nous au bien-être de notre chère Patrie ; qu'une pareille tâche est douce à remplir pour des républicains ! Je charge votre responsabilité de m'accuser réception de la présente et de m'envoyer sous huitaine la délibération qui doit en être la suite. »

« Le 27 janvier on destine pour Saint-Malo où les subsistances militaires font défaut 150 quintaux de froment et 50 quintaux de seigle pris sur les grains des émigrés, et les habitants des campagnes sont requis pour les transporter à Ploërmel.

» Le 30 janvier, différents objets appartenant à l'ex-recteur de Caden sont trouvés chez les citoyens Olive Le Chêne et Perrine Le Goff de cette commune, en particulier trois lettres écrites par ce prêtre réfractaire. Ces deux femmes furent traduites devant les tribunaux criminels.

« Le 1er février d'autres objets trouvés chez la citoyenne Buino à Rochefort prouvent qu'elle appartient « à la classe des fanatiques ». Ils serviront de preuves dans la dénonciation faite contre elle.

« Le 4 février les paysans de Missiriac et de Saint-Marcel se plaignent de l'administration de Malestroit qui refuse de

Digitized by Google

vendre des grains. Le directoire décréta que les grains pris dans les greniers de la Morlais et de la Touche-Hervier seraient vendus aux nécessiteux de ces deux communes qui sont bien méritantes.

« On remarqua, le 6 février, que la commune de Limerzel, depuis la fixation du maximum, n'apporte plus à Rochefort le contingent de denrées déterminées de 49 livres de beurre, 3 douzaines d'œufs. On ira la contraindre militairement.

« Le 15 février, on reçut une pétition du citoyen du Bot de Villeneuve en Pleucadeuc, qui demandait son élargissement des prisons de Vannes. Mais le directoire, considérant que si cet homme a fait quelques actes de nature à le faire regarder comme bon citoyen, l'émigration de son fils, vivant sous « sa férule », doit nécessairement lui être attribuée. Cette conduite si opposée fait supposer qu'il désire se rendre favorables les patriotes et les aristocrates, se soustraire à ceux qui triomphent. Une telle attitude est jugée fort dangereuse et le directoire conclue en disant qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

« Jeanne Daniel, ex-religieuse détenue à Vannes, demande aussi à rentrer dans sa famille à Questembert. L'administration déjà trop convaincue que le nombre des fanatiques est considérable dans le district, ne peut pas consentir à l'augmenter par l'admission d'une personne qui ne vivrait pas sous la surveillance d'un bon patriote, et refuse de faire droit à cette demande. Même refus à la citoyenne Julie Desjardins, bien que le comité de surveillance de Questembert promette de veiller sur elle. « Les personnes de cette classe sont bien trop nombreuses dans le district. »

« Le 18 février, un détachement des troupes de Vannes et un autre de Rochefort se rejoignent pour parcourir les communes insurgées. Le commissaire qui les accompagne a des pouvoirs illimités. Ces deux détachements devaient se rejoindre au bourg de Béganne.

« Le 21 janvier l'administration se félicite d'avoir découvert 13 calices, 4 ciboires, 2 ostensoirs, en tout 67 marcs d'argent qu'elle envoie à Vannes. »

La police particulière du district de Rochefort (1) nous met en présence d'une intervention écrite de la part de la muni-

(1) Arch. départ. Vannes, année 1793, District de Rochefort.

Digitized by Google

cipalité patriote d'Allaire, en faveur de Jean et Yves Hidoux, fils et père, âgé l'un de 24 ans, l'autre de 48 ans, tous les deux cordonniers au bourg d'Allaire, qui ont été pris les armes à la main dans des attroupements de réfractaires. La note municipale vante le républicanisme des détenus. Hidoux, père, a une fille qui mérite bien du gouvernement révolutionnaire : c'est une sans-culotte admirable, d'un civisme à toute épreuve. Lui-même est un excellent patriote. La preuve en est qu'il a fourni à la garnison républicaine de Redon plus de 700 paires de bottes ; mieux que cela, il a équipé à ses frais un volontaire.

Interrogés par les juges de Rochefort qui avaient pris en considération la note ci-dessus ils furent graciés. Ils se disculpèrent en disant que les chouans les avaient forcés à se joindre à eux sous peine de voir leur maison incendiée. Questionnés sur la forme gouvernementale de leur choix, ils répondent avec un ensemble amusant que leur préférence est évidemment pour le régime républicain qui va abattre le despotisme royal. Ils n'étaient pas des traîtres, et ils ne voulurent pas dire s'ils connaissaient dans leur commune la résidence de 4 prêtres réfractaires. Ce qui fait augurer que tout leur lyrisme républicain était un expédient imaginé pour se tirer d'affaire.

Le même jour eut lieu l'interrogatoire de Marie Juhel, âgée de 24 ans, et de Joseph Juhel, son frère, tous les deux résidant à Allaire, arrêtés sous l'inculpation de faire cause commune avec les réfractaires. Marie Juhel est une mauvaise citoyenne, car elle a refusé de prêter son concours à la capture d'un chef chouan. Son frère Joseph est encore plus suspect : il a logé chez lui le nommé Briend, chef chouan, et, dans une perquisition faite à son domicile, on lui a saisi une correspondance suivie avec les réfractaires. Le tribunal révolutionnaire de Rochefort veut cependant se montrer bénin à leur égard, et décide de les relâcher, mais il les prévient qu'il les fera surveiller de près.

(*A suivre.*)

P. Merlet.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXVIII — DEUXIÈME SEMESTRE

ANGOT (Joseph). Notes de Bibliographie liturgique bretonne. Juillet. 22.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vte). Les Villages préromains de la Bretagne occidentale. Août. 111.

BAUDRY (J.). Etude sur les origines du nom de Saint-Mars-La-Jaille. Août. 66.

BOSSARD (l'Abbé P.). L'Evolution des Celtes. Eisteddfod de Carnarvon 1906. Août. 87.

DE CALAN (Vte Charles). Deux Evénements du règne d'Alain le-Grand. Juillet. 5.

ERNAULT (Emile). Réponse aux attaques de M. Grammont contre mes écrits. I. Août. 58. — II. (Fin). Septembre. 154.

GERVY (l'Abbé Louis). Paimpont. IIe Partie : Abbaye, Eglise et Chapelles. I. Novembre. 276. — II. (Fin). Décembre. 322.

DE GOURCUFF (Vte Olivier). *Gurwanel* et *Visitation*, par Paul Renimel ; *Le Commodore Paul Jones à Nantes*, — *Mobilier et garde robe d'une dame Bretonne au XVIIIe siècle*, — *Coutumes de mai en Bretagne*, par le baron Gaëtan de Wismes ; *Le miracle de saint Gwenolé*, par Laurent Tailhade ; *Almanach des Spectacles* (année 1906, tome XXXVI), par Albert Soubies ; *Répertoire de Bio-Bibliographie Bretonne*, (fasc. 46 et 47), par R. Kerviler ; *Gradlon*, par Léon Michaud d'Humiac. Novembre.

DU HALGOUET (Vte Hervé). Tregarantec et Tregranteur. La Famille de ce nom. Décembre. 308.

KLAODA. Ar Bugel hag ar Barz. Juillet. 20.

KOED-SKAU (Efflam). La Crise du Chapeau breton au Pays de Vannes. Octobre. 188.

DE LAIGUE (Cte René). Y eut-il vraiment quatre Bretons à figurer au Combat des Trente au milieu des Anglais ? Octobre. 177. — Le Congrès Breton de 1907. Novembre. 246.

LAURENT (Pierre). Charles Le Goffic et les « Gens de Mer ». Juillet. 10.

LESORT (André). La Bretagne à la fin du Moyen-Age. Novembre. 233.

DE LOURMEL (Baron F.). Historique d'une succession dont la liquidation dura 35 années, d'après les archives du Hourmelin. Juillet. 41.

DE MALLERAY (Commandant). Hohenlinden. Décembre. 297.

Digitized by Google

Digitized by Google